This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

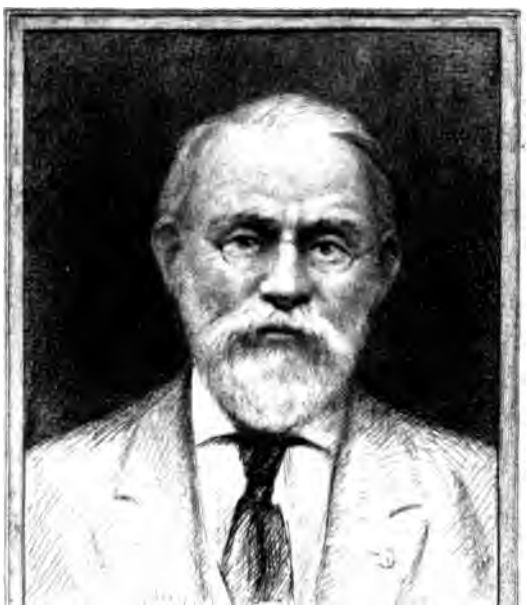

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA HAUTE-SAÔNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

TROISIÈME SÉRIE

N° 21

VESOUL

TYPOGRAPHIE DE A. SUCHAUX

1890

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1890.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui font partie du Comité auxiliaire sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom.

Conseil d'administration.

MM. DE SAINT-MAURIS (le marquis), *président.*
REBOUL DE NEYROL (C. ✻), *président honoraire.*
CHEVASSU, Octave, } *vice-présidents.*
GALMICHE, Félix, }
LONGIN, Émile, *secrétaire perpétuel.*
CHAVANE (✻), *secrétaire-adjoint.*
TOUPOT DE BÉVEAUX, *trésorier.*
CARDOT DE LA BURTHE, Louis, *bibliothécaire.*
PETITCLERC, Paul, *conservateur du Musée.*

Membres de droit.

MM. LE PRÉFET du département de la Haute-Saône.
Le GÉNÉRAL.
LE PRÉSIDENT du tribunal.
LE CURÉ de Vesoul.
LE MAIRE.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture.

Membres correspondants.

MM. Bovet, Alfred, industriel à Valentigney.
Cosmann, Maurice, ingénieur civil, à Paris.
Daguin, homme de lettres, à Paris.
Duvernoy, Clément, ancien professeur, à Montbéliard.
Gérome, Léon (C. ✻), peintre, membre de l'Institut, à Paris.
Hild, Antoine, professeur à la Faculté des lettres, à Poitiers.
Monnier, Eugène, architecte, à Vannes.
Quivogne (✻), professeur à l'École vétérinaire, à Lyon.

Membres résidants.

MM. Athey, vétérinaire. — 1874.
d'Authume, propriétaire. — 1885.
Barberot, ancien magistrat. — 1883.
Baulet, Léon, avoué. — 1870.
Bergeret, directeur de la Banque Parisienne. — 1888.
Bertrand, Félix, négociant. — 1882.
*Beuvain de Beauséjour, Henri, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1876.
Bidaux, René, pharmacien. — 1877.
Bidaux, Paul, contrôleur des contributions directes en retraite. — 1879.
*Boisselet, Joseph, propriétaire. — 1874.
Boisselet, Henri, avocat. — 1885.
Boucard, ancien chef de division à la préfecture. — 1881.
*Bourdault, Joseph, propriétaire. — 1876.
Brunelet (✻), ancien juge de paix, officier supérieur d'administration en retraite. — 1886.
*Cardot de la Burthe, Louis, propriétaire. — 1873.
Cariage, François, avocat. — 1882.
Carteron, François, employé à l'inspection principale des chemins de fer. — 1888.
Chapitey, Victor, négociant. — 1881.
*Chavane, Alfred (✻), ancien sous-préfet. — 1879.
Chevassu, Octave, conservateur des hypothèques en retraite. — 1887.
Chevrey, Jules, négociant. — 1883.
de Coligny (le comte), propriétaire. — 1882,
Colin, Eugène, ancien percepteur — 1887.
Cottez, Edmond, propriétaire. — 1882.
Courcelle, Eugène, banquier. — 1881.

MM. *Courcelle, Jules, banquier. — 1881.
*Cousin, Denis, notaire. — 1877.
*Dodun des Perrières, Félix (✻), ancien trésorier-payeur général. — 1878.
Fachard, Harold, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1884.
*Galmiche, Félix, propriétaire. — 1861.
Grandclaude, ancien professeur. — 1883.
Guerrin, Edmond, avocat. — 1870.
*Guillaume, Paul, docteur en médecine. — 1877.
Jannot, Émile, avocat. — 1877.
Jeanniot, Alexandre, peintre-paysagiste, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Dijon. — 1881.
*Jourdan, Emmanuel, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*Lamboley, Abel, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*Lamboley, Joseph, notaire honoraire, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1881.
*Lamboley, Valère, notaire. — 1881.
Ledrue, Francis, négociant. — 1888.
Longchamps, ancien conseiller de préfecture. — 1863.
*Longin, Émile, avocat, ancien magistrat. — 1880.
Marsillon, Jean (✻), ingénieur en chef des chemins de fer de l'Est en retraite. — 1861.
Meynier, René, pharmacien. — 1880.
Mougeot (l'abbé), vicaire. — 1885.
d'Orival (l'abbé), vicaire. — 1885.
de Parades de la Plaigne, Amable (✻), lieutenant-colonel en retraite. — 1881.
*Petitclerc, Auguste, notaire honoraire. — 1881.
*Petitclerc, Paul, géologue. — 1876.
Petitclerc, Xavier, notaire honoraire. — 1881.
Raumains, Gaspard, négociant. — 1887.
*Reboul de Neyrol, Jules (C. ✻), président honoraire de la Société. — 1874.
Renahy, Gustave, négociant. — 1883.
*Rochet, receveur de l'enregistrement en retraite. — 1875.
de Saint-Ferjeux, propriétaire. — 1882.
Sautier (O. ✻), commandant du génie en retraite. — 1870.
*Suchaux, Alfred, imprimeur. — 1861.
de Sury, Bernard, ingénieur civil. — 1886.
Tiquet, Gustave, maître de forges. — 1886.
Toupot de Béveaux, Gabriel, inspecteur des postes en retraite. — 1882.

Membres non résidants.

MM. André, Ernest, notaire à Gray. — 1883.
*Audibert, Joseph (✻), propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1867.
Audibert, Émile, propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1885.
Bailly, Charles, notaire à Combeaufontaine. — 1883.
Ballay, François, propriétaire à Ronchamp. — 1882.
Ballot, Auguste, propriétaire à Chancey. — 1882.
Barbaud, Benjamin, propriétaire à Saint-Germain. — 1882.
Barbey, Eugène, propriétaire à Corre. — 1882.
Barbey, Georges, propriétaire à Corre. — 1881.
Barrachin, négociant à Vallerois-le-Bois. — 1882.
Baudoin, propriétaire à Visoncourt. — 1879.
de Bauffremont (le duc), propriétaire à Scey-sur-Saône. — 1883.
*de Belenet, Adolphe (✻), propriétaire à Levrecey. — 1881.
*de Belenet, Alexandre, ancien magistrat, à Quincey. — 1874.
Bellaigue de Bughas, Alexandre (✻), ancien consul général, à Gray. — 1882.
Bertin, docteur en médecine à Dijon. — 1861.
Beuvain de Beauséjour (l'abbé), curé de Saint-Jean, à Besançon. — 1878.
Beuvain de Beauséjour, Eugène, ancien magistrat, à Lons-le-Saunier. — 1882.
Beuvain de Beauséjour, Gaston, capitaine au 4e d'artillerie, à Besançon. — 1885.
*Bezanson, Paul, député, membre du Conseil général de la Haute-Saône, manufacturier à Breuches. — 1871.
Billotte, docteur-médecin à Lomont. — 1883.
Blass, Albert, négociant à Ray-sur-Saône. — 1881.
Blanchot (l'abbé), curé de Vauconcourt. — 1889.
du Bled, Victor, ancien sous-préfet, à Servigney. — 1882.
Bohême, Auguste, banquier à Jussey. — 1883.
*Boissaux, Alexis, conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Maizières. — 1883.
*Boissaux, Charles, manufacturier à Conflandey. — 1882.
Boisselet, Augustin, avocat, à Besançon. — 1888.
Boisson, Jules, docteur en médecine à Lure. — 1883.
Bongeot, Julien, propriétaire à Lyoffans. — 1882.
de Boret, Amédée, propriétaire à Raincourt. — 1881.
Boudot, Aimé, propriétaire à Vaivre. — 1881.
Bourgeois, notaire honoraire, à Faverney. — 1864.
Bourgogne, Jules, propriétaire à Baudoncourt. — 1885.

MM. Bourgoin, Camille, ancien conseiller de préfecture, à Dijon. — 1882.
Bouvaist, Gustave (✻), ingénieur des ponts et chaussées, à Graisse. — 1876.
Bouvier, Joseph, docteur en médecine à Héricourt. — 1882.
Bouvier (✻), receveur des finances en retraite, à Courchaton. — 1883.
du Bouvot, propriétaire à Chauvirey. — 1881.
Bresson, Constant, propriétaire aux Échelets. — 1883.
Brugnon, Maurice, avocat à la Cour d'appel, à Paris. — 1883.
Brugnon, Stanislas, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Arc-lez-Gray. — 1882.
Bruley, Charles, négociant à Amance. — 1882.
Brultey (l'abbé), curé de Polaincourt. — 1862.
*de Buchet, Édouard, propriétaire à Gy. — 1880.
Buffet, propriétaire à Bucey-lez-Traves. — 1884.
Burlet, Flavien, docteur-médecin à Granges-le-Bourg. — 1883.
de Buyer, Arthur, maître de forges à la Chaudeau. — 1883.
Callier, Théodule, propriétaire à Flagy. — 1881.
Cardot, pharmacien à Melisey. — 1882.
Cardot de la Burthe, Charles, bibliophile, à Paris. — 1883.
Cartaux (✻), commandant en retraite, à Demangevelle. — 1877.
Chiffert, ancien juge de paix, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Purgerot. — 1884.
Cizel (l'abbé), professeur au collège de La Chapelle-sous-Rougemont. — 1884.
Clerc, Ernest, propriétaire à Cemboing. — 1888.
Clerc, ancien avoué, à Paris. — 1881.
Clerc, Antoine, propriétaire à Borey. — 1882.
Clerc (l'abbé), curé doyen de Faverney. — 1883.
Clerget, propriétaire à Pusy. — 1881.
de Cockborne (le baron), propriétaire à Besançon. — 1879.
Cœurdevey, notaire à Pin-l'Émagny. — 1882.
Collot (O. ✻), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, à Montarlot-lez-Rioz. — 1868.
Colombot, Théodule, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1873.
Cordier, directeur de l'École pratique d'agriculture de Saint Remy. — 1874.
*Courcelle, Sébastien, ancien député, propriétaire à Filain. — 1881.
de Dalmassy (le baron), propriétaire à Richecourt. — 1882.
Daval, féculier à Saint-Germain. — 1883.
Degreuse (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Traves. — 1886.

MM. DEGOIX, Casimir, docteur en médecine à Paris. — 1882.
DELFOURD, Charles, notaire à Noroy-le-Bourg. — 1884.
DÉLOY (✻), commandant en retraite, à Mont-le-Vernois. — 1882.
DÉPIERRES, Auguste (✻), avocat à Luxeuil. — 1882.
*DESLOYE, Émile, ancien député, manufacturier à Plancher-Bas, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1882.
DESSIRIER, Alfred, propriétaire à Saulx. — 1883.
DOUILLET, Auguste, négociant à Mignavillers. — 1882.
DOYEN DE TRÉVILLERS, propriétaire à Grattery. — 1873.
DRUHOT, notaire honoraire, à Faverney. — 1883.
FAIVRE D'ARCIER, Antoine, banquier à Luxeuil. — 1880.
FINOT, Jules, archiviste départemental, à Lille. — 1870.
FLEURY-BERGIER, ancien juge de paix, à Besançon. — 1884.
FOURNIER, Henri, avocat à Gray. — 1882.
GAINET (l'abbé), curé de Traves. — 1881.
*GALMICHE, Roger, propriétaire à Franchevelle. — 1861.
GARNIER (l'abbé), curé de Mollans. — 1882.
GARNIER, Charles, notaire à Gy. — 1883.
GASPARD, Jules, propriétaire à Ternuay. — 1882.
GAUGUET, Élie, libraire-éditeur à Paris. — 1882.
GAUTHIER, Jules, archiviste départemental, à Besançon. — 1882.
GILLOT, Constant, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1879.
GIRARDOT, Gabriel, avoué à Lure. — 1883.
GLORGET, docteur-médecin à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
GODOT, docteur en médecine à Conflans. — 1884.
DE GOUMOENS, Georges, ingénieur, directeur des houillères de Ronchamp. — 1883.
GOURSOLLE, Pascal, receveur de l'enregistrement en retraite, à Amance. — 1882.
GOUSSET (l'abbé), aumônier de Bellevaux, à Besançon. — 1885.
GOZÉ, propriétaire à Crevans. — 1887.
*DE GRAMMONT (le marquis), propriétaire à Villersexel. — 1881.
GRANGERET, propriétaire à Pusey. — 1881.
GRANTE, propriétaire à Charmoille. — 1881.
GRENIER (l'abbé), curé d'Échenoz-la-Meline. — 1879.
GUYOT DE SAINT-MICHEL, propriétaire à La Rochelle. — 1882.
HEITZ, notaire à Saulx. — 1885.
HENRIOT, propriétaire à Frahier. — 1882.
HENRIOT, propriétaire à Visoncourt. — 1879.
HOSTE (✻), capitaine en retraite, à Buffignécourt. — 1884.
HUSSON DE SAMPIGNY, propriétaire à Aisey. — 1881.
JACQUEMIN, mécanicien à Fleurey-lez-Faverney. — 1863.
JACQUOT, Claude, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1882.
JECHOUX, Lucien, propriétaire à Amblans. — 1883.

MM. Laberne, Athanase, propriétaire à Traves. — 1883.
Lagarenne, Henri, propriétaire à Chargey-lez-Gray. — 1882.
de Lagny (le baron) ✻, ancien lieutenant-colonel du 7e régiment territorial de cavalerie, à Cult. — 1882.
Lamarche, Auguste, propriétaire à Adelans. — 1883.
Laurent, notaire honoraire, à Gray. — 1883.
Laurent, Paul, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1883.
Laviron (l'abbé), curé de Montagney-lez-Pesmes. — 1882.
Le Mire, Paul-Noël, propriétaire à Mirevent. — 1884.
Levain, Paul, notaire à Jussey. — 1882.
Lindberg, Célestin, manufacturier à Fresse. — 1882.
Lods, Armand, avocat à la Cour d'appel, à Paris. — 1883.
de Lorière, lieutenant au 4e régiment de chasseurs à cheval, à Saint-Germain-en-Laye. — 1886.
de Maiche, docteur-médecin à Oiselay. — 1882.
Mantion, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1881.
de Marmier (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Ray-sur-Saône. — 1883.
*Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, à Apremont. — 1882.
May, Victor, avocat à Gray. — 1883.
Mazoyhié, Auguste, notaire honoraire, à Pin-l'Émagny. — 1882.
Ménans, Henri, propriétaire à Traves. — 1883.
Mersuay, notaire honoraire, à Avrigney. — 1883.
Metzquer, Edmond, docteur en médecine à Montbozon. — 1882.
Milliard, Alfred, propriétaire à Fédry. — 1876.
Millot, propriétaire à Essernay. — 1863.
de Mollans (le marquis), propriétaire à Amblans. — 1880.
Morel, Eugène, homme de lettres, à Courchaton. — 1882.
Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt. — 1862.
Mourlot, Nicolas, propriétaire à Noroy-lez-Jussey. — 1882.
Moussu (l'abbé), curé doyen d'Autrey. — 1883.
Mugnier, Paul, ingénieur civil à Gray. — 1882.
Munnier, Jules, propriétaire à Fleurey-lez-Faverney. — 1883.
Nicolas, Marcel, maître de forges à Varigney. — 1885.
Noir-Anney, propriétaire à Gray. — 1884.
d'Orival, Paul (✻), ancien président de chambre à la Cour d'appel de Besançon, à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
Paris, propriétaire à Coulevon. — 1884.
Paris, docteur en médecine, à Luxeuil. — 1887.
Parisot, propriétaire à Luxeuil. — 1869.
Pasteur, Gustave, propriétaire à Borey. — 1883.
Payen (l'abbé), aumônier militaire à Besançon. — 1881.
Perchet, ancien juge de paix, à Pesmes. — 1882.
*Pergaud, maître de forges au Magny-Vernois. — 1882.

MM. PERNOT, pharmacien à Morey. — 1882.
DE PERPIGNA (✻), propriétaire à Luxeuil. — 1874.
PERRET, Joseph, ancien magistrat, à Montbozon. — 1882.
DE PERTHUIS (le marquis), propriétaire à Sorans. — 1884.
PETIET, notaire à Cintrey. — 1882.
POINSOT, Paul, notaire à Amance. — 1884.
PONCEOT, Alphonse, négociant à Lure. — 1883.
DE PRUNELÉ (le comte), propriétaire à Fondremand. — 1883.
PY, Amédée, ancien magistrat, à Melisey. — 1884.
RACLOT, receveur de l'enregistrement en retraite, à Scey-sur-Saône. — 1860.
*DE RAINCOURT (le marquis), maître de forges à Fallon. — 1881.
*DE RAINCOURT (le comte), propriétaire à Raincourt. — 1881.
RAVIER, Ernest, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1871.
RENARD, Simon, négociant à Montbozon. — 1882.
DE REVEL DU PERRON (l'abbé), vicaire à Lure. — 1888.
*REVON, Pierre, banquier à Gray. — 1883.
RICHARDET, Amédée, directeur-gérant du *Téléphone,* rédacteur en chef de la *Dépêche sténographique,* à Fondremand. — 1883.
RICKLIN, notaire à Luxeuil. — 1885.
*RICOT, Albert, ancien député, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône, maître de forges à Varigney. — 1882.
RIGNY (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Besançon. — 1883.
ROBARDEY, propriétaire à Pusey. — 1883.
ROBINET, Gustave, maître de forges à Montagney-lez-Pesmes. — 1882.
ROSSIGNOT (l'abbé), curé d'Argillières. — 1883.
DE ROTALIER (le vicomte Albéric) ✻, propriétaire à Villers-Poz. — 1880.
ROUSSEL (l'abbé), professeur au séminaire de Luxeuil. — 1888.
ROUX, imprimeur, rédacteur en chef de la *Presse grayloise,* à Gray. — 1884.
RUFFIER D'ÉPENOUX, Maurice, propriétaire à Épenoux. — 1882.
SAFFAUX, propriétaire à Coulevon. — 1882.
*DE SAINT-MAURIS (le marquis), propriétaire à Colombier. — 1849.
*DE SAINT-MAURIS (le comte) ✻, membre du Conseil général de la Haute-Saône, propriétaire à Colombier. — 1880.
DE SCEY DE BRUN (le marquis), propriétaire à Buthiers. — 1883.
SPINDLER, Adolphe, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1882.
SPINDLER, Auguste, docteur en médecine à Ronchamp. — 1882.
TAVERNIER, Léon, avocat à Besançon. — 1881.
TERRÉ, Edouard, manufacturier à Plancher-Bas. — 1882.
TEWIS MICHELSEN, photographe à Épinal. — 1880.
THEVENIN, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1874.

MM. THIBAUT, notaire à Gray. — 1885.
THIÉBAULT (l'abbé), curé d'Autrey-lez-Cerre. — 1884.
THIRION, Charles, négociant à Corre. — 1883.
THOUVEREY, propriétaire à Quincey. — 1885.
TOURNIER (l'abbé), curé d'Athesans. — 1886.
TRAVELET, Pierre, propriétaire à Bourguignon-lez-Morey. — 1859.
TRAYVOU, Benoît, propriétaire à La Grande-Résie. — 1883.
TRUCHOT, Ernest, avocat, ancien magistrat, à Lure. — 1882.
VALSER, industriel à Saint-Loup. — 1885.
VANNIER (l'abbé), curé de Montigny-lez-Vesoul. — 1882.
VAUFREY, Xavier, propriétaire à Autrey-lez-Cerre. — 1885.
* DE VEZET (le comte), propriétaire à Besançon. — 1887.
VIENNEY, Jean-Baptiste, propriétaire à Rosey. — 1881.
VILLEQUEZ, Jules, propriétaire à Rosey. — 1881.
VINCENT, Just, propriétaire à Montjustin. — 1882.
VIROT, propriétaire à Comberjon. — 1883.
WATELET, Adéodat, avocat à Gray. — 1882.
WEISS-FRÉZARD, Joseph, manufacturier à Ronchamp. — 1882.
WORM, manufacturier à Malbouhans. — 1882.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 Abbeville..... Société d'émulation d'Abbeville.
2 Alger..... Société d'agriculture d'Alger.
3 Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
4 Amiens..... Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
5 Angers..... Société académique de Maine-et-Loire.
6 Angers..... .. Société industrielle d'Angers.
7 Angers..... Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
8 Arbois..... Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.
9 Auxerre..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
10 Avignon..... Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.
11 Belfort..... Société belfortaine d'émulation.
12 Bernay..... Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure.
13 Besançon..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
14 Besançon..... Société d'émulation du Doubs.
15 Besançon.... .... Société d'agriculture, sciences et arts du département du Doubs.
16 Besançon..... Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture du département du Doubs.
17 Béziers..... Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
18 Béziers..... . Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
19 Bône..... Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation.
20 Bordeaux..... Académie ethnographique de la Gironde.
21 Bordeaux..... Société d'agriculture du département de la Gironde.
22 Boulogne-sur-Mer.. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
23 Bourges.... ..... Société d'agriculture du département du Cher.
24 Bourges..... Société historique du Cher.

25 Brives..... Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
26 Bruxelles..... Académie royale de Belgique.
27 Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
28 Châteauroux..... Société d'agriculture de l'Indre.
29 Colmar..... Société d'histoire naturelle de Colmar.
30 Compiègne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
31 Digne..... ..... Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
32 Dijon..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
33 Dijon.... ..... Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
34 Dijon..... Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or.
35 Draguignan..... Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
36 Dunkerque..... Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
37 Épinal..... Société d'émulation du département des Vosges.
38 Grenoble.. ..... Société d'agriculture de l'Isère.
39 Langres..... Société d'histoire et d'archéologie.
40 La Rochelle..... Sociétés des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
41 Le Havre..... ... Société nationale havraise d'études diverses.
42 Le Havre..... Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
43 Lille..... Archives de l'agriculture du nord de la France, à Lille.
44 Lons-le-Saunier.... Société d'émulation du Jura.
45 Lyon..... Société académique d'architecture de Lyon.
46 Lyon..... Société d'horticulture pratique du département du Rhône.
47 Lyon..... Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
48 Lyon..... . Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
49 Lyon..... Société botanique de Lyon.
50 Lyon..... Annales du musée Guimet.
51 Mâcon..... Société d'agriculture, sciences et belles-lettres. (Académie de Mâcon.)
52 Le Mans..... Association philotechnique.

53 Le Mans..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
54 Mayenne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.
55 Meaux..... Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.
56 Melun..... Société d'horticulture des arrondissements de Melun et de Fontainebleau.
57 Mende ..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
58 Metz..... Académie des lettres, sciences et arts.
59 Montauban..... Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
60 Montauban..... Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne.
61 Montbéliard..... Société d'émulation de Montbéliard.
62 Moscou..... Société impériale des naturalistes.
63 Moulins ..... Société d'émulation de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres.
64 Mundolsheim..... Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine.
65 Nancy..... Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.
66 Nantes ..... Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
67 Nevers ..... Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
68 Nice..... Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
69 Nice..... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. ..... Académie du Gard.
71 Niort..... Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
72 Paris..... Société nationale d'agriculture de France.
73 Paris..... ..... Société protectrice des animaux.
74 Paris... ..... Comité des travaux historiques et scientifiques.
75 Paris..... Association scientifique de France.
76 Paris..... Société française de numismatique et d'archéologie.
77 Paris..... Bibliothèque de la Revue des Sociétés savantes des départements.
78 Paris..... Académie des inscriptions et belles-lettres.
79 Paris..... Société des agriculteurs de France.
80 Paris..... Association franc-comtoise : *les Gaudes*.

81 Paris..... Romania : revue des langues romanes.
82 Paris..... Revue des travaux scientifiques.
83 Poitiers..... Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
84 Poligny..... Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
85 Reims..... Académie nationale de Reims.
86 Romans..... Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
87 Rouen..... Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
88 Saint-Dié..... Société philomatique vosgienne.
89 Saint-Étienne..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
90 Saint-Jean-d'Angély Société linnéenne de la Charente-Inférieure.
91 Saint-Quentin..... Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
92 Saint-Quentin..... Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin.
93 Strasbourg..... Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
94 Tarare..... Société de viticulture et d'horticulture.
95 Toulouse..... Société d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.
96 Toulouse..... Société d'histoire naturelle.
97 Tours..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
98 Troyes..... Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
99 Valenciennes..... Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
100 Vienne..... Hofmuseum, à Vienne (Autriche).
101 Vitry-le-Français.. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
102 Vitry-le-Français.. Comice agricole de l'arrondissement de Vitry-le-Français.
103 Washington..... Institut Smithsonien (Smithsonian-Institution), à Washington (États-Unis d'Amérique).

LISTE des Présidents de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, depuis son organisation.

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
DE MAILLY, maire de Vesoul	1806
Id	1807
JEANGÉRARD, procureur général impérial près la cour et justice criminelle	1808
Id	1809
Id	1810
Id	1811
Baron HILAIRE, préfet de la Haute-Saône	1812
Id	1813
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1819
Id	1820
GALMICHE (Claude-Nicolas)	1821
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1822
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal de Vesoul	1823
Le comte DE ROSIÈRES, secrétaire général de la préfecture	1824
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1825
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1826
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1827
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1828
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1829
LEBRUN DE CHARMETTES, préfet de la Haute-Saône	1830
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1831
LUCOTTE, conservateur des forêts	1832
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1833
BRUNEAU, receveur général	1834
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1835
PRATBERNON, docteur en médecine	1836
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1837
PRATBERNON, docteur en médecine	1838
LACORDAIRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1839
THIRRIA, ingénieur en chef des mines	1840
BAULMONT (Nicolas-David)	1841
Marquis D'ANDELARRE	1842
CHAUDOT DE CORRE	1843
MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1844
Marquis D'ANDELARRE	1845
FACHARD, président du tribunal	1846
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1847
Marquis D'ANDELARRE	1848

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
CHAUDOT DE CORRE	1849
Marquis D'ANDELARRE	1850
CHAUDOT DE CORRE	1851
Marquis D'ANDELARRE	1852
BOSSEY, ingénieur des mines	1853
Marquis D'ANDELARRE	1854
BOSSEY, ingénieur des mines	1855
CHAUDOT DE CORRE	1856
Marquis D'ANDELARRE	1857
BAILLY, inspecteur d'académie	1858
GRILLON, président du tribunal	1859
DEY, directeur de l'enregistrement et des domaines	1860
Marquis D'ANDELARRE	1861
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1862
Id	1863
Id	1864
P. DE LA MARTINIÈRE, directeur des contributions indirectes	1865
Id	1866
Id	1867
SUCHAUX (Louis), imprimeur	1868
Id	1869
GALMICHE (Roger), avocat	1870
Id	1871
Id	1872
Id	1873
Id	1874
Id	1875
REBOUL DE NEYROL (Jules)	1876
Id	1877
Id	1878
Id	1879
Id	1880
Id	1881
Id	1882
Id	1883
Id	1884
Id	1885
Marquis DE SAINT-MAURIS	1886
Id	1887
Id	1888
Id	1889
Id	1890

SÉANCE DU 7 JANVIER 1890.

Étaient présents : MM. Chevassu, Reboul de Neyrol, Cardot de la Burthe, Chavane, Toupot de Béveaux, Fachard, Paul Petitclerc, Barberot.

M. Chevassu préside et ouvre la séance.

Il remercie l'assemblée du nouveau témoignage de confiance qui lui est donné. Il compte sur le concours de tous pour les lettres et les sciences ; mais c'est l'agriculture qui réclame en ce moment tous les soins de la Société.

Le texte de cette allocution sera inséré au procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société, invitée à donner son adhésion au projet de tarif voté en juin dernier par la Société des agriculteurs de France, donne à ce projet de tarif sa pleine et entière adhésion. Elle formule toutefois les deux vœux ci-après :

1° Que les animaux soient tarifés au poids et non par tête ;

2° Que le pain fabriqué à l'étranger soit passible, lors de son entrée en France, d'un droit en rapport avec celui qui frappe le blé et les farines.

Le Comice de Melun propose à la Société de s'unir à lui pour demander l'indemnisation des propriétaires dont les animaux auront été abattus dans un intérêt public.

La Société ne croit pas devoir donner son adhésion, en l'état de la question.

Lecture est donnée du projet de budget.

M. l'abbé Blanchot, curé de Vauconcourt, est admis comme membre non résidant.

La séance est levée.

Pour le secrétaire perpétuel : CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Allocution de M. Chevassu, vice-président.

MESSIEURS,

Avant d'ouvrir la séance, je tiens à vous remercier du nouveau témoignage de confiance que vous m'avez donné en m'appelant pour la deuxième fois à la vice-présidence de la Société.

Je ferai de mon mieux pour répondre à cette marque d'estime ; mais, pour remplir ma mission avec fruit, j'ai besoin de votre soutien et de votre coopération.

Agriculture, sciences et arts, telle est la trilogie qui forme le titre et constitue le but de votre association.

Sans laisser péricliter aucune des branches de ce triple programme, je crois devoir vous rappeler que la principale, l'agriculture, doit être surtout l'objet de notre sollicitude et de nos constantes préoccupations, en raison de sa situation difficile et de son état de souffrance depuis nombre d'années.

Donnons donc tous nos soins et consacrons tous nos efforts à l'agriculture, ainsi qu'à toutes les questions qui s'y rattachent.

Pour imprimer une bonne direction à nos travaux, les faire fructifier et les mener à bien, je n'ai pas besoin de vous dire que tout mon dévouement vous est acquis ; mais, comme je suis encore trop peu familiarisé avec les matières agricoles, dont le champ est si vaste, seul, je ne puis rien. Aussi viens-je faire appel à votre bienveillant concours et prier ceux de mes collègues qui possèdent en agriculture des connaissances spéciales, pratiques, de vouloir bien me venir en aide et me faciliter ainsi l'accomplissement de ma tâche.

Oui, Messieurs, fort de votre appui, de votre expérience et de vos conseils, je pourrai travailler plus résolûment et plus sûrement au succès de l'œuvre commune, ainsi qu'au maintien de notre Société dans une situation prospère, tout en m'efforçant de la faire persévérer dans la voie du progrès.

SÉANCE DU 8 MARS 1890.

Présidence de M. CHEVASSU.

Étaient présents : MM. Chevassu, Reboul de Neyrol, Félix Galmiche, Longin, Cardot de la Burthe, Toupot de Béveaux, Paul Petitclerc, Boisselet, Jeanniot, Barberot, Rochet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En l'absence des secrétaires, M. Cardot de la Burthe est prié de les suppléer pour la rédaction du procès-verbal de la séance.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le marquis de Saint-Mauris exprime son regret de ne pouvoir assister à la réunion et la présider.

Le président lit un compte-rendu des séances de l'assemblée générale annuelle de la Société des agriculteurs de France, séances tenues à Paris, au Grand-Hôtel du boulevard des Capucines, du 6 au 14 février dernier.

Ce compte-rendu, rédigé par le président M. Chevassu, d'après les documents qui lui ont été envoyés, jour par jour, pendant la session de l'assemblée, par M. Sébastien Courcelle, délégué de la Société, est écouté avec un vif intérêt.

Ce travail reproduit fidèlement les nombreuses revendications formulées par les Sociétés d'agriculture, les Comices et Syndicats agricoles. La Société remercie le président de son intéressante communication, et remercie également M. Sébastien Courcelle de sa participation aux travaux de l'assemblée des agriculteurs de France, ainsi que de l'empressement qu'il a mis à nous tenir au courant des discussions et délibérations de cette assemblée.

M. Toupot de Béveaux, trésorier, dépose sur le bureau son compte de gestion pour l'année 1889, accompagné des pièces justificatives des recettes et dépenses.

Une commission de trois membres est chargée de vérifier la comptabilité du trésorier. MM. Cardot de la Burthe, Paul

Petitclerc et Colin sont nommés membres de cette commission.

Le président lit une lettre par laquelle M. Longin prie la Société d'agréer sa démission de secrétaire perpétuel, ses occupations ne lui laissant pas de temps disponible.

M. Longin, persistant dans sa résolution, malgré les vives instances de la Société, sa démission est acceptée.

M. Chavane, secrétaire adjoint, est nommé secrétaire perpétuel, et M. Henri Boisselet, avocat, est nommé secrétaire adjoint.

La Société n'oubliant pas que M. Longin a été son secrétaire perpétuel depuis le 14 décembre 1882; qu'il s'est acquitté de ses fonctions avec distinction et dévouement; que, pendant plus de dix années, il a fourni au *Bulletin* annuel des rapports et articles nombreux et remarqués; que, par son active intervention, il a puissamment contribué au recrutement des membres de la Société, lui exprime tous les regrets que lui cause sa retraite, et lui témoigne sa gratitude pour les services qu'il a rendus. Elle espère qu'il voudra bien, dans l'avenir, lui continuer son utile collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le secrétaire perpétuel : *Le vice-président,*

CARDOT DE LA BURTHE. CHEVASSU.

Comparaison du produit des cotisations.

Cotisations de 1885.....	3.041f	3.041f
— 1886.....	2.835	
— 1887.....	2.615	
— 1888.....	2.585	
— 1889.....	2.575	
Recettes probables en 1890.....	2.320	2.320
Différence entre 1885 et 1890.....		721 en moins

Projet de budget pour 1890.

Recettes

Intérêts des sommes déposées à la banque Courcelle.....		60f »»
Loyer du jardin		30 »»
Produit des cotisations :		
3 cotisations de 100 fr.....	300f »»	2.320 »»
2 — 50 fr.....	100 »»	
1 — 40 fr.....	40 »»	
35 — 25 fr.....	775 »»	
221 — 5 fr.....	1.105 »»	
Total des recettes.....		2.410 »»

Dépenses

Abonnement au *Journal de l'agriculture et de la ferme*		20f 35c
— *Bulletin des Agriculteurs de France*...		20 35
— *Journal des Économistes*		36 50
— *Journal d'agriculture pratique*.....		20 35
Frais de recouvrement des cotisations.....		50 »»
Loyer		660 »»
Salaire de l'expéditionnaire, à 5 fr. par séance, soit, pour huit séances		40 »»
Salaire de la femme de service à 2 fr. 50 par séance, soit, pour 8 séances	20f »»	27 50
A la même, pour étrennes.....	5 »»	
— pour recouvrement des cotisations et distribution des volumes en ville	2 50	
Affranchissement des ordres du jour, 2 fr. × 8 séances.		16 »»
— volumes		65 »»
Allocations pour la bibliothèque et le musée		150 »»
— pour la section de photographie.....		50 »»
Impressions : Bulletin, 18 feuilles à 47 fr. 50		855 »»
— Frontispice, couverture, brochage.....		80 »»
— Ordres du jour, 8 convocations à 6 fr. l'une		48 »»
Impressions diverses		100 »»
Total des dépenses.....		2.239 05

SITUATION

Total des recettes.....	2.410f »»
Total des dépenses.....	2.239 »»
Excédent des recettes.....	171 »»

SÉANCE DU 3 MAI 1890.

Présidence de M. CHEVASSU.

Présents : MM. Chevassu, Reboul de Neyrol, Chavane, Toupot de Béveaux, Cardot de la Burthe, Boisselet, Paul Petitclerc, comte de Saint-Mauris, Colin, docteur Guillaume, Jeanniot, Marsillon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le marquis de Saint-Mauris s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, appelé qu'il est en Belgique par un impérieux devoir de famille.

Il est donné lecture par M. Cardot de la Burthe du rapport de la commission des comptes sur la comptabilité du trésorier pour l'année 1889 ; il constate la parfaite régularité de la comptabilité, et, sur le vœu émis par l'assemblée, le président adresse les remercîments de la Société à M. Toupot de Béveaux, trésorier, en le priant de vouloir bien continuer ses bons soins à l'association.

M. le docteur Guillaume lit une étude relative à l'effet produit sur le vin par les préparations cupriques employées pour combattre le mildew. L'assemblée apprécie fort ce travail et en décide l'insertion au *Bulletin*.

M. le président donne lecture du compte-rendu d'une séance de la Société pomologique de France ; il en résulte que le sulfatage, pour produire ses effets, doit être appliqué de très bonne heure, aussitôt après la poussée des feuilles et avant la fleur.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Audibert, qui envoie le compte-rendu du Congrès viticole de Nîmes et un vœu du Conseil général de l'Hérault.

M. Longin est délégué pour représenter la Société à la réunion annuelle de la Société d'émulation de Montbéliard.

M. Chavane, élu secrétaire perpétuel de la Société à la séance du 8 mars dernier, déclare vouloir bien accepter ces fonctions.

Sont présentés comme membres non résidants : MM. l'abbé Rongeot, curé de Briaucourt, par MM. de Boret, Chavane et Bohême ; Hubert Bresson, membre du Conseil général, par MM. le comte de Saint-Mauris, Chavane, Fachard et Galmiche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire perpétuel, CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Rapport de la commission des comptes.

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée à la réunion du 8 mars dernier, à l'effet de vérifier les comptes de votre trésorier pour l'année 1889, a rempli sa tâche.

Elle a, comme précédemment, constaté la parfaite régularité de toutes les pièces de comptabilité, leur concordance avec le compte, ainsi que le soin minutieux avec lequel M. Toupot de Béveaux s'acquitte de sa mission.

En vous proposant d'approuver le compte de gestion qui vous a été présenté pour l'année écoulée, votre commission estime que des remercîments doivent, en même temps, être votés à M. Toupot de Béveaux.

Les recettes de l'année 1889 se sont élevées à	2.703f 90c
Les dépenses à.....	1.560 77
L'excédent des recettes est de.....	1.143 13

Ce boni n'est réellement que de 500 fr. approximativement, attendu que les frais d'impression du *Bulletin* de l'année 1888 ne se trouvent payés qu'en partie : le solde de ces frais, montant à plus de 600 fr., doit grever le budget de 1890, lequel aura, en outre, à supporter l'intégralité des frais d'impression du *Bulletin* de 1889.

En dehors de cette observation, votre commission ne voit rien d'anormal à signaler à votre attention.

Comme nos ressources tendent à baisser chaque année par suite des décès ou des démissions, et que les vides qui se produisent ne sont point comblés par un nombre proportionnel de recrues, votre commission vous propose, par mesure d'économie, de supprimer, à dater de l'an prochain, l'abonnement à la *Revue des Économistes,* revue très intéressante, assurément, mais peu demandée. Dans la situation précaire de nos finances, vous jugerez sans doute que les petites économies ne sont pas à négliger : celle-ci sera de 36 fr.

Dans le cours de l'année 1889, la Société a eu à constater la perte de plusieurs de ses membres : c'est pour nous un pieux devoir de consigner ici leur nom en acquittant un juste tribut de regrets à leur mémoire.

Parmi nos morts, trois faisaient partie du comité auxiliaire, sans le concours duquel notre compagnie ne saurait se maintenir. Ce sont : MM. Guy de Lambrey, ancien conseiller général ; Willemot, ancien président de Chambre à la Cour d'appel de Besançon ; Adolphe Viotte, maître de forges à Larians.

Deux autres membres, MM. Lubert, ancien juge de paix à Héricourt, Jules Bey, pépiniériste à Marnay, étaient des nôtres depuis longtemps comme membres ordinaires non résidants.

Vœu du Conseil général de l'Hérault.

Le Conseil général de l'Hérault a adopté à l'unanimité le vœu suivant dans la séance du mercredi 16 avril :

« Attendu que la prorogation inattendue du traité franco-turc a causé une profonde déception parmi les populations viticoles, qui considéraient l'expiration de ce traité comme pouvant permettre aux pouvoirs publics de donner en partie satisfaction à leurs revendications en frappant d'un droit de 30 fr. par 100 kilog. les raisins et autres fruits secs importés en France ;

« Considérant que la négligence par l'administration d'appliquer la loi Griffe, et le retard apporté dans les autres mesures indispensables à la défense des vins naturels contre les boissons artificielles découragent la viticulture, risquent de compromettre la reconstitution des vignobles et de ruiner la source la plus productive de notre richesse nationale, si des mesures ne sont prises d'urgence,

« Les soussignés ont l'honneur de prier le Conseil général d'émettre le vœu :

« 1° Que la loi Griffe soit sévèrement appliquée sur tous les points du territoire ;

« 2° Que les falsifications soient sévèrement poursuivies devant les tribunaux ;

« 3° Que les vins de raisins secs fabriqués avec des raisins secs seuls supportent, soit par le vote de la loi Jamais, soit par toute autre mesure analogue, des charges au moins égales à celles supportées par les vins naturels sur le marché français ;

« 4° Que les glucoses et les mélasses soient frappées d'un droit similaire à celui qui pèse sur le sucre ;

« 5° Que tous les produits autres que ceux de la fermentation du raisin, sous les trois formes indiquées par la loi du

14 août 1889, soient soumis au régime des alcools et en supportent les droits ;

« 6° Que les raisins secs ne puissent voyager que munis de pièces de régie, et que les trois natures de vins indiquées dans la loi du 11 août 1889 soient suivies par la régie au moyen de comptes distincts ; que les fabricants de vins de raisins secs, marchands en gros ou en détail des vins ou spiritueux ne puissent détenir des matières servant à la fabrication des vins, et dont la loi défend l'emploi ;

« 7° Que les tarifs de pénétration consentis aux marchandises étrangères soient supprimés ou qu'ils soient, sans délai, applicables aux marchandises similaires françaises. »

Le Congrès des viticulteurs à Nîmes.

Le Congrès interdépartemental des viticulteurs du Sud-Est a tenu une réunion à Nîmes, dans la salle du grand théâtre. 2,000 personnes environ y assistaient ; parmi elles se trouvaient : MM. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères ; Griffe, Claris, Baragnon, sénateurs ; Jamais, de Ramel, de Bernis, députés. Après des discours de MM. Flourens, Jamais et Ramel sur la question du traité franco-turc et l'impôt sur les raisins secs, MM. de Roux-Larcy et Cotte, viticulteurs, ont pris la parole pour la défense des intérêts de la région du Midi.

L'assemblée a voté les résolutions suivantes concernant les viticulteurs :

1° Que les raisins secs destinés aux vins ne puissent circuler en France que munis de pièces de régie et soient soumis au régime des vins ;

2° Qu'un droit de circulation de 5 fr. par 100 kilog. soit établi sur la marchandise destinée à la consommation privée ;

3° Que l'administration des contributions contrôle la prise

en charge par les fabricants au moment de l'entrée en magasin et exerce jour et nuit une surveillance ;

4° Que la durée de cuvaison soit strictement déterminée par l'administration selon l'outillage du fabricant ;

5° Que la quantité de vin obtenue par les fabricants de vins de raisins secs soit prise en charge d'après la quantité d'alcool contenue dans ces vins ;

6° Que ce vin soit suivi par l'administration des contributions au moyen d'un compte spécial et distinct des autres vins, et soit frappé d'un droit de fabrication de 8 fr. par hectolitre de vin à 10 degrés ;

7° Que la circulaire Catusse, en date du 25 septembre 1889, soit strictement appliquée ;

8° Que, pour garantir le respect des prescriptions contenues dans l'article 7 de la loi du 14 août 1889, il soit interdit à tous les fabricants de vins de raisins secs de tenir, dans les chantiers, usines et fabriques, etc., toute matière dont l'emploi dans la vinification constitue une falsification ;

9° Qu'au cas où, par impossible, ces propositions seraient repoussées, la question de relèvement des droits de douane avec la Turquie, relèvement toujours possible au moment précis où le Parlement le voudra, selon la déclaration même de M. Ribot, soit reprise et portée à la tribune par les députés des régions viticoles.

La Société d'agriculture du Gard a aussi émis le vœu que le droit d'entrée de 3 fr. par 100 kilog. soit établi sur les maïs étrangers, mais seulement après l'adoption des projets de loi présentés en faveur de la viticulture.

SÉANCE DU 2 AOUT 1890.

Présidence de M. Chevassu.

Présents : MM. Chevassu, Barberot, Henri Boisselet, Cardot de la Burthe, docteur Guillaume, Marsillon, Paul Petitclerc.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce que la Société vient de perdre un de ses membres résidants, M. Grandclaude, qui portait un grand intérêt à la Société. L'assemblée s'associe au sympathique hommage adressé par M. Chevassu à la mémoire de celui que beaucoup d'entre nous ont eu pour maître et pour ami. Le texte de l'allocution de M. Chevassu sera inséré au procès-verbal.

M. Longin, absent de Vesoul, ne peut donner lecture, à cette séance, de son travail sur les Armoiries de la ville de Vesoul.

M. Petitclerc émet le vœu que les pierres tombales qui appartiennent à la Société, et qui sont actuellement déposées dans une des caves de la maison où est installé le musée de la Société, soient mises à la disposition de M. le maire de la ville pour être placées dans la cour de la mairie ; la Société se réserverait le droit de les réclamer dans la suite. M. Cardot de la Burthe appuie la proposition de M. Petitclerc. La Société ajourne sa décision à une séance ultérieure.

Sous ce titre : *Contribution à l'histoire naturelle de la Haute-Saône : notes d'ornithologie, 1er supplément,* M. Paul Petitclerc lit la suite d'un travail dont la 1re partie a déjà vivement intéressé les lecteurs du *Bulletin*. L'impression de ce 1er supplément est votée.

M. Chevassu donne lecture d'une étude sur le mode d'emploi et le coût des divers insecticides mis au commerce pour le traitement de la vigne. L'emploi de ceux que recommande Georges Ville est impossible dans nos pays, car ils occasionneraient des dépenses trop élevées pour la valeur vénale de nos terres. Cette étude sera insérée au *Bulletin*.

M. le bibliothécaire dépose sur le bureau 22 volumes ou fascicules envoyés par la Société polymathique du Morbihan, en échange de la collection du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. L'assemblée remercie la Société polymathique de son intéressant envoi,

et exprime toute sa satisfaction d'entrer en relation avec elle.

Il est passé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. M. Hubert Bresson, conseiller général, et M. l'abbé Rongeot, curé de Briaucourt, sont admis comme membres non résidants de la Société d'agriculture, siences et arts de la Haute-Saône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire adjoint, H. BOISSELET.

Le vice-président, CHEVASSU.

Hommage rendu à la mémoire de M. Grandclaude, par M. Chevassu.

MESSIEURS,

La séance est ouverte ; mais, avant d'aborder les matières qui forment notre ordre du jour, je désire faire appel à vos sentiments de confraternité à l'occasion de la mort de l'un de nos collègues.

Nous venons de perdre tout récemment l'un de nos sociétaires, M. Grandclaude, homme de bien, dont vous avez pu apprécier la bienveillance et l'affabilité, puisque son existence s'est écoulée tout entière au milieu de vous, modeste, sereine, tranquille, avec le calme enfin que donne le devoir accompli.

Les regrets que nous cause cette mort si brusque, si inattendue, sont d'autant plus vifs, que notre collègue M. Grandclaude fut aussi notre maître, et que vous avez été avec moi, pour la plupart, ses premiers disciples dans sa longue et honorable carrière du professorat.

M. Grandclaude assistait rarement à nos réunions, et il m'en témoignait souvent le regret en m'affirmant qu'il était tout dévoué à notre œuvre et qu'il suivait nos travaux avec intérêt.

Veuillez donc vous associer au sympathique hommage que je viens adresser, au nom de la Société d'agriculture, à la mémoire de celui qui fut notre maître, notre collègue et notre ami.

Puisse ce témoignage de reconnaissant et affectueux souvenir, par nous envoyé vers cette tombe à peine fermée, puisse-t-il, dis-je, apporter quelque adoucissement à la profonde douleur de Mlle Grandclaude !

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1890.

Présidence de M. Chevassu.

Étaient présents : MM. Chevassu, Barberot, Henri Boisselet, Cardot de la Burthe, Jeanniot, Félix Galmiche, Marsillon, abbé d'Orival, Paul Petitclerc, Toupot de Béveaux, Thevenin.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

Puis le président entretient la Société d'une publication fort intéressante sur la viticulture, par M. le colonel Patin, de Montmirey-la-Ville (Jura).

L'auteur, qui s'intitule modestement « Vigneron franc-comtois, » a fait paraître, en janvier 1890, sous le titre de : *Lettres sur les vignes françaises et américaines*, une brochure traitant des diverses maladies de la vigne, des causes de son épuisement et de la triste situation que la mauvaise culture, due à l'ignorance et à la routine, crée aux viticulteurs de la Franche-Comté.

Le président, ayant eu la bonne fortune de trouver cette brochure chez l'un de ses amis pendant son récent séjour en Bresse, a, aussitôt son retour, prié M. le colonel Patin de vouloir bien lui adresser, pour en donner communication à la Société, quelques exemplaires de cet intéressant fascicule.

L'envoi a dépassé de beaucoup ses espérances, car, à une lettre fort gracieuse dont il sera lu quelques passages, M. le

colonel Patin a joint gratuitement 180 exemplaires de sa *Lettre première aux vignerons franc-comtois,* avec prière d'en faire la distribution tant aux membres de la Société qu'aux personnes directement intéressées.

Apôtre ardent et éclairé des vrais principes culturaux et régénérateurs de la vigne, l'auteur, dit le président, ému de la misère croissante des vignerons franc-comtois, aborde hardiment, avec franchise et autorité, toutes les causes de la maladie de la vigne, et donne d'excellents conseils sur les moyens de la reconstituer sans beaucoup de frais, et d'éviter ainsi la catastrophe finale, c'est-à-dire la ruine complète de nos vignobles.

Sa doctrine, appuyée de faits probants et d'arguments irréfutables, est exposée avec verve, en un style simple bien qu'imagé, vif, alerte, familier, ennemi des locutions scientifiques, se mettant enfin à la portée des intelligences de la classe laborieuse, à laquelle il s'adresse spécialement. Emporté par son sujet et par son ardeur à répandre la lumière, M. le colonel Patin met résolûment le doigt sur la plaie, et, sans s'inquiéter des clameurs que sa franchise doit soulever contre lui, il est souvent sévère et même rude pour ses lecteurs vignerons, auxquels il ne ménage ni le blâme ni les réprimandes. Toutefois, au lieu de les désespérer, il cherche, au contraire, à ranimer leur courage en les éclairant ; c'est pourquoi il ne leur cache pas que, depuis de longues années, ils font fausse route ; qu'ils sont les premiers auteurs du dépérissement de leurs vignes ; qu'ils en sont les fossoyeurs, et qu'il est plus que temps de renoncer aux méthodes surannées et barbares qui, mieux que les intempéries, les maladies cryptogamiques et les attaques des insectes, ont amené progressivement l'épuisement des vignobles de la Franche-Comté. « *Amicus Plato, magis amica veritas.* »

Le président recommande spécialement la lecture du chapitre V sur le système aérien et radiculaire de la vigne et

sur le fossurage, article remarquable où l'auteur, faisant preuve de connaissances approfondies et d'une grande expérience en matière de viticulture, traite magistralement cette grave question en signalant le mal avec un rare talent et en mettant en lumière les déplorables et funestes errements de la culture actuelle.

Le président s'arrête, car insister davantage, dit-il, serait amoindrir la valeur de l'étude instructive de M. le colonel Patin et diminuer le plaisir que les sociétaires éprouveront à lire les leçons, les avertissements salutaires et les conseils éclairés que renferme la *Lettre première aux vignerons franc-comtois*.

C'est là une œuvre sérieuse, utile et éminemment patriotique, que le président est heureux de mettre à la disposition de ses collègues de la Société.

Suit la lecture des principaux passages de la lettre d'envoi de M. le colonel Patin.

L'assemblée charge le président de remercier M. le colonel Patin de son gracieux envoi et de lui exprimer les vœux de la Société pour le plein succès de ses généreux efforts en faveur des intérêts viticoles de la Franche-Comté.

Le président fait part à l'assemblée de la demande qui lui a été adressée, le 13 octobre dernier, par le secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, d'un exemplaire de la remarquable étude de M. le docteur Guillaume sur les effets du cuivre employé contre le mildew, et annonce qu'il s'est empressé de déférer à cette demande qui honore tout à la fois et l'auteur et la Société.

Le président donne ensuite lecture d'un rapport publié par la Société des agriculteurs de France sur la création récente, sur l'installation et l'aménagement de la laiterie centrale de Corneux, près Gray, sur la méthode de fabrication du beurre et sur le fonctionnement de cet établissement, dont la prospérité, toujours croissante, est exclusivement

due à l'intelligente activité de M. Maurice Grillot, son directeur-fondateur, actuellement seul propriétaire.

Le président ajoute que M. Grillot, en effet, a su rapidement créer à son usine non seulement une importante clientèle de fournisseurs de la matière première, mais aussi et surtout un vaste débouché pour ses produits, qui, en raison de leur excellente qualité, ont facilement triomphé de la concurrence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département, et tendent même à rester les maîtres du marché français des régions de l'Est et du Sud-Est.

Le président a pensé intéresser ses collègues en leur faisant connaître la fondation et la marche prospère de cet établissement de premier ordre, qui a déjà rendu et est appelé à rendre les plus grands services à l'agriculture de la Haute-Saône, services qui ont été récompensés par une médaille d'or décernée en 1888 à M. Grillot par la Société des agriculteurs de France, et tout récemment par la croix du Mérite agricole, à lui conférée par le ministre de l'agriculture.

Enfin, le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Maurice Grillot, invitant une délégation des membres de la Société à visiter son usine de Corneux, et prie l'assemblée de vouloir bien désigner ceux de ses collègues qui seraient disposés à accepter ce mandat. L'assemblée consultée, tout en acceptant en principe l'offre qui lui est faite de cette visite, croit qu'il y a lieu de l'ajourner au printemps.

Malgré la demande faite par plusieurs membres de la Société et tendant à fixer le jour de réunion au jeudi, le samedi est maintenu.

Il est procédé ensuite à la présentation de deux nouveaux membres auxiliaires et d'un membre associé. Ce sont : MM. Maurice Grillot, directeur de la laiterie centrale de Corneux, présenté par MM. Reboul de Neyrol, Félix Galmiche et Chavane ; Domet de Vorges, ancien ministre plénipotentiaire,

propriétaire au château de Maussans, présenté par MM. Cardot de la Burthe, Reboul de Neyrol, Henri Boisselet et Chavane ; abbé Jean-Baptiste Ballot, vicaire à Vesoul, présenté par MM. l'abbé d'Orival, René Bidaux et Paul Petitclerc.

Il sera statué sur ces présentations à la prochaine séance, conformément aux statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le vice-président, CHEVASSU. — *Le secrétaire adjoint,* H. BOISSELET.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1890.

Présidence de M. CHEVASSU.

Étaient présents : MM. Chevassu, Reboul de Neyrol, Toupot de Béveaux, Chavane, Henri Boisselet, Cardot de la Burthe, Rochet, Barberot, abbé d'Orival, abbé Ballot, de Saint-Ferjeux, Paul Bidaux, Raumains, Mansion, Brunelet, de Buchet, Marsillon, Renahy, Cariage, Paul Petitclerc, Roger Galmiche, Henri de Beauséjour, René Bidaux et Thevenin.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans aucune observation.

Puis le président donne lecture d'une intéressante étude de M. Joseph Boisselet sur la découverte récente des vestiges d'une construction gallo-romaine, au territoire de Ruhans, canton de Montbozon.

L'assemblée fait un excellent accueil à l'étude de M. Boisselet, dont elle apprécie la valeur comme document archéologique, et décide qu'elle sera insérée au *Bulletin* de 1890.

Le président donne ensuite communication à la Société d'un mémoire de M. l'abbé Blanchot, curé de Vauconcourt, sur un coin de frontière franc-comtoise au moyen âge, et

notamment sur les origines d'Artaufontaine, Betoncourt, Confracourt, Cornot, Fleurey, Gourgeon, des château et bourg de Ray-sur-Saône, Grandecourt, Vauconcourt et Lavigney.

Dans ce mémoire, M. l'abbé Blanchot a fait preuve d'une grande érudition.

C'est par de patientes et consciencieuses recherches de documents authentiques, par l'étude des voies anciennes, romaines et gauloises, des abbayes et monuments religieux et des vestiges des châteaux forts, dont il tire logiquement les déductions nécessaires à son sujet, qu'il a pu jeter un peu de lumière sur l'époque si nébuleuse du moyen âge.

C'est ainsi qu'après avoir succinctement rappelé le rôle actif de défense des principales forteresses fermant avec la Saône la frontière ouest de la Franche-Comté, il est parvenu, en remontant au XIe siècle, à reconstituer très exactement la généalogie des seigneurs et châtelains de Ray-sur-Saône et à en relater les origines depuis Ponce de la Roche, Guy et Eudes de Ray, et, après eux, l'illustre Othon, duc d'Athènes, seigneur de la Roche et de Ray, le premier haut baron de la lignée, qui fut, avec son fils Othon III, le fondateur des seigneurie et châtellenie de Ray.

Il a pu également retracer les hauts faits des ancêtres de la famille actuelle, aux époques difficiles qu'a traversées la Franche-Comté, ainsi que les dures et douloureuses épreuves qu'eut à subir la forteresse de Ray, sentinelle vigilante que sa forte position stratégique exposait sans cesse aux premières attaques de l'ennemi.

L'enchaînement des faits est présenté d'une manière si lucide, que le lecteur, séduit et captivé, se sent convaincu par leur empreinte de vérité.

Le chapitre que M. l'abbé Blanchot consacre à cette description a été spécialement l'objet de sa sollicitude, de ses soins et de ses recherches approfondies ; aussi, cette partie du mémoire, où la pensée de l'auteur, traduite avec élégance, reflète parfois une certaine grandeur, est-elle, sans

contredit, la plus brillante, la plus exacte et la plus attrayante.

L'assemblée charge le président de remercier M. l'abbé Blanchot de sa gracieuse communication, et décide que son mémoire, qui doit utilement servir à l'histoire de la Franche-Comté, sera publié dans le *Bulletin* de la Société.

Avant de quitter l'histoire du château de Ray, et pour passer du grave au léger, le président croit opportun de donner lecture d'une légende sur Ray, que son collègue et ami M. Louis Cardot de la Burthe a bien voulu lui communiquer. La voici (1) :

Arrivée en paradis de la châtelaine de Ray-sur-Saône.

« A Ray-sur-Saône, vivait autrefois un seigneur qui, « après s'être livré à tous les vices et rendu coupable des « plus grands excès, s'était converti et avait passé ses der- « nières années dans la plus rigoureuse pénitence.

« Sa femme s'appelait Quentine, bonne et respectable « dame qui avait autant joui de la conversion de son époux « que gémi auparavant de son impiété et de ses désordres.

« A son lit de mort, ce seigneur, dans sa tendresse et sa « sollicitude conjugales, adressa cette recommandation à sa « femme :

« A ta mort, chère Quentine, aussitôt que le bon Dieu « t'aura appelée à lui, viens frapper à la porte du paradis, où « je serai, je l'espère, et appelle-moi. Saint-Pierre, enten- « dant mon nom, ne manquera pas de t'ouvrir, car tu seras « connue de lui, bien certainement, tant je lui aurai parlé « de toi et de tes vertus.

« Or, il advint qu'un jour la bonne dame châtelaine alla « de vie à trépas. Suivant la recommandation du défunt, « elle vint frapper à la porte du paradis en appelant bien

(1) Tradition recueillie par M. Fleury, ancien juge de paix à Montbozon. 1883.

« fort : « Ray ! » A ce mot, Saint-Pierre cria de l'intérieur : « Qui est-ce ? » La dame répondit : « Quentine ! » A quoi « l'apôtre répliqua : « Passez ! »

« Et, depuis, le *Requiescant in pace* est pour les deux « époux une vérité. »

Se non e vero, e bene trovato.

M. Émile Longin, dont la Société regrette vivement le départ de Vesoul, a bien voulu la dédommager de la perte de sa collaboration comme secrétaire perpétuel en lui envoyant deux œuvres nouvelles, où l'on retrouve les qualités saillantes de ce conteur charmant : esprit fin et délicat ; style original, facile, élégant.

Le secrétaire donne lecture de ces deux études intitulées : 1° *Armoiries de la ville de Vesoul,* et 2° *Épisode de la guerre de 30 ans, relatant une méprise du journaliste Renaudot, fondateur de la* Gazette *(Période française de 10 ans. 1636).*

Dans son premier fascicule, M. Longin, remontant à l'origine des armoiries vésuliennes, en retrace avec précision les phases diverses, ainsi que les modifications que leur firent subir, en les altérant, l'édit royal du 20 novembre 1696 et le décret impérial du 23 avril 1812.

Tout en rendant justice au conseil municipal de Vesoul, qui, par une délibération du 27 juillet 1872, décida le rétablissement des armoiries fixées par l'ordonnance des commissaires-députés du 19 décembre 1698, il fait observer avec raison qu'il eût été préférable, comme plus conforme à la tradition, de prescrire la suppression des armoiries officielles enregistrées sous Louis XIV et Napoléon, et de leur substituer les armoiries historiques telles qu'elles existaient au XVIe siècle, c'est-à-dire le vieil écusson de Vesoul qui, avec les armes de la Franche-Comté, représente seul le véritable blason de la ville.

Tout cela finement dit et terminé par quelques paroles

gracieuses à l'adresse des Vésuliens, dictées à l'auteur par le souvenir du cordial accueil qu'il en a reçu.

Dans son deuxième article, M. Longin nous démontre avec verve et humour que le reportage existait déjà au XVIIe siècle, et que, s'il était plus sérieux et plus circonspect que celui de nos jours, il n'en commettait pas moins quelquefois des erreurs pouvant fausser l'histoire dans ses faits intimes.

L'assemblée, heureuse de témoigner à M. Longin sa gratitude, a voté, à l'unanimité des membres présents, l'insertion de ses deux documents dans le *Bulletin* de 1890.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Société des agriculteurs de France invitant la Société à nommer un ou plusieurs délégués pour la représenter à l'ouverture de l'assemblée qui aura lieu au Grand-Hôtel, à Paris, le 26 janvier 1891, à une heure et demie.

MM. Chavane, Sébastien Courcelle et Marquiset sont délégués pour représenter la Société.

MM. Courcelle et Marquiset seront avisés de cette délégation par les soins du président.

Puis, à l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, savoir : comme membre auxiliaire non résidant, M. de Vorges, au château de Maussans ; comme membre ordinaire non résidant, M. Maurice Grillot, directeur de la laiterie de Corneux ; et comme membre résidant ordinaire, M. l'abbé Ballot, vicaire de la paroisse de Vesoul ; tous trois régulièrement présentés à la séance du 8 novembre dernier.

M. Chavane dépose sur le bureau une notice biographique sur Antoine Doudier, dont l'auteur, M. Perchet, fait hommage à la Société.

Le président se réserve de présenter à la prochaine séance une analyse de cette notice.

M. Galmiche-Bouvier lit une note sur la profondeur la

plus favorable à la plantation des pommes de terre. C'est un morceau détaché d'une étude plus considérable embrassant la culture de la pomme de terre dans son ensemble.

M. Paul Petitclerc fait connaître à l'assemblée le désir exprimé par M. le maire de Vesoul d'obtenir de la Société, à titre de don à la ville, et pour les placer dans la cour de la mairie, deux pierres tumulaires appartenant à la Société et déposées dans le soubassement d'une maison contiguë à celle où se tiennent ses réunions, et vendue par M. de Belenet à l'imprimerie Laborde.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide qu'il y a lieu de déférer aux vœux de la ville, mais à la condition que le conseil municipal soit saisi de la question et donne acte à la Société du don gratuit de ces pierres tumulaires ; puis elle charge le président de faire connaître cette décision à M. le maire de la ville de Vesoul.

M. Chavane rappelle les efforts que fait en ce moment la Société des agriculteurs de France pour obtenir de la commission des douanes et de la Chambre que les produits agricoles, soies, peaux, suifs et laines, soient frappés d'un droit de douane.

Comme secrétaire du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Saône, M. Chavane a reçu de la Société des agriculteurs de France une invitation de faire appuyer ces efforts par un vœu du Syndicat ; il estime qu'un vœu de la Société d'agriculture de la Haute-Saône ne peut qu'être utile à une cause qui intéresse tous les cultivateurs.

La résolution suivante est en conséquence adoptée à l'unanimité :

« La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-
« Saône adhère sans réserve aux efforts tentés en ce moment
« par la Société des agriculteurs de France auprès des
« pouvoirs publics, pour obtenir que, dans les nouveaux
« tarifs de douane, l'industrie agricole ne soit pas sacrifiée

« aux autres industries, et notamment pour que certains « produits agricoles, les soies, les peaux, les laines et les « suifs, jouissent d'une protection efficace contre l'importa- « tion étrangère. »

Ampliation de cette résolution sera adressée à M. le président de la Société des agriculteurs de France.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des membres du conseil d'administration pour l'année 1891, à l'exception du secrétaire perpétuel, non sujet à réélection.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

M. le marquis de Saint-Mauris est réélu président par 20 suffrages contre 4 donnés à M. Chevassu, qui n'était pas candidat.

Ont obtenu pour la vice-présidence : M. Chevassu, en qualité de 1er vice-président, 19 voix ; M. Félix Galmiche, en qualité de 2e vice-président, 20 voix ; M. Marsillon, 5 voix ; MM. le docteur Guillaume, Rochet et Sautier, chacun 1 voix. En conséquence, MM. Félix Galmiche et Chevassu sont élus vice-présidents pour 1891.

Enfin, MM. Henri Boisselet, vice-secrétaire, Louis Cardot de la Burthe, bibliothécaire-archiviste, Toupot de Béveaux, trésorier, et Paul Petitclerc, conservateur du musée, sont, à l'unanimité, maintenus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le vice-président,	*Le secrétaire perpétuel,*
CHEVASSU.	CHAVANE.

RAPPORT

A LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA HAUTE-SAONE

SUR

LES TRAVAUX

DE LA

21e SESSION DU CONGRÈS DES AGRICULTEURS DE FRANCE

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

J'ai pensé que vous ne voudriez pas rester indifférents en face du mouvement général de l'opinion, manifestement favorable aux idées protectionnistes, ni vous désintéresser des modifications profondes, radicales, que les Corps constitués, éclairés enfin par nos revers, se proposent d'introduire dans notre régime économique, en substituant une sage protection au libre-échange qui, par un juste retour, est à jamais condamné.

En tête de ce mouvement irrésistible, qu'elle dirige après l'avoir provoqué, marche avec une persévérante résolution la Société des Agriculteurs de France, vaillante légion qui, depuis nombre d'années, est constamment sur la brèche et lutte avec la plus louable énergie pour la défense des intérêts agricoles.

Nous devons donc la féliciter de ses généreux efforts, la soutenir de nos encouragements et la convier à continuer le

bon combat jusqu'au triomphe définitif de ses idées économiques, qui sont aussi les nôtres.

Aussi, le but principal de cette réunion est-il de vous entretenir de nos espérances et de vous faire entrevoir l'apparition très prochaine d'une ère de salut pour l'agriculture.

Je vous serai donc reconnaissant de vouloir bien m'accorder quelques instants d'attention et écouter, avec votre bienveillance habituelle, mon rapport sur les travaux de la 21e session du Congrès des Agriculteurs de France.

MESSIEURS,

Pour répondre au désir de M. le Président de la Société des Agriculteurs de France, demandant à notre Société l'envoi de délégués chargés de la représenter aux diverses séances de l'Assemblée générale, notamment à la réunion plénière du 1er février 1890, au Grand-Hôtel, à Paris, vous avez, sur ma proposition et pour éviter des déplacements onéreux à nos membres résidants, fait choix, dans votre séance du 7 janvier dernier, de MM. Bezanson, député ; Courcelle, Sébastien, ancien député, 68, boulevard Malesherbes, à Paris, et Marquiset, Léon, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, à Paris ;

Tous les trois membres participants de notre Société, que j'ai immédiatement avisés du bienveillant concours que vous sollicitiez de leur dévouement.

M. Bezanson, retenu sans doute par les travaux de la Chambre, n'a pas répondu à notre appel.

M. Léon Marquiset, qui, par sa lettre du 23 janvier 1890, m'avait fait parvenir son adhésion, a été, depuis, pour cause de santé, obligé de quitter Paris.

M. Sébastien Courcelle, dont je suis heureux de vous faire connaître l'obligeant empressement à accepter notre mandat, est donc resté le seul interprète de nos sentiments et de nos

vœux auprès de la Société des Agriculteurs de France.

Les instructions que je lui ai adressées pour l'accomplissement de sa mission contenaient tout d'abord les vœux suivants, applicables au projet de tarif général des Douanes, et consignés dans le procès-verbal de notre séance du 7 janvier dernier :

« 1° Que les animaux fussent tarifés au poids et non par « tête ;

« 2° Que le pain fabriqué à l'étranger fût passible, lors de « son entrée en France, d'un droit en rapport avec celui qui « frappe le blé et les farines. »

Puis, une dizaine de jours avant la réunion de l'Assemblée, M. Courcelle m'a transmis une nouvelle lettre de M. le Président de la Société des Agriculteurs de France, demandant aux délégués des Sociétés agricoles de province de vouloir bien faire copier, sur une feuille isolée, chacun des vœux de leur association, en indiquant à laquelle des douze sections ci-après ils devaient être soumis :

1° Agriculture ;
2° Économie du bétail et industrie laitière ;
3° Viticulture ;
4° Sylviculture ;
5° Horticulture et pomologie ;
6° Génie rural ;
7° Industrie agricole ;
8° Sériciculture et entomologie ;
9° Économie et législation rurales ;
10° Enseignement agricole ;
11° Production chevaline ;
12° Relations internationales et coloniales.

Le temps nous a certainement manqué pour rassembler les documents nécessaires à l'établissement des questions les

plus importantes qui, intéressant à un haut degré la Franche-Comté et plus particulièrement la Haute-Saône, devaient faire l'objet de vœux spéciaux à présenter, par les soins de notre délégué, à l'Assemblée des Agriculteurs de France.

D'ailleurs, notre collègue M. Roger Galmiche, auquel je me suis empressé de communiquer la nouvelle demande qui nous était adressée, m'a fait observer avec raison qu'il s'agissait là d'un long travail, qui devait réclamer plusieurs mois d'études et d'informations, et que la brièveté du délai ne nous permettait pas d'effectuer en temps utile. Il a ajouté que la communication demandée n'était pas nécessaire, attendu que tous les vœux intéressant l'agriculture de la Franche-Comté ont été prévus, notamment à la réunion de Besançon, et doivent être proposés aux votes des membres du Congrès.

Je n'avais donc plus à persister dans mes recherches de documents à transmettre au Congrès par l'intermédiaire de notre délégué.

Je l'en ai avisé de suite ; mais, ne voulant pas le laisser arriver à la réunion les mains vides, j'ai cru devoir lui adresser les vœux suivants :

PREMIÈREMENT. — **Vœu applicable soit à la section 9e, Économie et Législation rurales, soit à la section 1re, Agriculture.**

« 1° Exonérer complètement les propriétés rurales du « principal de l'impôt foncier ;

« 2° Subsidiairement : en attendant que les ressources « budgétaires permettent cet allégement, procéder sans « retard à une répartition plus juste, plus équitable de cet « impôt qui frappe les contribuables de la Haute-Saône dans « des proportions d'inégalité choquante, comparativement à « la majeure partie des autres départements de la France. »

En effet, il appert des diverses statistiques, que cette

grave question de la péréquation de l'impôt a fait surgir, que les moyennes de l'impôt foncier en France varient de 0 fr. 95 0/0 à 7 fr. 21 0/0.

Ces moyennes ont été sans doute établies à des époques déjà lointaines, alors que la propriété n'était pas si dépréciée que de nos jours ; aussi, sont-elles loin d'être exactes.

En tout cas, dans certaines régions de la Haute-Saône, l'écart est bien plus considérable, puisque, par des exemples que j'ai adressés à M. Courcelle, je constate que la moyenne s'élève, dans le canton de Montbozon, jusqu'à 19 fr. 10 et 19 fr. 70 0/0. On m'a même affirmé, depuis, que dans d'autres cantons la moyenne monte à 25 0/0.

Ces chiffres élevés justifient donc l'urgence d'une refonte complète de l'assiette de l'impôt foncier.

En ce qui concerne l'exonération du principal de l'impôt foncier, il ne faut pas certainement se faire de trop grandes illusions sur la réalisation de cette mesure ; toutefois on ne peut méconnaître le courant de l'opinion favorable à ce dégrèvement manifestée par la presse, qui, depuis quelque temps et de tous côtés, se fait l'écho des plaintes des agriculteurs et propriétaires fonciers, et réclame en leur nom la suppression de cette charge, d'autant plus lourde qu'elle est inégalement répartie, et qui n'est plus d'ailleurs en rapport avec le revenu actuel.

Il est impossible que cette pression de l'opinion n'exerce pas une heureuse influence sur les décisions du Gouvernement et des Chambres.

Pour combler le déficit de 115 à 118 millions représentant le rendement du principal de l'impôt foncier afférent aux propriétés non bâties, il est question d'affecter :

1° Une portion des 45 millions, montant de la plus value à réaliser approximativement sur la contribution des propriétés bâties ;

2° Et l'augmentation de la taxe future sur les sucres.

En outre, si l'on parvient à faire adopter par le Parlement le tarif général des douanes dont le projet lui sera soumis par la Société des Agriculteurs de France, il n'est pas, je crois, trop téméraire d'espérer que l'on pourra trouver dans cette immense ressource le complément nécessaire pour parfaire l'exonération du principal de l'impôt foncier.

En attendant cette bienfaisante solution, l'on doit, dès aujourd'hui et sans retard, procéder à la péréquation de cet impôt, afin d'en ramener la moyenne à un chiffre unique en France et d'en égaliser ainsi les charges. (Le projet de budget pour 1891 propose de fixer le taux de la contribution foncière à 3 fr. 97 0/0.)

En formulant ce vœu, je n'ai pas eu la prétention d'arriver seul ou bon premier ; je suis, au contraire, bien convaincu que les Sociétés d'Agriculture de France ont, pour la majeure partie, exprimé leurs doléances à ce sujet ; mais, comme la Haute-Saône est l'un des départements les plus frappés, notre voix devait se faire entendre avec celles de ces Sociétés, et contribuer, par sa modeste unité, à la réussite de cette généreuse tentative.

DEUXIÈMEMENT. — **Vœu applicable à la Section 5e, Horticulture et Pomologie.**

« Substituer en bordure les arbres fruitiers aux essences « forestières, sur les routes et chemins de petite, moyenne « et grande communication ;

« Réclamer le concours des instituteurs dans les campagnes « pour habituer les enfants au respect des plantations et de « la récolte ;

« Et même, comme cela se pratique en Suisse avec succès, « préposer les enfants eux-mêmes à la garde des fruits et les « intéresser à leur conservation en leur assurant une part de « la récolte ;

« Le produit des fruits ainsi préservés de tout maraudage

« formerait une importante ressource pour l'alimentation « des budgets départementaux et communaux. »

Enfin, M. Courcelle m'a avisé que, de son côté, il se proposait de faire part au Congrès « de la nécessité d'un « aménagement des coupes de nos forêts à trente ans, au « lieu de vingt ou vingt-cinq ans ; puis surtout d'un abais- « sement des tarifs des chemins de fer, en ce qui concerne « les transports de nos bois de Comté. »

Compte-rendu succinct des séances de la 21e session du Congrès des Agriculteurs de France.

Première séance du 6 février 1890.

Cette séance a été occupée en entier par l'installation du bureau, par le discours d'ouverture de M. de Dampierre, président de la Société, discours que la presse a reproduit, et par le compte-rendu de la situation financière de la Société.

Séance du 7 février 1890.

Rapport sur les prix fondés par MM. Destrais et Godart pour favoriser la culture du blé, et appel des lauréats.

Rapport sur le prix agronomique de la section 6e, *Génie rural*, faisant connaître que la commission d'examen a décerné l'objet d'art au Syndicat des constructions de machines agricoles.

Rappel à la Société que l'honneur de la création de Syndicats, actuellement au nombre de 340, revient à la Société des Agriculteurs de France.

M. le Trésor de la Roque, président de l'Union des Syndicats, réclame, au nom de tous les Agriculteurs de France, la dénonciation des traités de commerce qui vont expirer en 1892 ; il demande en outre une plus juste

répartition de l'impôt qui grève l'agriculture de « près de « 31 0/0 de son revenu. »

M. Marc de Haut émet le vœu « que le Gouvernement, « après avoir rendu à la France sa liberté par la dénon- « ciation de tous les traités de commerce, cherche dans la « politique douanière, largement pratiquée, la solution de « toutes nos difficultés financières, et notamment le moyen « d'assurer à l'agriculture les dégrèvements qu'on lui « promet toujours, sans les réaliser. »

M. Grimardias demande « que, dans ses vœux, la Société « des Agriculteurs de France réclame que le produit du « tarif douanier soit affecté uniquement à l'agriculture. »

M. Moziman réclame avec insistance : « une mesure qui « arrête l'émigration incessante des ouvriers de la campagne « vers la ville, car c'est de là que naît, comme les statis- « tiques elles-mêmes le démontrent, une décadence physique « et morale. »

Enfin, M. de Monicaut sollicite l'établissement immédiat d'un droit de 3 fr. sur les maïs.

Séance du 8 février 1890.

M. Muret, reprenant la proposition de M. de Monicaut, fait ressortir, dans des considérants bien motivés, toute l'importance du rôle du maïs, dont la production en France suffit parfaitement aux besoins agricoles. Il signale l'envahissement croissant de la production étrangère qui écrase nos produits similaires indigènes, et il réclame aussi l'établissement d'un droit de 3 fr. sur les maïs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ensuite M. Pouyer-Quertier vient appuyer de son éloquente parole la campagne menée pour la défense économique de l'agriculture et la dénonciation des traités de commerce.

Il s'attache surtout à détruire l'argument que font valoir

certains économistes contre le régime protecteur, en disant que les droits imposés à l'entrée des produits étrangers pèsent lourdement sur le consommateur. « C'est là, dit-il, « une profonde erreur que le droit de 5 fr. sur les blés a « suffisamment démontrée, puisque le prix du pain n'est « pas renchéri. »

Je cite textuellement quelques autres points les plus saillants de son discours : « La clause de la nation la plus « favorisée, stipulée dans le traité de Francfort, ne peut être « fatale qu'à la nation qui s'engage vis-à-vis des tiers. »

« Les protectionnistes peuvent seuls établir la stabilité de « nos tarifs et reconstituer la fortune publique. »

« Il faut donc qu'à l'avenir aucun produit n'entre gratis « en France. »

M. Deusy, se ralliant à l'argumentation des précédents orateurs, se prononce énergiquement en faveur du régime de la liberté économique complète ; il dit que c'est sur l'examen des tarifs étrangers que nous devons baser les nôtres ; qu'il est donc nécessaire d'établir un tarif *minimum* et un tarif *maximum*, et que c'est aux agriculteurs à le faire.

« Ils sont le nombre, ils sont la force ; ils peuvent, ils « doivent vouloir. »

Un vœu présentant ces vues et ces desiderata est immédiatement émis et rédigé, et résume ainsi le contenu des deux séances des 7 et 8 février.

Séance du 10 février 1890.

M. Plichon, député, vient, au nom de la 12e section, demander l'adjonction au tarif général des douanes des taxes suivantes :

2 fr.	les 100 kilogrammes	pour les pommes de terre ;
5 fr.	—	pour les haricots ;
15 à 25 fr.	—	pour les houblons.

Et, de concert avec son collègue M. de Ladoucette, M. Plichon réclame en outre, au nom des boulangers de la frontière du Nord, un droit de 8 fr. les 100 kilogrammes sur le pain étranger.

Ensuite M. Senart, rapporteur de la 9e section, *Économie et législation rurales*, proteste contre les propositions de loi qui sont soumises à la Chambre sur la représentation de l'agriculture, attendu qu'elles constituent pour elle un péril, et tendent à asservir le suffrage des vrais agriculteurs et à le noyer, pour ainsi dire, en admettant à l'électorat les professeurs d'agriculture, les instituteurs et tous les ouvriers agricoles.

— Je crois utile d'entrer ici dans quelques développements au sujet de cette *représentation de l'agriculture*, pour ceux de mes collègues qui ne seraient pas au courant de cette question, de ses diverses phases et de son état actuel. En voici l'historique :

Législation ancienne. — Loi du 21 mars 1851 qui instituait : 1° un ou plusieurs Comices ou Sociétés d'agriculture par arrondissement territorial ; 2° une chambre départementale d'agriculture, devant se réunir chaque année, et composée d'un nombre de membres égal à celui des cantons du département, lesquels membres étaient nommés par les Comices ; 3° et un Conseil général d'agriculture, siégeant à Paris, auprès du ministre, composé d'autant de membres qu'il y a de chambres d'agriculture et auquel chaque chambre envoie un délégué qu'elle désigne.

Législation actuelle. — Décret du 21 mars 1852 : 1° qui supprime complètement la participation des Comices et crée une chambre consultative d'agriculture par arrondissement, composée d'un membre par canton, exclusivement nommé par le préfet ; 2° et qui institue un Conseil supérieur de l'agriculture, dont les membres sont nommés par le ministre.

Ces chambres représentatives, ainsi constituées, n'ont jamais répondu aux besoins de l'agriculture, et n'ont pas produit de résultats satisfaisants. On a reproché avec raison à leurs membres d'apporter trop de tiédeur et d'indifférence dans l'accomplissement de leur mission et dans la défense des précieux intérêts qui leur avaient été confiés ; aussi est-ce à bon droit que cette institution si peu libérale a été depuis longtemps condamnée comme défectueuse, insuffisante et ayant fait son temps.

En conséquence, le Conseil supérieur de l'agriculture, cédant aux pressantes sollicitations des Sociétés d'agriculture, des Comices et Syndicats agricoles, et reconnaissant l'utilité de la substitution d'un système électif au régime actuel, s'est réuni le 23 janvier 1884, sous la présidence de M. Méline, alors ministre de l'agriculture, et a décidé en principe la création dans chaque canton d'une chambre consultative d'agriculture composée de délégués nommés par le conseil municipal ; puisque chaque chambre cantonale aurait à nommer des délégués qui formeraient la chambre d'arrondissement.

Ce projet de loi, bien que plus libéral que le régime actuel, n'a pas complètement répondu aux vœux des Sociétés d'agriculture, ainsi que des Syndicats et Comices agricoles ; ces associations, auxquelles se sont jointes les Sociétés d'horticulture, ont demandé que les chambres d'agriculture fussent instituées à l'image des tribunaux consulaires et des chambres de commerce, c'est-à-dire nommées à l'élection, par les cultivateurs, à la mairie de chaque commune, dans les formes et conditions ci-après :

Pour participer à l'électorat agricole, les cultivateurs, au nombre desquels ont été compris les jardiniers, devront : 1° avoir vingt-cinq ans accomplis ; 2° être domiciliés, soit civilement, soit politiquement, dans la commune qu'ils auront choisie pour être électeurs agricoles ; 3° exploiter

ou faire exploiter le sol, soit comme propriétaires payant une contribution foncière de 10 à 15 fr. exclusivement afférente à des propriétés non bâties *(terres, jardins, vignes et prés)*, soit comme fermiers à bail d'un domaine ayant au minimum 10 hectares de terres labourables, soit enfin, s'il s'agit de jardiniers, comme exploitant un jardin d'une contenance même inférieure à un hectare ; 4° puis n'exercer leur droit électoral que dans une seule localité.

Telles sont les bases du projet de loi qui, constituant une représentation de l'agriculture tout à la fois légale, libre et indépendante, capable enfin de présenter au Gouvernement ses vues sur toutes les questions intéressant l'agriculture, aurait dû être déposé sur le bureau de la Chambre dans le courant de l'année 1884.

Après avoir sommeillé dans les cartons pendant plusieurs années, ce projet de loi vient de surgir à nouveau, mais avec des modifications et additions contre lesquelles protestent MM. Senart, le marquis de Poncins, Flourens, ancien ministre des affaires étrangères, Marc de Haut, Deusy et Kergall.

L'un des principaux opposants, M. Flourens, pense que la Société des Agriculteurs de France doit manifester hautement sa volonté ; il repousse de toutes ses forces l'élection par le conseil municipal, attendu que ce mode électoral aurait le grave inconvénient d'introduire la politique dans la discussion des intérêts agricoles ; enfin, il blâme énergiquement l'extension à outrance du droit électoral qu'on se propose de conférer aux professeurs d'agriculture et aux instituteurs, électeurs qu'il juge trop dépendants, et aussi à tous les ouvriers agricoles, sans distinguer entre les ouvriers sédentaires, qui, pour la plupart, sont eux-mêmes propriétaires et par ce fait seront électeurs, et les ouvriers nomades, qui, ne possédant rien, n'ont aucun intérêt direct à l'élection et ne peuvent réellement pas prendre part aux votes.

Tel est l'état actuel de la question.

J'ajoute que cette admission de tous les ouvriers agricoles à l'électorat, sans distinction, n'aurait, à mon avis, pas plus sa raison d'être que la participation à la nomination des juges consulaires de tous les commis de magasin, garçons épiciers, hommes de peine, etc.

Quant aux professeurs d'agriculture et de viticulture, leur exclusion de l'électorat, uniquement basée sur leur dépendance, me semble moins fondée, en raison de la compétence résultant de leurs fonctions et de leur connaissance approfondie des questions agricoles.

Mais revenons à la séance : les membres du Congrès qui ont pris la parole sur cette importante question, après avoir approuvé le vœu de M. Marc de Haut demandant que les chambres consultatives d'agriculture fussent départementales et non d'arrondissement, déclarent que la nouvelle proposition de loi constitue un piège et un danger pour l'agriculture, et que la représentation, telle qu'elle serait organisée par ce projet, manquerait de sincérité dans ses origines ; adjurent en conséquence l'assemblée de ne pas formuler d'opinion sur le mode électoral à adopter, et enfin sont d'avis qu'il y a lieu de se rallier purement et simplement à la proposition de M. Kergall, demandant « que la représentation « de l'agriculture soit établie sur un pied d'égalité avec « celle du commerce et de l'industrie. »

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la presque unanimité des membres présents.

La séance est terminée par les conclusions de M. le comte de Luçay sur l'urgence des dégrèvements d'impôts.

Séance du 11 février 1890.

La première partie de la séance est occupée par l'exposé de propositions n'offrant pour notre région qu'un intérêt très secondaire.

Puis M. Johnston vient réclamer de l'Administration des mesures propres à empêcher la destruction des petits oiseaux, qui sont les utiles auxiliaires de l'agriculture.

A l'égard de la proposition de loi qui a été faite au sujet des indemnités à accorder au fermier sortant pour les plus-values qu'il aurait apportées à la terre, indemnités dont le principe est tour à tour défendu et combattu par divers membres du Congrès, l'assemblée, après avoir approuvé M. Tournyer proclamant « que le droit de propriété est inviolable, » adopte la résolution suivante :

« La Société des Agriculteurs de France émet le vœu que « la loi ne puisse intervenir dans les conventions entre « propriétaires et exploitants, et que liberté entière leur soit « laissée pour le règlement de leurs intérêts réciproques. »

Après cette résolution, la séance est levée.

— On ne saurait trop louer l'énergie avec laquelle les membres du Congrès ont combattu cette fâcheuse tendance, sans cesse croissante, du Gouvernement et de l'Administration à introduire, sous l'apparence d'une sollicitude égale pour tous, la tutelle de l'État dans toutes les questions d'économie privée.

Hier, ingérence de l'État dans les luttes des ouvriers contre les patrons; demain, semblable ingérence dans les différends qui pourront surgir entre les propriétaires fonciers et leurs fermiers.

Si l'on juge équitable de faire indemniser les fermiers des améliorations et plus-values apportées aux immeubles affermés, quelle disposition législative compte-t-on provoquer contre les fermiers dont l'incurie et l'ignorance, jointes à l'avidité, auront ruiné les terres de l'exploitation ?

Aucune, sans doute.

Dès lors, du moment que les garanties ne pourront être

réciproques, il serait sage de s'abstenir de toute intervention officielle et de laisser les propriétaires fonciers et leurs fermiers recourir aux lois de droit commun pour la défense et le règlement de leurs intérêts.

Séance du 12 février 1890.

Proclamation du résultat des élections pour la composition du bureau et du conseil d'administration de la Société.

M. Boucher d'Argis, traitant la question de l'émigration, recommande à tous ses collègues de vouloir bien éclairer les agriculteurs et ouvriers de leur entourage sur les périls de l'émigration à l'étranger, et demande que le Gouvernement provoque l'application de peines sévères à tout agent convaincu d'avoir employé des manœuvres frauduleuses pour recruter des émigrants. Ce vœu est adopté.

M. Delisse, au nom de la 7e section, *Industrie agricole,* demande que la surtaxe de 7 fr. qui frappe les sucres européens étrangers soit appliquée aux sucres coloniaux, de manière à favoriser les cultivateurs, donner du travail aux ouvriers et fournir ainsi les moyens de lutter avec avantage contre les productions étrangères. Ce vœu est également adopté.

L'assemblée accueille en outre une autre proposition de M. Delisse tendant à frapper d'un droit de 2 fr. 50 et 5 fr., suivant le titre, les mélasses importées en France pour la distillation, et qui s'élèvent à un chiffre dépassant 10 millions de francs.

(Ces droits viennent d'être votés par le groupe agricole de la Chambre, sur le rapport de M. de Villebois-Mareuil, membre de la Commission des douanes.)

Au sujet de la fabrication des beurres fraudés avec la margarine, M. Boucherie, tout en reconnaissant que la loi du 14 mars 1887 a déjà porté ses fruits, puisque l'exportation

du beurre naturel s'est élevée, en 1889, à 101 millions de francs, prie la Société de vouloir bien s'associer à la 2e section, *Économie du bétail et industrie laitière,* pour exiger que les fabriques de margarine et d'oleo-margarine soient exercées et paient à l'avenir un droit de fabrication.

Vœu adopté.

Enfin, M. de Rauglaudre dit qu'il serait nécessaire que les notions d'enseignements agricoles fussent introduites dans l'enseignement secondaire. Il annonce que l'école des hautes études, créée près de la Faculté catholique de Lille, met un de ses professeurs à la disposition des établissements de la région qui voudraient en faire l'essai.

La séance est levée.

Séance du 13 février 1890.

M. Gréa lit son rapport sur la mise au concours, par la 2e section, d'études relatives à l'utilisation du lait dans les vacheries des montagnes, et annonce que le prix agronomique a été décerné à M. Briot, inspecteur des forêts à Chambéry, pour son excellent mémoire sur l'organisation des fruitières, sur les règlements et le fonctionnement des Sociétés fromagères, ainsi que sur les méthodes de fabrication des gruyères et du fromage de Gex.

Au sujet de l'invasion toujours croissante des viandes abattues provenant en grande partie de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, invasion signalée par M. Josle de Lamazières comme préjudiciable à notre agriculture, l'assemblée, se ralliant à l'amendement de MM. Delisse et Boucherie, émet le vœu :

« 1° Que l'inspection soit organisée de manière à permettre « un examen plus attentif des viandes abattues, et que le « droit de visite soit porté à 3 fr. par 100 kilogrammes pour

« faire face au supplément des dépenses exigées par une « inspection minutieuse ;

« 2° Qu'un cachet spécial soit apposé sur chaque pièce « importée, et que la vente soit faite avec indication de « provenance étrangère. »

L'assemblée invite le bureau à faire toutes les démarches utiles pour obtenir la stricte exécution de la loi sur les viandes abattues.

M. le baron de Ravignan, rappelant les bienfaits de la loi de 1874 sur le recrutement du cheval de guerre, démontre que, dans l'intérêt de l'armée, la remonte doit continuer à acheter des chevaux de l'âge de trois ans et demi. — Le cadre restreint d'un compte-rendu succinct n'a sans doute pas permis de reproduire les arguments que M. le baron de Ravignan a fait valoir à l'appui de sa thèse, et qu'il eût été intéressant de connaître.

Nous pensons qu'il a dû se faire l'écho des protestations des éleveurs contre les théories de M. Casimir Périer, qui, en sa qualité de président de la commission mixte des Remontes et dans une brochure à sensation, attaque le système actuel du recrutement des chevaux de l'armée, qu'il déclare tout à la fois contraire aux intérêts du Trésor et impuissant à former l'effectif complet des escadrons.

En effet, M. Casimir Périer prétend que l'Etat doit remplacer les achats de chevaux de trois ans et demi par les achats de chevaux de cinq ans, attendu que ces derniers peuvent être de suite mis en service, tandis que les chevaux de trois ans et demi demandent pour leur dressage et leur formation une période de dix-huit mois.

En outre, il affirme que le recrutement des chevaux de cinq ans doit procurer à l'État une économie notable en ce sens que le cheval de trois ans et demi, qui coûte, en moyenne, 1,000 fr., revient beaucoup plus cher, au moment

de sa mise en service, que le cheval de cinq ans, dont l'achat ne revient, aussi en moyenne, qu'à 1,300 fr., mais qui entre de suite à l'effectif.

A cette théorie les éleveurs répondent que la remonte trouvera toujours en France des chevaux de trois ans et demi qui, vendus à cet âge, procurent au vendeur un benéfice rémunérateur, tandis qu'elle ne trouvera que très difficilement des chevaux de cinq ans, dont l'entretien, ruineux et très aléatoire jusqu'à cet âge, sera complètement abandonné par les producteurs, qui préfèreront les livrer au commerce à trois ans et demi, et même les vendre à l'étranger plutôt que de les garder dans d'onéreuses conditions.

D'un autre côté, c'est une grave erreur, disent-ils, de croire que le cheval acheté à cinq ans peut être mis de suite en service.

Le cheval de cinq ans est parfait quand il a été préparé depuis l'âge de trois ans et demi ; mais celui qui est acheté à cinq ans et qui a été assez mal nourri chez l'éleveur n'a guère le tempérament plus formé qu'il l'avait à trois ans et demi. Sa transformation et son dressage, qui seront plus lents et plus difficiles, demanderont donc une période d'une année pour le rendre propre au service réel.

En conséquence, contrairement à l'opinion de M. Casimir Périer, il y a avantage à maintenir l'achat des chevaux de trois ans et demi, qui, plus vigoureux et mieux constitués, fourniront un service meilleur et aussi prompt.

La remonte en sera d'ailleurs plus facile, puisque le cheval de cinq ans, qui devient de plus en plus rare, fera bientôt complètement défaut, malgré la promesse de la bonification d'un cinquième dans le prix d'achat, bonification qui serait loin de compenser la perte que l'immobilisation de son capital fera subir à l'éleveur. (Extrait analytique d'un article paru sous la signature : GAUTHIER, dans le journal l'*Autorité* de fin février 1890.) D'une troisième opinion qui s'est

récemment produite, il ressort que le système de M. Casimir Périer, mis en vigueur pour tous les achats, serait, à la vérité, funeste pour la remonte et pour les éleveurs, mais que ce système, appliqué avec discernement, a du bon en ce sens que les chevaux de trois ans et demi reviennent à l'État à 2,500 fr. au moment de leur mise en service *(sic)*, et que, par suite, il serait préférable d'acheter des chevaux de cinq ans prêts à entrer à l'effectif, à la condition toutefois que l'État les paierait 1,800 à 2,000 fr., de manière à encourager l'éleveur par ce prix rémunérateur, et faciliter à la remonte l'achat de tous les chevaux dont elle a besoin.

Ces diverses opinions contradictoires font prévoir que la discussion en cette matière n'est pas encore épuisée.

Revenons à la séance. M. Boucherie annonce à la réunion qu'à la suite du concours ouvert par la 2e section, pour la découverte de procédés pratiques propres à déceler la fabrication du beurre par la margarine et l'oléo-margarine, il a été décerné : une médaille de vermeil à M. Ruffin, pharmacien-chimiste à Calais, et une médaille d'argent à M. Bockairy, chimiste au laborataire municipal de Paris.

Enfin, sur la proposition de M. Lejeune, ancien député, qui traite avec compétence la question monétaire en général, et plus spécialement celles du monométallisme et du bimétallisme, l'assemblée vote le vœu suivant :

« Que le Gouvernement français prenne l'initiative d'une « nouvelle conférence internationale ayant pour objet, « comme celles de 1878 et 1881, l'établissement, entre « l'Union latine, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis, « d'un régime monétaire commun reposant sur un rapport « constant de valeur entre l'or et l'argent. »

La séance est levée.

— Cette dernière proposition a une importance capitale au

point de vue des relations et des transactions internationales ; mais il est à craindre que l'Angleterre et l'Allemagne refusent de renoncer à leur système monétaire et de contribuer, par leur adhésion, à l'exécution de la mesure proposée.

Séance de clôture du 14 février 1890.

Le rapporteur de la 9e section, *Économie et législation rurales*, dit que le taux légal de l'intérêt de l'argent en matière civile doit être ramené à 4 0/0, tout en maintenant que, si les conventions sont conformes, ce taux puisse atteindre, mais jamais dépasser 5 0/0.

M. Paul Blanchemain, en présentant le rapport sur le concours des instituteurs en matière d'enseignement primaire agricole, en signale le progrès et le développement considérables.

« Il faut, dit l'orateur vivement applaudi, que nos « instituteurs élèvent des agriculteurs, des pères de famille « et des conservateurs de la paix rurale. »

Appel des lauréats.

M. Louis de Martin vient, au nom de la section 3e, *Viticulture*, demander qu'en attendant que la viticulture française puisse obtenir une protection efficace, le titre alcoolique légal des vins soit abaissé à 11°9 ; cette motion est vivement appuyée par M. du Breuil de Saint-Germain, député, qui dit que la mesure réclamée « s'impose au nom « de la moralité commerciale et de l'hygiène, » attendu que les vins étrangers qui entrent chez nous au titre de 15°9 sont vinés avec des alcools de qualité inférieure et malsaine, et servent à la manœuvre déloyale du dédoublement.

Ce vœu, dont la réalisation aura pour effet de prohiber l'entrée de ces vins étrangers à 15°9, est adopté par l'assemblée.

M. le comte de Luçay parle de la nouvelle évaluation des propriétés bâties, et fait approuver le vœu suivant :

« La Société des Agriculteurs de France renouvelle les « vœux qu'elle a émis en 1888 et 1889, au point de vue de « la nouvelle évaluation des propriétés bâties et notamment « de l'immunité reconnue par la loi des finances de l'an VII « en faveur des bâtiments servant aux exploitations rurales ;

« Demande que dans le cas où des nécessités budgétaires, « qui ne sont pas démontrées, ne permettraient pas le « dégrèvement pur et simple des charges fiscales pesant « sur l'agriculture, la plus-value à provenir de ladite évalua- « tion soit exclusivement affectée à l'allégement de ces « charges ;

« Mais qu'il n'en soit fait état qu'après qu'il aura été « procédé à une nouvelle répartition individuelle, conforme « à la législation sur la matière,

« Et proteste contre toute substitution projetée, pour les « taxes directes, du régime de la quotité à celui de la « répartition. »

M. Boullaire, traitant deux questions qui se touchent par plus d'un point, celle du vagabondage et celle de l'assistance publique dans les campagnes, dit qu'une circulaire ministérielle récente rappelle aux préfets qu'il y a lieu de réprimer énergiquement le vagabondage, et que, quant à l'assistance publique dans les campagnes, on ne peut guère, jusqu'à présent, que conseiller l'assistance au point de vue des secours médicaux.

Enfin, avant de clore la session, M. le président remercie les membres de la Société de leur assiduité en grand nombre aux séances, affirme que les décisions qui ont été prises seront l'objet de la plus vive préoccupation du conseil de la Société, et termine en disant « que les agriculteurs de

« France peuvent avoir confiance en son énergie pour faire « triompher leurs idées. »

Après une salve d'applaudissements, la 21e session est close.

CONCLUSION

De la lecture du compte-rendu des séances de cette importante et féconde session, où tour à tour sont venues en discussion les hautes questions d'économie politique et celles qui intéressent plus spécialement l'agriculture, nous pouvons recueillir cette pensée bien consolante : « *Le libre-échange a vécu.* »

A l'exception d'une certaine catégorie d'agriculteurs en chambre, dont l'entêtement égale l'ignorance, les adeptes autrefois fervents de cette généreuse, mais fatale utopie, commencent à reconnaître leur erreur et à abjurer leurs croyances ; mais, pour amener cette conversion, il a fallu une accumulation de trente années de misères, de ruines et de désastres.

Les traités de commerce, qui ont eu pour point de départ la funeste convention avec l'Angleterre du 23 janvier 1860, ont été, sous la dénonciation de *libre-échange,* appliqués presque immédiatement, sans qu'on eût laissé aux intéressés, industriels et agriculteurs, le temps nécessaire pour perfectionner ou réformer leur matériel et leur outillage, de manière à leur permettre de lutter avec succès et de soutenir plus avantageusement la concurrence avec l'étranger.

Ce fut là une faute lourde, qui eut les conséquences les plus déplorables.

La première victime de ce nouveau régime, trop brusquement mis en vigueur, a été la métallurgie, qui, mortellement atteinte dès le début, tomba foudroyée.

Toutes les usines d'une importance secondaire, qui, néanmoins, donnaient du travail à des milliers d'ouvriers et

avaient jusque-là réalisé des bénéfices, ont succombé en quelques années, sans pouvoir se relever.

Les grands établissements seuls ont survécu, mais en vivant péniblement et en ne se maintenant qu'au prix des plus grands sacrifices.

Témoin, dans le département de la Haute-Marne, des désastres qui, de 1861 à 1865, ont entraîné la chute de la métallurgie, je puis mieux que personne vous dire que là où naguère régnaient la vie, l'activité, le bien-être et la prospérité, nous n'avons plus trouvé, après un laps de temps très court, que de grandes halles désertes, des feux éteints, des marteaux inanimés et le lugubre silence d'une vaste nécropole : ce fut là la première œuvre dévastatrice du libre-échange, que les enthousiastes d'alors appelaient l'*âge d'or*.

L'agriculture, frappée également, mais d'une manière moins immédiate et moins sensible, grâce a la puissante vitalité qu'elle devait au régime antérieur, a résisté plus longtemps et n'a commencé à voir sa prospérité décroître progressivement qu'à la fin de la première période décennale ; puis, vers le début de la deuxième période, le malaise qui s'était fait plus vivement sentir, surtout après le traité de Francfort, n'a pas tardé à dégénérer en crise aiguë ; enfin, après une série de pertes successives croissantes, cette branche, la plus importante de la fortune publique, autrefois si florissante, est arrivée, d'année en année, à un tel état d'anémie et d'épuisement, que son agonie était proche lorsque la perspective de la dénonciation des traités de commerce, du dégrèvement des impôts et de l'établissement de tarifs douaniers est venue la ranimer en nous donnant une lueur d'espoir, et l'arracher à la mort. Mais il n'y a plus un seul instant à perdre, et il faut réagir promptement si l'on veut conjurer une catastrophe imminente. Voici un bien sombre tableau, que l'on taxera peut-être d'exagération ; et cependant les faits sont là, indiscutables, faisant malheu-

reusement ressortir la triste réalité, révélant et mettant en évidence la situation presque désespérée de notre agriculture en Franche-Comté.

Faisons donc des vœux pour que les efforts de la Société des Agriculteurs de France soient couronnés de succès ; pour que la voix des orateurs éminents qui ont pris une part active aux travaux du Congrès soit écoutée, et pour que le Parlement, mieux inspiré que les législateurs de 1860, abandonne résolûment le régime néfaste du libre-échange pour revenir à l'application de cette théorie si simple et si sensée : « ouvrir ses portes à ceux qui vous les ouvrent, et « les fermer à ceux qui vous les ferment. Œil pour œil, « dent pour dent. »

C'est cette maxime économique qui, appliquée d'une manière judicieuse, sage, modérée, et s'abritant sous le drapeau de la protection, doit désormais, nous en avons le ferme espoir, devenir la base fondamentale de nos transactions internationales.

MESSIEURS,

Je n'ai pas attendu l'heure de notre réunion pour remercier M. Sébastien Courcelle, notre sympathique collègue, du zèle et du dévoûment qu'il a apportés dans l'accomplissement du mandat que vous lui avez confié ; car c'est à ses bons soins et à son extrême obligeance que je dois les éléments de mon rapport. Mais, désirant qu'à mes remercîments viennent se joindre les vôtres, je vous prie de vouloir bien autoriser votre bureau à adresser dès ce jour, en votre nom, à M. Courcelle, l'expression de notre vive gratitude.

Le vice-président,
CHEVASSU.

Vesoul, le 8 mars 1890.

QUELQUES

RÉFLEXIONS CHIMIQUES ET MÉDICALES

A PROPOS DU CUIVRE

DANS LE TRAITEMENT DU MILDEW

Propriétaire de quelques ouvrées de vigne, j'ai laissé jusqu'à présent le mildew les dévorer en paix, beaucoup par défaut de temps, un peu par crainte du cuivre. C'est ce métal, en effet, qui est le spécifique du mal, le véritable démolisseur du champignon parasite, *peronospora vitis*. Tout le monde le sait; on lit partout le nom, les applications et les résultats du sulfate de cuivre, aussi bien dans les publications agricoles sérieuses que dans les plus humbles journaux, où le vitriol bleu, ce poison, coudoie la politique, hélas! sans la détruire. Et tout le monde sait, de plus, que l'on emploie le cuivre sous des formes variées : solution simple du sulfate — sulfatine, mélange de soufre et de sulfate cuprique en poudre — sulfostéatine, ou stéatite cuprique, poussière impalpable résultant du broiement d'une roche naturelle, la stéatite, autrement dite talc ou silicate de magnésie, préalablement saturée de sulfate de cuivre — bouillie bordelaise, dans laquelle le sulfate cuivrique est associé à la chaux — eau céleste, où l'ammoniaque remplace la chaux de la bouillie bordelaise — ammoniure de cuivre, qui est une dissolution de cuivre métallique dans l'ammoniaque. Tels sont les modes d'emploi du métal-remède les plus usuels, les plus pratiques et les plus efficaces.

Quelques viticulteurs ont, à la vérité, préconisé, à côté du

cuivre, le sulfate de fer ou simplement la chaux. Et, de fait, des expériences directes démontrent que le vitriol vert et le protoxyde de calcium agissent tous deux pour arrêter le développement des sporules ou graines reproductives du champignon *peronospora*. Mais, tandis que, pour ce résultat, il faut 1/10,000 de chaux et 1/100,000 de fer, il ne faut plus que 2 à 3/10,000,000 de cuivre ; si bien que le cuivre a prévalu, parce qu'il est de beaucoup le plus actif, et pour la même raison qui a fait détrôner la poudre par la mélinite.

Or, en face du cuivre, le médecin a reparu chez le propriétaire. On ne dépouille pas facilement le vieil homme, et je me suis demandé — question d'hygiène — si le vin des vignes traitées ne contenait pas un peu du métal employé pour les guérir. Je me rappelais, dans ma jeunesse, avoir arrosé des hortensias avec du fer à petites doses et avoir ainsi transformé leurs boules de fleurs roses en fleurs bleues. Donc, selon toute vraisemblance, ces fleurs avaient absorbé du sel martial ; et je savais, d'autre part, que c'est dans le fruit que se concentrent et s'accumulent, en une sorte de quintessence, les sucs variés de la plante. De là cette question toute naturelle : le vin des vignes traitées par le sulfate cuprique contient-il du cuivre ? J'avais lu le pour et le contre ; car, en viticulture comme en médecine, comme partout, on trouve toujours un Galien qui nie et un Hippocrate qui affirme. Et entre l'affirmation et la négation j'ai voulu voir clair, et j'ai vu. Pour moi, le vin des vignes sulfatées contient du cuivre, à doses très minimes, il est vrai, mais il en contient. Voici le procédé très simple d'analyse.

On décolore le vin, en le filtrant sur du charbon en poudre, dans un entonnoir de verre, à travers une boulette de coton un peu tassé dans le goulot de l'entonnoir. Le vin rouge passe goutte à goutte, lentement, et tout à fait blanc. Puis on évapore une partie de son eau dans une capsule de porcelaine ou de verre, de façon à condenser, sous un moindre volume,

les produits divers et les sels non volatils tenus en dissolution. Diminuant ainsi la masse aqueuse tout en maintenant intacts les sels cuivriques, rendant leur dilution moins grande et les ramassant, pour ainsi dire, en tas, au lieu de les laisser éparpillés et comme perdus dans la quantité du liquide, on a plus de chance et de facilité pour les découvrir. Cela fait, vous prenez une aiguille de fer à tricoter, vous la nettoyez à fond avec du papier d'émeri, vous la lavez avec de l'alcool, vous l'essuyez avec du papier à filtrer ou du coton bien propre — c'est le *décapage* — et vous plongez cette aiguille dans le liquide à examiner. Elle ne tarde pas à prendre une teinte jaunâtre : c'est du cuivre qui s'est déposé sur la partie immergée. Et la preuve, la voici : nettoyez votre aiguille jaunie avec du papier à filtrer, en la frottant longtemps et doucement ; lavez votre papier de nettoyage dans un peu d'eau distillée additionnée d'acide sulfurique, et cette eau prend une teinte légèrement bleuâtre : vous avez reconstitué du sulfate de cuivre.

Il y a donc du cuivre dans le vin des vignes sulfatées. Reste à savoir combien par litre ou plutôt combien par hectolitre ; je l'ignore. Il faudrait, pour répondre à la question, faire l'expérience en grand et être outillé autrement que je ne le suis, ne l'étant pas du tout. Le certain, c'est que la dose du cuivre contenu est très faible, si faible que, sans condensation par évaporation du liquide décoloré, on en verrait difficilement trace sur l'aiguille révélatrice.

Je crois, du reste, que cette quantité doit varier avec l'âge du vin, avec les soutirages et avec les collages. Et voici le pourquoi de cette croyance. La plus grande partie du cuivre ne peut, ce me semble, se trouver dans le vin qu'à l'état de tartrate double de potasse et de cuivre. Quels sont, en effet, les composés chimiques salins que l'analyse trouve dans le liquide provenant de la fermentation du raisin ? Surtout des sels tartriques, acétiques, maliques, phosphoriques et quel-

ques chlorures à bases de potasse, de soude, de chaux, d'alumine et de fer. Tous ces sels, dont je n'ai cité que les principaux, ne font, avec les autres matières extractives, sucre, mucilage, substances colorantes, ferments azotés, tannin, etc., que 22/1000 de la masse totale. Or, dans tout cela, le tartrate de potasse est notoirement le sel le plus abondant. C'est lui qui se dépose à l'état de bitartrate insoluble dans l'eau alcoolisée, avec une partie de la matière colorante, au fond des futailles de vin nouveau, et y constitue le *tartre brut*, la *pierre à vin*. Et l'acide tartrique est très friand de cuivre ; le tartrate de cuivre, comme généralement, du reste, toutes les combinaisons cupriques, se fabrique très aisément. D'autre part, les tartrates doubles, c'est-à-dire ceux qui contiennent deux bases accolées, sont, eux aussi, de facile et robuste composition ; témoin deux médicaments, l'un vomitif, l'émétique (tartrate double de potasse et d'antimoine), l'autre purgatif, le sel de Seignette (tartrate double de potasse et de soude). Il est vraisemblable, en présence de pareilles affinités, que le cuivre, dans le vin, va surtout du côté du sel dominant, et qu'il se combine avec le bitartrate de potasse, avec la pierre à vin, pour former un tartrate double de potasse et de cuivre, lequel se dépose à l'état de lie. Et voilà pourquoi je disais précédemment que la quantité du métal-cuivre est variable, qu'elle diminue avec l'âge du vin qui le dépouille, et avec les soutirages qui le débarrassent de ses précipités. J'ajoutais que les collages doivent agir dans le même sens, parce que le collage au blanc d'œufs, c'est-à-dire à l'albumine, détermine la formation d'un composé cuivrique insoluble (l'albuminate de cuivre), et qu'ainsi l'enlèvement du métal est encore favorisé. De telle sorte qu'à mon humble avis, le cuivre, plus apparent dans la cuve, doit disparaître peu à peu, sinon en totalité, du moins dans des proportions qui le rapprochent bien près du néant.

Mais enfin, tout le monde ne boit pas que du vin vieux, soutiré à maintes fois et collé suivant toutes les règles de l'art. Dans nos vignobles, surtout depuis quelques années, les récoltes sont trop minces pour permettre de larges provisions et donner au vin le temps nécessaire à l'élimination de tout le cuivre qu'il peut contenir. Et nous sommes ainsi amené à nous poser quand même les trois questions suivantes :

Première question, qui semblera bien extraordinaire : le cuivre est-il réellement un poison ?

Dans le cas d'affirmative, vient la seconde question : quelle est la dose nocive du cuivre, et la minime quantité du métal présent dans le vin nouveau peut-elle être nuisible par un long usage ?

Enfin, troisième question, conséquence des deux autres : quel est le procédé de traitement du mildew qui, *théoriquement*, introduira dans le vin la dose la plus petite de cuivre?

Je prends position, comme vous le voyez, sur le terrain médical, et j'avoue que je suis là plus à l'aise qu'ailleurs.

1° Le cuivre est-il réellement un poison ?

Si l'on veut prendre à la lettre les écrits des toxicologistes d'avant ces quinze dernières années, le cuivre serait presque le plus terrible des poisons, d'autant plus redoutable qu'il est plus communément à notre portée et que nous avons plus d'occasions d'éprouver ses fâcheux effets. Mais, en 1875, avec une hardiesse courageuse, M. le Dr Galippe a protesté contre la tradition universellement acceptée jusque-là sur la toxicité du cuivre, et a plaidé avec conviction la non-culpabilité de son client. Dans une note lue à l'Association française pour l'avancement des sciences, il voulut démontrer : 1° que les sels de cuivre administrés à hautes doses dans les aliments produisent, pour tous symptômes, de violents vomissements ; 2° que si l'on administre ces mêmes sels à

des doses progressives, de façon à ne pas provoquer, grâce à une sorte d'assuétude, la brusque réaction de l'estomac, les animaux mis en expérience ne semblent aucunement souffrir de l'introduction journalière, dans leur économie, de ces soi-disant toxiques. Toutefois, il manquait à cette expérimentation une consécration capable de lui donner une portée décisive : elle n'avait pas été répétée sur l'homme. C'était de l'*experientia in animâ vili*. M. Galippe a comblé cette lacune en expérimentant sur lui-même, et voici un extrait de la communication qu'il fit à l'Académie des sciences le 9 avril 1877 : « Depuis plus d'un mois, dit-il, je fais usage de « mets (viandes, poissons, légumes, etc.) préparés dans des « vases de cuivre, avec ou sans vinaigre. Ces mets sont « consommés immédiatement, ou vingt-quatre ou trente-six « heures après leur préparation. Dans ce dernier cas, lorsque « les aliments dans la confection desquels entre du vinaigre « ont séjourné pendant vingt-quatre heures dans un vase de « cuivre, ils sont recouverts, principalement sur les bords, « d'une matière verte, complexe et mal définie, appelée « improprement *vert de gris*, dans laquelle les corps gras « colorés en vert dominent. De tels aliments, consommés « froids ou chauds, en ayant soin de ne pas rejeter les « composés cuivriques dont nous avons parlé, n'ont produit « sur nous aucun symptôme particulier. Craignant d'avoir « une immunité individuelle, nous avons répété cette expé- « rience sur les personnes qui nous entourent et qui s'y sont « spontanément prêtées, après avoir assisté à nos premiers « essais. Les résultats ont été les mêmes. » Et plus tard, les Annales d'hygiène publique, 2e série, 1878, publiaient le mémoire de M. Galippe sous ce titre : *De l'usage des vases culinaires en cuivre.*

On ne peut nier ces faits ; ils paraissent concluants, et justifient largement ce que ma première question présentait d'extraordinaire. Mais les conclusions du Dr Galippe n'ont

pas été à l'abri de toute critique. Sans contester sa bonne foi et la rigueur de ses observations, on lui a objecté la bonne foi et la rigueur des observations de Drouard et d'Orfila, on a mis en avant les cas d'empoisonnement bien constatés et même terminés par la mort. Mais, néanmoins, les vieilles théories étaient ébranlées. Force a été de reconnaître que la toxicité du cuivre était exagérée, que l'ingestion des préparations cupriques, malgré quelques malaises réels, amenait rarement un dénouement fatal ; et, battant en retraite, les accusateurs du cuivre en sont réduits à discuter avec Galippe si les accidents produits par les ustensiles culinaires de ce métal ne sont pas dus plutôt au plomb qui entre dans l'étamage, ou à un effet combiné des deux substances, qu'au cuivre lui-même considéré isolément. Finalement, et pour conclure, on admet aujourd'hui que les préparations cuivriques ne sont pas aussi redoutables qu'on le supposait. Elles ont perdu une bonne partie de leur terrible renommée, et la tendance paraît être en faveur d'une simple action topique, irritante et plus ou moins caustique, qu'elles exerceraient sur les organes touchés.

Il y a là de quoi nous rassurer déjà sur les effets dangereux du cuivre dans le vin.

2° Quelle est la dose nocive du cuivre, et la minime quantité de métal présent dans le vin nouveau peut-elle être nuisible par un long usage ?

Je viens, ce me semble, de démontrer que les dangers du cuivre étaient très surfaits, que son acte d'accusation avait été noirci à plaisir, et qu'on pourrait presque dire des préparations cuivriques ce que Fontenelle disait du café, qu'en cas de vénénosité, ce sont tout au moins des poisons bien gentils et presque anodins. L'emploi du cuivre en médecine nous fournira de nouvelles preuves.

Le Dr Gerbier a essayé, contre le cancer, le verdet, autrement dit *cristaux de Vénus*, et scientifiquement acétate neutre

de cuivre ; ses pilules étaient prescrites de façon à donner chaque jour de 50 centigrammes à un gramme et demi de ce sel. Il continuait ainsi pendant plusieurs mois, et n'interrompait que si la tolérance gastro-intestinale, qu'il déclarait d'ailleurs facile à obtenir, venait, par extraordinaire, à fléchir. Plus tard, Cayol reprit le traitement de Gerbier, et, si ni l'un ni l'autre ne guérit le cancer, du moins ni l'un ni l'autre ne produisit d'accidents toxiques.

Dans les maladies nerveuses, Ferréol, Biett, Cazenave, Barallier (de Toulon) ont administré le sulfate de cuivre ammoniacal ; Lafargue, de Saint-Emilion, a donné le deutoacétate de cuivre, et Cullen le *cuprum ammoniacum*, combinaison du cuivre avec le sel ammoniac. Dans la phtisie, les médecins américains Simmons et Seuter se sont servis du vitriol bleu lui-même. Les doses variaient de 15 à 50 centigrammes par jour, et, malgré la durée du traitement, aucun de ces observateurs n'a reconnu au métal cuprique le moindre inconvénient.

Nous sommes bien au delà des quantités contenues dans le vin, et la variété des préparations employées doit nous rassurer autant que la différence très élastique des doses. Donc, si le cuivre est un poison, il n'agit comme tel qu'à la condition d'être en masse, et nous n'avons rien à craindre de sa présence infinitésimale dans le vin quotidiennement consommé.

3° Quel est le procédé de traitement du mildew qui, *théoriquement*, introduira dans le vin la dose la plus petite de cuivre ?

Après la réponse que nous avons dû faire aux deux questions précédentes, cette troisième question paraît oiseuse. Quelle que soit la préparation cuivrique employée contre le mildew, rien à craindre, voilà l'évidence. Mais il peut y avoir encore des incrédules ou des trembleurs, et c'est pour eux que je vais jusqu'au bout de mon programme.

Posons d'abord ce principe, qui est une vérité de La Palisse : ***Moins nous donnerons de cuivre à la vigne, moins elle en absorbera, et moins le vin pourra conséquemment en contenir.*** Si bien que nous n'avons, pour terminer, qu'à calculer le poids du cuivre dans les divers modes de traitement, réduits, en définitive, à deux : sulfate cuivrique et ammoniure de cuivre ; car, qu'il s'agisse de bouillie bordelaise, d'eau céleste, de sulfatine, de sulfostéatine, c'est toujours, en réalité, le vitriol bleu qui est le principe actif ; seul, l'ammoniure de cuivre diffère et fait catégorie à part. Or le calcul à effectuer est très simple. Il n'a que l'inconvénient de m'obliger à des chiffres, toujours fort ennuyeux, et à une apparence doctrinale, qu'il est désagréable de prendre et malaisé d'éviter.

Et d'abord le sulfate de cuivre, vitriol bleu ou couperose bleue, comme l'indique son nom scientifique, est une combinaison d'acide sulfurique et de cuivre oxydé. De sa formule chimique il résulte que ce sel contient, en nombre rond, 254 grammes de cuivre métallique par kilogramme. Je vous fais grâce et de cette formule et de la notion des équivalents qui m'ont servi pour arriver à ces 254 grammes, vous priant, par reconnaissance, de me croire sur parole.

Maintenant, l'ammoniure de cuivre. M. Bellot des Minières, le parrain de cette préparation, indique qu'elle s'obtient en faisant dissoudre à l'air libre 4 ou 5 grammes de tournure de cuivre dans un kilogramme d'ammoniaque. J'ai suivi de point en point les indications de l'auteur, et j'ai obtenu un liquide d'un beau bleu, qui se compose d'oxyde de cuivre et de nitrate d'ammoniaque, tous deux dissous dans un excès d'alcali. Ce liquide a la singulière propriété de liquéfier le coton, scientifiquement la cellulose. Il peut donc, à vrai dire, manger du champignon. Vous voyez ainsi sa puissance et son mode d'action. On l'emploie allongé d'eau, bien entendu, dans les proportions de 2 litres et demi à 5 litres

par hectolitre ; si bien qu'une feuillette d'ammoniure de cuivre, prête à la lutte contre le mildew, contient 12 grammes et demi minimum, et 25 grammes maximum de cuivre métallique. Par comparaison, le vitriol bleu, qui, dans l'eau céleste ou dans la bouillie bordelaise, s'emploie à la dose de 1 à 3 kilogrammes pour 100 litres d'eau, nous donne, dans les mêmes conditions, 254 à 762 grammes du même métal. Par conséquent, au point de vue du cuivre servi à la vigne, l'ammoniure doit être largement préféré. — Il a encore un autre avantage sur son concurrent : c'est d'offrir à la plante une notable quantité d'azote, c'est-à-dire un engrais chimique très favorable à la végétation, véritable aliment qu'il présente sous forme de nitrate d'ammoniaque et d'excès d'alcali. Mais, comme je dois être franc et tout dire sans déguisement, je reconnais que l'ammoniure de cuivre est plus coûteux que le sulfate ; j'avoue que je ne parle de lui que théoriquement, et j'attends à l'année prochaine pour me prononcer, après essai, sur sa valeur antiperonosporique.

GUILLAUME.

Avril 1890.

LES

SILEX ET LES QUARTZITES PALÉOLITHIQUES

DE FÉDRY

Dans une précédente notice sur les stations néolithiques qui existent sur le territoire de Fédry, j'ai signalé la présence de quelques objets paléolithiques mêlés aux outils et aux armes de la pierre polie.

Depuis, j'ai continué mes recherches, et je suis arrivé à rassembler un nombre relativement considérable de ces instruments, si l'on tient compte de l'étendue assez restreinte du terrain sur lequel ils se rencontrent.

Ces antiques débris de l'industrie humaine sont, pour la plupart, en quartzite, et ont été détachés de cailloux roulés provenant probablement de la Saône, qui est voisine. On voit encore sur presque tous une portion plus ou moins importante de la surface polie par le charriage des eaux. D'autres, un peu moins nombreux, sont en silex, dont le gisement inconnu devait être éloigné d'au moins plusieurs lieues. Quelques-uns, deux ou trois seulement, ont été taillés dans des chailles siliceuses semblables à celles que l'on trouve éparses sur le sol, un peu partout, autour de Fédry.

Tous ces instruments présentent les caractères qui sont particuliers aux époques de Chelles et du Moustier.

Ceux que l'on peut rapporter à la première sont très rares ; jusqu'à ce jour, je n'en ai recueilli que huit échantillons. Ce sont :

1° Un coup de poing, taillé d'un seul côté, dans un caillou

roulé de quartzite ; l'autre côté et le talon sont formés par la surface elle-même du caillou.

2° Un second coup de poing, taillé sur les deux faces, dans une chaille. Une portion de la chaille laissée intacte tient lieu de talon. (Pl. 1, fig. 2.)

3° Trois haches en quartzite, taillées en amande. Les trois ont la pointe cassée, et ont conservé à la base une petite partie polie du caillou roulé dans lequel elles sont fabriquées.

4° Un instrument, taillé sur les deux faces, dans une chaille, forme ovale.

5° Une hachette entière, taillée sur les deux côtés, trapue et triangulaire, en quartzite brun. (Pl. 1, fig. 1.)

6° Enfin, une belle hache, peu épaisse, parfaitement taillée sur les deux faces, dans une chaille. Un éclat enlevé anciennement a fait disparaître la plus grande partie du talon, dont il ne reste plus qu'une bande étroite. (Pl. 1, fig. 3.)

Ces huit instruments, d'une longueur variant entre 4 et 11 centimètres, ont bien la forme chelléenne, mais il serait peut-être hasardeux d'affirmer qu'ils remontent jusqu'à ce temps reculé. Provenant de la surface du sol, où ils sont mêlés à des outils moustériens beaucoup plus nombreux, ils peuvent aussi bien appartenir à l'industrie de cette dernière époque qu'à celle qui lui a précédé. On sait, en effet, que celles-ci empiètent toujours l'une sur l'autre, et que, lorsqu'un nouvel outillage apparaît, celui qui était en usage avant lui ne cesse pas pour cela tout à coup d'exister. Les formes anciennes continuent encore, en devenant de plus en plus rares à mesure que les nouvelles augmentent, jusqu'à ce qu'elles disparaissent tout à fait après un certain temps.

C'est probablement ce qui a eu lieu à Fédry.

Je n'insiste donc pas plus longtemps sur la présence, en certains points de notre sol, de ces rares outils, et je passe immédiatement aux instruments moustériens.

Ceux-ci, comme je l'ai dit, sont beaucoup plus abondants que les premiers. Je les ai recueillis çà et là, aux abords des sommets des deux massifs de collines dont est formée la bonne moitié du territoire de Fédry.

Ordinairement isolés, ils paraissent cependant être de plus en plus communs, à mesure que l'on se rapproche du centre des stations où s'établirent plus tard les hommes néolithiques.

J'ai remarqué aussi que, quel que soit l'endroit où on les rencontre, cela a toujours lieu à une certaine hauteur, sur les coteaux, et jamais plus bas. Au-dessous de la côte 240, je n'en ai trouvé qu'un seul dans un ravin, où il avait fort bien pu être entraîné sur les pentes par les eaux des pluies.

Jusqu'à ce jour, j'ai retrouvé quatre-vingt-cinq de ces instruments, dont quatorze sur des points très éloignés l'un de l'autre. En voici le détail :

1 pointe retaillée,	En-Bichevaux. (Pl. 1, fig. 9.)
1 —	Sur-la-Lenère ;
1 —	Haut-de-Charmey ;
5 pointes retaillées, (Pl. 1, fig. 8.) 1 pointe non retaillée, 2 éclats.	Aux-Charmonnots ;
1 pointe retaillée, 1 grattoir, 1 lame retaillée. (Pl. 1, fig. 11.)	Aux-Chânois.

Je ne fais que mentionner ces quatorze éclats, pointes ou grattoir ; vu leur isolement, il est difficile d'établir une conjecture quelconque sur leur rencontre. Ils sont tous en silex, et quelques-uns d'eux sont très remarquables par la perfection de leurs retouches, spécialement la pointe provenant des Bichevaux.

Les soixante-onze autres peuvent se diviser en deux catégories.

1° Ceux en silex, qui sont : quatre lames, deux éclats ronds, douze pointes non retaillées, quatre pointes retaillées (pl. 1, fig. 10), une sorte de poinçon.

2° Ceux en quartzite, se divisant en : quatorze lames, onze pointes entières (pl. 1, fig. 4 et 5), trois pointes avec sommet carré, cassé, une pointe retaillée (pl. 1, fig. 6), quatorze éclats, forme grattoir, un grattoir retaillé (pl. 1, fig. 7), quatre sortes de poinçons.

Ces soixante-onze derniers objets, sans exception, ont été recueillis près des *Billiardes,* sur la pente tournée vers le nord-ouest de la *Combe Vairon,* entre les deux courbes de niveau 250 et 260, et surtout autour d'un point assez restreint où ceux en quartzite principalement se rencontrent en plus grand nombre.

On les retrouve à cette place, après les labours, dans une argile très grasse que le fer de la charrue ramène au-dessus de la terre végétale, qui n'a que peu d'épaisseur.

Serait-ce là l'emplacement d'une station moustérienne? Sa position sur les bords d'un plateau que les eaux, alors en décroissance, des grands cours d'eau de ce temps ne recouvraient plus, ainsi que la configuration générale des lieux, semblent, même après examen, faire pencher les probabilités de ce côté.

Quoi qu'il en soit, tous les instruments dont je viens de parler, bien qu'étant souvent mêlés aux pointes à ailerons et aux haches polies, sont certainement d'une époque très antérieure à celle que caractérisent ces derniers objets.

La patine profonde qui les recouvre presque toujours quand ils sont en silex, l'usure de leurs angles quand ils sont en quartzite, la taille généralement grossière de ces derniers, qui n'a aucun rapport avec le travail perfectionné des âges postérieurs et surtout du Robenhausien; enfin, le niveau élevé, toujours constant, où on les rencontre : tout me paraît suffisant pour permettre d'avancer que la plus

grande partie de ces objets, outils ou armes, sont bien, comme leur forme l'indique, contemporains de l'homme du Moustier, que celui-ci ait d'ailleurs stationné plus ou moins longtemps sur notre coin de terre, ou qu'il n'ait fait seulement qu'y passer.

ALFRED MILLIARD.

EXPLICATION DE LA PLANCHE I

Nota. — Tous les objets sont figurés de grandeur réelle.

Fig. 1. — Hachette du type de Chelles, trapue, presque triangulaire, en quartzite très brun. Le talon se voit en *a. b.*

Fig. 2. — Hache du même type, taillée dans une sorte de chaille. On voit une partie du talon en *g. h.* Il se compose de la croûte de la chaille qui a été conservée.

Fig. 3. — Belle hache, type chelléen, taillée dans une chaille. Le talon *l. m.*, dont on ne voit ici que le bord, est sur le côté opposé. Un éclat, enlevé d'ancienne date, n'en a laissé qu'une bande étroite.

Fig. 4, 5 et 6. — Trois pointes, type du Moustier; les deux premières sans retouches, la troisième retaillée à petits éclats. Ces trois instruments ont, sur la face non visible, la cassure unie et le bulbe de percussion. Ils sont en quartzite; 4 et 5 en quartzite blond, et 6 en quartzite très brun. L'outil n° 4 a conservé plus des deux tiers de la surface roulée du caillou dans lequel il a été taillé. Toute la partie *c. d. f.* en est formée.

Fig. 7. — Beau grattoir, type du Moustier, en quartzite très brun, retaillé de *n.* en *o.*

Fig. 8. — Beau type de pointe du Moustier, en silex, retaillée de *p.* en *q.*

Fig. 9. — Magnifique pointe du Moustier, en silex, retaillée très finement sur presque tout son pourtour, la pointe en est un peu cassée.

Fig. 10. — Pointe du Moustier, en silex, retaillée sur le côté gauche. Le bulbe de percussion est sur la face non reproduite.

Fig. 11. — Couteau du Moustier, en silex, retaillé de *r.* en *s.*

Les quatre derniers outils sont recouverts d'une belle patine blanche; le n° 9 est, de plus, recouvert de concrétions ferrugineuses.

VITICULTURE

Sulfatage des vignes contre le mildew ou mildiou.

Parmi les questions traitées par la Société pomologique de France dans sa session tenue à Paris les 16, 17 et 18 septembre 1889, il en est une dont la solution était attendue avec la plus vive impatience par les viticulteurs, et qui a pour objet : *Des causes de l'insuccès du sulfatage des vignes contre le mildew.*

Tous les membres de la Société qui ont pris part à la discussion ont été unanimes à reconnaître que les insuccès dans l'emploi des solutions cupriques ont ordinairement pour cause une application tardive.

M. Daurel, viticulteur à Bordeaux, affirme qu'il faut traiter les vignes préventivement par une opération faite environ quinze jours avant la floraison, et une seconde immédiatement après la floraison, en employant le sulfate à une forte dose, composée de 8 kilog. de sulfate de cuivre et de 15 kilog. de chaux par hectolitre d'eau.

M. Falconnet préfère les traitements réitérés en quatre fois, avec des doses faibles de 2 kilog. de sulfate de cuivre et de 4 kilog. de chaux par hectolitre d'eau.

A l'appui de son opinion, M. Falconnet fait valoir que, par les fortes doses en deux traitements, on court le risque de paralyser la végétation, de brûler les tendres sommités des sarments ou de les laisser échapper à l'application du remède.

Il ajoute même qu'avec une bouillie composée des mêmes

doses de sulfate de cuivre et de chaux, il a obtenu, au moyen d'aspersions réitérées, les meilleurs résultats contre la tavelure des fruits, notamment du *Doyenné d'hiver* et du *Saint-Germain*.

Enfin, M. Luizet, horticulteur-viticulteur à Lyon, tout en reconnaissant que l'application de la bouillie bordelaise, préconisée par M. Daurel, est efficace pour la préservation des grands vignobles, recommande, pour les petits vignobles, l'emploi de la poudre *Cognet*, de Lyon, contenant 5 0/0 de cuivre. Il garantit la réussite, à la condition qu'on agisse en temps opportun, à la rosée, pour favoriser la fixation de la poudre sulfo-cuprique, en trois traitements, les 10-15 juin, les premiers jours de juillet et les premiers jours d'août.

Ce mode curatif s'emploie avec succès aussi bien contre l'oïdium que contre le mildew.

Ces divers systèmes, qui présentent entre eux un écart assez sensible, n'offrent pas une solution exacte et précise de la question ; toutefois, l'on peut conclure de leur ensemble que la cause principale de l'insuccès est le défaut de réglementation tant des doses que des époques d'application ; que le traitement doit être plutôt *préventif* que *curatif*, et par conséquent demande à être pratiqué de bonne heure ; que les doses doivent varier et se graduer suivant les époques d'application ; enfin, que l'emploi de la bouillie bordelaise semble définitivement prévaloir et l'emporter sur l'usage de l'*eau céleste*, mixture de sulfate de cuivre et d'ammoniaque. (Il ne faut pas confondre ce mélange, dont la préparation, laissée à l'opérateur, est souvent défectueuse, avec l'*anti-mildiou* de M. René Bidaux, solution également cuprique et ammoniacale, mais qui est chimiquement combinée, titrée et concentrée. L'action de ce curatif, toujours efficace, n'offre aucun danger, tandis que, la plupart du temps, de l'eau céleste imparfaitement dosée et mélangée l'acide sulfurique se dégage à l'état libre et occasionne la brûlure.)

En conséquence, de l'exposé de ces différentes méthodes et de la combinaison des préceptes enseignés nous pouvons, en toute assurance, faire ressortir les règles suivantes, qui sont d'ailleurs confirmées par nos propres expérimentations :

L'époque la plus favorable pour la première application du traitement est la quinzaine ou la huitaine qui précède la fleur, alors que les bourgeons et les feuilles sont déjà suffisamment développés pour recevoir avec efficacité la solution cuprique ; puis cette solution ne devra pas contenir plus de 2 kilog. de sulfate de cuivre et 4 à 5 kilog. de chaux par hectolitre d'eau.

A un mois d'intervalle, c'est-à-dire une dizaine de jours après la fleur, il faut pratiquer un deuxième traitement avec une solution un peu renforcée, eu égard à la plus forte consistance des bourgeons et des feuilles ; elle sera donc composée de 3 à 4 kilog. de sulfate de cuivre et de 5 à 6 kilog. de chaux par hectolitre d'eau.

Ces deux opérations, consciencieusement effectuées, doivent dispenser d'applications ultérieures, qui, surtout celles d'août et de septembre, nous paraîtraient aussi dangereuses qu'inutiles, et ne deviendraient nécessaires que dans la seule hypothèse où les vignobles voisins, n'ayant subi aucun traitement, pourraient être contaminés et viendraient communiquer la maladie aux feuilles et bourgeons non encore développés lors des deux premières opérations.

En effet, un traitement tardif fait à une époque trop rapprochée de la récolte serait, d'une part, impuissant à guérir le mal s'il est déclaré, et, d'autre part, serait nuisible à la récolte en ce que le raisin n'aurait plus le temps de se débarrasser des matières cupriques contenues en la solution.

Nous n'hésitons donc pas à recommander avec instances, comme devant infailliblement procurer le succès et préserver le raisin de tout toxique nuisible, les deux traitements que je viens d'indiquer, avant et après la fleur, avec les doses en

sulfate de cuivre de 2 kilog. pour le premier, puis de 3 à 4 kilog. pour le deuxième, mais sans excéder ces quotités. Quant à la quantité de chaux à joindre au sulfate de cuivre pour former la mixture dite bouillie bordelaise, elle reste sans grande influence sur l'efficacité du traitement, et varie suivant le mode d'application : la solution, qui doit être assez liquide pour l'usage du pulvérisateur *Vermorel,* peut recevoir une plus grande addition de chaux et devenir plus compacte pour l'arrosage au balai. Un nouveau pulvérisateur à pompe mobile et indépendante, l'*Excelsior,* vient d'être mis au commerce par M. Gobet, de Belleville-sur-Saône (Rhône). Cet appareil perfectionné, en vente chez M. Bidaux-Maniglier, à Vesoul, est muni d'une grille de dégorgement qui permet et facilite l'emploi de la chaux à une forte dose (10 à 15 0/0).

Enfin, le traitement précoce ou préventif doit avoir le précieux avantage de détruire les larves des nombreux ennemis de la vigne, dont les plus redoutables sont : *les chenilles, les callidies, les altises, les sphinx à tête de mort, les sésies, les bombyces, les cloportes, les pyrales, les cochylis,* etc.

Rappelons-nous, en effet, que la récolte de 1889, favorablement préparée par une heureuse floraison et pleine de riches promesses, a été gravement compromise dans certains vignobles et presque entièrement détruite dans d'autres par les ravages de la *cochylis,* insecte microlépidoptère de la famille des annelés, connu plus ordinairement dans nos contrées sous le nom de : *vermisseau.*

Avant de terminer, je tiens à dire que si le traitement des vignobles, judicieusement et correctement opéré au moyen de la bouillie bordelaise, détruit le mildew et l'oïdium, il contribue en outre à la régénération des vignes épuisées ; toutefois, pour compléter à cet égard les bienfaits du traitement, il serait utile de répandre sur le sol, aussitôt après le

premier labour de printemps, du sulfate de fer en poudre, à raison de 30 grammes par mètre superficiel.

L'action de ce puissant topique, si peu onéreux, produira les meilleurs effets contre l'*anthracnose,* maladie engendrée aussi bien par l'épuisement du sol de la vigne que par l'envahissement des cryptogames et les attaques des insectes.

Exposé sommaire de la dépense résultant de l'emploi des divers insecticides ou toxiques mis au commerce pour le traitement de la vigne contre : le phylloxéra, l'oïdium, l'erynose, le mildew, le black-rot, l'anthracnose, les courtilières, les vers blancs, la pyrale, les chenilles, la cochylis, etc.

Ient. — *Chemical-Phenix,* contre le phylloxéra et autres insectes qui attaquent les racines et la souche.

Cet enduit, dont la composition chimique n'est pas indiquée, est employé au moyen du badigeonnage des souches, qu'il faut débarrasser, à 10 centimètres en contre-bas du sol, de la terre qui les entoure, en ayant soin de préserver les bourgeons de l'ingrédient.

Cette dernière recommandation indique que le traitement doit être appliqué de préférence pendant le repos de la végétation.

Le prix de cet insecticide est de 92 fr. les 100 kilog., pris en gare de Toulouse ; si l'on y ajoute le port, il reviendrait, rendu à destination, à environ 100 fr. les 100 kilog. et donnerait lieu, à raison de 100 grammes par souche, à une dépense par cep de ..... » 10c

Main-d'œuvre (déchaussement du cep, badigeonnage et remise en place de la terre) évaluée faiblement à 1 centime par souche, ci..... » 01

Total par cep..... » 11

Dans nos régions, le nombre moyen des souches étant de 30,000 à l'hectare, la dépense basée sur ce chiffre serait, par hectare, de ..... 3.300 fr.

Si l'on ramène cette moyenne à 20,000 ceps à l'hectare, nombre bien rare dans nos contrées, en supposant qu'il existe, la dépense serait encore de 2,200 fr. par hectare, somme égale, si elle n'est supérieure à la valeur du fonds. Ce mode de traitement est donc trop onéreux, et par suite impraticable.

L'application du *chemical-phenix* n'a d'ailleurs, dans notre zone, qu'un intérêt très secondaire, puisqu'il agit principalement contre le phylloxéra, et que, à l'exception d'un nombre très restreint de vignes contaminées, ce fléau n'a pas encore envahi sérieusement les vignobles du département.

II^ent^. — *Alma Mater :* Insecticide extrait, à l'usine de Belley (Ain), de gisements de roches calcaires oléagineuses, mis au commerce par la Caisse des Mines et Charbonnages, 26, rue Cambon, à Paris ; agissant comme préservatif, curatif et fertilisant ; à employer contre le phylloxéra, les vers blancs, la pyrale, la cochylis et autres insectes, ainsi que contre l'oïdium, le mildew et le black-rot.

Le prix de cet insecticide est de 16 fr. les 100 kilog., pris en gare de Belley, soit, approximativement, avec le port, 20 fr. les 100 kilog.

Mode d'emploi : déchausser le cep sur une profondeur de 12 à 15 centimètres et sur un diamètre de 40 centimètres environ, et en plus le long des principales racines ; répandre, par pied de vigne, de 200 à 250 grammes dans les sols légers, et de 250 à 350 grammes dans les terres fortes ; recouvrir le pied avec la terre après en avoir émietté les mottes, mais sans la tasser.

Eu égard à la nature du sol dans nos vignobles, il serait nécessaire d'employer la plus forte dose, soit 350 grammes ; mais, comme les ceps sont très rapprochés (30,000 à l'hectare),

on devra réduire la dose au minimum de 200 grammes par souche, soit une dépense, par pied, de 4 centimes.

En se basant sur le chiffre de 30,000 souches à l'hectare, ce qui est malheureusement exact, on aurait à supporter, à raison de 4 centimes par cep, une dépense, par hectare, de..... 1.200f

Main-d'œuvre consistant dans le déchaussement du cep, expansion de l'insecticide et remise en place de la terre, soit, comme pour le *chemical-phenix*, une dépense de 1 centime par souche, et, pour 30,000 souches..... 300

Total de la dépense par hectare, ci.... 1.500

Dans l'hypothèse de 20,000 souches à l'hectare, la dépense sera la même, car, en raison du plus grand écartement des ceps, on devra augmenter la dose et la porter de 200 à 300 grammes par cep, soit, par souche, une dépense de 6 centimes, et, par hectare, 1,200 fr., soit, avec main-d'œuvre, ci..... 1.500 fr.

Ce traitement, également trop onéreux, devient impraticable sur un vignoble de grande ou moyenne importance, et ne peut être appliqué qu'aux vignes de treilles ; en conséquence, même pour celles-ci, il sera plus économique et tout aussi avantageux de se servir de l'engrais *George Ville* n° 6k, incomplet, dont il sera parlé ci-après.

IIIent. — Traitement du mildew et autres maladies cryptogamiques de la vigne par : 1° La *Sulfostéatite cuprique*, où le sulfate de cuivre entre pour 8 et 10 0/0 ; 2° et par la *Sulfostéatite soufrée*, composée de 65 à 70 0/0 de sulfostéatite cuprique et de 30 à 35 0/0 de soufre sublimé.

Ces poudres, mises au commerce par M. Michel, de Sorgues (Vaucluse), la première à raison de 21 fr. les 100 kilog., et la deuxième à raison de 22 fr. les 100 kilog., doivent être

employées au soufflet, par les temps calmes et couverts, les brouillards, les rosées, afin de les faire adhérer aux feuilles.

Les doses indiquées varient de 100 à 200 kilog. par hectare, à répartir en quatre ou cinq traitements ; mais, comme elles sont données pour les vignobles où les plants ne dépassent guère 10,000 à l'hectare, on peut hardiment les porter, pour nos contrées, à 400 kilog. par hectare et pour quatre traitements seulement.

Le coût de ces poudres, prises, en gare de Sorgues, à 21 et 22 fr. les 100 kilog., peut être facilement évalué, eu égard aux frais de transport, à une moyenne de 25 fr. les 100 kilog.

La dépense serait donc, pour les 400 kilog. nécessaires aux quatre opérations, de..... 100f

Main-d'œuvre évaluée faiblement à 12 fr. par hectare et par opération, eu égard au temps assez long que doit réclamer l'opération au soufflet ; soit, pour quatre opérations..... 48

Total de la dépense par hectare..... 148

Ce mode de traitement semble pouvoir être employé en raison du chiffre modéré de la dépense ; mais, comme les renseignements certains sur l'efficacité de ces poudres font défaut, il serait peut-être plus prudent d'attendre, avant de s'en servir, qu'elles aient fait leurs preuves.

IVent. — *Bouillie bordelaise,* mélange de chaux et de sulfate de cuivre, à employer en deux traitements, avant et après la fleur, à raison de 4 hectolitres environ par hectare ; composé, pour la première opération, de 2 kilog. de sulfate de cuivre et de 4 kilog. de chaux, et, pour la deuxième opération, de 4 kilog. de sulfate de cuivre et de 5 kilog. de chaux, soit, en moyenne, par hectolitre :

Sulfate de cuivre, 3 kilog., revenant, à raison de 80 centimes le kilog., à 2 fr. 40, soit, pour les 8 hectolitres nécessaires

aux deux opérations, par hectare, ci.....	19f 20c
Chaux, à 15 centimes le kilog. et en dose moyenne de 5 kilog. par hectolitre, soit 5 × 8 = 40 kilog., à 15 centimes, ci.....	6 »»
Main-d'œuvre évaluée à 10 fr. par hectare et par opération, soit, pour les deux traitements.....	20 »»
Total de la dépense par hectare.....	45 20

Vent. — *Bouillie bourguignonne,* mélange de sulfate de cuivre et de cristaux de soude, dont voici la préparation :

Faire fondre séparément dans cinq litres d'eau bouillante : 1° 1 kilog. de sulfate de cuivre ; 2° et 1 kilog. de cristaux de soude revenant à 10 centimes le kilog.

Laisser refroidir les solutions ; verser la solution de cristaux de soude dans celle du sulfate de cuivre, lentement et avec précaution, car il se produit, au bout de quelques instants, une effervescence assez vive due à l'action de l'acide sulfurique du cuivre sur les cristaux de soude.

Enfin, ajouter 90 litres d'eau. On obtient ainsi un liquide très légèrement trouble, n'obstruant jamais les appareils, même les plus fins, ne produisant jamais de brûlure sur les feuilles, et contenant des sels de cuivre à l'état colloïdal, adhérant par conséquent aux feuilles les plus lisses.

Il est important de ne préparer la *Bouillie bourguignonne* que peu de temps avant de l'utiliser, attendu qu'à la longue les sels de cuivre deviennent grenus, engorgent les appareils et n'adhèrent plus aux feuilles.

Il y a donc économie à employer l'une ou l'autre des deux bouillies, *bordelaise* et *bourguignonne,* qui sont moins coûteuses et tout aussi efficaces que les autres solutions mises au commerce.

VIent. — Puis il y a aussi avantage, au point de vue de l'économie, à adopter pour le traitement des vignes :

1° Contre le mildew, l'*Anti-Mildiou,* de M. René Bidaux,

pharmacien à Vesoul, solution cuprique et ammoniacale très adhérente, dont l'efficacité est attestée par de nombreux expérimentateurs.

L'emploi par hectare est de 10 litres environ, mélangés à 40 ou 50 fois leur volume d'eau. Le prix du litre, qui est de 60 centimes au détail, ne revient plus qu'à 50 centimes par bonbonne de 10 litres et au-dessus.

Ce dernier chiffre pris pour base donne pour 10 litres	5f
Main-d'œuvre évaluée à 10 fr. par hectare, ci.....	10
Total par opération, ci.....	15

Le coût des trois opérations par hectare est donc de 45 fr., dépense équivalente à celle de la *Bouillie bordelaise*.

2° Contre le peronospora, les rots, la cochylis et l'anthracnose : le *Cœruleum de cuivre* du colonel Patin, de Montmirey-la-Ville (Jura), sel de cuivre en poudre, revenant à 70 centimes le kilog., et vendu par boîtes de 500 grammes pour un pulvérisateur de 14 litres. La dose par hectolitre serait donc de 3 kilog. 500, et la dépense de 2 fr. 45 ; soit, avec la main-d'œuvre, 12 fr. 45, et, pour trois opérations, 37 fr. 35.

Enfin, pour arriver plus sûrement à la destruction de la cochylis ou ver de la vigne, dont la larve pourrait ne pas être détruite par la première opération précédant la fleur, divers expérimentateurs recommandent, pour la deuxième opération, après la fleur, l'emploi de l'*Acide phénique*, qui serait ajouté soit aux bouillies bordelaise et bourguignonne, soit à l'eau céleste ou à l'anti-mildiou, dans la proportion de 100 grammes par 15 litres de liquide. Ils affirment que le vermisseau ne résiste pas à l'action délétère de l'acide phénique, et meurt immédiatement.

L'essai en est facile et peu onéreux, puisque cet acide ne coûte guère que 1 fr. le kilog., soit 10 centimes par 15 litres ou 66 centimes par hectolitre de liquide.

Dans cette revue des divers toxiques employés contre le

mildew, je ne parle pas de l'eau céleste, attendu que l'antimildiou mis au commerce par M. René Bidaux est, comme l'eau céleste, une solution de sulfate de cuivre et d'ammoniaque à 22°, mais chimiquement dosée, titrée et concentrée, et, par suite, exempte de toute nocuité pour la vigne.

Toutefois, voici la composition de l'eau céleste, pour les viticulteurs qui, préférant cette solution à toutes autres, voudraient la préparer eux-mêmes :

Deux formules au choix par hectolitre d'eau :

Première mixture : 700 grammes de sulfate de cuivre et 1 litre 1/10 d'ammoniaque à 22° ;

Deuxième mixture : 500 grammes de sulfate de cuivre et 3/4 de litre d'ammoniaque à 22°.

Quant à l'emploi de l'ammoniure de cuivre, solution composée de tournure de cuivre et d'ammoniaque, il faut attendre le résultat des expérimentations annoncées par M. le docteur Guillaume pour faire connaître l'efficacité et le coût de ce traitement.

Je croyais en avoir fini avec les divers insecticides ou toxiques employés contre le mildew, lorsque me parvient la *Chronique mensuelle* de la Société d'horticulture de l'Ain, relatant un article de la *Pomologie française* du 1er mai 1890 sur un nouveau traitement du mildew au moyen de la *Bouillie bordelaise céleste*. Voici cet article :

« M. Michel Perret a exposé devant la Société nationale « d'Agriculture de France un nouveau mode de traitement « de la vigne contre le mildew ; il s'agit de l'application du « *sulfo-saccharate de cuivre*.

« Actuellement, a dit M. Perret, on a acquis la certitude « de pouvoir combattre par le cuivre les maladies crypto- « gamiques de la vigne. Dans les grandes invasions, le « développement du parasite est si rapide qu'il paraît « nécessaire d'employer de fortes doses de sulfate de

Cet engrais reviendrait, tout préparé et port compris, à environ 22 fr. les 100 kilog., soit, pour la dose par hectare..... 220 fr.

Mode d'emploi.

Il faut creuser à la bêche, autour de chaque cep, une petite cuvette dans laquelle on répand bien également la quantité d'engrais que l'on a déterminée en divisant 1,000 kilog. par le nombre de ceps à l'hectare ; puis on recouvre l'engrais avec la terre du déblai pour combler la cuvette. L'opération devra être effectuée de préférence à l'automne, en novembre et décembre, ou, au plus tard, en janvier et février.

Ce mode d'application, dont la main-d'œuvre est assez élevée, ne peut pratiquement convenir dans nos pays qu'aux très petits vignobles, à cause du nombre excessif des souches qui, tout en donnant lieu à un travail considérable, réduirait trop sensiblement la quantité d'engrais revenant par la répartition à chaque cep. Ce traitement nous semble donc plus particulièrement applicable aux vignobles établis en chaintres, à raison de 5,000 à 6,000 plants à l'hectare : pour ceux-ci, en effet, on peut procéder plus simplement et plus rapidement en répandant l'engrais sur le sol, en avant et en arrière des ceps, et en le recouvrant à la charrue.

Mais ce mode de culture n'existant pas dans notre région, il nous faut revenir à nos vignes plantées à 30,000 pieds par hectare, qui ne devront recevoir, par souche, que 33 grammes d'engrais ; pour celles de 20,000 plants à l'hectare, s'il en existe, la dépense, par cep, serait de 50 grammes.

En conséquence, si l'on base la main-d'œuvre sur 30,000 plants, à raison de 1 centime par cep ou 300 fr. par hectare, l'application de l'engrais n° 3 reviendrait à 500 fr. environ, et celle de l'engrais n° 6[k] à 520 fr. par hectare.

Ces dépenses, d'une trop grande élévation, ne sont en

rapport ni avec la valeur vénale de nos vignobles, ni avec la valeur du rendement, quand même ce dernier serait augmenté d'un tiers ou de moitié par l'opération.

Il y a donc lieu d'attendre, d'une part, la réduction des plants à un chiffre normal, et, d'autre part, la baisse des matières premières qui composent ces deux engrais, surtout celle du carbonate de potasse, dont le prix actuel est de 55 fr. les 100 kilog., pour en recommander l'emploi aux viticulteurs de notre région. Cet ajournement, dicté par une sage et prudente économie, est évidemment regrettable en raison de la puissante efficacité de ces deux topiques, surtout de celui n° 6k.

Une plantation bien comprise ne devrait pas contenir plus de 10,000 ceps à l'hectare, présentant entre eux un écartement de 1 mètre en tous sens ; dans ces conditions, la vigne pourrait recevoir, par plant, 100 grammes de l'engrais *George Ville*, dont l'action fertilisante produirait de remarquables résultats.

Je viens de parcourir les vignobles du département de l'Ain, qui, depuis sept ou huit ans, ont été ravagés par le phylloxéra. Je les ai trouvés en pleine voie de reconstitution, soit au moyen des cépages du pays greffés sur plants américains (Jacquez, Riparia, Rupestris, Solonis, Taylor, Vialla, etc.), soit au moyen de producteurs directs américains, tels que : l'Elvira, le Noah et le Triumph (blancs) ; l'Othello, le Cornucopia, le Senasqua et le Saint-Sauveur (noirs).

Les deux plants les plus généralement adoptés sont le Noah, de la famille des Vitis Riparia, rustique et réussissant très bien sur les coteaux ; puis l'Othello, hybride américain d'Arnold n° 1, dont la vigueur et la fertilité sont remarquables.

Ces cépages, qui donnent un bon vin ordinaire, sans goût foxé si l'on n'attend pas l'extrême maturité du raisin, et dont le titre alcoolique ne dépasse guère, à la vérité, 7 ou 8 degrés,

sont plantés en lignes distantes de 1m40 à 1m50 pour former l'ordon, avec un écart de 1m20 entre chaque cep. Leur nombre ne dépasse donc guère 6,000 à l'hectare, donnant, après leur période complète d'accroissement, un produit moyen de 80 à 100 hectolitres au minimum. Le rendement de l'Othello serait certainement beaucoup plus considérable si l'on n'avait soin, pour éviter l'épuisement du cep, de restreindre sa prodigieuse fertilité en supprimant le quatrième raisin de chaque bourgeon et surtout les fruits qui naissent sur le bourgeon anticipé. Les viticulteurs prudents ne laissent guère, par souche, que vingt-cinq raisins sur les cinquante ou soixante que produirait l'Othello, si l'on ne modérait son abondante fructification.

Mais ce serait trop demander que de vouloir faire adopter dans nos contrées le chiffre rationnel de 8,000 à 10,000 plants à l'hectare, et l'on devrait s'estimer heureux si l'on pouvait obtenir de nos viticulteurs qu'ils ramenassent, par voie d'extinction des vieilles souches épuisées, leur nombre excessif de 30,000 pieds à l'hectare à 15,000, c'est-à-dire à un écartement, entre chaque cep, de 66 centimètres, qui, diminuant de moitié les frais de main-d'œuvre, permettrait l'emploi de l'engrais *George Ville,* dont la dose pourrait être portée à 66 grammes par souche, quantité absolument nécessaire pour rendre efficace l'action de l'engrais.

Cette sage mesure, tout en augmentant très sensiblement l'importance de la production par hectare, procurerait en même temps à nos vignobles la santé, la vigueur, la longévité et une constante fertilité.

Le vice-président,
CHEVASSU.

CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE NATURELLE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

NOTES D'ORNITHOLOGIE

PREMIER SUPPLÉMENT

L'année de chasse 1889-1890 qui vient de s'écouler a été féconde en captures intéressant l'histoire naturelle de notre département ; je vais chercher à les indiquer, en suivant l'ordre de classification que j'ai adopté précédemment. Je parlerai aussi de celles qui ont eu lieu à une époque antérieure et qui n'ont pas été relatées dans mon premier travail.

J'ai à adresser tous mes plus vifs remercîments aux personnes qui ont pris la peine de me signaler les heureux coups de fusil qu'elles avaient faits, et m'ont narré dans quelles circonstances elles avaient rencontré ou tué telle ou telle espèce de gibier. Qu'elles veuillent bien continuer à me mettre au courant de leurs exploits ; leurs observations me seront du plus grand secours.

OISEAUX DE PROIE DIURNES

BALBUZARD FLUVIATILE — *PANDION HALIÆTUS* G. Cuv. ex Linn.

Pendant une journée, j'ai eu entre les mains, pour en prendre une reproduction photographique, un magnifique spécimen de cette espèce d'Aigle : c'était une femelle de toute venue et en beau plumage. Elle m'avait été apportée par M. Athanase Laberne, régisseur du château de Traves, et avait eu le guidon cassé, le 2 avril 1889, par le piqueur de M. Henri Ménans : il se trouvait ce jour-là, à la passe de la bécasse, sur l'allée de Cubry, dépendance de la forêt de Traves.

L'oiseau pesait 1 kilog. 850 ; son envergure (ailes déployées) atteignait 1 mètre 60 ; sa longueur (de l'extrémité du bec à celle de la queue) dépassait 60 centimètres. Il a été naturalisé, pour M. Ménans, par M. Constantin.

CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC — *CIRCÆTUS GALLICUS* Vieill. ex Gmel.

Le 3 septembre 1887, M. R. Dargent, propriétaire du domaine de la Forêt, près Frasne-le-Château, abattait, après deux coups de feu consécutifs, à une petite distance de son habitation, un Jean-le-Blanc qu'il voyait perché au sommet de l'un des mélèzes qui bordent le bois du Vermot.

Ce rapace a été envoyé au cabinet de montage de la Société des Ornithologistes de Franche-Comté.

L'an dernier, à la même époque, M. Dargent avait aperçu un autre individu sur les bords de l'Ognon, entre les villages de Cussey et de Bussières.

Ce n'est pas en 1887, mais bien en septembre 1889, qu'a eu lieu, à Morre (Doubs), la prise du Jean-le-Blanc (mâle) que quelques amateurs ont vu dans mes vitrines.

BONDRÉE APIVORE — *PERNIS APIVORUS*

Bp. ex Linn.

Une Buse bondrée jeune est surprise et tuée à coups de pierres, le 23 août 1889, dans le bois de Noidans-les-Vesoul. L'un des projectiles qui l'avait frappée lui avait entièrement brisé le crâne, ce qui empêcha M. Bidaux, à qui on l'avait apportée, d'en tirer parti.

MILAN NOIR — *MILVUS NIGER*

Briss.

Bien que figurant déjà dans ma nomenclature, sur les indications que m'avait fournies M. Lacordaire, le Milan noir n'avait pas encore été tué dans la vallée du Durgeon.

M. Constantin, que j'ai dû consulter sur son plus ou moins de rareté, m'a affirmé qu'il en avait vu souvent, en compagnie de M. Lacordaire, dans la vallée de l'Ognon, entre Marnay et Courchapon ; seulement, comme cet oiseau est excessivement défiant, qu'il se tient presque toujours perché sur une haute borne ou sur un piquet, de manière à découvrir tout le pays, on ne l'approche que fort difficilement et que très accidentellement.

M. Constantin n'en a du reste monté que trois depuis qu'il s'occupe de taxidermie, tous les trois capturés dans le département du Doubs en 1856, 1875 et 1879.

Le Milan noir de ma collection a été tiré par M. Louis Charpiot, de Ray-sur-Saône, au moment où il était en train de dépecer un poisson qu'il venait de pêcher dans la Saône. Très occupé de sa proie, ce Milan s'était, par le plus grand

des hasards, un peu laissé approcher. Après le coup de fusil, il partait sans avoir l'air d'être touché, lorsqu'après avoir poussé une pointe d'environ 200 mètres, il finissait par culbuter. De retour à Ray, M. Charpiot, qui est un maître tireur dans toute l'acception du mot, s'est empressé de me faire profiter du produit de sa chasse.

A l'inverse du Milan royal, qui n'aime que les grandes plaines et ne se nourrit guère que de petits mammifères, d'oiseaux, d'insectes et de reptiles, le Milan noir recherche les grands cours d'eau, l'embouchure de nos fleuves, où il plane sans cesse pour y poursuivre les poissons qui composent toute sa nourriture.

Il est aussi plus petit que le Milan royal, a une robe plus foncée que celui-ci, et la queue moins fourchue.

FAUCON CRESSERELLE — *FALCO TINNUNCULUS* LINN.

Je n'ai à enregistrer qu'une seule capture de Cresserelle que M. Marlet, armurier, a faite sous le petit bois la Dame, à Noidans-les-Vesoul, le 12 octobre 1889.

AUTOUR ORDINAIRE — *ASTUR PALUMBARIUS* BECHST. ex LINN.

M. René Bidaux a eu, en 1889, en dépôt chez lui deux femelles d'Autour. L'une de celles-ci provenait du bois d'Essernay (commune de Colombe), et avait été abattue dans un grand taillis, le 16 octobre, par M. Gabriel Loyez, avocat ; l'autre avait été prise dans un fer à renard, le 20 du même mois, par M. Berger, meunier à Laine.

A ce propos, je donnerai les détails suivants :

M. Berger, qui excelle à piéger les bêtes puantes, ainsi que les oiseaux de proie qui pullulent autour de son moulin et

mettent souvent sa basse-cour à contribution, s'était aperçu qu'une forte Buse avait enlevé une de ses poules sans la manger complètement. L'idée lui vint aussitôt d'amorcer un de ses engins avec les restes du gallinacé.

La Buse, qui n'était autre qu'un Autour de belle taille, revint le lendemain pour achever son festin, et, en se jetant sur l'appât, détendit le piège : elle était désormais prisonnière.

Sa vigueur était telle, qu'elle put, en volant, traîner le fer, qui était très pesant, à plus de 20 mètres de distance.

ÉPERVIER ORDINAIRE — *ACCIPITER NISUS* PALL. ex LINN.

Cette espèce a été très abondante de septembre à novembre 1889 ; chaque jeudi, il s'en est trouvé plusieurs individus sur notre marché ; presque tous nos chasseurs en ont, du reste, tué. Il faut croire que les nichées de ce destructeur de petits oiseaux qu'abritent en nombre les roches du Sabot de Frotey, de Navenne, d'Échenoz-la-Meline, de Noidans-les-Vesoul, de Chariez, etc., ont bien réussi. Tous les sujets que j'ai examinés, à l'exception d'un seul, étaient des jeunes ; les femelles dominaient. Une de celles-ci s'est laissé prendre à la main dans la rue Vendémiaire, à Vesoul : elle ne portait aucune blessure.

Le sujet (vieux mâle) que M. Constantin a mis en peau pour mon propre compte, a été fusillé (c'est le cas de le dire) par M. Charpiot le 23 février 1890, au moment où il cherchait à s'approprier quelqu'une des cailles que ce chasseur conserve en volière dans la cour de son habitation, à Ray-sur-Saône.

BUSARD HARPAYE — *CIRCUS AERUGINOSUS*

SAVIG. ex LINN.

Vulgairement Busard des marais.

M. Charles Jeannolle, pharmacien à Vauvillers, conserve chez lui un Busard tué à Fontenois-la-Ville en 1885.

BUSARD SAINT-MARTIN — *CIRCUS CYANEUS*

BOIE ex LINN.

Un Saint-Martin a été capturé, dans les prés de la Montoillotte et dans les premiers jours d'avril 1890, par M. Maigniez, professeur au lycée de Vesoul.

M. Edmond Blass, le 19 février de l'année précédente, en avait aperçu un, en se rendant à Vy-les-Rupt pour acte de son ministère.

Dans le trajet de Montagney à Montferney (Doubs), j'en ai moi-même suivi un des yeux pendant longtemps ; il planait au-dessus des marais giboyeux qui bordent la rivière de l'Ognon : c'était le 2 septembre.

OISEAUX DE PROIE NOCTURNES

CHEVÊCHE COMMUNE — *NOCTUA MINOR*

BRISS.

Jamais cette petite Chevêche n'a été si commune ; pendant l'automne de 1889, il en a été apporté, tant à M. Bidaux qu'à moi-même, neuf exemplaires qui comprenaient des individus jeunes et adultes (mâles et femelles) ; ils provenaient de Rosey, Grattery, Ray-sur-Saône, etc.

EFFRAYE COMMUNE — *STRIX FLAMMEA*

LINN.

Une charmante variété de cette espèce, montée à Agen pour M. le docteur Doillon, de notre ville, a été ramassée, presque sans vie et dans un état de maigreur extrême, au bois de Montcey, le 2 décembre 1889.

Le sujet en question a les parties supérieures d'un roux-jaune glacé, pointillé de noir ; le ventre beige doré avec taches noires, la face argentée à reflets chatoyants, et la collerette d'une nuance que les fourreurs appellent marte dorée.

HIBOU BRACHYOTE — *OTUS BRACHYOTUS*

BOIE ex GMEL.

Deux de ces Hibous, toujours assez rares, ont été tués : le premier, au bois de Noidans-le-Ferroux, le 20 octobre 1889 (ma collection) ; le second, au bois de Frotey-les-Vesoul, par le piqueur de M. Jules Courcelle, le 1er février 1890.

GRAND-DUC — *BUBO MAXIMUS*

FLEMM. ex SIBBALD.

M. le comte du Taillis a bien voulu m'informer qu'un Grand-Duc avait été abattu, au mois de juillet 1888, par son garde Lamboley, sur ses terres de l'Abbaye-de-la-Charité, et au milieu même de sa garenne.

PASSEREAUX

PIC-EPEICHE — *PICUS MAJOR*

LINN.

Les Pics en général ont toujours été considérés comme des êtres éminemment utiles à l'agriculture et à la sylviculture ; néanmoins, ils commettent parfois des dégâts considérables dans les ruchers, et feraient subir des dommages sérieux aux propriétaires, si ceux-ci n'intervenaient pas à coups de fusil, soit pour éloigner, soit pour punir les pillards.

Un de nos collègues de la Société d'agriculture, propriétaire d'un domaine important à Lure, a eu, en 1889, plusieurs de ses ruches percées par des Pics (Picus major). Ceux-ci cherchaient évidemment à s'emparer des abeilles qu'elles renfermaient, ne quittaient pas le jardin où le rucher était installé, et passaient la nuit dans des trous de vieux pommiers ; dès que le jour paraissait, ils se mettaient à la besogne et faisaient de profondes brèches dans les habitations des travailleuses.

Pour les déloger et les détruire, car cela devenait absolument nécessaire, notre collègue eut d'abord recours à de simples filets à papillons que l'on appliquait le soir à l'entrée des trous hantés par les Pics. En frappant alors sur les arbres, on décidait bien ceux-ci à abandonner la place ; mais, comme ils s'étaient habilement ménagé une porte de sortie, ils s'esquivaient pour reparaître le lendemain.

Il fallut recourir au fusil et les affûter : c'était le seul moyen pratique pour se débarrasser de cette vermine qui aurait fini par ruiner tout le rucher.

Au passage d'automne 1889, il nous est arrivé beaucoup d'Epeiches ; ce passage a duré environ six semaines.

PIC-ÉPEICHETTE — *PICUS MINOR*
LINN.

C'est le plus petit du genre, il n'a guère que 15 à 16 centimètres de longueur, et n'est pas commun dans la Haute-Saône.

Il en a été tué deux exemplaires dans nos bois, au mois de septembre 1889.

TORCOL VULGAIRE — *YUNX TORQUILLA*
LINN.

Appelé par nos bonnes gens de la campagne et par quantité de chasseurs « Ortolan, » bien qu'il ne ressemble en aucune façon à l'oiseau cher aux gourmets que l'on gave en cage, ce passereau, avec sa longue langue de Pic, son plumage varié de blanc, de gris et de noir, a niché dans quelques-uns de nos jardins et vergers, en avril 1889.

Je ne le croyais pas susceptible de venir au reclin, à cause de son naturel taciturne et de ses habitudes solitaires, lorsque, pendant les vacances dernières de septembre, me trouvant dans le Doubs, à Rougemont, j'ai eu l'occasion d'entendre contrefaire son chant (1), de la façon la plus exacte, par un jeune homme de la localité.

Au dire des personnes qui m'entouraient, ce jeune homme savait attirer de fort loin le Torcol et l'amener pour ainsi dire sous les canons des chasseurs désireux d'en tuer.

COUCOU GRIS — *CUCULUS CANORUS*
LINN.

Au 28 septembre 1889, le Coucou n'avait pas encore

(1) Il consiste en une série d'appels consécutifs qui, répétés sept fois, veulent assez bien dire : tié, tié, tié, tié, tié, tié, tié.

terminé sa migration ; M. Bidaux m'a présenté un sujet qui venait de lui être envoyé de Verchamp.

HUPPE VULGAIRE — *HUPUPA EPOPS* LINN.

Il est rare de voir nicher une Huppe dans un jardin privé, en plein milieu habité ; c'est ce qui est pourtant arrivé, en 1889, dans celui de M. Edmond Blass, à Ray-sur-Saône.

Le nid renfermait cinq petits qui sont venus à bien.

Pendant l'incubation, si quelque mal avisé s'approchait du nid établi grossièrement dans un trou de mur, la mère se contentait de siffler à la manière de la couleuvre pour éloigner l'importun.

CORBEAU MANTELÉ — *CORVUS CORNIX* LINN.

Je dois à l'obligeance de M. Athanase Laberne un de ces Corvidés qui, quoique communs à leur passage d'automne, se laissent assez difficilement approcher à bonne distance ; M. Laberne a surpris cet individu dans la prairie de Traves le 19 octobre 1889.

CASSE-NOIX VULGAIRE — *NUCIFRAGA CARYOCATACTES* TEMM. ex LINN.

Un seul sujet tué, le 28 septembre 1889, à Verchamp, par le fils aîné de M. A. Chavane.

M. le docteur Pierrat, de Gerbamont, a signalé un passage très abondant de ces oiseaux dans les Vosges.

PIE-GRIÈCHE D'ITALIE — *LANIUS MINOR* GMEL.

Un nid de cette Pie-Grièche, aux flancs lavés de rose, a été observé, en juin 1889, par M. Gaspard Raumains, à Pontcey ; il était posé sur l'une des plus fortes branches d'un peuplier blanc de Hollande.

MOINEAU DOMESTIQUE — *PASSER DOMESTICUS* BRISS.

M. Thouverey conserve à Quincey une variété blanche qu'il a tuée près de son habitation, et montée lui-même, il y a quelques années.

MOINEAU SOULCIE — *PASSER PETRONIA* DEGL. ex LINN.

M. Brocard, ancien président de la Société des Ornithologistes de Franche-Comté, dont nous avons à déplorer la perte récente, et qui était un observateur du plus grand mérite, m'avait, dès le 8 mars 1889, mais après l'impression de mes notes d'ornithologie, informé qu'il avait pris au filet quelques-uns de ces moineaux, à Dampierre-sur-Linotte.

C'est donc encore une espèce à ajouter à la liste de nos oiseaux.

BEC-CROISÉ ORDINAIRE — *LOXIA CURVIROSTRA* LINN.

Le passage des Becs-Croisés en 1889 a été insignifiant, les graines manquaient chez nous.

Pendant tout l'été, M. Demandre, qui, à cause de ses

occupations multiples, voyage beaucoup et fait de fréquentes tournées dans les départements de la Côte-d'Or, du Jura et de Saône-et-Loire, n'a vu que quelques rares petites bandes de Becs-Croisés.

A Rigney, dans sa propriété, il a remarqué qu'une de ces bandes faisait de très longues stations sur de hauts peupliers, et avaient l'air de se nourrir des galles ou excroissances qui poussent sur les feuilles et sont probablement produites par la piqûre de certains insectes.

PLECTROPHANE DE NEIGE — *PLECTROPHANES NIVALIS* MEY. et WOLF. ex LINN.

Vulg. Bruant des neiges.

Espèce non inscrite sur ma liste et qui doit y figurer.

A ce que m'a rapporté M. Constantin, qui a eu des relations suivies avec M. Lacordaire, le Bruant des neiges ne fait, dans la vallée de l'Ognon, que de très courtes apparitions; M. Lacordaire est un des rares chasseurs qui aient pu l'étudier à Marnay.

Un certain jour, il y a de cela une trentaine d'années, le savant ornithologiste avait aperçu trois ou quatre Plectrophanes près des pépinières de MM. Bey. Au moment où il s'apprêtait à les tirer, une voiture arriva malencontreusement, dérangea tous ses plans et fit partir la petite troupe, qui ne reparut plus dans le pays.

HOCHEQUEUE GRISE — *MOTACILLA ALBA* LINN.

Vulg. Lavandière, Bergeronnette grise.

Variété entièrement blanche observée, le 31 mars 1890, à Magny-les-Jussey, par M. Emmanuel Jourdan.

Depuis deux années, les Bergeronnettes grises nichent dans nos parterres, elles s'établissent dans le lierre ou des touffes de capillaire.

Je ne me doutais guère qu'elles aimaient la société de l'homme au point de venir édifier leur nid dans un wagon, lorsqu'en revenant de Besançon le 24 mai dernier, un employé de la Compagnie P.-L.-M., avec lequel je voyageais, et qui s'occupe un peu d'ornithologie comme d'élevage, me conta ceci avec la plus entière bonne foi.

« C'était, me dit-il, dans la deuxième quinzaine de mai « 1889 ; le train de marchandises 25-47 démarrait de la gare « de Besançon pour prendre la direction de Vesoul, lorsque « je vis un oiseau de la taille du Rouge-Gorge voltiger « pendant quelques minutes autour du fourgon de queue « dans lequel j'allais monter, puis disparaître tout à coup. « N'attachant à ce léger incident aucune importance, je « continuai mon service.

« Mais, en ramenant, le lendemain, le train à Besançon, « l'oiseau que j'avais aperçu la veille, et que je reconnus « pour être une Bergeronnette grise, renouvela son même « manège. Ma curiosité fut alors éveillée : je fouillai avec « soin mon fourgon, et découvris, non sans peine, sous le « toit de la voiture, un vrai nid composé d'herbes sèches, de « mousse et de crin.

« Il n'y avait plus à en douter, ce nid était bien celui de « la Lavandière dont les allées et venues m'avaient tant « intrigué ; pour ne pas abandonner ses enfants, cette bonne « mère, une fois que le train était en marche, et après un « premier moment d'effroi passé, retournait à son nid et « faisait en chemin de fer le trajet de Vesoul à Besançon, à « l'aller comme au retour. Elle n'en était certes pas à ses « premiers voyages ! »

Autre fait non moins extraordinaire.

Un de ces charmants volatiles avait, à la même époque,

placé sa couvée sur la voie, dans la partie la plus resserrée d'une aiguille, tout près de la gare de Loulans-les-Forges ; cet appareil, qui assure la marche continuelle des trains, était naturellement mis tous les jours en mouvement, et cela plusieurs fois dans les vingt-quatre heures.

S'il faut en croire le naturaliste anglais Jesse, une Bergeronnette avait choisi un atelier de chaudronnerie, à Taunton, pour y bâtir son nid ; elle l'avait établi à un pied de distance du tour, dont la roue tournait constamment ; elle y pondit, elle y couva, et ses quatre petits vinrent à bien, sans souffrir du tapage infernal qui les entourait.

MERLE NOIR — *TURDUS MERULA*

BOIE.

En juin 1886, un gamin de Voray dénichait, dans le bois de la commune, un nid de Merle ; il contenait un sujet à livrée blanche qui fut bientôt acheté par M. Billuart, de Besançon. Ce Merle chantait, paraît-il, parfaitement. Au bout d'un temps plus ou moins long de captivité, il perdit de sa vivacité, et ne chanta plus ; sa robe pâlit et devint d'un gris terne, signe certain de décroissance et de maladie. Finalement, il succomba, et fut de suite naturalisé par M. Xavier Gevrey, actuellement professeur dans une des villes les plus populeuses de la République Argentine.

MERLE A PLASTRON — *TURDUS TORQUATUS*

LINN.

Il y aurait eu, d'après M. Jeannolle, un assez fort passage de ces Merles à Saint-Loup dans les premiers jours d'octobre 1889 ; ici, je n'ai entendu parler que de deux individus tués : l'un à Ray (ma collection) ; l'autre à Pontcey (coll. H. Boisselet).

GORGE-BLEUE SUÉDOISE — *CYANECULA SUCCICA* BREHM ex LINN.

La Gorge-Bleue est plus commune qu'on ne saurait le croire ; seulement elle nous arrive quand la chasse est sur le point de se fermer. Il n'y a du reste guère que les collectionneurs qui la recherchent à cause de la jolie tache d'un blanc argenté qu'elle porte sur le haut de la poitrine d'un bleu d'azur.

Ce passereau, de la taille du Rouge-Gorge, affectionne le bord des rivières, et niche dans les oseraies, les broussailles, les friches, les sablières. La ballastière de Saint-Loup, qui est très vaste et bien peuplée de genêts, en recèle tous les ans un certain nombre de couples.

HIRONDELLE RUSTIQUE — *HIRUNDO RUSTICA* LINN.

Dans la soirée du 3 juillet 1889, j'ai constaté une fois de plus, en prenant des photographies dans la prairie de Frotey, que l'Hirondelle donnait bien à ses petits, déjà forts, de la nourriture tout en volant. J'ai vu, à deux reprises différentes, au-dessus de ma tête, une de ces gracieuses créatures s'arrêter à un moment donné et battre des ailes quelques secondes en croisant un de ses enfants, et lui dégorger prestement dans le gosier les moucherons qu'elle venait de happer sur le Durgeon, à la surface de l'eau, en ma présence.

MARTINET NOIR — *CYPSELUS APUS* ILL. ex LINN.

Les Martinets nous sont arrivés, en 1889, le 29 avril, plus nombreux que jamais ; dès le 24 juillet, ils effectuaient déjà leur départ. Plusieurs de ces hirundinidés, à la suite de

violents coups de vent, se sont laissé choir dans des cheminées (rue du Collège), ou sont tombés de leur nid (place du Tribunal) ; grâce à ces accidents, nos collections se sont enrichies de bons exemplaires de l'espèce.

PIGEONS

COLOMBE BISET — *COLUMBA LIVIA*

BRISS.

J'attribue, non sans quelque hésitation, au Biset un petit pigeon au plumage gris ardoisé avec croupion blanc, trouvé, le 28 mars 1890, sur notre marché, et tué sur le territoire de Montigny-les-Vesoul.

Le Biset doit être fort rare dans la Haute-Saône ; je ne l'avais pas nommé dans ma liste.

GALLINACÉS

STARNE A PIEDS JAUNES

Vulg. Perdrix à pieds jaunes.

Au dire de M. Jeannolle, cette Perdrix serait très commune, et nicherait même en nombre à Fouvent. Ce fait mériterait certainement d'être éclairci par les chasseurs de la contrée.

ÉCHASSIERS

COURLIS CENDRÉ — *NUMENIUS ARQUATA*

LATH. ex LINN.

Individu, d'une maigreur extraordinaire par suite d'une

blessure reçue à la patte droite, tué à Champdamoy le 22 décembre 1889.

BÉCASSE ORDINAIRE — *SCOLOPAX RUSTICOLA* LINN.

M. Millischer, inspecteur des forêts en retraite, m'a fait part qu'en Basse-Autriche on recueillait avec soin, pour les aquarellistes, les peintres et les photographes, certaines plumes de Bécasses.

Peu de personnes se douteraient que le succulent oiseau a, dans son manteau brun, matière à alimenter les artistes de pinceaux tout particuliers, et que lui seul peut en fournir de semblables.

Les plumes que l'on recherche (au nombre de deux seulement par individu) se trouvent à l'extrémité de l'aile, dans le guidon ; elles n'ont guère que 30 millimètres de longueur, sont pointues, résistantes, et conviennent bien pour la retouche.

Pour les employer, on fend simplement le bout mince d'un porte-plumes, d'un pinceau ou de tout autre morceau de bois, et on ligature au moyen d'un fil et de cire à cacheter.

GUIGNETTE VULGAIRE — *ACTITIS HYPOLEUCOS* BOIE ex LINN.

Vulg. Graveline.

M. Simonnet, de Gray, qui pratique beaucoup la chasse en Saône, me communique, sur les mœurs et habitudes de la Graveline, des renseignements qu'il est peut-être intéressant de rapporter ici.

Dans notre département, la chasse à la Graveline (comme celle des Halbrans et d'autres Échassiers) est autorisée à

partir du 1er juillet, à la condition expresse pour le tireur de se tenir en barque.

Ce genre de sport est très récréatif; il devient surtout attrayant lorsque les Gravelines sont abondantes; quelquefois, elles se montrent assez nombreuses pour permettre au chasseur de faire des coups doubles heureux et même de peloter deux ou trois oiseaux du même coup. Pour arriver à ce résultat, il faut surprendre à bon vent une bande dans un remous, une gravière, une anse, où, d'ordinaire, le gibier aime à stationner.

Tirée, la Graveline fuit à la gravière suivante; le tireur au courant de ses ruses exécute le même jeu soit en montant, soit en descendant la rivière. Trop pressée, trop harcelée, celle-ci prend alors un grand parti, et s'envole par-dessus les bords pour aller chercher fortune ailleurs.

Blessée, la Graveline nage ou plutôt suit le fil de l'eau et plonge devant le chien ou la barque pour ressortir à 1 ou 2 mètres plus loin. Si elle réussit à gagner une rive bien couverte, elle se blottit dans la touffe d'herbes ou de joncs la plus épaisse; il faut alors un bon chien pour l'en faire sortir.

Rien n'est plus gracieux, plus coquet qu'une Graveline nageant à la dévrive.

PORZANE DE BAILLON — *PORZANA BAILLONII*

Vulg. Râle ou Poule-d'Eau Baillon.

J'ai envoyé cette année au montage, à M. Constantin, un de ces petits Râles toujours bien peu répandus chez nous; il avait été tué sur l'étang de Vy-le-Ferroux, le 25 mars.

GRUE CENDRÉE — *GRUS CINEREA*

BECHST.

Deux bandes de Grues ont passé au-dessus du village de Pontcey, les 5 avril et 10 août 1889.

Le 22 mars 1890, l'amodiataire de la pêche de l'étang de Vy-le-Ferroux a ramassé, en relevant ses filets, une belle Grue, qui a été exposée le lendemain chez M. Bidaux, et qui appartient aujourd'hui à M. Gebs, un de nos honorables commerçants.

HÉRON CENDRÉ — *ARDEA CINEREA* LINN.

A signaler un très vieux mâle de Héron cendré, superbe en couleur, capturé sur la Lanterne, le 5 mars 1889, par M. Bigey, entre Conflans et Bassigney. — Collection Petitclerc.

CIGOGNE BLANCHE — *CICONIA ALBA* WILLUGH.

Les coups doubles de Cigognes sont des raretés. Je dois à la générosité de M. R. Bidaux un couple de ces oiseaux qui, paraît-il, aurait été surpris, dans la soirée du 14 avril 1889, aux alentours de Breurey-les-Faverney. Comme on le sait, la chasse au gibier d'eau et à la Bécasse avait été prolongée jusqu'au 15 avril.

La femelle est d'une dimension peu commune; avant d'être montée, elle mesurait 1 mètre 32 de l'extrémité du bec à celle des pattes. La taille des sujets ordinaires est de 1 mètre 15 à 1 mètre 20.

PALMIPÈDES

CORMORAN ORDINAIRE — *PHALACROCORAX CARBO* LEACH. ex LINN.

A la suite d'une forte bourrasque, et à la fin de mars 1889,

une femme ramasse, aux promenades de Gray, un Cormoran vieux ; il est actuellement entre les mains de M. Mandle, huissier en cette ville.

A Bucey-les-Traves, sur la Saône, feu M. Bertrand, négociant à Vesoul, avait tiré un de ces pseudo-Canards, en septembre 1890, sans le toucher.

LABBE POMARIN — *STERCORARIUS POMARINUS*

VIEILL. ex TEMM.

D'après les indications de M. Brocard, un Labbe Pomarin aurait été tué dans les environs de Saint-Remy, au printemps de l'année 1889. Cette sorte de Goëland nous visite bien rarement.

CYGNE SAUVAGE — *CYGNUS FERUS*

RAY.

J'ai omis de mentionner dans mes notes que M. Haussetête, de Port-sur-Saône, avait capturé, il y a deux ans, un jeune Cygne sur la Saône.

SOUCHET COMMUN — *SPATULA CLYPEATA*

BOIE ex LINN.

Sujet mâle trouvé sur le marché le 3 avril 1890 ; autre tué à l'Abbaye-de-la-Charité quelques jours plus tard, au milieu d'une bande de Canards ordinaires. — Collection H. Boisselet.

FULIGULE MORILLON — *FULIGULA CRISTATA*

STEPH. ex LINN.

Femelle tuée par M. Marlet, armurier, le 1er avril 1889, entre le hameau de Montoille et le pont du même nom.

GRÈBE OREILLARD — *PODICEPS AURITUS* LATH. ex LINN.

Un de nos agents d'assurances, qui a chassé pendant de longues années, m'a dit avoir aperçu chez M. Beaudoin, filateur à Luxeuil, un de ces Grèbes qui venait d'être capturé sur le Breuchin, en avril 1889.

GRÈBE HUPPÉ — *MERGUS SERRATOR* LINN.

En mars 1889, M. Thevenot, notaire à Purgerot, a surpris un de ces beaux oiseaux sur la Saône ; c'était un jeune ; il commençait seulement à offrir une indication de huppe occipitale et de fraise.

PLONGEON IMBRIM — *COLMYBUS GLACIALIS* LINN.

Vulg. Grand-Plongeon.

J'arrive à la capture la plus intéressante et la plus rarissime de l'année 1889.

MM. Blass, de Ray-sur-Saône, sont venus me rapporter, le 4 décembre, que deux chasseurs de leur connaissance, MM. Barberet et Jules Grosmaire, de Charentenay, avaient abattu en Saône, le 26 novembre précédent, deux Plongeons de grande taille pesant chacun 2 kilog. 750.

L'un de ces gros palmipèdes avait essuyé dix-sept coups de feu, l'autre une vingtaine, avant de pouvoir être pris et retirés de la rivière.

Malgré toute la diligence que mes deux amis ont pu déployer en la circonstance pour sauver de la destruction ces deux magnifiques pièces qui deviennent chaque jour

plus rares, même dans l'extrême nord de l'Europe, ils ne sont parvenus à en recueillir qu'une faible épave, c'est-à-dire une seule patte ; encore était-elle lacérée en maints endroits par les plombs. Expédiée par mes soins à Thieffrans, cette patte a été immédiatement reconnue par M. Constantin pour être celle d'un Imbrim.

Il y a une dizaine d'années, mon précieux correspondant de Thieffrans avait monté pour M. Degoumois une tête d'Imbrim ; cet oiseau s'était laissé aborder près des îlots de Chalezeule, banlieue de Besançon.

P. PETITCLERC.

1er juin 1890.

LES ARMOIRIES

DE LA

VILLE DE VESOUL

Les étrangers qu'avait attirés à Vesoul le passage du président de la République n'ont pas remarqué sans étonnement la différence qui existait entre les armoiries peintes sur les arcs de triomphe érigés en l'honneur de M. Carnot et celles qui figuraient en tête des proclamations de la municipalité. J'ignore s'il y a beaucoup de Vésuliens qui puissent expliquer cette différence, et il n'est peut-être pas inutile d'en faire connaître l'origine.

De nos jours, la science du blason ne compte plus que de rares adeptes, et les erreurs héraldiques les plus grossières passent inaperçues (1). Ne nous hâtons pas néanmoins de croire près de se rompre les liens qui nous rattachent aux générations dont nous sommes sortis : que nous en ayons ou non conscience, il subsiste au fond de nous-mêmes maint vestige de l'attachement de nos pères aux symboles du passé. C'est ainsi que les villes tiennent à leurs armoiries ; si elles les montrent avec orgueil (2), c'est qu'elles y voient autre chose qu'un simple motif de décoration, et l'américanisme ne nous a pas encore envahis au point de ne plus

(1) Qui songe, par exemple, à trouver étrange que, pour tenir la place des lis de France, les d'Hozier de la République n'aient rien imaginé de mieux que d'emprunter deux lettres à l'alphabet ?

(2) A diverses reprises, la ville de Vesoul a interdit aux négociants de prendre ses armes comme marque de fabrique ou comme enseigne.

entendre le langage de ces ors, de ces émaux, de ces figures emblématiques que la Révolution a vainement tenté d'abolir.

L'histoire des armoiries des villes de Franche-Comté n'est pas à faire. L'Académie de Besançon a publié, il y a quelques années, un mémoire de M. Jules Gauthier qui me paraît avoir épuisé la matière (1). On ne saurait rien ajouter à ce que le savant archiviste a dit de l'origine de nos armoiries communales. Il établit qu'elles dérivent des sceaux auxquels les villes recoururent de bonne heure pour imprimer à leurs actes un caractère authentique; qu'en général elles ne furent pas concédées par le souverain, mais créées par les bourgeois eux-mêmes pour affirmer l'épanouissement de la vie municipale, et que leur apparition coïncida avec l'heureuse paix que la neutralité conclue par les soins de nos princes assura pendant près d'un siècle au comté de Bourgogne; cinq planches jointes à son travail offrent, concurremment avec la série complète des blasons des villes de Franche-Comté, les types les plus intéressants des sceaux communaux épars dans nos dépôts publics. Je ne veux pas revenir sur ce qu'il a si clairement exposé; mon intention est seulement d'étudier les variations successives des armoiries de la petite ville que le chef de l'État a récemment honorée de sa visite, et je suis d'autant plus certain d'éviter les redites, que M. Gauthier a peu parlé des changements apportés par la royauté et l'empire à nos emblèmes traditionnels.

« Vesoul, dit un armorial moderne des villes de France, porte : *De gueules, au croissant d'argent, au chef cousu d'azur, semé de billettes d'or, chargé d'un lion issant, de même* (2). »

(1) *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1882, p. 52-75.

(2) H. Traversier et L. Vaïsse, *Armorial national de France, recueil complet des armes des villes et provinces du territoire français*, 1re série, p. 35. V. même série, pl. xiv, fig. 69. Cf. E. Rougebief, *Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne*, p. 10, pl. i.

Telles sont, en effet, les véritables armes de l'ancien siège du bailliage d'Amont. Elles sont ainsi peintes dans un recueil manuscrit du seizième siècle, qui nous initie aux exercices littéraires des écoliers du célèbre collège de l'Arc (1). Au nombre des pièces de vers composées par les jeunes humanistes à l'occasion de l'arrivée du président Jean Froissard à Dole se trouvent des devises sur les armoiries des villes de la province; Dole, Gray, Salins, Vesoul, Poligny, Pontarlier, Pesmes, Saint-Amour, Arbois, Saint-Claude, Lons-le-Saunier, Baume, Nozeroy, Orgelet et Jonvelle sont tour à tour célébrées dans un latin facile et élégant (fol. 9-23), et chaque pièce est précédée d'un blason colorié, qui supplée au défaut d'indication des émaux dans la plupart des sceaux (2).

Quelques auteurs ont vu dans le croissant d'argent une allusion à la jalousie séculaire de Vesoul et de Gray : ce serait, suivant eux, une réponse à l'injurieux mépris de cette dernière ville pour l'heureuse rivale qu'elle traitait dédaigneusement de *petite bourgade... ouverte au premier qui vient l'attaquer* (3). Quant au lion naissant, son origine est identique à celle des fleurs de lis qu'un certain nombre de villes de France ont dans leurs armes (4), et Vesoul n'est pas seul à s'enorgueillir du chef de la Franche-Comté.

Laissons cependant M. Gauthier expliquer la transformation de ce chef en un *coupé :*

« Ce fut, dit-il, en vertu du même principe de prétention souveraine qui donna un chef fleurdelisé aux bonnes villes

(1) Bibl. nat., 10974 lat. — Cf. U. Robert, *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1877, p. 46.

(2) Pièces justificatives, I.

(3) L. Suchaux, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. II, p. 335.

(4) « Les villes du Comté de Bourgogne portent la plupart en chef les armes de la province, comme en France, où quelques villes capitales portent en chef les trois fleurs de lis. » Dunod, *Histoire du Comté de Bourgogne*, t. II, p. 432.

du royaume de France, que presque toutes les villes bailliagères de Franche-Comté, anciennes prévôtés comtales (à commencer par Dole, leur capitale) adoptèrent le chef cousu de Bourgogne, c'est-à-dire un lion naissant et couronné d'or sur champ d'azur billeté d'or. Seulement, les dimensions rigoureusement héraldiques du chef étant insuffisantes à contenir tous les meubles ci-dessus, le chef primitif devint promptement, sous la fantaisie des artistes, un coupé absorbant en hauteur la moitié de l'écusson. Dole, Gray, Vesoul, Baume, Ornans, Poligny, Quingey, Faucogney, Jussey, Luxeuil (annexé en 1534) prirent uniformément ce coupé de Bourgogne (1). »

Au début de la conquête française, rien ne fut changé aux armoiries de Vesoul, mais, lors de la rédaction de l'Armorial général, on modifia la disposition respective des émaux. Le magistrat de Vesoul voulut-il faire sa cour au roi en altérant le chef des armes de la province? Faut-il voir, au contraire, dans cette altération, une simple méprise des juges d'armes institués par l'édit de 1696? Cette dernière supposition n'a rien d'inadmissible, lorsqu'avec le dernier éditeur de l'ouvrage de d'Hozier, « on sait par quelle série de mains inintelligentes les cahiers passaient avant d'arriver aux bureaux (2), » mais le silence gardé par les registres des délibérations du corps de ville sur les démarches du vicomte

(1) J. Gauthier, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de la Franche-Comté*, p. 56. Les sceaux municipaux reproduits par M. Gauthier (pl. I, fig. 3, 12, 15, 19 et 20 ; pl. II, fig. 30 et 41 ; pl. III, fig. 16 bis, 47, 54, 72 et 73) montrent que l'explication qu'il donne est l'expression même de la vérité.

(2) H. Bouchot, *Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696 par Charles d'Hozier... — Franche-Comté*, préface, p. VI.

L'Armorial général a néanmoins induit en erreur M. Castan, qui, le 21 mai 1871, écrivait à M. le maire de Vesoul : « D'Hozier doit être dans le vrai lorsqu'il indique l'azur comme couleur du champ de la partie inférieure de votre blason : 1° parce que la couleur bleue est plus naturelle que le rouge pour servir de ciel à une lune d'argent ; 2° parce que d'Hozier a travaillé sur des indications données par les corporations ou personnes qui réclamaient l'enregistrement de leurs armoiries. » — Arch. comm. de Vesoul, AA 12.

mayeur ne permet pas d'affirmer que l'erreur ait été commise à Paris plutôt qu'en Franche-Comté. Toujours est-il que désormais Vesoul dut porter : *De gueules semé de billettes d'or, à un lion naissant de même, brochant sur le tout, coupé d'azur à un croissant d'argent* (1).

Je dis que tel dut être le blason de notre cité, car, bien que les armoiries ainsi modifiées se rencontrent sur un certain nombre de pièces officielles (2), cette modification ne semble pas avoir eu beaucoup plus de succès que la tentative faite à la même époque pour substituer au lion billeté de nos comtes le singulier blason : *Écartelé de sable à une fasce d'or et d'or à un pal de sable,* que, sur la foi de l'Armorial général, quelques nobiliaires donnent pour armes à notre province (3). Dunod, qui écrivait vers le milieu du dix-huitième siècle, dit formellement : « La ville de Dole porte coupé en chef des armes du païs, et en pointe de gueules, au soleil d'or... Gray porte en chef les armes de la Franche-Comté et en pointe de gueules à trois flammes d'or posées deux et une... Vesoul porte en chef comme Dole et Gray, et en pointe de gueules au croissant d'argent (4). » La carte

(1) Ce sont les armes que donne à la ville l'expédition de l'ordonnance du 19 décembre 1698 délivrée sous la Restauration. V. Pièces justificatives, II.

Je dois toutefois faire connaître que, d'après le manuscrit de l'Armorial général qui se trouve à la Bibliothèque nationale, les armes enregistrées le 19 décembre 1698 auraient été les suivantes : *D'azur semé de billettes d'or, à un lion naissant de même, brochant sur le tout, coupé d'azur à un croissant d'argent.* Cf. A. Dey, *Armorial des villes, des communautés religieuses et des corporations civiles de la Franche-Comté,* dans les *Mémoires* de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône, t. IV, p. 269 ; L. Suchaux, *Dictionnaire héraldique et nobiliaire de la Franche-Comté,* t. II, p. 382 ; H. Bouchot, *Armorial général de France. — Franche-Comté,* p. 235. Le blason colorié du brevet délivré par d'Hozier est conforme à cette description. V. Pièces justificatives, III.

(2) On les trouve notamment à la première page de l'imprimé suivant : *Édit de police de la ville de Vesoul* (du 11 janvier 1771). — *A Vesoul, de l'Imprimerie de J. B. Poirson, Imprimeur Libraire* (in-4°, 41 p.). V. Pièces justificatives, IV.

(3) H. Traversier et L. Vaïsse, *Armorial national de France,* 4e série, pl. VII, fig. 1. Ce blason décore le titre d'une publication de M. A. de Barthélemy.

(4) *Histoire du Comté de Bourgogne,* t. II, p. 432. L'Armorial de Lampinet

de Querret (1748) montre l'écusson de la Franche-Comté entouré des blasons des principales villes de la province (1); celui de Vesoul est conforme à la description qu'on vient de lire. La méchante gravure sur bois qui ornait à cette époque l'*Almanach de Franche-Comté* donne pour les armoiries de Vesoul les mêmes émaux (2), et il n'est pas étonnant qu'en 1788 on les retrouve disposés d'une façon identique sur le sceau dont la ville fait usage (3).

La Révolution abolit toutes les marques distinctives (4), et, bien qu'il n'existe pas d'acte législatif qui concerne les armoiries communales, celles-ci partagèrent le sort des emblèmes proscrits par la loi du 14 septembre 1793.

Avec son grand sens politique, Napoléon Ier comprit la nécessité d'entourer son trône d'institutions qui satisfissent ce besoin de distinctions honorifiques dont, même aujourd'hui, on ne saurait dire s'il a dans l'âme des Français des racines moins profondes que le culte jaloux de l'égalité civile. La création de la noblesse impériale eut pour conséquence l'établissement du conseil du sceau des titres, à qui

(Ms. de la bibliothèque de Besançon) rapporte aussi (fol. 6) que « la ville de Vesoult, chef du bailliage d'Amont, portoit en chef comme la ville de Dole, et en pointe de geule *(sic)* chargée d'un croissant d'argent. »

(1) *Carte du Comté de Bourgogne... Levée par Ordre de la Cour Par le Sieur Jean Querret Ingénieur des Ponts et Chaussées, Vuë et Vérifiée par Mrs Cassini et Maraldi de l'Académie Royale des Sciences, Gravée à Paris par Jean Lattré. 1748.* Les villes dont cette carte donne les armes sont : Besançon, Dole, Salins, Arbois, Lons-le-Saunier, Poligny, Orgelet, Quingey, Saint-Claude, Pontarlier, Ornans, Baume, Vesoul et Gray.

(2) Cette planche, qu'on trouve en tête des almanachs publiés de 1744 à 1749, représente les armes de la Franche-Comté accompagnées des écussons des quatorze villes dont les maires avaient autrefois séance aux États. V. *Almanach de la Franche-Comté calculé au méridien de Besançon pour l'année bissextile 1744... A Besançon, Chez J. L. Boudret, Imprimeur Libraire, A l'Enseigne du Prix Franc, Grande Ruë proche le Pont* (pet. in-12) et *Almanach astronomique et historique de Besançon et de la Franche-Comté augmenté de nouveau pour l'année 1749... A Besançon, Chez J. L. Boudret, Imprimeur Libraire, proche les Cordeliers* (pet. in-12).

(3) Pièces justificatives, x.

(4) Lois du 19 juin 1790 et du 27 septembre 1791.

incomba la tâche de vérifier les demandes de concession d'armoiries.

Notre cité n'eut pas à se louer du fondateur de la dynastie napoléonienne. Sous l'ancien régime, elle faisait partie des quarante bonnes villes (1) qui, entre autres privilèges, jouissaient du droit exclusif d'être représentées officiellement par leurs maires au sacre des rois ; elle était seule dans la province à partager cet honneur avec Besançon. Le décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804), qui réduisit le nombre des bonnes villes à trente-six (2), la fit déchoir du rang qu'elle occupait avant la Révolution. Par un autre décret en date du 17 mai 1809, toutes les communes de l'Empire furent divisées en trois ordres ; ce décret fixa les marques distinctives de chacun de ces ordres ; on invita en même temps les villes et les corporations à solliciter la consécration de leurs anciennes armoiries, qui leur revinrent souvent défigurées par des meubles et des supports d'un goût héraldique douteux, et c'est ainsi que Vesoul fut autorisé, par lettres patentes du 23 avril 1812 (3), à porter les armoiries suivantes : *Coupé, au premier parti à dextre des villes de seconde classe, qui est d'azur à un N d'or, surmonté d'une*

(1) Les bonnes villes du royaume étaient : Abbeville, Aix, Amiens, Angers, Antibes, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cambrai, Carcassonne, Cette, Clermont-Ferrand, Colmar, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montauban, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Reims, Rennes, La Rochelle, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles et Vesoul.

(2) Aix-la-Chapelle, Alexandrie, Amiens, Angers, Anvers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Bruxelles, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Gand, Genève, Grenoble, Liège, Lille, Lyon, Marseille, Mayence, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Reims, Rennes, La Rochelle, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, Turin et Versailles.

(3) Ces lettres patentes furent volées en 1814 par un hussard autrichien. Un fonctionnaire qui se trouvait à la mairie surprit ce cavalier au moment où il glissait le diplôme impérial dans sa sabretache : il lui en offrit cinq francs et dut être assez étonné de voir son offre acceptée. Après la mort de ce fonctionnaire, sa veuve renvoya les lettres patentes au maire de Vesoul ; elles sont actuellement à la bibliothèque de la ville. V. Pièces justificatives, VIII.

étoile rayonnante de même, à senestre de gueules semé de billettes d'or sans nombre, au lion naissant d'argent, brochant sur le tout ; au deuxième d'azur au croissant d'argent (1).

Un des premiers soins de la Restauration fut d'effacer des blasons municipaux toute trace des concessions du régime impérial. L'ordonnance royale du 26 septembre 1814 disposa que les villes et les communes du royaume reprendraient les armoiries qui leur avaient été attribuées par les rois de France, à la charge par elles de les faire vérifier par la commission du sceau des titres. Une autre ordonnance régla les droits de sceau, ainsi que ceux des référendaires.

Le 25 janvier 1815, le sous-préfet de l'arrondissement de Vesoul (2) porta ces deux ordonnances à la connaissance du maire de la ville, en l'invitant à faire parvenir au préfet une demande approuvée par le conseil municipal, un dessin des armoiries et une copie certifiée de la charte ou des lettres patentes en vertu desquelles avait eu lieu la concession primitive. Mais on a bonne mémoire en Franche-Comté ; l'enregistrement ordonné par Louis XIV y avait été regardé non sans raison comme un édit purement fiscal, et la municipalité vésulienne montra peu d'empressement à solliciter une faveur qu'il fallait, somme toute, acheter à beaux deniers comptants ; peut-être aussi le débarquement de l'empereur au golfe Juan arrêta-t-il les démarches qu'elle avait l'intention de faire.

Six années se passèrent. Fier d'avoir été rétabli par Louis XVIII au nombre des bonnes villes de France en souvenir de l'accueil fait par ses habitants au comte d'Artois (3),

(1) Pièces justificatives, v.

(2) Il y eut pendant quelque temps des sous-préfets aux chefs-lieux de département ; l'ordonnance royale du 20 décembre 1815 les supprima et réunit leurs attributions à celles du préfet. V. J.-A. Marc, *Annuaire statistique et historique du département de la Haute-Saône* (Gray, 1815, in-8°), p. 61.

(3) Pièces justificatives, vi. D'après l'ordonnance du 23 avril 1821, les bonnes villes du royaume devaient prendre rang dans l'ordre suivant : Paris, Lyon,

Vesoul ne songeait plus à l'invitation qui lui avait été transmise avant les Cent-Jours, quand, au mois de mai 1821, le sieur Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, ancien président à la cour des comptes, aides et finances de Normandie, crut devoir nous informer qu'en considération des services rendus par ses ancêtres dans la charge de juge d'armes de France, le roi l'avait nommé vérificateur des armoiries près la commission du sceau des titres ; qu'il faisait réimprimer en huit volumes in-quarto le texte intégral des dix volumes in-folio qui composaient l'Armorial général de la France, et qu'il était prêt à insérer dans cet ouvrage la concession des armoiries de la ville de Vesoul, dont le texte existait encore dans son cabinet, ainsi que l'ordonnance des commissaires généraux chargés de l'exécution de l'édit de 1696 (1). Cette circulaire fut bientôt suivie d'une lettre dans laquelle le président d'Hozier remerciait le maire de Vesoul d'avoir bien voulu souscrire à la publication entreprise ; il annonçait l'envoi prochain de deux exemplaires ; puis il ajoutait : « Je crois devoir vous observer, monsieur, dans l'intérêt de la ville de Vesoul, qu'il seroit à propos que, pendant que l'on imprime le volume, vous fissiez près la commission du sceau des titres les démarches nécessaires pour l'obtention de l'autorisation de la reprise de ses armoiries. Cette mesure est indispensable d'après l'ordonnance du Roi (2). »

Un Normand ne saurait en imposer à des Franc-Comtois, et la municipalité de Vesoul n'eut pas de peine à deviner à quoi tendait le post-scriptum de la lettre en question. Elle se

Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, Toulouse, Strasbourg, Orléans, Amiens, Angers, Montpellier, Metz, Caen, Clermont-Ferrand, Besançon, Nancy, Versailles, Rennes, Tours, Bourges, Grenoble, La Rochelle, Dijon, Reims, Montauban, Troyes, Nîmes, Antibes, Cette, Carcassonne, Avignon, Aix, Pau, Vesoul, Toulon, Colmar, Cambrai, Abbeville.

(1) Lettre du président d'Hozier au maire de Vesoul, Paris, 23 mai 1821. — Arch. comm. de Vesoul, AA 12.

(2) Lettre du président d'Hozier au maire de Vesoul, Paris, 19 juin 1821. — Arch. comm. de Vesoul, AA 12.

hâta de répondre qu'il n'y avait pas de fonds votés pour les démarches auxquelles on la conviait ; elle demanda en même temps à combien s'élèveraient les frais d'une semblable poursuite, et, lorsqu'elle connut le montant des droits à acquitter (1), elle refusa de s'engager dans la voie que lui indiquait son officieux correspondant ; le seul avantage qui revint à celui-ci de ses offres de service, ce fut la délivrance d'une expédition de l'ordonnance du 19 décembre 1698, en tête de laquelle apparaît pour la première fois dans notre blason communal le bizarre animal héraldique qu'on peut voir actuellement sur les bornes-fontaines et sur le monument élevé à la mémoire des mobiles morts pendant le siège de Belfort (2).

Il fallut un nouvel incident pour décider la ville à dénouer les cordons de sa bourse. Au mois de janvier 1825, le vicomte de La Rochefoucauld, chargé du département des beaux-arts, fit savoir au maire de Vesoul que, conformément à des dispositions arrêtées par le feu roi, on exécutait à la manufacture royale des tapisseries de Beauvais un meuble destiné à orner la salle du Trône, que dans ce meuble devaient figurer des pliants aux armoiries des bonnes villes de France, et qu'on avait vainement recherché à la commission du sceau des titres les armes de la ville de Vesoul. Le maire envoya un dessin de ces armes ; mais, au bout d'un an, M. de La Rochefoucauld répondit que Beauvais n'avait pas pu faire usage de l'écusson transmis, parce qu'il n'était point délivré, conformément aux ordonnances, par la commission du sceau. « Il importe, disait-il en terminant, de se pourvoir au plus vite devant cette commission, car elle pour-

(1) 231 francs. V. Lettre du président d'Hozier au maire de Vesoul, Paris, 6 décembre 1821. — Arch. comm. de Vesoul, AA 12.

(2) On ne peut expliquer la singularité d'un lion naissant à demi engagé dans le coupé inférieur de l'écu que par l'interprétation maladroite des mots : *brochant sur le tout*

rait changer les armes de la ville, et, dans ce cas, la manufacture royale serait obligée de refaire son ouvrage (1). »

Cette fois, il n'y avait plus moyen de reculer. La municipalité dut faire les démarches nécessaires pour obtenir la confirmation de ses armoiries ; il lui fallut notamment affirmer sur l'honneur que les lettres patentes qu'elle avait obtenues sous le dernier gouvernement avaient été enlevées et emportées par les troupes alliées lors de l'occupation de 1814 ; que toutes les recherches faites pour les retrouver avaient été inutiles, et que, par suite, il y avait impossibilité démontrée et notoire de les rapporter au garde des sceaux. Le 6 juillet 1826, le comte de Brancas, préfet de la Haute-Saône, fut avisé de la décision favorable de la commission du sceau des titres. Enfin, après une année d'attente, pendant laquelle le vicomte de La Rochefoucauld jugea à propos de rassurer les habitants de Vesoul sur l'exécution du fameux pliant armorié (2), la ville obtint, le 30 août 1827, des lettres patentes portant confirmation des armoiries suivantes : *De gueules semé de billettes d'or à un lion naissant de même, brochant sur le tout ; coupé d'azur à un croissant d'argent* (3).

Je me suis peut-être trop étendu sur les préliminaires de l'octroi de ces lettres, mais il m'a paru piquant de montrer qu'au dix-neuvième siècle comme au dix-septième, le fisc n'abdiquait jamais : les dynasties passent, les droits de sceau et d'enregistrement demeurent. Ce sont d'ailleurs les armoiries dont je viens d'exposer l'origine que le conseil municipal a prises pour les véritables armoiries de la

(1) Lettres du vicomte de La Rochefoucauld au maire de Vesoul, Paris, 24 janvier 1825 et 31 janvier 1826. — Arch. comm. de Vesoul, AA 12.

(2) « Vous pouvez être bien persuadé que l'écusson aux armes de Vesoul ne manquera pas de figurer dans l'ameublement dont il s'agit, et je suis charmé de pouvoir dissiper les inquiétudes honorables que paraissent avoir conçues à cet égard les habitans d'une ville si digne par son dévouement du rang qui lui a été attribué. » Le vicomte de La Rochefoucauld au préfet de la Haute-Saône, Paris, 2 mai 1827. — Arch. comm. de Vesoul, AA 12.

(3) Saint-Cloud, 30 août 1827. V. Pièces justificatives, VII.

ville, dans une circonstance qu'il reste à faire connaître.

Les pouvoirs issus des barricades de 1830 et de 1848 laissèrent notre cité en possession des armes reconnues par les Bourbons. Il convient cependant de remarquer que la renaissance des études historiques ne fut pas étrangère à la reproduction de notre vieux blason : *coupé au premier de* Bourgogne-Comté, *au second de gueules au croissant d'argent,* dans un certain nombre d'ouvrages édités à Paris ou dans la province.

Sous le second Empire, on reprit les armes concédées en 1812 ; l'N surmonté d'une étoile rayonnante reparut en tête des actes officiels, ainsi que sur les monuments publics ; on put le voir sculpter sur les façades de l'hôtel de ville et des halles.

Après la guerre de 1870-1871, les Vésuliens ne s'avisèrent pas tout d'abord de faire disparaître de leur écusson les emblèmes de la dynastie qui, trois fois en moins d'un siècle, avait amené l'étranger dans leurs rues et sur leurs places. Ce ne fut que lorsque la ville eut été délivrée de l'occupation allemande qu'on songea à les supprimer. A la séance du 27 juillet 1872, un membre du conseil municipal s'éleva avec violence contre leur maintien. « Je demande, s'écria-t-il, qu'on reprenne nos anciennes armoiries, celles sous lesquelles la cité s'est formée, s'est développée. » Il était impossible d'émettre une idée plus juste, Aussi le conseil municipal décida-t-il, à l'unanimité des membres présents, qu'on ferait disparaître l'N étoilé qui figurait dans les armes de la ville sur les monuments publics (1), et qu'à l'avenir les armoiries reproduites dans les imprimés, timbres, cachets, etc., employés par la mairie, seraient *celles historiques* (2).

(1) Malgré le vote du conseil municipal, ce ne fut qu'en 1877 que la municipalité fit gratter les N sur les écussons de l'hôtel de ville et des halles. On a, je ne sais pourquoi, laissé subsister l'étoile qui surmontait la lettre impériale.

(2) Pièces justificatives, IX.

Malheureusement, l'auteur de la proposition votée à cette époque était plus familier avec le jargon du Code qu'avec le langage du blason ; peu instruits de l'histoire de Vesoul, ses collègues et lui ne soupçonnèrent pas un instant que les véritables armes de la cité fussent différentes des armes enregistrées sous Louis XIV ; ils visèrent uniquement dans leur délibération l'ordonnance du 19 décembre 1698 et les lettres patentes du 30 août 1827, et on eut le spectacle divertissant de républicains faisant revivre, en haine de Napoléon III, une ordonnance émanée du bon plaisir de Charles X.

Le lecteur a maintenant l'explication de la différence que je signalais au début de cette notice. Les membres de notre moderne magistrat ont cru, de la meilleure foi du monde, reprendre les anciennes armoiries de Vesoul. Ils ont simplement substitué au blason créé par Napoléon Ier le blason concédé par Louis XIV. Mais, par bonheur, l'histoire d'une ville n'est pas à la merci des votes d'assemblées en qui le savoir n'égale pas toujours les bonnes intentions, et, tandis qu'après la délibération du 27 juillet 1872 la municipalité faisait graver sur les sceaux de la mairie le type reproduit dans les lettres patentes du 30 août 1827 (1), on n'a pas tardé à voir les véritables armoiries reparaître dans nos fêtes religieuses (2) et dans nos fêtes civiles (3).

Combien de temps encore durera cette opposition entre les armes historiques et les armes officielles ? A cet égard, je n'ai pas de conseils à donner à nos édiles ; si je m'avisais de leur suggérer une résolution, il est probable qu'ils me renverraient poliment à mes études ; ce que je sais, c'est

(1) Il a également été adopté pour la décoration architecturale de l'hôpital.

(2) Le comité catholique du département de la Haute-Saône les a fait broder sur la riche bannière que ses délégués ont portée, en 1878, au pèlerinage de Faverney.

(3) Elles figurent, chaque année, avec honneur, au banquet qui suit la séance publique de la Société d'émulation du Doubs.

que, si j'avais l'honneur d'appartenir au conseil municipal, je m'empresserais de demander qu'on rétablisse dans le vieil écusson de Vesoul le chef des armes de la Franche-Comté. Le lion de Bourgogne a vu des jours de deuil, mais il a aussi connu des jours glorieux, des jours prospères ; le croissant qu'il surmonte demeure l'emblème des légitimes ambitions de notre cité ; qu'il brille de nouveau joyeusement sur l'éclatante couleur qu'affectionnaient nos aïeux. A une époque où trop souvent, suivant le mot de Goethe, « les mérites de nos ancêtres servent au même usage que leurs portraits, à tapisser les vides de nos chambres et de notre caractère (1), » il se rencontrera certainement des censeurs qui trouveront que ce n'est pas la peine de se mettre martel en tête pour un peu de bleu et un peu de rouge. A ceux-là on a déjà répondu que le blason d'une ville, c'est « son drapeau (2) ; » nul ne doit y porter une main téméraire, et les souvenirs qui s'y rattachent obligent tous les citoyens à le défendre. Je m'estimerais heureux si ce modeste travail contribuait à accroître l'attachement des Vésuliens à leur petite patrie ; on n'y voit plus, sans doute, les fortes murailles et les édifices somptueux, *fortissima mœnia et ædes luculenter exstructæ,* célébrés par les auteurs du seizième siècle, mais, depuis que notre vieux Gollut a déclaré que « lon ne la pourroit assez recommender » pour son « antiquité, » pour son « terroir fertil, » et pour « la multitude des gens doctes et de bon esprit qui s'y treuvent (3), » elle n'a point

(1) GOETHE, *Œuvres complètes* (trad. Porchat), t. II, p. 172.

(2) Pièces justificatives, IX. Pourquoi la ville de Vesoul ne suivrait-elle pas l'exemple de Dole, qui, aux jours de fête, arbore sur la tour de l'hôtel de ville un drapeau aux armes de la cité ?

(3) GOLLUT, *Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgongne,* p. 91. Gilbert Cousin avait déjà dit de Vesoul : « Vitiferum est, et refertum viris cum authoritate et moribus, tum literis et beatissima ingenii ubertate conspicuis. » GILBERTUS COGNATUS, *Brevis ac dilucida superioris Burgundiae, quae Comitatus nomine censetur, descriptio,* p. 106.

démérité ; s'il a plu, récemment, à un Franc-Comtois de déverser sur elle le ridicule (1), bon nombre d'écrivains ont vanté sa situation charmante (2), et, pour ma part, en quelque lieu que les hasards de la vie me conduisent, je n'oublierai jamais l'accueil que j'y ai reçu, les amitiés que j'y ai contractées et les encouragements qui y ont été donnés à mes faibles essais.

ÉMILE LONGIN.

Vesoul, 20 juillet 1890.

(1) H. BOUCHOT, *La Franche-Comté*, p. 372.

(2) *Cf.* Le P. ROMAIN JOLY, *La Franche-Comté ancienne et moderne, avec les cartes géographiques : lettres à Mlle d'Udressier*, p. 16 ; C. NODIER, J. TAYLOR et A. DE CAILLEUX, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. — Franche-Comté*, p. 187 ; J. MOREY, *La vigne de la Motte de Vesoul*, p. 42.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

VESULIUM

(Armoiries de Vesoul : écu ovale, coupé, au premier, d'azur semé de billettes d'or à un lion naissant de même ; au second, de gueules au croissant montant d'argent.)

Aurato quae luna micat subjecta leoni,
Est tibi Vesulii nobile stemma tui.
Dumque redis totum junctis fere omnibus orbem
Alligat, adventu plena futura tuo.

CLAUDIUS BESANCENOTUS.

(Bibliothèque nationale, 10974 lat., fol. 12.)

II

Extrait de l'Armorial général manuscrit ordonné par l'édit du mois de novembre 1696, volume intitulé *Bourgogne*, Tome Ier, 1re partie.

Généralité de Bourgogne.

.....

Département de Besançon.

.....

VEZOUL

suivant l'ordre du Registre 1er.

.....

Suite de Vezoul

suivant l'ordre du registre 1er des Domaines, Bénéfices, Corps, Compagnies et Communautez.

.....

4

La Ville de Vezoul

Porte *de Gueules semé de Billettes d'or, à un Lion naissant de même brochant sur le tout ; coupé d'azur, à un Croissant d'argent.*

Les Commissaires généraux du Conseil députez par le Roi, par arrests du Conseil des 4 Xbre 1696 et 21 Janer 1697 pour l'exécution de l'édit du mois de 9bre précédent sur le fait des armoiries.

Vu l'état ci-dessus des armoiries envoyées aux bureaux établis dans le département de Besançon en exécution de l'Édit du mois de novembre 1696 à nous présentées par Me Adrien Vanier chargé de exécution du dit Édit, à ce qu'il nous plaise ordonner que les armoiries expliquées aud. État seront reçues et ensuite enrégistrées à l'armorial général, les feuilles jointes aud. État contenant l'empreinte ou l'explication des dites armoiries, notre ordce du 10 de ce mois portant que ledt État et les feuilles seroient montrées au Procureur général de Sa Majesté ; Conclusions du dit s. Procureur général ; Ouy le rapport dudt s. de Breteuil, Conser ordre du Roi en son Conseil d'État, Intendant des Finances, l'un desd. Commres.

Nous Commissaires susd. en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons receu et recevons les cinq cens cinquante cinq armoiries mentionnées aud. État et en conséquence ordonné qu'elles seront enregrées peintes et blazonnées à l'armorial général et les Brevets d'icelles délivrés conformément auxd. Édit et Arrests rendus en conséquence, et à cet effet les feuilles des armoiries peintes aud. État et une expédition de la présente seront remis au S. d'Hozier, Coner du Roi et garde dud. Armorial général, sauf à être ci après pourvu à la réception de celles des armoiries qui se treuvent surcises par quelques articles de cet État. Fait en l'assemblée desd. Commissaires tenue à Paris le 19e jour de Xbre 1698. *Signé :* Sendras.

Pour copie conforme du Registre manuscrit conservé dans notre cabinet, certifiée et délivrée par Nous Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, Chevalier, Vérificateur des Armoiries près la Commission du Sceau des Titres, ancien Président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, Juge d'Armes de France, laquelle Nous avons signée après y avoir fait apposer le Sceau de nos Armes, à Paris, le seize Août mil huit cent vingt un.

III

Registre *1er* (1)
n° *4*
Par ordonnance rendue
le *19e* (2) du mois de *Decemb.* de l'an 1698 par Mrs les Commissaires Généraux du Conseil députés sur le fait des Armoiries
Celle *de la Ville de Vesoul*
Telles qu'elles sont ici peintes et figurées, après avoir été reçues, ont été enrégitrées à l'Armorial Général, dans le Régitre cotté *Bezançon,* en conséquence du payement des drois réglés par les Tarif et Arrest du Conseil, du 20e de Novembre de l'an 1696. En foi de quoi, le présent Brévet a été délivré. A Paris par Nous Charles d'Hozier, Conseiller du Roi, et Garde de l'Armorial Général de France, etc.

D'HOZIER.

IV

En 1769, le magistrat fit procéder à la reconnaissance des armes sculptées sur la porte de l'hôpital.

Des deux procès-verbaux dressés à cette occasion il suffit d'extraire ce qui suit :

« L'an mil sept cent soixante neuf le sept aoust après midy, en la ville de Vesoul au devant de la porte principale d'entrée à l'hôpital de lad. ville, par devant le notaire royal soussigné, présence des témoins en bas nommés, fut présent Claude Antoine Vincent Faivre, escuyer, seigneur du Bouvot, eschevin de lad. ville, lequel au nom des sieurs officiers municipaux d'icelle a requis le sieur Hugues Faivre cy présent, entrepreneur de bastimens, demeurant aud. Vesoul, de procéder à la vérification des armes qui sont au-dessus de lad. porte, ce qu'ayant fait il a dit estre celles de la ville de Vesoul et nous en a remis deux

(1) Ici est peint le blason : *d'azur semé de billettes d'or, à un lion naissant de même, coupé d'azur à un croissant d'argent,* dont il a été question plus haut.
(2) Les mots en italique sont écrits de la main de d'Hozier dans le texte imprimé.

empreintes signées de luy, dont l'une est jointe au présent acte et l'autre à son expédition... »

Le 12 août, nouvelle comparution de l'entrepreneur Faivre, « lequel, après avoir procédé de nouveau à la reconnoissance du trophée des armes qui sont au dessus de la porte principale d'entrée à l'hôpital dud. Vesoul, a déclaré avoir reconnu que le blazon qui existe au dessus de lad. porte est d'hauteur hors d'œuvre de son encadrement un pied huit poulces, de largeur en soy hors d'œuvre un pied six poulces, et fait saillie par l'intérieur des moulures d'un poulce six lignes plus saillante que le nu des murs, de manière que le fond de la sculpture, qui est en bas-relief, est le même que le nu des murs; que la sculpture est travaillée grossièrement sur une masse de pierre qui paroît par le grain estre des anciennes carrières de Scey-sur-Saône et avoir esté posée en même temps que la construction du bâtiment; qu'enfin le trophée est posé à quatre poulces six lignes au dessus de l'archivolte de lad. porte. »

D'après le croquis joint au premier procès verbal, les armes sculptées sur la porte de l'hôpital étaient conformes à l'Armorial général *(coupé au premier de gueules... au second d'azur...)* sauf qu'à droite et à gauche du croissant se voyaient deux rinceaux, ou deux palmes grossièrement traitées. (Arch. comm. de Vesoul, AA 12.)

V

NAPOLÉON, par la Grâce de Dieu Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse.

A tous présents et à venir salut.

Par notre décret du dix-sept mai mil huit cent neuf, nous avons déterminé que les villes, communes et corporations qui désireraient obtenir des Lettres-Patentes portant concession d'armoiries, pourraient, après s'être fait préalablement autoriser par les autorités administratives compétentes, s'adresser à notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir nos Lettres-Patentes portant concession d'armoiries.

Surquoi notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire a fait vérifier, en sa présence, par notre Conseil du sceau des Titres, que le Conseil municipal de la Ville de Vesoul, dans une délibération à laquelle furent présents les Srs Levert, Président, Daguenet, Fallot, Bouvier, Rethoré, Labourot, Joffroy, Bailly, Viney, Foullon, Ebaudy-Dufresne, Bauzon, Boisson, Picquet, Anfreville, Genoux-Prachée, Petitclerc, Magny, Chaudot de Corre, Flavigny, Réal, Lafontaine, Galmiche, Dessirier, Martin, Petitperrin, Ruffier et Boudot, Membres du dit Conseil, a émis le vœu d'obtenir de Notre Grâce des Lettres-Patentes portant concession d'armoiries, et que la dite délibération a été approuvée par les autorités administratives compétentes :

Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Conseil du sceau des Titres et des conclusions de notre Procureur général,

Nous avons autorisé et autorisons, par ces présentes signées de Notre main, la ville de Vesoul, Département de la Haute-Saône, à porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont : *Coupé, au premier parti, à dextre des villes de seconde classe, qui est d'azur à un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante, du même, à senestre de gueules semé de billettes d'or, sans nombre, au lion naissant, d'argent, brochant sur le tout ; au deuxième d'azur au croissant d'argent : pour livrées, les couleurs de l'Écu.*

Voulons que les ornements extérieurs des dites armoiries, ainsi que ceux des autres villes de même classe, consistent en *une couronne murale à cinq créneaux d'argent pour cimier, traversée en fasce d'un caducée contourné, du même, auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre d'olivier, l'autre à senestre de chêne, aussi d'argent, noués et rattachés par des bandelettes d'azur.*

Chargeons notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat, et de les faire transcrire sur ses registres. Car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours notre Cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence du Conseil du sceau des Titres.

Donné en Notre Palais de St Cloud, le vingt-troisième jour du mois d'avril de l'an de grâce mil huit cent douze.

NAPOLÉON.

Scellé le trente avril mil huit cent douze.

Le Prince Archichancelier de l'Empire,
CAMBACÉRÈS.

Au dos est écrit :

Transcrit sur les registres du Sénat le premier mai mil huit cent douze.

Cte LAPLACE.

Enregi au Conseil du Sceau des Titres, R. 8, fo 50.

REGNIER, Cte DE GRONAU.

VI

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.
A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Voulant donner aux habitans de la ville de Vesoul un témoignage de notre satisfaction pour les bons sentimens qu'ils ont manifestés d'une manière si honorable, en recevant dans leurs murs le 21 février 1814 notre bien aimé frère, *Monsieur,* Comte d'Artois.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er.

La Ville de Vesoul, Département de la Haute-Saône, est élevée au rang des bonnes villes de Notre Royaume.

Art. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre Château des Tuileries le sept mars de l'an de grâce 1817 et de notre Règne le 22e.

LOUIS.

Par le Roi, le Ministre Secrétaire d'État au Dépt de l'Intérieur.

LAINÉ.

VII

CHARLES, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre.
A tous présents et à venir salut.

Le Roi Notre auguste frère et prédécesseur, voulant donner aux fidèles Sujets des Villes et Communes de son Royaume un témoignage de son affection et perpétuer le souvenir des services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs, Services consacrés par les Armoiries qui furent anciennement accordées auxdites Villes et Communes et dont elles sont l'emblème, a, par son Ordonnance du 26 Septembre 1814, autorisé les Villes, Communes et Corporations du Royaume à reprendre leurs anciennes Armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant la Commission du Sceau ; Se réservant d'en accorder à celles des Villes, Communes et Corporations qui n'en auraient pas obtenu des Rois nos prédécesseurs ; Et par autre Ordonnance du 26 Décembre suivant, lesd. Villes, Communes et Corporations ont été divisées en trois classes.

En conséquence, le maire de la Ville de Vesoul, Département de la Haute-Saône, autorisé à cet effet, par délibération du Conseil municipal de la dite Ville, s'est retiré par devant notre Garde des Sceaux, Ministre et Secrétaire d'État au Département de la Justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre Commission du Sceau, que le Conseil Municipal de la dite Ville de Vesoul a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres Patentes portant confirmation des Armoiries suivantes : *De gueules semé de Billettes d'or à un Lion naissant de même, brochant sur le tout ; Coupé d'azur à un Croissant d'argent ;* Lesquelles Armoiries ont été ainsi réglées par l'Édit du Roi de 1696. Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre Commission du Sceau, et des Conclusions préalables du Conseiller d'État, Commissaire pour nous au Sceau, Nous avons autorisé et Nous autorisons la Ville de Vesoul à porter les Armoiries ci dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

Mandons à nos amés et féaux Conseillers en notre Cour royale séante à Besançon, de publier et registrer les présentes. *Car tel est notre bon plaisir.* Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours,

notre Garde des Sceaux y a fait apposer, par nos ordres, notre grand Sceau, en présence de notre Commission du Sceau.

Donné à Saint-Cloud, le Trentième jour d'Août de l'an de grâce mil huit cent vingt sept et de notre règne le Troisième.

CHARLES.

Vu au Sceau
Le Garde des Sceaux,
Ministre et Secrétaire d'État
au Dépt de la Justice,

Cte DE PEYRONNET

Par le Roi
Le Garde des Sceaux,
Ministre et Secrétaire d'État
au Département de la Justice,

Cte DE PEYRONNET.

VIII

Paris, le *(date bâtonnée)* 1838.

Monsieur le maire,

Ayant eu le malheur de perdre mon mari, il y a quelque temps, je me rappelle qu'il m'a fait une recommandation dont je ne veux pas tarder plus long-temps de m'acquitter.

Il habitoit votre ville à l'époque de l'invasion des troupes alliées, en 1814 ; et il étoit à la mairie avec plusieurs citoyens occupés à se débattre contre les charges que l'ennemi nous imposoit, losqu'il *(sic)* vit un sous-officier d'hussards de l'avant-garde s'emparer d'un cadre dans lequel il y avoit le diplôme des armoiries de notre ville, signé de l'empereur Napoléon, et en détacher ce diplôme. Mon mari suivit l'officier qui avoit mis ce parchemin dans son sabre-tache ; il lui offrit une pièce de cinq francs de cet objet et eu *(sic)* le bonheur de le racheter à ce faible prix. Mon mari fut appelé plus tard par les fonctions hors de votre ville et perdit de vue la remise qu'il se proposoit de faire du diplôme à Mr le maire quand la restauration vint tout à fait le lui faire oublier. A présent, qu'on peut sans inconvéniens rendre ce titre à la ville de Vesoul, j'exécute les intentions de mon mari, en vous le renvoyant, parce qu'il étoit persuadé que c'étoit une chose qui seroit agréable à vos concitoyens. J'avois bien envie de le

faire porter chez Mr Genoux votre député, mais j'ai pensé qu'il conviendroit mieux de l'adresser directement à Mr le maire.

J'ai l'honneur, Monsieur le maire, d'être votre très humble servante.

F.

Excusez-moi si je ne me nomme pas (1).

IX

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-sept juillet, à deux heures du soir, en l'Hôtel de la mairie de Vesoul, le Conseil municipal, convoqué par avis adressé à chacun des membres qui le composent, s'est réuni sous la présidence de M. Millot, adjoint.

Présents : MM. Millot, Renahy, Willemot, Barberot, Raumains, Meillier, Noirot, Guerrin, Parrot, Josse, Halem, Trelut.

M. le président a déclaré la séance ouverte.

Il a invité le Conseil à faire choix d'un secrétaire.

M. Meillier, ayant réuni la majorité des suffrages, a été nommé ; il a accepté et a pris place au bureau en cette qualité.

Le Conseil a admis les excuses présentées par MM. Grillet, Guillaume, Gevrey et Suchaux.

N'ont pas répondu à la convocation MM. Baulmont, le baron Bouvier, Mouras, Lamboley, Pizard et Bernard.

M. Parrot ayant demandé la parole s'exprime ainsi : « Je viens de lire dans le journal l'*Avenir de la Haute-Saône* que la salle des délibérations du Conseil général serait ornée, par les soins de la commission permanente, de trois écussons représentant les armes de Vesoul, Gray et Lure, et que les armoiries de notre ville porteraient l'N étoilé. Je proteste contre le maintien de ces armes ; sollicitées par la courtisanerie, négligées sous la Restauration, sous le règne de Louis-Philippe et sous la République de 48, elles ont été mises au jour seulement quelques années après le coup d'État du 2 décembre. Je demande que soient reprises nos anciennes armoiries, celles sous lesquelles la cité s'est formée, s'est développée : c'était son drapeau ! Je demande que l'on fasse disparaître l'N des armes que je vois

(1) Cette lettre, reçue le 25 avril, est timbrée de Paris, 23 avril 1838.

sculptées ou peintes à l'intérieur comme à l'extérieur, et jusque sur les girouettes des bâtiments communaux. On ne peut pas effacer une page honteuse dans notre histoire, mais il ne convient pas de laisser sous les yeux de nos concitoyens des objets rappelant un temps de servilité et d'humiliation. »

M. Meillier adhère à la proposition et demande qu'à l'avenir la mairie ne fasse usage que de cachets et timbres reproduisant les armes historiques.

Le même avis est émis par M. Guerrin ; mais il ne voudrait pas que la suppression de l'N eût pour conséquence la dégradation des monuments publics.

Sur quoi le Conseil,

Considérant que les armes historiques de la ville sont constatées par divers documents authentiques, notamment par *ordonnance du 19 décembre 1698, rendue par les Commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries ;*

Considérant que si, par décret du 23 avril 1812, Napoléon Ier a modifié ces armoiries en y introduisant un N étoilé et en déterminant certains ornements extérieurs, tels que la couronne murale, (les) festons et caducées, ces modifications ont été mises à néant en 1827, par lettres patentes de Charles X qui restitue à Vesoul ses anciennes armoiries ;

Considérant que depuis lors il n'est intervenu aucun acte de l'autorité, aucun document qui y ait apporté une modification légale ; que les armoiries historiques constituent une propriété publique, et que le culte pieux que nous devons à nos ancêtres nous impose le devoir de les conserver intactes ;

Décide à l'unanimité :

1° A l'avenir les armes de la ville reproduites dans les imprimés, timbres, cachets, etc... employés par la mairie, seront celles historiques constatées par l'ordonnance précitée de 1698 ;

2° M. le maire est invité à faire supprimer l'N qui figure sur les armes de la ville, dans tous les monuments publics, en évitant toutefois de dégrader ceux-ci ;

Une expédition de la présente délibération sera adressée à M. le président de la commission permanente du Conseil (général), accompagnée d'un dessin représentant les véritables armes de la ville.

Ainsi fait et délibéré, etc.

X

VESOUL (H.-S.). *Coupé : au premier* Bourgogne-Comté, *au second de gueules* (alias *d'azur*) *au croissant montant d'argent.* (Modifiées par décret du 23 avril 1812, ajoutant *un franc-quartier d'azur chargé d'un N d'or couronné d'une étoile de même.*)

1581, 2 mai. — Cachet rond de 28 mill., bordé d'un grénetis entre deux filets. Écu de forme allemande : coupé au premier *Bourgogne-Comté,* au second un croissant montant. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

1621, 18 décembre. — Cachet ovale, haut de 22 mill., large de 20, bordé d'un grénetis doublé d'un filet. Écu : mêmes armoiries. Au-dessus de l'écu le mot VESOVL. (Arch. du Doubs; *ib.*)

1630, 10 juin. — Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 20, bordé de deux branches de laurier. Écu allemand : mêmes armoiries. Au dessus cette lég. : VESOVL. (Arch. du Doubs; *ib.*)

1648, 2 janvier. — Cachet rond de 30 mill., bordé d'oves; lég. entre deux filets. Sur un champ semé de rinceaux un écu : mêmes armoiries (1). Lég. : † SIGILLVM † VRBIS † VESVLÆ. (Arch. du Doubs; *ib.*)

1788. — Cachet ovale, haut de 24 mill., large de 22. Sur un cartouche Louis XV encadré de deux branches de laurier, sommé d'une tête d'ange ailée, un écu : mêmes armoiries (avec les émaux). (Arch. de Baume, GG 27.)

(J. GAUTHIER, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté,* p. 74-75.)

Aux sceaux décrits par M. Gauthier il faut ajouter le sceau suivant :

1622, 9 avril. — Cachet ovale, haut de 21 mill., large de 18, bordé d'un grénetis doublé d'un filet. Écu de forme allemande : coupé au premier *Bourgogne-Comté,* au second un croissant montant. (Arch. du Doubs; corr. du parlement.)

(1) La matrice de ce sceau est à la mairie de Vesoul.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

UN COIN DE FRONTIÈRE FRANC-COMTOISE

D'après Perreciot (1), la Séquanie était séparée du pays des Lingons par une ligne qui, partant de la Saône, laissait à sa droite Recologne-les-Ray, Raucourt, Molay, etc., et formait ainsi avec la Saône un angle dont la terre de Ray occupait la pointe.

C'est sur quelques villages et forteresses de cet angle frontière qu'ont été réunis les notes et documents qui suivent. Bien plus considérables seraient ces notices si l'auteur avait moins suivi son goût personnel, qui l'entraînait vers le moyen âge. Des goûts différents pourront amener des recherches dans nos temps modernes, plus riches en renseignements, et ainsi se préparera l'histoire de plus en plus complète de nos campagnes.

Artaufontaine. — Dans la prairie de Cornot, sur la rive gauche de la Gourgeonne, coule toujours la fontaine abondante qui a donné son nom au château fort dont elle baignait les murs. Les ruines mêmes du château ont péri, et depuis longtemps a disparu aussi le grand chemin du pays de Langres à la Saône, qui longeait ses murs, et sur lequel les sires d'Artaufontaine avaient établi un péage dont les

(1) Perreciot, Dissertation sur la *Maxima Sequanorum*. *Mémoires de la Franche-Comté*, t. V, 10-11.

religieux de Cherlieu demandaient, dès avant 1209, à être exemptés. C'est à ce péage que le hameau d'Artaufontaine doit le surnom de *Barrières* qu'il porte encore aujourd'hui, vivant souvenir des barrières placées sur le chemin par les sires d'Artaufontaine, pour rendre plus facile et plus sûre la levée de l'impôt prélevé par eux sur les voyageurs.

Ce chemin, absolument oublié depuis longtemps, se dirigeait par Lavigney, Cornot, Confracourt, sur Rupt et Traves. Dans le lit de la Gourgeonne, qu'il franchissait au pied des murs d'Artaufontaine, il fait encore écluse par un massif de maçonnerie épais, à arêtes vives, d'une solidité inébranlable, encore recouvert en partie d'un pavé de pierres plates; autant de caractères qui pouvaient faire croire à une voie romaine, et qui eussent apporté, dans ce cas, une preuve décisive en faveur de l'opinion de Chevalier sur l'emplacement de Port-Bucin, à Bucey-les-Traves.

De nouvelles études ne me permettent pas de douter que la voie romaine de Langres à Port-Bucin ait passé à Gourgeon. Ce chemin ne peut donc être qu'un chemin du moyen âge ou un chemin gaulois, restauré au moyen âge pour suppléer à la voie romaine devenue impraticable (1).

Le même homme, sans doute, qui l'a créé ou restauré y a construit une maison forte pour le garder, et a établi un péage pour se faire payer le double service rendu par lui au public.

Notons que, le château franchi, le chemin a deux directions, l'une sur Confracourt et Rupt, l'autre sur Combeaufontaine et la voie romaine qui pouvait, à son tour, se diriger sur Port ou vers Scey.

Après l'extinction de la maison d'Artaufontaine, le château fut possédé, en 1374, par la maison de Vair, et entra, en

(1) Comme les chemins gaulois, aujourd'hui encore il est taillé dans le roc à Confracourt. Peut-être est-ce un dernier vestige de ces chemins, par lesquels les Lingons venaient expédier sur la Saône, et pour Rome, leurs salaisons et leurs laines. Voir *Étude de géographie historique sur la Saône*, par Jules Finot, p. 57.

1413, dans le testament de Perrin Vincent, d'une noble maison de Bourgogne, que Chevalier nous montre s'épanouissant à cette époque dans la Bourgogne et dans les Flandres (1).

Jean Vincent, fils du testateur, releva les armes d'Artaufontaine, d'or à trois quintes-feuilles d'azur, et commença la maison des Vincent d'Artaufontaine, dont la dernière héritière, Bonne Vincent, veuve sans enfants de Guillaume de Lambrey, contracta un second mariage avec Jean de Scey, seigneur de Fertans. Encore aujourd'hui, au hameau d'Artaufontaine, ce mariage est rappelé par une pierre où sont sculptés les blasons de Scey et Vincent.

Bonne Vincent, qui possédait un autre fief à Mercey-sur-Saône, qu'elle reprenait de l'empereur en 1534 (2), étant encore demeurée stérile de ce second mariage, choisit pour son héritière une fille qu'avait eue son mari d'un précédent mariage avec Isabeau d'Achey. Quelques années après, cette fille porta en dot la seigneurie d'Artaufontaine à Marc de Beaujeu, dont la maison l'a possédée jusqu'au XVIIIe siècle. En 1602, le château fut détaché de la paroisse de Vauconcourt et rattaché à Cornot (3). C'est peu après qu'il perdit son importance. Imprenable pour le duc de Wolfgang et son immense armée (4), il reçut une garnison allemande de Gallass (5), fut emporté, en 1641, par le maréchal français de Grancey (6), qui en fit démolir la grosse tour avec le pavillon de la porte (7). Le reste a été rasé au niveau du sol, au commencement de ce siècle.

Betoncourt-les-Ménétriers. — Une église de Saint-Gengoul, au comté de Port, à l'ouest de Saint-Marcel, dont

(1) *Annuaire de la noblesse de France*, année 1883.
(2) Archives du Doubs, B. 466.
(3) Pouillé du diocèse. Artaufontaine. Archives du Doubs.
(4) *Histoire de Jonvelle*, p. 175.
(5) *Id.*, p. 271.
(6) *Histoire de Jussey*, p. 123.
(7) *Histoire de Jonvelle*, p. 301.

la possession est confirmée, par un diplôme de Louis-le-Débonnaire, à Betton, évêque de Langres, est certainement l'église de ce village. On voit de plus l'origine de son nom : Betto-curtis (1).

L'abbaye de Cherlieu, qui avait sans doute reçu cette terre en don des évêques de Langres, l'échangea, en 1234, contre les dîmes de Fleurey, appartenant à Othon de la Roche. Ces dîmes étaient au-dessous de ce qu'avaient espéré les religieux, car, en 1284, Jean de la Roche, sire de Ray, leur accorda, en compensation, une rente de trois bichets de froment sur la terre qu'ils avaient abandonnée (2).

Dès 1521, la maison de Salives possédait à Betoncourt une maison forte dont il reste encore des débris, et qui a eu sa part d'honneur et de gloire dans les luttes de l'indépendance franc-comtoise. Les Suédois, en particulier, la dévastèrent en 1636, et pendirent ensuite quelques hommes du village.

La chapelle mortuaire des anciens seigneurs du pays existe encore à côté de l'église, mais dévastée et sans honneur. J'ignore si leur dépouille mortelle a été respectée, mais une de leurs tombes, placée au milieu de l'église, est chaque jour foulée aux pieds, malgré la beauté des deux personnages sculptés en relief qui la recouvrent.

Le chœur de l'église est du XIIIe siècle, et a sans doute immédiatement remplacé l'église du IXe siècle de l'évêque Betton. Avec ses arcs-doubleaux et ses fenêtres à ogives, il est un charmant spécimen d'une église de village à cette époque. Malheureusement, la fenêtre qui devait éclairer son chevet est masquée à jamais par la sacristie, placée en cet endroit, à une époque récente.

Deux colonnes à l'entrée du chœur ont pour chapiteaux sept têtes très bien conservées, représentant par l'expression du

(1) Dom Bouquet, t. VI, p. 461.

(2) Archives de la Haute-Saône, Betoncourt. A Lyon, le bichet pesait soixante livres, d'après Ducange.

visage les sept péchés capitaux. La finesse de ce travail suffirait à elle seule pour indiquer le beau temps de l'architecture.

Confracourt. — Ce village, un des plus riches de la Haute-Saône en propriétés communales, possédait déjà au XIIe siècle la même richesse territoriale ; un prieuré de Cluny, fondé à côté de Combeaufontaine avant cette époque, est appelé en effet prieuré de Confracourt, évidemment parce que, alors comme aujourd'hui, le territoire du village s'étendait jusque-là. En 1198, le chapitre de Cluny concéda ce prieuré, avec celui de Port-sur-Saône, à un capitaine Guilbert, pour les posséder sa vie durant. En 1275, les deux prieurés étaient définitivement réunis, car le prieur de Port-sur-Saône délimitait à cette époque les finages de Confracourt qui lui appartenaient avec ceux de Courcelle, grange située à côté de Cornot et appartenant à l'abbé de Cherlieu, seigneur de Cornot. L'ancien prieuré, après avoir appartenu aux Jésuites, porte aujourd'hui le nom de Magny-Robert et est une propriété privée (1).

Bien que Confracourt fût de la terre de Scey, il a existé une maison de Confracourt dont, en 1311, un fils, Jeoffroy, avait épousé Jacquette de Conflandey (2), sœur de Jacques de Conflandey, seigneur de Vauconcourt. Une maison à tourelle et à meurtrières, située au milieu de Confracourt et à moitié en ruines, a été certainement la demeure de cette maison.

Cornot. — La fondation de ce village est exposée tout au long dans une charte des archives de la Haute-Saône (3). Nous en publions la traduction et le texte :

« Nous W..., par la miséricorde divine Archevêque de

(1) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, par l'abbé Richard, p. 454.
(2) Archives de la Côte-d'Or, B. 1070, pièce 3457.
(3) G. 101, liasse 103.

Besançon, faisons connaître à tous présents et futurs que les religieux abbé et couvent de Cherlieu, de l'Ordre de Citeaux, de notre diocèse, ayant élevé un village sur leur propre sol, dans un lieu que l'on nomme *Tertre Cornet*, et nous ayant supplié qu'il leur fût permis d'y faire construire une église et un cimetière que nous bénirions ; Nous, écoutant favorablement leurs justes supplications, considérant de plus l'augmentation qu'en recevra le culte divin, du consentement des mêmes abbé et couvent et des paroissiens du lieu, nous réglons et statuons que ledit lieu ait son propre curé, et, pour l'entretien dudit curé, du consentement des susdits, nous avons jugé bon de régler que le curé, avec ses successeurs à perpétuité, ait un meix à côté du cimetière, où il puisse faire construire une maison et un jardin convenables, et une fauchée de pré et vingt arpents de terre labourable. Et qu'il ait toutes ces choses quittes et libres de toute charge, service et servitude, et de dîme. Qu'il ait de plus tous les revenus d'autel, tant des vivants que des morts, et trois charrues dans l'année, et la gerbée. Et parce que lesdits religieux se sont retenu, de notre consentement, les dîmes de tout le territoire et finage du village susdit, tant des terres de culture que de celles a mettre en culture, Nous, en compensation desdites dîmes, nous réglons et statuons, du consentement desdits religieux et paroissiens, que ledit curé et ses successeurs, à perpétuité, aient un bichet de froment, mesure de Traves, de tout feu qui est et qui sera dans la paroisse dudit village, lequel sera payé au même curé et à ses successeurs, à perpétuité, chaque année, pour la fête du Bienheureux Martin d'hiver. En témoignage de laquelle chose, nous avons fait apposer sur les présentes lettres notre sceau, avec le sceau dudit abbé de Cherlieu, le quatre des calendes de septembre de l'an mil deux cent cinquante sept. »

L'abbé de Cherlieu demeura jusqu'à la Révolution seigneur de Cornot, puisqu'en 1766, l'abbé commendataire Mathias de la Ressuire, ancien évêque de la Réunion, prenait encore ce titre au bas de l'acte de baptême d'une cloche dont il fut le parrain (1).

Un grand étang aménagé par les soins de l'abbé lui appartint également jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui encore, la jetée en est intacte, et demeure le seul souvenir de la domination six fois séculaire de Cherlieu sur ce village.

Texte latin de « La fondation de la cure de *Tertre Cornet :* »

« Nos W..., divina miseratione Archiepiscopus bisuntinus, notum facimus universis præsentibus et futuris quod cum religiosi Abbas et Conventus Cariloci, Cisterciensis Ordinis nostre diæcesis, de novo ædificassent villam in solo proprio, in loco qui dicitur *Tertre Cornet,* et nobis supplicassent ut in ipsa villa ecclesiam ædificari facere et cœmeterium possent, quæ benediceremus ibidem; Nos, ipsorum justis supplicationibus benigne annuentes, attendentes etiam cultum ex hoc augeri divinum, de ipsorum abbatis et conventus et parrochianorum loci consensu, ordinamus et statuimus ut dictus locus proprium habeat curatum, et ad sustentationem ipsius curati de consensu prædictorum duximus ordinandum ut ipse curatus et ejus successores in perpetuum habeant mansum unum prope cœmeterium, ubi domum ædificari et hortum possit facere competentem, et unam falcatam prati et viginti jugera terræ arabilis. Et hæc omnia habeat quita et libera ab omni onere, servitio et servitute, et decima. Insuper habeat omnes proventus altaris tam vivorum quam mortuorum et quarrucas ter in anno et

(1) Registres paroissiaux.

gerberiam. Et quia dicti religiosi sibi retinuerunt de consensu nostro decimas totius territorrii et finagii villæ antedictæ tam cultarum terrarum quam excolendarum, nos, in recompensatione decimarum dictarum, ordinamus et statuimus de consensu dictorum religiosorum et parochianorum quod dictus curatus et ejus successores in perpetuum habeant unum pœnale frumenti ad mensuram Trave a quolibet foco qui est et qui erit in parochia dictæ villæ, eidem curato et ejus successoribus in perpetuum reddendum annis singulis in festo Beati Martini hiemalis, in cujus rei testimonium sigillum nostrum cum sigillo dicti abbatis Cariloci præsentibus lecturis duximus apponendum. Quarto Calendas Septembris anno Domini m° cc° quinquagesimo septimo. »

Fleurey. — D'après l'abbé Richard, il y aurait eu un prieuré bénédictin dans ce village. En tout cas, il avait déjà disparu en 1234, puisque les sires de Ray y possédaient non seulement la seigneurie, mais encore les dîmes qu'ils abandonnérent aux moines de Cherlieu, en échange de leur métairie de Betoncourt, comme nous l'avons vu.

Jusqu'à la construction des routes contemporaines au XVIIIe siècle, Fleurey est demeuré un poste de relais pour les troupes qui se dirigeaient de Jussey et Jonvelle sur Gray et Dole. Aussi a-t-il été cruellement éprouvé à toutes les invasions. Wolfgang, en 1569, y avait établi le quartier général de ses 30,000 bandits luthériens, et le livra au pillage avant de le quitter. C'est dans l'une de ces invasions que fut sans doute brûlée l'ancienne église. L'église actuelle n'a qu'un souvenir antique, ses autels, qui sont des pierres tumulaires aux caractères gothiques.

En 1778, Fleurey faisait partie des domaines du comte de Provence, qui devait plus tard s'appeler Louis XVIII, et qui accepta d'être le parrain d'une cloche qui porte son nom. Il

y eut au village, à l'occasion du baptême, auquel le prince se fit représenter par son aumônier l'abbé de Blesplas, une grande fête dont le curé de cette époque a fait imprimer la relation.

Gourgeon. — La voie romaine de Langres à Port-Bucin passait incontestablement à Gourgeon, où elle est bordée de sarcophages de pierre taillée en forme de trapèze que l'on découvre de temps à autre, et d'où elle se dirigeait, par Combeaufontaine, soit sur Port-sur-Saône, soit sur Scey, Pont-Bucey et Traves. Sur une éminence entre Gourgeon et Combeaufontaine, je l'ai suivie, aux débris de tuileaux qu'elle a laissés, sur une longueur de plus de 40 mètres, et aux lieux dits *La-Vie-de-Port, Le-Chatelard,* signes certains du passage de la voie, et, pour ce dernier nom, signe bien probable de l'existence, sur cette hauteur, d'un ouvrage militaire destiné à la protéger.

D'autre part, il est certain qu'au moyen âge, la grande voie de communication entre Langres et Port a passé par Lavigney et Artaufontaine, à 2 kilomètres de Gourgeon. Comment la voie romaine a-t-elle été abandonnée (1)?

Je hasarde cette explication : on voit encore, entre Gourgeon et Melin, le lit profondément encaissé d'un ruisseau considérable, qui, après avoir coulé ainsi à ciel ouvert, a trouvé, à Melin, un canal souterrain où il disparaît pour venir réapparaître, à Gourgeon, dans le gouffre qui a donné son nom au village. Autour de ce gouffre est aujourd'hui un marais dans lequel est submergée la voie romaine, et qui a dû se produire à ce moment même où le ruisseau, abandonnant son lit, est venu jaillir à côté de la voie, qu'il rendait impraticable. C'est alors aussi, sans doute, qu'une famille riche et puissante construisit le gué et le château d'Artau-

(1) Voir plus haut Artaufontaine.

fontaine, et amena ainsi, sur ce chemin nouveau, le flot des voyageurs, auxquels, par le péage, elle fit, comme c'était son droit, payer le service qu'elle leur rendait.

Quoi qu'il en soit, Gourgeon, où l'on a même trouvé des silex taillés, fut un lieu important à l'époque romaine. A Confracourt, à Nervezain, on trouve les « voies de Gourgeon, » et comme, en 1255, il fut donné par Alix de Traves à l'abbé de Cherlieu, et que la terre de Traves, dont il faisait partie, avait appartenu aux comtes de Bourgogne, il est bien probable qu'à l'époque romaine, le village relevait directement lui-même du domaine impérial. En 1255, Jean, comte de Bourgogne, approuva le don de sa cousine Alix (1), ce qui n'empêcha point Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, soutenu par ses hommes de Lavigney, de réclamer, en 1290, avec la garde et la haute justice de Cornot, le pâturage des terres de Gourgeon. « Il y eut pour cette discorde grandes batailles entre les hommes desdites villes, et même mort d'hommes. Le sénéchal abandonna ses prétentions pour 200 livres tournois (2). »

L'église de Gourgeon avait été donnée en 1206, par l'archevêque de Besançon Amédée, à l'abbaye de Cherlieu (3). Malgré une tentative de révolte des habitants, qui, en 1421, se soumirent au seigneur de Montaigu et à la France, pour échapper au comté et à l'abbaye, celle-ci posséda la terre et l'église jusqu'à la Révolution (4).

Ray. — Une côte abrupte et verdoyante qui, d'un côté, surplombe la Saône et s'avance comme un promontoire dans la vallée, tandis que, de l'autre côté, elle s'étend par un

(1) *Mémoire sur l'abbaye de Cherlieu*, et Archives de la Côte-d'Or. Limites. B. 260, fol. 317.

(2) *Mémoire sur Cherlieu.*

(3) Pouillé du diocèse. Gourgeon. Archives du Doubs.

(4) Archives de la Côte-d'Or. Limites. B. 260.

plan légèrement incliné jusqu'à la vallée de la Gourgeonne, et, sur cette côte, un château d'où l'on découvre les camps romains de Chariez et de Morey, les ruines d'Oiselay, et jusqu'aux cimes nuageuses des Alpes, tel est Ray.

Les ruines romaines qui l'entourent à Recologne et à Ferrière, les fragments de tuileaux romains qui couvrent son territoire, notamment le long de la « Voie de Seveux, » derrière le château, prouvent l'estime qu'eurent les Romains pour cette forte position stratégique.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, on peut suivre l'histoire de la terre, comme l'histoire de la maison qui la possède. Tout au moins, on a, sur la première époque du moyen âge à Ray, des indices qui peuvent faire deviner l'histoire; à partir du XIIe siècle, c'est l'histoire écrite et certaine.

Au XIe siècle, Ray et sa terre appartiennent à l'abbaye Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (1). Qui la lui avait donnée? Un roi de Bourgogne, sans doute, à l'origine du moyen âge, alors que la Séquanie ne formait qu'une province des vastes contrées envahies par les Burgondes. Ainsi, à cette époque primitive, voyons-nous les rois enrichir à l'envi les grandes abbayes, dans lesquelles ils trouvaient un appui contre le flot dévastateur de la barbarie.

Dès lors aussi, on trouve à Ray les sires de Ray, qui tiennent la terre en fief de l'abbaye, à laquelle ils donnent un cens annuel d'un sou d'or. On a des signatures de Gui de Ray en 1098, de Sevin en 1114, de Lambert vers 1150, de Gui II vers 1170 (2). En 1114, Sevin parle de son père et de « ses fidèles prédécesseurs. » Plusieurs générations s'étaient donc écoulées depuis le jour où l'abbaye avait donné en fief cette terre à un ancêtre des sires de Ray, qui la transmit héréditairement à ses enfants, lorsque les fiefs devinrent

(1) Archives du Doubs. Ray. Voir les chartes citées plus bas.
(2) *Chronique de Bèze*, édition Bougaud et Garnier, p. 390, 439, 490, etc.

héréditaires, c'est-à-dire vers l'an 980. Nous remontons, on le voit, à l'origine même du moyen âge.

Dunod nous fournit une autre indication. De l'identité des armes de Ray et de Traves, du voisinage des terres, de la similitude des noms donnés aux fils de ces deux maisons, il a cru pouvoir conclure que la maison de Ray était une branche de la maison de Traves (1).

Lorsque cette maison apparaît dans l'histoire, elle est divisée en deux autres branches qui en portent le nom. L'une s'éteint, vers 1100, par le mariage d'une fille unique, Poncette, avec Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon; l'autre s'éteint encore, vers 1250, par le mariage d'une fille unique, Alice, avec Jean de Choiseul. Mais, à cette époque même, en 1237, Étienne, comte de Bourgogne, fait à cette maison l'honneur de distinguer sa terre des terres voisines, en l'appelant une *chatellenie* (2).

Ce titre est significatif, d'après Ducange.

Au-dessous des douze leudes ou barons, chefs suprêmes de l'armée et derniers juges de toute cause dans le comté de Bourgogne, les lois antiques, dit Dunod, qui copie Ducange, nomment centeniers les officiers inférieurs ou capitaines des milices, qui, suivant l'usage des nations germaniques, joignaient l'administration de la justice au commandement des armées, et jugeaient des causes non réservées aux comtes. On nomma leurs terres *militias*, et ils prirent la qualité de *miles* comme un titre distinctif; mais on les appela *minores* relativement aux barons, qui étaient qualifiés de *majores*. Et ils ont été connus, depuis le Xe siècle, sous la dénomination de châtelains, parce qu'ils bâtirent des châteaux forts dans leurs seigneuries (3).

La terre de Traves, seule appelée une *chatellenie*, dans la

(1) *Nobiliaire*, p. 102.
(2) CHIFFLET, *Lettres touchant Béatrix*. Preuves.
(3) *Nobiliaire*, p. 115 et suivantes.

vallée de la Saône, confirme cette doctrine, en prouvant que ce titre ne fut pas donné au hasard et sans motif grave ; mais, à son tour, cette doctrine permet aux sires de Traves et aux sires de Ray, qui, d'après Dunod, en sont issus, de revendiquer pour leurs ancêtres une famille d'officiers de la première époque du moyen âge.

De plus, dans les actes de cette époque, les sires de Ray prennent en effet le titre de *miles,* que nous venons de voir être un signe distinctif des familles des centeniers. Ponce de la Roche, qui fut probablement, comme nous le verrons, le frère de Gui II de Ray, est qualifié de *noble* dans la *Chronique d'Albéric,* épithète, dit l'auteur du *Supplément de Moreri,* qui indiquait la haute noblesse à cette époque (1).

Il y a dans toutes ces indications, non la certitude, qu'il est difficile d'obtenir sur une époque aussi reculée, mais une probabilité morale, qui mérite l'attention.

Eudes de Ray vivait encore après 1170 (2). C'est à Athènes que l'on retrouve son successeur immédiat dans cet Othon de Roche, dont le maréchal de Villehardouin et la *Chronique d'Albéric* ont, à l'envi, chanté les exploits.

Il conquit, à la pointe de l'épée, les villes de Thèbes et d'Athènes, et fut le premier duc d'Athènes qu'ait connu l'histoire. C'est d'Athènes qu'il adressa à l'abbaye de Bellevaux une charte où il se qualifie seigneur de la Roche et de Ray. Il revint mourir à Ray et dort son dernier sommeil dans l'église de Seveux, où l'on voit encore sa tombe avec deux blasons frustes, qui durent être, l'un de Ray, de gueules à l'escarboucle pommetée et fleuronnée de huit rais d'or, l'autre personnel à Othon, d'or équipollé d'hermine. Avant et après lui, la Roche portait d'or équipollé d'hermine. Sur cette même tombe d'Othon-le-Grand, on voit son portrait

(1) *Supplément de Moreri.* Ray.
(2) Dunod, *Nobiliaire,* p. 103.

gravé au trait, avec la robe fourrée d'hermine, signe héraldique de la puissance souveraine.

Othon de la Roche appartenait-il à la maison de Ray? Dunod l'affirme et fait de cette maison de la Roche une branche cadette de la maison de Ray.

Plusieurs faits paraissent confirmer d'une manière péremptoire son opinion.

Othon de la Roche n'était compté, à la croisade, que parmi les chevaliers, précisément parce qu'il était d'une branche cadette. Son rare mérite et sa valeur l'élevèrent seuls au rang des hauts barons. Ce sont les propres expressions de Dunod.

De plus, au lieu de choisir sa sépulture à la Roche, il la choisit dans sa terre de Ray, et fit relever par son fils aîné les armes de Ray, laissant au cadet les armes de la Roche. N'était-ce pas déclarer que Ray était la souche de sa famille, et que la terre de la Roche n'avait été qu'un fief d'un cadet de la maison de Ray elle-même?

Si l'on ajoute à cela le fait capital de l'entrée à Ray d'Othon, sans que, dans les chartes si nombreuses de cette époque, apparaisse la mention d'un achat fait par lui à un sire de Ray, la filiation des familles ne paraît guère douteuse.

Et comme, depuis Othon jusqu'à nous, la généalogie de la maison est certaine, le château jouit d'un privilège bien rare. Depuis au moins neuf cents ans déjà, cette seigneuriale demeure n'est jamais sortie du même sang, et ne s'est transmise que par voie d'héritage dans une seule et même lignée. Deux fois, il ne s'est trouvé qu'une fille pour transmettre la seigneurie et continuer la lignée. Sous les noms différents qu'amenait au château le mariage de cette fille unique coulait toujours cependant, et coule encore le même sang des sires de Ray, des sires de la Roche, et probablement des anciens officiers burgondes.

L'histoire de la seigneurie est plus difficile à établir. Au

temps d'Othon de la Roche, Étienne de Vienne, comte de Bourgogne, était entré, à deux reprises, en lutte ouverte contre Othon de Méranie, comte palatin, et la noblesse du pays s'était divisée entre eux. Tandis que les montagnes embrassaient généralement le parti du comte palatin, généralement aussi la plaine se rangeait du côté d'Étienne.

L'épée d'Othon de la Roche, un des héros de la croisade, l'ami de Boniface marquis de Montferrat, roi de Thessalonique, et à qui revenait la gloire d'avoir ménagé le mariage de la fille de ce prince avec Baudoin, empereur de Constantinople, et d'avoir ainsi conservé à la croisade ses résultats, et aux Français l'empire de Constantinople, cette épée devait être d'un grand poids dans la balance (1). Il fut facile à Étienne de Vienne d'acquérir la seigneurie des moines de Saint-Vincent, qui étaient sur ses terres de Vienne et Mâcon. Cependant, bien que devenu, par cet achat, le suzerain immédiat d'Othon, il dut, pour obtenir de lui l'hommage féodal, lui abandonner en outre les fiefs de Villers-Vaudey et de Grachaux (2).

Sous Othon III, fils du grand Othon, la seigneurie de Ray subit une dernière transformation. Dans cette charte de 1239 à laquelle il a déjà été fait allusion, Étienne de Vienne fait en quelque sorte l'historique de la seigneurie. Notons en passant que, si Othon de la Roche n'eût pas été le descendant des anciens sires de Ray, Étienne de Vienne n'eût pas manqué de le faire sentir en rappelant les concessions qu'il avait été obligé de lui faire pour obtenir sa soumission. Puis il déclare vendre pour sept cents livres estevenantes, à Othon de Ray, le fief de Ray et les fiefs de Villers-Vaudey

(1) *Nobiliaire*, p. 104.

(2) Archives du Doubs. Ray. B. Liasse. 485. — Le nom de Grachaux ne désignait plus, au XVIIe siècle, que les maîtres du château de Raucourt, après avoir sans doute désigné le fief lui-même. A l'encontre de ce qui est arrivé ordinairement, le nom du fief a été vaincu par le nom du village. Raucourt avoisine Villers-Vaudey.

et de Grachaux, donnés autrefois en fief à Othon, père de Othon, présentement vivant. Le besoin d'argent où l'a mis son vœu d'aller en Terre-Sainte est le motif de cette vente.

Deux ans auparavant, Étienne avait déjà soumis le fief de Ray à son fils naturel Étienne, sire d'Oiselay et tige de la maison qui a porté ce nom (1).

A partir de 1239, la seigneurie se trouva constituée telle qu'elle devait demeurer jusqu'à nos temps modernes. Sous la suzeraineté immédiate d'abord d'Étienne d'Oiselay, dont nous possédons une reprise de fief de 1267 (2), et plus tard des comtes palatins, dont l'un, Othon, oblige, en 1289, Othon IV de Ray à reprendre son fief de Mahaut d'Artois, comtesse palatine, les sires de Ray possèdent le château et les terres en toute propriété.

C'est jusqu'à cette époque, au témoignage de M. Violet-Leduc, consulté au sujet de Ray, et jugeant à vue des plans et dessins du château, qu'il faudrait faire remonter les soubassements des murailles et des tours, tant leur épaisseur est étrange et leur masse indestructible.

De temps à autre, des villages ou des forteresses viennent s'ajouter à la seigneurie ou s'en détacher. En 1234, la donation des dîmes de Fleurey fait obtenir aux sires de Ray, de l'abbaye de Cherlieu, le village de Betoncourt, où ils construisent une chapelle, à laquelle, en 1661, Célestine de Ray faisait encore des présents (3). En 1288, Othon de Bourgogne leur donne Mercey-les-Gevigney, et, deux ans après, dans une charte donnée à Bracon, il attestait encore que ledit « Moissey, possédé par les hoirs de Monseigneur Olivier Guillaume, » était du fief de Ray (4). En 1317, une reconnaissance de Aimé de Ray nous apprend que son

(1) Archives du Doubs. B. 485.
(2) Id. Voir les chartes ci-dessous.
(3) Archives de Gray. Ray.
(4) Archives de la Côte-d'Or. B. 1062.

pouvoir s'étendait sur Lieffrans, la Charité (1). Toutes ces terres se détachèrent de la seigneurie pendant le moyen âge même.

A l'époque, non de l'affranchissement de Ray, en 1436, mais de la seigneurie entière, en 1660, par Célestine de Ray, dame de Conflandey et veuve d'Albert de Mérode, chevalier (2), la terre, sous le nom de baronnie, comprenait encore neuf villages : Ferrières, Recologne, Pontrebeau, Charentenay, Tincey, Membrey, Valte, Brotte et Vanne. Elle occupait ainsi l'extrémité de l'angle formé par la Saône et la frontière ancienne de la Franche-Comté, position périlleuse, constituant pour les sires de Ray un poste d'honneur qu'ils ont toujours vaillamment défendu.

Nous devrions, pour écrire une histoire de Ray, faire passer sous les yeux du lecteur le nom de tant d'hommes de cette maison, depuis Othon de la Roche jusqu'à nos jours, qui, au milieu d'agitations politiques incessantes, ont été élevés aux plus hautes fonctions de l'État : Gauthier de Ray, gardien du comté, en 1349 ; Jean de Ray, gardien du comté, député par Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, qui l'honorait d'une confiance toute spéciale, auprès de Philippe-le-Hardi, roi de France, et auprès du duc de Bourgogne, en 1368 ; Antoine de Ray, qui se distingua dans la guerre des Pays-Bas, en 1452 ; Claude de Ray, chevalier d'honneur au parlement de Dole, en 1598 (3). Il faudrait redire les exploits des huit chevaliers que la maison donna à l'aristocratique et si vaillante confrérie de Saint-Georges, et apprécier enfin, dans les temps modernes, le rôle militaire ou politique rempli par la maison de Ray et par les maisons de Mérode et de Marmier, que des mariages avec les héritières de la seigneurie amenèrent à Ray ; mais il y aurait là

(1) Archives du Doubs. B. 485.
(2. Archives de Gray. Ray.
(3) Gollut, édition 1846, p. 208, 754, 786, 1025, etc.

matière pour un livre, et nous n'écrivons qu'une notice.

Rappelons cependant quelques souvenirs intéressant non seulement la maison de Ray, mais le pays tout entier.

Les sires de Ray avaient comblé de leurs bienfaits toutes les abbayes du voisinage, et le droit de sépulture, qui leur fut accordé dans l'église de la Charité, où l'on voyait encore, à la fin du siècle dernier, leurs magnifiques mausolées, n'était, de la part des moines, qu'un modeste hommage de reconnaissance et de gratitude (1). Gauthier de Ray voulut, en 1346, faire mieux encore, en érigeant, à ses frais, un chapitre à Ray. Voici le début de cette pièce, qui mérite d'être citée :

« Nous Gauthiers, sire de Ray en le diocèse de Besançon, « chevalier, façons savoir à tous que nous, comme bien « advisez, considérans et reguerdans les saintes oraisons « que l'on dit en sainte église, lesquelles profitent ès morts « et ès vivans, vuillans et desirians croistre le Devin office « pour le remède de l'âme de nous et de notre chiere « compaige et fame Dame Quenegon de Blancmont, de nos « ancesseurs, de nos hoirs et de nos successeurs, facons, « fondons, estanblissons, créons et ordonnons en l'onneur « de Nostre Signeur Jesus Christ, et de la Glorieuse Virge « Marie sa mère et Monsieur saint Jacques le Grand, une « eglise collégiale en nostre ville de Ray, en l'Eglise « parochiale de la Ray, ou en un autre lieu de la dite ville. « Lai ou mieux nous plaira..... » Puis viennent les conditions de la donation : la résidence obligatoire pour les chanoines, le chant de tout l'office canonial, ainsi que d'une grand'messe tous les jours, ce qui devait demander aux chanoines quatre heures par jour de présence à l'église, la distribution d'un denier après chacun des trois principaux offices, à chaque chanoine, pour attirer à l'église, par la

(1) Dunod, *Nobiliaire*. Ray.

crainte de la disette, ceux que la piété ne pourrait y conduire (1).

Malgré l'hésitation de Gauthier de Ray sur le lieu où sera installée sa collégiale, hésitation clairement indiquée au début de la charte, c'est bien dans la vieille église romane de la paroisse que le chapitre fut fondé, sans doute après qu'on eut désintéressé les moines de Bèze, à qui elle appartenait. Une fenêtre ogivale du XIVe siècle, des arceaux gothiques modifiant le style roman primitif, attestent encore aujourd'hui les agrandissements considérables qu'elle reçut à cette époque (2). C'est dès cette époque aussi sans doute que les sires de Ray y choisirent souvent leur sépulture, soit sous des tombes sur lesquelles sont gravés leurs traits, soit dans le caveau qui leur fut réservé sous la nef gauche, tandis que l'on en creusait un sous la nef droite pour les chanoines. Le chapitre de Ray a duré jusqu'à la Révolution.

Au XIVe siècle, d'après une charte de Aimé de Ray, père de Gauthier dont nous venons de parler, non seulement le château avait ses fortifications, ses tours, son donjon, mais le village lui-même était entouré de murs de défense (3). Grâce à ces travaux, on a pu, à cette époque, préserver le village et le château des dévastations soit des Anglais, qui, en 1360, avaient pris d'assaut la ville de Vesoul, soit des Grandes Compagnies — grandes compagnies de voleurs — qui, de 1360 à 1369, ravagèrent la Franche-Comté. Les sires de Ray purent encore résister, en 1475, aux armées victorieuses de Louis XI, conduites par Georges de la Trémoille-Craon (4), et, en 1569, aux bandes luthériennes,

(1) Archives de la Haute-Saône. Ray. Chapitre G.

(2) Au XVIe siècle, par suite d'un incendie, croit-on, elle subit encore une reconstruction partielle considérable, et dans le style, peu remarquable, de cette époque.

(3) Archives de la Côte-d'Or. Layette. N° 93. Liasse, 1. F., 162.

(4) *Histoire de Jonvelle*, p. 99.

bien plus redoutables encore, de Wolfgang (1). En 1636, les Suédois, aux ordres de la France, envahirent la Franche-Comté, mais probablement n'atteignirent pas Ray ; les Allemands, envoyés par le roi d'Espagne pour nous défendre, furent plus nuisibles que les envahisseurs eux-mêmes, par les garnisons qu'ils imposèrent au pays et les crimes dont ils se rendirent coupables. Désignée pour le logement d'un régiment et de trois compagnies de dragons lorrains, à qui elle fournit 3,000 mesures de blé, ayant eu, indépendamment de cette charge, à supporter le passage de l'armée lorraine presque tout entière, la terre de Ray perdit en quelques années le tiers de ses habitants (2). Le bourg lui-même fut saccagé, mais le château résista et ne put être emporté (3).

Enfin, en 1637, les Allemands envoyés au secours de la Franche-Comté ayant été défaits, les Français reprennent l'offensive, et un corps d'armée met le siège devant Ray, qui est emporté (4) (du 20 au 25 juin 1637). Pour la première fois peut-être alors, depuis le commencement de la seigneurie, le pied de l'étranger foula en maître la haute forteresse restaurée quelques siècles auparavant par Othon de la Roche. A partir de cette époque, et sans doute par suite des dommages graves apportés aux murs et aux défenses, Ray subit la loi du plus fort, et chaque armée victorieuse s'en empare. Les Français et Suédois ne font qu'y passer, et les soldats du comté, nationaux ou étrangers, y rentrent et y mettent une garnison, qui sert au gouverneur de Jonvelle Fauquier de Chauvirey, pour faire, sur le territoire de Langres, des courses où il trouve enfin la mort, en 1641 (5).

(1) *Histoire de Jonvelle*, p. 145.
(2) *Corresp. du parlement*. B. 734. Ray. 26 janvier. Cité dans l'*Histoire de Jonvelle*, p. 276.
(3) *Histoire de Jonvelle*, p. 276.
(4) *Id.*, p. 280.
(5) *Id.*, p. 291.

La même année, les Français se présentent devant le château, dont ils trouvent les portes ouvertes, à cause de l'impossibilité que l'on avait vue à le défendre (1). Le maréchal français de Grancey, général en chef, y fait mettre une garnison de 80 hommes, commandés par le sieur d'Yves, capitaine de Pressigny, qui s'y voit bientôt attaqué par le baron de Bauffremont, gouverneur de la Franche-Comté (17 et 18 septembre 1642) (2). Cinquante coups de canon avaient déjà ouvert une brèche dans la courtine, lorsque Grancey arrive, et, après un combat de trois heures, force à la retraite Bauffremont, qui laisse entre les mains de l'ennemi de nombreux prisonniers, parmi lesquels 22 gentilshommes, ses canons et mortiers, encore en batterie sur le chemin de Vanne, et une multitude de morts.

Mandé à Paris pour ce brillant fait d'armes, Grancey y reçut en son hôtel, où une blessure le retenait, la visite du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu, qui l'allèrent féliciter en personne de sa victoire de Ray.

L'année suivante, Ray était encore une fois repris aux Français (1643) (3), qui enfin y entrèrent définitivement en 1674, lorsque Louis XIV prit possession de la Franche-Comté.

Dans notre Franche-Comté, un grand nombre de châteaux avaient perdu leur importance militaire et stratégique du temps des guerres de Louis XI; d'autres ne la perdirent que dans cette terrible guerre de dix ans, duel gigantesque entre Richelieu et la Maison d'Autriche. Si Ray fut parmi ces derniers, les coups de l'ennemi furent d'autant plus terribles que la forteresse avait résisté plus longtemps, et que plus patriotes avaient été ses maîtres. En 1636, Marie-Célestine de Ray, fille unique du dernier sire de Ray, épousait à

(1) *Histoire de Jonvelle*, p. 301.
(2) *Id.*, p. 314.
(3) *Id.*, p. 317.

Fribourg Albert de Mérode, à qui elle apportait en dot la seigneurie, et qui se signala par sa fidélité à la cause franc-comtoise (1). Les désastres infligés au château furent en raison directe de cette fidélité, et Ray, comme position militaire, fut frappé au cœur. En 1660, nous l'avons vu, la seigneurie tout entière était affranchie par cette même et généreuse Célestine de Ray : c'était la fin de la féodalité. La lignée de Célestine de Ray s'étant terminée, cent ans plus tard, par quatre filles toutes mortes sans enfants, la terre revenait par substitution à la descendance de Rose de Ray, sœur du dernier sire de Ray, et mariée à Alexandre de Marmier, arrière petit-fils du premier président du Parlement de Franche-Comté (2). C'est sous cette dernière branche de la maison de Ray que, dans la nuit du 4 août 1789, on vit abolir les derniers privilèges de la noblesse, et que le château de Ray cessa complètement d'être une demeure féodale pour rester une demeure riche, princière, artistique. Il conserve aussi cet avantage, pour le voyageur qui contemple ses tours, ses créneaux restaurés dans ce siècle même, d'évoquer devant lui le souvenir de tous les siècles de notre histoire nationale, car, depuis neuf ou dix siècles au moins, il n'est point de douleur et de joie patriotiques qui n'aient eu leur écho dans ses murs.

Chartes sur Ray. — Archives du Doubs.

1239. — Ego Stephanus comes Burgundiæ notum fatio omnibus præsentes litteras inspecturis quod cum ego essem cruce signatus et vellem iter arripere eundo ad partes transmarinas pro voto crucis exequendo, pro necessitate mea, vendidi Othoni D^no^ de Ray et hæredibus suis in perpetuum pro septies centum libris stephaniensium mihi

(1) *Histoire de Jonvelle*, p. 319.
(2) *Supplément Moreri*. Ray.

ab eodem Othone integriter solutis feoda de Ray et de Velers Vadays et de Granchaux, quæ feoda idem Otho tenebat de me. Quod etiam feodum de Ray ego acquisieram ab ecclesia S^u^ Vincentii Cabilonensis, cui ecclesie obolus nummus aureus censualis debebatur annuatim a domino de Ray pro feodo jam dicto. Postmodum vero acquisivi ab Othone quondam domino de Ray, patre jam dicti Othonis, quod dictum feodum de Ray esset mihi reddibile augmentando eidem Othoni ipsum feodum de feodis de Velers Vadays et de Granchaux jam dictis, promittens bona fide quod per me ved per alium nullo tempore ad venditiam contraïbo, promittens etiam quod eidem Othoni de dicta venditione legitimam portabo garantiam ; dictus vero Otho dominus de Ray et successores sui debent reddere annuatim nomine census ecclesie antedicte Vincentii Cabilonensis unum obolum aureum jam dictum. In cujus hic testimonium præsentes litteras sigillo meo roboravi. Actum anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo nono, mense aprili. — B. 483. Liasse.

1267. — Je Estiennes sire d'Oysselet fays savoyr à tout ceus qui ces présentes lettres verront et auront que je ay repris et reprent le chastel de Ray, lequel chastel li sires de Ray tient de moy et toutes les chosses que li sires avant dit tient de moy. Jay repris de mon cher signor et bon neveur de Othenin de Bourgoigne pour ainsi que li avant dit sires de Ray le tient de moi et ceste chose li en ai promis et promet en bonne foy a guarantir contre toutes gent ; en tesmoygnaige de laquelle chosse je ai fayt mettre mon séel pendant en ces présentes lettres, l'an que li milliaire nostre signor Jhesus Crist correzt mil deux cent et soixante et sept anz.

1289. — Je Othes sire de Ray fais savoir à touz ces qui verront et auront ces lettres que je, par la volontai et par le comandement de noble baron et seige Othon comte palatin de Bourgoigne seigneur de Salins mon très chier seigneur,

suis antrez en l'omaige et en la féalté de haute dame et noble Mahaut d'Artois comtesse palatine de Bourgoigne et dame de Salins femme de mon devant dit seignour. De totes les choses que je tien ou doi tenir de mon devant dit seignour en fiez et en rére fie en quelque leu et en quelque ménière que ce soit lesquouelles chosses totes ensamble je reconnois avoir reprises de ma dite dame aussi an la ménière que je les tenois de mon dit seignour ou devois tenir sauve la féalté de mon dit seignour tote sa vie. Et por cest homage que jai fait à ma dite dame je li ai promis et jurré féalté por li et por ses hommes et j'ai obligie mes hommes por ce faire à ma dite dame ou a ses hommes après mon déces aussi comme je lai fait. En tesmoignaige de laquelle chose je ai mis mon seel en ces lettres. Ce fut fait l'an de grace courant mil deux cent octante neuf au mois de Janvier.

Côte-d'Or. B. 1062.

1288. — Nos Othes coens palatin de bourg^ne^ et sire de Salins faicons savoir a tous que nous avons donnez et donnons a notre amez et féal chlr Othe seigneur de Ray le fye de Maissez ce que messires Kales de Gevegney et mes sires Guillaumes ses frères y tenent de nos et mandons et commandons a devant diz monseigneur Kales et monseigneur Guillaume son fie que il a la vehue de ces lettres entrint en homaige doudit seignor de Ray liquels sire de Ray le doit tenir de nos en croissance de notre fye. En tesmoignage de ces choses nous avons mis notre seel en ces presentes lettres faictes à Gray le jour saint nicolas diver lan mil cc octante huict.

1290. — Nous Othes coens palatin de borg^ne^ et sire de Salins fassons savoir a tous que nous avons trove que li fie Maicez vers Jussey que li hoir monseignor Olivier et mes sires Guillaume tiennent est dou fief le seignor de Ray porquoy nous quictons au dit seignor de Ray ledit fied de Maixez et

voulons et commandons que li hoirs monseignor Olivier le teinent de lui salf ce que li diz sires de Ray le tient et tanra de nous. En tesmoingnaige de laquelle chose nous avons fait mettre notre seel en ces lettres faictes et données en bracon le jeudi devant la tous saint l'an mil dous cent et nonante.

Grandecourt, Vauconcourt, Lavigney. — Nous unissons ces trois noms que l'on voit, sur la carte, se trouver sur la continuation, en ligne droite, de la voie romaine retrouvée par M. Clerc à Rioz, Tresilley, Maizières, Pont-de-Planches, Soing, et nommée par lui *Voie transversale du Rhin à la Saône.*

S'il faut croire, ainsi qu'on l'admet généralement, que, dans le moyen âge, les grands établissements civils ou religieux étaient généralement placés le long des voies romaines, celle-ci allait plus loin que la Saône.

De l'autre côté, sur son tracé je relève, en effet, entre Soing et Grandecourt, le vieux *chemin de Besançon,* et, à Grandecourt, un prieuré de chanoines de Saint-Augustin construit au XIIe siècle, et dont l'église est encore debout; au delà de ce village, on lit sur le plan cadastral les noms suivants : *La voie de Soing,* et, à l'entrée de Vauconcourt, *la Maladière* ou hôpital des lépreux, au moyen âge, *la Romanère,* nom qui suffirait à lui seul pour prouver l'existence d'une construction romaine ; dans ce village, on trouve l'église qui a pu, comme nous le verrons plus bas, être le siège d'une petite communauté de prêtres ; au delà du village et auprès des lieux dits *Voie-de-Lavigney,* le chemin se perd dans la forêt pour se retrouver à l'entrée de ce dernier village, d'une largeur inusitée et absolument inutile, et d'une solidité plus insolite encore. Enfin, à Lavigney et sur les bords de ce chemin, d'après le comte palatin de Bourgogne Othon V, existait, dès le XIIIe siècle, une maison des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui

était érigée en commanderie à la fin du XVIe siècle (1).

Au delà de Lavigney, le chemin qui continue directement la voie présumée coupe, entre Laitre et Gourgeon, à gauche du chemin de Melin, la voie de Langres à Port-Bucin, et arrive en ligne directe sur Montigny-les-Cherlieu, où l'existence d'une voie romaine est incontestable, et de là sur la station thermale, connue de toute l'antiquité, de Bourbonne-les-Bains (2).

Espérons que plus tard des sondages ou quelques circonstances fortuites apporteront à ces preuves morales l'appui décisif de preuves tangibles et matérielles.

J'ai écrit ailleurs l'histoire de Grandecourt. L'histoire de Lavigney, seigneurie des Vergy et des Bauffremont, et, au XVIIe siècle, quartier général de Gallass, d'où chaque jour les Allemands s'élançaient pour piller le pays qu'ils étaient venus garder, est bien connue.

Terminons ce travail et ces études locales par une notice sur Vauconcourt.

Vauconcourt. — Des donations faites aux abbayes du voisinage sont les plus anciens souvenirs que l'on possède sur ce village.

Vers 1098, l'abbaye de Bèze y reçoit, des sires de Ray, de vastes terres en nature de prés, champs, forêts, et un serf (3). Cent ans plus tard, l'abbaye de Saint-Vincent recevait à son tour de Henri, chambellan de l'archevêque de Besançon,

(1) C'est à tort que M. Duvernoy a contredit Gollut sur ce point et placé cette maison à Leugney. Non seulement le souvenir des Chevaliers de Malte, qui, du reste, conservèrent jusqu'à la Révolution le patronage de l'Église, est encore vivant dans le village, mais le nom de l'*Hôpital* donné sur le plan cadastral à tout un canton, et les croix de Malte semées çà et là, entre autres celles qui sont sculptées sur l'oratoire qui se trouve à l'entrée de Lavigney, du côté de Cornot, prouvent, et au delà, que Gollut ne s'était pas trompé.

(2) Remarquons encore que cette voie présumée aurait passé à Vitrey, où le *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône* mentionne des vestiges de voie romaine.

(3) *Chronique de Bèze*. Vauconcourt et Fédry.

l'église déjà paroissiale et dont la possession lui était confirmée par les archevêques Gérard et Guillaume, en 1223 et 1250 (1). Enfin, en 1220, l'abbaye de Cherlieu recevait d'Anselme de Fouvent la moitié des dîmes de toute la paroisse, et, en 1256, se faisait confirmer cette donation par Jean de Vergy, neveu d'Anselme et sénéchal de Bourgogne (2).

Un souvenir est encore debout de ces temps reculés, et peut nous faire pénétrer même plus avant dans l'histoire de ce village, au moins au point de vue ecclésiastique : c'est l'église. Malgré les ineptes transformations que lui a fait subir le XVIIe siècle, des êtres difformes et dont la tête est malheureusement brisée sont encore assis à califourchon sur ses contreforts ; une figure grimaçante soutient toujours la voussure d'une porte romane ; on voit au chœur et la niche en pierre où le moyen âge abritait la sainte Eucharistie, et les trois fenêtres terminales. Étroites, élancées, à ogive légèrement dessinée dans l'ouverture, tandis que l'évasement de la fenêtre est roman, elles fixent d'une manière précise la construction de l'église à l'époque de la transition du style roman au style ogival, c'est-à-dire au XIIe siècle.

On y relève d'autres particularités plus curieuses encore.

Chacun sait qu'au moyen âge, l'Église chercha et souvent réussit à imposer à ses prêtres la vie commune. Les Conciles de Mayence en 813, d'Aix-la-Chapelle en 814, et plus récemment les papes Nicolas II en 1059 et Alexandre II en 1063 établirent d'une manière absolue pour tous les prêtres, soit des villes, soit des campagnes, l'obligation de posséder en commun tout ce qui leur venait de l'église, et de manger et dormir en commun auprès des églises pour lesquelles ils étaient ordonnés (3).

(1) Pouillé du diocèse. Vauconcourt.
(2) Archives de la Haute-Saône. H. 342.
(3) *Histoire de l'Église*, par DARRAS, t. XXI, p. 316. — FLEURY, *Hist.* L. XI, p. 309.

C'est sous l'inspiration d'une telle pensée et pour répondre à ces prescriptions qu'a pu être construite l'église de Vauconcourt.

D'une longueur démesurée, d'une étroitesse non moins disproportionnée, mais nécessaire pour ne point donner trop de portée à la charpente que le défaut de voûte laissait voir depuis l'intérieur, elle était éclairée de chaque côté par une série de fenêtres étroites, peu longues et à ogive légèrement indiquée.

Deux fenêtres cependant, dont la place l'une à côté de l'autre était réclamée par la symétrie, ne furent jamais ouvertes et ne le sont pas encore. C'est que là, comme à côté des églises monastiques, fut construite une maison pour les prêtres qui desservaient l'église. On en voit encore la porte, emmuraillée seulement à l'époque de la Révolution, longtemps dès lors après que l'habitation commune des prêtres était devenue un presbytère moderne, séparé et indépendant de l'église. Mais, preuve bien plus caractéristique, lorsqu'à une époque inconnue, cette maison fut détruite, les murs n'en furent coupés qu'à 20 ou 25 centimètres du mur de l'église, pour ne point endommager celui-ci, signe indéniable qu'église et maison presbytérale avaient été construites ensemble et faisaient partie du plan primitif de l'architecte.

Si l'on n'avait eu à pourvoir qu'à l'habitation d'un prêtre, serf comme la plupart des prêtres de cette époque, il est bien difficile de croire que, pour cette habitation, les architectes et bienfaiteurs de l'église eussent consenti à briser l'harmonie de la fenestration, et eussent donné à l'ensemble de cette construction une telle ressemblance avec une église monastique.

Signalons encore les débris de sarcophages de pierre taillée que l'on trouve dans le cimetière, à l'entrée de l'église. Ils rappellent l'usage plus ancien encore d'inhumer

les fidèles sous le porche de l'église, dans l'*atrium*, qui est devenu l'*aitre* du moyen âge. Les sarcophages de pierre et le droit de reposer sous le porche même étaient naturellement réservés aux paroissiens les plus riches et les plus puissants, ordinairement bienfaiteurs et constructeurs de l'église. Cet usage cessa au XIIe siècle. Le grand nombre de ces sarcophages prouve dès lors l'existence d'une église paroissiale antérieure à celle-ci et construite au même lieu, à l'origine des paroisses.

Nous ne ferons qu'indiquer la signature d'un archiprêtre nommé Moran, au bas d'un acte sur Vauconcourt, de l'an 1098 (1). Quant aux églises moindres, dit un auteur moderne en parlant des archiprêtres ruraux, et auxquelles la présence d'un seul prêtre suffisait, on les rassembla sous l'autorité d'un archiprêtre rural, et on les ramena à représenter comme les titres d'un même presbytère et d'une même église principale (2). Où habitait cet archiprêtre? A-t-il résidé, au moins momentanément, à Vauconcourt, au milieu de la petite communauté de prêtres, comme on vit, à une époque bien plus tardive, le curé de Rosey être le doyen de Traves? Personne ne saurait le dire.

Au XIIIe siècle, nous assistons au déchirement de l'antique organisation. Les dîmes déjà tombées au pouvoir des laïques vont à Cherlieu; l'archevêché se dessaisit de son droit de nomination à la cure pour le donner à Saint-Vincent; les fondations se font en faveur de Bèze, et l'histoire écrite commence.

C'est alors aussi que commence l'histoire écrite de la seigneurie.

Au sommet de la hiérarchie féodale sont les sires de Fouvent. Non seulement, sans doute par suite de leur pro-

(1) *Chronique de Bèze*. Vauconcourt.
(2) Dom Gréa, *De l'Église et de sa divine constitution*. 3 Part. Ch. VIII.

tection accordée à l'ancien presbytère, ils possèdent les dîmes de l'église, mais ce sont eux qui transmettent le fief. En 1310, Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, cède à Girard de Chauvirey tout le fief que Jacques de Conflandey « tient dudit seigneur de Vergy en la ville et finage de Vauconcourt (1). » En 1585, ils recevaient encore l'hommage des seigneurs immédiats, qui, à l'origine de l'histoire écrite, étaient, pour les trois quarts, les sires de Rupt, et, pour un quart, les sires de Vauconcourt. La maison de Vauconcourt s'étant éteinte au XIIe siècle, leur part de seigneurie vint à la maison de Conflandey, et, en 1310, de l'agrément de Henri de Vergy, fut cédée par lui en gagerie à Girard de Chauvirey, pour une somme de 766 marcs d'argent (2). D'autres emprunts de 40 livres en 1313, de 180 livres en 1317, de 150 florins d'or en 1395, et enfin de 60 florins d'or en 1396, mirent cette part de la seigneurie au pouvoir de la maison de Chauvirey. Odette de Chauvirey la porta en dot à son mari Érard II du Chatelet. Celui-ci la mit temporairement entre les mains de son petit-fils Philippe de Montjustin (3). Érard II eut un autre petit-fils, Jean du Chastelet, qui put à son tour hériter de cette terre. En tout cas, un Jehan du Chastelet, portant les armes de Chauvirey, d'azur à la bande d'or, en 1409, se fit enterrer à l'église, où sa tombe se voit encore. Elle arriva enfin à la maison d'Haraucourt, qui, à la fin du XVIe siècle, possédait encore le quart des amendes et a laissé son blason sur un mur de l'église, et à celle d'Orsans, qui, par un mariage, la ramena dans la maison du Chastelet-Lomont, où elle demeura plus ou moins entière jusqu'à la Révolution (4).

(1) Archives de la Côte-d'Or. B. 1070. Pièce 3457.

(2) Id.

(3) Dom Calmet, *Histoire des seigneurs du Chastelet, et Mémoire concernant les juridictions en litige*, cité dans l'*Histoire de Jussey (1398)*, p. 339.

(4) Chartes conservées au village.

La part de seigneurie des sires de Rupt, à laquelle était attachée la triple justice avec le signe patibulaire qui en était le symbole, ne sortit point du château de Rupt jusqu'à la Révolution.

Voici le texte inédit, fruste par endroits, de l'inscription gravée sur la tombe de Jehan du Chastelet.

... noble homme Jehan Simon du Chastelet en Baret (2) de Vauconcourt ... ier ... de très haut et puissant prince Jehan duc et comte de Bourgoigne lequel Jehan du Chastelet trepassa l'an mil cccc et dix le jour des rois. Dieu lui pardonne.

Jehan du Chastelet est représenté, au trait, armé de pied en cap, et la tête découverte. Son casque surmonte, à sa droite, un blason à bande d'or.

Une croix à bordure est seule visible sur le blason placé à sa gauche.

Une autre tombe, sans personnage, porte cette inscription : *Ci gist noble ... de Petite Pierre femme de Maistre Claude Duchasne ... chastellain d'Artaufontaine ... ...bre 1536. Dieu ait pitié d'elle.*

Cette inscription nous apprend qu'une Petite Pierre s'était mésalliée en se mariant à un nommé Claude Duchasne, majordome ou châtelain à Artaufontaine, sous l'autorité de Bonne Vincent, alors dame souveraine de la forteresse. Elle fut enterrée en 1536, à l'église paroissiale.

Citons enfin deux inscriptions emmuraillées, l'une à l'intérieur de l'église : Mtre Claude Dumeix, prêtre curé de ce lieu, a donné a ses successeurs curés une vigne d'environ vingt ouvriers size en ce finage au chemin tirant a Ray par lui acquise et fermée de murailles a charge qui ceux a jamais seront tenus dire quattres anniversaires a ung jour dun chacun quaittres temps de l'année de trois grandes messes a

diacre et soubdiacre ayant a cet effet donné a l'eglise les ornements nécessaires et Inviolata chacun Dimanche devant le grand autel après la première eau beniste avec le libera me et faire aux vespres ostention du St Sacrement et aux prônes pour ledit donateur les recoman^ts^ accoutumées. Dieu lui face pardon.

Vient ensuite le blason de ce curé : un arbre entre deux quintes-feuilles, et la date : 1627.

La seconde inscription est à l'extérieur, et comprend, d'une part, une date : 1631, de l'autre, un blason parti de deux ; à dextre, les armes d'Haraucourt : d'or à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion armé, lampassé et couronné ; à senestre, trois chevrons renversés et deux cotices, qui sont les armes de Trestondans. C'est ce d'Haraucourt qui mourut au château en 1640, et qui, sans doute, avait fait construire la chapelle où se trouve ce blason.

L'Abbé Ch. BLANCHOT.

ARCHÉOLOGIE

A 6 kilomètres ouest de la station de Loulans-les-Forges, au finage de Ruhans, l'administration forestière, en déplaçant un fossé de périmètre, vient de mettre à découvert les bases d'une construction gallo-romaine qui avait, par ses matériaux de construction et de décoration, l'importance en étendue qu'on a souvent remarquée dans les très nombreuses ruines de cette époque. Ces substructions antiques sont au fond d'un vallon qui a à peine 200 pas de large, et qui s'ouvre à moins de 1 kilomètre sur la vallée de la Quenoche, au lieu dit *En-Combe-Léonard,* sauf modification dans la prononciation locale, bien plus correcte comme appellation topique.

Le côté est de ce vallon attirait l'attention par un mamelonnement qui paraît être de 150 pas de long, parsemé de débris antiques ; d'ailleurs, le premier fossé de la forêt, en retrait d'une dizaine de pas sur le nouveau, avait été déjà ouvert dans ces débris, mais sans révéler de maçonneries. Heureusement, la nouvelle tranchée, faite sur à peu près le tiers du mamelonnement, passe le long de la façade intérieure d'un édifice de 50 pas de long ; on en trouve donc la distribution, puisqu'on a rencontré les murs de refend.

La nature solide du sol avait rendu inutiles les profondes fondations ; aussi le mur est-il parementé presque depuis le bas. Une section du bâtiment, déterminée par des murs de refend, a sept mètres ; elle était pavée de carreaux de trois dimensions : 33 centimètres, 28 et 24, sur 5 d'épaisseur ; on y trouve particulièrement des briques minces, à bords relevés, de 10 centimètres de largeur interne, de ce genre bien

connu, à l'usage des conduits d'eau chaude ou de vapeur; et, comme il y a là aussi un amas de résidus de fournaise, serait-ce l'endroit où était l'hypocauste ou appareil à distribuer le mode du chauffage? Dans la pièce à côté, on a trouvé des carreaux de pierre polie de la moyenne dimension; était-ce des revêtements de murs ou le carrelage du sol? Cependant leur poli, bien conservé, ne laisse guère traces de frottements; ces carreaux sont minces, de cette pierre du pays dont on trouve les lits en exploitant les lavières d'Authoison. Le mur de cette façade était, au moins en partie, couvert de stuc, et il paraît encore peint en rouge, vert, bleu, etc.

Il y a un fragment qui, évidemment, est d'un carreau de revêtement, puisqu'il est poli sur une face et qu'il porte sur l'autre des stries qui le rendaient adhérent à l'enduit de la muraille; ce carreau est tout en mortier, mais très épais, d'une épaisseur de près de 5 centimètres; je ne connaissais pas ce mode de revêtement. Il était économique et d'un emploi facile, puisqu'il ne demandait ni le polissage d'une pierre dure, ni la cuisson d'une brique; il était en outre revêtu d'une couche de stuc à l'extérieur, ce qui permettait tout genre de décoration.

Ces revêtements en toutes matières, qui isolaient les murailles dans les pays à longs hivers, avaient été imaginés par des constructeurs qui, cependant, venaient des pays méridionaux. Leur emploi est très restreint dans les immenses ruines italiennes; nous les voyons ici appliqués partout dans un bâtiment d'habitation de grandes dimensions, et il en reste probablement encore d'autres qui sont enfouis à côté des bâtiments agricoles, dans la grande étendue que présentent les inégalités du sol.

Au nord, il y avait un chemin ou une cour, car il reste, au delà, encore apparentes, des ruines d'une étendue, en longueur, double de celle du bâtiment dont on connaît la

dimension ; chemin ou cour, la coupure en présente le mode de construction antique ; au fond, le *statumen ;* le *rudus,* dessus. Mais, chose particulière, le *rudus,* au lieu d'être du macadam, est remplacé par des *chailles,* dont on trouve un gisement en couche épaisse à petite distance. La partie supérieure, en pierres sur champ, a été très fatiguée ; il a fallu, à divers intervalles, restaurer son hérisson, qui se trouve plusieurs fois superposé.

Ce n'est pas d'une fouille archéologique que nous rendons compte ; conséquemment, nous n'avons guère de trouvailles à signaler qu'un fragment de grand vase, épaisse poterie noire amalgamée de grains de quartz ; il paraît avoir eu 50 centimètres de diamètre.

Rien qui puisse indiquer jusqu'à quelle invasion désastreuse a subsisté cette *villa,* ensemble de vastes constructions, qui certainement était le centre de l'exploitation rurale d'une partie de la vallée de la Quenoche. Cette *villa,* confortablement agencée à son intérieur, et abritée par de hauts coteaux qui ne laissent d'échappée qu'à la bonne orientation du sud-est, a certainement péri dans un incendie intense, dont les traces se remarquent tout le long de la tranchée.

Ordinairement, on trouve dans ces ruines beaucoup de fragments de tuiles à rebords ; cette tranchée en a très peu donné ; serait-ce parce qu'elle longe le mur de façade à l'intérieur et que l'éboulement s'est produit à l'extérieur ? Le premier fossé du bois en a fourni beaucoup ; la toiture paraît donc avoir été projetée, ce qui, ici, appuierait la supposition que ces toitures, qui devaient être très plates, reposaient sur des envoûtements, pierre et bois, très solidaires des façades.

Ces *villa* sont nombreuses en cette région ; elles sont même souvent à portée de la voix ; beaucoup sont bâties avec une égale entente du bien-être, répondant aux mêmes nécessités sociales et industrielles ; elles accusent une popu-

lation plus nombreuse que celle qui existe en cette même région. Toutes ont été brûlées certainement par des envahisseurs barbares; mais comment déterminer l'événement historique qui les laissa en ruines, après trois siècles de sécurité ?

Si on cherchait à se fixer par le temps des monnaies qu'on y trouve, on reste dans l'incertitude des longues périodes de la fin de l'histoire romaine dans les Gaules. Je cite ce qui, à ma connaissance, était le plus rapproché de Ruhans : au *Gros-Buisson* d'Authoison, on n'a trouvé que des monnaies du haut empire ; faut-il conclure que cette *villa* a été ruinée dès la première invasion ? A *Blanchard*, à *La-Vignotte* de Roche-sur-Linotte, on a trouvé des médailles du haut empire et aussi du bas empire ; de plus, aux *Murgelots* de Vy-les-Filain, on a découvert des médailles de toutes les époques gallo-romaines, même une mérovingienne.

On ne peut donc asseoir quelque certitude sur celui des événements calamiteux dont ne s'est pas relevée chacune des *villa* qui prospéraient sur notre sol. Au moins, on peut assurer que le désastre a été complet et que la population a presque disparu après l'invasion sous Magnence (350), car on ne trouve plus de monnaies postérieures présentant encore un relèvement social relatif que dans les grands centres : *Vesontio, Luxovium, Epomanduodurum* (Mandeure), *Segobodium* (Seveux).

Il n'y a pas d'autre tradition sur ce lieu que celle qui est générale à toutes les ruines antiques dans notre partie de la Séquanie : ce sont les ruines d'un couvent de moines rouges ; tradition ou interprétation populaire d'un grand événement historique qui a été déjà bien commenté. Les curieux et les érudits sont encore à en chercher l'application à des faits, de sinistre mémoire, qui ont, dans des temps lointains, vivement impressionné les masses.

Cette *villa* avait pour dépendance nécessaire une source,

qui est du côté opposé du vallon, moins belle et moins pittoresque que celle du vallon latéral, dite la *Fontaine-du-Pied-de-Biche ;* enfin, celle-ci, qui paraît abondante, semble avoir subi quelque arrangement, même dans l'état de grand bourbier où nous la voyons.

Ce fond de vallon n'est maintenant accessible, et même rarement, qu'aux chars prudemment traînés par des bœufs ; cependant il y a eu là un grand mouvement d'emmagasinement des produits du sol, quand les facilités de la vie résultaient de leur abondance, acquise par une culture rationnelle et bien conduite. De plus, ces centres habités et rapprochés, dont beaucoup nous montrent les débris de splendides demeures, avaient des rapports fréquents ; aussi, les chemins suivis pour y accéder ont-ils laissé de profondes empreintes dans le sol rocailleux des coteaux avoisinants, bien qu'ils n'aient plus leur utilité et qu'on ne les pratique presque plus depuis nombre de siècles. L'un, sur le revers opposé, à sa descente sur Villers-Pater, a laissé, à sa sortie du bois, le nom caractéristique « *En-Vioulot* » aux champs qui y aboutissent ; un autre, plus rapproché du val où sont les ruines, a dénommé les terres riveraines : « *Les-Vaudelots,* » que le président Clerc, dans des analogues de lieux, explique *Vau di lan, lan,* pour ce savant, étant toujours le chemin.

BOISSELET.

UNE

MÉPRISE DE RENAUDOT

(1636)

L'exactitude historique est le résultat de rectifications continuelles, et, s'il n'est pas donné à tout le monde de trouver des aperçus nouveaux, le premier ignorant venu peut, de fortune, empêcher une erreur de se propager : c'est ainsi qu'à la guerre un goujat d'armée a parfois ouvert un avis utile.

Peu de temps avant que Gallas pénétrât en Bourgogne, le duc de Weimar et le cardinal de La Valette exécutèrent un coup de main dont la relation a engendré une curieuse méprise.

Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1636, six à sept mille Franco-Weimariens se dirigèrent en trois colonnes sur le village de Leffond (1), près duquel campait la cavalerie légère des Impériaux, et, au point du jour, donnèrent, à la faveur d'un épais brouillard, dans le quartier des Croates. Surpris par cette attaque inopinée, ceux-ci n'eurent que le temps de monter à cheval; après une courte résistance, ils s'enfuirent en désordre, abandonnant à l'ennemi de nombreux prisonniers et un butin considérable (2). Leur plus renommé

(1) Leffond, village du département de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Champlitte.

(2) Cf. GRUN, *Tagebuch*, fol. 149; FORGET, *Mémoires des guerres de Charles IV*, fol. 159; LA VALETTE, *Mémoires*, t. I, p. 208; GRAMONT, *Mémoires*, t. I, p. 57; RICHELIEU, *Mémoires*, t. IX, p. 262; MONTGLAT,

colonel perdit dans cette rencontre son carrosse, sa vaisselle d'argent et sa chaîne d'or ; plusieurs historiens rapportent que sa maîtresse tomba aussi au pouvoir des reîtres du duc de Weimar (1), et le dernier biographe de ce prince s'est fait l'écho de cette tradition (2).

Il semble, à vrai dire, difficile de révoquer en doute la présence de cette *femme de campagne* à Leffond, car, dans son extraordinaire du 27 octobre 1636, la *Gazette* dit : « Le principal eschec tomba sur les Croates, 2 à 300 desquels y sont demeurez, et peu moins de prisonniers. Ils y perdirent tout leur bagage, jusques à leurs tentes et hutes qui y furent toutes bruslées, et plus de deux mille chevaux gaignez sur eux... Aussi estiment-ils leur perte et les autres qu'ils ont receues en cette défaite à plus de cent mille escus, sans y comprendre leurs femmes, et entr'autres la maistresse d'Isolani (3). » Si ne peut-on se défendre de trouver étrange qu'aucun témoignage contemporain ne corrobore cette assertion : ni Grün, ni Forget, ni La Valette ne mentionnent la capture dont il s'agit ; je ne parle pas de Macheret (4) et de Girardot de Nozeroy (5), qui n'ont l'un et l'autre consacré

Mémoires, t. I, p. 137 ; GROTIUS, *Epist.*, p. 276 ; AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. I, p. 706 ; DE LA MARE, *De bello Burgundico*, p. 18 ; PUFENDORF, *De rebus Suecicis*, p. 266 ; ROESE, *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar*, t. II, p. 127.

(1) D. PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 651 ; D. CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 338 ; BÉGUILLET, *Histoire des guerres des deux Bourgognes*, t. II, p. 51 ; LADEY, *Relation historique du siège de Saint-Jean-de-Losne*, dans la *Revue des deux Bourgognes*, t. III, p. 203.

(2) Man machte « über die Massen stattliche Beute : » Isolani's Leibkutsche mit einem Sechsgespann von Grauschimmeln und sein Silbergeschirr... — DROYSEN, *Bernhard von Weimar* (Leipzig, 1885, in-8°), t. II, p. 242.

(3) *Gazette de France*, extraordinaire du 27 octobre 1636 : *Les particularitez de l'enlèvement du quartier des Croates, en Bourgoigne, par l'armée françoise.*

(4) *Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Lengres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658*, t. I, p. 50.

(5) *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 142.

que quelques lignes à la surprise du 10 octobre 1636. Mais il y a plus : parmi les capitaines qui se distinguèrent dans ce combat se trouvait le futur maréchal de Gramont ; il n'a eu garde d'oublier dans ses mémoires l'enlèvement du quartier des Croates, dont, avec sa jactance gasconne, il s'attribue tout l'honneur. Entre autres détails, il rapporte que « la femme du colonel croate eut grande peine à se sauver » et qu'on trouva dans son carrosse son singe favori « grand comme un homme et vestu comme un houssar (1). » Les Français se divertirent beaucoup de ce prisonnier d'un nouveau genre ; le duc de Weimar faillit mourir de rire en le voyant ; on se demanda ce qu'il fallait en faire, et ce fut sur l' « avis... admirable » du comte de Guiche qu'on le renvoya au camp ennemi, après lui avoir infligé une mutilation où se peint naïvement la grossièreté des mœurs au début du grand siècle.

Le croirait-on ? C'est de ce quadrumane qu'est née la plaisante erreur que je crois être le premier à signaler.

Peu de jours après l'avantage remporté par les Franco-Weimariens sur les Impériaux, une brève relation de ce fait de guerre était parvenue à Renaudot, qui s'était empressé de l'insérer dans l'extraordinaire du 18 octobre 1636 ; elle mentionnait parmi les dépouilles enlevées aux Croates « 1200 chevaux pris avec tous leurs charriotz et les carrosses des officiers, mesme celui d'Isolani dans lequel fut trouvée sa chaîne d'or et sa guenuche (2). »

Ouvrons cependant le dictionnaire de l'Académie française. On lit, au mot *guenuche :* « GUENUCHE. s. f. Petite guenon, » et au mot *guenon :* « GUENON. s. f. La femelle d'un singe. — On dit par injure ... d'une femme de mauvaise vie que

(1) GRAMONT, *Mémoires*, t. I, p. 58.

(2) *Gazette de France*, extraordinaire du 18 octobre 1636 : *L'enlèvement d'un quartier de Croates par le cardinal de La Valette, avec la mort de trois cens des ennemis.*

c'est une guenon ; que ce n'est qu'une guenon, etc. (1). »

Il est maintenant aisé de comprendre la métamorphose que le créateur du journalisme en France a fait subir à l'animal que Furetière a défini : « Petit singe femelle que les dames de qualité prennent plaisir de nourrir (2). » On n'a qu'à rapprocher le récit du comte de Guiche de l'acception méprisante de *guenuche* pour voir comment l'effroi d'une femme entraînée dans la déroute d'un camp de cavalerie s'est substitué aux grimaces effarées d'un singe. Telle est néanmoins la vitalité de certaines légendes, que je ne désespère pas de retrouver la soi-disant maîtresse d'Isolani (3) dans quelque nouvelle histoire de la période française de la guerre de Trente ans.

ÉMILE LONGIN.

(1) *Dict. de l'Acad.* (Édit. de 1776), t. I, p. 596.

(2) *Dict. univ.*, t. II, p. 213.

(3) Au sujet d'Isolani, je me permettrai d'ajouter que c'est à tort que, sur la foi du *De bello Burgundico*, M. le duc d'Aumale fait périr le vaillant colonel en 1636 : il mourut à Vienne le 17 mars 1646. Si je relève cette légère erreur, c'est que de l'*Histoire des princes de Condé* elle a déjà passé dans un autre ouvrage. V. l'abbé THOMAS, *La belle défense de Saint-Jean-de-Losne en 1636*, p. 154.

LISTE DES DONS

FAITS A LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

POUR LE MUSÉE

de 1888 à 1890 inclus.

(Voir d'autre part.)

LISTE

DES DONS FAITS AU MUSÉE DE 1888 A 1890 INCLUS

FOSSILES

Étages.	Désignations.	Auteurs.	Localités.	Donateurs.
—	—	—	—	MM. —
Toarcien.....	Ammonites insignis.....	Schübl...	Thouars (Deux-Sèvres).....	G. Le Mesle.
»	— radians.....	Schlot....	Aresches (Jura).....	P. Petitclerc.
Bajocien inférieur..	Pholadomya Murchisoni....	Sow.....	Coulevon (Haute-Saône)....	Id.
»	Myacites gregarius.....	Quendst..	Id.....	Id.
»	Isocardia Aalensis.....	Id.....	Longwy (Meurthe-et-Moselle)	Id.
»	Lima sulcata.....	Münst....	Coulevon (Haute-Saône)....	Id.
»	Pecten textorius.....	Schlot....	Id.....	Id.
»	— Silenus.....	d'Orb.....	Longevelle (Haute-Saône)..	Id.
»	Hyboclypeus subcircularis..	Cotteau...	Comberjon (Haute-Saône)...	Id.
Bathonien....	Ammonites Arbustigerus...	d'Orb.....	La Jaby (Basses-Alpes).....	Id.
Callovien inférieur..	Posidonomya Alpina.....	Gras.....	La Voulte (Ardèche).....	A. Gevrey.
»	Rognons de marne endurcie avec restes de Crustacés..	»	Id.....	Id.
Oxfordien....	Ammonites Sutherlandiæ			

»	[illegible] (jeunes).....	Id.....	Tarcenay (Doubs).....	H. Klié.
»	Ammonites oculatus.....	Bean.....	Eternoz, Trépot, Villers (Doubs)	Id.
»	— lunula.....	Ziet.....	Id.....	Id.
»	— cordatus.....	Sow.....	Villers, Trépot, Tarcenay, Eternoz (Doubs).....	Id.
»	— plicatilis.....	Id.....	Tarcenay (Doubs).....	Id.
»	— curvicosta.....	Oppel....	Id.....	Id.
»	— Lamberti (adulte)	Sow.....	Villers-sur-Mer (Calvados)..	Le Mesle.
Corallien....	Diceras.....	»	Charix (Ain).....	Dispos.
Néocomien...	Belemnites subfusiformis...	Raspail...	Brantes (Vaucluse).....	P. Petitclerc.
»	— Emerici.....	Id.....	Id.....	Id.
»	— dilatatus.....	Blainw...	Courchons (Basses-Alpes)...	Id.
»	Ammonites cryptoceras....	d'Orb.....	Aurel (Vaucluse).....	Id.
»	— verrucosus.....	Id.....	Aulan (Drôme).....	Id.
»	— neocomiensis...	Id.....	Brantes (Vaucluse).....	Id.
»	— Astierianus....	Id.....	Rougon (Basses-Alpes).....	Id.
»	Pholadomya elongata.....	Münst....	Les Dourbes (Basses-Alpes).	Id.
»	Terebratula acuta.....	Quendst..	Sault (Vaucluse).....	Id.
»	— tamarindus....	Sow.....	Id.....	Id.
»	Rhynchonella lata.....	d'Orb.....	Id.....	Id.
»	— peregrina....	Id.....	Châtillon-en-Diois (Drôme)..	Frère Jephté.
»	Ostrea couloni.....	Id.....	Rougon (Basses-Alpes).....	P. Petitclerc.

Étages.	Désignations.	Auteurs.	Localités.	Donateurs.
—	—	—	—	MM. —
»	Ostrea macroptera.....	Sow.....	Rougon (Basses-Alpes).....	P. Petitclerc.
»	Toxaster complanatus.....	Agass....	Mont-Ventoux.....	Id.
Aptien	Belemnites semicanaliculatus	d'Orb.....	Saint-Saturnin (Vaucluse)...	Id.
»	Ammonites Dufrenoyi.....	Id.....	Id.....	Id.
»	— Martini.....	Id.....	Id.....	Id.
»	— nisus	Id.....	Id.....	Id.
»	Cerithium Aptiense.....	Id.....	Id.....	Id.
Cénomanien..	Ostrea Columba.....	Desh.....	La Garde (Basses-Alpes)....	Id.
Pliocène.....	Pecten opercularis	Linné....	Mustapha (Algérie)	Le Mesle.

DIVERS

Dolomie (3 échantillons).....	Saint-Remy.....	Binder, prof.
Corne de cerf (fragment)	Motte de Vesoul.....	Joyeux.

P. PETITCLERC.

31 décembre 1890.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

LISTE DES MEMBRES de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône au 1er janvier 1890 I

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... X

LISTE DES PRÉSIDENTS de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône depuis son organisation..... XIV

SÉANCE DU 7 JANVIER 1890. — Allocution de M. Chevassu remerciant l'assemblée de sa réélection comme vice-président. — Adhésion par la Société au projet de tarif des douanes, voté en juin 1890 par la Société des agriculteurs de France, et adjonction de deux vœux se rattachant à ce tarif. — Admission de M. l'abbé Blanchot, curé de Vauconcourt, en qualité de membre de la Société..... XVII

SÉANCE DU 8 MARS 1890. — Compte-rendu par M. Chevassu des séances du congrès de la Société des agriculteurs de France du 6 au 14 février 1890. — Reddition des comptes du trésorier et nomination d'une commission chargée de les vérifier. — Démission de M. Longin en qualité de secrétaire perpétuel, et nomination : 1° de M. Chavane, en remplacement de M. Longin; 2° et de M. Henri Boisselet comme secrétaire-adjoint, en remplacement de M. Chavane. — Projet de budget pour 1890..... XIX

SÉANCE DU 3 MAI 1890. — Lecture par M. Cardot de la Burthe du rapport de la commission sur les comptes du trésorier pour l'année 1889. — Lecture par M. le docteur Guillaume d'un mémoire sur les effets du cuivre employé comme traitement contre le mildew. — Notice de M. Chevassu sur l'époque la plus favorable du sulfatage de la vigne contre le mildew. — Lecture d'une lettre de M. Audibert accompagnant le compte-rendu du congrès viticole de Nîmes et d'un vœu du Conseil général de l'Hérault. — Présentation comme membres de la Société de M. l'abbé Bongeot, curé de Briaucourt, et de M. Hubert Bresson, membre du Conseil général, à Fougerolles..... XXII

SÉANCE DU 2 AOUT 1890. — Allocution de M. Chevassu, vice-président, à l'occasion de la mort de M. Grandclaude, l'un

des sociétaires. — Lecture par M. Paul Petitclerc du 1er supplément aux notes d'ornithologie concernant l'histoire naturelle de la Haute-Saône. — Notice de M. Chevassu sur les divers insecticides appliqués au traitement des maladies de la vigne et sur l'emploi de l'engrais Georges Ville. — Admission de MM. l'abbé Bongeot et Hubert Bresson comme membres de la Société..... XXVII

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1890. — Communication de l'envoi gratuit par M. le colonel Patin de sa lettre première aux vignerons franc-comtois et analyse de cette brochure par le président. — Entretien sur la création et l'installation de la laiterie centrale de Corneux, près Gray, dirigée par M. Maurice Grillot. — Présentation comme membres de la Société de MM. de Vorges, au château de Maussans, et Maurice Grillot, propriétaire de la laiterie de Corneux..... XXX

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1890. — Lecture d'une étude archéologique de M. Boisselet. — Lecture et analyse d'une brochure de M. l'abbé Blanchot sur un coin de frontière franc-comtoise au moyen âge. — Légende sur le château de Ray. — Lecture de deux études de M. Émile Longin, intitulées : Armoiries de la ville de Vesoul, et Épisode de la guerre de 30 ans. — Nomination de MM. Chavane, Sébastien Courcelle et Léon Marquiset, en qualité de délégués pour représenter la Société à l'assemblée annuelle de la Société des agriculteurs de France du 26 janvier 1891. — Admission de MM. de Vorges et Maurice Grillot comme membres de la Société. — Lecture par M. Galmiche-Bouvier d'une notice sur le mode le plus favorable de la plantation de la pomme de terre. — Don à la ville de Vesoul de deux pierres tumulaires appartenant à la Société. — Adresse à la Société des agriculteurs de France d'une résolution relative aux nouveaux projets de tarif douanier. — Et renouvellement du conseil d'administration..... XXXIV

DEUXIÈME PARTIE

Rapport sur les travaux de la 21e session du congrès des agriculteurs de France, par M. Octave CHEVASSU 1

Quelques réflexions chimiques et médicales à propos du cuivre dans le traitement du mildew, par M. le docteur GUILLAUME..... 27

Les silex et les quartzites paléolithiques de Fédry, par M. Alfred MILLIARD..... 37

Etude sur les divers insecticides et engrais à employer pour le traitement des maladies de la vigne, par M. Octave CHEVASSU 43
Contribution à l'histoire naturelle du département de la Haute-Saône. Notes d'ornithologie, premier supplément, par M. Paul PETITCLERC 59
Les armoiries de la ville de Vesoul, par M. Émile LONGIN (et pièces justificatives)..... 81
Notes et documents sur un coin de frontière franc-comtoise, par M. l'abbé BLANCHOT..... 107
Notice archéologique, par M. BOISSELET 139
Épisode de la guerre de 30 ans. Une méprise de Renaudot (1636), par M. Émile LONGIN 145
LISTE DES DONS faits au Musée de 1888 à 1890 inclus, par M. Paul PETITCLERC 150

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA HAUTE-SAÔNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

TROISIÈME SÉRIE

N° 22

VESOUL

TYPOGRAPHIE DE A. SUCHAUX

1891

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1891.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui font partie du Comité auxiliaire sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom.

Conseil d'administration.

MM. DE SAINT-MAURIS (le marquis), *président.*
REBOUL DE NEYROL (C. ✻), *président honoraire.*
CHEVASSU, Octave, } *vice-présidents.*
GALMICHE, Félix, }
CHAVANE (✻), *secrétaire perpétuel.*
BOISSELET, Henri, *secrétaire-adjoint.*
TOUPOT DE BÉVEAUX, *trésorier.*
CARDOT DE LA BURTHE, Louis, *bibliothécaire.*
PETITCLERC, Paul, *conservateur du Musée.*

Membres de droit.

MM. LE PRÉFET du département de la Haute-Saône.
LE GÉNÉRAL.
LE PRÉSIDENT du tribunal.
LE CURÉ de Vesoul.
LE MAIRE.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture.

Membres correspondants.

MM. Bovet, Alfred, industriel à Valentigney.
Cosmann, Maurice, ingénieur civil, à Paris.
Daguin, homme de lettres, à Paris.
Duvernoy, Clément, ancien professeur, à Montbéliard.
Gauguet, Élie, libraire-éditeur à Paris. — 1882.
Gérome, Léon (C. ✻), peintre, membre de l'Institut, à Paris.
Hild, Antoine, professeur à la Faculté des lettres, à Poitiers.
Monnier, Eugène, architecte, à Vannes.
Quivogne (✻), professeur à l'École vétérinaire, à Lyon.

Membres résidants.

d'Authume, propriétaire. — 1885.
Ballot (l'abbé), vicaire. — 1890.
Barberot, ancien magistrat. — 1883.
Baulet, Léon, avoué. — 1870.
Bergeret, directeur de la Banque Parisienne. — 1888.
*Beuvain de Beauséjour, Henri, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1876.
Bidaux, René, pharmacien. — 1877.
Bidaux, Paul, contrôleur des contributions directes en retraite. — 1879.
*Boisselet, Joseph, propriétaire. — 1874.
Boisselet, Henri, avocat. — 1885.
Boucard, ancien chef de division à la préfecture. — 1881.
*Bourdault, Joseph, propriétaire. — 1876.
Brunelet (✻), ancien juge de paix, officier supérieur d'administration en retraite. — 1886.
*Cardot de la Burthe, Louis, propriétaire. — 1873.
Cariage, François, avocat. — 1882.
Chapitey, Victor, négociant. — 1881.
*Chavane, Alfred (✻), ancien sous-préfet. — 1879.
Chevassu, Octave, conservateur des hypothèques en retraite. — 1887.
Chevrey, Jules, négociant. — 1883.
de Coligny (le comte), propriétaire. — 1882.
Colin, Eugène, ancien percepteur — 1887.
Cottez, Edmond, propriétaire. — 1882.
Courcelle, Eugène, banquier. — 1881.
*Courcelle, Jules, banquier. — 1881.
*Cousin, Denis, notaire. — 1877.

MM. *Dodun des Perrières, Félix (✻), ancien trésorier-payeur général. — 1878.
Fachard, Harold, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1884.
*Galmiche, Félix, propriétaire. — 1861.
Guerrin, Edmond, avocat. — 1870.
*Guillaume, Paul, docteur en médecine. — 1877.
Jeanniot, Alexandre, peintre-paysagiste, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Dijon. — 1881.
*Jourdan, Emmanuel, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*Lamboley, Abel, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*Lamboley, Joseph, notaire honoraire, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1881.
*Lamboley, Valère, notaire. — 1881.
Longchamps, ancien conseiller de préfecture. — 1863.
Marsillon, Jean (✻), ingénieur en chef des chemins de fer de l'Est en retraite. — 1861.
Meynier, René, pharmacien. — 1880.
d'Orival (l'abbé), vicaire. — 1885.
de Parades de la Plaigne, Amable (✻), lieutenant-colonel en retraite. — 1881.
*Petitclerc, Paul, géologue. — 1876.
Petitclerc, Xavier, notaire honoraire. — 1881.
Raumains, Gaspard, négociant. — 1887.
*Reboul de Neyrol, Jules (C. ✻), président honoraire de la Société. — 1874.
Renahy, Gustave, négociant. — 1883.
*Rochet, receveur de l'enregistrement en retraite. — 1875.
de Saint-Ferjeux, propriétaire. — 1882.
Sautier (O. ✻), commandant du génie en retraite. — 1870.
*Suchaux, Alfred, imprimeur. — 1861.
de Sury, Bernard, ingénieur civil. — 1886.
Tiquet, Gustave, maître de forges. — 1886.
Toupot de Béveaux, Gabriel, inspecteur des postes en retraite. — 1882.

Membres non résidants.

MM. André, Ernest, notaire à Gray. — 1883.
*Audibert, Joseph (✻), propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1867.
Audibert, Émile, propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1885.
Bailly, Charles, notaire à Combeaufontaine. — 1883.

MM. BALLAY, François, propriétaire à Ronchamp. — 1882.
BALLOT, Auguste, propriétaire à Chancey. — 1882.
BARBAUD, Benjamin, propriétaire à Saint-Germain. — 1882.
BARBEY, Eugène, propriétaire à Corre. — 1882.
BARBEY, Georges, propriétaire à Corre. — 1881.
BARRACHIN, négociant à Vallerois-le-Bois. — 1882.
DE BAUFFREMONT (le duc), propriétaire à Scey-sur-Saône. — 1883.
*DE BELENET, Adolphe (✻), propriétaire à Levrecey. — 1881.
*DE BELENET, Alexandre, ancien magistrat, à Quincey. — 1874.
BELLAIGUE DE BUGHAS, Alexandre (✻), ancien consul général, à Gray. — 1882.
BERTIN, docteur en médecine à Dijon. — 1861.
BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR (l'abbé), curé de Saint-Jean, à Besançon. — 1878.
BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Eugène, ancien magistrat, à Lons-le-Saunier. — 1882.
BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Gaston, capitaine au 4e d'artillerie, à Besançon. — 1885.
*BEZANSON, Paul, député, membre du Conseil général de la Haute-Saône, manufacturier à Breuches. — 1871.
BILLOTTE, docteur-médecin à Lomont. — 1883.
BLASS, Albert, négociant à Ray-sur-Saône. — 1881.
BLANCHOT (l'abbé), curé de Vauconcourt. — 1889.
BOHÊME, Auguste, banquier à Jussey. — 1883.
*BOISSAUX, Alexis, conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Maizières. — 1883.
*BOISSAUX, Charles, manufacturier à Conflandey. — 1882.
BOISSELET, Augustin, avocat, à Besançon. — 1888.
BOISSON, Jules, docteur en médecine à Lure. — 1883.
BONGEOT, Julien, propriétaire à Lyoffans. — 1882.
BONGEOT (l'abbé), curé à Briaucourt. — 1890.
DE BORET, Amédée, propriétaire à Raincourt. — 1881.
BOUDOT, Aimé, propriétaire à Vaivre. — 1881.
BOURGEOIS, notaire honoraire, à Faverney. — 1864.
BOURGOGNE, Jules, propriétaire à Baudoncourt. — 1885.
BOURGOIN, Camille, ancien conseiller de préfecture, à Dijon. — 1882.
BOUVAIST, Gustave (✻), ingénieur des ponts et chaussées, à Graisse, près Vesoul. — 1876.
BOUVIER, Joseph, docteur en médecine à Héricourt. — 1882.
BOUVIER (✻), receveur des finances en retraite, à Courchaton. — 1883.
DU BOUVOT, propriétaire à Chauvirey. — 1881.

MM. Bresson, Constant, propriétaire aux Échelets. — 1883.
Bresson, Hubert, Conseiller général, à Fougerolles. — 1890.
Brugnon, Maurice, avocat à la Cour d'appel, à Paris. — 1883.
Brugnon, Stanislas, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Arc-lez-Gray. — 1882.
Bruley, Charles, négociant à Amance. — 1882.
*de Buchet, Édouard, propriétaire à Gy. — 1880.
Buffet, propriétaire à Bucey-lez-Traves. — 1884.
Burlet, Flavien, docteur-médecin à Granges-le-Bourg. — 1883.
de Buyer, Arthur, maître de forges à la Chaudeau, commune d'Aillevillers. — 1883.
Callier, Théodule, propriétaire à Flagy. — 1881.
Cardot, pharmacien à Melisey. — 1882.
Cardot de la Burthe, Charles, bibliophile, à Paris, avenue de Villiers, 92. — 1883.
Carteron, employé au chemin de fer, à Echenoz-la-Meline. — 1888.
Cartaux (✻), commandant en retraite, à Demangevelle. — 1877.
Chiffert, ancien juge de paix, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Purgerot. — 1884.
Cizel (l'abbé), professeur au collège de La Chapelle-sous-Rougemont. — 1884.
Clerc, Ernest, propriétaire à Cemboing. — 1888.
Clerc, ancien avoué, à Paris. — 1881.
Clerc, Antoine, propriétaire à Borey. — 1882.
Clerc (l'abbé), curé doyen de Faverney. — 1883.
Clerget, propriétaire à Pusy. — 1881.
de Cockborne (le baron), propriétaire à Besançon. — 1879.
Cœurdevey, notaire à Pin-l'Émagny. — 1882.
Collot (O. ✻), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, à Montarlot-lez-Rioz. — 1868.
Cordier, directeur de l'École pratique d'agriculture de Saint Remy. — 1874.
*Courcelle, Sébastien, ancien député, propriétaire à Filain, 68, boulevard Malesherbes, à Paris. — 1881.
de Dalmassy (le baron), propriétaire à Richecourt. — 1882.
Daval, féculier à Saint-Germain. — 1883.
Decreuse (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Traves. — 1886.
Degoix, Casimir, docteur en médecine à Paris. — 1882.
Delfourd, Charles, notaire à Noroy-le-Bourg. — 1884.
Déloy (✻), commandant en retraite, à Mont-le-Vernois. — 1882.
Dépierres, Auguste (✻), avocat à Luxeuil. — 1882.

MM. *Desloye, Émile, ancien député, manufacturier à Plancher-Bas, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1882.
Dessirier, Alfred, propriétaire à Saulx. — 1883.
Douillet, Auguste, négociant à Mignavillers. — 1882.
Doyen de Trévillers, propriétaire à Grattery. — 1873.
Druhot, notaire honoraire, à Faverney. — 1883.
Faivre d'Arcier, Antoine, banquier à Luxeuil. — 1880.
Finot, Jules, archiviste départemental, à Lille. — 1870.
Fleury-Bergier, ancien juge de paix, à Besançon. — 1884.
Fournier, Henri, avocat à Gray. — 1882.
*Galmiche, Roger, propriétaire à Franchevelle. — 1861.
Garnier (l'abbé), curé de Mollans. — 1882.
Garnier, Charles, notaire à Gy. — 1883.
Gaspard, Jules, propriétaire à Ternuay. — 1882.
Gauthier, Jules, archiviste départemental, à Besançon. — 1882.
Gillot, Constant, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1879.
Girardot, Gabriel, avoué à Lure. — 1883.
Glorget, docteur-médecin à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
Godot, docteur en médecine à Conflans. — 1884.
de Goumoens, Georges, ingénieur, directeur des houillères de Ronchamp. — 1883.
Goursolle, Pascal, receveur de l'enregistrement en retraite, à Amance. — 1882.
Gousset (l'abbé), aumônier de Bellevaux, à Besançon. — 1885.
Gozé, propriétaire à Crevans. — 1887.
*de Grammont (le marquis), propriétaire à Villersexel. — 1881.
Grangeret, propriétaire à Pusey. — 1881.
Grante, propriétaire à Charmoille. — 1881.
Grenier (l'abbé), curé d'Échenoz-la-Meline. — 1879.
Grillot, Maurice, à Corneux, près Gray. — 1890.
Guyot de Saint-Michel, propriétaire à La Rochelle. — 1882.
Henriot, propriétaire à Frahier. — 1882.
Hoste (✻), capitaine en retraite, à Buffignécourt. — 1884.
Husson de Sampigny, propriétaire à Aisey. — 1881.
Jacquemin, mécanicien à Fleurey-lez-Faverney. — 1863.
Jacquot, Claude, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1882.
Jannot, Émile, avocat à Dijon. — 1877.
Jechoux, Lucien, propriétaire à Amblans. — 1883.
Laberne, Athanase, propriétaire à Traves. — 1883.
Lagarenne, Henri, propriétaire à Chargey-lez-Gray. — 1882.
de Lagny (le baron) ✻, ancien lieutenant-colonel du 7e régiment territorial de cavalerie, à Cult. — 1882.
Laurent, notaire honoraire, à Gray. — 1883.
Laurent, Paul, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1883.

M. Le Mire, Paul-Noël, propriétaire à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura). — 1884.
Levain, Paul, notaire à Jussey. — 1882.
Lindberg, Célestin, manufacturier à Fresse. — 1882.
Lods, Armand, avocat à la Cour d'appel, à Paris, 10, rue de Montceau. — 1883.
*Longin, Émile, avocat à Dole. — 1880.
de Lorière, capitaine au 12e régiment de chasseurs à cheval, à Rouen (Seine-Inférieure). — 1886.
de Maiche, docteur-médecin à Oiselay. — 1882.
Mantion, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1881.
de Marmier (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Ray-sur-Saône. — 1883.
*Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, à Apremont, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris. — 1882.
May, Victor, avocat à Gray. — 1883.
Mazoyhié, Auguste, notaire honoraire, à Pin-l'Émagny. — 1882.
Ménans, Henri, propriétaire à Traves. — 1883.
Mersuay, notaire honoraire, à Avrigney. — 1883.
Metzquer, Edmond, docteur en médecine à Montbozon. — 1882.
Milliard, Alfred, propriétaire à Fédry. — 1876.
Millot, propriétaire à Essernay, commune de Colombe. — 1863.
de Mollans (le marquis), propriétaire à Amblans. — 1880.
Morel, Eugène, homme de lettres, à Courchaton. — 1882.
Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt. — 1862.
Mougeot (l'abbé), curé à Breurey-les-Faverney. — 1885.
Mourlot, Nicolas, propriétaire à Noroy-lez-Jussey. — 1882.
Moussu (l'abbé), curé doyen d'Autrey. — 1883.
Mugnier, Paul, ingénieur civil à Gray. — 1882.
Munnier, Jules, propriétaire à Fleurey-lez-Faverney. — 1883.
Nicolas, Marcel, maître de forges à Varigney. — 1885.
Noir-Anney, propriétaire à Gray. — 1884.
d'Orival, Paul (✻), ancien président de chambre à la Cour d'appel de Besançon, à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
Paris, propriétaire à Coulevon. — 1884.
Paris, docteur en médecine, à Luxeuil. — 1887.
Parisot, propriétaire à Luxeuil. — 1869.
Pasteur, Gustave, propriétaire à Borey. — 1883.
Payen (l'abbé), aumônier militaire à Besançon. — 1881.
Perchet, ancien juge de paix, à Pesmes. — 1882.
*Pergaud, maître de forges au Magny-Vernois. — 1882.
Pernot, pharmacien à Morey. — 1882.
de Perpigna (✻), propriétaire à Luxeuil. — 1874.
Perret, Joseph, ancien magistrat, à Montbozon. — 1882.

MM. DE PERTHUIS (le marquis), propriétaire à Sorans-lez-Breurey. — 1884.
PETIET, notaire à Cintrey. — 1882.
POINSOT, Paul, notaire à Amance. — 1884.
PONCEOT, Alphonse, négociant à Lure. — 1883.
DE PRUNELÉ (le comte), propriétaire à Fondremand. — 1883.
PY, Amédée, ancien magistrat, à Melisey. — 1884.
RACLOT, receveur de l'enregistrement en retraite, à Scey-sur Saône. — 1860.
*DE RAINCOURT (le marquis), maître de forges à Fallon. — 1881.
*DE RAINCOURT (le comte), propriétaire à Raincourt. — 1881.
RAVIER, Ernest, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1871.
RENARD, Simon, négociant à Montbozon. — 1882.
DE REVEL DU PERRON (l'abbé), vicaire à Lure. — 1888.
RICHARDET, Amédée, directeur-gérant du *Téléphone*, rédacteur en chef de la *Dépêche sténographique*, à Fondremand. — 1883.
RICKLIN, notaire à Luxeuil. — 1885.
*RICOT, Albert, ancien député, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône, maître de forges à Varigney. — 1882.
RIGNY (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Besançon. — 1883.
ROBARDEY, propriétaire à Pusey. — 1883.
ROBINET, Gustave, maître de forges à Montagney-lez-Pesmes. — 1882.
ROSSIGNOT (l'abbé), curé d'Argillières. — 1883.
DE ROTALIER (le vicomte Albéric) ✻, propriétaire à Villers-Pos. — 1880.
ROUSSEL (l'abbé), professeur au séminaire de Luxeuil. — 1888.
ROUX, imprimeur, rédacteur en chef de la *Presse grayloise*, à Gray. — 1884.
RUFFIER D'ÉPENOUX, Maurice, propriétaire à Épenoux. — 1882.
SAFFAUX, propriétaire à Coulevon. — 1882.
*DE SAINT-MAURIS (le marquis), propriétaire à Colombier. — 1849.
*DE SAINT-MAURIS (le comte) ✻, membre du Conseil général de la Haute-Saône, propriétaire à Colombier. — 1880.
DE SCEY DE BRUN (le marquis), propriétaire à Buthiers. — 1883.
SPINDLER, Adolphe, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1882.
SPINDLER, Auguste, docteur en médecine à Ronchamp. — 1882.
TAVERNIER, Léon, avocat à Besançon. — 1881.
TERRÉ, Edouard, manufacturier à Plancher-Bas. — 1882.
TEWIS MICHELSEN, photographe à Bayonne (Basses-Pyrénées). — 1880.
THEVENIN, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1874.
THIBAUT, notaire à Gray. — 1885.
THIÉBAULT (l'abbé), curé d'Autrey-lez-Cerre. — 1884.

MM. THIRION, Charles, négociant à Corre. — 1883.
THOUVEREY, propriétaire à Quincey. — 1885.
TOURNIER (l'abbé), curé d'Athesans. — 1886.
TRAVELET, Pierre, propriétaire à Bourguignon-lez-Morey. — 1859.
TRAYVOU, Benoît, propriétaire à Résie (La Grande), canton de Pesmes. — 1883.
TRUCHOT, Ernest, avocat, ancien magistrat, à Lure. — 1882.
VALSER, industriel à Saint-Loup. — 1885.
VANNIER (l'abbé), curé de Montigny-lez-Vesoul. — 1882.
*DE VEZET (le comte), propriétaire à Besançon. — 1887.
VIENNEY, Jean-Baptiste, propriétaire à Rosey. — 1881.
VILLEQUEZ, Jules, propriétaire à Rosey. — 1881.
VINCENT, Just, propriétaire à Montjustin. — 1882.
VIROT, propriétaire à Comberjon. — 1883.
*DE VORGES, à Maussans. — 1890.
WATELET, Adéodat, avocat à Gray. — 1882.
WEISS-FRÉZARD, Joseph, manufacturier à Ronchamp. — 1882.
WORM, manufacturier à Malbouhans. — 1882.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 Abbeville..... Société d'émulation d'Abbeville.
2 Agen ..... Société d'agriculture, sciences et arts.
3 Alger..... Société d'agriculture d'Alger.
4 Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
5 Amiens..... Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
6 Angers..... Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angers..... .. Société industrielle d'Angers.
8 Angers..... Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
9 Arbois..... Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.
10 Auxerre..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Bar-le-Duc..... Société des lettres, sciences et arts.
12 Belfort..... Société belfortaine d'émulation.
13 Besançon..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
14 Besançon..... Société d'émulation du Doubs.
15 Besançon.... .... Société d'agriculture, sciences et arts du département du Doubs.
16 Besançon..... Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture du département du Doubs.
17 Béziers ..... Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
18 Béziers..... . Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
19 Bône..... Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation.
20 Bordeaux..... Société d'agriculture du département de la Gironde.
21 Boulogne-sur-Mer.. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
22 Bourges . ... Société historique du Cher.
23 Brives..... Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
24 Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

25 Châteauroux..... Société d'agriculture de l'Indre.
26 Colmar..... Société d'histoire naturelle de Colmar.
27 Compiègne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
28 Digne..... Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
29 Dijon..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
30 Dijon..... Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
31 Draguignan..... Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
32 Dunkerque..... Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
33 Épinal..... Société d'émulation du département des Vosges.
34 La Rochelle..... Sociétés des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
35 Le Havre..... ... Société nationale havraise d'études diverses.
36 Le Havre..... Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
37 Lons-le-Saunier.... Société d'émulation du Jura.
38 Louhans..... Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans.
39 Lyon... ..... Société académique d'architecture de Lyon.
40 Lyon..... Société d'horticulture pratique du département du Rhône.
41 Lyon..... Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
42 Lyon..... . Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
43 Lyon..... Société botanique de Lyon.
44 Lyon..... Annales du musée Guimet.
45 Mâcon..... ..... Société d'agriculture, sciences et belles-lettres. (Académie de Mâcon.)
46 Le Mans..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
47 Mayenne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.
48 Meaux..... Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.
49 Melun..... Société d'horticulture des arrondissements de Melun et de Fontainebleau.

50 Mende ..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
51 Metz..... Académie des lettres, sciences et arts.
52 Montauban..... Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
53 Montauban..... Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne.
54 Montbéliard..... Société d'émulation de Montbéliard.
55 Moscou..... Société impériale des naturalistes.
56 Moulins ..... Société d'émulation de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres.
57 Mundolsheim..... Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine.
58 Nancy..... Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.
59 Nantes ..... Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
60 Nevers ..... Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
61 Nice ..... Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
62 Nice..... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
63 Nîmes. ..... Académie du Gard.
64 Niort..... Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
65 Paris..... Société nationale d'agriculture de France.
66 Paris... ..... Comité des travaux historiques et scientifiques.
67 Paris..... Bibliothèque de la Revue des Sociétés savantes des départements.
68 Paris..... Académie des inscriptions et belles-lettres.
69 Paris..... ..... Société des agriculteurs de France.
70 Paris..... Association franc-comtoise : *les Gaudes*.
71 Paris..... *Feuille des Jeunes naturalistes*. (M. Adrien Dolfus, rue Pierre-Charron, 35.)
72 Paris..... .. *Journal d'éducation populaire*.
73 Paris..... Romania : revue des langues romanes.
74 Poitiers..... Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
75 Poligny . ..... Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
76 Reims..... Académie nationale de Reims.
77 Romans..... Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.

78 Rouen ..... Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
79 Saint-Dié..... Société philomatique vosgienne.
80 Saint-Quentin ..... Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
81 Strasbourg..... Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
82 Tarare..... Société de viticulture et d'horticulture.
83 Toulouse..... Société d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.
84 Tours..... ... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
85 Troyes..... Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
86 Valenciennes..... Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
87 Vannes..... .... Société polymathique du Morbihan.
88 Vienne..... Hofmuseum, à Vienne (Autriche).
89 Vitry-le-Français... Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
90 Washington..... Institut Smithsonien (Smithsonian-Institution), à Washington (États-Unis d'Amérique).

LISTE des Présidents de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, depuis son organisation.

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
DE MAILLY, maire de Vesoul	1806
Id.	1807
JEANGÉRARD, procureur général impérial près la cour et justice criminelle	1808
Id.	1809
Id.	1810
Id.	1811
Baron HILAIRE, préfet de la Haute-Saône	1812
Id.	1813
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1819
Id.	1820
GALMICHE (Claude-Nicolas)	1821
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1822
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal de Vesoul	1823
Le comte DE ROSIÈRES, secrétaire général de la préfecture	1824
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1825
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1826
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1827
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1828
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1829
LEBRUN DE CHARMETTES, préfet de la Haute-Saône	1830
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1831
LUCOTTE, conservateur des forêts	1832
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1833
BRUNEAU, receveur général	1834
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1835
PRATBERNON, docteur en médecine	1836
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1837
PRATBERNON, docteur en médecine	1838
LACORDAIRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1839
THIRRIA, ingénieur en chef des mines	1840
BAULMONT (Nicolas-David)	1841
Marquis D'ANDELARRE	1842
CHAUDOT DE CORRE	1843
MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1844
Marquis D'ANDELARRE	1845
FACHARD, président du tribunal	1846
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1847
Marquis D'ANDELARRE	1848

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
CHAUDOT DE CORRE	1849
Marquis D'ANDELARRE	1850
CHAUDOT DE CORRE	1851
Marquis D'ANDELARRE	1852
BOSSEY, ingénieur des mines	1853
Marquis D'ANDELARRE	1854
BOSSEY, ingénieur des mines	1855
CHAUDOT DE CORRE	1856
Marquis D'ANDELARRE	1857
BAILLY, inspecteur d'académie	1858
GRILLON, président du tribunal	1859
DÉY, directeur de l'enregistrement et des domaines	1860
Marquis D'ANDELARRE	1861
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1862
Id	1863
Id	1864
P. DE LA MARTINIÈRE, directeur des contributions indirectes	1865
Id	1866
Id	1867
SUCHAUX (Louis), imprimeur	1868
Id	1869
GALMICHE (Roger), avocat	1870
Id	1871
Id	1872
Id	1873
Id	1874
Id	1875
REBOUL DE NEYROL (Jules)	1876
Id	1877
Id	1878
Id	1879
Id	1880
Id	1881
Id	1882
Id	1883
Id	1884
Id	1885
Marquis DE SAINT-MAURIS	1886
Id	1887
Id	1888
Id	1889
Id	1890
Id	1891

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1891.

Présidence de M. le marquis DE SAINT-MAURIS.

Étaient présents : MM. Barberot, abbé Ballot, Joseph Boisselet, Henri Boisselet, Cardot de la Burthe, Brunelet, Chevassu, docteur Guillaume, Jeanniot, abbé d'Orival, Paul Petitclerc, abbé de Revel, Reboul de Neyrol, Rochet, Toupot de Béveaux.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté après une observation à propos du résultat du dépouillement du scrutin.

Présentation du budget pour 1891.

Ce projet, duquel il résulte que les recettes s'élèvent à la somme de 2,420 fr., et les dépenses prévues à celle de 2,182 fr. 95, a été approuvé par l'assemblée.

Le président déclare :

Que, pour se conformer aux désirs exprimés par la Société dans sa dernière réunion, il a avisé M. le maire de Vesoul du don gratuit, par la Société, à la ville, de deux pierres tumulaires lui appartenant, sous la seule condition que le Conseil municipal, saisi de la question, donnerait acte à la Société de la donation par elle consentie ;

Qu'en réponse à cette communication, M. le maire de Vesoul a fait connaître, par sa lettre du 29 janvier 1891, que le Conseil municipal, suivant délibération du 17 du même mois, a accepté le don qui lui a été fait, et l'a chargé d'exprimer ses remercîments à la Société, document dont il a été donné lecture à l'assemblée ;

Qu'il a adressé à M. le président de la Société des agriculteurs de France : 1° les noms des membres délégués pour assister à la réunion du 26 janvier 1891 ; 2° ampliation de la résolution prise en la séance du 27 décembre 1890, et formulant les vœux de la Société pour que l'industrie agricole,

et notamment certains de ses produits y désignés, soient protégés contre l'importation étrangère.

Le président a aussi informé MM. Courcelle et Marquiset de la délégation dont ils ont été chargés auprès de la Société des agriculteurs de France, à l'effet de représenter la Société à l'assemblée générale des délégués du 26 janvier 1891.

Il a reçu l'adhésion de MM. Courcelle et Marquiset.

De plus, M. Courcelle a fait connaître qu'à ladite séance du 26 janvier, à laquelle il a assisté, il a exprimé tout d'abord les vœux de notre Société, tels qu'ils ont été consignés au procès-verbal de la dernière séance, et qu'en outre il a produit les vœux suivants, dûs à sa propre initiative.

Il a demandé : 1° que le privilège des bouilleurs de cru fût maintenu comme droit inhérent à la propriété, et surtout comme une compensation bien légère aux désastres permanents de nos vignobles ;

2° Un abaissement notable des tarifs des chemins de fer pour la petite vitesse, afin de permettre à nos marchandises lourdes et encombrantes, telles que les engrais, les meules, les tuiles, les produits forestiers, etc., de pénétrer sur les centres de consommation, sans dépenser, en frais de transport, quelquefois autant que la valeur intrinsèque de la marchandise.

M. Courcelle termine en disant qu'il espère que la Société ne le désavouera pas dans l'expression de ces vœux ; mais, au lieu d'un désaveu, ce sont des remercîments que l'assemblée charge son président de lui adresser pour le dévouement qu'il a apporté dans l'accomplissement de sa mission de délégué et pour l'initiative qu'il a bien voulu prendre, à défaut d'instructions spéciales.

Le vice-président M. Chevassu a pris connaissance de la brochure de M. Perchet, ancien juge de paix à Pesmes, l'un des sociétaires, déposée sur le bureau à la dernière séance par M. Chavane, secrétaire perpétuel, et contenant la bio-

graphie de M. Antoine Doudier, chirurgien franc-comtois, né à Chaumercenne (Haute-Saône).

Cette œuvre, dont M. Perchet fait hommage à la Société, rappelle, en un style élégant et avec des sentiments d'une gratitude toute filiale, les services rendus à son pays par M. Doudier, tant comme habile chirurgien que comme mécanicien, inventeur d'une machine hydraulique, et aussi comme administrateur en qualité d'adjoint, puis de maire de la ville de Pesmes pendant plus de trente ans.

Sur la proposition du président, l'assemblée charge M. Chevassu de remercier M. Perchet du don gracieux de cette brochure, et décide qu'elle sera classée dans les archives de la Société.

Elle charge également le vice-président d'adresser à M. l'abbé de Revel, sociétaire à Lure, tous ses remercîments pour le don que lui a fait ce dernier d'un exemplaire de sa brochure sur la vie de saint Desle, fondateur de l'abbaye de Lure. Cette notice est très méritante, tant au point de vue du style que par les recherches laborieuses de l'auteur ; et, bien qu'elle soit presque exclusivement destinée à la propagande religieuse, la Société lui fait bon accueil et déclare qu'elle est digne de figurer dans ses archives comme œuvre littéraire.

Puis, le président donne lecture par extraits d'une notice de M. E. Longin sur un épisode de la guerre de Dix ans, relatant la prise du château de Montsaugeon par le général français de Guébriant, précédée de la sommation faite par ce dernier au commandant franc-comtois, du nom de Normand, qui répondit par un « *Nenni, ma foi !* » exprimé en quelques paroles d'une simplicité héroïque.

L'assemblée décide que cette étude, intéressante comme toutes celles qui émanent de l'auteur, sera insérée au *Bulletin* de la Société.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le président

de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon invitant la Société à se joindre à elle pour demander la création à Besançon d'une Faculté de droit, ainsi que la restauration en cette ville d'une Université franc-comtoise, et à s'associer au vœu formé à cet égard par l'Académie, vœu dont il est donné communication à l'assemblée.

Faisant droit à cette requête gracieuse, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, d'adresser à M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon la résolution suivante :

« La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-
« Saône,

« Considérant que, dans sa séance du 15 janvier 1891,
« l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon,
« rappelant la persévérance de ses efforts pour favoriser
« l'unité morale ainsi que la culture intellectuelle en
« Franche-Comté, et démontrant qu'une Faculté de droit et la
« restauration de l'Université, complétant et fortifiant les
« institutions d'enseignement supérieur existant à Besançon,
« répondraient aux traditions et aux besoins de la population
« franc-comtoise,

« A émis le vœu :

« 1° Qu'une Faculté de droit soit le plus promptement
« possible fondée à Besançon ;

« 2° Que Besançon devienne le siège d'une Université dès
« que ce dernier titre aura été consacré par la loi ;

« Affirme être en communion d'idées et de sentiments avec
« l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon ;

« Adopte tous les motifs invoqués par sa collaboratrice
« dans sa résolution du 15 janvier 1891,

« Et déclare se solidariser avec elle dans sa généreuse
« tentative en faveur du développement des études intellec-
« tuelles de la province, et acquiescer entièrement au vœu
« qu'elle a formulé pour la prompte création à Besançon

« d'une Faculté de droit et pour la restauration dans la « même ville d'une Université franc-comtoise. »

Dépôt sur le bureau des pièces et brochures suivantes, pour être classées dans les archives de la Société :

1° Lettre de M. le maire de Vesoul du 29 janvier 1891, accompagnée de la délibération du Conseil municipal de cette ville du 17 du même mois, au sujet du don à la ville de Vesoul par la Société de deux pierres tumulaires ;

2° Lettre de M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon du 5 février 1891, à laquelle est jointe ampliation du vœu émis par l'Académie, le 15 janvier précédent, pour la restauration de l'Université franc-comtoise et la fondation d'une Faculté de droit ;

3° Brochures de MM. Perchet et de Revel ;

4° Projet de tarif des douanes pour les produits agricoles dressé par la Société des agriculteurs de France ;

5° Mémoire de la Ligue syndicale contre les faveurs accordées par les tarifs actuels de douane à l'importation des viandes abattues ;

6° Rapport de M. le comte de Luçay sur les travaux de la Société des agriculteurs de France pendant l'année 1890.

Compte-rendu sommaire des travaux de la Société des agriculteurs de France dans sa session de 1891, dressé par le vice-président, au vu des documents qui lui ont été envoyés jour par jour par M. Sébastien Courcelle.

Ce rapport, formant annexe au présent procès-verbal, sera inséré à la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le président :

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Compte-rendu sommaire des travaux de la Société des agriculteurs de France dans sa session de 1891.

M. Sébastien Courcelle, qui a bien voulu accepter la mission de représenter la Société, en qualité de délégué, auprès de la Société des agriculteurs de France, a fait parvenir au président, à l'issue de chaque séance, ampliation des procès-verbaux de cette Société en date des 28, 29, 30, 31 janvier, 2, 3, 4 et 5 février 1891.

Le vice-président a fait de ces documents le résumé succinct suivant :

Séance d'ouverture du 28 janvier 1891.

Allocution de M. le marquis de Dampierre, président, montrant que ce dernier continue à maintenir d'une main ferme le drapeau de la protection ; mais il proteste de toutes ses forces contre la dénomination de prohibitionistes imputée aux agriculteurs de France par certains économistes, attendu que la Société, dont il est l'interprète autorisé, n'a jamais demandé, en matière de taxes douanières, que de justes compensations des charges excessives qui pèsent sur l'agriculture.

Après avoir ainsi exposé le programme de la Société et fait ressortir le grand écart qui existe entre la faible majoration des matières agricoles et celle plus considérable des matières industrielles, le président fait appel au concours de tous ses collègues, afin que l'agriculture soit traitée au moins d'une manière aussi favorable que l'industrie.

Puis, M. de Luçay, présentant le rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1890, aborde les réformes en matière d'impôts, celles déjà réalisées, c'est-à-dire le dégrèvement de la contribution foncière des immeubles ruraux et le

remaniement de la même contribution sur les propriétés bâties, et termine ainsi :

« Messieurs, trop souvent, au sein des Chambres comme « dans les discussions de la presse, on perd de vue que, sur « les 37 milliards dont se compose la production annuelle « de la France, 34 milliards et demi entrent dans la consom- « mation intérieure.

« Le marché français constitue donc le véritable, le plus « important de nos débouchés, et le premier devoir doit être « d'en favoriser les développements, d'assurer désormais la « libre expansion de la plus ancienne et de la plus considé- « rable des branches de notre industrie nationale, de celle « qui représente, dans la production totale annuelle, près de « 29 milliards, et occupe 24 millions de bras, soit les deux « tiers de la population de la France. »

Dans la séance du 29 janvier 1891, l'assemblée, après avoir émis un vœu au sujet de l'assistance publique dans les campagnes, dont l'organisation a été proposée au Parlement par le gouvernement sous forme de projet de loi, adopte, sur la proposition de MM. les docteurs Cot et Déprétis, deux résolutions demandant, d'une part, que, dans le tarif des douanes, les vins figurent parmi les produits agricoles, et non plus dans la catégorie des produits fabriqués ; et, d'autre part : 1° que les vins étrangers naturels soient frappés d'une taxe de 0 fr. 80 par degré jusqu'à 10 degrés, et, au-dessus de 10 degrés, d'un droit égal à celui payé pour l'alcool ; 2° que les vins de raisins secs, de sucre et de marcs soient soumis au régime de l'alcool, quel que soit le degré.

Dans la 3e séance du 30 janvier 1891, M. Lavollée vient, au nom de la commission des douanes, déclarer que les revendications formulées depuis nombre d'années par la Société sont maintenant admises par les pouvoirs publics

en ce qui concerne les tarifs douaniers ; que les traités sont, à l'heure actuelle, tous dénoncés, et qu'il résulte des déclarations du gouvernement qu'il n'y aura désormais aucun traité de commerce à partir du 1er février 1892.

Puis, M. Lavollée, rappelant que le gouvernement propose l'adoption de trois tarifs, tarif général, tarif minimum et tarif de défense, invite l'assemblée à réclamer qu'il n'y ait qu'un seul et même tarif pour les produits de l'agriculture : le tarif général.

Il insiste aussi pour que certains produits, tels que la laine, les peaux et les soies peignées, qui doivent, d'après le projet de la commission, être exempts de tous droits, sous prétexte que ce sont des matières premières, soient, au contraire, considérés comme produits essentiellement agricoles et figurent, à ce titre, au tarif général. Cette motion est accueillie par de vifs applaudissements.

De son côté, M. Acloque, ancien député, président de l'Association de l'industrie française, constate, aux applaudissements de l'assemblée, que l'alliance est faite entre toutes les industries manufacturières nationales et l'agriculture ; qu'il y a entre elles accord complet sur le droit indiscutable qu'a l'agriculture d'être placée, au point de vue douanier, sur le pied de l'égalité avec les autres industries nationales, puisqu'elle est elle-même la première de toutes les industries de France.

L'orateur fait, en terminant, le procès de la Chambre de commerce de Paris, qui, dit-il, est libre-échangiste quand il s'agit des matières premières, mais qui devient résolûment protectionniste dès que son intérêt le commande, c'est-à-dire lorsqu'elle demande de relever les droits de douane applicables aux meubles, à la bijouterie, à l'industrie de l'écaille, de l'ivoire, etc.

Enfin, M. Bigot, député de la Mayenne et membre de la commission des douanes, revenant sur la question de plura-

lité de tarifs, dit qu'il convient de rester sur le terrain solide où la Société des agriculteurs de France a mis la question, c'est-à-dire qu'en aucun cas les céréales, les bestiaux et les viandes mortes ne peuvent faire l'objet de conventions commerciales.

Pas de double tarif, mais le tarif général.

4e séance du 31 janvier 1891. — Dans une lutte oratoire, MM. Bigot et Sagnier soutiennent avec talent et conviction des thèses contraires ; le premier, celle du tarif général ou unique, et le second, celle du double tarif, maximum et minimum.

Cette discussion est close par la résolution suivante de l'assemblée, faisant prévaloir l'adoption du tarif général comme tarif unique : « La Société des agriculteurs de « France, renouvelant et confirmant ses vœux antérieurs, « demande : 1° que les traités de commerce de 1881-1882, « qui viennent d'être dénoncés, ne soient renouvelés sous « aucune forme ; 2° et, subsidiairement, que s'il venait à « être conclu de nouveaux arrangements avec les puissances « étrangères, les produits agricoles n'y soient pas compris ; « 3° qu'à cet effet, et de même que les céréales et le bétail, « qui sont, depuis 1881, exclus du tarif conventionnel, tous « les autres produits agricoles, sans exception aucune, « soient inscrits au tarif général. »

5e séance du 2 février 1891. — La séance a été entièrement consacrée à une longue discussion entre MM. de la Baumelle, de Monicault et Malartre sur l'opportunité de la protection de la sériciculture, question qui n'offre à notre région qu'un intérêt très secondaire.

Le procès-verbal de la 6e séance du 3 février 1891 donne le résultat des élections du conseil d'administration de la Société pour l'année 1891, et montre, à la satisfaction géné-

rale, que M. le marquis de Dampierre a été réélu président à l'unanimité des suffrages exprimés.

Puis, l'assemblée, sur la proposition de M. le docteur Déprétis, adopte les résolutions suivantes :

« Que les raisins de table et ceux destinés à la cuve soient « rangés dans une même catégorie et frappés d'un droit de « 20 0/0 par 100 kilog.;

« Que les raisins secs soient frappés à la douane d'un « droit de 35 0/0 par 100 kilog.;

« Que les vins en bouteilles soient admis sans surtaxe et « soumis au même régime douanier que les vins en cercles;

« Que le titre alcoolique des vins circulant en France « soit immédiatement et d'urgence soumis au chiffre de « 11°9, sans tolérance de dixièmes ;

« Et que les moûts et vins de liqueur soient soumis à la « même tarification que les vins. »

Ensuite, continuation de la discussion sur la sériciculture, avec fixation des droits de douane, par kilog., de 0 fr. 40 pour les cocons frais, de 1 fr. 20 pour les cocons secs, de 5 fr. pour les soies grèges, et de 6 fr. pour les soies ouvrées.

M. Plichon réclame en faveur de l'industrie le régime compensateur des admissions temporaires ou des drawbacks sur les matières premières.

Dans la 7e séance du 4 février 1891, l'assemblée, après avoir entendu successivement MM. Bertault, Lavollée, Boucherie, Séverin et de Segonzac, adopte le vœu suivant :

« La Société des agriculteurs de France insiste pour que « les laines, les peaux, les soies, les lins, les chanvres et « toutes les autres matières dites « premières » soient « inscrites au tarif général des douanes et frappées des droits « proposés par la Société, dans le projet de tarif qu'elle a « voté et transmis en juillet 1890 aux pouvoirs publics. »

M. le commandant Ducos, parlant ensuite des tarifs de pénétration, dit que ces tarifs sont des plus préjudiciables aux intérêts de l'agriculture française, en ce qu'ils consacrent des primes d'importation aux produits étrangers ; que, pour faire cesser cette situation intolérable, il est indispensable de faire payer à ces produits, dès leur entrée en France, le même prix que paient pour la même route les produits de nos agriculteurs. C'est ainsi qu'on fera disparaître cette criante anomalie du régime actuellement pratiqué par les Compagnies des chemins de fer français, et en vertu duquel les produits, légumes ou fruits, provenant de l'Italie, de Milan, par exemple, arrivent à meilleur marché sur la place de Paris que les produits de même nature venant d'Avignon ou de Toulon.

En conséquence, l'assemblée vote à l'unanimité la constitution immédiate de la commission, prévue au § 4 des lettres annexées aux conventions de 1883, pour la réforme des abus des tarifs d'importation (1).

Enfin, sur la proposition du colonel de Vains et de MM. de Luçay et Blanchemain, elle renouvelle le vœu émis l'an dernier et tendant à ce que les dispenses pour le service militaire soient accordées aux élèves des écoles libres d'agriculture, telles que l'Institut de Beauvais et l'Ecole des hautes études agricoles de Lille.

8e et dernière séance du 5 février 1891. — M. le comte de Luçay fait adopter une résolution concernant les mesures à prendre contre les exagérations de l'évaluation nouvelle des propriétés bâties.

(1) Par une lettre du 5 février 1891, le Ministre des travaux publics a, d'une part, invité les Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée et du Midi à modifier leurs tarifs relatifs aux vins d'Espagne, et, d'autre part, informé les autres Compagnies qu'elles devaient supprimer les quelques tarifs de pénétration qui lui avaient été signalés par les Chambres de commerce. La mesure prise par le Ministre a donc un caractère général.

Sur la proposition de M. Boucher d'Argis, l'assemblée déclare persister dans ses vœux antérieurement émis en vue de la continuation de la prohibition des viandes de porc d'Amérique, attendu qu'il est prouvé que la production nationale a bénéficié de cette prohibition sans que le prix de la viande de porc ait été surélevé.

Reprenant ensuite la discussion du dernier congrès sur la représentation de l'agriculture, l'assemblée adopte la résolution suivante :

« Renouvelle le vœu qu'elle a précédemment émis, à « plusieurs reprises, pour obtenir une représentation officielle « de l'agriculture, au même titre que l'industrie et le com- « merce, établie sur des bases analogues et pourvue des « mêmes droits et facultés ; demande qu'à cet effet il soit « institué : 1ent des chambres départementales d'agriculture « composées de membres élus par le suffrage d'un corps « électoral comprenant les propriétaires de fonds ruraux, « les agriculteurs, viticulteurs, fermiers, métayers, régis- « seurs et autres ayant profession unique et principale « d'exploiter un fonds rural ; 2ent un conseil supérieur « d'agriculture composé de membres élus par les chambres « départementales d'agriculture ; déclarant enfin protester « contre tout autre mode d'organisation de cette représen- « tation. »

Puis, après avoir entendu M. Sénart sur la question de la personnalité civile et de la capacité légale des Syndicats agricoles, et sur les immenses bienfaits de cette institution, l'assemblée proteste contre tous projets et toutes mesures qui, soit directement, soit indirectement, auraient pour objet de restreindre la capacité civile des Syndicats, d'enchaîner leur liberté, d'attenter à leur indépendance, et qui, au détriment du bien public, provoqueraient ainsi leur destruction.

De son côté, M. Welche, après avoir démontré que l'organisation du crédit agricole n'est pas une utopie, dit qu'il faut saisir l'occasion du renouvellement du privilège de la Banque de France pour demander que l'on étudie les moyens de faire profiter les agriculteurs des avantages de l'escompte.

Enfin, M. Deusy, craignant que l'agriculture ne trouve pas, au Parlement, un nombre suffisant de défenseurs, conseille de faire de la propagande et des conférences pour faire triompher les revendications légitimes des agriculteurs.

Cette motion, accueillie par de vifs applaudissements, termine la séance, et le président déclare close la session de 1891.

Pour extrait conforme :

Le vice-président,

CHEVASSU.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1891.

Présidence de M. CHEVASSU.

Étaient présents : MM. Reboul de Neyrol, Chevassu, Chavanc, Cardot de la Burthe, Toupot de Béveaux, Henri Boisselet, docteur Guillaume, Marsillon, abbé Ballot, Thouverey.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans observations.

Présentation par M. Toupot de Béveaux, trésorier, du compte des recettes et des dépenses de l'année 1890, duquel il appert que les recettes se sont élevées à la somme de 2.470f 40c
les dépenses à celle de 2.880 46
et l'excédent des dépenses, dont la cause est justifiée, à..... 410 06

Conformément à l'usage, il a été nommé une commission chargée de vérifier toutes les parties de ce compte et de faire le rapport annuel. Les membres qui la composent sont : MM. Cardot de la Burthe, Paul Petitclerc et Colin.

Le président fait part à l'assemblée de l'envoi gratuit par M. le colonel Patin, de Montmirey-la-Ville (Jura), de 250 exemplaires de sa *Lettre deuxième aux vignerons franc-comtois*, destinés à être distribués à tous les membres de la Société.

Cette distribution a été faite par les soins de M. Toupot de Béveaux, trésorier, indépendamment de l'envoi direct par l'auteur d'un certain nombre d'exemplaires à plusieurs membres de la Société.

A l'occasion de la diffusion de cette brochure et des plaintes que certains passages ont pu provoquer, le président croit devoir, au nom des membres du bureau, dont il est l'interprète autorisé, déclarer que la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône n'a été que l'intermédiaire entre l'auteur et les destinataires de ce fascicule, et que son conseil d'administration s'est borné à le transmettre purement et simplement aux membres de l'association, suivant le désir exprimé par M. le colonel Patin.

En conséquence, la Société répudie formellement toute solidarité avec l'auteur au sujet de ses dissertations en matière philosophique, religieuse et politique ; puis, les membres du bureau, qui n'ont eu en vue que la vulgarisation des moyens propres à la reconstitution des vignobles de la Haute-Saône, ont entendu laisser à M. le colonel Patin l'entière responsabilité des idées et opinions par lui émises sur toutes questions étrangères à la viticulture proprement dite.

Toute autre manière d'agir eût été d'ailleurs contraire à l'esprit et aux traditions de la Société.

A l'égard de l'utilisation des plants américains pour la

reconstitution des vignobles de nos contrées, le président fait connaître que, dans sa séance du 8 avril courant, le Conseil général de la Haute-Saône a décidé, à l'unanimité moins un des membres présents, qu'il y avait lieu d'autoriser l'introduction des ceps américains dans le département, et a invité M. le préfet à remplir les formalités administratives nécessaires pour faire rapporter la mesure de prohibition dans le plus bref délai possible, de manière que la décision ministérielle puisse être appliquée en 1891-1892.

M. le docteur Guillaume donne lecture à la Société des deux premières parties d'une étude fort instructive sur la culture de la vigne au premier siècle de notre ère, travail dont il a puisé les éléments dans l'ouvrage *De re rusticâ*, de Lucius-Junius-Moderatus Columella, auteur romain, tout à la fois vigneron émérite et brillant écrivain.

Ce traité *De re rusticâ*, qui révèle chez l'auteur des connaissances pratiques jointes à un esprit judicieux et profond, contient des notions exactes et des enseignements qui seraient dignes, pour la plupart, de figurer dans les cours de viticulture de notre époque, à cause de l'actualité des principes exposés, toujours vrais et immuables d'ailleurs comme les lois qui régissent la végétation.

La pensée de l'auteur, parfois difficile à traduire correctement, a été rendue avec une rare perfection par M. le docteur Guillaume, qui, dans une analyse écrite en un style élégant, facile, plein de verve, et appuyée de citations où le sens du texte latin a été fidèlement reproduit, a su nous faire connaître et apprécier la haute compétence de ce savant physiologiste de la vigne.

L'assemblée remercie M. le docteur Guillaume de son intéressante communication, lui exprime toute la satisfaction que lui a causée la lecture de son attrayante étude, et décide, à l'unanimité des membres présents, qu'elle sera insérée au *Bulletin* de la Société.

Le Président entretient ensuite la Société d'une brochure publiée en 1889 par M. Dezeimeris, viticulteur à Loupiac (Gironde), et intitulée : *D'une cause du dépérissement de la vigne et des moyens de la combattre.*

Cette notice a pour objet la rectification de la taille actuelle de la vigne, opération qui, telle qu'elle est présentement pratiquée, exerce, dit l'auteur, une influence pernicieuse sur la santé des plants, dont, par un brusque arrêt de la sève, elle provoque l'anémie, puis le dépérissement, et enfin la mort.

Sa méthode, qui est moins une taille nouvelle qu'un perfectionnement de la taille actuelle, consiste à déterminer l'emplacement de la section le plus avantageux et le plus favorable à la circulation de la sève.

D'après le système adopté jusqu'ici par la généralité des viticulteurs, la section du courson se fait à 15 millimètres environ au-dessus de l'œil fructifère, tandis que la taille vulgarisée par M. Dezeimeris doit être pratiquée sur l'œil qui est immédiatement au-dessus de celui qui est destiné à la fructification, c'est-à-dire sur le nœud séparatif des mérithalles, mais sous la condition expresse d'éborgner l'œil contigu à la section.

Les deux modes comparés offrent cette seule différence que la taille actuelle ne laisse qu'un onglet de 15 millimètres au-dessus de l'œil fructifère, au lieu que celle qui est préconisée par M. Dezeimeris forme un chicot dont la longueur est égale à l'étendue du mérithalle ; mais ce chicot est terminé par un diaphragme obturateur qui garantit la moelle contre l'atteinte de la pluie et contre les ardeurs du soleil, et qui, protégeant et favorisant la marche des courants sèveux, empêche la nécrose de se produire.

Les quelques détracteurs de ce système — car toutes les innovations, si utiles qu'elles puissent être, n'échappent pas à la critique — prétendent que ce mode de taille n'est pas

pratique, à cause de la double opération de la section du courson et de l'éborgnement de l'œil supérieur. Mais cette objection ne semble ni sérieuse ni fondée, si l'on veut bien considérer le temps minime que réclame cette suppression de l'œil, si facile à opérer soit avec l'ongle ou la serpette, soit même avec le sécateur.

M. Dezeimeris affirme en outre que les vignes françaises taillées d'après sa méthode acquièrent une végétation assez puissante pour résister au phylloxéra. Ce résultat est possible ; mais, sans partager à cet égard l'optimisme de l'auteur, on ne peut se refuser à reconnaître que la taille ainsi pratiquée est tout à fait rationnelle. Quant à son efficacité, elle a été appréciée dans ses résultats par une commission chargée de faire la visite des vignobles de M. Dezeimeris, depuis plusieurs années soumis à ce traitement.

Les conclusions de l'examen ont été si favorables que, sur la proposition unanime des membres de la commission, la Société d'agriculture de la Gironde a décerné à l'auteur une grande médaille d'or, faisant ainsi justice des critiques que son système avait fait surgir.

En conséquence, l'essai de cette taille s'impose ; aussi le président croit utile d'en recommander l'application, en priant les expérimentateurs de vouloir bien faire connaître à la Société si les résultats de cette opération leur ont paru satisfaisants.

Le président propose ensuite l'admission comme membres ordinaires non résidants de la Société :

1° De M. Jules Berney, numismate, demeurant à Cintrey, présenté par MM. Pernot, pharmacien à Morey, Toupot de Béveaux et Chevassu ;

2° De M. Max Prinet, élève à l'école des Chartes, domicilié au château de Gouhenans, présenté par MM. de Buchet, Henri Boisselet et Chevassu ;

3° Et de M. Joseph Lhomme, négociant à Dampierre-sur-

Linotte, présenté par MM. Henri Boisselet, Cardot de la Burthe et Chevassu.

Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance, conformément au Règlement.

Puis, il est donné lecture : 1° d'une lettre adressée au président le 24 février 1891, par laquelle M. Valère Lamboley, notaire à Vesoul, donne sa démission de membre de la Société ;

2° De la lettre de M. l'archiviste de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, qui demande, au nom de cette association, l'échange de ses publications avec celles de la Société ;

3° Et de la lettre de M. le président du Comité de viticulture de Cognac demandant aussi l'échange des publications de la Société de la Haute-Saône avec celles de cette association.

Ces deux demandes sont accueillies avec empressement par l'assemblée, qui charge, d'une part, le président de transmettre l'adhésion de la Société aux deux nouvelles Sociétés correspondantes, et, d'autre part, M. Louis Cardot de la Burthe, archiviste, de leur adresser les publications demandées.

Enfin, le président donne communication d'une lettre du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts invitant la Société à lui désigner, avant le 15 avril 1891, dernier délai, les délégués par elle nommés pour assister, le 19 mai prochain, à l'ouverture du congrès des Sociétés savantes.

La réunion tardive de la Société n'a pas permis de répondre en temps utile au vœu du Ministre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à quatre heures.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1891.

Présidence de M. CHEVASSU.

Étaient présents : MM. Chevassu, Félix Galmiche, Chavane, Cardot de la Burthe, Jeanniot, docteur Guillaume, Barberot, Paul Petitclerc, Fachard, Sautier.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

M. Cardot de la Burthe, au nom de la commission spéciale nommée à la dernière séance, présente le rapport annuel sur le compte des recettes et des dépenses du trésorier pendant l'année 1890.

Ce rapport, qui sera inséré au *Bulletin* à la suite du présent procès-verbal, constate la parfaite régularité de la comptabilité ; puis, sur la proposition du rapporteur, le président adresse les remercîments de la Société à M. Toupot de Béveaux pour les soins et le dévoûment qu'il apporte dans l'accomplissement de sa mission.

M. le docteur Guillaume donne lecture de la troisième partie de son travail sur *la viticulture,* d'après l'auteur latin Columella ; il compare les mesures et les contenances en usage à l'époque romaine, et fait judicieusement ressortir l'analogie qui existe entre ces diverses mesures et contenances et celles qui ont encore cours dans nos campagnes.

Cette troisième partie complète avantageusement les deux premières, avec lesquelles elle forme un tout très intéressant qui figurera avec honneur dans le *Bulletin* de la Société.

M. Chavane, secrétaire perpétuel, consulte l'assemblée sur l'opportunité de demander au Conseil général de la Haute-Saône de vouloir bien rétablir les subventions qui étaient autrefois allouées à la Société et qui ont été supprimées en 1881.

Les membres présents ayant adhéré à cette proposition,

M. Chavane dépose sur le bureau un projet de requête ainsi conçu :

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Conseil général de la Haute-Saône.

« MESSIEURS,

« La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-« Saône est aussi vieille que le siècle.

« Pendant cette longue existence, elle a affirmé son utilité « par les nombreux services qu'elle a rendus : elle a mis au « jour, dans ses Bulletins, une foule de documents intéres-« sant le département et la province ; il n'est pas un progrès « réalisé dans les questions agricoles dont elle n'ait été le « promoteur et le propagateur. La ville de Vesoul elle-« même a largement profité de ses travaux et de ses libéra-« lités, témoin le Jardin anglais que la Société a fait établir « à ses frais, à l'extrémité des Promenades, en 1863, et dont « la dépense s'est élevée à 6,000 fr.

« Étrangère aux luttes des partis, la Société n'a jamais eu « en vue que l'intérêt public, et c'est avec une entière « indépendance qu'elle a constamment poursuivi ce but, « quel qu'ait été le gouvernement du pays ; aussi a-t-elle « trouvé aide et secours auprès de tous les régimes qui se « sont succédé.

« Cependant, à une certaine époque, cette attitude si « patriotique et si désintéressée n'a pas trouvé grâce devant « ses adversaires.

« En 1879, la Société, appelée à formuler son opinion sur « le régime économique qu'il convenait de donner à la « France, réclama énergiquement la protection du travail « national.

« En émettant cette opinion, elle se mit en opposition « formelle avec les idées et les doctrines qui avaient cours

« alors dans les sphères gouvernementales, et qui étaient « aussi celles du député de l'arrondissement.

« On ne pardonna pas à la Société cet acte d'indépendance, « qui fut la cause principale des vexations, des persécutions « même qu'elle eut à subir par la suite.

« Ainsi, on déposséda cette dernière des locaux qu'elle « occupait depuis sa fondation, et qui lui avaient été concédés « à charge de les adapter à leur destination ; enfin, en 1881, « on lui retira les subventions qui lui étaient allouées.

« Cette disgrâce porta un coup funeste à la prospérité de « la Société ; mais, puisant dans son dévoûment à la chose « publique le courage nécessaire pour lutter contre sa mau- « vaise fortune, elle n'en continua pas moins ses travaux, « laissant au temps et aux événements le soin de lui donner « raison.

« Ce jour est arrivé : les théories libre-échangistes que « l'on continua à mettre en pratique avec un désastreux « insuccès paraissent définitivement abandonnées, et la « cause de la protection du travail national ne trouve plus « aujourd'hui que de rares contradicteurs.

« Il semble, dès lors, que le moment est venu de mettre un « terme aux rigueurs exercées contre la Société d'agriculture « de la Haute-Saône, à raison de ses doctrines protectionistes.

« J'ai donc l'honneur de demander au Conseil général de « vouloir bien rétablir les subventions qui étaient autrefois « allouées à la Société d'agriculture, sciences et arts de la « Haute-Saône, et dont elle fera, dans l'avenir, le même utile « emploi que par le passé.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les « Membres du Conseil général, l'expression de mes sentiments « les plus distingués.

« *Le Président de la Société.* »

Vesoul, le 11 juillet 1891.

Cette lettre sera, par les soins de M. Chevassu, qui préside la réunion, tirée à 40 exemplaires, qui seront soumis à la signature de M. le marquis de Saint-Mauris, président, et adressés ensuite tant à M. le Préfet qu'à MM. les Membres du Conseil général.

A cet envoi sera joint un exemplaire des statuts, qui sera remis à M. Fachard, chargé d'appuyer la demande de la Société auprès du Conseil général.

L'assemblée accueille favorablement la demande faite par la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes, de faire partie de l'association au titre de Société correspondante, et charge, d'une part, le président d'aviser la Société de Nantes de cette décision, et, d'autre part, M. Cardot de la Burthe, archiviste, de vouloir bien faire le nécessaire.

M. Joblon-Gy, négociant à Langres, propriétaire de l'ancienne Commanderie d'Aumonière, près Pierrecourt (Haute-Saône), a adressé à la Société un mémoire de M. Marnotte, de Besançon, sur cette ancienne Commanderie, avec prière de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour obtenir la réparation par l'Etat du clocher de cette Commanderie, digne d'être conservé comme monument historique.

Le président est prié de faire connaître à M. Joblon-Gy que la Société n'a pas qualité pour faire aboutir sa demande, et qu'il devra, à cet effet, adresser directement sa requête à M. le Préfet de la Haute-Saône.

Le président donne communication de deux lettres en date, à Compiègne (Oise), des 29 mai et 29 juin 1891, par lesquelles M. de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, fait connaître que le 58e congrès archéologique aura lieu cette année en Franche-Comté, du 1er au 8 juillet 1891, et invite la Société à désigner des délégués pour assister à ce congrès, qui tiendra ses séances à Dole, Salins, Besançon et Montbéliard.

Aucun membre n'ayant accepté de représenter la Société à ce congrès, le président devra remercier M. de Marsy de sa gracieuse invitation, et lui exprimer les regrets de la Société de ne pouvoir lui envoyer des délégués.

Dépôt sur le bureau, par le président, de divers questionnaires adressés par la Société des agriculteurs de France sur la culture des céréales, de la pomme de terre, des fourrages, etc., sur le rendement de ces denrées en 1891, avec prière de faire connaître à cette Société, au mois de novembre prochain, les réponses à ces divers renseignements, et enfin sur le concours ouvert par la même Société pour récompenser la meilleure série d'ouvrages destinés à l'enseignement agricole.

L'assemblée charge le président de remettre l'exemplaire du questionnaire agricole à l'un des membres cultivateurs de la Société, qui voudra bien répondre, pour l'époque indiquée, à toutes les questions posées en la matière.

A l'unanimité des membres présents, ont été admis comme membres ordinaires non résidants de la Société : MM. Max Prinet, demeurant au château de Gouhenans; Jules Berney, à Cintrey, et Joseph Lhomme, à Dampierre-sur-Linotte, régulièrement présentés à la dernière séance.

Puis, le président propose l'admission, comme membre auxiliaire de la Société, de M. Gourgaud comte du Taillis, Conseiller général à l'Abbaye de la Charité, présenté par MM. le comte de Saint-Mauris, Fachard et Chevassu.

Il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance, conformément au Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à quatre heures.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Rapport de la commission chargée de vérifier la comptabilité du trésorier pour l'année 1890.

MESSIEURS,

La commission nommée par vous, dans votre séance du 25 avril dernier, à l'effet de vérifier la comptabilité de votre trésorier pour l'année 1890, a procédé à sa mission. Elle a constaté la parfaite régularité des pièces de recettes et dépenses, leur classement méthodique, leur concordance avec le registre de comptabilité. Comme toujours, votre commission se plaît à constater le zèle intelligent avec lequel M. Toupot de Béveaux s'acquitte de ses fonctions, délicates quelquefois et difficiles assez souvent, lorsqu'il s'agit du recouvrement des cotisations.

En vous proposant d'approuver les comptes de l'année 1890, elle vous demande d'exprimer à votre trésorier les remercîments que mérite sa bonne gestion.

Les recettes de l'exercice 1890 s'élèvent à...	2.470f 40c
et les dépenses à.....	2.880 45
D'où il résulte un excédent de la dépense sur la recette de.....	410 05

Ce résultat tient à plusieurs causes :

1° A ce que l'exercice 1890 a eu à solder une partie des frais d'impression du *Bulletin* de l'année 1888 : ces frais, incombant à l'exercice 1889, s'élèvent à 454 fr. 50;

2° A ce que les frais d'impression du *Bulletin* de l'année 1889, et notamment ceux du tirage à part des exemplaires auxquels ont droit les auteurs des articles insérés, ont été plus élevés que d'ordinaire ;

3° Enfin, à ce que les cotisations des membres du comité auxiliaire, c'est-à-dire des membres payant une cotisation de 25 fr. et au-dessus, sont en période décroissante.

En 1886, le chiffre de toutes les cotisations réunies était de ..... 2.960f »»c
En 1890, il n'est plus que de..... 2.340 »»

Soit, en moins..... 620 »»

Nos ressources actuelles ne représentent guère que le montant de nos dépenses obligatoires annuelles, et le jour n'est pas éloigné où nous serons dans la nécessité, pour prolonger l'existence de notre Société, de recourir à notre modeste fonds de réserve. Il nous importe donc de songer à faire des recrues, et surtout à accroître le nombre des membres du comité auxiliaire.

Pendant l'année 1890, la mort a enlevé à notre Société plusieurs membres dont nous avons à regretter la perte :

M. Grandclaude, ancien professeur au lycée, qui assistait souvent à nos séances ;

M. Boucard, ancien chef de division à la préfecture ;

M. Athey, vétérinaire ;

M. Bertrand, Félix, négociant,

Tous les quatre membres résidants ;

Parmi les membres non résidants, M. l'abbé Gainet, curé de Cormontreuil (Marne), de 1845 à 1880, puis curé de Traves, chanoine de Reims, auteur de plusieurs ouvrages estimés dénotant une grande érudition. M. l'abbé Gainet assistait quelquefois à nos réunions.

M. Brultey, curé de Polaincourt.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1891.

Présidence de M. Chevassu.

Étaient présents : MM. Chevassu, Chavane, Cardot de la Burthe, de Vorges, Eugène de Beauséjour, Charles Derosne, conférencier, capitaine Audibert, conférencier, abbé Grenier,

abbé Ballot, Georges Barbey, Lamboley père, Renahy, Barberot, Raclot, Marsillon, commandant Sautier, Thevenin.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans observations.

Le président, notifiant à l'assemblée la démission de M. Félix Galmiche comme membre de la Société, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« J'ai le regret de vous annoncer que nous venons de « perdre la collaboration de l'un de nos plus anciens « collègues, M. Félix Galmiche, qui, avant de quitter le « département, et, par lettre du 24 octobre dernier, m'a « adressé sa démission de membre de la Société.

« M. Félix Galmiche a été membre participant de notre « Société pendant plus de vingt-cinq ans ; il a même rempli, « avec le plus louable dévoûment, les fonctions de vice- « président depuis le 1er janvier 1886.

« Je pense que vous voudrez bien vous joindre à moi pour « témoigner à M. Félix Galmiche les vifs regrets que nous « cause son départ, et lui exprimer en même temps la grati- « tude de la Société pour les éminents services qu'il lui a « rendus en qualité de vice-président.

« Je crois aussi être l'interprète de vos sentiments en « faisant insérer au procès-verbal de ce jour l'unanime « témoignage de sympathie et d'estime que nous adressons « à notre regretté collègue. »

Ces paroles du président sont accueillies par un assentiment unanime.

Communication de la décision du Conseil général de la Haute-Saône du 21 août 1891 faisant droit à la requête élaborée en la dernière séance et accordant à la Société, pour 1892, une subvention de 500 fr.

Consultation de l'assemblée sur l'emploi le plus utile de cette subvention, avec prière de faire connaître au bureau, à la prochaine séance, les vœux divers qui seront émis à cet égard.

Avant d'aborder un autre sujet, le président dit qu'il est heureux de faire connaître à l'assemblée que, si la demande de subvention a été couronnée de succès, cette réussite est surtout due aux bons soins de M. Fachard, qui a chaleureusement défendu les légitimes revendications de la Société, puis à tous nos collègues membres du Conseil général, qui ont prêté leur généreux concours à M. Fachard, et en tête desquels le rapporteur M. Desloye, qui a bien voulu conclure à la prise en considération de la requête.

Tous les membres présents à la réunion témoignent par acclamation leur gratitude à cette vaillante légion.

Demande de M. Gascon, président du Comice agricole de Fontaine-Française (Côte-d'Or), à l'effet d'être réintégré comme membre non résidant de la Société. A l'appui de sa requête, le postulant déclare que sa première admission et la délivrance de son diplôme ont eu lieu à la séance du 27 janvier 1870. Il sera statué sur cette demande à la prochaine réunion de l'assemblée.

Lecture de la lettre, en date du 20 mars 1891, de M. Champion, libraire-éditeur, 9, quai Voltaire, à Paris, demandant l'échange des publications de la Société contre le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris,* à partir du 1er janvier 1891. Cette proposition est favorablement accueillie.

M. Chavane offre à la Société, de la part de M. Eugène Barbey, l'un des sociétaires, demeurant à Corre, huit exemplaires de phototypie représentant les ruines du vieux château de Demangevelle. Le président charge M. Georges Barbey, présent à la séance, de remercier le donateur, et le prie en même temps de vouloir bien écrire, pour la Société, une notice sur ce château.

Communication de la brochure de M. Charles Derosne sur l'apiculture mobiliste.

Le président, auquel l'auteur a bien voulu faire hommage d'un exemplaire de cet intéressant ouvrage, se déclare incompétent pour en apprécier la valeur et les mérites au point de vue pratique de la méthode enseignée, attendu que la science de l'apiculture lui est complètement étrangère; mais il se plaît à reconnaître que, dans cette œuvre, M. Charles Derosne a fait preuve d'un réel talent d'écrivain et d'une connaissance approfondie des mœurs de l'abeille, de ses besoins, et de la constante sollicitude dont doit être entouré cet admirable ouvrier pour qu'il puisse accomplir sa mission avec fruit.

Par ses théories, exposées avec élégance, clarté et précision, l'auteur prouve qu'il est en pleine possession de son sujet, et que l'apiculture n'a plus de secrets pour lui.

Aussi, le lecteur, même le plus profane, séduit par le charme et l'attrait des descriptions et entraîné par la logique des enseignements, ne tarde pas à reconnaître l'incontestable supériorité de la méthode mobiliste sur les procédés surannés, routiniers et quelque peu barbares de l'ancienne école.

Le président remercie M. Derosne de son utile communication, et le prie de vouloir bien mettre le comble à sa gracieuseté en donnant à l'assemblée quelques explications pratiques sur l'établissement et le fonctionnement des cadres servant à la mise en œuvre de la ruche-album ou ruche mobile.

M. Derosne, adhérant avec empressement à cette requête, entre complaisamment dans les plus grands détails sur le mécanisme de toutes les pièces servant à la bâtisse de la ruche nouveau modèle, et plus particulièrement sur celui des cadres mobiles, dont il avait apporté un groupe pour faciliter ses démonstrations.

Dans un langage charmant, M. Derosne passe rapidement

en revue les traits principaux d'une république d'abeilles ; il décrit le rôle respectif de la reine, des bourdons et des ouvrières ; il indique les races diverses et celles qui réussissent le mieux dans ce pays. Il fournit quelques chiffres probants, qui démontrent l'importance que peut acquérir un rucher bien conduit ; enfin, il donne la description de la ruche et les dimensions qu'elle doit avoir pour présenter les conditions les plus favorables à l'accroissement des produits.

Cet entretien, que M. Derosne a élevé à la hauteur d'une conférence scientifique sur l'apiculture, a été écouté avec le plus vif intérêt par tous les membres présents, qui en ont demandé l'insertion au *Bulletin* de la Société.

Puis, le président, se faisant l'interprète d'une proposition tendant à créer une section d'apiculture, appelle l'attention de ses collègues sur l'importance de cette innovation et sur les avantages qui en résulteraient pour l'agriculture. C'est là, en effet, une intéressante question qui demande a être mûrie ; aussi, le président invite-t-il ses collègues à faire connaître à la Société, à la prochaine séance, s'il convient de donner suite à cette proposition. Dans l'hypothèse d'une majorité favorable à l'adhésion, il fait dès aujourd'hui appel au concours des apiculteurs membres de la Société, dont les connaissances pratiques faciliteront la création et le bon fonctionnement de cette section.

La parole est ensuite donnée à M. le capitaine Audibert pour l'exposé de ses théories relatives au meilleur mode de reconstitution des vignobles.

L'expérience du conférencier, vieux lutteur qui a fait ses preuves dans la restauration de ses vignobles du Midi, aujourd'hui florissants et se relevant avec succès des ruines causées par le phylloxéra, son expérience, dit-il, lui a démontré que le remède le plus efficace contre le dépérissement de la vigne est la plantation de ceps américains, greffés en cépages français, à l'exclusion des plants américains pro-

ducteurs directs, même de leurs hybrides nés en France, dont l'avenir est très incertain dans nos contrées.

Il prétend que si ces producteurs directs, tels que le *Noah*, l'*Othello*, le *Senasqua*, l'*Huntingdon*, le *Cornucopia*, etc., réussissent en tant que végétation, il n'est pas prouvé que leurs produits arriveront ici à complète maturité, ni que ces produits y seront de bonne qualité.

Il faut s'attendre à ce que cette opinion, exprimée d'une manière un peu trop absolue, trouve des contradicteurs fondés à lui opposer de valables arguments en faveur de l'adaptation des plants américains, producteurs directs, à la majeure partie des terrains de la Haute-Saône actuellement occupés par des vignes épuisées.

Avant de trancher cette question, il convient d'ailleurs d'attendre les résultats des divers essais en ce moment tentés dans nos vignobles, et qui feront connaître la valeur de ces plants au triple point de vue de la puissance de leur végétation, de la maturité possible et de la qualité de leurs produits.

Quoi qu'il en soit, le président, voulant rester le fidèle écho du conférencier, se borne à enregistrer sa doctrine, sans la discuter, l'approuver ou la combattre.

Il n'est pas nécessaire, dit encore M. Audibert, de recourir, pour la reconstitution du vignoble, à un grand nombre de plants porte-greffe ; parmi les quantités innombrables mises au commerce, il faut faire choix des plants qui ont donné les meilleurs résultats dans cette zone, et qui sont, d'après ses expérimentations personnelles, le *Jacquez*, le *Solonis*, le *Riparia* et le *Cuningham*.

Afin de mieux convaincre son auditoire, M. Audibert a présenté plusieurs spécimens de raisins bien mûrs, obtenus de divers cépages français greffés sur les quatre variétés américaines précitées.

Quant à la greffe, la meilleure, à son avis, est la greffe en

fente avec épaulement formé par deux crochets. Sans doute, on ne peut méconnaître les bienfaits de la greffe anglaise ; mais, dans la pratique, celle-ci présente assez de difficultés pour embarrasser un opérateur inexpérimenté, tandis que la greffe en fente, d'une reprise aussi certaine, est d'une exécution facile et à la portée de tous les vignerons.

A l'appui de sa théorie, M. Audibert, qui avait apporté son matériel de préparation des sujets et greffons, et qui s'était muni d'un nombre suffisant de sujets américains et de greffons français, a démontré la célérité avec laquelle l'opérateur, même le plus novice, peut fendre le sujet, tailler le greffon en biseau avec crochets, pratiquer enfin l'insertion du greffon et le fixer solidement au sujet au moyen d'un tube en bouchon, qui est le meilleur des compressifs, livré par le commerce à raison de 7 fr. le mille.

Les membres présents à l'expérimentation, plusieurs fois répétée avec la même facilité, ont, d'un commun accord, reconnu l'excellence et la rapidité d'exécution de la méthode pratiquée et enseignée par M. Audibert.

Dépôt sur le bureau, par M. Cardot de la Burthe, d'un ouvrage intitulé : *Documents historiques sur Noroy-le-Bourg, Saint-Igny et Calmoutier,* offert à la Société par l'auteur M. Pizard, ancien avocat et ancien bâtonnier. (1888.)

L'assemblée charge le président de remercier M. Pizard du don de cet ouvrage qui doit utilement servir à l'histoire de la Franche-Comté, et qui, à ce titre, est digne de figurer dans les annales de la Société.

Autorisation est donnée à M. Chevassu de publier au *Bulletin* une notice sur l'arboriculture fruitière et sur le choix des meilleurs arbres à fruits.

A l'unanimité des membres présents, a été admis comme membre auxiliaire de la Société, M. Gourgaud comte du Taillis, Conseiller général, demeurant à l'Abbaye de la Charité, régulièrement présenté à la dernière séance.

Puis, le président propose l'admission, comme membres ordinaires non résidants de la Société, de M. le général duc de Bauffremont, Conseiller général, demeurant à Scey-sur-Saône, présenté par MM. Reboul de Neyrol, comte de Saint-Mauris, Fachard et Chevassu, et de M. Étienne Péroz, capitaine d'infanterie de marine, domicilié à Vesoul, et actuellement au Soudan, présenté par MM. de Parades de la Plaigne, Cardot de la Burthe, Paul Petitclerc et Chevassu.

Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance, conformément au Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à cinq heures.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1891.

Présidence de M. Chevassu.

Étaient présents : MM. Chevassu, Cardot de la Burthe, Chavane, Henri Boisselet, Reboul de Neyrol, docteur Guillaume, commandant Sautier, Barberot, Rochet, Renahy, Dodun des Perrières, Colin, de Parades, Marsillon, Toupot de Béveaux, de Saint-Ferjeux, Thouverey, Bergeret.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans observations.

Il est procédé, par voie d'élection, au renouvellement des membres du conseil d'administration pour l'année 1892.

M. le marquis de Saint-Mauris a été réélu président par 18 voix, formant l'unanimité des suffrages exprimés.

L'élection des deux vice-présidents a donné les résultats suivants :

Ont obtenu : M. Chevassu, en qualité de 1er vice-président,

17 voix ; M. le docteur Guillaume, comme 2e vice-président, 17 voix ; M. le commandant Sautier, 1 voix ; M. Paul Petitclerc, 1 voix.

En conséquence, MM. Chevassu et docteur Guillaume ont été élus vice-présidents.

Les autres membres du bureau ont été, à l'unanimité, maintenus dans leurs fonctions.

A l'unanimité des votes de l'assemblée, ont été proclamés membres de la Société à partir du 1er janvier 1892 : 1° comme membre ordinaire non résidant, M. le général duc de Bauffremont, membre du Conseil général, demeurant à Scey-sur-Saône ; 2° comme membre ordinaire non résidant, M. Étienne Péroz, capitaine d'infanterie de marine, domicilié à Vesoul, et actuellement au Soudan ; tous deux régulièrement présentés à la dernière séance.

La parole est ensuite donnée à M. de Parades de la Plaigne, qui a fait connaître à l'assemblée la mission spéciale dont vient d'être chargé M. le capitaine Péroz, dans le but de contracter une alliance avec le roi Thiéba, de se concerter avec ce monarque pour combattre l'influence du roi Samory et s'opposer, en commun avec la France, aux envahissements de ce dernier dans les possessions françaises du Soudan.

En témoignant à M. de Parades le vif intérêt qu'elle a pris à cette communication, l'assemblée lui exprime le désir d'avoir, pour la Société, la primeur de quelques-uns des articles d'actualité que le nouveau récipiendaire publiera sur le Soudan.

Le président invite ses collègues à statuer sur la demande de réintégration formulée, à la dernière séance, au nom de M. Gascon, président du Comice agricole de Fontaine-Française (Côte-d'Or), ancien sociétaire diplômé en 1870, faisant valoir qu'il a cessé de faire partie de la Société par suite de circonstances indépendantes de sa volonté (guerre de 1870).

Bien que le cas de réintégration n'ait pas été prévu par le Règlement et soit sans précédent, l'assemblée, prenant en considération les motifs invoqués par le requérant, et statuant en équité, décide que M. Gascon sera, à partir du 1er janvier 1892, réintégré dans les cadres de la Société au même titre de membre ordinaire non résidant et avec dispense d'un nouveau droit d'entrée. Elle demande en outre que sa décision soit inscrite au présent procès-verbal et fasse règle pour l'avenir, dans les cas identiques.

Lecture d'une lettre datée de Fontaine-Française du 1er décembre 1891, par laquelle M. Gascon, sociétaire réintégré, fait connaître à la Société qu'il vient de publier une histoire complète du bourg de Fontaine-Française, et propose à notre association de souscrire à cet ouvrage, dont le prix est de 8 fr. avec gravures et de 5 fr. sans gravures, le port en sus.

En raison de la situation de Fontaine-Française sur les confins de la Bourgogne et de la Franche-Comté, et des événements qui furent communs aux deux provinces limitrophes, il n'est pas douteux que l'histoire de cette localité puisse offrir de l'intérêt à la Société et que l'ouvrage de M. Gascon trouve dignement sa place dans ses archives. Mais, en présence des faibles ressources de l'association et des fortes dépenses nécessitées par l'abonnement à de nombreuses publications périodiques, l'assemblée exprime le regret de ne pouvoir souscrire à l'ouvrage de M. Gascon, et charge le président de lui donner avis de cette décision, dictée exclusivement par le sentiment d'une sage économie.

Lecture de la lettre de M. le président de la Société d'émulation du Doubs, du 27 novembre 1891, annonçant, pour le 17 décembre 1891, la séance publique annuelle de cette Société, et invitant notre Compagnie à vouloir bien se faire représenter à la réunion.

Le président dit qu'il a fait des démarches auprès de

plusieurs de ses collègues pour les engager à accepter la mission de délégué; mais, comme ses efforts sont restés infructueux, il a, par lettre du 15 décembre courant, remercié M. le président de la Société d'émulation de sa gracieuse invitation, et lui a exprimé les regrets de la Société de ne pouvoir encore, cette année, se faire représenter à la réunion.

Lecture d'une lettre du 22 novembre 1891, par laquelle M. Fleury-Bergier, de Besançon, donne sa démission de membre de la Société.

Présentation par le trésorier du projet de budget pour 1892.

Ce projet, dont les évaluations s'élèvent, en recettes, à la somme de 2,835 fr., et les dépenses à celle de 2,182 fr. 95, faisant ressortir en conséquence un reliquat actif de 652 fr. 05, a été approuvé par l'assemblée, qui en prescrit l'insertion au *Bulletin*, à la suite du présent procès-verbal.

M. Cardot de la Burthe donne lecture d'une notice intitulée : *La nation flamande à l'Université de Dole*, par M. Émile Longin.

Dans ce travail, fruit de savantes recherches, l'auteur retrace, avec une grande érudition et une précision basée sur des documents authentiques, l'instructive histoire de l'université de Dole, sa fondation sous les auspices de Philippe le Bon (1423), ses périodes de splendeur et l'éclat que ses cinq facultés firent rejaillir sur notre province de Franche-Comté.

Mais la partie dominante de cette œuvre est la relation, avec de très curieux détails, de l'immigration annuelle et continue de 1651 à 1674, dans l'enceinte de l'université doloise, d'une légion d'étudiants flamands appartenant à tous les rangs de la société, et auxquels se joignit un certain nombre de Hollandais et d'Allemands.

Particularité bizarre, étrange, jusqu'ici inédite, et qui serait restée longtemps encore enfouie dans les vieilles

archives sans la vigilance de notre collègue M. Longin, chercheur infatigable, qui a su l'exhumer de ce chaos, la mettre en lumière et nous la conter en un récit charmant.

L'auteur nous rapporte que ces étudiants étrangers furent assez nombreux pour constituer un corps à part, sous le nom de *nation,* ayant ses statuts particuliers et ses privilèges déterminés, qui furent confirmés par une sanction du parlement de Dole ; qu'ils vinrent, à tour de rôle, chacun pendant une période de trois années, suivre les cours des facultés doloises et y conquérir leurs grades ; enfin, que cette invasion toute pacifique, qui fit le plus grand honneur à l'université de Dole, dura vingt-trois ans, et ne prit fin qu'en 1674, après la confirmation définitive, par le traité de Nimègue, de la deuxième conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.

C'est, dit l'auteur, à partir de la défection de cet élément étranger que la prospérité de l'université de Dole se ralentit, que son importance et sa célébrité allèrent en s'amoindrissant, et que cette institution, après avoir languissamment vécu jusqu'en 1691, vit sa suprématie et sa gloire éclipsées d'abord, absorbées ensuite par son émule et rivale l'université de Besançon.

L'assemblée, vivement intéressée par cette lecture, décide, à l'unanimité, que l'œuvre de M. Longin, qui vient certainement enrichir l'histoire anecdotique de la Franche-Comté, sera insérée au *Bulletin* de la Société.

Dépôt sur le bureau, par M. Chavane, au nom de M. Georges Barbey, l'un des sociétaires, à Nancy, rue Sainte-Catherine, n° 5, et de M. le comte de Landreville, de Nancy, d'un album de phototypies représentant diverses vues du château de Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône).

Des remercîments seront adressés par le président aux deux donateurs.

Dépôt sur le bureau, par M. Henri Boisselet, d'une œuvre de M. Longin, intitulée : *Un duel au XVIIe siècle (1635).*

Lecture faite de ce travail, l'assemblée décide qu'il figurera dans le *Bulletin* de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à quatre heures.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Projet de budget pour l'année 1892.

RECETTES

Intérêts des sommes déposées à la banque Courcelle.....			60f »»
Loyer du jardin			30 »»
Produit des cotisations :			
3 cotisations de 100 fr.....	300f »»		
2 — 50 fr.....	100 »»		
1 — 40 fr.....	40 »»		2.245 »»
32 — 25 fr.....	800 »»		
2 — 10 fr.....	20 »»		
197 — 5 fr.....	985 »»		
Subvention accordée par le Conseil général de la Haute-Saône.....			500 »»
Total des recettes.....			2.835 »»

DÉPENSES

Abonnement au *Journal de l'agriculture et de la ferme*	20f 35c	61f 05c
Abonnement au *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*.....	20 35	
Abonnement au *Journal d'agriculture pratique*	20 35	
Frais de recouvrement des cotisations.....		45 »»
Loyer.....		660 40
Salaire de l'expéditionnaire, à 5 fr. par séance, soit, pour huit séances.....		40 »»
A reporter.....		806 45

Report		806f 45
Salaire de la femme chargée du service des salles, à 2 fr. 50 par séance, soit, pour huit séances	20f »»	25 50
A la même, pour étrennes	3 »»	
Et, pour recouvrer les cotisations des membres résidants	2 50	
Étrennes au facteur		3 »»
Dépenses d'imprimerie :		
Bulletin n° 21 : 18 feuilles à 47 fr. 50	855 »»	1.083 »»
Frontispice, couverture, brochage	80 »»	
Ordres du jour, à 6 fr. par séance, soit, pour huit séances	48 »»	
Imprimés divers	100 »»	
Pour la bibliothèque et le musée		150 »»
Affranchissement du Bulletin n° 21		65 »»
Section de photographie		50 »»
Total des dépenses		2.182 95

SITUATION

Recettes	2.835f »»
Dépenses	2.182 95
Excédent des recettes	652 05

Approuvé par l'assemblée le 19 décembre 1891.

Le vice-président,

CHEVASSU.

LA VITICULTURE

ÉTUDIÉE DANS COLUMELLE

Quoique généralement négligée, sinon tournée en ridicule, la science d'autrefois est cependant intéressante, souvent instructive, et vaut la peine qu'on jette sur elle un coup d'œil rétrospectif. Sans doute, elle est moins avancée, moins raffinée que la nôtre ; j'avoue volontiers qu'elle contient des erreurs même grossières, pour ne pas dire plus, et je ne prétends pas, Dieu m'en garde, la monter au niveau de la science actuelle. Mais il n'est pourtant pas trop hardi d'affirmer que, dans certains cas, elle a un vrai mérite, surtout si on réfléchit à ses moyens d'investigation, à ses procédés possibles, comparés aux procédés et aux moyens d'aujourd'hui.

Cela dit à propos de la viticulture romaine ; et c'est un vigneron du premier siècle de notre ère, Lucius Junius Moderatus Columella, qui va justifier cette opinion sur le passé.

Lisant un jour dans une feuille de notre région le nom du vieil agriculteur, j'eus la curiosité éveillée. Je pris un exemplaire de 1548 du *De re rusticâ,* qui gisait dans un coin de ma bibliothèque poudreux et ratatiné autant qu'une momie égyptienne, et me mis à le feuilleter. J'étais d'avance convaincu que j'y trouverais peu d'indications sérieuses ou raisonnables ; mais mon erreur ne fut pas longue. Plus j'avançais dans ma lecture, plus j'étais détrompé, séduit ; j'allais de l'avant, étonné de retrouver dans cette antiquité

ce qu'on enseigne, ce qui se fait à présent ; et chaque page me ramenait à l'esprit le mot de Salomon : *nihil sub sole novum.*

I

Columelle consacre à la viticulture deux livres et demi, troisième, quatrième et cinquième de son ouvrage qui a pour titre *De re rusticâ, La pratique rurale,* et dans un livre à part, intitulé *De arboribus, Les arbres,* il revient encore à son sujet d'une manière plus succincte, presque aphoristique, et avec de menus détails complémentaires. Le tout est adressé à son ami Publius Sylvinus. Il enseigne, dans le livre III, les différentes variétés de la vigne, la valeur comparative de ces variétés, le sol, le climat, l'exposition qui convient à chacune d'elles, les moyens de reproduire l'arbrisseau et les règles de sa plantation. Le livre IV est consacré tout entier à la culture et à l'entretien des vignobles formés ; et le livre V, après une courte digression dans la géométrie agricole, traite, jusqu'au chapitre sixième, de la viticulture dans les provinces romaines.

Les vignes sont tout d'abord classées en trois catégories, selon qu'elles produisent du raisin à manger de suite, ou du raisin de conserve, ou enfin celui destiné à faire du vin. Dans l'une et l'autre de ces trois classes se rangent de nombreuses variétés ; mais nous laisserons de côté leur longue nomenclature et aussi la question de terrain, de température, de direction que préfère chacune d'elles. Pareille revue est d'autant plus inutile qu'il est difficile, sinon impossible, de reconnaître nos plants actuels sous les dénominations de cette époque lointaine et avec les brèves descriptions données par l'auteur. Notons cependant les vignes que Columelle appelle *apianæ,* et qui, selon toutes probabilités, sont nos muscats. Il en distingue trois espèces

produisant des raisins que leur agréable saveur fait estimer pour la table, et qui sont recherchés par les abeilles ; d'où le nom d'*apiana* (*apis,* abeille), alors que notre muscat tirerait le sien de *musca,* mouche.

A remarquer aussi un plant dont le fruit n'est ni pourpre ni noir, et qu'on désigne vulgairement sous le nom d'*helvolus* (*ab helvo colore,* de la couleur rose un peu brune) : c'est probablement notre raisin gris.

Une étude attentive conduirait certainement à de plus nombreux rapprochements, mais sans aucun profit que la satisfaction d'une vaine curiosité. Arrivons donc à la question pratique, et voyons comment on plantait les vignes il y a dix-huit cents ans.

D'abord, il faut que le maître lui-même choisisse les boutures et qu'il évite d'acheter des racinés. La raison en est que les plants étrangers sont moins familiarisés que les indigènes avec notre sol et notre climat ; de plus, on n'est pas certain que les racinés achetés seront d'espèce bien choisie, féconde, robuste, et donnant un vin de qualité. Suit la conséquence : le vigneron doit établir une pépinière ; il préparera, à cet effet, un terrain qui ne soit ni trop humide, ni trop maigre, ni trop riche, en un mot, un sol médiocre, de façon que les jeunes plants transportés passent toujours d'un endroit moins bon dans un meilleur, plutôt que d'un bon endroit dans un mauvais.

On défoncera cette pépinière à la bêche sur deux pieds de profondeur, et elle recevra 24,000 boutures par jugérum (28,800 pieds carrés), à raison de 600 par rangée de deux cent quarante pieds de longueur, et avec un intervalle de trois pieds entre les rangs pour la facilité du labour et l'entretien du sol en bon état de culture.

Vient, après cela, ou plutôt doit précéder tout cela, le choix de bonnes boutures. Les *malleoli* (de *malleolus,* petit marteau, c'est ainsi que Columelle appelle la crossette ou

sarment à bouturer), les *malleoli*, dis-je, doivent remplir trois conditions principales :

1° Provenir d'un cep naturellement fécond ;

2° Etre pris sur la partie fertile de ce cep ;

3° Ne comprendre que la portion fructifère du sarment.

On reconnaît les ceps féconds en examinant une vigne au moment de la maturité et en marquant avec de la craie rouge délayée dans du vinaigre les ceps qui étalent les raisins les plus nombreux, les plus gros et les plus intacts. Mais cette inspection ne sera pas faite une fois seulement ; elle se répétera plusieurs années de suite, quatre au plus. L'abondance des sarments à fruits ou la fécondité extraordinaire de l'année pourrait, en effet, induire en erreur et faire noter comme fertiles des ceps qui n'auraient donné des raisins abondants que par une cause exceptionnelle, et non en vertu de leur nature réellement prolifique.

Ensuite, sur ces ceps marqués à la craie rouge, il faut choisir les sarments qui, tout à la fois, ont été les plus productifs et sont nés d'une partie essentiellement féconde de la vigne. Or, on trouve les bourgeons à fruits en plusieurs endroits du même pied. C'est ainsi que le sarment de la cime, celui que Columelle appelle le fouet terminal et le plus allongé, a d'habitude des grappes abondantes ; mais, malgré cette ordinaire fertilité, on ne doit pas le bouturer, parce que cette fructification n'est qu'apparente et non spontanée, ni essentielle ; elle tient à la place de faveur que ce sarment occupe. « Il y a, en effet, dans toute plante, dit notre vieil « observateur, une sorte de force qui entraîne vers son « sommet la totalité de l'aliment par une aspiration naturelle « à travers la moelle, à la façon du phénomène qui se « produit dans ce siphon que les mécaniciens appellent « *diabetes.* » Idée inexacte, remarquons-le en passant, mais incontestable de la circulation de la sève.

En revanche, les sarments du milieu du cep, eux qui

n'ont pas le bonheur d'occuper une place privilégiée au point de vue de la nourriture, et qui néanmoins prouvent leur munificence par la quantité et la belle venue de leurs produits, voilà les préférables pour le bouturage.

Maintenant, quelle portion de ces sarments ainsi triés allons-nous employer? Les diviserons-nous en segments égaux, et mettrons-nous en terre tous les morceaux indifféremment? Il est remarquable que, sur une branche quelconque de vigne, les quatre ou cinq premiers yeux, à partir de sa base, émettent seuls des bourgeons à fruits; plus haut, c'est la stérilité presque complète et l'habitat de verjus retardataires ou de chétifs grapillons. Or, en vertu de cette observation, chaque sarment fournira une seule bouture qui se composera de quatre à cinq yeux au-dessus de son empatement; la flèche, pour nous servir de l'expression de Columelle, c'est-à-dire la partie supérieure du sarment, sera rejetée en tant que congénitalement inféconde.

En somme, le principe qui doit présider au choix des boutures, et que Columelle développe avec une scrupuleuse minutie, est celui de la sélection; principe applicable aussi bien dans le règne végétal que dans le règne animal. Et, pour faire saisir à fond la pensée qui domine chez notre auteur, je ne puis me défendre de citer quelques passages curieux de sa longue dissertation sur cette question des *malleoli*. Telles sont, notamment dans le chapitre X, les deux comparaisons suivantes. « De même que dans notre « corps chaque membre a ses fonctions propres, de même « aussi les différentes parties des végétaux à fruits ont leur « destination spéciale. Nous voyons qu'une âme a été « insufflée aux hommes pour être le guide et la directrice « des membres, et que des sens leur ont été ajoutés pour « discerner les phénomènes que révèlent le toucher, les « narines, les oreilles et les yeux; que les pieds ont été « disposés pour la marche, les bras pour l'étreinte. Et les

« oreilles ne peuvent rien dans le domaine des yeux, rien « les yeux dans celui des oreilles ; et non plus la faculté « d'engendrer n'a pas été donnée aux pieds et aux mains ; « mais ce que le Créateur de l'univers a voulu que les « hommes ignorent, il l'a abrité dans le ventre, afin que lui-« même, éternel ouvrier de toutes choses, pourvu d'une « raison divine, mêlât dans les profondeurs du corps, « comme dans un mystérieux sanctuaire, les éléments sacrés « de l'esprit avec les principes terrestres, et façonnât cette « machine sous l'apparence de laquelle se trouve une âme. « Il a engendré d'après la même loi les animaux et les « plantes ; d'après elle encore, il a formé les espèces des « vignes. Cette loi maternelle et fécondante leur a d'abord « donné des racines formant une sorte de base sur laquelle « elles se tiennent debout, ainsi que sur des pieds ; là-« dessus, elle a dressé un tronc établissant comme la « stature de leur corps et son maintien ; puis elle a allongé « des rameaux comme des bras, et, enfin, elle a fait jaillir des « sarments et des pampres comme des mains. Elle a doté « ceux-là de raisins ; elle a vêtu ceux-ci uniquement de « feuilles pour protéger et abriter les fruits. Or, si de ces « deux sortes de bois nous choisissons pour boutures, non « pas les membres générateurs chargés des raisins qu'ils « ont conçus, mais bien les toits feuillus qui servent d'abris « et qui n'ont pas de fruits, nous travaillerons à produire « de l'ombrage, mais pas de la vendange. »

Et, plus loin : « N'applaudissons-nous pas le berger qui « propage la race d'une brebis ayant eu deux agneaux, et « aussi le chevrier soumettant à la fécondation la chèvre qui « s'est recommandée par une triple progéniture ? Cela, parce « que la fécondité des parents est une garantie de celle de « leurs descendants. Suivons donc, pour les vignes, la même « méthode ; d'autant que nous savons très bien que les « jeunes plants, même les mieux choisis, dégénèrent encore

« de temps en temps par une sorte de malignité de la « nature. »

Ainsi, les ceps qui donnent beaucoup de raisins, d'une façon continue, fourniront les crossettes ; et, sur ces ceps, on choisira pour boutures les sarments à mi-hauteur qui auront été les plus prolifiques ; voilà la règle. Ces sarments, on les rabattra, pas plus haut que leur cinquième œil, quelquefois un peu plus bas, après les avoir détachés dans leur empatement, sans laisser de vieux bois et sans ouvrir la moelle. D'une part, le vieux bois pourrit dans le sol, et cette corruption nuit aux racines par voisinage ; d'autre part, l'ouverture de la moelle par l'excès d'humidité qui peut monter au cœur de la tige détermine son excavation et fournit des refuges aux fourmis et autres bestioles ennemies de la vigne.

Préparé de la sorte, le *malleolus* aura un pied de longueur maximum, trois quarts de pied minimum et trois ou même quatre yeux enfouis dans le sol.

Mais finissons-en avec la bouture, quoique nous ayons omis beaucoup de petits détails auxquels se complaît Columelle, parfois un peu verbeux, et arrivons au défoncement du sol, au travail préparatoire de la plantation.

Ce travail s'appelle *pastinatio*, du nom de l'outil employé, le *pastinum*, qui est notre hoyau bident, c'est-à-dire un crochet à deux cornes servant de pioche.

Je passe les qualités du sol et les variétés d'orientation qui conviennent aux vignobles, me contentant d'énoncer cette évidente vérité, que les terrains neufs *(novalia)* sont les meilleurs. Mais, si la nécessité nous force à utiliser une parcelle dans laquelle une vigne a récemment vécu (je cite textuellement), il faut d'abord extirper tout ce qui reste de ceps et enlever avec soin la totalité des racines ; ensuite répandre largement du fumier sec *(sicco fumo)* ou bien, à son défaut, le plus récent possible *(quàm recentissimo)* ; puis

le mélanger intimement à la terre remuée, et, cela fait, recouvrir la surface de fumier vieux et passé, qui n'engendre aucune herbe, ou d'humus qu'on recueille sous l'épaisseur des broussailles.

Un terrain en pente sera défoncé à trois pieds ; en plaine, à deux pieds et demi ; le creux d'une vallée, à deux pieds, et, si le sous-sol est très humide, comme dans le territoire de Ravenne, à un demi-pied seulement.

Vient enfin la plantation. A la rigueur, des boutures seraient suffisantes, mais les plants racinés sont préférables.

La distance des replants dans les rangées et des rangées entre elles varie de quatre à sept pieds, selon le plus ou le moins de richesse du sol, selon la végétation plus ou moins luxuriante de la variété adoptée, selon le mode de culture pratiqué, au hoyau ou à la charrue et, enfin, selon la hauteur variable donnée à la vigne.

Pour que les intervalles des ceps et des rangées soient bien égaux et les lignes bien droites, on se sert d'un cordeau. Mais, au préalable, on fixe sur sa longueur, aux endroits convenables, des morceaux de pourpre ou de toute autre étoffe voyante, régulièrement espacés ; et on jalonne les distances en fichant en terre, au niveau de chacun des chiffons indicateurs, des roseaux qui servent à la fois d'échalas pour les jeunes plants et de repères pour les dimensions en longueur des trous à ouvrir. Puis on creuse des fosses d'un roseau au roseau voisin sur la largeur d'un fer de bêche. Au fond de cette fouille, on couche deux racinés dans des directions opposées. Il faut prendre garde que leurs racines extrêmes ne s'entre-croisent, et, au besoin, on prévient leur mélange ultérieur en séparant les deux plants par une pierre suffisante. Finalement, la partie aérienne des jeunes ceps est dressée bien verticalement contre chaque roseau ; la fosse est comblée en totalité, et le terrain nivelé partout.

Si la tige des racinés, relevée et attachée à son tuteur, dépasse le sol de plus de deux yeux, on en rabat l'excédant.

Les saisons favorables pour toute cette opération sont le printemps ou l'automne ; celui-là si le climat est pluvieux et froid, le terrain riche ou la parcelle plate et humide ; celui-ci dans les cas contraires.

Le livre III du *De re rusticâ*, premier de la viticulture, se termine par la discussion des deux questions suivantes :

1° Faut-il avoir des vignes de plusieurs variétés ?

2° Faut-il séparer les variétés dans de petites parcelles distinctes ou les distribuer à tort et à travers dans l'étendue de la vigne ?

La réponse à la première question est affirmative. Oui, s'il est sage de planter surtout la variété qui a fait ses preuves, celle qu'on connaît pour la plus fertile, la plus robuste et donnant le meilleur vin, c'est, par contre, être prévoyant que d'avoir d'autres bonnes espèces dans son domaine, à la condition de borner son choix aux trois ou quatre les plus recommandables.

Quant à réunir les mêmes espèces dans de petites parcelles distinctes, chaque variété de plant s'isolant en compagnie de ses congénères dans des carrés bien circonscrits, c'est chose nécessaire et tout entière dans l'intérêt du propriétaire. L'ordre, qui doit régner dans tous les actes de la vie, le conseille ; la beauté du coup d'œil le demande ; la différence dans les époques de maturité, comme conséquences, l'économie de dépense pour la récolte et la qualité du vin en font un devoir.

Telle est *grosso modo* la pratique de Columelle pour l'établissement des vignobles. J'ai abrégé autant que possible ce compte-rendu de son livre III ; j'ai taillé dans la forêt vierge les choses principales, négligeant les accessoires ; et, si je me suis étendu surtout sur le choix des boutures, c'est qu'il y a là, à mon avis, une idée vraie et trop négligée.

Enfin, j'ai voulu non pas enseigner du nouveau, mais réhabiliter le passé, piquer la curiosité et inspirer à d'autres le désir de visiter, par la pensée, les vignes de Sénèque, à Nomentum, celles de Publius Sylvinus, à Cœre, et celles du maître, à Albe, Ardée et Carseoles.

II

Dans le livre IV du *De re rusticâ,* Columelle, comme je j'ai déjà dit, traite de la culture, de l'entretien et du rajeunissement des vignes que le livre précédent a appris à créer.

Notons immédiatement, pour n'y plus revenir, que l'entretien des vignes s'entend des moyens divers de maintenir les ceps en nombre complet. « Nos plantations ne peuvent pas « être immortelles, et c'est pourvoir à leur perennité que « substituer des plants nouveaux aux disparus. » Or, en plus des boutures et des racinés avec lesquels on remplit les vides, il y a trois façons de renouveler les ceps morts ou mauvais : la sautelle *(mergus)*, la greffe *(insitio)* et la recouchée *(strata vitis)*.

Nous savons tous ce qu'est une sautelle. Elle consiste, dit Columelle, en un sarment recourbé en arc le long du tuteur de son cep, puis couché dans une fosse et relevé par son extrémité contre l'échalas dégarni.

Après la sautelle, j'ai nommé la greffe. On parle beaucoup d'elle aujourd'hui, presque autant que d'une nouveauté. Eh bien, elle était connue des Romains depuis longtemps ; ils l'appliquaient couramment, non seulement aux arbres fruitiers de toute espèce, mais encore à la vigne. Un de leurs procédés de greffage est même très original, et c'est le motif qui me fera revenir tout à l'heure sur la question.

Quant à la recouchée, Columelle la cite uniquement pour la déclarer mauvaise. Il justifie cette condamnation par le

mal que l'entremêlement des racines fait souffrir à la vigne. Le sol ne doit pas être rempli d'une sorte de réseau, d'un enlacement de rameaux souterrains, gros et petits, vieux et jeunes, vivants et morts, pourris et sains, qui se nuisent l'un à l'autre par leur contact et se livrent un combat en champ clos pour la vie. Ce fouillis, cette mêlée, dans un espace restreint, épuise les ceps autant que la multiplicité excessive des sarments.

Il faut donc s'en tenir à la sautelle, à la greffe ou à la mise en place de jeunes plants pour l'entretien d'un vignoble.

A propos de la culture proprement dite, notre auteur établit comme principe général que le travail du vigneron sera rémunérateur, à la condition expresse d'être fait soigneusement, avec régularité et intelligence. Il invoque à ce propos le témoignage du sénateur Grœcinus, disant que si les vignes sont mal notées comme propriétés de revenu, la faute en est non à elles, mais aux hommes qui les cultivent. Puis il ajoute : « Tendre et délicate est la vigne ; la plus mince « négligence la met en péril ; elle s'use par une trop grande « production, et sa propre fécondité la fait succomber si « nous n'y apportons une juste mesure. Pourtant, quand « elle a acquis une force convenable, quand on l'a amenée « à une vigueur pour ainsi dire juvénile, elle tolère alors un « peu d'incurie ; mais, tant que dure sa période infantile et « d'adolescence, si elle ne reçoit pas tous les soins voulus, « elle tombe au dernier degré du marasme et s'affaiblit au « point que, quoi qu'on dépense pour elle, on ne peut la « rétablir. » Aussi estime-t-il les piochages d'autant plus profitables qu'ils sont plus fréquents ; et il conseille, pendant que les jeunes vignes sont en voie de formation, de les travailler tous les mois, depuis les calendes de mars au trentième jour d'octobre, pour y détruire toutes les mauvaises herbes et particulièrement le chiendent.

Je crois inutile de suivre Columelle pas à pas dans tous

les détails qu'il donne sur les opérations diverses de la viticulture. Notre compte-rendu atteindrait des proportions exagérées mal à propos. Donc, pour abréger, transportons-nous d'emblée en Campanie, et regardons comment sont établies ces vignes fameuses qui revêtent les coteaux du Vésuve et les pentes de Surrentum.

Le système des vignes romaines est assez bien représenté en miniature par nos vignes actuelles de pineau. Grandissez celles-ci en tous points ; exhaussez les ceps, renforcez les échalas, fortifiez les perches, et vous aurez une idée sinon exacte, du moins approchée des vignes de Columelle.

Dans les provinces romaines, les vignobles étaient conduits différemment, et nous verrons au livre V les formes qu'ils affectaient. Mais, en Italie, le prototype est la vigne soumise au joug *(vitis jugata)*, selon l'expression consacrée ; c'est d'elle que je vais essayer le tableau.

D'abord les ceps. Nous savons leur distance réciproque, et, dans l'étendue de la plantation, nous en prenons un au hasard ; tous se ressemblent. Le tronc de ce cep a quatre pieds de hauteur. Il est bien droit, sans gibbosités et sans courbures. On l'a appliqué à une baguette de roseau par des liens souples et lâches, et ce guide de sa jeunesse lui a imposé sa rectitude. De cette façon, la sève monte sans rencontrer d'obstacles, sans éprouver de ressauts dans sa marche. La partie supérieure de ce tronc étale, en tête, deux ou quatre bras divergents *(brachia)*, qu'on appelle aussi *duramina* (vieux ou dur bois). Ce sont les sarments de taille, et sur eux se développent les rameaux à fruits, beaucoup plus longs que les bras d'où ils sortent. Mais, ainsi chargée de ses branches charpentières, de ses pampres, de ses grappes pendantes et plus lourdes encore que tout le reste, la vigne ne saurait se tenir debout sans de solides appuis ; elle s'affaisserait sous son fardeau. Force est donc de venir à son secours et de lui placer des soutiens. Pour ce faire, nous plantons

de hauts et forts échalas dans la ligne des ceps, soit à un pied de ceux-ci, soit plus loin dans leur intervalle, et nous relions ces piquets verticaux par des perches horizontales à cinq pieds de hauteur du sol. Voilà les jougs *(juga)*. Ces traverses sont dirigées dans la vigne suivant sa plus grande longueur et simplement parallèles, si les plants encore jeunes sont peu vigoureux et ne comportent que deux bras. Dans le cas contraire, quand la végétation est luxuriante et que la force des ceps permet, sans crainte de les fatiguer, la division de leurs têtes en quatre bras, les perches se croisent à angle droit ; elles vont alors dans les deux directions, transversale et longitudinale. Deux des *duramina* sont attachés dans un sens, et les deux autres dans le sens perpendiculaire au premier. Quant aux sarments à fruits, ils sont jetés sur ces jougs, sur ces perches, d'où ils retombent en liberté vers la terre, par leur propre poids, jusqu'à l'époque où le raisin va mûrir. A ce moment, ces rameaux pendants sont relevés et attachés au joug par leur extrémité libre, afin que les grappes profitent du soleil, ne pourrissent pas par l'humidité et ne soient pas égrenées par les secousses du vent.

On peut, d'après cela, se figurer l'aspect d'une vigne romaine. Chaque cep, pris isolément, a l'apparence d'un arbre nain dont les branches pleureuses forment un parasol. Le tronc en représente le manche, et, si le joug est croisé, le parasol est disposé en étoile à quatre rayons ; sinon, c'est simplement un rectangle un peu plus développé en longueur qu'en largeur. Vu en prolongement, l'ensemble s'aligne en files continues, séparées de leurs voisines par des espaces vides. Les retombées des parasols limitent ces espaces par deux murailles de verdure, dans l'axe desquelles troncs de la vigne et soutiens verticaux des jougs se confondent sous un même rayon visuel.

Cette description, bien comprise, fait deviner une bonne

partie des soins à donner à la vigne pour la monter au joug et la distribuer sur cet appui. Elle arrivera plus ou moins rapidement à la hauteur voulue, selon sa vigueur plus ou moins grande et la richesse variable du sol qui la nourrit. Souvent une seule année y suffira, à la condition pourtant qu'on ne conserve au raciné qu'une seule tige et qu'on fasse tomber les jeunes pousses latérales superflues au fur et à mesure de leur développement, c'est-à-dire à l'époque où le simple contact du doigt suffit à les détacher. Une fois que cette tige aura dépassé la taille exigée, soit d'emblée, soit après des rabattages successifs, on la brise à un pied au-dessous du joug, et la tête du cep se forme en cet endroit. Mais on a soin de n'établir les quatre bras définitifs que progressivement et en plusieurs opérations espacées sur une période assez longue. Tout d'abord, on ne laisse que deux bras longitudinaux ; les deux transversaux n'existeront, comme je l'ai déjà dit, que sur une vigne en pleine et complète vigueur. Dans tous les cas, on les taille courts au début, car il faut éviter l'épuisement prématuré du cep et ne pas suivre l'exemple de certains agriculteurs qui poussent à la production avec une avidité excessive. Du reste, pas de règle fixe pour la longueur des bras et le nombre des bourgeons à fruits. On doit toujours, dans la solution de ce problème, tenir compte d'éléments multiples. D'abord, de l'exposition : le bras au nord sera le plus court ; celui au midi, le plus long ; les deux autres à l'est et à l'ouest, égaux et de moyenne longueur. Ensuite, du tempérament de la vigne ; si elle est robuste, elle peut supporter une plus grande ampleur de branches. Aussi, de la richesse du sol : dans un terrain pauvre, quelque résistante que soit la vigne, elle mourra vite d'épuisement avec des sarments trop longs. Encore, de la longueur des entre-nœuds : avec des mérithalles peu allongés, le bras, fût-il court, émettra toujours de nombreux bourgeons et produira des fruits en abondance.

Enfin, de la récolte précédente : après une riche vendange, le vigneron doit ménager la vigne en taillant court, tandis qu'après un maigre rendement, il doit lui commander en maître.

D'ailleurs, toutes les opérations, tous les soins que réclame le vignoble une fois formé, et que Columelle explique très longuement, s'exécutaient de son temps comme aujourd'hui. Aussi ne m'étendrai-je pas davantage sur tout ce qui les concerne. Principes et pratique ne diffèrent en rien des nôtres. La taille et l'ébourgeonnement obéissent aux mêmes règles ; le rajeunissement des vieux ceps se faisait de la même manière, par recepage au-dessus d'un rejet développé spontanément sur le tronc, ou provoqué au moyen d'une incision de l'écorce. Quant aux piochages, mieux vaudraient quatre que trois ; toutefois, ce dernier nombre est rigoureusement suffisant, parce que, ainsi que Celse et Atticus s'accordent à le reconnaître, il y a dans un végétal quelconque trois mouvements naturels : l'un qui le fait pousser, l'autre fleurir, et le troisième mûrir. Les piochages servent à activer ces mouvements ; sans eux la nature ne serait quelquefois pas assez puissante pour atteindre le but qu'elle poursuit, et il faut que le travail éclairé par la science vienne à son aide en temps utile.

En somme, dans toute l'œuvre dévolue au vigneron, un seul point diffère de notre manière actuelle de procéder : c'est le déchaussement des ceps. Columelle recommande expressément de déchausser la vigne après les Ides d'octobre, avant l'arrivée de la froidure, tous les automnes, pendant les cinq premières années de la plantation, et tous les trois ans à peu près, pendant la période suivante. Ce travail met à nu les petites racines de l'été, et un vigneron qui sait son métier doit les couper avec la pioche. S'il les laisse, en effet, se développer, les racines plus profondes meurent, et il arrive que les ceps ne puisent plus leur nourriture qu'à la surface

du sol. Or, ces suçoirs superficiels risquent d'être détruits par le froid de l'hiver ; à son tour, la chaleur de l'été peut les dessécher et tout au moins priver la vigne de l'humidité nécessaire. Pour ces raisons, toutes les racines qui naissent en deçà d'un demi-pied de profondeur seront découvertes et coupées grossièrement à un doigt environ de distance de la souche mère. Cela fait, si le pays a des hivers doux, on laissera le déchaussement béant ; dans le cas contraire, on le nivellera avant les Ides de décembre ; et même, si dans la région on a de fortes gelées à redouter, on répandra un peu de fumier sur les racines de la vigne avant de réaplanir le sol.

J'arrive enfin à la greffe. Elle se pratique de deux façons : en fente et en cheville.

Mais, d'abord, choisissons le scion *(surculus)*, c'est-à-dire la jeune branche qui doit se souder au sujet. Les principes exposés pour la sélection des boutures ont ici encore leur entière application. Ce scion proviendra d'un cep fécond et aura lui-même fait preuve de fécondité. En outre, il sera bien rond, d'une consistance ferme, porteur d'une moelle saine et régulière, et présentera des entre-nœuds aussi courts que possible. Enfin, on l'emploiera immédiatement après l'avoir détaché du cep maternel, par un jour tiède et calme, afin qu'il ne risque pas, une fois en place, d'être balancé et dérangé par le vent.

La greffe en fente est la plus usitée, celle que tous les agriculteurs connaissent. On rabat le sujet soit au-dessous, soit au-dessus du sol. Dans le premier cas, on se contente d'accumuler la terre autour du scion et de le recouvrir presque complètement ; dans le second, on enduit la fente de marne bien malaxée, on la recouvre de mousse et on ligature. Le but de ces précautions est d'assurer une parfaite immobilité de la greffe et de l'abriter contre la chaleur et la pluie. La jeune branche insérée se taille en forme de coin à

son extrémité inférieure, et s'introduit dans une fente pratiquée au cœur même du sujet, en surveillant la correspondance exacte des écorces de l'un et de l'autre. En un mot, tous les détails de ce procédé de greffage sont identiques avec ce que nous connaissons tous et ce que nous pratiquons actuellement.

La greffe en cheville n'est employée que par quelques vignerons. Ou bien on perce le sujet avec une vrille, et inclinant, sans le détacher, un sarment du cep voisin, on le fait passer dans le trou pratiqué obliquement, à la façon d'un fil dans le chas d'une aiguille ; ou bien encore, coupant un sarment sur un pied fécond, on enlève circulairement son écorce à l'extrémité inférieure et on l'adapte, ainsi préparé, dans la perforation du sujet.

La greffe en cheville comprend donc deux procédés distincts : l'un de proche à proche, l'autre à distance. Mais, tandis que dans celui-là on laisse le sujet entier sans le rabattre, le sarment inséré recevant sa nourriture du cep qui l'a fourni et dont il continue à faire partie, par contre, on recèpe, dans celui-ci, une certaine longueur du tronc greffé, afin de l'obliger à alimenter avec toute sa sève la branche étrangère qu'on lui a imposée.

C'est, on le voit, une greffe par approche intérieure et enveloppante, au lieu d'une application extérieure. L'obstacle à la soudure résulte de ce que la vrille ordinaire brûle le bois et le déchire plutôt qu'elle ne le coupe ; par conséquent, les parois du trou sont recouvertes de bavures duveteuses qui empêchent une coaptation parfaite. Aussi, Columelle a-t-il substitué à l'instrument primitif une vrille perfectionnée qu'il appelle gauloise *(terebram gallicam)*; véritable gouge, elle fait, dit-il, des copeaux, non de la sciure, de telle sorte que la plaie est lisse et la jonction exacte.

Telles sont les questions discutées et enseignées par Columelle dans son livre IV. Cette brève analyse est suffisante,

je crois, pour établir la sagesse et l'intelligence de ses préceptes. Mais montre-t-elle bien, sous la théorie savante du professeur, l'habileté exercée du praticien ? Peut-être non, parce qu'en dehors des grandes lignes tracées par le maître, les seules que j'aie abordées, et que je n'ai d'ailleurs suivies qu'en raccourci, j'ai omis les minimes détails d'exécution dans lesquels il est entré. Et pourtant il n'a rien oublié : enlèvement des vieilles écorces soulevées et pendantes au long du tronc, raclage de la mousse, évidement et nettoyage des anfractuosités, avivement des points malades et pansement avec la terre grasse broyée dans du marc d'huile, section du sarment de taille suffisamment distante de la bosse supérieure, obliquité de la coupe suivant une direction telle que les pleurs de la vigne ne viennent pas se déverser sur l'œil voisin et l'aveugler ; en un mot, les plus minutieuses indications sur la manière de bien faire ; des recommandations tellement petites qu'à première vue elles paraissent de la futilité : tout est là, tout est présenté d'une façon claire, précise, et toujours avec le pourquoi de l'acte, toujours avec le motif qui l'explique et le justifie.

On peut, du reste, soupçonner la cause qui a déterminé Columelle à disséquer si finement son sujet. Probablement qu'à l'époque où il écrivait, la bonne culture de la vigne était déjà négligée par les vignerons romains. Dans certain endroit de son ouvrage, il parle de la fertilité passée ; l'espèce *aminea,* qui était, en Italie, la plus ancienne et qui donnait le meilleur vin, a perdu sa générosité primitive, et il s'efforce de montrer par quels moyens on arrive à la régénérer. C'est à ce propos qu'il s'étend si longuement sur la sélection des boutures ; et, citant les résultats obtenus par lui-même, il encourage les autres à suivre son exemple.

Une autre preuve, indirecte celle-là, qu'on cessait de donner à la vigne des soins intelligents et actifs, m'est fournie par un contemporain de Columelle. Martial nous

montre, en effet, les marchands de vin inondant Rome de leurs produits peu orthodoxes, et il décoche à un certain Munna, de Marseille, une de ses malignes épigrammes :

Improba Massiliæ quidquid fumaria cogunt,
Accipit ætatem quisquis ab igne cadus,
A te, Munna, venit. Miseris tu mittis amicis
Per freta, per longas toxica sæva vias ;
Nec facili pretio, sed quo contenta Falerni
Testa sit, aut cellis Setia cara suis.
Non venias quare tam longo tempore Romam
Hæc, puto, causa tibi est : ne tua vina bibas.

Tout ce que l'improbité de Marseille rassemble dans ses laboratoires enfumés, toute cette piquette en tonneau, à qui le feu a donné de l'âge, nous vient de toi, Munna. Tu expédies à tes malheureux amis des poisons malfaisants que la mer transporte, qui parcourent d'interminables chemins ; et ce n'est pas à des prix doux, mais bien aussi cher qu'une pièce de Falerne ou de Setia aux celliers aimés. Si depuis longtemps tu n'as mis le pied à Rome, je crois en savoir le motif : tu crains d'y boire de tes vins.

III

Nous ne nous occuperons, dans le troisième livre de Columelle sur la viticulture, que des cinq premiers chapitres. Les suivants sont consacrés aux vignes conduites en hauteur et mariées aux arbres. Or, comme cette méthode n'est ni appliquée ni applicable dans notre région, il est superflu d'en parler.

Et même dans cette courte carrière de cinq chapitres, le maître vigneron se double d'un arpenteur. Quelques-uns de ses lecteurs lui ont signalé l'utilité de brèves notions de géométrie agricole et leur absence dans son ouvrage.

Publius Sylvinus fait à son tour la même réclamation, et, tout en protestant de son peu de compétence, Columelle se rend au désir exprimé par son ami. Ce qui nous vaut des renseignements très précis sur les mesures agraires des Romains et le calcul des surfaces.

« Toute évaluation de superficie repose sur la dimension « du pied, qui vaut seize doigts. La multiplication du pied « conduit au *passus*, à l'*actus*, au *clima*, au *stadium*, au « *jugerum*, à la *centuria*, à des mesures, en un mot, de « plus en plus grandes.

« Le *passus* représente cinq pieds. L'*actus minimus*, « selon l'expression de Marcus Varro, a quatre pieds de large « et cent vingt de longueur. Le *clima* mesure soixante « pieds de toute face. L'*actus quadratus* est limité de tous « côtés par des lignes de cent vingt pieds. En le doublant, « on obtient le *jugerum*, dont le nom dérive précisément de « ce fait, qu'il est le résultat d'une adjonction *(ab eo quod « erat junctum)*... Les Gaulois appellent *arepennis* le demi « *jugerum*.

« Le jugérum, valant deux *actus quadrati*, a, par consé- « quent, deux cent quarante pieds de longueur sur cent « vingt de largeur. Or, ces deux nombres multipliés l'un par « l'autre donnent pour sa superficie le chiffre de vingt-huit « mille huit cents pieds carrés.

« Vient ensuite le *stadium* qui équivaut à cent vingt-cinq « *passus* ou six cent vingt-cinq pieds. Sa surface s'obtient « en multipliant ces nombres par huit ; ce qui fait mille pas « carrés ou cinq mille pieds carrés.

« Nous appelons *centuria*, comme le dit encore Varro, « une surface de deux cents *jugera*. Autrefois, ce nom « s'appliquait à cent *jugera* seulement. Mais, quoique dans « la suite des temps on ait doublé cette mesure, elle a « néanmoins conservé son appellation première. De même, « le mot *tribus*, qui désignait dans le principe les trois

« classes du peuple romain, s'est conservé malgré l'augmen-
« tation du nombre de ces classes.

« Le *jugerum* a de nombreuses subdivisions. Sa deux
« cent quatre-vingt-huitième partie est le *scrupulum ;* sa
« soixante-douzième, la *sextula ;* sa quarante-huitième, le
« *sicilicus* ; sa vingt-quatrième, la *semuncia ;* sa douzième,
« l'*uncia ;* son sixième, le *sextans ;* son quart, le *quadrans ;*
« son tiers, le *triens ;* ses cinq douzièmes, le *quincunx ;* sa
« moitié, le *semis ;* ses sept douzièmes, le *septunx ;* ses
« deux tiers, le *bes ;* ses trois quarts, le *dodrans ;* ses cinq
« sixièmes, le *dextans ;* ses onze douzièmes, le *deunx ;*
« enfin, l'as (unité) est synonyme de *jugerum.* »

A remarquer que ce système est le duodécimal jadis appliqué chez nous : partout le nombre 12 avec ses diviseurs et ses multiples.

Pour que ces mesures prennent corps, pour qu'elles offrent quelque intérêt, au lieu d'un cliquetis de syllabes retentissant à l'oreille sans rien dire à l'esprit, il faut de toute nécessité connaître leur point de départ, j'entends la dimension vraie du pied romain. De prime abord, rien ne semble plus facile, surtout si l'on se contente des évaluations données par les savants qui se sont occupés de la question.

Barthélemy *(Anacharsis en Grèce)* et de Bugny *(Le siècle d'Auguste)* estiment le pied romain, l'un à 10 pouces 10 lignes 6/10, l'autre à 10 pouces 11 lignes 1 point de roi, soit $0^{m}2945$ et $0^{m}2957$. Dezobry *(Rome au siècle d'Auguste)* admet $0^{m}2963$. Je trouve dans Kelly *(Traité des changes, monnaies, poids et mesures)* les évaluations de Bernard ($0^{m}2956$), de Picard et Hutton ($0^{m}2947$), de Folkes ($0^{m}2944$), de Raper ($0^{m}2949$), de Shuckburgh ($0^{m}2950$).

En vérité, ces chiffres frappent par leur concordance, puisqu'ils ne présentent que des différences millimétriques, donc inappréciables. Mais devons-nous, pour ce motif, les

accepter à l'aveugle et faire en leur faveur un simple acte de foi ? Je ne le crois pas ; et même il me semble qu'on peut, sans risquer d'être taxé d'outrecuidance, se demander si l'estimation du pied romain n'est pas généralement formulée d'une façon trop affirmative au regard des bases plus ou moins conjecturales sur lesquelles elle s'appuie. Comment, en effet, est-on arrivé à ces 294 ou 296 millimètres ? Surtout d'après l'examen de monuments dont on a mesuré les ruines, et la comparaison de débris antiques avec les dimensions qui leur sont prescrites par l'art des architectes ou imposées par la nature. C'est là sans doute un procédé rationnel et logique ; mais combien d'erreurs possibles néanmoins ! Ainsi, la profondeur des gradins dans les théâtres, tant pour asseoir un spectateur que pour laisser derrière lui la place des jambes d'un autre spectateur, est fixée par Vitruve à deux pieds ou deux pieds et demi, soit $0^{m}590$ ou $0^{m}737$. Or, au théâtre d'Herculanum, on trouve $0^{m}78$; à ceux d'Orange et d'Arles, $0^{m}80$.

Les longues distances montrent également de singulières contradictions. Le *stadium* transmis par les Grecs aux Romains était à Pise, près du temple de Jupiter olympien, plus long que les autres *stadia* de la Grèce ; et pourtant tous, le grand comme les petits, étaient comptés pour six cents pieds. C'est Plutarque, cité par Aulus Gellius dans les *Nuits attiques,* qui signale cette évidente bizarrerie. D'un autre côté, nous venons de voir Columelle attribuer à ce même *stadium* six cent vingt-cinq pieds, soit vingt-cinq en plus.

Le désordre est plus visible encore dans les mesures agraires, et sur ce point le passage suivant de Marcus Terentius Varro est catégorique. « Pour l'évaluation des « surfaces rurales, l'un a adopté, dit-il, certaines mesures, « l'autre des mesures différentes. Dans l'Hispanie ultérieure, « on se sert de *juga ;* en Campanie, de *versus ;* chez nous, « dans le territoire de Rome et dans le Latium, de *jugera.*

« On appelle *jugum* l'étendue qu'une paire de bœufs peut « labourer en un jour. Le *versus* s'entend d'un carré ayant « cent pieds de toute face, et le nom de *jugerum* vient de ce « qu'il équivaut à la somme de deux *actus quadrati.* »

Ces dénominations : *jugum* qui signifie le joug servant à accoupler les bœufs, *versus* dérivé de *vertere,* retourner le sol, défricher, *actus* de *agere,* exécuter un travail déterminé, ne font-elles pas penser immédiatement à nos mesures agraires d'autrefois avant l'adoption du système métrique? Chez nous, en effet, comme chez les Romains, les superficies cultivées tiraient leur nom de certaines conditions rappelant soit le travail humain, soit le travail aratoire, soit la quantité de denrées produite. Nous connaissions le journal et le boisseau de champ, la fauchée et le chariot de prés, l'ouvrée de vignes, etc. Et comme les manières d'être du sol, c'est-à-dire sa qualité physique, sa position, le climat sous lequel il est situé ou toutes autres circonstances le concernant, font nécessairement varier tout à la fois et le temps employé pour le cultiver et le produit qu'on en obtient, il s'ensuit que la même dénomination, pour avoir un sens, pour se conformer à son étymologie, devait représenter, dans des localités différentes, des surfaces différentes aussi dans leurs dimensions. C'est d'après cette idée que s'expliquent les contenances changeantes du journal et sa valeur disparate de 44 ares 52 à Faucogney, de 42 ares 73 à Luxeuil, de 35 ares 60 à Vesoul.

Mais alors, et comme seconde conséquence, les mesures de longueur servant à délimiter ces surfaces semblables par leur appellation et dissemblables par leur étendue différaient de province à province, de canton à canton, souvent de village à village ; ici plus grandes, là plus petites, et, malgré cela, dénommées de la même manière. D'où cette multiplicité d'unités linéaires, de perches, de toises, de verges, au milieu desquelles on se perd ; qui sont mal connues quant à leurs

dimensions exactes ; dont l'application se spécialise tantôt à un cas, tantôt à un autre, à la maçonnerie, aux routes, aux champs ; chez lesquelles les pieds de toute provenance se donnent rendez-vous en nombres entiers ou fractionnaires, depuis la toise de six pieds de roi et la verge de dix pieds de Lorraine jusqu'à la perche d'ordonnance de vingt-deux pieds de Paris ; amalgame étrange et sans fixité, où la mutation des noms vient encore augmenter la confusion des choses.

Bon gré mal gré, dans un pareil chaos, le pied, point de départ de cette géométrie bigarrée, ce pied sur lequel marche ou plutôt se traîne tout cet obscur système de mensuration, était forcé de devenir inégal d'un endroit à un autre. Aussi, en vertu de cette déduction amenée par la nature elle-même et résultant des faits, trouvons-nous, sans sortir de notre province, le pied de Besançon, 0^m314 ; le pied de roi, 0^m324 ; le pied de Bourgogne, 0^m331 ; le pied le Comte, 0^m357.

Or, il n'est pas ridicule, je dirai plus, il est raisonnable d'éclairer par un raisonnement analogue la phrase de Marcus Varro : *Ille modos quibus metirentur rura, alius alios instituit,* et d'admettre pour des motifs identiques que le pied romain, comme le nôtre, n'était pas le même en tous lieux.

Par contre, ce pied avait pourtant, on ne peut le nier, une certaine fixité originaire, puisqu'il valait seize doigts ; ce qui est une détermination ni plus ni moins précise que le pied de Charlemagne pour notre pied de roi. Acceptant donc, sans conteste possible, cette donnée anatomique, nous sommes amenés à rechercher pour la mesure génératrice de toutes les autres, non plus une dimension nette et invariable, mais seulement approximative, et à évaluer en conséquence la largeur moyenne de la main humaine. Or, nous trouvons que les quatre doigts qui se détachent de la paume, mesurés à leur naissance, ne peuvent, tant les extrémités fussent-

elles fines et aristocratiques, faire moins que 0^m08. D'où ressort pour le pied romain, de seize doigts, la longueur de 0^m32, autrement dit la dimension de notre vieux pied de roi.

J'ajoute que cette évaluation paraîtra d'autant plus vraisemblable, qu'on se rappellera que les Romains, longtemps maîtres de la Gaule, ont été quelque peu nos ancêtres, et ont bien pu, dans ces conditions, nous léguer leurs usages en même temps que leur sang et leur langue.

En résumé, le pied romain, en tant que moyenne, est, à mon avis, estimé trop faiblement. Loin de moi cependant la prétention de lui appliquer partout et toujours la longueur de 0^m32. Au contraire, je suis convaincu qu'il a pu ou plutôt qu'il a dû varier suivant les localités, comme c'est arrivé pour nos anciennes mesures de France. Les mêmes circonstances ont produit les mêmes résultats. Du reste, un fait rapporté par Denys d'Halicarnasse est tout en faveur de cette variabilité. D'après cet historien, Agrippa, vers l'an 27 avant J.-C., proposa, pour uniformiser les poids et mesures, de rendre ceux de Rome obligatoires dans tout l'Empire.

Mais il est temps de clore cette discussion déjà trop longue et de voir comment Columelle procédait au calcul des surfaces.

« Si, dit-il, un jugérum était toujours rectangulaire et se « présentait invariablement avec deux cent quarante pieds « de longueur et cent vingt de largeur, le calcul de sa « contenance serait d'une extrême simplicité. Mais les « champs affectent des formes variées ; et, pour cette raison, « nous supposerons des types génériques qui serviront en « quelque sorte de formules dans chaque cas. Toute parcelle « sera donc ramenée au carré, au rectangle, au trapèze, au « triangle, au cercle, au demi-cercle ou à l'arc. »

Point de difficultés pour les premières figures ; elles se calculent par la méthode d'aujourd'hui. Mais, pour les autres, les procédés sont assez curieux.

« Si vous avez à mesurer un triangle aux trois côtés « égaux, voici la manière de faire. Soit un champ triangu- « laire dont chaque face a 300 pieds. En multipliant cette « longueur par elle-même, on trouve 90,000. Prenez le tiers « de ce produit : c'est 30,000 ; prenez aussi son dixième : « c'est 9,000. Additionnez ces deux nombres ; leur somme « égale 39,000 qui représente le total cherché des pieds « carrés. »

« Le champ est rond et figure un cercle complet ayant, « par exemple, 70 pieds de diamètre. Multipliez ce nombre « par lui-même ; 70 fois 70 font 4,900. Multipliez encore ce « produit par 11 ; vous obtenez 53,900, dont vous prenez la « quatorzième partie, et vous dites que le cercle a 3,850 pieds « carrés. »

« Si le terrain est un demi-cercle dont le diamètre a « 140 pieds et par conséquent le rayon 70, il faudra multi- « plier ensemble ces deux nombres. 70 fois 140 font 9,800, « qui, multipliés par 11, donnent 107,800. La quatorzième « partie de ce produit est 7,700. Voilà, disons-nous, le total « des pieds carrés contenus dans le demi-cercle.

« Si la parcelle est moindre qu'un demi-cercle, si elle a la « forme d'un arc, nous la mesurons comme il suit. Soit un « arc dont la corde *(basis)* a 16 pieds et la flèche *(latitudo)* « 4 pieds. J'additionne la flèche avec la corde ; la somme est « 20. Je prends 4 fois ce nombre : j'ai 80, dont la moitié est « 40. D'autre part, la moitié de la corde vaut 8, nombre qui, « multiplié par lui-même, donne 64. La quatorzième partie « de 64 est 4 plus une fraction. J'ajoute 4 à 40, et j'obtiens « 44. C'est le nombre de pieds carrés contenus dans l'arc.

« Le terrain a six angles : soit un hexagone dont tous les « côtés ont 30 pieds. Multipliez un côté par lui-même ; le « produit est 900. De ce nombre, je prends le tiers, 300, et « aussi le dizième, 90 ; ce qui, additionné, donne 390. Il ne « reste plus qu'à prendre 6 fois ce nombre, puisque le

« polygone a six côtés, et on trouve 2,340 : c'est le chiffre « de pieds carrés que nous cherchons. »

Telle est la géométrie de Columelle, tout empirique et d'une application facile, donnant néanmoins des résultats qui approchent de l'entière exactitude. J'en abandonne la discussion scientifique aux mathématiciens compétents, et me contente de rentrer humblement dans les vignes des provinces romaines.

Notre auteur en a observé plusieurs sortes ; mais, de toutes celles qu'il connaît, voici les plus estimées. En première ligne se rangent les vignes en forme d'arbustes qui se tiennent debout par leur propre force, sans aucun appui. D'autres ont un échalas auquel le cep est attaché, et leurs branches à fruits reposent sur un joug peu élevé au-dessus du sol. Les paysans les appellent *canteriatæ*. Dans le troisième groupe, les sarments courbés en arc sont liés à des roseaux fichés en terre à distance du tronc, et cet entourage est tout l'appui du cep ; on leur donne le nom de *charactacæ*. Les dernières, tout à fait naines, laissent traîner leurs branches sur le sol, d'où leur tronc émerge à peine.

Ces quatre systèmes, tous à basse tige, comme on le voit, se plantent à la façon ordinaire par des racinés ou même par des boutures, dans de simples fosses ou dans des fossés continus, à des écartements variables, selon que la culture se fait à la charrue ou à bras d'homme, souvent avec des intervalles entre les rangées plus grands que la distance des pieds entre eux. On leur applique, pour les piochages, l'ébourgeonnement, la taille et le déchaussement, les principes que nous connaissons. Je n'ai donc à noter que les quelques particularités qui les concernent spécialement.

Les vignes sans échalas ne méritent ce nom que lorsqu'elles sont adultes. Dans leur jeunesse, de minces tuteurs sont nécessaires pour soutenir leurs tiges encore débiles et les empêcher de se rompre. On les monte à un pied et demi, et

là on leur forme soit des bras comme dans la vigne soumise au joug, soit une tête comme celle d'un saule dépouillé de ses branches. Une fois les sarments à fruits suffisamment développés, on les relève en couronne et on les maintient par un lien appliqué sur leur extrémité libre.

Les vignes *canteriatœ* se conduisent comme les *jugatœ* italiennes, dont elles ne s'éloignent que par leur moindre élévation. Il en est de même des *charactacœ,* pour lesquelles les roseaux de leur pourtour remplacent la perche dite *canterius* des précédentes. Là gît toute leur différence.

Quant aux vignes surbaissées du quatrième groupe, elles rendent difficiles le travail du vigneron, et ne fournissent jamais que du vin sans valeur. On les réserve pour les parages où soufflent des vents violents ; leur nanisme les rend, en effet, plus stables et moins exposées. C'est à deux yeux que l'on rabat les jeunes plants, si bien que les troncs surgissent à peine au-dessus du sol ; et sur ce corps déprimé on conserve, en taillant, une seule branche qui se dirige transversalement vers la rangée voisine sans arriver pourtant jusqu'à elle.

Mais, comme le dit Columelle au commencement de son chapitre VI : *jam de vineis satis diximus,* j'ai suffisamment bavardé. Terminons donc notre étude, et, si elle n'a rien appris de nouveau, ce que je reconnais volontiers, puisse-t-elle au moins remémorer les soins actifs que les vignes réclament, et nous corriger de cette incurie, chaque jour croissante, qui est peut-être la cause principale de leur décrépitude.

Dr GUILLAUME.

NOTES

SUR

L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET LA CONDITION DES INSTITUTEURS

dans le bailliage d'Amont au siècle dernier.

A l'appui du très intéressant travail sur l'*Instruction primaire et la condition des instituteurs dans le bailliage d'Amont à la fin du siècle dernier,* publié par M. Cardot de la Burthe dans le Bulletin de la Société de 1889, M. le docteur Guillaume, dans la séance du 21 février 1891, a donné lecture à l'assemblée de l'acte notarié suivant relatif au louage d'un maître d'école pour Pontcey, Boursières et Chemilly.

Cette pièce, dont l'orthographe et la ponctuation ont été respectées, date de 1739, et prouve qu'à cette époque les trois groupes susnommés formaient une paroisse différant de l'agglomération religieuse actuelle, et, en outre, qu'on donnait alors déjà l'instruction gratuite à quelques enfants pauvres.

L'an mil sept cent trante neuf le quatriesme jour du mois de Novembre, au lieu de poncey avant midy par devant Mre Antoine Collaud de Charié Nore Royal et en presences des tesmoins Embas nommez ont comparus En personnes Claude Maussire Eschevin dud. Poncey Claude Francois Poulard Eschevin de Bourciere et Claude Drouhet Eschevins de Chemilly touts les trois en exercices l'an Courant dans lesd. lieux d'une part, Et le sieur Denis Thomas recteur d'Escolle dans la paroisse d'autre Entre lesquelles parties, ont esté traitté Convenus, stipulez et accordez ce que sensuict s'est assavoir que led. Thomas sous le bon vouloir & agrement du sieur Mathieu Cart prestre

Curé dud. poncey, de servir de Recteur d'Escolle dans lad. paroisse pendant le Temps et Terme de six ans qui prendrons leurs commencement au jour de feste St Andre prochaine pour finir à semblable Jour faire touts devcoir a se subject Necessaire tant à L'église quailleurs, comme il se pratique ordinairemt suyvre & obeir leditsieur Cure par tout Il luy commenderat, pour l'excice de son et y estre tres assidus, a touts les services divins qui se feront & celebrerons dans lad. paroisse, sonner l'Angelus soir & matin et matin et a Midy & sonner aussy la cloche dans les facheux Temps qui arriveront de tonnaires & autres orvalles — sy rendre aussy Très assidus de manière que led. Sieur Cure & les paroissiens n'ayent aucuns subject plainte contre luy. Pourtoutquoy lesd. Eschevins, ont promit & se sont obligez de luy faire payer par fœu (feu) et menage qui composent la paroisse, un boissel de froment a la Mesure de Port sur Saône bonne greinne lealle & marchande, une germe (gerbe) de fromant, par ceux qui auront Charue et demye Charue et Trois sols par touts les autres fœu & menages qui n'ont Charue ny demye Charue, tiendrat une Escolle dans led Lieu de poncey pour Enseigne les Enfants qui luy seront Envoye, en aurat un grand soing et saquiterat de touts les Exercices que led. Sr Cure at establis et qu'il a fait jusqu'a present, et pour les enfants qu'il enseignerat Il luy serat payé par chacque Mois trois sols par ceux qui aprandrons a livres cinq sols ceux qui lirons & Escriront et six sols par ceux qui aprandrons le plain Champs et Enseignerat deux Escolliers par chacque Village sans retributions des plus pauvres et qui luy seront indiquez par les Eschevins de chaque Communauté & les payement de fromant Gerbes et de trois sols se feront par chacque année & a chacque Jour de feste St Martin d'hiver et le touts sans aucunes requisition & a peine de touts frais despens dommages interest selon que tout les parties ont demeurez d'acort Pour assurance dequoy elles ont obligez scavoir lesd Eschevins les biens et Revenus desdc Côôte et led sieur Thomas les siens sous le scel du roy cy quis renonceant & ce fait, lus et passe les an jour & mois que dessus es presences de Claude Dornier et Jean Pierre Mariot touts deux demeurant audit poncey Tesmoins au & requis & soussignez avec led sieur Cure qui a consantis aux presentes pour un an tant seulement & ont estimez les Revenus annuelle ne pouvoient Exceder la somme de soixante Livres ; et serat encor led. Recteur d'Escolle obligez de blanchir les ornement de l'Eglise toutes et quant fois qu'il en serat de

besoing et pandant lesd six ans. Led Mariot ayens declare n'avoir l'usage des Lettres ny signer de ce enquis

M. Cart ptre et Curé de poncey. C. F. poulard. D, Thomas. C. L. Maussire. C. droit. claude dornie. A. Collaud.

Plus bas est écrit :

Contlé a Vesoul sept 7bre 1739
recette quarante huit sols

Garnier

Je consens audit marche pour l'année mil sept quarante tant seulement dé lé commencement de mil sept cent quarante jusque au terme porté dans ledit Contrat poncey ce deuxieme octobre mil sept cent quarante

M. Cart ptre et Curé de Poncey

J'approuve ledit marché pour l'année suivante mil sept cent quarante et un porté par ledit marché fait a Pontcey le neuf octobre mil sept cent quarante et ce pour un an et lay signe Matth: Cart ptre et Curé de Pontcey.

SOMMATION

DU CHATEAU DE MONTSAUGEON PAR GUÉBRIANT

(19 avril 1639)

On sait la part qu'un contingent français prit à la dernière campagne de Bernard de Weimar. Tandis que l'illustre capitaine jetait dans les montagnes du comté de Bourgogne les fondements de l'indépendance à laquelle il aspirait (1), Guébriant poursuivait le cours des succès inaugurés par la prise de Nozeroy (2) ; son dessein était d'investir Salins, et ce fut pour ainsi dire les yeux fixés sur cette ville qu'il s'empara successivement des châteaux de Châteauvillain, de Montsaugeon et de la Chaux (3).

J'ai trouvé aux archives du Doubs la sommation adressée par le futur vainqueur de Kempen au commandant d'un de ces châteaux : la forme en est d'une courtoisie impérieuse, et elle mérite, je crois, d'être publiée.

Monsieur le commandant de Montsaulgeon (4), j'envoye vers vous ce tambour pour sçavoir quel party vous désirés prendre, sy c'est de

(1) « Weymar s'establit à Pontarlier et commencea à se qualiffier par ses passeports comte de Bourgongne, comme pour commencement de son titre et première marche de sa future royauté dans le Jura. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 227.

(2) Nozeroy avait été emporté d'assaut le 4 février 1639. Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 22 février 1639 : *La prise de la ville et chasteau de Noseroy en la Franche-Comté par les troupes du Roy ; Mercure françois*, t. XXIII, p. 15 ; *Récit véritable de ce qui s'est passé durant le siège de Nozeroy*, dans le *Bulletin* de l'Académie de Besançon, année 1880, p. 165.

(3) Cf. LE LABOUREUR, *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 113.

(4) Le château de Montsaugeon occupait l'angle sud-ouest du plateau rocheux qui domine le confluent de l'Ain et de l'Angillon. Il se composait d'un donjon à base carrée et de deux enceintes séparées l'une de l'autre par un large fossé.

céder à la force et rendre (1) ce qui se doibt à une armée victorieuse en me remettant entre mains vostre chasteau, ou sy vous aymés mieux, en vous obstinant contre raison, m'obliger d'aller à vous et de vous mener la musicque qui a mis dans douze heures le baron de Longvy (nonobstant ses belles résolutions) à me demander la vie (2). Sy c'est le dernier, je vous proteste en foi d'homme d'honneur que je vous feray pendre (3), vous et tous ceulx qui se treuveront par leur conseil vous avoir porté à vous opiniastrer, au lieu que, faisant le premier, vous me donnerés lieu de vous traicter, et tous les retrahans qui sont avec vous, avec aultant de douceur que vous en sçauriés espérer de personne. Et sur ce j'atend vostre responce, que je désire avoir dans demain à midy pour tout délay.

A Chasteau-Vilain, le 19e apvril 1639.

GUÉBRIANT.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 245. Liasse 33e, pièce 123e de l'ancien classement. — Copie.)

Cette sommation n'eut pas, d'ailleurs, le résultat que Guébriant en attendait. Bien que le commandant de Montsaugeon, Normand, n'eût sous ses ordres qu'une poignée d'hommes, il se borna à répondre qu'il enviait depuis longtemps le sort de ceux qui donnaient leur vie pour leur maître, en sorte que les Français durent recourir à leur *musique*. Les détails du siège nous ont été conservés par une lettre du baron de Scey au parlement de Dole, dans

(1) La copie des archives du Doubs porte *prendre*, ce qui est évidemment une faute.

(2) Alexandre de Marmier, baron de Longvy, venait de rendre Châteauvillain, « à une lieue de Nozeroy, belle place tenue par ceux de Wateville. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 227.

(3) Telle était, en effet, la fin ignominieuse réservée aux capitaines qui rejetaient les sommations d'un ennemi plus fort qu'eux-mêmes, et les historiens de la guerre de Dix ans nous ont conservé le souvenir de l'impitoyable rigueur dont les Français usèrent à l'endroit des commandants de Chevreau, de Saint-Loup, de Chaussin, de Rahon, de Frontenay et de Chauvirey. C'est, au dix-septième siècle, une opinion universellement reçue que « qui soustient contre une armée dans une place non tenable est punissable de mort. » *Mercure françois*, t. XXI, p. 97.

laquelle on lit ce qui suit (1) : « Les ennemis commandés par le comte de Guébriant, après avoir pris Châteauvilain le mardi sainct, le mercredi envoyarent soummer (le) sieur Normand de rendre le château de Montsaugeon avec la lettre dont la copie va cy-jointe ; à quoy il répondit que il y avoit longtemps qu'il envioit la mort de ceux qui meurent si glorieusement que de perdre la vie pour le service de leur maître. Aussitôt ledit comte marcha et fit investir le château, offrant par des paroles emmiellées beaucoup de courtoysies, lesquelles ledit sieur Normand rejeta toutes. Fort peu d'heures après le canon de batterie portant environ trente trois livres de balle fut conduit jusques sur la motte de Montsaugeon, mes gens tirant sans cesse pour empescher les approches. Enfin à la faveur de la nuict ils dressèrent la batterie, ayant desjà bien perdu des gens ; ils firent jouer leur canon et en plusieurs volées ils firent bresche en trois endroits de la basse-cour, laquelle fut bien défendue, mais à la fin fut emportée par assaut ; et, comme mes gens ne pouvoient pas bien voir les ennemis à cause de l'obscurité de la nuict, ils mirent le feu dans ma grange et à la faveur de ce feu tirant et tuant ils se retirarent dans le donjon. L'ennemi fit passer la bouche de son canon par les bresches et batit le donjon, où mes gens souffrirent jusques une grande bresche fut faicte à fleur du fossé, laquelle ils essayarent encor de réparer ; mais, voyant le canon si près d'eux et n'espérant point de secours, ils ont esté contraints de rendre la place. Ils ont eu la plus honneste composition qui se pouvoit, si les plus mauvaises sont les plus honorables, comme je le crois, car c'est signe que l'on s'est défendu

(1) Je ne me crois pas obligé de conserver l'orthographe de cette dépêche, car Claude de Bauffremont écrit avec un entier dédain des règles de la grammaire, ainsi qu'on peut en juger par le spécimen suivant : « Il fire jouer leur canon, et an plusieur volé il fire breiche an trois androit de la bascour, laquelle fut bien défandue, mais à la fin fut anporté par asaut... »

jusques à l'extrémité. L'on ne leur a donné que la vie sauve ; ils ont perdu tout le reste. Ils ont rendu la place hier à midi 23 avril samedi sainct. Il n'y avoit en tout que vingt hommes, tant soldats que paysans, et, quand il y en eût eu deux cents, ils ne pouvoient pas mieux faire. J'ay à me louer fort du sieur Normand d'avoir suivi en la bonne défense qu'il a faicte les ordres que je luy avois donnés et que je luy ai tousjours réitérés estant arrivé proche de luy. » Le baron de Scey donne ensuite à la cour quelques renseignements sur les progrès de l'ennemi, puis il ajoute : « Lorsque j'auray de meilleures nouvelles, je seray beaucoup plus aise de vous les mander que tant de fâcheuses ; mais j'espère que bientôt nous aurons nostre tour (1). »

Claude de Bauffremont, on le voit, ne désespérait pas de prendre sa revanche. A trois mois de là les événements lui donnèrent raison ; Montsaugeon fut repris par le sergent-major du régiment du baron d'Arnans, vraisemblablement secondé par les intelligences qu'avait su se ménager dans la place un ancien receveur du baron de Scey (2). Toutefois le dernier mot ne resta pas aux Franc-Comtois, car, au mois de septembre, les Français s'emparèrent de nouveau du château et l'incendièrent (3).

ÉMILE LONGIN.

(1) Le baron de Scey à la cour, Salins, 24 avril 1639. — *Corr. du Parlement*, Arch. du Doubs, B 245.

(2) E. CLERC, *Notice historique sur le baron d'Arnans*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1875, p. 269. Cf. Le baron de Scey à d'Arnans, Besançon, 22 juillet 1639. — *Guerres de la Franche-Comté sous Louis XIII en ce qui concerne le baron d'Arnans*, p. 50.

(3) Le baron de Melisey à la cour, Salins, 27 septembre 1639 ; la cour au cardinal infant, Dole, 28 septembre 1639 ; la cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 28 septembre 1639. — *Corr. du parlement*, Arch. du Doubs, B 250 ; Boyvin à Chifflet, Dole, 10 octobre 1639. — *Mss. Chifflet* (bibl. de Besançon), t. CXXXII, fol. 282 ; *Gazette de France* du 22 octobre 1639 ; E. CLERC, *op. cit.*, p. 243.

ARBORICULTURE

CHOIX DES MEILLEURS ARBRES A FRUITS

La Société d'horticulture qui existait autrefois à Vesoul avait, sous la présidence éclairée de M. de Corre, créé une certaine émulation et donné à la culture des arbres à fruits un élan dont les résultats se constatent encore dans quelques jardins ; mais, depuis la suppression et la chute de cette institution, l'arboriculture, qui commençait à faire des progrès manifestes, a périclité peu à peu, pour tomber ensuite dans l'état de marasme et d'abandon où elle se meurt aujourd'hui.

Parmi les causes de cet abandon, il faut citer en premier lieu la coupable indifférence née d'une profonde erreur, malheureusement trop répandue, et qui consiste à traiter les produits de l'horticulture comme hors-d'œuvre ou quantité négligeable.

La sphère de travail et d'activité des horticulteurs est beaucoup plus modeste, sans doute, que celle des travailleurs de l'Agriculture ; n'oublions pas, toutefois, que si celle-ci produit les choses absolument nécessaires à l'alimentation, son auxiliaire, l'Arboriculture, soutenue et encouragée, doit nous fournir l'appoint indispensable et augmenter tout à la fois le bien-être de chacun et la richesse publique par des produits de choix, d'un écoulement facile, et plus rémunérateurs que les fruits de rebut qui inondent ordinairement nos marchés et ne procurent qu'un maigre profit.

Une autre cause de l'état de souffrance de l'Arboriculture est l'ignorance pour ainsi dire incurable de la plupart des jardiniers, qui tous se disent arboriculteurs sans avoir jamais rien appris et sans s'être donné la peine de consulter les ouvrages spéciaux, où la théorie est enseignée en même temps que la pratique.

Il est dès lors facile de se rendre compte de la situation déplorable des arbres du jardin fruitier, confiés aux soins d'horticulteurs aussi orgueilleux qu'inexpérimentés.

Les arbres de plein vent se tirent d'affaire tout seuls, puisque c'est la nature qui, heureusement pour eux, est chargée de pourvoir à leur développement et à leur fructification ; mais il n'en est plus de même des arbres en espaliers, en pyramides et cordons, dont la conduite et la taille réclament de l'expérience et du savoir, choses qui font complètement défaut à la majeure partie des praticiens de notre contrée.

Aussi, que voyons-nous aujourd'hui dans un trop grand nombre de jardins et vergers, où la routine, combattue pendant la période de prospérité de la Société d'horticulture, est venue reprendre son ancienne prédominance et régner en maîtresse absolue ?

Des arbres sans nom, sans valeur, mal conduits, plus mal taillés encore, des sujets enfin qui sont la honte de l'horticulture et qui étalent leurs nullités au détriment des bonnes espèces !

Cependant, il est une vérité aujourd'hui incontestée et définitivement acquise : c'est qu'il est aussi facile, à de rares exceptions près, de cultiver les arbres qui produisent de bons fruits que ceux qui en donnent de mauvais ou de médiocres. C'est pourquoi les arboriculteurs éclairés doivent s'attacher tout d'abord à propager les bons choix et à faire supprimer sans pitié ces arbres détestables qui sont le produit de la routine, cet éternel ennemi, ce fléau de l'Arboriculture. Puis, après avoir déblayé le terrain, ils s'efforceront

de répandre la bonne parole, c'est-à-dire les principes d'une bonne taille, car c'est de cette opération, bien ou mal faite, que dépend l'avenir des arbres.

Mais le premier de nos efforts est de faire une guerre impitoyable à cette funeste routine, demi-savoir issu à la vérité, comme la science elle-même, des vieilles traditions, mais qui reste stationnaire et se cantonne dans une pratique surannée et vicieuse, dédaignant les perfectionnements et les créations nouvelles que nous devons à l'étude de la théorie et des lois qui régissent la végétation.

Dans la campagne que nous devons entreprendre pour le relèvement de l'arboriculture et la propagation des bonnes espèces de fruits, il nous faut, autant que possible, prendre pour règle, pour critérium, les décisions de la Société pomologique de France, cette Cour suprême de l'arboriculture, ce flambeau qui nous guide et nous éclaire dans la voie de la vérité et du progrès !

Mettant ces conseils en pratique, l'auteur a cru faire œuvre utile en dressant, pour la Société, la nomenclature ci-après des meilleures variétés, en poires, pommes et pêches, devant assurer aux propriétaires de jardins fruitiers, qui voudront bien l'adopter et s'y conformer strictement, les plus beaux et les meilleurs produits.

NOMENCLATURE

des meilleurs arbres à fruits en Poiriers, Pommiers et Pêchers.

POIRES (1)

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES (2)	MATURITÉ
PREMIÈREMENT. — **Fruits de qualité hors ligne.**		
Beurré d'Apremont.....	Beurré Bosc. — Canelle. — Carafon de Bosc.	Octobre et novembre.
— d'Aremberg.....	Orpheline d'Enghien. — Colmar Deschamps.	Novembre à janvier.
— d'Hardempont.....	Beurré de Kent. — Beurré Lombard. — Beurré Cambron.	Novembre à février.
— gris (arbre délicat, réclame l'espalier).	Beurré d'Anjou ou d'Amboise. — Beurré roux, doré, du roi.	Octobre.
Beurré superfin.....	» »	Septembre.
Comte Lelieur.....	» »	Septemb. et octob.
Doyenné d'Alençon.....	Doyenné marbré. — Saint-Michel d'hiver. — Poire d'Alençon.	Janvier à mars.

(1) Dans la majeure partie des terrains de la Haute-Saône, le sujet à préférer, comme porte-greffe, est le *poirier franc*. Les arbres greffés sur cognassier ne prospèrent bien que dans les sols riches, ou terres de Loam, composés en égale proportion de silice, d'argile et de calcaire. C'est assez dire que, dans ces terrains privilégiés, il faut donner la préférence au cognassier, qui fructifie plus vite que le poirier franc, et donne, d'après l'opinion d'un grand nombre de pomologues, des fruits plus gros, plus savoureux et plus délicats. La question du sol résolue, il faut aussi tenir compte des aptitudes spéciales de chaque variété : les unes viennent également bien sur les deux sujets ; d'autres, vigoureuses, végètent d'une manière satisfaisante sur cognassier ; d'autres enfin, d'une constitution délicate, ne réussissent que sur le poirier franc. Consulter, à cet égard, les documents des bons catalogues.

(2) On a donné les synonymes pour éviter les erreurs ou doubles emplois de la part des pépiniéristes, qui, trop souvent, présentent le même fruit sous des noms différents et multiplient ainsi et par abus les variétés.

NOMS (habétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
d'hiver (1).....	Bergamotte de Pentecôte. Pastorale de Louvain. — — Gros Chaumontel. — Beurré de Pâques. — Merveille de la nature. — Doyenné de printemps. — Beurré d'Austerlitz.	Janvier à avril.
du Comice.... ..	» »	Octobre et novembre.
irégoire.....	» »	Septemb. et octob.
de Fontenay.....	Belle d'Esquermes. — Poire de Fontenay-Vendée.	Id.
e de Malines.....	» »	Janvier à mars.
er (nouveau).....	» »	Id.
Treyve	» »	Août et septembre.
Fulvie.....	» »	Décembre à février.
e Serres	» »	Février, mars et avril.
lmar.....	Passe Colmar tardif, doré, gris, vineux. — Cellite. — Fondante de Paris. — Impératrice.	Novembre à février.
assane.....	» »	Janvier à mars.
endée.....	» »	Id.
rmain d'hiver (2) ..	Saint-Germain doré.—Inconnue la Fare. — De l'Artheloire. — Saint-Germain vert.	Novembre à mars.
gris (2).....	Saint-Germain brun (variation du précédent).	Novembre à janvier.
Grégoire.....	» »	Décembre à février.

bre, d'une très grande fertilité, s'affaiblit et se désacclimate de plus en plus. Les incipaux qui en accusent la dégénérescence sont : la gale de l'écorce et la tavelure du par un cryptogame. Pour sauver ce fruit, qui a été, à bon droit, dénommé *La Reine printemps*, il faut cultiver l'arbre à l'espalier, avec des abris en auvent et continus, e par-dessus tout l'humidité, qui entrave sa fructification. Quant aux arbres anciens, maladie, il est nécessaire de leur infuser une sève nouvelle au moyen d'un mélange fer en poudre et d'engrais *George Ville* n° 6k incomplet, que l'on répandra au pied principalement sur les radicelles pendant le repos de la végétation, soit en novembre Puis on devra également, pendant la même époque, badigeonner les branches et utons à fruits avec la *bouillie bordelaise*, mélange de chaux et de sulfate de cuivre, yée pour le traitement de la vigne. L'application de ces deux traitements, interne et certainement amener la régénérescence du *Doyenné d'hiver*, qui pourra dès lors être ade abondance dans le jardin fruitier. Les arbres atteints de la chlorose seront traités anière, mais avec une addition plus grande de sulfate de fer.

ux *Saint-Germain*, vert et gris, ainsi que la *Bergamotte crassane*, exigent l'espalier, pyramide ou plein vent les premiers se tachent et deviennent pierreux, et la *Crassane*

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
DEUXIÈMEMENT. — **Poires excellentes.**		
Alexandre Chomer (nouveau)	» »	Décembre et janvier.
Alexandrine Mas	» »	Avril.
Bergamotte Crassane (1)...	Beurré plat. — Crassane. — Crassane d'hiver.	Octobre et novembre.
— Esperen.....	» »	Décembre à mars.
— Hertrick.....	Bergamotte de Strycker....	Id.
— la Gantoise (nouveau).	» »	Février-mars.
Beurré Benoist.....	Beurré Auguste Benoist. — Comte Odart.	Octobre.
— Boisbunel.....	» »	Id.
— d'Albret.....	» »	Septemb. et octob.
— de Luçon.....	Beurré gris d'hiver nouveau. — Beurré de Fontenay.	Décembre et janvier.
— Dilly	Poire de Jollain.....	Id.
— Dubuisson.....	» »	Décembre à février.
— du Mortier	Beurré du Moustier. — Fondante de Tirlemont. — Verte du Mortier.	Septemb. et octob.
— Gens	» »	Id.
— Hardy	» »	Id.
— Millet.....	» »	Décembre à février.
— Picquery.....	Urbaniste. — Beurré Drapier. — Louis Dupont. — Coloma d'automne. — Louise d'Orléans.	Octobre et novembre.
— Robert.....	» »	Novemb. et décemb.
Bon Chrétien Napoléon (arbre délicat).	Beurré Liard. — Napoléon. — Captif de Sainte-Hélène. — Poire médaille. — Charles X. — Belle Caenaise.	Octobre à décembre.
Bon Chrétien Prevost (nouveau).	» »	Décembre et janvier.
Bon Chrétien William's....	Beurré Villiam's. — De Lavault. — Bartlett de Boston. — Bon chrétien Barnett.	Août et septembre.

se fendille. D'ailleurs, tout ce qui a été dit d'autre part pour le *Doyenné d'hiver* est applicable aux *Saint-Germain*, à la *Crassane*, au *Beurré gris*, au *Doyenné gris*, enfin, à tous les arbres dont les fruits sont sujets à la tavelure, à la gale, et qui sont eux-mêmes atteints de la chlorose.

(1) Voir la note précédente.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Bonne de Malines.....	Colmar Nélis.—Nélis d'hiver.	Décembre et janvier.
Brune Gasselin.....	» »	Octobre et novembre.
Catherine Lambré.....	» »	Septemb. et octob.
Charles Cognée (nouveau)..	» »	Janvier à avril.
Clap's Favorite.....	» »	Août.
Colmar d'été.....	» »	Septembre.
Comte de Chambord.....	» »	Septemb. et octob.
Comtesse de Chambord....	» »	Novemb. et décemb.
Comte de Lambertye (nouveau).	» »	Id.
Comtesse de Paris.....	» »	Février-mars.
Délices d'avril (nouveau)...	» »	Avril.
Délices de Lowenjoul.....	Jules Rivort.....	Octobre et novembre.
Des Canourgues.....	» »	Juillet et août.
Directeur Alphand (nouveau)	» »	Février à avril.
Docteur Jules Guyot.....	» »	Fin d'août.
Doyenné Blanc.....	Beurré blanc. — Bonne Ente. — Doyenné des seigneurs. — De neige. — De Limon. — Saint-Michel.	Septemb. et octob.
— Goubault.....	» »	Janvier à mars.
— gris.....	Doyenné galeux, crotté, rouge, roux. — Saint-Michel doré. — Saint-Michel gris.	Octobre et novembre.
— Perrault.....	Doyenné de Montjean.....	Janvier à mars.
Duchesse d'Angoulême (1)..	De Pezénas. — Des Eparonnais.	Octobre et novembre.
Duchesse d'Angoulême de Villiam (1).	(Variété du précédent).....	Id.
Duchesse de Berry d'été..	Duchesse de Berry.....	Août.
Duvergnies.....	Beurré Duverny. — Prince de Ligne.	Septemb. et octob.
Favorite Morel.....	» »	Id.
Figue d'Alençon.....	Bonnissime de la Sarthe. — Silvange d'hiver. — Figue d'hiver.	Novemb. et décemb.
Fondante du Panisel.. . ..	Délices d'Angers et d'Hardempont d'Angers.	Octobre.
— de Charneu.....	Beurré des Charneuses. — Duc de Brabant.	Septemb. et octob.

(1) Les deux *Duchesses d'Angoulême* ont été classées dans la 2e catégorie plutôt en raison de leur beauté que de leur qualité, qui n'est que bonne.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Fondante Fougère (nouveau)	» »	Décembre et janvier.
— Thirriot.....	» »	Octobre à décembre.
La France.....	» »	Octobre et novembre.
Louise bonne d'Avranches..	Bonne de Longueval. — Bergamotte d'Avranches. — De Jersey. — Louise de Jersey. — Beurré d'Avranches.	Septemb. et octob.
Madame Bonnefond	» »	Novemb. et décemb.
Marguerite Marillat (nouveau)	» »	Septemb. et octob.
Marie-Louise Delecourt (à l'espalier).	Marie-Louise de Jersey. — Van Donkelaar. — Marie-Louise Duquesne. — Nova.	Octobre et novembre.
Max Singer (nouveau).....	» »	Mars et avril.
Nec plus ultra Meuris.....	Beurré d'Anjou. — Miel d'hiver. — Winter Meuris.	Octobre et novembre.
Prémices d'Ecully.....	» »	Septemb. et octob.
Président de la Bastie....	» »	Février.
— Drouard	» »	Janvier.
— Mas.....	» »	Novembre à janvier.
Professeur Hortolès	» »	Septemb. et octob.
Roi Charles de Wurtemberg (nouveau).	» »	Octobre et novembre.
Saint-Germain Samson (nouveau).	» »	Février à avril.
Saint-Michel Archange.....	» »	Septemb. et octob.
Saint-Nicolas.....	Duchesse d'Orléans.— Beurré Saint-Nicolas.	Octobre.
Seckel.....	New-York red Check. — Seekle pear.	Septemb. et octob.
Secrétaire Rodin (nouveau).	» »	Novembre.
Seigneur Espéren.....	Seigneur. — Belle lucrative. Bergamotte Fiévée. — Beurré lucratif. — Fondante de Maubeuge. — Fondante d'automne. — Grésillier.	Septemb. et octob.
Sœur Grégoire.....	» »	Novembre à janvier.
Soldat laboureur.....	Beurré de Blumenbach.....	Octobre à décembre.
Souvenir de Dubreuil père.	» »	Novembre à janvier.
Souvenir d'Hortolès père (nouveau).	» »	Juillet.
Tante de Préville (nouveau)	» »	Novemb. et décemb.
Théophile Lacroix (nouveau)	» »	Décembre et janvier.
Thompson.....	Vlesembeck.....	Octobre et novembre.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Triomphe de Vienne.....	» »	Août et septembre.
Vans Mons Léon Leclerc...	» »	Octobre et novembre.
Vineuse.....	» »	Septembre.
Virgouleuse.....	Bujalenf. — Chambrette. — De Laborie. — De Glace. — Virgoulée. — Virgoulette.	Novembre à février.
Zoé (nouveau).....	» »	Décembre et janvier.
TROISIÈMEMENT. — **Poires de bonne qualité.**		
Adèle Lancelot.....	» »	Novembre.
Alexandre Lambré..... ..	» »	Octobre et novembre.
Alexandrine Douillard.....	Douillard.....	Septemb. à novemb.
André Desportes.....	» »	Juillet et août.
Anna Audusson.....	» »	Décembre à février.
Assomption..... .	» »	Août.
Baronne de Mello.....	Canelle de Van Mons. — Beurré Van Mons. — Poire His. — Adèle de Saint-Cérat.	Octobre.
Beau présent d'Artois.....	Présent royal de Naples ou de Nantes.	Septembre.
Belle de Bruxelles sans pépins.	Fanfareau. — Grosse bergamotte d'été. — Bergamotte des paysans. — Belle de Luxembourg. — Belle et bonne d'été.	Septemb. et octob.
Belle de juillet.....	» »	Juillet.
— Fleurusienne.....	» »	Décembre à février.
— de Saint-Maur (1)....	» »	Novembre.
Bergamotte d'été.....	Bergamotte de la Beuverie. — Beurré blanc d'été. — Fondante de Brest. — Gros Micet. — Milan blanc.	Août et septembre.
— Fortunée.....	Beurré Parmentier. — Fortunée de printemps. — Fortunée de Raisme ou de Remme.	Fin d'hiver.
— Sannier (nouveau).	» »	Janvier à mars.

(1) On a fait figurer ce fruit, bien que de moindre qualité, à cause de son volume assez considérable. Il est meilleur pour la cuisson que pour le couteau.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Bési de Chaumontel.....	Guernesey. — Chaumontel. — Winter beurré.	Décembre à janvier.
— de mai.....	» »	Mars à mai.
— de Saint-Waast.....	Beurré de Beaumont. — Bési Va ou Vaat.	Novembre.
Beurré Adolphe Papeleu (nouveau).	» »	Mars.
Beurré Bachelier.....	Beurré Chevalier.....	Novemb. et décemb.
— Bailly.....	» »	Octobre et novembre.
— Capiaumont.....	Beurré aurore. — De la Glacière.	Octobre.
— Clairgeau.....	Clairgeau. — Clerjean.....	Novemb. et décemb.
— d'Amanlis.....	Delbart. — Hubart. — Thiessoise. — Wilhelmine.	Septembre.
— — panaché..	(Variété du précédent).....	Octobre.
— d'Angleterre.....	Bec d'oie. — D'amande. — De Finois.	Septemb. et octob.
— Delannoy.....	» »	Octobre et novembre.
— d'Hardempont d'automne.	» »	Septemb. et octob.
Beurré de Mortillet.....	» »	Août.
— de Nantes.....	Beurré Nantais	Août et septembre.
— de Nivelles.....	— Parmentier.....	Décembre à mars.
— Diel.....	Beurré magnifique, royal, incomparable. — Des trois tours. — Dry Torren. — Melon de Knops. — Grosse Dorothée. — Gratiole d'hiver.	Novemb. et décemb.
— Dumont.....	» »	Octobre et novembre.
— Durondeau.	De Tongre.....	Octobre.
— Gambier	Beurré d'hiver nouveau. ..	Mars et avril.
— Giffard.....	» »	Juillet.
— Le Brun	Le Brun.....	Octobre.
— Perrault.....	Duchesse de Bordeaux.....	Décembre à février.
— Quetier.....	» »	Hiver et printemps.
— de Rance.....	Bon chrétien de Rans ou de Rance. — Beurré de Flandre. — Beurré de Noirchain.	Janvier à avril.
— Six.....	» »	Octobre à décembre.
— Sterckmans.....	Belle alliance. — Beurré d'Esterckmann.	Novemb. et décemb.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
hrétien d'Espagne....	Grosse grande Bretagne. — Compagnie d'Ostende. — Vermillon d'Espagne d'hiver. — Safran d'automne de Janvry. — Mansuette des Flamands, etc.	Printemps.
— d'hiver.....	Bon chrétien de Tours. — Poire d'angoisse. — Poire de Saint-Martin. — Gratiole d'hiver. — Panchresta. — Debon Crusteménien, etc.	Février à avril.
d'Ezée.....	Bonne des haies. — Belle excellente.	Septembre.
serre de Saint-Denis..	» »	Décembre et janvier.
:r Bourguemestre....	Nouveau Bouvier. — Bourguemestre.	Novembre.
ywine...	» »	Juillet et août.
ı-Park.....	Croom Park. — Brum-Park.	Décembre et janvier.
ısse Tougard.....	» »	Octobre.
ı d'automne.....	Poire de Fusée. — Bellissime d'automne.	Octobre à décembre.
ller de la Cour.....	Maréchal de la cour. — Duc d'Orléans.	Octobre.
1).....	Belle de Berry. — Bon papa. — Belle Héloïse. — Comice de Toulon. — Vicaire de Winkfield. — Belle Andréane. — Cueillette d'hiver. — Du Pradel.	Novembre à janvier.
s d'Hardempont.....	Archiduc Charles. — Charles d'Autriche.	Octobre et novembre.
de Jodoigne.....	» »	Septembre.
né de Mérode.....	Doyenné Boussoch. — Nouvelle Boussoch. — Beurré de Mérode. — Double Philippe. — Gros monseigneur. — Beurré de Westerloo.	Id.
Flon aîné.....	» »	Novembre à février.
sse de mars.....	Comtesse de Lumay.....	Novembre à mars.

ruit, dont la qualité est très variable, mais généralement médiocre, ne doit son maintien te qu'à sa grosseur parfois énorme et à la grande fertilité de l'arbre. Il fait d'excellente

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Echassery.....	Bési de l'Echasserie. — Bési Landrin. — Epine longue d'hiver. — Verte longue d'hiver.	Janvier à avril.
Epine du Mas.....	Beurré de Rochechouart. — Colmar du Lot.	Novemb. et décemb.
Fondante des bois.....	Beurré Davy. — Beurré Spence. — Belle de Flandre. — Impératrice de France. — Bosc peer. — Brillante. — Beurré de Deftinge.	Septemb. et octob.
— du Comice.....	» »	Novembre.
Fortunée Boisselot.....	» »	Janvier et février.
Général Todleben.....	» »	Décembre.
Grand Soleil.....	» »	Décembre et janvier.
Graslin.....	» »	Octobre et novembre.
Hebé.....	» »	Novemb. et décemb.
Hovéy.....	» »	Octobre et novembre.
Jules d'Airolles de Xavier Grégoire.	» »	Id.
Jules d'Airolles de Léon Leclerc.	» »	Novemb. et décemb.
Kieffer Seedling (nouveau)..	» »	Octobre.
La Casteline.....	Castelline.....	Octobre et novembre.
Lahérard.....	» »	Septemb. et octob.
Louise bonne de printemps.	» »	Printemps.
Louise bonne Sannier (nouveau).	» »	Octobre à décembre.
Madame Grégoire.....	» »	Décembre et janvier.
— Elisa.....	» »	Octobre et novembre.
Marie Benoist.....	» »	Décembre à février.
— Guisse.....	» »	Février et mars.
— Parent (1)	Ferdinand Demeester. — Surpasse Meuris.	Octobre.
Marquise.....	» »	Novemb. et décemb.

(1) Ce fruit doit être le même que celui qui a été classé distinctement sous le nom de *Colmar Demeester* par quelques pomologues, notamment par M. André Leroy, d'Angers. En effet, ce gain a été obtenu par Van Mons, à Louvain, avant 1818, et par lui dédié à Demeester. Puis, après la mort de l'obtenteur (1842), M. Bivort, de Geest-Saint-Remy-les-Jodoigne, acquéreur des *égrasseaux* de Van Mons et son successeur, a dédié ce même fruit à Marie Parent. L'identité de ces produits résulte d'ailleurs de la similitude de leurs caractères, de la même époque de leur maturité et du synonyme *Surpasse Meuris* qui leur est commun. C'est donc à tort qu'on a présenté ce fruit sous deux variétés différentes.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
n Sec.....	De Saint-Martin. — Rousselet d'hiver.	Décembre et janvier.
ice Desportes.....	» »	Septembre.
re Jean.....	Messire Jean doré, gris, blanc. — Chaulis. — Monsieur John. — Marion. — Poire de Chagrillé.	Novembre.
allard.....	Monchallard. — Belle épine fondante.	Août.
eau Poiteau.....	Retour de Rome. — Tombe de l'amateur.	Octobre et novembre.
re Lepin.....	» »	Octobre.
nt de Van Mons.....	» »	Février à fin d'avril.
e impérial.....	» »	Septemb. et octob.
de la Grande-Bretagne	British Queen.....	Id.
Chatenay (nouveau)..	» »	Février et mars.
elet d'août	Gros rousselet d'août.....	Août.
– de Reims	Perdreau musqué. — Petit rousselet.	Septembre.
le d'hiver.....	Duchesse de Montebello. — Spina di Carpi. — Pera Casentina. — Perra Passana.	Novembre à janvier.
-Germain Vauquelin...	Poire Vauquelin.....	Novembre à mai.
eur Vaisse.....	» »	Août et septembre.
nge.....	Bergamotte Silvange. — Silvange de Metz.	Octobre et novembre.
nir de Dives (nouveau)	» »	Janvier et février.
nir des Congrès.....	» »	Août et septembre.
e de Montluçon.....	Sucrée verte. — Sucrin vert.	Octobre et novembre.
te de Bavay.....	» »	Janvier à avril.
dore Van Mons.....	» »	Octobre.
se (nouveau).....	» »	Octobre et novembre.

POMMES

PREMIÈREMENT. — **Pommes excellentes.**

de Boskoop.....	Reinette belle de Boskoop..	Décembre à février.
fleur jaune.....	Linneous pippin. — Seek-no-Further.	Id.
n Russet...	Putnam Russet. — Shippen's Russet.	Février à mars.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Calleville blanc (1).....	Reinette à côtes. — Bonnet carré. — Withe Calleville. — Calleville blanc d'hiver.	Hiver et printemps.
— de Maussion.....	» »	Décembre à février.
— de Saint-Sauveur.	Reinette Saint-Sauveur.....	Hiver.
— Mme Lesans (nouveau) (2).	» »	Janvier à fin de juin.
Châtaigner.....	De Chastignier.....	Automne.
Cox's Orange pippin.....	Reinette orange de Cox. — Cox's orange.	Octobre à janvier.
De Jaune.....	D'argent.....	Fin d'hiver.
Grœfenstein.....	Gravenstein.....	Fin d'été et automne.
Hughe's Golden pippin.....	Pepin d'or de Hughe.....	Hiver.
Lagrange (3).....	Reinette Lagrange.....	Id.
Pearmain d'Adam.....	Adam's Pearmain. — Rousse de Norfolk.	Id.
— Herefordshire....	Royal Pearmain d'hiver. — De Hereford.	Id.
Pepin gris de Parker.....	Parker's pippin.....	Id.
Pigeon ou Pigeonnet blanc.	Cœur de pigeon blanc. — Pigeon rayé.	Id.
— — rouge.	Gros pigeon rouge. — Pigeon rose. — Jérusalem. — Pigeon de Rouen ou d'hiver.	Id.
Reine Sophie.....	Konigin Sophiens. — Winter Queen.	Février à mai.
— des Reinettes.....	Surpasse reinette. — Hamshire Yellow, etc.	Décembre à avril.
Reinette d'Anthézieux.....	Reinette Babout. — Reinette Menoux. — Musi.	Automne et hiver.
— des Carmes.....	Reinette rousse. — Carmeliter reinett.	Hiver.
— de Saintonge.....	Geele Gulderling. — Haute bonne.	Id.
— dorée.....	Golden reinette. — Roussette. — Jaune tardive. — Princesse noble. — English pippin.	Automne et hiver.
— du Canada.....	Reinette blanche du Canada. — Grosse reinette du Canada.	Hiver et printemps.

(1) Cet arbre doit être cultivé à l'espalier ou en cordon.
(2) Ce fruit ne se tache pas comme le *Calleville blanc*.
(3) Fruit de très longue garde.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
tte du Mans.....	» »	Février à mai.
du Vigan.....	» »	Hiver et printemps.
franche (de longue de).	Edel reinett. — Reinette blanche. — Goldreinett. — Victorious reinett.	Hiver.
tte grise.....	Reinette grise d'hiver ou française. — Belle fille. — Reinette grise haute bonté.	Hiver et printemps.
— de Grandville.	» »	Automne et hiver.
— d'Hennebont..	» »	Janvier à mars.
— du Canada...	Canada gris (variété de la reinette du Canada).	Hiver et printemps.
parente de Croncels..	» »	Août à décembre.

DEUXIÈMEMENT. — **Pommes de bonne qualité.**

.....	Api fin, rouge, rose. — Petit api.	Hiver.
oir.....	» »	Id.
vin.....	Calleville Butter. — Pecker. — Wood-Pecker.	Id.
y of Kent.....	Pepin de Kent.....	Octobre à février.
rdshire Foundling....	Cambridge pippin.....	Décembre à février.
d'avril (nouveau).....	» »	Printemps.
de Pontoise (nouveau)	» »	Courant d'hiver.
Dubois.....	Rhode Island's. — Gloria mundi. — Pater noster. — Reinette des Danois. — Louis XVIII.	Octobre.
fleur.....	Belle fleur de France, double, rouge. — Auberive. — Belle femme. — Crotte.	Fin de l'automne.
de.....	» »	Id.
eim pippin.....	Blenheim orange. — Woodstock pippin. — Kempter's pippin.	Novembre à février.
e de mai.....	» »	Janvier à avril.
vitsky.....	Duchesse d'Oldembourg....	Août.
ille rouge d'biver....	Calleville sanguinole. — Passe pomme d'hiver. — Cœur de bœuf. — Calleville rouge Normand ou d'Anjou.	Hiver.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
Caroli	Male Carle. — Pomme de Charles.	Hiver.
Chailleux	» »	Id.
Champ Gaillard	» »	Id.
Citron d'hiver	Calleville du roi. — Reinette citron. — Reinette du roi.	Novembre à mars.
Court pendu gris	Court pendu doré. — De Capendu.	Décembre à mars.
— — rouge	Court pendu plat. — Reinette de Capendu.	Hiver.
Cusset	» »	Fin d'hiver et printemps.
Dean's Codlin	(Appelé à tort Cox's Pomona)	Octobre et novembre.
Double rose	Dieu. — Double api. — Rose de l'Agenais. — Gros api. — Rubis. — Vermillon.	Hiver et printemps.
Doux d'argent	Doux d'Angers. — Ostogate.	Hiver.
Fenouillet gris	Petit fenouillet. — Fenouillet anisé. — Gorge de pigeon. Aromatic russet. — D'épice d'hiver. — Spice.	Hiver et printemps.
— gros	Reinette douce	Id.
— jaune	Early summer pippin. — Fenouillet doré. — Drap d'or.	Automne et hiver.
Grand Alexandre	Russian emperor. — Albertin. — Aporta. — Corail.	Automne.
Grillot (1)	De grillot. — Grillotte	Hiver et printemps.
Monstrueuse de Nikita	» »	Hiver.
Museau de lièvre blanc	Museau de lièvre	Automne.
Northern Dumplin (nouveau)	» »	Hiver.
Patte de loup	(Fruit de très longue garde)	Mars-juin.
Pearmain de Claygate (N)	» »	Hiver.
Pomme de Roirie	» »	Février à mai.
Postophe d'hiver	Kruis rouge de Gueldre	Hiver.
Rambour franc	Rambour d'été, de Lorraine, de Notre-Dame. — Rambour blanc. — Charmant blanc.	Août et septembre.

(1) Les pomologues ne sont pas d'accord sur l'identité de ce fruit et sur son époque de maturité. M. André Leroy donne le synonyme de *Grillotte* ou *De grillot* à la *Passe pomme d'été* ou *Calleville d'été*, dont la maturité a lieu fin juillet et août. Il nous a été présenté un spécimen de la pomme dite *Grillot*, et ce fruit, qui est légèrement côtelé comme le *Calleville blanc*, oblong et d'un blanc d'ivoire, rosé à l'insolation, était à peine arrivé à maturité au mois de mars. Ce doit être la vraie pomme *Grillot*.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
ambour d'hiver.....	» »	Hiver.
einette ananas.....	» »	Id.
— Baumann.....	Baumann's reinett.....	Id.
— de Bretagne.....	» »	Id.
— de Caux (1).....	Grosse reinette de Cassel. — Mignonne de Hollande ou Dutch mignonne. — Stettin pippin. — Grosse reinette rouge tiquetée.	Hiver et printemps.
— de Cuzy.....	Reinette carrée de Montbard.	Hiver.
— de Dieppedalle....	Reinette grise de Rouen (de longue garde).	Hiver et printemps.
— d'Espagne.....	Reinette blanche. — Reinette tendre.	Novembre.
— Parmentier.....	Grise de Parmentier. — Grise d'hiver.	Hiver.
— superfine (nouveau)	» »	Id.
— Thouin..... ...	» »	Janvier à mars.
ose de Benauge (nouveau)	» »	Hiver.
oyal Russet.....	Roussette royale. — Koniglicher Russet. — Leatker coat. — Reinette grise royale.	Fin d'hiver.
oyale d'Angleterre.....	Englischer Konigs. — Reinette d'Angleterre hâtive. — Pomme d'or. — Grosse reinette d'Angleterre.	Automne et hiver.
urmer's pippin.....	Pépin de Stummer.....	Hiver et printemps.

) D'après la *Pomologie* de M. André Leroy, d'Angers, c'est à tort qu'on a confondu dans la e classification les deux fruits : *Reinette de Caux* et *Grosse reinette de Cassel*, qui seraient, ne ce pomologue, deux variétés distinctes, bien qu'ayant toutes deux même origine, c'est-à-dire rtenant à la *Pomone hollandaise*.

opinion de M. André Leroy est d'ailleurs partagée par William Hooker, de la Société d'horti-re de Londres, qui, dans un procès-verbal de cette Société du 4 février 1817, affirme que la *ette de Caux* et la *Grosse reinette rouge tiquetée* sont le même fruit, mais que la *Grosse ette de Cassel* est une variété différente qui, dans les catalogues anglais, a un état civil et des tères bien distincts.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
PÊCHES (1)		
PREMIÈREMENT. — **Fruits à peau duveteuse.**		
*Admirable	Admirable longue. — Admirable rouge.	Fin d'août et courant de septemb.
— jaune	» »	Fin de septemb. et court d'octob.
*Alexis Lepère	» »	Fin d'août et septembre.
Amsden	Pêche de juin	Fin juin et courant de juillet.
Baron Dufour	Grosse Madeleine de Metz	Fin d'août et courant de septemb.
*Belle Bausse	Mignonne tardive. — Vineuse	1re quinzaine de septembre.
— de Doué	» »	Milieu et fin d'août.
— de Toulouse	Belle Toulousaine	Fin de septembre.
* — de Vitry	Admirable tardive de Duhamel.	1re quinzaine de septembre.
*Bonouvrier	Chevreuse tardive	Fin de septemb. et court d'octob.
Early Alexander	Précoce Alexander	Fin de juin (première)
*Fine Jaboulay	Monstrueuse de Ternay	Milieu de septembre.
*Galande	Belle de Tillemont. — Noire de Montreuil.	Fin d'août et courant de septemb.
*Grosse mignonne	Hâtive de Ferrières. — Mignonne veloutée.	2e quinzaine d'août.
* — — hâtive	Mignonne hâtive	1re quinzaine d'août.
*Hale's early	Précoce de Hale	Fin de juillet.
*Madeleine rouge	Grosse Madeleine. — Madeleine de Courson.	Fin d'août.
*Malte	» »	Fin d'août et courant de septemb.
Nivette veloutée	Pêche pointue. — Veloutée tardive.	2e quinzaine de septembre.
*Noblesse	» »	Fin d'août.
*Pourprée hâtive	» »	Id.
— tardive	» »	Fin de septembre.
Reine des vergers	Monstrueuse de Doué	1re quinzaine de septembre.
Salway	» »	Fin d'octobre.
*Tardive d'Oullins	» »	Fin septemb. et courant d'octob.
*Teissier	» »	2e quinzaine de septembre.
Teton de Venus	Admirable tardive	Fin septemb. et courant d'octob.

(1) Les fruits de qualité supérieure sont marqués d'un astérisque. L'orientation à donner au pêcher à l'espalier est celle de l'est dans les zones tempérées, et celle du sud dans les climats plus au nord. Pour que le pêcher prospère bien, il est indispensable de le planter dans un sol où le calcaire soit en quantité dominante, c'est-à-dire dans un terrain composé autant que possible de : argile, 30 0/0 ; silice, 30 0/0, et calcaire, 40 0/0.

NOMS (Alphabétiquement)	SYNONYMES	MATURITÉ
DEUXIÈMEMENT. — **Pêches à peau lisse, Nectarines et Brugnons.**		
Bowden.....	» »	Fin d'août.
Galopin.....	» »	1re quinzaine de septembre.
Jaune magnifique de Padoue	» »	Id.
Lord Napier.....	» »	1re quinzaine d'août.
Victoria.....	» »	2e quinzaine de septembre.
Violet musqué.....	Brugnon de Rome. — Romaine rouge.	1re quinzaine de septembre.
Violette hâtive.....	» »	Fin d'août et courant de septemb.

On remarquera, d'après les astérisques indiquant la primauté des fruits, que, sauf quelques exceptions, les pêches d'une maturité très hâtive et celles qui ne mûrissent qu'à l'automne sont en général de qualité inférieure à celle des mêmes fruits dont la maturité arrive en saison ordinaire, c'est-à-dire fin de juillet, août et première quinzaine de septembre.

Ainsi, l'extrême précocité des pêches *Early Alexander* et *Amsden,* qui sont les premières dans l'ordre de maturité, et la tardiveté des pêches *Salvay* et *Teton de Venus,* qui sont les dernières, constituent certainement la majeure partie de la valeur de ces fruits.

Il en est de même des poires et des pommes de première maturité, qui sont généralement de qualité très ordinaire ou médiocre. Aussi, dans le choix des poiriers et pommiers, doit-on donner la préférence, comme quantité à planter, aux arbres dont les fruits arrivent à maturité en fin d'automne et dans le cours de l'hiver ; puis, tout en faisant une large part aux fruits de printemps, il ne faut pas l'exagérer, car, si parmi ces fruits l'on en compte d'excellents comme les poires : *Alexandrine Mas, Charles Cognée, Doyenné d'hiver,*

Directeur Alphand, Echassery, Olivier de Serres, etc., il y en a beaucoup d'autres dont le principal et peut-être le seul mérite est de rester les derniers au fruitier, tels que : *Bon chrétien de Rance* ou de *Noirchain, Beurré Gambier, Saint-Germain Vauquelin, Suzette de Bavay,* etc. « *In medio stat virtus.* »

Il existe encore un assez grand nombre de fruits nouveaux, surtout en poires et pommes, qui sont qualifiés d'excellents soit par les obtenteurs, soit par les pépiniéristes, tous intéressés à en vanter la beauté et la qualité et à en exagérer les mérites. Il est prudent d'attendre que ces productions nouvelles aient fait leurs preuves avant de les admettre définitivement au répertoire.

Quant aux poires exclusivement destinées à la cuisson, comme le *Catillac* et autres de même nature, on n'en a pas fait mention, attendu qu'on trouvera toujours au fruitier une certaine quantité de fruits de table qui pourront avantageusement les remplacer pour les compotes. A la vérité, parmi les fruits de cette catégorie, on a maintenu le *Bon chrétien d'hiver ;* mais ce fruit, d'ailleurs à double usage, fait une honorable exception par sa qualité supérieure, bien que l'arbre, qui est très délicat, ne prospère plus guère aujourd'hui.

On a négligé de même les fruits qui servent uniquement à l'apparat et à l'ornementation, tels que la *Belle Angevine,* fruit d'un volume et d'un coloris superbes, mais dépourvu de qualité et ainsi caractérisé par M. Gressent dans son *Arboriculture fruitière :* « Mauvais cuit, pas bon cru. » En effet, pour des fruits dont la seule mission est d'orner indéfiniment des bouts de table, usage auquel suffisent quelques exemplaires, on ne doit pas encombrer inutilement le jardin fruitier, ni faire occuper par des médiocrités des emplacements qu'il convient mieux de réserver aux variétés de choix.

Enfin, en pomologie, surtout en cette matière, il n'y a rien d'absolu. La qualité des fruits, ainsi que l'époque de leur maturité, peuvent varier et présenter des différences assez sensibles suivant les zones, le climat et le sol ; elles dépendent souvent aussi, dans la même localité, des formes et de l'orientation données aux arbres ; puis, la température dominante pendant la période de formation, d'accroissement et de maturation du fruit joue également un grand rôle sur la qualité et l'époque de maturité.

Il est donc bien difficile d'établir en cette matière des règles fixes ; c'est pourquoi, dans la nomenclature qui précède, l'auteur a dû tenir compte de la variété des zones et du climat, de la nature du sol et des influences atmosphériques, pour baser la qualité et l'époque de maturité des fruits ; il a cherché enfin à établir une moyenne aussi exacte que possible à l'aide tant de ses observations personnelles que des documents fournis par les pomologues.

Le vice-président de la Société,
CHEVASSU.

Novembre 1891.

LA
NATION FLAMANDE
A
L'UNIVERSITÉ DE DOLE

(1651-1674)

Sans avoir jamais jeté l'éclat des universités de Padoue, de Bologne et de Louvain, l'université de Dole a eu ses jours de splendeur, où une foule ardente envahissait ses salles à grand bruit. Fondée par Philippe le Bon (1), en vertu d'une bulle du pape Martin V (2), elle fut de la part de ce prince l'objet d'une sollicitude constante ; c'est lui qui, suivant l'expression hyperbolique d'un chroniqueur franc-comtois, lui forma « une famille, composée presque à la roïale (3), » exemptant de toutes charges personnelles ceux qui en faisaient partie, recteur, docteurs, régents, officiers, écoliers, secrétaire et autres suppôts. En 1437, Eugène IV porta le nombre de ses facultés à cinq par l'érection d'une faculté de théologie (4). Philippe le Beau et Charles-Quint confirmèrent ses statuts et accrurent ses privilèges. Philippe II la défendit contre les prétentions rivales de Besançon. Corneille Agrippa y professa la théologie, et Antoine Lulle la rhétorique ;

(1) Lettres patentes du 22 juin 1423.

(2) 22 novembre 1422.

(3) Gollut, *Mémoires historiques de la République séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 160.

(4) Les quatre autres facultés étaient les décrets ou droit canon, les lois ou droit civil, la médecine et les arts.

d'autres maîtres renommés y enseignèrent le droit canon, le droit civil, la médecine, la philosophie, les belles-lettres, la physique et les mathématiques, et, pendant plusieurs mois, le célèbre Dumoulin y fit des leçons qui excitèrent un enthousiasme universel. Aussi sa réputation s'étendit-elle au loin : elle compta un instant Juste Lipse parmi ses professeurs ; les étrangers recherchèrent ses grades, et l'Allemagne et les Flandres lui fournirent un nombreux contingent d'écoliers, dans les rangs desquels on montrait avec orgueil des fils de princes et de barons (1).

Au commencement du dix-septième siècle, l'école doloise était bien déchue de son importance. Les maladies contagieuses qui avaient sévi de 1565 à 1595 avaient fait le vide autour d'elle. Une grave atteinte venait, en outre, d'être portée à sa constitution libérale par l'ordonnance qui avait enlevé aux étudiants le droit de concourir à l'élection du recteur. Les rois d'Espagne eurent beau défendre à leurs sujets du comté de Bourgogne de fréquenter les académies étrangères, ils ne parvinrent pas à rendre à l'université son ancien lustre. Albert et Isabelle mirent les places de professeurs au concours, mais, moins bien inspirés, ils réservèrent aux seuls régents l'accès de la dignité rectorale, et cette mesure fut presque aussi funeste aux études que les empiétements successifs de l'illustre Compagnie de Jésus (2). Au mois de juillet 1629, la peste s'abattit de nouveau sur Dole : en peu de jours, la ville fut abandonnée par plus des trois quarts des habitants. Vinrent ensuite les horreurs de la guerre déchaînée par le cardinal de Richelieu : elles durèrent

(1) Ce fut à l'université de Dole qu'en 1562 le comte Charles Ier de Hohenzollern envoya ses deux fils, Eitel-Frédéric et Charles : le premier fut le chef de la branche de Hohenzollern-Hechingen, et le second le chef de la branche de Hohenzollern-Sigmaringen. Cf. M. Lambert, *L'enseignement du droit en Franche-Comté*, dans les nouvelles *Annales franc-comtoises*, t. III, p. 133.

(2) Cf. sur la lutte de l'université contre les Jésuites, J. Feuvrier, *Le collège de l'Arc*, p. 214.

dix ans, et laissèrent la province dans un état tel, qu'au témoignage d'un contemporain (1), elle ressemblait plus à un désert qu'à un pays qui eût jamais été peuplé.

Lorsqu'échappée au triple fléau de l'invasion, des épidémies et de la famine, la Franche-Comté put respirer en paix, l'université rouvrit ses portes; les chaires demeurées longtemps muettes virent accourir de nouveaux auditeurs, et la gloire dont les Dolois s'étaient couverts par la défense de leur cité ramena dans les murs de celle-ci les écoliers flamands, curieux sans doute de voir les remparts devant lesquels avait dû reculer l'impétuosité française. En 1651, ces étrangers étaient assez nombreux pour que l'idée leur vînt de s'ériger en nation. Réunis dans une des salles de l'université, ils rédigèrent des statuts qu'ils présentèrent à l'approbation du parlement, et ce grand corps ne put qu'accueillir favorablement un projet destiné à rétablir entre le comté de Bourgogne et les Flandres les rapports que leurs malheurs communs avaient interrompus.

Désormais, tout nouvel arrivant dut, dans le délai de quinze jours, solliciter son inscription *(immatriculatio)* sur les rôles ou registres de l'illustre nation flamande *(album inclytæ nationis belgicæ)*. Pour faire partie de celle-ci, deux conditions étaient requises : professer la foi catholique et être originaire des Pays-Bas. Les liens politiques qui unissaient alors l'Empire à l'Espagne firent cependant admettre les Allemands dès l'origine (2), et jusqu'à la fin, on vit, confondus avec les Flamands, bon nombre d'étudiants venus de Fribourg en Brisgau, de Cologne, de Spire, de Munster, de Ratisbonne, etc.; il fut seulement stipulé qu'ils ne pour-

(1) Montglat, *Mémoires*, t. II, p. 138.

(2) Dunod dit, dans son *Histoire de l'université* (ms. de la bibliothèque de Besançon), que les Allemands formèrent avec les Flamands « deux nations qui avoient leurs bourses, leurs receveurs et leurs bibliothèques (fol. 24). » Cette assertion me paraît démentie par le texte même des statuts.

raient jamais changer le nom et les insignes de l'association (1).

L'inscription sur l'*album* emportait l'obligation d'obéir aux statuts. Il fallait, de plus, payer, au moment où l'on se faisait inscrire, une somme destinée à l'achat de livres pour une bibliothèque distincte de celle de l'université. Ceux à qui leur naissance et leur fortune permettaient de revendiquer les prérogatives des étudiants nobles donnaient ce qu'ils voulaient *(pro arbitrio suo et dignitate)* : c'est sans doute à cette catégorie qu'appartiennent ceux qui donnent une pistole (2) ou un ducat (3). La cotisation imposée aux autres étudiants fut, dans le principe, d'un patagon ou dalre de Bourgogne (4) ; à partir de 1663, on paya deux patagons, mais l'élévation même du droit d'inscription ne tarda pas à engendrer des abus, et il devint nécessaire de revenir au chiffre primitif ; le 24 mars 1671, une délibération fut prise, dans laquelle, après avoir constaté qu'un grand nombre d'étudiants ne se faisaient pas faute de s'affranchir du versement de leur cotisation (5), on décida que tout membre de la nation paierait au moins un patagon le jour même de son

(1) Ces détails sont, ainsi que ceux qui suivent, tirés du ms. 347 de la bibliothèque de Dole. C'est un registre in-folio, en tête duquel se trouvent les statuts de la nation flamande ; sur les derniers feuillets sont peintes les armoiries de vingt-quatre dignitaires.

(2) « Marcus Henricus Keller baro d'Ysenbourg ex Schwevia solvit pistollam (fol. 38). »

(3) « Petrus Franciscus de Heredia Brux. dedit hungarum quarta octobris 1651 (fol. 9 v°). »

(4) Monnaie d'argent du poids de 22 deniers 2 grains. Elle valait environ quatre francs. V. *Suite du recueil des édits et ordonnances de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 92 ; Dom Grappin, *Recherches sur les anciennes monnoies du Comté de Bourgogne*, p. 202 ; L. Plantet et L. Jeannez, *Essai sur les monnaies du Comté de Bourgogne*, p. 183, pl. vi.

(5) Pour la seule année 1665, on ne trouve pas moins de douze noms suivis de la mention : « Non solvit. »

immatriculation (1). Les statuts interdisaient néanmoins de rien exiger des écoliers pauvres.

A la tête de la nation fut placé un magistrat électif *(magistratus)*, composé d'un consul, de deux assistants et d'un questeur. C'était dans la salle de la bibliothèque qu'on procédait à son élection ; le vote avait lieu par écrit ; les quatre étudiants qui obtenaient le plus de voix étaient proclamés élus ; un deuxième tour de scrutin réglait ensuite le rang qu'ils devaient respectivement occuper. Aux termes des statuts, le renouvellement du magistrat avait lieu à l'expiration de chaque trimestre ; toutefois, si la nation le jugeait à propos, ou que le nombre de ses membres fût inférieur à dix, on continuait en charge les dignitaires élus trois mois auparavant : c'est ce qui fut fait plusieurs fois, notamment en 1671, faute de votants *(propter parvum numerum dominorum inclytæ nationis residentium in hac universitate)*; déjà, au mois de janvier 1668, il n'y avait pas eu d'élection, parce qu'il ne restait plus à Dole qu'un seul Flamand (2), les préparatifs militaires de la France ayant déterminé ses compatriotes à reprendre le chemin des Pays-Bas.

Le consul, qui, en 1662, abandonna ce titre pour prendre celui de préfet *(præfectus)*, avait une primauté d'honneur plutôt qu'une juridiction véritable, car son pouvoir se réduisait à infliger aux contrevenants les amendes fixées par les statuts. C'était à lui d'apaiser les querelles *(rixæ)*, d'étouffer les ferments de discorde *(dissentiones)*, d'user en un mot de tout son crédit et de toute son influence pour maintenir la paix au sein de la nation. Il avait dans ses attributions la surveillance de la bibliothèque, dont l'entretien regardait

(1) Cette délibération ne mit pas fin aux abus qu'elle visait, attendu qu'au mois de novembre 1671, un écolier est déjà signalé comme n'en ayant pas tenu compte ; il est élu préfet l'année suivante, et un condisciple écrit au-dessous de son nom : « ..qui non solvit pataconem quem scripserat se dedisse, ideo mendax (fol. 68 v°). »

(2) « Magistratus non renovatus quia solus remansi. J. J. A. Snoy, dominus d'Elsbrocq (fol. 53). »

plus particulièrement le questeur. Tout Flamand qui venait suivre les cours de l'université devait se présenter à lui pour demander à être immatriculé. A moins d'empêchements légitimes, les écoliers qui retournaient dans leur patrie après avoir obtenu le grade de licencié ou de docteur devaient aussi lui rendre leurs devoirs avant de quitter Dole. L'insigne de sa dignité était un lion d'or *(leo Belgicus)* suspendu par une chaîne à son cou.

Pierre-François de Heredia, de Bruxelles, fut le premier Flamand investi de cette charge; il eut pour assesseurs Jacques Le Roy, d'Anvers, et Charles-Philippe Van der Bosch, de Termonde (1). Le dernier préfet fut Mathias Scheyven, de Ruremonde (2).

Les statuts ne renferment aucune indication sur le rôle des assistants ou assesseurs, que je ne crois pas avoir été appelés à remplacer le préfet en cas d'absence.

Quant au questeur, sa principale fonction consistait à poursuivre le paiement des sommes dues par les étudiants; il ne pouvait disposer des fonds de l'association sans le consentement des autres membres du magistrat. Une fois au moins par semaine, il devait se trouver au milieu du jour *(circa meridiem)* dans la bibliothèque particulière des Flamands. Cette bibliothèque, dont aucun inventaire n'est parvenu jusqu'à nous, paraît avoir été relativement importante, car les précautions les plus minutieuses sont prises par le règlement pour la conservation des livres qui la composent. C'est ainsi qu'on ne peut emporter les in-folio au dehors; force est également de consulter sur place les

(1) « Magistratus primus initus 4a octobris 1651. Consul : D. Petrus Franciscus de Heredia. Assistentes : D. Jacobus Le Roy, D. de Brouchem; D. Carolus Philippus Van der Bosch, D. de Moes. Quæstor : D. Gerardus Antogniossi (fol. 9). »

(2) « Die decima nona februarii 1674 magistratus renovatus est et electus est in præfectum : Nobilis (mot effacé) Mathias Scheyven, Ruræmundanus ; in assistentem : D. Thomas Herll, Ruræmundanus ; in quæstorem : D. Henricus Ciermans, Sylvæducensis (fol. 73). »

ouvrages en plusieurs volumes ; tout livre prêté fait l'objet d'un reçu ; il doit être rapporté à la fin de chaque trimestre ; en cas de détérioration, le magistrat inflige à l'auteur du méfait une amende ; quant aux ouvrages dont la disparition vient à être constatée, ils sont remplacés aux frais de l'étudiant qui les a égarés ou vendus. Des deux clefs qui ouvrent la salle de la bibliothèque, l'une est remise au bedeau général ou massier de l'université, l'autre reste entre les mains du questeur. Rien de plus simple, d'ailleurs, que le mobilier de cette pièce : une table, un fauteuil, deux chaises et un coffre ; aux murs sont appendus des cartes géographiques et un crucifix. En 1672, la nation paie pour son loyer annuel la modique somme de six écus blancs (1).

En sortant de charge, le questeur était tenu de rendre ses comptes à son successeur et de lui remettre l'argent dont il était débiteur envers l'association. On ne voit pas qu'aucun questeur ait jamais manqué à cette obligation ; je trouve bien qu'en 1668 un Flamand partit avec les fonds confiés à sa garde, et que ses compatriotes flétrirent sa conduite (2), mais il est à présumer qu'à son retour il rendit l'argent, puisque, l'année suivante, il fut nommé préfet.

Telle était la composition du magistrat chargé de faire observer les statuts rédigés par les membres de l'illustre nation flamande. En 1657, ceux-ci jugèrent à propos de se donner un chapelain ; leur choix se porta d'abord sur l'un

(1) C'est précisément dans la convention intervenue à cette date entre le magistrat de la nation flamande et le bedeau général de l'université que sont mentionnés « une table et un tappis, trois chaires tappissées, sçavoir une à bras et deux autres, l'image du crucifix, dix-neuf petites cartes de géographie et une grande appartenans le tout à lad. nation, et un coffre de sapin pour enfermer les deux robbes à fleurs avec les deux chapperons de mesme estouffe et deux bonnets de docteurs aussy appartenans à lad. nation. »

(2) « D. Petrus Nieulant Brugensis questor aufugit cum pecunia totius bibliothecæ Belgicæ, ideo infamis, nisi restituat. Et hoc in æternam rei memoriam (fol. 55). »

d'eux, docteur ès droits de l'université de Dole et bachelier en théologie de l'université de Louvain (1); le 31 août 1658, il fut remplacé par un familier de l'église collégiale de Dole, dont le nom ne disparaît des rôles qu'en 1672 (2). Ils eurent aussi en 1666 un chirurgien, mais il semble que cette charge fut plutôt créée pour reconnaître les services rendus par un individu (3) que pour répondre à un besoin réel; dès 1667, il n'en est plus question.

Bien qu'ils n'aient pas, à proprement parler, formé une nation dotée de privilèges particuliers, il est probable qu'à partir de 1651, les écoliers flamands eurent un rang distinct dans les cérémonies publiques. Lorsqu'un des leurs prenait ses degrés, on tirait du coffre de la bibliothèque la robe qu'il devait revêtir, et c'était pour tous une véritable fête. Au jour marqué, le collège de l'université, recteur en tête, venait chercher l'aspirant à son logis et le conduisait au grand auditoire, où il prononçait sa harangue et faisait sa leçon; les épreuves duraient parfois plusieurs jours (4); pendant les intervalles des disputes, on offrait aux assistants des dragées et du vin de Beaune; puis, le gradué investi des insignes de son nouveau degré (5), on le ramenait chez lui, au milieu des acclamations du peuple attiré par le son des hautbois et les

(1) « Inclitæ nationis cappellano ordrio reverendo admodum ac clarissimo domino Patricio Ginnæo juris utriusque doctore Dolano nec non sacræ theologiæ bacchalaureo Lovaniensi (fol. 22). »

(2) « Inclitæ nationis cappellano majore recepto omnium votis et communi consensu rdo domino Antonio Sachault familiari collegiatæ ecclesiæ B. Mariæ virginis de Dola (fol. 23). »

(3) « Georgius Petrus Jacquez electus fuit in chirurgum postquam consideravimus servitia nationi Belgicæ ab ipso præstita (fol 47). »

(4) « Theodorus Van Uffele d'Ameyden, patricius Bruxellensis, ibidem in tribunali Pannariæ scabinus, D. de Waesmont, etc., dedit dalerum 4a octobris 1651. Post triduam disputationem j . u . d . renuntiatus 1a februarii anni 1652, et anno 1661 iterum Dolam reversus sacræ theologiæ doctoratus lauream (postquam se Deo et Ecclesiæ dedit) 2a julii ejusdem anni 1661 adeptus est (fol. 9 vo). »

(5) S'il s'agissait du grade de docteur, c'était à l'église Notre-Dame que l'aspirant recevait des mains du promoteur le livre ouvert, l'anneau et le bonnet.

vivat des écoliers (1). Il va sans dire que la journée se terminait invariablement par un banquet, d'où les étudiants sortaient la plupart du temps aussi légers d'argent que pleins de vin *(vacui et gravati)*, encore qu'il leur fût loisible de s'exempter de donner le repas dont il s'agit en versant une faible somme à la caisse universitaire (2). Qu'il y a loin de ces réceptions solennelles aux examens subis de nos jours dans une morne salle de faculté !

Le règlement fit aux membres de l'illustre nation flamande une obligation étroite de prendre en toute rencontre la défense de leur pays, pour qui les Franc-Comtois ne manifestaient pas toujours une sympathie bien vive (3) ; celui qui y manquait était rayé des rôles et noté d'infamie. Même peine atteignait celui qui refusait de se conformer aux statuts (4). Lorsqu'un étudiant venait à mourir, tous les membres de la nation étaient tenus de se trouver à ses funérailles ; ceux qui ne s'acquittaient pas de ce devoir pieux devaient verser 12 sols entre les mains du questeur ; on consacrait cette somme à faire dire des messes pour le défunt. Les pauvres étaient enterrés aux frais de tous. L'étudiant qui n'assistait pas au service solennel célébré chaque année pour les membres de l'université encourait également une amende.

(1) Cf. Labbey de Billy, *Histoire de l'université du Comté de Bourgogne*, t. I, p. 37.

(2) Les professeurs devaient aussi donner un repas lors de leur installation : ce fut dans un de ces banquets qu'on fit tellement boire Juste Lipse, que, tout Flamand qu'il était, il pensa en mourir. V. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1724.

(3) A aucune époque les Flamands ne virent eux-mêmes de très bon œil l'influence exercée dans les conseils du souverain par les hommes d'État franc-comtois. Cf. L. Wiesener, *Études sur les Pays-Bas au XVIe siècle*, p. 46.

(4) Le magistrat pouvait, en revanche, avancer de l'argent aux membres de la nation, témoin cette quittance retrouvée entre les feuillets du manuscrit de Dole : « Infrascriptus attestor accepisse mutuo a domino Hieronimo Masseau inclitæ nat. belæ prefecto quinque pattacones ex pecuniis ejusdem nationis, quos mihi illis indigenti accommodavit donec recepero cambium meum, quo recepto obligor eosdem restituere. Actum hac decima maii 1673. *Dormael . 1673.* »

A part cela, la condition des Flamands ne différait en rien de celle des autres écoliers : ils jouissaient des mêmes privilèges, suivaient les mêmes cours, étaient soumis aux mêmes lois. L'inscription sur les registres de l'*alma mater* était gratuite ; on payait seulement pour le certificat scolaire la somme de huit blancs. Avant d'être inscrits, les étudiants prêtaient serment d'obéir au recteur, de promouvoir le bien et l'honneur de l'université et d'en observer fidèlement les statuts. Ils devaient donner l'exemple de l'attachement à la religion catholique, s'abstenir notamment de « despiter » le nom de Dieu, « jurants la mort Dieu, sang Dieu, chair Dieu, ventre Dieu, teste Dieu, playes Dieu, et autres tels scandaleux et détestables serments (1) ; » pourtant le blasphème, que les lois du comté de Bourgogne punissaient des peines les plus sévères, n'entraînait pour eux qu'une amende de 10 sols pour la première fois, de 20 sols pour la seconde, de 40 sols et de trois jours de prison pour la troisième. Défense leur était faite de se trouver dans les rues sans lumière après la sonnerie du couvre-feu. Il leur était également interdit de jouer aux jeux de hasard, de courir par la ville déguisés et masqués, et de porter des armes offensives, telles, entre autres, que les « petites dagues ou poignars quarrez, appellez stilets, » et les « petits pistolets, communément appelez bidets ou mouchoirs (2) ; » d'innombrables documents nous apprennent que les écoliers dolois n'étaient que trop disposés à enfreindre cette sage défense. Désireux de couper court aux « grandes insolences, tumultes, séditions, outrages et actes volontaires » qui survenaient « journellement » en la ville de Dole, le parlement leur défendit encore de se choisir des *Valentines* parmi les jeunes filles de la cité, ainsi que de

(1) Petremand, *Recueil des ordonnances et édicts de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 213.

(2) Édit du 28 janvier 1658. V. *Suite du recueil des édits et ordonnances de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 60.

ressusciter les assemblées connues sous le nom d'*Abbayes* et *Pères folies*, « desquelles, dit un édit, ne procède que perdition de temps, dilapidation de biens et voluptueuses dissolutions (1).

Qu'on n'aille pas néanmoins s'imaginer que les mœurs de la jeunesse universitaire fussent en harmonie avec l'aspect sévère des hôtels qu'habitaient les auteurs de ces prohibitions. La capitale de la Franche-Comté ne ressemblait pas à la petite ville morose qui sommeille aujourd'hui aux bords du Doubs. Si l'on ne voyait plus le roi de la Pie (2) caracoler dans ses carrefours, précédé de Mores et suivi de femmes vêtues en Amazones, les distractions qu'elle offrait n'en étaient pas moins nombreuses : tir du papegai, réunion des États, entrée des gouverneurs, représentations dramatiques organisées par les PP. Jésuites, illuminations, feux d'artifice, salves d'artillerie à l'occasion de la réception d'un grand personnage, de la canonisation d'un bienheureux ou de victoires remportées sur les ennemis de Sa Majesté Catholique. A la rentrée de la Saint-Georges, les étudiants se réunissaient dans le vaste jardin du collège Saint-Jérôme ; là, avaient lieu des jeux, des courses et des sauts à l'allemande et à la française, dont les prix étaient ardemment disputés. Il y avait aussi la pompeuse procession du mardi de la Pentecôte en l'honneur de la Sainte-Hostie de Faverney, les oraisons funèbres prononcées dans l'église Notre-Dame par des religieux ou des laïcs, les grand'messes solennelles où les facultés offraient le pain bénit à tour de rôle. Je passe sous silence les séditions populaires, telles que celles qui éclatèrent

(1) Petremand, *op. cit.*, p. 281.

(2) Le roi de la Pie, ainsi nommé de son surtout mi-parti blanc et noir, présidait à toutes les fêtes de l'année : son élection avait lieu le mardi gras ; après qu'un héraut d'armes lui avait remis en présence du peuple une branche d'épine fleurie, on le reconduisait à son logis en grande pompe, et, le vendredi suivant, il se rendait à cheval à la chapelle Saint-Georges. Les dépenses ruineuses que cette royauté entraînait la firent abolir. Elle passait pour avoir été introduite par les écoliers flamands.

après l'évacuation de la province par les Français, en 1668; plus d'un écolier y fut sans doute activement mêlé.

Et puis il faisait bon vivre à Dole : toutes les choses nécessaires à la vie y affluaient (1); le vin n'y était pas cher; on touchait aux coteaux qui produisaient cet Arbois « aussi clair qu'eau de roche, » avec lequel Sully avait un jour rendu « si gaillardes » les filles d'honneur de Marie de Médicis (2), et souvent, aux Pays-Bas, il dut être parlé, entre anciens condisciples, des *beuveries* qui avaient suivi telle ou telle prise du bonnet de docteur. Les écoliers logeaient en ville, soit chez des régents ou maîtres autorisés à les recevoir et même à les nourrir dans leur domicile, soit chez de simples particuliers. S'ils ne convenaient pas à l'amiable du prix de leur logement, ce prix était établi par deux procureurs de faculté assistés de deux échevins; en cas de désaccord entre les arbitres, la difficulté était tranchée par le recteur.

Les étudiants nobles, qu'on voit souvent mentionnés à part, jouissaient de privilèges spéciaux; chacun d'eux se faisait suivre aux cours de deux valets chargés de porter ses livres; il devait, en outre, entretenir dans son propre logis un compagnon d'étude, vêtu d'une façon aussi décente que lui-même *(sibi simili panno vestitum)*. « Loi profonde, s'écrie à ce propos le dernier historien de l'université franc-comtoise, touchante et salutaire coutume qui établissait la fraternité au sein de l'inégalité même, et que l'on regrette de ne pas retrouver dans tous les grands foyers d'études (3). »

(1) Cf., sur le luxe de la table à cette époque, CHIFFLET, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 20. « Les menus gens, dit l'abbé de Balerne, imitoient les plus gros, et un procureur du parlement étoit tellement dégouté de chapons qu'il professoit en être saoul. »

(2) SULLY, *Mémoires des sages et royales Œconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand*, t. I, p. 460.

(3) H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, *Les universités de Franche-Comté : Gray, Dole, Besançon*, p. LXXII.

Nobles et roturiers étaient du reste également ardents à défendre leurs franchises ; les immunités de l'*alma mater* étaient chères à cette turbulente jeunesse, toujours portée à molester les bourgeois et à braver les officiers du prince, car elle était assurée de trouver dans le recteur magnifique un juge plus indulgent que les tribunaux ordinaires ; elle aimait à s'entretenir des victoires remportées sur les sergents du vicomte mayeur, et on rappelait souvent l'émeute provoquée en 1605 par l'arrestation d'un écolier que le parlement avait ensuite fait relâcher (1). Qui sait si, parmi les membres de la cour de Dole, il ne s'en trouvait pas pour sourire en secret aux fougueuses saillies des jeunes écervelés dont ils avaient eux-mêmes pu connaître les pères ?

Cette étude serait incomplète, si je ne parlais pas du nombre des Flamands qui fréquentèrent l'université de 1651 à 1674. Les rôles de l'illustre nation flamande renferment quatre cent soixante-neuf noms ; le cours des études étant en moyenne de trois ans, on voit quel a été pendant cette période le contingent annuel des écoliers des Pays-Bas à Dole. En 1651, vingt-sept étudiants prirent part à la rédaction des statuts. Voici, année par année, le chiffre des immatriculations que j'ai relevées sur l'*album* : en 1652, six ; en 1653, treize ; en 1654, six ; en 1655, vingt-neuf ; en 1656, huit ; en 1657, quatorze ; en 1658, seize ; en 1659, quatre ; en 1660, dix-sept ; en 1661, quinze ; en 1662, vingt-six ; en 1663, trente-quatre ; en 1664, dix-neuf ; en 1665, trente-quatre ; en 1666, dix-sept ; en 1667, quatorze ; en 1668, vingt-cinq ; en 1669, dix-huit ; en 1670, vingt-et-un ;

(1) Cet écolier se nommait Jean Boyvin. Trompé par la similitude des nom et prénom, un auteur moderne veut que ce soit le futur historien du siège de Dole qui ait été mis en prison par le magistrat pour « insultes et blasphèmes proférez la nuyct. » A. Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. II, p. 575. C'est une erreur qu'il importe de ne pas laisser se perpétuer.

Cf., sur l'émeute dont il s'agit, les délibérations du magistrat de Dole des 26 mars et 1er avril 1605. — Arch. de Dole, C 78[23].

en 1671, trente-trois; en 1672, quarante-neuf; en 1673, vingt-deux; et, en 1674, deux.

La plupart de ces écoliers viennent de Bruxelles, de Gand et d'Anvers; les autres sont originaires de Bruges, de Malines, de Namur, d'Ypres, de Mons, de Ruremonde, d'Alost, de Breda, de Bois-le-Duc, d'Audenarde, de Venloo, de Termonde, de Tournai, de Luxembourg, de Lille, de Douai, de Valenciennes, d'Hazebrouck, de Dunkerque, etc.; il en est même qui arrivent de la Haye, et, qui le croirait? de Louvain. J'ai déjà dit qu'il y avait avec eux un certain nombre d'Allemands. Il ne manquait pas non plus, au dix-septième siècle, de Franc-Comtois établis aux Pays-Bas : ce sont leurs enfants que nous rencontrons au milieu des Van Eyck, des Van Putte, des Van Caloen, des Van Kerckove, des Van Dale, des Van der Bosch, des Van der Noot et des Van der Meulen (1). On trouve aussi sur cette liste des noms qui, à des titres divers, appartiennent à l'histoire, comme les Aldringen (2), les Roose (3) et les Rubens (4).

Nombreux sont les étudiants nobles dans les rangs de la nation : s'ils ne sont pas tous d'une naissance aussi relevée que le comte de Salasar, le baron de Taxis, les comtes de la Motterie, le baron d'Ulm, le comte d'Altemps, les de Nobelaer, d'Alcantara, de Trazegnies, de Lanfranc, de Beaumont, de Steenhuys, de Pape, de Baker, de Noyelles, de Cordes, de Launay, de Mey, de Reiffenberg, d'Esquelmes, etc., le seul fait de leur présence à Dole laisse supposer leur condition en

(1) « Joannes Bouhelier, patritius Bruxellensis, Catholicæ Majestatis ducatus Geldriæ armorum rex, dedit dalerum 4ª octobris 1651 (fol. 9). — Philippus Eugenius Chifletius Bruxellensis 4 septembris 1652 dedit dalerum (fol. 11). — D. F. Chiflet Bruxellensis solvit dalerum aureum die sexta sept. 1661 (fol. 33 vº). »

Philippe-Eugène Chifflet avait eu pour parrain le roi d'Espagne, et pour marraine l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

(2) « D. Joannes Mathias Aldringen Luxemburgensis die 6 septembris anni 1661 solvit dalerum (fol. 33 vº). » Un autre Aldringen se fit inscrire l'année suivante.

(3) « Ferdinandus Roose Antuerpiensis dedit dalerum 15 jan. 1655 (fol. 15). »

(4) « Franciscus Rubens Antuerpiensis dedit dalerum aº 1655 die 15 junii (fol. 15 vº). »

rapport avec la fortune qui leur permettait d'étudier à l'étranger. Il est vrai que chez quelques-uns les prétentions à la noblesse semblent n'avoir pas été tout à fait justifiées, et plus d'un *nobilis* est impitoyablement biffé par un compatriote attentif. Au surplus, on ne se montra jamais très difficile sur l'admission des écoliers étrangers dans la catégorie des nobles : pour jouir des privilèges attachés à ce titre, il suffisait d'être connu ou revêtu de quelque charge ou dignité *(gnotus vel in dignitate vel officio constitutus)*, moyennant quoi on avait le droit d'occuper aux cours une place distinguée. C'était, en général, parmi les étudiants nobles qu'étaient pris les députés chargés de haranguer les personnages de marque qui honoraient l'académie de leur visite. S'ils étaient âgés de plus de vingt ans ou pourvus d'un grade, ils faisaient partie du collège de l'université avec voix délibérative, et marchaient immédiatement après les abbés et avant les licenciés dans les cérémonies publiques ; lorsqu'ils étaient mineurs, ils avaient le pas sur les officiers de l'université, mais ne venaient qu'après les licenciés et les bacheliers en théologie.

Avec la conquête française finit l'histoire de la nation flamande à Dole ; le dernier étudiant se fit inscrire sur l'*album* le 19 février 1674 ; à cette date, il y avait déjà plusieurs jours qu'on connaissait la prise de la petite ville de Pesmes par les troupes de Louis XIV (1).

Il est certain que ce fut aux étrangers venus de l'Allemagne et des Flandres, non moins qu'à la solidité du savoir de plusieurs de ses professeurs, que l'université doloise dut la réputation dont elle jouit jusqu'à son dernier jour ; de retour dans leur pays, ils contribuaient à faire connaître la petite république à laquelle ils étaient fiers d'avoir appartenu ; telle était, d'ailleurs, l'orthodoxie rigoureuse du corps enseignant,

(1) NAVAILLES, *Mémoires*, p. 298.

que les princes de la très glorieuse et très auguste maison d'Autriche témoignèrent toujours à la fille du bon duc Philippe une bienveillance qui, pour se traduire plus souvent par des paroles que par des actes, ne laissait pas d'être réelle, et je suis persuadé qu'une étude minutieuse des bénéfices et des charges conférés aux Pays-Bas prouverait que les docteurs de Dole n'étaient pas moins favorablement traités que ceux de Louvain.

Lorsque la paix de Nimègue eut consommé la réunion de la Franche-Comté à la France, les sujets du roi Catholique ne revinrent plus dans le val d'Amour ; privée du parlement qui faisait sa gloire, Dole la joyeuse redevint Dole la dolente (1) ; les cours de ses facultés furent désertés ; enfin, en 1691, Besançon parvint à lui enlever ses professeurs. C'en est fait désormais du renom de l'université du comté de Bourgogne, car, « à partir de sa translation dans la cité bisontine, l'école franc-comtoise cesse de s'appartenir, et son histoire se confond avec celle des autres universités du royaume. Elle continue bien, il est vrai, de former un corps distinct en apparence, mais elle perd en réalité sa vie propre ; elle est fatalement associée au sort de ses voisines, de la grande école parisienne elle-même, que d'utiles réformes ne parviennent pas à sauver de la décadence (2). »

ÉMILE LONGIN.

(1) Ce surnom avait été donné à Dole après l'incendie allumé par les lieutenants de Louis XI, comme en font foi les vers suivants :

L'an mille quatre cens neuf et septante
Fut prinse Dole qui se deult
Par l'armée du Roy très-puissante :
Contre puissant foible ne peut.

Cf. LAIRE, *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté pendant le XVe siècle*, p. 26.

(2) H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, *Les universités de la Franche-Comté : Gray. Dole, Besançon*, p. CCLXXXIV.

STATUTS

Inclytæ nationis Belgicæ nobilis juventus, ex variis patriæ suæ urbibus in alma Dolana Universitate inpræsentiarum satis numerosè residens, considerato laudabili tum suo tum aliorum in diversis Europæ locis, communes Bibliothecas erigendi, et certis quibusdam legibus associandi sese exemplo, tanta superiorum approbatione, ut supremi Pontifices et Principes, et inter illos gloriosæ memoriæ Carolus V. apud Bononienses variis iisque satis insignibus privilegiis decorare non dubitaverint; paris gloriæ æmula, arctioris inter nationem benevolentiæ et uberioris fructus ex academicis studiis ad reip. christianæ tum sacræ tum politicæ augmentum studiosa, idem in supremi Senatus Burgundiæ Curia et alma Dolana Universitate imitari, communi omnium consensu proposuit ad eumque finem leges hasce in medium protulit, iis qui in album inclytæ nationis se redigi passi fuerint, observandas. Quare cum res illa ad nullius omnino possit incommodum vergere, de cætero præter almæ Academiæ et Urbis emolumentum, ob spem frequentioris concursus, ad aliquod etiam Catholicæ suæ Majestatis servitium spectare quodammodo videatur, cum hac ratione inducti ad hanc potius quam alias intra ditiones hostium academias se conferent, ex quo interdum oritur aliqua propensioris animi in principes diminutio, et supremus Urbis hujus Senatus suum semper putaverit, prædictæ Majestatis suæ commodum indefesso studio etiam in minimis procurare, tamen ne vel levissimam aliquam aucthoritatis speciem arrogare sibi videatur supradicta natio, easdem leges totamque rem et propositum suum submittit reverenti animo approbandum.

Religio. Patria.

In primis omnes inclytæ nationis albo inscribendi, religionis erunt orthodoxæ Romanæ catholicæ, originis vero Belgicæ, inter quos ob reciprocam ipsorum alibi benevolentiam et mutuum inclytæ domus Austriacæ fœdus æqualibus conditionibus admittentur Germani illa

lege, ut nec titulum inclytæ nationis Belgicæ nec ejus insignia ullo unquam futuro tempore immutent.

Inscriptio et conditio.

Quilibet ad almæ Universitatis Dolanæ urbem accedens prius a Consule requisitus intra quindecim dies nomen suum deferre et juribus inclytæ nationis satisfacere tenebitur. Triplex autem erit inscribendorum ordo, principum primus, aliorum secundus, tertius pauperum; primi pro arbitrio suo et dignitate quantum voluerint, secundi dalerum tertii vero nihil tempore inscriptionis persolvent.

Magistratus.

Magistratus constabit ex quatuor, Consule (cujus nota erit insigne nationis pendulus collo, leo Belgicus), duobus Assistentibus et Quæstore, cui reliqui pro merito causæ in honestis et licitis deferent; illius vero munus ad hoc propositus nemo recuset; et electio quidem omnium semel consensu facta tali deinceps modo continuabitur; semper sub finem trimestris, is qui pro tempore fuerit, convocata inclytæ nationis Belgicæ communitate, singulorum vota scripto excipiet, quatuor illi qui frequentiora suffragia tulerint, integræ rursus communitati proponentur, quoad ordinem determinandi per calculos. Si communitati sic visum fuerit, vel inclytæ nationis non plures decem in urbe fuerint, illius qui pro tempore erit regimen continuabitur.

Mutua benevolentia procuranda a Consule.

Dissentiones, querelæ, aut rixæ, si, quod absit, inter nationem aliquæ fuerint, ad Consulem deferentur, qui pro rerum circumstantibus et prudentia sua componere eas conabitur.

Quæstor.

Quæstor pecunias inclytæ nationis fideliter et utiliter et nullatenus dum id fieri poterit nisi Consule et Assistentibus consciis unquam impendet, sub finem magistratus accepti expensique rationes deferet ac alteri in locum ejus suffecto reliqua in manus consignabit.

Bibliotheca.

Bibliothecæ etiam cura et regimen penes quæstorem sit qui rebus sic ordinatis semel saltem in hebdomada per aliquod spacium circa meridiem in loco illius versabitur, libros petentium voluntati offitiose subserviens, et majora quidem pluribusque tomis distincta opera in loco ipso manebunt, reliquos non nisi accepto chirographo questor ulli auferendos permittet ; quicumque illos pejores quolibet modo fecerit quam accipiet, questoris una cum alio magistratu arbitrio, bibliothecæ tenebitur ; precariò vel commodatò extraneo nullus dabit, si quos deperdi vel qualibet ratione alienari apud ullum contigerit, alios æque præstantes in deperditorum locum cum omni causa et accessione sufficiet, cæterum prope finem trimestris omnes quos habere ullum contigerit ad proprium locum deferent, quo tempore etiam consul cum reliquo magistratu adesse et bibliothecam visitare teneatur.

Pietatis offitia.

Aliquo de communitate inclytæ nationis vitâ defuncto, reliqui omnes corpus ad ecclesiasticam sepulturam comitabuntur, daturis singulis quos abesse contigerit duodecim asses impendendos in sacrifitium pro defuncto, pari etiam mulctâ constitutâ in eos qui a sacro solemni aberunt, celebrando quotannis pro universis inclytæ nationis defunctis. Si egenus obierit, communibus nationis impensis catholico ritu terræ mandabitur.

Mutuus honor.

Si quis alibi in colloquiis inclytæ nationis famæ detraxerit, offitii cujuslibet erit defendentis partes suscipere ; si quis in album nationis redactus simile quid ausus fuerit, aut legibus ejus præstare sese conformem noluerit, tabulæ infamiæ inscribendus ex albo inclytæ nationis delebitur. Quilibet denique ex Alma Dolana Universitate in patriam rediens, nisi legitime impeditus, consulem prius accedere, eique ultimas offitii sui partes impendere teneatur. (Fol. 5-6.)

UN

DUEL AU XVIIE SIÈCLE

(1635)

A aucune époque les combats particuliers ne se déchaînèrent peut-être avec autant de violence que dans la première moitié du dix-septième siècle (1). Ils rencontrèrent cependant, sous le règne de Louis XIII, un adversaire déterminé dans Richelieu, qui, à peine arrivé au pouvoir, se préoccupa de réprimer leur fureur (2). L'édit de 1626 adoucit les pénalités antérieures, que leur rigueur même empêchait d'appliquer ; la peine capitale fut réservée pour les rencontres suivies de mort d'homme, ainsi que pour les duels dans lesquels les combattants s'étaient servis de seconds ; dans les autres cas, appelants et appelés encoururent seulement le bannissement et la confiscation du tiers de leurs biens (3).

(1) « On m'a dit quelquefois, écrit un solitaire de Port-Royal, que, sous la seule régence de la feue reine mère Anne d'Autriche, on avoit compté neuf cent trente gentilshommes tués en duel, en diverses provinces de ce royaume, sans les autres dont on avoit caché la mort, ou que l'on avoit attribuée à d'autres causes... Il me semble, ajoute-t-il, qu'un aussi grand nombre de gentilshommes mêlés dans toutes les troupes d'une armée suffiroit pour faire gagner à un prince une grande bataille. » PONTIS, *Mémoires*, t. II, p. 455.

(2) Cf. RICHELIEU, *Mémoires*, t. I, p. 372. « Comme si le jour n'étoit pas assez long pour exercer leur furie, les nobles se battoient à la faveur des astres ou à la lumière des flambeaux. »

On sait que le frère aîné de l'évêque de Luçon avait été tué en duel par le fils du maréchal de Thémines.

(3) Un tribunal d'honneur fut, en outre, institué pour accommoder les différends. En Franche-Comté, c'était le gouverneur de la province qui était chargé d'accorder les querelles particulières ; aux termes de l'édit du 7 septembre 1618, le duel

Toutefois la récidive demeura punie de mort, et, l'année suivante, Richelieu fit un éclatant exemple en envoyant à l'échafaud le brave Bouteville (1), qui, contraint de sortir de France pour échapper aux condamnations prononcées contre lui, était revenu se battre dans la place Royale, en plein jour.

Cette rigueur aurait dû faire réfléchir la noblesse. Il n'en fut rien, et l'on vit une fois de plus les mœurs l'emporter sur les lois. « Depuis l'exécution de Bouteville, Louvigny se bat avec Candale à Nantes, sans être inquiété ; Praslin en fait autant à Blois ; Liancourt envoie un cartel à Cressia, gentilhomme de la chambre, dans le propre palais du roi... Les ducs de Montmorency et de Chevreuse se battent en 1631, dans la basse-cour du château de Monceau, où le roi habitait ; on les sépare, et l'on se borne à les envoyer chacun quinze jours en leurs maisons de campagne (2). » Quand les édits étaient ainsi ouvertement violés sous les yeux de Louis XIII (3), comment aurait-on voulu qu'ils fussent sévèrement observés au fond des provinces ?

Au reste, dans la guerre qu'il faisait à un abus invétéré, Richelieu ne se contenta pas de stimuler le zèle des juges ; il voulut aussi agir sur l'opinion publique, et le journalisme à ses débuts fut appelé à flétrir l' « erreur grossière » du point d'honneur, concurremment avec les déclarations royales.

Ce fut pour complaire au cardinal, si ce n'est même pour obéir à des ordres positifs, qu'en 1635 Théophraste Renaudot

emportait, indépendamment de la peine de mort, la déchéance de la noblesse. V. PETREMAND, *Recueil des ordonnances et édicts de la Franche-Conté de Bourgongne*, p. 211.

(1) François de Montmorency, sieur de Bouteville, comptait, à vingt-sept ans, vingt-deux duels. Son fils fut le glorieux maréchal de Luxembourg.

(2) Vte D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. II, p. 75.

(3) En sa qualité de premier gentilhomme du royaume, Louis XIII désapprouvait lui-même les courtisans que retenait la crainte des édits. Quelle valeur pouvait avoir le langage que ses ministres lui prêtaient, alors qu' « il se railloit de ceux qui ne se battoient pas au même temps qu'il faisoit une déclaration contre ceux qui se battoient ! » TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. III, p. 70.

consacra un extraordinaire à la fin prématurée d'un gentilhomme franc-comtois, mortellement blessé sur le pré par un officier savoyard. Par malheur, l'esprit humain est ainsi fait que la plupart des lecteurs durent plus admirer la bravoure des combattants que s'arrêter aux réflexions du gazetier sur les « tragiques effets » du combat. Aujourd'hui même, les détails de cette relation émeuvent; à deux cent cinquante ans de distance, on ne peut se défendre d'une vive sympathie pour le généreux cavalier qui, insouciant du sang qu'il perd, refuse de profiter de l'avantage que le sort des armes lui a donné sur son antagoniste, et une comparaison inévitable s'établit entre le siècle qui a formé de tels caractères et notre époque abâtardie.

L'extraordinaire du 27 mars 1635 a pour les Franc-Comtois un intérêt particulier, car le duel dont il rapporte l'issue malheureuse anéantit les espérances que le chef d'une des plus anciennes maisons du comté de Bourgogne avait mises dans le dernier de ses trois fils (1). Cette page d'histoire peut en quelque sorte passer pour inédite, tant sont rares les premiers volumes de la *Gazette de France;* elle offre une image fidèle des mœurs de la noblesse franc-comtoise au commencement du dix-septième siècle; aussi n'hésitons-nous pas à la publier en l'éclairant de quelques notes.

ÉMILE LONGIN.

(1) « Le baron d'Oyselay, chevalier au parlement, avoit perdu trois braves filz desquels l'aisné s'estoit signalé en la bataille de Nordlingen... luy de haut aage et ennuyé de tant de morts s'estoit retiré en sa maison d'Oyselay. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 76.

En 1637, Ermanfroi-François Ier d'Oiselay fut sommé par Weimar de rendre son château. Il « respondit à la première fois qu'ayant maintenu cette place contre le dernier roy de France qui l'attaquoit en personne, il n'avoit pas oublié dès lors ny son métier ny son debvoir; à la seconde, qu'au pis aller il trouveroit son tombeau auprès de ses prédécesseurs, et à la troisième, qu'il ne s'entendoit pas à tant parler et n'avoit plus que du plomb et de la poudre pour repartir. » Le duc Bernard passa outre.

La mort du Baron d'Oiselay (1)

Pour ce que les préceptes nous émeuvent moins que les exemples, je prend celluy-ci pour exposer aux yeux d'un chacun les tragiques effets de cette furie qui porte aux homicides duels les courages plus chatouilleux et querelleux que martiaux. Car, puis que c'est de la fin que toutes nos actions sont dénommées, ce seroit faire tort à la vertu de la vouloir faire servir à une telle brutalité, laquelle, préoccupant le jugement, lui fait perdre le corps pour l'ombre, et qu'on ne sçauroit traiter plus doucement que d'erreur grossière, qui met l'honneur en un poinct dont la nature tient du néant.

Ce baron d'Oiselai (dont nostre journal vous a simplement marqué la mort (2), à dessein de vous entretenir ici de ses circonstances) estoit le chef d'une maison ancienne du comté de Bourgoigne (3), dont il portoit le nom, demeuré seul héritier par le décez de deux puisnez, morts depuis deux ans au service du Roy d'Espagne, ayant appris dans ses jeunes ans les exercices de la noblesse dans l'académie du sieur de Benjamin (4), (dans laquelle, et en plusieurs autres de

(1) « 1602. — Ermenfredus Franciscus d'Oyseler, filius egregii domini Ermenfredi Francisci d'Oyseler baronis ejusdem loci, Oricourt, Montarlot, etc., in suprema curia Dolana equitis, et dominæ D. Annæ d'Orssans ejus conjugis, fuit baptizatus die quinta mensis januarii, cujus patrini fuerunt Ermenfredus de Cusance, baro d'Arcey, cujus locum tenuit egregius dominus Franciscus Thomas d'Oyseler, baro de la Villeneufve et dominus de Frasne, et D. Domina Anna d'Achey. » — Arch. de Dole, *Registre des baptesmes dez l'année 1601 jusqu'à 1616 incluse, à la réserve de 1603 et 1604 qui manquent.*

(2) « Le 13 fut tué en duel le baron d'Oiselay, Bourguignon, par le sieur Paschal, Savoyard. » — *Gazette de France* du 24 mars 1635.

(3) Ermanfroi-François II n'était pas chef de la maison d'Oiselay, attendu que son père vivait encore. C'est une attachante figure que le vieux baron d'Oiselay, et il serait à désirer qu'il rencontrât de nos jours un biographe.

(4) L'académie du sieur Benjamin, dit de Hanique, était la plus célèbre du temps, et bon nombre de jeunes seigneurs franc-comtois y allaient faire leurs exercices. Cf. Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, n. 72.

cette ville, les estrangers viennent désormais apprendre ce qu'ils nous enseignoient le temps passé), et ayant là si bien profité à tirer des armes qu'il en sortit avant le temps pour s'y estre battu en duel. Devenu plus grand, il espousa la sœur du comte de St Amour (1) et fut capitaine d'une compagnie de cavalerie espagnole : d'où lui vint le sujet de sa mort. Car un des cavaliers du sieur Gabriel Paschal (gentilhomme savoyard, lieutenant de la compagnie de cavalerie du prince Thomas (2)) ayant quitté sa cornette et passé en celle du baron d'Oiselai, Paschal lui en témoigna bien quelque mécontentement dès le mois d'octobre dernier, peu de temps après l'arrivée de ce prince à Bruxelles (3), où cette histoire s'est passée. Mais, l'affaire s'estant estouffée sans autre bruit, on n'y pensoit plus, lors que pour ce mesme sujet, le 12 de ce mois de mars, Paschal acheta une épée de combat et des souliers avec des semelles de feultre (comme ses valets ont depuis déclaré), se leva le lendemain dès les 6 heures (grand matin pour les courtisans) et s'en alla trouver au lit le baron d'Oiselai ; lequel, habillé, commanda à ses serviteurs de l'aller attendre avec une chemise au jeu de paume qu'il leur désigna, où les deux champions feignoient se devoir rendre pour jouer ensemble une partie. Mais elle estoit toute autre.

(1) Le jeune baron d'Oiselay avait épousé Caroline de la Baume, fille d'Emmanuel-Philibert de la Baume, dit de Poupet, de Bruges et de Corgenon, comte de Saint-Amour, marquis de Saint-Genis et d'Yenne, et d'Hélène Perrenot de Granvelle, dame de Renaix, Beaujeu, Saint-Loup, Cromary et Champagney. Son beau-frère Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, fut plus tard gouverneur de Dole et chevalier d'honneur du parlement ; mestre de camp d'un terce bourguignon, il commanda l'artillerie espagnole à la journée de Lens, où il fut blessé et fait prisonnier. Cf. GUICHENON, *Histoire de Bresse et de Bugey*, t. III, p. 31 ; DUNOD, *Histoire du Comté de Bourgogne*, t. II, p. 537 ; duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. V, p. 256.

(2) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, troisième fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche.

(3) Ce n'est pas à la date que Renaudot indique, mais au printemps de 1634, que le prince Thomas passa aux Pays-Bas. Le 19 avril, il était à Tervueren, et « le lendemain 20, à cinq heures du soir, il arriva en cette ville (Bruxelles)... » *Gazette de France* du 29 avril 1634.

Car ils s'en allèrent tous deux hors la ville à pied, s'entretenans de propos communs, et, passans par la porte de Hal, entr'ouvrirent la haye du verger d'une maison de plaisance, nommée Betlehem, à une portée de mousquet de cette porte. Ils mirent là pourpoint bas, et, Paschal voulant aussi oster sa camisole, comme avoit fait le baron, il l'en empescha, lui disant qu'il la perceroit bien. Lors ayant fait quelques coups d'épées, le baron en reçeut un au costé gauche du sternon, ou dessus de la poitrine, qui entroit environ 4 doigts, et se trouva depuis avoir coupé l'une des veines mammillaires, le péricarde, et mesmes atteint le cœur. Le baron, se sentant blessé, se lance furieusement sur Paschal, avec lequel estant venu aux prises ils luittèrent quelques temps ensemble, et le blessé porta enfin son ennemi par terre, le désarma, et, lui tenant l'épée sur la gorge, lui dist sans se troubler de désir de vengeance, de cholère, ni de crainte de la mort qu'il portoit dans son sein : *Paschal, tu vois l'avantage que j'ai sur toi.* L'autre lui respondit : *Il est vrai.* Puis ils se relevèrent tous deux, et le baron d'Oiselai rendit l'épée à l'autre d'aussi bonne grâce que s'ils n'eussent jamais rien eu à démesler. Lors Paschal voyant le baron chanceler et s'affoiblir de la perte du sang que versoit sa playe, convertissant sa haine en compassion et n'ayant point en main d'autre défensif, lui appliqua dessus de la boue. Ce secours, tout foible qu'il estoit, eut plus de force à gaigner le cœur du baron que le coup mortel de ce mesme ennemi n'en avoit eu pour lui renouveller sa haine. Ils se réconcilièrent donc sur le champ ; de sorte que Paschal, oubliant le péril où il se mettoit pour essayer d'en tirer sa partie, s'il eust esté trouvé là par les officiers de justice, le charge sur soi, et le porte dans la cabane d'un païsan, joignant à ce verger qui avoit servi de théâtre à leur tragédie, d'où il court chercher des religieux et chirurgiens. Ceux-ci ayans jugé la playe comme elle estoit nécessairement mortelle, ceux-là ne l'abandon-

nèrent point, et Dieu lui fit la grâce que, depuis les 7 heures et demie qu'il fut blessé jusques à 2 heures après midi qu'il rendit l'esprit, il fut continuellement assisté des exhortations sérieuses de plusieurs bons pères Capucins, Minimes et autres religieux, qu'il n'édifioit guères moins par sa contrition et repentance, résignation en Dieu et pardon avec franchise à son ennemi, qu'il estoit consolé d'eux en ce petit espace de temps qui lui restoit pour s'apprester à un si grand voyage ; pendant lequel temps il reçeut ses sacrements, faisant par ses confessions des leçons et exhortations continuelles, capables de faire avoir les duels en horreur au plus obstinez et détromper ceux que la vanité y engage contre leur science et conscience propre, au lieu de convertir cette fausse et damnable valeur en une véritable et sainte générosité pour le service de son Roy et défense de sa patrie ; puis rendit doucement l'esprit, laissant un regret universel de sa perte, accreu par les larmes inconsolables de sa jeune vefve, à laquelle il laisse un fils unique encor à la mammelle (1). Son corps embaumé fut porté le mesme jour aux Carmes deschaussez de la mesme ville de Bruxelles, dans le charnier desquels il fut déposé le lendemain sur les 6 heures du soir, la pluspart des autels de cette belle église tendus de noir, où furent célébrées plusieurs messes pour le repos de son âme, et son cœur, aussi séparément embaumé, renvoyé à ses parents. (*Gazette de France,* année 1635, n° 38, p. 153-155.)

(1) Ermanfroi-François III, baron d'Oiselay, marquis du Saint-Empire, seigneur de Grachaux, Bussières, Fretigney, Gézier, Montarlot, etc., mourut aux Pays-Bas le 19 août 1652, et sa mère, qu'il avait instituée son héritière universelle, le fit inhumer dans la sépulture des comtes de Braine. Avec lui s'éteignit la maison d'Oiselay, dont les biens passèrent à la maison de la Baume Saint-Amour. Cf. Dunod, *Histoire du Comté de Bourgogne,* t. II, p. 539 ; Prioux, *Monographie de Saint-Yved de Braine,* p. 97 ; J. Gauthier, *Tombes franc-comtoises inédites des XIVe-XVIIe siècles,* dans le *Bulletin* de l'Académie de Besançon, année 1884, p. 328.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

LISTE DES MEMBRES de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône au 1er janvier 1890 I

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... X

LISTE DES PRÉSIDENTS de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône depuis son organisation..... XIV

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1891. — Présentation du projet de budget pour 1891. — Avis de l'acceptation par le Conseil municipal de Vesoul, suivant délibération du 17 janvier 1891, de deux pierres tumulaires offertes par la Société à la ville. — Nomination de MM. Courcelle et Marquiset en qualité de délégués pour représenter la Société à l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France du 26 janvier 1891, et transmettre au congrès les vœux divers formulés dans l'intérêt de l'agriculture. — Dons à la Société : 1° par M. Perchet, ancien juge de paix à Pesmes, de la biographie de M. Antoine Doudier, chirurgien, mécanicien et maire de Pesmes ; 2° et par M. l'abbé de Revel du Perron, vicaire à Lure, d'une brochure sur la vie de saint Desle, fondateur de l'abbaye de Lure. — Lecture d'une notice de M. E. Longin sur un épisode de la guerre de Dix ans relatant la prise du château de Montsaugeon par le général français de Guébriant. — Résolution transmise, sous forme d'adresse, à M. le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, et par laquelle la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône déclare se solidariser avec l'Académie pour la revendication de la création d'une Faculté de droit et d'une Université à Besançon. — Compte-rendu sommaire des travaux de la Société des agriculteurs de France dans la session de 1891, inséré comme annexe à la suite du procès-verbal XVII

SÉANCE DU 25 AVRIL 1891. — Présentation, par le trésorier, du compte des recettes et des dépenses de l'année 1890, et nomination d'une commission chargée de vérifier toutes les parties de ce compte et de faire le rapport annuel. — Avis de l'envoi à la Société, par M. le colonel Patin, de Mont-

mirey-la-Ville (Jura), de 250 exemplaires de sa *Lettre deuxième aux vignerons franc-comtois,* et déclaration par laquelle le président et les membres du conseil d'administration font connaître qu'ils répudient toute solidarité avec l'auteur, et lui laissent l'entière responsabilité de ses idées et opinions sur toutes questions étrangères à la viticulture. — Donné avis de la décision du Conseil général de la Haute-Saône du 8 avril 1891, en faveur de l'introduction des plants américains dans le département. — Lecture par M. le docteur Guillaume des deux premières parties de son étude sur la culture de la vigne, d'après l'auteur latin Columella. — Entretien sur les bienfaits d'une nouvelle taille de la vigne préconisée par M. Dezeimeris, viticulteur à Loupiac (Gironde). — Présentation comme membres de la Société de MM. Jules Berney, à Cintrey, Max Prinet, à Gouhenans, et Joseph Lhomme, à Dampierre-sur-Linotte. — Demandes d'échange de publications par la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, et par le Comité de viticulture de Cognac..... XXIX

SÉANCE DU 11 JUILLET 1891. — Lecture du rapport de la commission nommée pour la vérification des comptes du trésorier pour l'année 1890. — Lecture par M. le docteur Guillaume de la 3e partie de son travail sur la viticulture au temps des Romains. — Requête adressée au Conseil général de la Haute-Saône pour demander le rétablissement des subventions autrefois accordées à la Société, et avis de la transmission de cette pièce à M. le Préfet et à chacun des Membres du Conseil. — Demande d'échange de publications par la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes. — Dépôt sur le bureau, par le président, de divers questionnaires adressés par la Société des agriculteurs de France sur le rendement des produits agricoles en 1891. — Admission comme membres de la Société de MM. Max Prinet, à Gouhenans, Jules Berney, à Cintrey, et Joseph Lhomme, à Dampierre-sur-Linotte. — Présentation comme membre auxiliaire de la Société de M. Gourgaud comte du Taillis, à l'Abbaye de la Charité..... XXXV

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1891. — Notification à l'assemblée de la démission de M. Félix Galmiche comme membre de la Société, et allocution du président pour témoigner, au nom de l'association, les regrets que cause le départ de cet ancien et dévoué collaborateur. — Communication de la décision du Conseil général du 21 août 1891 accordant à la Société, pour 1892, une subvention de 500 fr. — Demande

de M. Gascon, de Fontaine-Française (Côte-d'Or), à l'effet d'être réintégré comme membre de la Société. — Demande d'échange de publications, à partir du 1er janvier 1891, par la Société de l'histoire de Paris. — Don à la Société, par M. Eugène Barbey, de Corre, de huit exemplaires de phototypies représentant les ruines du vieux château de Demangevelle. — Entretien sur la brochure de M. Charles Derosne traitant de l'apiculture mobiliste, et conférence de l'auteur sur l'apiculture. — Proposition de créer une section d'apiculture. — Conférence de M. le capitaine Audibert sur le mode de reconstitution des vignobles au moyen des plants américains greffés en cépages français, et expérimentation de la greffe en fente. — Don par M. Pizard, juge de paix à Noroy, d'un ouvrage intitulé : *Documents historiques sur Noroy-le-Bourg, Saint-Igny et Calmoutier.* — Autorisation donnée à M. Chevassu de publier au *Bulletin* une notice sur l'arboriculture fruitière. — Admission de M. Gourgaud comte du Taillis, demeurant à l'Abbaye de la Charité, comme membre auxiliaire de la Société. — Présentation comme membres de la Société de MM. le général duc de Bauffremont, Conseiller général à Scey-sur-Saône, et Étienne Péroz, capitaine d'infanterie de marine, domicilié à Vesoul..... XLI

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1891. — Renouvellement des membres du conseil d'administration pour 1892. — Admission, comme membres de la Société, de MM. le général duc de Bauffremont et capitaine Étienne Péroz. — Entretien de M. de Parades sur la mission dont vient d'être chargé M. le capitaine Péroz au Soudan. — Réintégration de M. Gascon, de Fontaine-Française (Côte-d'Or), comme membre de la Société, avec dispense d'un nouveau droit d'entrée, et constatation que cette décision servira de règle à l'avenir. — Proposition de souscription à l'histoire complète du bourg de Fontaine-Française, publiée par M. Gascon, et expression des regrets de l'assemblée de ne pouvoir souscrire à cet ouvrage, à cause des faibles ressources de la Société. — Communication de la lettre de M. le président de la Société d'émulation du Doubs du 27 novembre 1891, invitant la Société à se faire représenter par délégation à la séance publique du 17 décembre 1891, et de la lettre du président du 15 décembre courant, exprimant les regrets de la Société de ne pouvoir encore, cette année, se faire représenter à la réunion. — Démission de M. Fleury-Bergier, ancien juge de paix à Besançon, comme membre de la Société. — Présentation

par le trésorier du projet de budget pour 1892. — Lecture par M. Cardot de la Burthe d'une notice de M. Émile Longin, intitulée : *La nation flamande à l'Université de Dole*, à insérer au *Bulletin* de 1891. — Don par MM. Georges Barbey et comte de Landreville, de Nancy, d'un album de phototypies représentant diverses vues du château de Chauvirey-le-Châtel. — Lecture d'une étude de M. Longin, intitulée : *Un duel au XVIIe siècle*, et dont l'impression au *Bulletin* a été votée par l'assemblée XLVIII

DEUXIÈME PARTIE

La viticulture étudiée dans Columelle, par M. le docteur GUILLAUME 1
Notes sur l'instruction primaire et la condition des instituteurs dans le bailliage d'Amont au siècle dernier 29
Sommation du château de Montsaugeon par Guébriant (19 avril 1639), par M. Émile LONGIN 33
Arboriculture. Choix des meilleurs arbres à fruits, par M. CHEVASSU 37
La nation flamande à l'Université de Dole (1651-1674), par M. Émile LONGIN 59
Un duel au XVIIe siècle (1635), par M. Emile LONGIN 79

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA HAUTE-SAÔNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

TROISIÈME SÉRIE

N° 23

VESOUL

TYPOGRAPHIE DE A. SUCHAUX

1892

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1892.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui font partie du Comité auxiliaire sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom.

Conseil d'administration.

MM. DE SAINT-MAURIS (le marquis), *président.*
REBOUL DE NEYROL (C. ✻), *président honoraire.*
CHEVASSU, Octave, } *vice-présidents.*
Docteur Paul GUILLAUME, }
CHAVANE (✻), *secrétaire perpétuel.*
BOISSELET, Henri, *secrétaire-adjoint.*
TOUPOT DE BÉVEAUX, *trésorier.*
CARDOT DE LA BURTHE, Louis, *bibliothécaire.*
PETITCLERC, Paul, *conservateur du Musée.*

Membres de droit.

MM. LE PRÉFET du département de la Haute-Saône.
Le GÉNÉRAL.
LE PRÉSIDENT du tribunal.
LE CURÉ de Vesoul.
LE MAIRE.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture.

Membres correspondants (9).

MM. Bovet, Alfred, industriel à Valentigney.
Cosmann, Maurice, ingénieur civil, à Paris.
Daguin, homme de lettres, à Paris.
Duvernoy, Clément, ancien professeur, à Montbéliard.
Gauguet, Élie, libraire-éditeur à Paris. — 1882.
Gérome, Léon (C. ✻), peintre, membre de l'Institut, à Paris.
Hild, Antoine, professeur à la Faculté des lettres, à Poitiers.
Monnier, Eugène, architecte, à Vannes.
Quivogne (✻), professeur à l'École vétérinaire, à Lyon.

Membres résidants (46).

d'Authume, propriétaire. — 1885.
Ballot (l'abbé), vicaire. — 1890.
Barberot, ancien magistrat. — 1883.
Baulet, Léon, avoué. — 1870.
Bergeret, directeur de la Banque Parisienne. — 1888.
*Beuvain de Beauséjour, Henri, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1876.
Bidaux, René, pharmacien. — 1877.
Bidaux, Paul, contrôleur des contributions directes en retraite. — 1879.
*Boisselet, Joseph, propriétaire. — 1874.
Boisselet, Henri, avocat. — 1885.
*Cardot de la Burthe, Louis, propriétaire. — 1873.
Cariage, François, avocat. — 1882.
Chapitey, Victor, négociant. — 1881.
*Chavane, Alfred (✻), ancien sous-préfet. — 1879.
Chevassu, Octave, conservateur des hypothèques en retraite. — 1887.
Chevrey, Jules, négociant. — 1883.
de Coligny (le comte), propriétaire. — 1882.
Colin, Eugène, ancien percepteur — 1887.
Cottez, Edmond, propriétaire. — 1882.
Courcelle, Eugène, banquier. — 1881.
*Courcelle, Jules, banquier. — 1881.
*Cousin, Denis, notaire. — 1877.
*Dodun des Perrières, Félix (✻), ancien trésorier-payeur général. — 1878.
Fachard, Harold, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1884.

MM. GUERRIN, Edmond, avocat. — 1870.
*GUILLAUME, Paul, docteur en médecine. — 1877.
JEANNIOT, Alexandre, peintre-paysagiste, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts de Dijon. — 1881.
*JOURDAN, Emmanuel, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*LAMBOLEY, Abel, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*LAMBOLEY, Joseph, notaire honoraire, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1881.
LONGCHAMPS, ancien conseiller de préfecture. — 1863.
MARSILLON, Jean (✻), ingénieur en chef des chemins de fer de l'Est en retraite. — 1861.
MEYNIER, René, pharmacien. — 1880.
D'ORIVAL (l'abbé), vicaire. — 1885.
*DE PARADES DE LA PLAIGNE, Amable (✻), lieutenant-colonel d'infanterie en retraite. — 1881.
*PETITCLERC, Paul, géologue. — 1876.
RAUMAINS, Gaspard, négociant. — 1887.
*REBOUL DE NEYROL, Jules (C. ✻), président honoraire de la Société. — 1874.
RENAHY, Gustave, négociant. — 1883.
*ROCHET, receveur de l'enregistrement en retraite. — 1875.
DE SAINT-FERJEUX, propriétaire. — 1882.
SAUTIER (O. ✻), commandant du génie en retraite. — 1870.
*SUCHAUX, Alfred, imprimeur. — 1861.
DE SURY, Bernard, ingénieur civil. — 1886.
TIQUET, Gustave, maître de forges. — 1886.
TOUPOT DE BÉVEAUX, Gabriel, inspecteur des postes en retraite. — 1882.

Membres non résidants (189).

MM. ANDRÉ, Ernest, notaire à Gray. — 1883.
*AUDIBERT, Joseph (✻), propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1867.
AUDIBERT, Émile, propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1885.
BAILLY, Charles, notaire à Combeaufontaine. — 1883.
BALLAY, François, propriétaire à Ronchamp. — 1882.
BALLOT, Auguste, propriétaire à Chancey. — 1882.
BARBAUD, Benjamin, propriétaire à Saint-Germain. — 1882.
BARBEY, Eugène, propriétaire à Corre. — 1882.
BARBEY, Georges, propriétaire à Corre. — 1881.
BARRACHIN, négociant à Vallerois-le-Bois. — 1882.

MM. DE BAUFFREMONT (le général duc), O. ✻, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Scey-sur-Saône, et à Paris, rue Godot-de-Mauroy, 18. — 1891.

*DE BELENET, Adolphe (✻), propriétaire à Levrecey. — 1881.

*DE BELENET, Alexandre, ancien magistrat, à Quincey. — 1874.

BELLAIGUE DE BUGHAS, Alexandre (✻), ancien consul général, à Gray. — 1882.

BERNEY, Jules, à Cintrey. — 1891.

BERTIN, docteur en médecine à Dijon, boulevard de Sévigné, 2. — 1861.

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR (l'abbé), grand vicaire, à Besançon. — 1878.

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Eugène, ancien magistrat, à Lons-le-Saunier. — 1882.

BEUVAIN DE BEAUSÉJOUR, Gaston, capitaine au 4e d'artillerie, à Besançon. — 1885.

*BEZANSON, Paul, député, membre du Conseil général de la Haute-Saône, manufacturier à Breuches. — 1871.

BILLOTTE, docteur-médecin à Lomont. — 1883.

BLASS, Albert, négociant à Ray-sur-Saône. — 1881.

BLANCHOT (l'abbé), curé de Vauconcourt. — 1889.

BOHÊME, Auguste, banquier à Jussey. — 1883.

*BOISSAUX, Alexis, conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Maizières. — 1883.

*BOISSAUX, Charles, manufacturier à Conflandey. — 1882.

BOISSELET, Augustin, avocat, à Besançon. — 1888.

BOISSON, Jules, docteur en médecine à Lure. — 1883.

BONGEOT, Julien, propriétaire à Lyoffans. — 1882.

BONGEOT (l'abbé), curé à Briaucourt. — 1890.

DE BORET, Amédée, propriétaire à Raincourt. — 1881.

BOUDOT, Aimé, propriétaire à Vaivre. — 1881.

BOURGEOIS, notaire honoraire, à Faverney. — 1864.

BOURGOGNE, Jules, propriétaire à Baudoncourt. — 1885.

BOURGOIN, Camille, ancien conseiller de préfecture, à Dijon, rue Mirande, 2. — 1882.

BOUVAIST, Gustave (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Graisse, près Vesoul. — 1876.

BOUVIER (✻), receveur des finances en retraite, à Courchaton. — 1883.

DU BOUVOT, propriétaire à Chauvirey. — 1881.

BRESSON, Constant, propriétaire aux Échelets. — 1883.

*BRESSON, Hubert, Conseiller général, à Fougerolles. — 1890.

BRUGNON, Maurice, avocat à la Cour d'appel, à Paris, boulevard Malesherbes, 76. — 1883.

MM. BRUGNON, Stanislas, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Arc-lez-Gray, et à Paris, rue Saint-Florentin, 8. — 1882.

BRULEY, Charles, négociant à Amance. — 1882.

*DE BUCHET, Édouard, propriétaire à Gy. — 1880.

BUFFET, propriétaire à Bucey-lez-Traves. — 1884.

BURLET, Flavien, docteur-médecin à Granges-le-Bourg. — 1883.

DE BUYER, Arthur, maître de forges à la Chaudeau, commune d'Aillevillers. — 1883.

CALLIER, Théodule, propriétaire à Flagy. — 1881.

CARDOT, pharmacien à Melisey. — 1882.

CARDOT DE LA BURTHE, Charles, bibliophile, à Paris, avenue de Villiers, 92. — 1883.

CARTERON, employé au chemin de fer, à Echenoz-la-Meline. — 1888.

CHIFFERT, ancien juge de paix, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Purgerot. — 1884.

CIZEL (l'abbé), curé à Navenne, près Vesoul. — 1884.

CLERC, Ernest (✻), propriétaire à Cemboing. — 1888.

CLERC, ancien avoué, à Paris, rue du Louvre prolongée, 25. — 1881.

CLERC, Antoine, propriétaire à Borey. — 1882.

CLERC (l'abbé), curé doyen de Faverney. — 1883.

CLERGET, propriétaire à Pusy. — 1881.

DE COCKBORNE (le baron), propriétaire à Besançon. — 1879.

CŒURDEVEY, notaire à Pin-l'Émagny. — 1882.

COLLOT (O. ✻), lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, à Montarlot-lez-Rioz. — 1868.

CORDIER, directeur de l'École pratique d'agriculture de Saint-Remy. — 1874.

*COURCELLE, Sébastien, ancien député, propriétaire à Filain, 68, boulevard Malesherbes, à Paris. — 1881.

DE DALMASSY (le baron), propriétaire à Richecourt. — 1882.

DAVAL, féculier à Saint-Germain. — 1883.

DECREUSE (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Traves. — 1886.

DEGOIX, Casimir, docteur en médecine à Paris, rue Rochechouart, 24 bis. — 1882.

DELFOURD, Charles, notaire à Noroy-le-Bourg. — 1884.

DÉLOY (✻), commandant en retraite, à Mont-le-Vernois. — 1882.

DÉPIERRES, Auguste (✻), avocat à Luxeuil. — 1882.

DESSIRIER, Alfred, propriétaire à Saulx. — 1883.

DOUILLET, Auguste, négociant à Mignavillers. — 1882.

DOYEN DE TRÉVILLERS, propriétaire à Grattery. — 1873.

MM. Druhot, notaire honoraire, à Faverney. — 1883.
Faivre d'Arcier, Antoine, banquier à Luxeuil. — 1880.
Finot, Jules, archiviste départemental, à Lille. — 1870.
Fournier, Henri, avocat à Gray. — 1882.
*Galmiche, Roger, propriétaire à Franchevelle. — 1861.
Garnier (l'abbé), curé de Mollans. — 1882.
Gascon, président du Comice agricole à Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1870.
Gauthier, Jules, archiviste départemental, à Besançon, rue Charles-Nodier, 8. — 1882.
Gillot, Constant, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1879.
Girardot, Gabriel, avoué à Lure. — 1883.
Godot, docteur en médecine à Conflans. — 1884.
de Goumoens, Georges, ingénieur, ancien directeur des houillères de Ronchamp. — 1883.
*Gourgaud comte du Taillis, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à l'Abbaye de la Charité. — 1891.
Goursolle, Pascal, receveur de l'enregistrement en retraite, à Amance. — 1882.
Gousset (l'abbé), curé à Marnay. — 1885.
Gozé, propriétaire à Crevans. — 1887.
*de Grammont (le marquis), propriétaire à Villersexel. — 1881.
Grangeret, propriétaire à Pusey. — 1881.
Grante, propriétaire à Charmoille. — 1881.
Grenier (l'abbé), curé d'Échenoz-la-Meline. — 1879.
Grillot, Maurice, à Corneux, près Gray. — 1890.
Guyot de Saint-Michel, propriétaire à La Rochelle. — 1882.
Henriot, propriétaire à Frahier. — 1882.
Hoste (✻), capitaine d'infanterie en retraite, à Buffignécourt. — 1884.
Jacquemin, mécanicien à Fleurey-lez-Faverney. — 1863.
Jannot, Émile, avocat à Dijon. — 1877.
Laberne, Athanase, propriétaire à Traves. — 1883.
Lagarenne, Henri, propriétaire à Chargey-lez-Gray. — 1882.
Laurent, notaire honoraire, à Gray. — 1883.
Laurent, Paul, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1883.
Le Mire, Paul-Noël, propriétaire à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura). — 1884.
Levain, Paul, notaire à Jussey. — 1882.
Lhomme, Joseph, à Dampierre-sur-Linotte. — 1891.
Lindberg, Célestin, manufacturier à Fresse, ou Paris, rue Bellechasse, 10. — 1882.
Lods, Armand, avocat à la Cour d'appel, à Paris, 10, rue de Montceau. — 1883.

MM. *Longin, Émile, avocat à Dole. — 1880.
de Maiche, docteur-médecin à Oiselay. — 1882.
Mantion, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1881.
de Marmier (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Ray-sur-Saône. — 1883.
*Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, à Apremont, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris. — 1882.
May, Victor, avocat à Gray. — 1883.
Mazoyhié, Auguste, notaire honoraire, à Pin-l'Émagny. — 1882.
Ménans, Henri, propriétaire à Traves. — 1883.
Mersuay, notaire honoraire, à Avrigney. — 1883.
Metzquer, Edmond, docteur en médecine à Montbozon. — 1882.
Milliard, Alfred, propriétaire à Fédry. — 1876.
Millot, propriétaire à Essernay, commune de Colombe. — 1863.
Morel, Eugène, homme de lettres, à Courchaton. — 1882.
Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt. — 1862.
Mourlot, Nicolas, propriétaire à Noroy-lez-Jussey. — 1882.
Moussu (l'abbé), curé doyen d'Autrey. — 1883.
Mugnier, Paul, ingénieur civil à Gray. — 1882.
Munnier, Jules, propriétaire à Fleurey-lez-Faverney. — 1883.
Nicolas, Marcel, maître de forges à Varigney. — 1885.
Noir-Anney, propriétaire à Gray. — 1884.
d'Orival, Paul (✻), ancien président de chambre à la Cour d'appel de Besançon, à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
Paris, propriétaire à Coulevon. — 1884.
Paris, docteur en médecine, à Luxeuil. — 1887.
Parisot, propriétaire à Luxeuil. — 1869.
Pasteur, Gustave, propriétaire à Borey. — 1883.
Payen (l'abbé), aumônier militaire à Besançon, rue de la Lue, 3. — 1881.
Perchet, ancien juge de paix, à Pesmes. — 1882.
*Pergaud, maître de forges au Magny-Vernois. — 1882.
Pernot, pharmacien à Morey. — 1882.
Péroz, Étienne (✻), capitaine d'infanterie de marine, au Soudan, domicilié à Vesoul. — 1891.
de Perpigna (✻), propriétaire à Luxeuil. — 1874.
Perret, Joseph, ancien magistrat, à Montbozon. — 1882.
de Perthuis (le marquis), propriétaire à Sorans-lez-Breurey. — 1884.
Poinsot, Paul, notaire à Amance. — 1884.
Ponceot, Alphonse, négociant à Lure. — 1883.
Prinet, Max, à Gouhenans. — 1891.
de Prunelé (le comte), propriétaire à Fondremand. — 1883.
Py, Amédée, ancien magistrat, à Melisey. — 1884.

MM. RACLOT, receveur de l'enregistrement en retraite, à Scey-sur-Saône. — 1860.
*DE RAINCOURT (le marquis), maître de forges à Fallon. — 1881.
*DE RAINCOURT (le comte), propriétaire à Raincourt. — 1881.
RAVIER, Ernest, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1871.
RENARD, Simon, négociant à Montbozon. — 1882.
DE REVEL DU PERRON (l'abbé), vicaire à Lure. — 1888.
RICHARDET, Amédée, directeur-gérant du *Téléphone*, rédacteur en chef de la *Dépêche sténographique*, à Fondremand, Paris, rue Bellechasse, 10. — 1883.
RICKLIN, notaire à Luxeuil. — 1885.
*RICOT, Albert, ancien député, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône, maître de forges à Varigney. — 1882.
RIGNY (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Besançon. — 1883.
ROBARDEY, propriétaire à Pusey. — 1883.
ROSSIGNOT (l'abbé), curé à Mamirolle. — 1883.
DE ROTALIER (le vicomte Albéric) ✻, propriétaire à Villers-Poz. — 1880.
ROUSSEL (l'abbé), professeur au séminaire de Luxeuil. — 1888.
ROUX, imprimeur, rédacteur en chef de la *Presse grayloise*, à Gray. — 1884.
RUFFIER D'ÉPENOUX, Maurice, propriétaire à Épenoux. — 1882.
SAFFAUX, propriétaire à Coulevon. — 1882.
*DE SAINT-MAURIS (le marquis), propriétaire à Colombier. — 1849.
*DE SAINT-MAURIS (le comte) ✻, membre du Conseil général de la Haute-Saône, propriétaire à Colombier. — 1880.
DE SCEY DE BRUN (le marquis), propriétaire à Buthiers. — 1883.
SPINDLER, Adolphe, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1882.
SPINDLER, Auguste, docteur en médecine à Ronchamp. — 1882.
TAVERNIER, Léon, avocat à Besançon. — 1881.
TERRÉ, Edouard, manufacturier à Plancher-Bas. — 1882.
TEWIS MICHELSEN, photographe à Bayonne (Basses-Pyrénées). — 1880.
THEVENIN, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1874.
THIBAUT, notaire à Gray. — 1885.
THIÉBAULT (l'abbé), curé d'Autrey-lez-Cerre. — 1884.
THIRION, Charles, négociant à Corre. — 1883.
THOUVEREY, propriétaire à Quincey. — 1885.
TOURNIER (l'abbé), curé d'Athesans. — 1886.
TRAVELET, Pierre, propriétaire à Bourguignon-lez-Morey. — 1859.
TRUCHOT, Ernest, avocat, ancien magistrat, à Lure. — 1882.
VALSER, industriel à Saint-Loup. — 1885.
*DE VEZET (le comte), propriétaire à Besançon. — 1887.
VIENNEY, Jean-Baptiste, propriétaire à Rosey. — 1881.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 Abbeville..... Société d'émulation d'Abbeville.
2 Agen ..... Société d'agriculture, sciences et arts.
3 Alger..... Société d'agriculture d'Alger.
4 Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
5 Amiens..... Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
6 Angers..... Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angers..... Société industrielle d'Angers.
8 Angers..... Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
9 Arbois..... Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.
10 Auxerre..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Bar-le-Duc..... Société des lettres, sciences et arts.
12 Belfort..... Société belfortaine d'émulation.
13 Besançon..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
14 Besançon..... Société d'émulation du Doubs.
15 Besançon.... .... Société d'agriculture, sciences et arts du département du Doubs.
16 Besançon..... Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture du département du Doubs.
17 Béziers..... Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
18 Béziers..... . Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
19 Bône..... Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation.
20 Bordeaux..... Société d'agriculture du département de la Gironde.
21 Boulogne-sur-Mer.. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
22 Bourg..... Société d'horticulture pratique de l'Ain.
23 Bourges . ... Société historique du Cher.
24 Brives..... Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

26 Châteauroux..... Société d'agriculture de l'Indre.
27 Cherbourg..... Société nationale académique de Cherbourg.
28 Cognac..... Comité de viticulture de l'arrondissement de Cognac.
29 Colmar..... Société d'histoire naturelle de Colmar.
30 Compiègne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
31 Digne..... Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
32 Dijon..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
33 Dijon..... Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
34 Draguignan..... Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
35 Dunkerque..... Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
36 Épinal..... Société d'émulation du département des Vosges.
37 La Rochelle..... Sociétés des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
38 Le Havre..... Société nationale havraise d'études diverses.
39 Le Havre..... Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
40 Lons-le-Saunier.... Société d'émulation du Jura.
41 Louhans..... Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans.
42 Lyon..... Société académique d'architecture de Lyon.
43 Lyon..... Société d'horticulture pratique du département du Rhône.
44 Lyon..... Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
45 Lyon..... Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
46 Lyon..... Société botanique de Lyon.
47 Lyon..... Annales du musée Guimet.
48 Mâcon..... Société d'agriculture, sciences et belles-lettres. (Académie de Mâcon.)
49 Le Mans..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
50 Mayenne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.
51 Meaux..... Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

52 Melun..... Société d'horticulture des arrondissements de Melun et de Fontainebleau.
53 Mende..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
54 Metz..... Académie des lettres, sciences et arts.
55 Montauban..... Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
56 Montauban..... Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne.
57 Montbéliard..... Société d'émulation de Montbéliard.
58 Moscou..... Société impériale des naturalistes.
59 Moulins..... Société d'émulation de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres.
60 Mundolsheim..... Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine.
61 Nancy..... Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.
62 Nantes..... Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
63 Nantes..... Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
64 Nantes..... Société des antiquaires de l'Ouest.
65 Nevers..... Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
66 Nice..... Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
67 Nice..... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
68 Nîmes..... Académie du Gard.
69 Niort..... Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
70 Paris..... Société nationale d'agriculture de France.
71 Paris..... Comité des travaux historiques et scientifiques.
72 Paris..... Bibliothèque de la Revue des Sociétés savantes des départements.
73 Paris..... Académie des inscriptions et belles-lettres.
74 Paris..... Société des agriculteurs de France.
75 Paris..... Association franc-comtoise : *les Gaudes*. (M. Tuetey, 60, rue des Francs-Bourgeois.)
76 Paris..... *Feuille des Jeunes naturalistes*. (M. Adrien Dolfus, rue Pierre-Charron, 35.)
77 Paris..... *Journal d'éducation populaire*.
78 Paris..... Romania : revue des langues romanes.
79 Paris..... Société de l'histoire de Paris. (Éditeur du Bulletin, M. Champion, libraire, 9, quai Voltaire, à Paris.)

80 Poitiers..... Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
81 Poligny. ..... Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
82 Reims..... Académie nationale de Reims.
83 Romans..... Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
84 Rouen ..... Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
85 Saint-Dié..... Société philomatique vosgienne.
86 Saint-Quentin ..... Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
87 Strasbourg..... Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
88 Tarare..... Société de viticulture et d'horticulture.
89 Toulouse..... Société d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.
90 Toulouse..... Société archéologique du midi de la France.
91 Tours..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
92 Troyes..... Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
93 Valenciennes..... Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
94 Vannes..... .... Société polymathique du Morbihan.
95 Vienne..... Hofmuseum, à Vienne (Autriche).
96 Vitry-le-Français... Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
97 Washington..... Institut Smithsonien (Smithsonian-Institution), à Washington (États-Unis d'Amérique).

LISTE des Présidents de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, depuis son organisation.

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
DE MAILLY, maire de Vesoul	1806
Id	1807
JEANGÉRARD, procureur général impérial près la cour et justice criminelle	1808
Id	1809
Id	1810
Id	1811
Baron HILAIRE, préfet de la Haute-Saône	1812
Id	1813
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1819
Id	1820
GALMICHE (Claude-Nicolas)	1821
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1822
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal de Vesoul	1823
Le comte DE ROSIÈRES, secrétaire général de la préfecture	1824
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1825
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1826
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1827
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1828
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1829
LEBRUN DE CHARMETTES, préfet de la Haute-Saône	1830
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1831
LUCOTTE, conservateur des forêts	1832
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1833
BRUNEAU, receveur général	1834
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1835
PRATBERNON, docteur en médecine	1836
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1837
PRATBERNON, docteur en médecine	1838
LACORDAIRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1839
THIRRIA, ingénieur en chef des mines	1840
BAULMONT (Nicolas-David)	1841
Marquis D'ANDELARRE	1842
CHAUDOT DE CORRE	1843
MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1844
Marquis D'ANDELARRE	1845
FACHARD, président du tribunal	1846
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1847
Marquis D'ANDELARRE	1848

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
CHAUDOT DE CORRE	1849
Marquis D'ANDELARRE	1850
CHAUDOT DE CORRE	1851
Marquis D'ANDELARRE	1852
BOSSEY, ingénieur des mines	1853
Marquis D'ANDELARRE	1854
BOSSEY, ingénieur des mines	1855
CHAUDOT DE CORRE	1856
Marquis D'ANDELARRE	1857
BAILLY, inspecteur d'académie	1858
GRILLON, président du tribunal	1859
DÉY, directeur de l'enregistrement et des domaines	1860
Marquis D'ANDELARRE	1861
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1862
Id	1863
Id	1864
P. DE LA MARTINIÈRE, directeur des contributions indirectes	1865
Id	1866
Id	1867
SUCHAUX (Louis), imprimeur	1868
Id	1869
GALMICHE (Roger), avocat	1870
Id	1871
Id	1872
Id	1873
Id	1874
Id	1875
REBOUL DE NEYROL (Jules)	1876
Id	1877
Id	1878
Id	1879
Id	1880
Id	1881
Id	1882
Id	1883
Id	1884
Id	1885
Marquis DE SAINT-MAURIS	1886
Id	1887
Id	1888
Id	1889
Id	1890
Id	1891
Id	1892

SÉANCE DU 30 JANVIER 1892.

Présidence de M. le docteur GUILLAUME.

Sont présents : MM. le docteur Guillaume, Reboul de Neyrol, Toupot de Béveaux, Cardot de la Burthe, Barberot, Raumains, Paul Petitclerc, Thevenin et Chavane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Sébastien Courcelle s'excuse de ne pouvoir assister, pour cause de santé, à la réunion générale de la Société des agriculteurs de France. D'autre part, M. Chevassu avait écrit à M. Léon Marquiset, le priant aussi de vouloir bien assister à la même réunion. Aucune réponse n'étant parvenue, la Société, selon toutes probabilités, ne sera pas représentée.

M. Gascon a annoncé de nouveau, par lettre, la publication de son ouvrage sur Fontaine-Française. Il demande en même temps la liste des membres de la Société, et envoie quelques bulletins de souscription. Ces bulletins sont mis à la disposition des membres présents.

Quant à la liste réclamée, M. Gascon la trouvera dans le *Bulletin* de la Société, qui a soin de la tenir à jour et de la publier chaque année.

MM. Cardot de la Burthe, Colin et Paul Petitclerc sont élus membres de la commission chargée de la vérification des comptes.

M. le Ministre de l'instruction publique demande à la Société si la Section photographique ne pourrait pas envoyer à la Commission des monuments historiques des vues de constructions anciennes et des reproductions d'objets d'art qu'elle connaîtrait dans le département. La lettre de M. le Ministre a été transmise à M. Paul Petitclerc, président de la Section de photographie, pour y faire la réponse affirmative qu'il convient.

La Société décide d'allouer à la même Section de photographie une médaille de vermeil grand module, qui sera donnée lors du Concours que cette Section organise pour le mois de juin 1892.

Le président communique un travail de M. Émile Longin sur la condamnation à Vesoul d'un père capucin, en mars 1792, et sur l'acquittement, à la même époque, d'un tout jeune homme de Gray. Lecture est donnée de cette communication.

Lecture d'une notice de M. Gauthier, archiviste à Besançon, sur l'importance de l'artillerie de la place de Gray aux XVIe et XVIIe siècles.

La Société accueille avec le plus sympathique empressement l'œuvre de M. Gauthier, dont les détails intéressants et pour ainsi dire inédits nous font connaître la force imposante de la place de Gray aux XVIe et XVIIe siècles, ses importants moyens de défense et le rôle actif que cette forteresse de deuxième ordre joua pendant les dures épreuves qu'eut à subir la Franche-Comté, tant à la fin du XVIe siècle qu'au cours de la guerre de Dix Ans.

Avec une grande érudition, aidée de laborieuses recherches, M. Gauthier a pu, avec succès, établir l'état civil, l'origine, et, pour plusieurs d'entre elles, la glorieuse provenance des 74 pièces d'artillerie composant l'ancien arsenal de Gray et constituant, pour cette époque, un armement formidable, qui, malheureusement, dut être abandonné au vainqueur lors de la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV (1668), et qui est aujourd'hui perdu définitivement pour les descendants des vaillants défenseurs de la ville de Gray.

Toutes les pièces d'artillerie de cet arsenal ont été décrites avec talent, autorité et compétence par l'auteur, qui en a soigneusement retracé les armoiries, écussons et devises, et qui, même, a eu la bonne pensée de joindre à l'appui de sa

description deux planches reproduisant la silhouette exacte de deux canons, d'un fauconneau et d'une couleuvrine dont la forme et l'ornementation lui ont paru devoir plus particulièrement intéresser le lecteur.

L'assemblée remercie M. Gauthier de son instructive communication, et décide que sa notice, ainsi que l'inventaire qui l'accompagne et la complète, seront insérés au *Bulletin* de la Société.

Proposition d'admission, comme membre ordinaire non résidant, de M. Mougin-Robardey, agent retraité de la Compagnie du P.-L.-M., demeurant à Échenoz-la-Meline, présenté par MM. Paul Bidaux, Chevassu, Cardot de la Burthe et Guillaume.

Il sera statué sur cette présentation à la prochaine séance, conformément au Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à trois heures et demie.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, Dr GUILLAUME.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1892.

Présidence de M. CHEVASSU.

Sont présents : MM. Chevassu, Chavane, Cardot de la Burthe, docteur Guillaume, Paul Petitclerc, Toupot de Béveaux, Bergeret et Colin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Cardot de la Burthe donne lecture du compte-rendu de la commission d'examen des comptes de l'exercice 1891. Ce rapport, qui sera inséré au *Bulletin* à la suite du présent

procès-verbal, constate le zèle intelligent et la bonne gestion de M. Toupot de Béveaux, trésorier, et contient les vœux de la commission pour que des remercîments soient adressés à ce dernier.

L'assemblée, déférant avec empressement à cette proposition, décide que mention de l'expression à son trésorier de la gratitude de la Société sera faite au procès-verbal.

Le rapporteur termine en donnant un pieux souvenir à la mémoire des membres de la Société décédés pendant l'année 1891, et qui sont : MM. le chanoine Baudry, curé de Vesoul ; Quivogne, de Lyon ; Xavier Petitclerc, ancien notaire, demeurant à Vesoul ; le duc de Bauffremont, à Scey-sur-Saône ; l'abbé Vannier, à Montigny-les-Vesoul, et l'abbé Brultey, curé de Polaincourt. L'assemblée s'associe au rapporteur dans l'expression de ces regrets.

A l'occasion de son compte de gestion, M. Toupot de Béveaux fait observer qu'il a été accordé, sur l'année 1891, une subvention de 50 fr. à la Section de photographie ; mais, comme cette somme, qui n'a pas été mandatée, ne figure pas dans les dépenses de 1891, le trésorier propose de reporter cette dépense à l'exercice 1892, sans préjudice de la subvention de même nature qui pourra être accordée pendant le même exercice. Adopté.

Lecture de la lettre, en date, à Colombier, du 27 avril 1892, par laquelle M. le comte de Saint-Mauris excuse M. le marquis de Saint-Mauris de ne pouvoir, pour cause de maladie, assister à la réunion de ce jour. L'assemblée, voulant donner à son digne président un témoignage de sa sympathie, demande qu'il soit fait mention des vœux qu'elle forme pour le prompt rétablissement de sa santé.

Le président donne lecture d'une lettre-circulaire de M. Fili-Vernay, viticulteur à Francheville (Rhône), sur le mode de régénération de nos vignobles au moyen du semis de pepins de raisins provenant de nos cépages français, ainsi que sur

les bienfaits de la marcotte et du bouturage de ces plants de semis. L'auteur préconise l'efficacité de ces opérations, qu'il déclare indispensables pour obtenir la fécondité des plants, ainsi qu'un meilleur rendement des produits en poids et qualité.

Avis aux sociétaires qui voudront expérimenter ce système de régénération de la vigne.

Le président croit qu'il est utile de faire connaître à l'assemblée un nouveau mode d'écussonnage de la vigne trouvé et propagé par M. Salgues, menuisier à Bétaille, canton de Brétenoux (Lot). Cette greffe en écusson se pratique comme celle des arbres fruitiers, avec cette différence que l'œil à insérer doit être enlevé sur un bourgeon à l'état herbacé, puis introduit sur un sarment également à l'état herbacé.

L'opération ne peut donc s'effectuer qu'en mai et juin, à œil poussant, ou en juillet, août et septembre, à œil dormant. C'est assez dire qu'elle est impraticable dès que le bois des sarments est passé à l'état ligneux.

Les expérimentateurs qui voudront essayer cette nouvelle greffe en écusson trouveront les instructions nécessaires dans le *Journal d'agriculture pratique,* n° 45, du 5 novembre 1891, page 658.

Lecture d'une lettre du 26 avril 1892, par laquelle M. Hans Hildebrand, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm (Suède), demande l'échange des publications de cette honorable Compagnie avec celles de notre Société.

L'assemblée accueille favorablement cette requête.

D'autre part, M. Chavane, secrétaire perpétuel, demande, au nom de la Société d'encouragement à l'agriculture, dont le siège est à Vesoul, l'échange de sa revue mensuelle, intitulée le *Sillon,* contre le Bulletin annuel de la Société, et dépose sur le bureau, de la part de M. Allard, secrétaire

de la Société d'encouragement, la collection du *Sillon* de l'année 1891, ainsi que les numéros de janvier et février 1892.

Comme les deux Sociétés poursuivent le même but et soutiennent les mêmes intérêts, l'assemblée décide qu'il y a lieu de faire droit à cette demande, et charge le président de faire connaître son adhésion tant à l'Académie royale des belles-lettres de Stockholm qu'à la Société d'encouragement à l'agriculture.

M. Paul Petitclerc donne lecture du deuxième supplément de ses notes ornithologiques. Ce travail, émanant d'un observateur judicieux et instruit, est enrichi d'anecdotes curieuses et intéressantes initiant le lecteur à la connaissance des mœurs et des habitudes des oiseaux. Il forme donc le digne complément des œuvres de l'auteur, que la Société est heureuse de publier dans son *Bulletin*.

Le président donne lecture à l'assemblée de la pétition suivante, signée par les membres du conseil d'administration de la Société et adressée, le 9 février 1892, à M. le sénateur Brusset, à l'effet de protester contre la proposition de M. Bozérian, sénateur, appuyée par la Commission sénatoriale instituée à ce sujet, et tendant à conférer aux préfets, à l'exclusion des tribunaux, le droit de suspendre ou de révoquer les gardes particuliers :

« Vesoul, le 9 février 1892.

« MONSIEUR LE SÉNATEUR,

« Le Sénat va être appelé à se prononcer sur une proposi-
« tion de M. J. Bozérian relative aux arrêtés administratifs
« agréant des gardes particuliers. La discussion de cette
« proposition est inscrite à l'ordre du jour de la séance du
« 16 de ce mois.

« L'auteur du projet demandait que les arrêtés des sous-

« préfets agréant des gardes particuliers puissent être « rapportés. Amendant légèrement cette proposition, la « Commission sénatoriale voudrait que les préfets puissent, « par une décision motivée, rapporter les arrêtés agréant les « gardes particuliers.

« Nous ne pouvons, Monsieur le Sénateur, que protester « énergiquement contre cette proposition, qu'aucune plainte « sérieuse ne justifie, et vous prier de lui refuser votre « suffrage. Elle porte atteinte à l'un des droits essentiels de « la propriété. Elle ne tend à rien moins qu'à subordonner « au bon plaisir d'un fonctionnaire politique le choix et le « maintien d'un auxiliaire indispensable à la conservation « des récoltes et des biens ruraux. Elle aurait pour résultat « de paralyser, par la crainte des dénonciations et d'une « révocation toujours possible, l'action du garde contre les « rôdeurs, les délinquants forestiers et les braconniers, dont « le nombre et l'audace sont déjà l'une des plaies de nos « campagnes.

« Nous espérons que le Sénat repoussera cette proposition.

« Si, toutefois, il jugeait nécessaire de modifier la législa- « tion actuelle, c'est à l'autorité judiciaire que paraîtrait « devoir être conféré le droit d'agréer comme de suspendre « ou de révoquer les gardes particuliers.

« Les tribunaux, de qui les gardes relèvent comme officiers « de police judiciaire, présentent en effet, au point de vue « de l'impartialité, des garanties beaucoup plus sérieuses « que les fonctionnaires administratifs.

« Ce changement est donc le seul que nous jugions « acceptable, tout en préférant de beaucoup le *statu quo* et « en insistant sur son maintien.

« Agréez, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos senti- « ments de respectueuse considération. »

(Suivent les signatures des membres du bureau de la Société.)

Cette pétition, adressée pour insertion à MM. les rédacteurs du *Réveil* et du *Nouvelliste*, a été également transmise à M. Chiarisolo, rédacteur de l'*Avenir de la Haute-Saône*, par la lettre suivante de M. le docteur Guillaume, vice-président de la Société :

« Vesoul, le 9 février 1892.

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« J'ai remis à vos deux collègues MM. Bailly et Mariotte « copie d'une pétition adressée à M. le sénateur Brusset par « la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute- « Saône, et je les ai priés de l'insérer, s'ils le jugeaient à « propos, dans leurs journaux respectifs. Ayant déjà la « réponse affirmative de MM. Bailly et Mariotte, j'ai pensé « que, pour agir avec franchise et dans l'intérêt de la vérité, « je devais vous envoyer, à vous aussi, cette copie. La voici.

« Vous verrez, Monsieur le Rédacteur, si vous devez « publier cette pétition dans votre journal, à l'instar du « *Nouvelliste* et du *Réveil*.

« Quoi qu'il en soit, je vous prie d'accepter mes salutations « sincères et empressées.

« En l'absence du président de la Société d'agriculture :

« *Le vice-président,*

« Signé : Dr GUILLAUME. »

L'assemblée proclame membre ordinaire non résidant de la Société M. Mougin-Robardey, propriétaire à Échenoz-la-Meline, régulièrement présenté à la dernière séance.

Puis, pour donner la plus grande publicité possible au Concours de photographie qui doit avoir lieu à l'hôtel de ville, du 12 au 19 juin 1892, l'assemblée, sur la proposition de M. Paul Petitclerc, président de la Section de photographie, décide qu'un exemplaire du programme sera adressé à

chacun des membres de la Société, ainsi qu'à MM. les membres du Conseil général et à ceux du Conseil municipal de la ville de Vesoul.

Avant de clore la séance, M. Chevassu annonce qu'il a profité de son récent séjour à Bourg-en-Bresse pour assister, le 14 février 1892, à la réunion mensuelle de la Société d'horticulture pratique de l'Ain, dont il est resté membre participant, et que, demandant la parole à M. le président Moyret, il a, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, exprimé le vœu d'un échange des publications de cette Société avec la *Chronique mensuelle* de la Société d'horticulture de l'Ain.

M. Chevassu est heureux de faire connaître à l'assemblée que sa requête a été cordialement accueillie par l'unanimité des membres présents à la réunion du 14 février 1892, et que, en conséquence, l'Association horticole de l'Ain, une des plus importantes de la région de l'Est, a pris rang parmi nos Sociétés correspondantes à partir du 1er janvier 1892.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Rapport de la commission chargée de la vérification des comptes du trésorier pour l'année 1891.

MESSIEURS,

La commission par vous nommée le 31 janvier dernier à l'effet de vérifier la comptabilité de votre trésorier, afférente à l'année 1891, a rempli sa mission.

Elle a, comme toujours, constaté la parfaite régularité du compte qui vous a été présenté : comme toujours, les

recettes et les dépenses, appuyées des pièces justificatives, ont été trouvées en concordance avec les écritures.

En vous demandant d'approuver les comptes de l'année 1891, votre commission ne saurait omettre de vous proposer de voter à M. Toupot de Béveaux des remercîments pour sa bonne gestion et le zèle intelligent qu'il apporte, depuis de nombreuses années, dans l'exercice de ses fonctions de trésorier.

En 1890, les recettes effectuées ont été de...	2.470f 40c
En 1891, déduction faite de deux petites recettes accidentelles, elles ont été de	2.465 30
Différence sans importance..	5 10

En 1890, les dépenses ont excédé les recettes de 410 fr. 20 ; en 1891, au contraire, les recettes ont excédé les dépenses de 629 fr. 58. Les recettes étant à peu près égales dans ces deux années, l'écart entre les dépenses se trouve être de 1,039 fr. 78. Cet écart important provient de ce qu'en 1890, les frais d'impression du *Bulletin,* s'appliquant à près de deux années, se sont élevés à 1,848 fr. 25, tandis que, l'an dernier, ces frais, ne concernant qu'une seule année, ont été de 961 fr. 70.

En résumé, notre situation financière est plus rassurante, et notre réserve a passé de 3,698 fr. 70 à 4,328 fr. 30.

Cette année, présumablement, cette réserve s'accroîtra, si tous les membres du comité auxiliaire continuent leur précieux concours à la Société.

L'année dernière, sur la proposition et l'intervention de notre collègue M. Fachard, le Conseil général a voté à la Société une subvention de 500 fr., laquelle doit être encaissée cette année. Vous aurez, Messieurs, à aviser prochainement au meilleur emploi à faire de cette subvention, dont l'affectation, je crois, n'a pas été spécifiée par le vote du Conseil général.

Pendant l'année 1891, notre Société, comme fatalement tous les ans, a éprouvé plusieurs pertes regrettables, pertes causées par la mort ou les démissions.

A nos défunts nous devons un souvenir et l'expression de nos justes regrets à leur mémoire.

Parmi nos membres de droit, nous avons à déplorer la mort de M. le curé de Vesoul, M. le chanoine Baudry, dont la vie de charité et de dévouement chrétien est au-dessus de tout éloge.

Parmi les membres correspondants, nous avons perdu M. Quivogne, originaire de Bucey-les-Gy, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à l'École vétérinaire de Lyon et adjoint au maire de cette ville.

Comme membre résidant, nous avons à regretter la mort de M. Xavier Petitclerc, ancien notaire, qui assistait souvent à nos séances.

Parmi les membres non résidants, la mort nous a enlevé : M. le duc de Bauffremont, de Scey-sur-Saône ; M. l'abbé Vannier, ancien curé de Montigny-les-Vesoul, auteur de plusieurs monographies estimables concernant le prieuré du Marteroy, le château et le couvent de Chemilly, l'abbaye royale de Montigny ; enfin, M. l'abbé Brultey, curé de Polaincourt, auteur de plusieurs travaux historiques intéressants et estimés.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

tenue à l'hôtel de ville, le dimanche 19 juin 1892, à l'occasion de la clôture de l'Exposition de photograpgie.

Composition du bureau : Président, M. Chevassu, vice-président, suppléant M. le marquis de Saint-Mauris, président empêché, ayant à sa droite M. Dépierres, maire, et à sa

gauche M. le chanoine Quirot, curé de la ville ; puis, M. le docteur Guillaume, vice-président ; M. Paul Petitclerc, président de la Section de photographie ; M. Henri Boisselet, secrétaire adjoint, et MM. Eugène Courcelle, René Bidaux et Raumains, membres du comité.

Étaient présents : MM. Arquinet, Joseph Boisselet, Auguste Boisselet, Cariage, Albert de Chevroz, Maurice de Chevroz, Colin, Cordier, Dodun des Perrières, Fachard, Faivre, abbé Filioz, abbé Huot-Marchand, Marsillon, Jules Munnier, Jules Millischer, Noir, abbé d'Orival, Thevenin, abbé Tuaillon, de Vorges.

A l'ouverture de la séance, M. Chevassu exprime à l'assemblée les regrets de M. le marquis de Saint-Mauris de ne pouvoir, pour cause de maladie, présider la réunion ;

Il établit l'origine de la Section de photographie, qu'il déclare n'être qu'un dérivé de la Société d'agriculture, sciences et arts, avec laquelle elle s'identifie ;

Il rend hommage à la réussite de l'Exposition et principalement au mérite de ses organisateurs, et remercie les exposants étrangers de leur empressé et actif concours ;

Il exprime à M. le maire de Vesoul la gratitude de la Société pour sa bienveillance à mettre à la disposition du comité d'organisation les salons de l'hôtel de ville ;

Puis, faisant ressortir les progrès de la Section de photographie depuis sa création (1er août 1888), il constate que la prospérité de l'œuvre est due à l'habile direction de M. Paul Petitclerc, vice-président de la Section, auquel il remet une médaille commémorative, que ses collaborateurs reconnaissants lui ont décernée ;

Enfin, il termine en adressant les remercîments de la Société à la commission d'examen pour le dévouement et les soins qu'elle a apportés dans l'accomplissement de sa délicate et laborieuse mission.

Suit la lecture du Palmarès et de la proclamation des

lauréats, dont la reproduction aura lieu *in extenso* dans le compte-rendu des œuvres de l'Exposition, qui sera inséré au *Bulletin* de la Société.

Puis le président donne la parole à M. Arquinet, qui entretient l'assemblée de la supériorité des objectifs périgraphiques de M. Berthiot, de Paris, lauréat du Concours, sur les objectifs anastigmatiques en verre d'Iéna fabriqués en Allemagne, et termine en adressant ses patriotiques félicitations à l'obtenteur pour la perfection et la modicité des prix de ses appareils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures un quart ; puis l'assemblée se rend dans les salles de l'Exposition.

Le secrétaire adjoint, H. BOISSELET.

Le vice-président, CHEVASSU.

DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE

tenue dans les locaux de la Société, rue du Châtelet, 3, le 19 juillet 1892.

Présidence de M. CHEVASSU.

Étaient présents : MM. Cardot de la Burthe, Chevassu, Marsillon et Paul Petitclerc.

Lecture des procès-verbaux des deux dernières séances des 30 avril et 19 juin 1892, lesquels sont adoptés sans modification.

Le président donne ensuite lecture de la requête suivante qu'il se propose d'adresser à MM. les Membres du Conseil général, aussitôt après les élections, et par laquelle il demande le renouvellement, avec augmentation pour 1893,

de la subvention accordée à la Société le 21 août 1891, pour l'exercice 1892.

« *A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du*
« *Conseil général de la Haute-Saône.*

« MESSIEURS,

« La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-
« Saône, dans sa séance de rentrée du 7 novembre 1891, a
« décidé que des remercîments seraient adressés en son
« nom au Conseil général, qui, dans sa session d'août 1891,
« a rétabli au profit de la Société le principe de la subven-
« tion dont elle avait autrefois constamment bénéficié.

« J'ai l'honneur de vous transmettre l'expression de ces
« remercîments.

« La Société d'agriculture, préoccupée de donner à la
« subvention qui lui était allouée une destination d'une
« utilité départementale indiscutable, a pris la résolution
« suivante :

« Alors que toutes les races bovines sont en progrès très
« marqué dans les régions qui nous entourent, l'élevage du
« bétail reste stationnaire dans la Haute-Saône ; aussi, nos
« champs de foire sont-ils moins fréquentés qu'autrefois.

« Une des causes de cette infériorité est, sans contredit,
« l'absence de bons reproducteurs.

« La Société, désirant parer à cet inconvénient dans la
« mesure de ses forces, se propose de faire acheter chaque
« année, soit dans le pays de Montbéliard, soit en Suisse, de
« jeunes taureaux, au nombre de dix ou douze, qui seront
« revendus aux enchères aux agriculteurs.

« Mais entre le prix d'achat et celui de la revente il y
« aura certainement un écart qui mettra la Société en perte ;
« puis ce déficit s'augmentera, en outre, des frais de douane,
« de transport et de la commission de l'acheteur.

« Comme la Société n'est pas en situation de supporter « cette perte avec ses seules ressources, elle vient demander « au Conseil général de vouloir bien, en la renouvelant, « élever le chiffre de la subvention qu'il lui a accordée le « 21 août 1891, de telle sorte que la Société d'agriculture « puisse donner suite à son projet, dont le Conseil général « appréciera certainement l'importance pour le pays.

« Veuillez agréer, Messieurs, la respectueuse expression « de nos sentiments les plus distingués. »

Le président fait connaître qu'il a adressé, le 13 juillet courant, à M. le Préfet de la Haute-Saône un exemplaire de cette requête, accompagné de la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de vouloir « bien la transmettre à MM. les Membres du Conseil général, « la requête ci-jointe par laquelle la Société d'agriculture, « sciences et arts de la Haute-Saône demande la continua- « tion, avec augmentation, de la subvention qui lui a été « accordée, sur l'exercice 1892, par le Conseil général, dans « sa séance du 21 août 1891.

« La Société vous sera très reconnaissante de vouloir bien « appuyer de votre bienveillant concours la nouvelle « requête qu'elle adresse au Conseil général pour l'exercice « 1893. »

M. Paul Petitclerc donne lecture de son compte-rendu du Concours de photographie institué en mai 1892 et des œuvres de l'Exposition ouverte dans les salles de l'hôtel de ville, du 12 au 19 juin 1892.

Par ce travail consciencieux et complet, le rapporteur assigne, avec compétence et impartialité, la part qui revient à chacun des exposants dans le succès du Concours ; il

indique les récompenses accordées et donne la note juste sur la valeur et le mérite des œuvres exposées.

L'assemblée écoute avec le plus vif intérêt la lecture de ce compte-rendu, et décide qu'il sera inséré au *Bulletin* de la Société.

Puis, sur la proposition de M. Cardot de la Burthe, l'assemblée vote la somme de 50 fr., montant de la subvention annuelle accordée à la Section de photographie.

Cette allocation, prévue au projet de budget, sera prélevée sur les dépenses de l'exercice 1892.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quatre heures.

Pour le secrétaire perpétuel
et le secrétaire adjoint empêchés :
CARDOT DE LA BURTHE.

Le vice-président,
CHEVASSU.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1892.

Présidence de M. CHEVASSU.

Étaient présents : MM. Chevassu, Reboul de Neyrol, docteur Guillaume, Cardot de la Burthe, Paul Petitclerc, Marsillon, abbé Ballot, Cariage, Barberot, commandant Sautier et Renahy.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans modification.

Le président donne lecture de la deuxième requête qu'il a adressée à MM. les Membres du Conseil général, alors en session, à l'effet d'obtenir la continuation de la subvention allouée à la Société sur l'exercice 1892. Cette requête est ainsi conçue :

« Vesoul, le 23 août 1892.

« *A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du*
« *Conseil général de la Haute-Saône.*

« MESSIEURS,

« Au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de « la Haute-Saône, j'ai l'honneur de vous faire observer, à « l'appui de la demande de la subvention que nous sollici- « tons de votre bienveillance pour l'exercice 1893 :

« Que, pour se conformer à ses Statuts et à son pro- « gramme, notre Association ne s'occupe pas exclusivement « d'agriculture, mais aussi de sciences, arts, histoire et « antiquités ;

« Que, par ses travaux divers, qui ont été constamment « trouvés intéressants et utiles, elle a rallié et groupé « autour de son œuvre des Sociétés correspondantes, avec « lesquelles elle échange ses publications ;

« Que ces Sociétés sont aujourd'hui au nombre de 99, « émanant tant de la France et de l'Algérie que de l'étranger « (Alsace-Lorraine, Vienne (Autriche), Stockholm, etc.), et « parmi lesquelles nous sommes heureux de compter la « Société d'encouragement à l'agriculture, dont le siège est « à Vesoul.

« C'est pour satisfaire aux charges toujours croissantes « que nous créent ces adhésions et aussi pour faire face à « des dépenses extraordinaires que nous vous avons demandé, « pour 1892, une subvention que vous avez bien voulu « nous accorder, et qui a été, pour ainsi dire, consacrée en « entier à l'installation et aux récompenses d'une Exposition « de photographie à Vesoul, Exposition qui a eu un grand « retentissement tant dans le département que dans les « départements voisins.

« Persuadé que vous ne voudrez pas laisser péricliter une « institution qui rend de réels services, et qui, d'ailleurs, a « sa similaire dans chaque département, je viens avec « confiance vous prier de vouloir bien prendre en considéra- « tion les motifs nouveaux que j'ai l'honneur de vous pré- « senter, et nous continuer pour 1893 la subvention que vous « nous avez accordée pour 1892. »

Les motifs invoqués dans les deux requêtes n'ont pas été accueillis par le Conseil général, dont la délibération de rejet, prise en la séance du 26 août 1892, a été lue à l'assemblée.

Le président donne communication d'une lettre à lui adressée par M. Allard, professeur départemental d'agriculture, chargé par le Ministre de l'agriculture de faire un travail de statistique sur les Associations agricoles de la Haute-Saône, et demandant des renseignements sur la fondation, le fonctionnement et les travaux divers de la Société.

L'assemblée, consultée sur l'opportunité d'une réponse à faire à cette lettre, a décidé, à l'unanimité des membres présents, qu'il y avait lieu de donner à M. Allard les renseignements par lui demandés.

En conséquence, le président donne lecture de la lettre suivante, qu'il se propose d'adresser à M. le professeur d'agriculture :

« Vesoul, le 12 novembre 1892.

« J'ai l'honneur de vous adresser, sous le couvert de M. le « Maire de Vesoul, les renseignements que vous me « demandez par votre lettre du 4 novembre courant, qui ne « m'est parvenue que le 8 du même mois, sur la date de la « création, le fonctionnement et les travaux de la Société « d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, dont le « siège est à Vesoul, rue du Châtelet, n° 3, depuis l'année

« 1881, époque à laquelle notre association a été mise en « demeure de quitter les locaux par elle occupés, de temps « immémorial, dans les bâtiments appartenant au départe- « ment et attenants à ceux de l'École normale.

« PREMIÈREMENT. — *Date de la fondation de la Société :*

« Fondée en 1806, sous les auspices de M. de Mailly, « maire de Vesoul, qui fut son premier président, la Société « a été réorganisée en 1860, ainsi qu'il appert du Règlement « contenant les nouveaux Statuts de l'association, en date, à « Vesoul, du 4 juillet 1860, approuvé par M. le Préfet de la « Haute-Saône le 28 du même mois.

« DEUXIÈMEMENT. — *Personnel composant le bureau ou « Conseil d'administration :*

« M. le marquis de Saint-Mauris, à Colombier, président « depuis le 1er janvier 1886 ;
« M. Reboul de Neyrol, commandeur de la Légion d'honneur, « président honoraire ;
« M. Chevassu, Octave, conservateur des hypothèques en « retraite, 1er vice-président ;
« M. Guillaume, Paul, docteur en médecine, 2e vice- « président ;
« M. Chavane, Alfred, chevalier de la Légion d'honneur, « secrétaire perpétuel ;
« M. Boisselet, Henri, avocat, secrétaire adjoint ;
« M. Toupot de Béveaux, receveur des postes en retraite, « trésorier ;
« M. Cardot de la Burthe, ancien vérificateur de l'enregistre- « ment et des domaines, bibliothécaire-archiviste ;
« M. Petitclerc, Paul, ornithologue et minéralogiste, conser- « vateur du musée.

« TROISIÈMEMENT. — *Nombre des membres actuels.*

« Membres de droit :

MM. « Le Préfet du département de la Haute-Saône.
« Le général.
« Le Président du tribunal.
« Le Curé de Vesoul.
« Le Maire.
« Le Secrétaire général de la préfecture.

« Membres participants :

« Résidants	43	ci	229
« Non résidants	186		
« Membres correspondants			9
« Sociétés correspondantes échangeant leurs publications avec celles de l'association			99

« QUATRIÈMEMENT. — *Opérations effectuées :*

« Conformément au programme indiqué par son titre et « tracé par les Statuts, les travaux de la Société embrassent :

« 1° L'agriculture et ses dérivées : la viticulture, l'horti- « culture (arboriculture fruitière et floriculture), la sylvicul- « ture, l'apiculture et l'économie rurale et domestique ;

« 2° Les sciences, dont : la géologie, la minéralogie, « l'ornithologie, ainsi que les photographie et phototypie, « pour lesquelles une section spéciale a été créée au sein de « la Société en 1888 ;

« 3° Arts, comprenant : œuvres littéraires, mémoires, « études, notices, se rapportant exclusivement à l'histoire « civile, religieuse, administrative et militaire de la Franche- « Comté, à ses monuments, usages, coutumes, instruction, « etc., à l'archéologie, aux biographies des illustrations du « département, aux armoiries des villes de la province et

« aux questions d'économie politique traitées au point de « vue de l'agriculture et de l'industrie.

« CINQUIÈMEMENT. — *Éléments constituant le budget :*

« Depuis la suppression, arrivée en 1881, des subven- « tions annuelles accordées à la Société par l'État et le « département, le budget de l'association est uniquement « alimenté par le produit des cotisations acquittées par ses « membres participants, résidants ou non résidants, et, « indépendamment de cette cotisation annuelle qui est de « 5 fr., chaque nouveau membre élu doit acquitter un droit « d'entrée de 5 fr., une fois payé.

« Ce sont là les seules ressources de la Société.

« Je joins à la présente un spécimen de convocation aux « séances de la Société.

« Veuillez agréer, etc. »

L'assemblée, approuvant le texte de cette missive, décide qu'elle sera transmise le jour même à M. le professeur d'agriculture.

M. Cardot de la Burthe, archiviste, propose de faire assurer contre l'incendie la bibliothèque, les archives et les collections de la Société. Cette question fera l'objet d'une discussion ultérieure, et sa solution a été ajournée.

M. le docteur Guillaume donne lecture de la première partie de son mémoire sur la peste vésulienne aux 13e, 14e, 15e, 16e et 17e siècles. Cette étude, dont le sujet a été traité magistralement et avec autorité, est remplie de faits et documents très intéressants et pour la plupart inédits, nous apprenant que les édiles vésuliens de ces diverses époques si éprouvées n'hésitèrent pas, pour enrayer le fléau, à appliquer avec la plus grande rigueur les édits draconiens du parlement de Dole.

L'assemblée, vivement intéressée par la lecture de cette

chronique, décide qu'elle sera insérée au *Bulletin* de la Société.

Le président propose l'admission, comme membre ordinaire non résidant, de M. Charles Vincent, industriel, demeurant à Corre, présenté par MM. Chavane, Cardot de la Burthe et Chevassu.

Il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance, conformément au Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à quatre heures.

Pour le secrétaire perpétuel
et le secrétaire adjoint empêchés :
CARDOT DE LA BURTHE.

Le vice-président,
CHEVASSU.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1892.

Présidence de M. CHEVASSU.

Sont présents : MM. Chevassu, Reboul de Neyrol, Cardot de la Burthe, Chavane, docteur Guillaume, Toupot de Béveaux, Henri Boisselet, Paul Petitclerc, Marsillon, Colin, Sautier, Barberot, Cottez, Dodun, Eugène de Beauséjour, Henri de Beauséjour, de Buchet, René Bidaux et Thevenin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le président dit que la Société a été très heureuse d'apprendre les brillants succès de la Section de photographie aux expositions de Rennes et d'Oran, les nombreuses récompenses obtenues au concours de Rennes par MM. Paul Petitclerc, René Bidaux et Pernot, puis au concours d'Oran par M. Paul Petitclerc.

C'est donc avec la plus vive satisfaction que le président adresse aux lauréats les cordiales félicitations de la Société,

et les remercie de l'éclat qu'ils ont ainsi fait rejaillir sur l'Association.

L'assemblée admet à l'unanimité, comme membre ordinaire non résidant de la Société, M. Charles Vincent, industriel, demeurant à Corre, régulièrement présenté à la dernière séance.

Puis le président propose l'admission, comme membres ordinaires non résidants, de : 1° M. Robert, Gustave, distillateur, demeurant à Aillevillers, présenté par MM. Colin, Cardot de la Burthe, docteur Guillaume et Chavane ; 2° de M. Grémailly, propriétaire, demeurant à Navenne, présenté par MM. Colin, Cardot de la Burthe, Toupot de Béveaux et Chevassu ; 3° de M. Gasser, naturaliste, demeurant à Mantoche, présenté par MM. Paul Petitclerc, docteur Guillaume, Toupot de Béveaux et Chevassu ; et, comme membre résidant, de M. Millischer, inspecteur des forêts en retraite, demeurant à Vesoul, présenté par MM. Henri Boisselet, Toupot de Béveaux, Cardot de la Burthe et Chevassu. Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance, conformément au Règlement.

Le président fait connaître à ses collègues qu'en exécution de la décision prise par l'assemblée en sa séance du 12 novembre dernier, il a adressé, le 14 du même mois, à M. le président de la Commission des douanes au Corps législatif, une protestation, signée par dix membres présents à la réunion, contre le projet de convention avec la Suisse, tendant à un abaissement du tarif douanier voté par le Parlement.

Présentation par le trésorier du projet de budget pour l'année 1893, duquel il ressort que les recettes prévues s'élèvent à la somme de 2,140 fr., et les dépenses aussi prévues à celle de 1,845 fr. 45, avec une balance présentant un reliquat actif de 294 fr. 55.

Ce projet de budget, approuvé par l'assemblée, sera inséré au *Bulletin*, à la suite du présent procès-verbal.

Il est ensuite procédé, par voie d'élection, au renouvelle-

ment des membres du conseil d'administration pour l'année 1893.

M. le marquis de Saint-Mauris a été réélu président à l'unanimité des suffrages, moins une voix, donnée à M. Chevassu.

Pour la 1re vice-présidence, ont obtenu : M. Chevassu, 17 voix ; M. Marsillon, 1 voix, et M. le docteur Guillaume, 1 voix.

Pour la 2e vice-présidence, ont obtenu : M. le docteur Guillaume, 18 voix ; M. Marsillon, 1 voix.

En conséquence, MM. Chevassu et docteur Guillaume ont été réélus vice-présidents de la Société.

Les autres membres du conseil d'administration ont été, à l'unanimité, maintenus dans leurs fonctions.

Le président fait connaître que, par lettre du 14 novembre 1892, le président de la Chambre consultative d'agriculture de Tunisie, dont le siège est à Tunis, 19, rue El-Sadikia, demande l'échange des publications de la Société avec celles de la Chambre consultative. Adopté.

Il donne lecture d'une lettre et d'une notice de M. Travelet, membre de la Société, à Bourguignon-les-Morey, sur l'origine du lieu dit *Champ-Gallass*. A titre de souvenir, cette notice sera insérée au *Bulletin*.

M. Cardot de la Burthe lit, au milieu de l'attention générale, son compte-rendu de la séance de la Société d'émulation du Doubs du 15 décembre 1892, à laquelle il a bien voulu assister comme délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts.

Ce récit a été fort goûté par l'assemblée, qui en a décidé l'insertion au *Bulletin*.

Enfin, comme toujours, M. le docteur Guillaume provoque le plus vif intérêt en donnant lecture de la deuxième partie de son mémoire sur la peste vésulienne dans la période comprise entre les 13e et 17e siècles, et il promet, pour le cours de l'année 1893, la troisième et dernière partie de son œuvre.

Avant de clore la séance, le président annonce que, sur la demande de plusieurs de ses collègues, amateurs d'arboriculture fruitière, il fera, au mois de mars prochain, dans le jardin fruitier de M. Paul Petitclerc, rue de l'Aigle-Noir, 17, un cours pratique sur la taille du poirier et du pommier.

Le jour sera indiqué par un avis inséré dans les journaux le *Réveil* et le *Nouvelliste*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à trois heures et demie.

Le secrétaire perpétuel, A. CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

Projet de budget pour l'année 1893.

RECETTES

Intérêts des sommes déposées à la banque Courcelle.....		80f »»	
Loyer du jardin		30 »»	
Produit des cotisations :			
3 cotisations de 100 fr.....	300f »»		2.030 »»
1 — 50 fr.....	50 »»		
1 — 40 fr.....	40 »»		
27 — 25 fr.....	675 »»		
1 — 10 fr.....	10 »»		
191 — 5 fr.....	955 »»		
Total des recettes.....			2.140 »»

DÉPENSES

Abonnement au *Journal de l'agriculture et de la ferme*	20f 35	61f 05
Abonnement au *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*	20 35	
Abonnement au *Journal d'agriculture pratique*	20 35	
A reporter.....		61 05

Report		61f 05
Frais de recouvrement des cotisations		45 »»
Loyer		660 40
Salaire de l'expéditeur, à 2 fr. 50 par séance × 8		20 »»
Salaire de la femme chargée du service des salles, à 2 fr. 50 par séance, y compris la distribution des ordres du jour en ville, 2 fr. 50 × 8	20f »»	24 50
A la même pour recouvrement des cotisations en ville	2 50	
A la même, pour étrennes	2 »»	
Étrennes au facteur		3 »»
Dépenses d'imprimerie :		
Bulletin nº 23 : 11 feuilles à 47 fr. 50	522f 50	750 50
Frontispice, couverture, brochage	80 »»	
Ordres du jour, à 6 fr. par séance × 8	48 »»	
Imprimés divers	100 »»	
Pour la bibliothèque et le musée		150 »»
Affranchissement du Bulletin nº 23		65 »»
— des ordres du jour, à 2 fr. par séance × 8		16 »»
Section de photographie		50 »»
Total des dépenses		1.845 45

SITUATION

Recettes	2.140f »»
Dépenses	1.845 45
Excédent de recettes	294 55

L'ARTILLERIE DE LA PLACE DE GRAY

PENDANT LES GUERRES DU XVIIe SIÈCLE

Entre la France et le comté de Bourgogne et comme sauvegarde d'une neutralité chancelante, la prévoyance de Charles-Quint et de Philippe II, stimulée par les remontrances du Parlement et des États, avait élevé, de 1540 à 1598, deux forteresses imposantes, Dole et Gray.

Les remparts de ces deux villes et leurs fossés profonds, tracés sur les plans d'habiles ingénieurs italiens et sous l'active surveillance des gouverneurs du pays, ne devaient recevoir le baptême du feu qu'au temps de Philippe IV ; mais, dès 1595, ils avaient efficacement contribué à la protection de la province et contribué à retarder de trois quarts de siècle une conquête que 500 ans de guerre ou de diplomatie devaient mûrir et consommer.

En 1636, quand une guerre ouverte et meurtrière fut déchaînée sur la Franche-Comté par Richelieu, le grand ministre balança un instant à attaquer Gray de préférence à Dole, et s'il se décida pour cette dernière ville, ce fut parce qu'elle était capitale, et que, comme le disait Boyvin, « le chef estant pris il faut que les membres suivent (1). » Le choix de Richelieu fut heureux pour nous. Les murs de Gray valaient ceux de Dole, mais leur enceinte était moins vaste, la population et la garnison moins nombreuses, les munitions et les ressources moins abondantes, partant les

(1) J. Boyvin, *Siège de Dole* (édit. de Dole, 1637, 61-62).

chances de résister longtemps moins sérieuses. Dole supporta victorieusement, durant trois mois, les assauts de Condé, et, grâce à l'armée de secours qu'on voyait poindre, le 16 août 1636 entendit sonner à la fois l'heure de sa délivrance et la retraite des Français.

La durée du siège de Dole avait été utilisée par le conseiller Pétrey de Champvans, le gouverneur Ferdinand d'Andelot, les ingénieurs Tissot et Vernier pour augmenter les défenses de Gray, y accumuler des soldats, des armes, des munitions et des vivres (1). Aussi demeura-t-elle, comme Dole, Besançon et Salins, exempte de toute attaque, sinon de tout péril, durant les longues années de détresse que les invasions franco-suédoises, le séjour des auxiliaires allemands ou lorrains, imposèrent à la province en l'affamant et la dépeuplant aux deux tiers.

On comprendra mieux la confiance des Graylois durant cette période néfaste et le respect des partis ennemis tenus constamment à distance de leurs murs, en parcourant un document inédit que j'ai découvert en classant et analysant aux archives du Doubs le fonds précieux de la Chambre des comptes de Dole.

C'est un inventaire des armes et munitions conservées dans l'arsenal de Gray, dressé par l'auditeur des comptes Daniel Privé, du 8 au 29 avril 1638 (2).

L'arsenal, situé près de la Porte de l'Hôpital, la tour voisine de la Porte d'Apremont, les deux tours du Château, enfin le magasin du boulevard de La Roche étaient littéralement bondés d'armes et de munitions. 45,000 livres de poudre, les quantités de salpêtre et de soufre nécessaires pour en confectionner autant, 20,000 livres de plomb, 20,000

(1) Pétrey de Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Pétrey, 1637*, br. in-4° de 111 pages.

(2) Cet inventaire, cahier de papier in-4° composé de 50 feuillets, porte la cote B 2005 de la Chambre des comptes.

boulets ou bombes, 1,000 mousquets ou arquebuses à rouet, 800 cuirasses, 70 bâtons à croc ou fauconneaux, 13 pièces de fonte, des casques, des morions, des hallebardes, des piques, des outils de toute sorte remplissaient les casemates et les souterrains. Enfin, sur les sept boulevards ou bastions qui flanquaient le corps de place (1), 74 pièces de tous calibres, montées sur affûts, suffisaient, par leur aspect redoutable, à intimider les rôdeurs ennemis et à rassurer les bourgeois, pourvus d'ailleurs d'une garnison suffisante et de chefs expérimentés.

Grâce au consciencieux inventaire de Daniel Privé, dont on trouvera plus loin un extrait décrivant toute l'artillerie, on pourrait, comme je l'ai fait pour quelques pièces, reconstituer par le dessin tous les canons, coulevrines ou mortiers que les défenseurs de Gray avaient accumulés sur leurs courtines ou leurs bastions. Je me bornerai à résumer les principaux détails de cet armement formidable, presque égal à celui dont les Dolois disposèrent dans leur mémorable défense, et à raconter l'origine des pièces de toute sorte réunies à Gray par l'activité vigilante du marquis de Saint-Martin et de Pétrey de Champvans.

Si j'en excepte 6 fauconneaux de fer (2), vieilles pièces franc-comtoises qui avaient dû tonner durant les guerres de Maximilien, à la fin du XVe siècle, les 74 pièces d'artillerie mises en batterie sur les remparts de Gray étaient de bronze, et se décomposaient ainsi : 54 pièces de canon de tous modèles et calibres, 20 mortiers (dont 11 pierriers et 9 mortiers à bombe).

Au point de vue de la provenance, 4 de ces pièces étaient

(1) La place de Gray formait un heptagone irrégulier, dont sept boulevards ou bastions dessinaient les saillants ; ces bastions, en partant du pont de la Saône, de l'est à l'ouest, portaient les noms de bastions de Ray, d'Autrey, des Moulins, de Vergy, de La Roche, de La Baume, de Rye et de Beaujeu, empruntés, sauf celui des Moulins, aux noms des officiers qui avaient présidé à leur construction.

(2) N°s 9, 40, 41, 50, 51 et 54 de l'inventaire.

de fabrication comtoise, 10 provenaient du butin fait sur Tremblecourt en 1595, à la reprise des châteaux de Vesoul et de Jonvelle (1), 16 avaient été laissées, en 1637, par le général Gallas, au moment tant désiré par la province où les troupes impériales venues à son secours se décidèrent à quitter un pays où elles ne trouvaient plus à vivre.

L'artillerie fondue en Franche-Comté, soit par des praticiens allemands, soit par des ouvriers comtois, datait de 1548 à 1620 environ.

Outre les 6 fauconneaux de fer déjà mentionnés (longs de 11 pieds, lançant des projectiles de 14 et 15 livres), elle se composait de 3 passe-volants lançant un quarteron de balles (2), de 2 coulevrines (à 10 livres de balles) (3), de 8 quarts de coulevrines appartenant à la série incomplète des « Douze-Apôtres » (3 livres de balles) (4), de 2 huitièmes de coulevrine (1 livre et demie de balles) (5), de 7 fauconneaux de bronze (6), enfin, de 8 pièces de campagne (3 quarterons de balles) (7) et de 11 mortiers-pierriers.

Au déclin du Moyen âge et au début de la Renaissance, tout ouvrier sur pierre, sur bois, sur métal fut un artiste, et rehaussa toujours de quelque décor ingénieux, capricieusement fouillé, tous les produits, même les plus vulgaires, sortis de son chantier ou de son atelier. Les fondeurs d'artillerie, dès le milieu du XVe siècle, se lassèrent de confectionner, comme le font pourtant nos artilleurs modernes, des tubes d'acier ou de bronze dénués de tout ornement. Les canons étaient jouets de princes; on leur

(1) Dom Grappin, *Guerres du XVIe siècle*, 197. — Chatelet et Coudriet, *Histoire de Jonvelle*, 195 et suiv.
(2) N°s 13, 49 et 53.
(3) N°s 35 et 60.
(4) N°s 3, 4, 26, 27, 32, 36, 58 et 67.
(5) N°s 5 et 33.
(6) N°s 15, 20, 21, 28, 38, 43 et 52.
(7) N°s 24, 29, 42, 62, 68, 71 et 72.

donna une décoration princière ; peintres et sculpteurs se disputèrent le soin d'en créer le dessin et le relief. Masaccio, Pisanello, Le Verocchio, Léonard de Vinci, Leopardi, l'Alberghetti, etc. (1) ont laissé de merveilleux modèles de bombardes, et c'est de la tradition de ces maîtres illustres qu'ont vécu, jusqu'au déclin du siècle de Louis XIV, tous les fondeurs ou ciseleurs d'artillerie. La culasse du canon, dont le bouton se prête si bien à d'élégants culs-de-lampe, fut traditionnellement couverte de figures allégoriques et d'armoiries au vigoureux relief prélevé sur l'épaisseur du renfort ; les anses de la pièce se modelèrent en têtes grimaçantes ou en dauphins ; la volée longue et amincie reçut, finement gravés, des écussons ou des légendes. La bouche elle-même, vomitoire d'enfer, se profila en mufle de lion, en gueule de dragon, de griffon ou de serpent.

Les canons de Gray, et c'est là une grande part de leur intérêt, n'avaient point échappé à cette loi commune, et portaient, comme leurs congénères, une riche ornementation.

Les passe-volants n'avaient d'autre emblème qu'un écu fruste entouré du collier de la Toison d'or, ou qu'un sautoir (la croix de saint André) chargé d'un fusil de Bourgogne (rabot de Jean-sans-Peur) mis en cœur. Quant aux deux coulevrines, fondues en 1552 par un célèbre artilleur dolois, Jean Journot surnommé Félix, elles l'avaient été sur les ordres de Marc de Rye, lieutenant du gouverneur de Dole, comme en justifiait l'inscription suivante : MANDANTE MARCO AB RIE FOELIX FACIEBAT, 1552, et aux frais de l'empereur, dont les armoiries, accostées de deux colonnes et de la devise : PLVS OVLTRE, étaient figurées sur la culasse, ainsi que les armes de Rye. (Voir planche I, n° 2) (2).

(1) Charles Ephrussi, *Gazette des Beaux-Arts*, xxiv, 143-144.

(2) Ces types de canons étaient presque identiques aux types créés par Charles-Quint vers 1540, et que j'ai décrits d'après divers manuscrits de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque de Montbéliard, dans une lecture sur l'Artillerie de Charles-Quint faite au congrès de la Sorbonne en 1890.

Les quarts de coulevrine, provenant d'une série dépareillée que l'on nommait les « Douze Apôtres, » devaient sortir de l'atelier de Journot, car l'écusson impérial y était reproduit en relief avec les mêmes contours et la même devise; mais la légende, cette fois, témoignait de l'intervention du gouverneur Claude de Vergy, dont l'écu remplaçait celui de Marc de Rye : GVBERNANTE CLAVDIO AB VERGY 1552.

Fondus en 1558 par les soins de Philibert de La Baume, gouverneur de Bresse, les fauconneaux de bronze étaient l'œuvre d'un fondeur d'Augst, Ulrich Mayschperger, venu peut-être exécuter sur place ces magnifiques fontes rehaussées d'animaux en relief figurés sur la volée : DRAGON, GRIPHON, LYON ; sur leur culasse, autour des armoiries de La Baume, on lisait cette inscription : PHILIBERT DE LA BAVME BARON ET SEIGNEVR DE MONT FALCONET MAISTRE D'OTEL DE LEMPEREVR CHARLES CINQVIEME ET GOVVERNEVR DE BRESSE, 1548, et cette signature : OPVS VDALRICI MAYSCHPERGER AVGVSTANI. (Voir planche I, n° 1.)

Au nombre de 8, les pièces de campagne provenaient soit de Nozeroy (2 pièces portaient les armes de cette ville unies aux armoiries princières des Chalon-Orange), soit du gouverneur Claude de Vergy, mort en 1625 (devise : SANS VARIER VERGY, armes accolées Vergy et Bauffremont), soit enfin du château de Saint-Loup-les-Gray et de la famille de Granvelle-Cantecroix (4 pièces armoriées de 3 bœufs passants (?), de 3 boucs encornés (?) et d'aigles).

Quant à l'artillerie prise sur Tremblecourt en 1595, et vainement réclamée par la France jusqu'à la paix de Vervins (1), elle se composait de 2 pièces de batterie (40 livres de balles et de 8 pièces de campagne (1 livre de balles en

(1) Voir Coudriet et Chatelet, *Histoire de Jonvelle*, 197, et planche II, n°s 3 et 4 de cette notice.

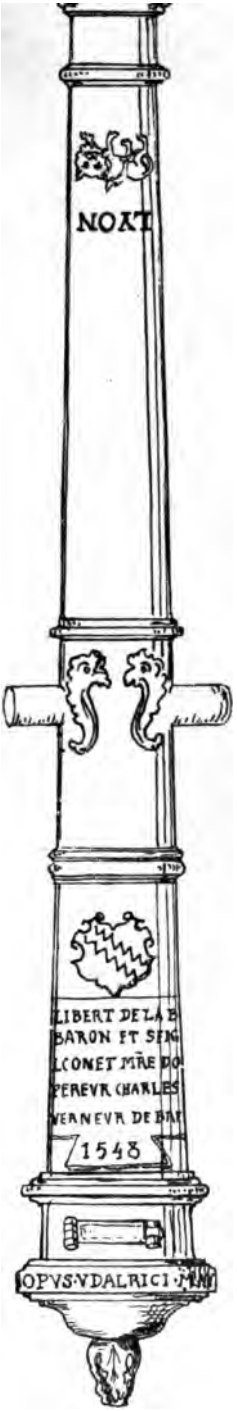

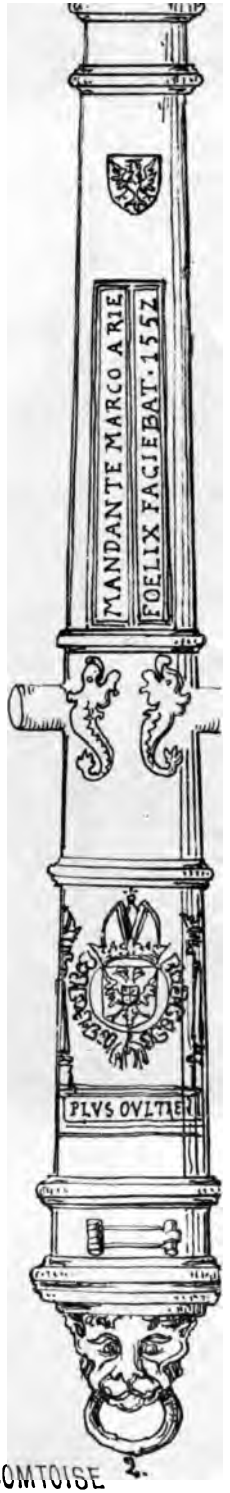

1. ARTILLERIE FRANC-COMTOISE 2.

Francoviscon 1548

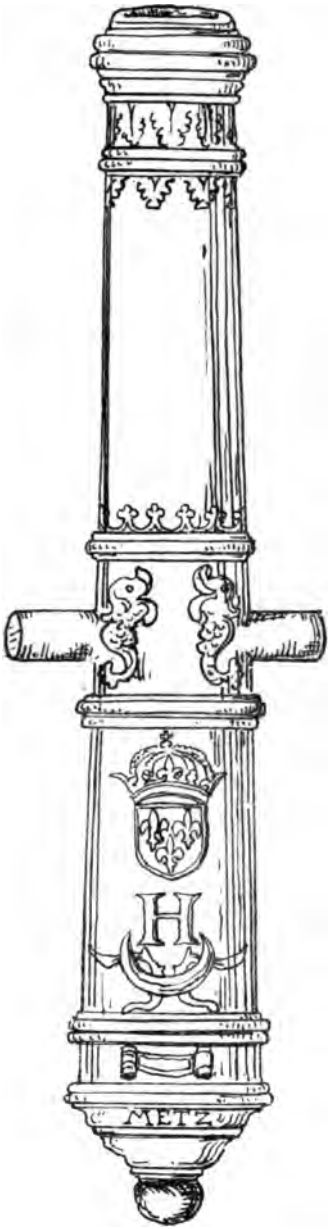

3.

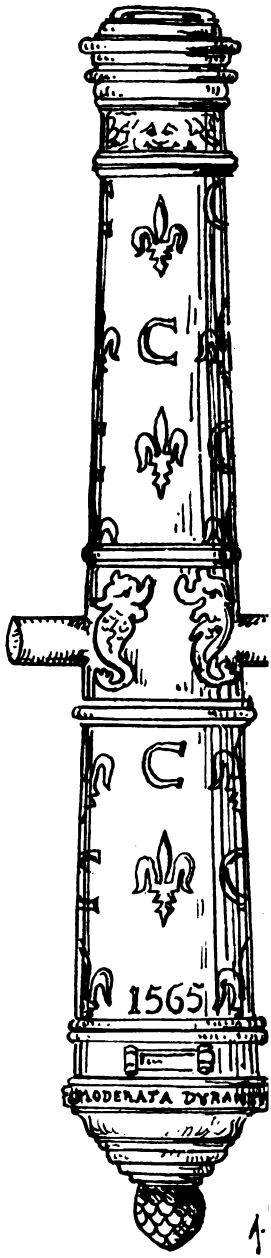

4.

ARTILLERIE FRANÇAISE

Pièces de batterie, 1552 et 1565.

moyenne) (1). La plus belle de ces pièces, essayée à Montfaucon, près Paris, le 13 août 1565, portait le monogramme de Charles IX sur une volée fleurdelisée avec la devise : MODERATA DVRANT, et une longue légende donnée plus loin (2). La seconde, fondue à Metz sous Henri II, vers 1552, montrait, plusieurs fois répétés, le monogramme du roi et le fameux croissant entre deux arcs qui symbolisa ses amours (3). Diverses armoiries de Lorraine, celles de Nicolas de Pouilly, père de Loupy, l'un des lieutenants de Tremblecourt, se voyaient, mêlées aux initiales F. K. et aux dates 1525, 1532, 1536 et 1590, sur les pièces de campagne enlevées par nos pères à l'aventurier lorrain.

Beaucoup plus simples dans leur décor que toute cette artillerie, les canons abandonnés en 1637 par le général impérial Gallass comprenaient 4 demi-canons (20 livres de balles) (4) fondus en 1613, aux armes de Georges-Frédéric marquis de Bade, ou simplement marqués des initiales F. II *(Ferdinandus secundus)*, 2 quarts de canon, aux armoiries de Médicis portées par deux anges et escortées des sigles F. II R. I. S. A. *(Ferdinandus II, Romanorum imperator semper augustus)* (5), enfin, 2 huitièmes de canon (calibre : 7 livres de balles) (6), et 9 mortiers à bombes (1 à 120 livres, 8 à 80) (7).

Par ce détail on peut juger de l'ensemble vraiment imposant de la ceinture de bronze étalée au XVIIe siècle sur les bastions graylois ; on comprendra mieux aussi les regrets des bourgeois quand, au lendemain de la conquête de 1668,

(1) N°s 30, 37, 39, 55, 56, 57, 61 et 64 de l'inventaire.
(2) N° 1 de l'inventaire.
(3) N° 2.
(4) N°s 24, 25, 65 et 66.
(5) N°s 6 et 22.
(6) N°s 5 et 63.
(7) N°s 69, 31, 44, 45, 46, 47, 70, 73 et 74.

l'armée française se retira, emportant comme trophées toute cette belle artillerie.

« ...J'en prends à témoin tous nos ponts
Brisés sous le poids des canons
Qu'il a tirés de la province
Pour affoiblir son juste Prince ;
Et ce qui me fait encor pis,
Sont nos magasins assortis
Qu'il a vidés de plomb et poudre
A voir emporter nos mousquets
Bombes, grenades et boulets
Nos Tremblecourts et nos Galasses
Hallebardes, casques, cuirasses
Sans compter mille fauconneaux
..... (1) »

Sans le désarmement complet opéré en 1668 par l'armée de Louis XIV, notre province montrerait peut-être, à l'instar des villes de Bâle, de Soleure ou de Lucerne, d'antiques et curieux arsenaux. A défaut, le texte que je remets en lumière pourra du moins faire connaître ce qu'un de ces arsenaux contenait naguère, et (qui sait ?) faire retrouver, perdu dans quelque collection publique française ou étrangère, quelqu'un de ces canons, dépouilles opimes, dont les Graylois du XVIIe siècle étaient si fiers, à juste titre.

JULES GAUTHIER.

ancien lieutenant d'artillerie mobile.

(1) *Le Coq de Gray*, poëme satirique publié par l'auteur de ce travail dans le t. VII des *Documents inédits de l'Académie de Besançon*, 465, et tirage à part plaq. in-8° de 47 pages.

Extrait de l'inventaire de l'arsenal et place de Gray, dressé par l'auditeur Daniel Privé, les 8-29 avril 1638.
(Archives du Doubs. B. 2005. Chambre des comptes.)

« *Artillerie estans sur les boulevards de la ville de Gray.* »

Sur le boulevard de La Roche.

« 1. — Une pièce de batterie appellée double canon de Tramblecourt, portant environ 40 livres de bales, parsemée sur la volée de fleurs de lis entremellées de la lettre C. Sur le bord de la culasse est noté d'un costé le miliaire 1565, et d'autre costé le nombre 4894. Sur le fond de la culasse est escript : *1555, le 13 jour d'aost je fut tirée à Monfaucon en neuf heures 200 coups.* Sur la queue de lad. culasse est escript : MODERATA DVRANT. La pièce est affutée tout à neuf, dehuement ferrée et montée sur deux roues venans du train de l'armée impériale.

2. — Un autre double canon dit aussy de Tremblecourt portant environ 40 livres de bales, armoyée sur le renfort d'un escusson aux armes du roy de France surmonté de la coronne royale, sur la culasse est la lettre H sur un croissant entourné de deux arcs. Sur le bord de la culasse est escript : METZ. Le couvert de la lumière mancque, lad. pièce est raffutée tout à neuf, dehuement assortie de ferrement et montée comme la précédente sur deux roues ayans servis au train de l'armée impériale.

3. — Une pièce portant environ 3 livres de bales qui est l'une de celles qu'on appelle les *Douze Apostres,* armoyée sur la culasse des armes impérialles, soustenues de deux colonnes avec la divise : PLVS OVLTRE, portant sur le tout desdictes armes un lyon rampant billeté. Sur la volée dud. canon est escript : MANDANTE MARCO DE RIE FOELIX FACIEBAT. Au devant dud. escript est un écusson aux armes de la maison de Rie, l'affus et la monture de lad. pièce sont en bon et dehu estat.

4. — Une autre pièce de celles appellées *les Apostres* semblable à la précédente, sauf qu'au milieu du canon les armes de Vergy y sont représentées avec cest escript : GVBERNANTE CLAVDIO AB VERGY

1552. Mancque le couvert de la lumière, les affus et rouages sont en bon et dehu estat.

.....

5. — Item, plus avant sur led. boulevard est logé ung huictième de colevrine ayant un escusson et une table d'attente sans aucune[5] armoiries ny escripts. Le couvert de la lumière mancque, la pièce estant affutée tout à neuf, dehuement assortie de ferrement, les roues sont assez bonnes et porte lad. pièce environ 1 livre et demie de basles.

6. — Un quart de canon de l'armée impériale portant de 5 à 6 livres de calibre, armoyé sur la culasse d'une aigle impériale pourtant sur le tout d'Austriche estant escript au dessous le miliaire : 1636 avec les lettres suivantes : F. II R. I. S. A. (Ferdinandus II. Romanorum imperator semper augustus). Sur la volée sont les armes de Médicis soustenues de deux anges, lad. pièce dehuement affutée et assortie de leurs ferrements.

7-8. — Sur led. boulevard ... deux mortiers pierriers.

9. — Sur l'espaulle dud. boulevard ... une pièce de fer battu en longueur d'environ 11 pieds qu'est une colevrine bastarde ... 14 et 15 livres de calibre, sans culasse ni affûts.

10-12. — Au devant dud. arcenat 3 mortiers pierriers.

13. — Un passe volant portant environ 1 quarteron de basle, sur la culasse duquel est un escusson auquel pend la Toison et le collier, sans qu'aucunes armoyries y soient représentées.

14. — Sur la batterie d'en bas, regardant sur le boulevard de Vergy, est logée une pièce de campagne portant environ 3 quarterons de calibre, sur le renfort de laquelle sont les armes du prince d'Orange et celles de la ville de Nozeroy au devant est le miliaire 1536. Lad. pièce dehuement montée, affutée et ferrée.

15. — Sur l'orillon dud. boulevard, regardant du costé des Capucins, est logé un faucogneau armoyé sur la culasse des armes de La Baume, avec cette inscription : PHILIBERT DE LA BAUME BARON ET SEIGNEUR DE MONTFALCONET MRE. D'OTEL DE L'EMPEREUR CHARLES CINQUIEME ET GOUVERNEUR DE BRESSE 1548. Sur la volée, un dragon avec cest escript au dessus : DRAGON, 1548. L'affus et les roues sont en bon estat.

16-17. — Sur la batterie basse, regardant le pont de la porte d'Aspremont, sont logés 2 mortiers-perrier.

18. — Sur la porterie de la porte d'Aspremont, un gros mortier-perrier.

19. — Sous l'une des arcades de l'allée qui vad à la tour d'Aspremont, encore un mortier perrier.

Sur le boulevard de La Baume.

20. — En la batterie basse est logé un faucogneau semblable à celuy qui est sur l'orillon du boulevard de La Roche, armoyé des armes de La Baume avec mesme escritteau qu'au précédent. Sur la volée est un griphon et ceste inscription : GRIPHON, 1548. Plus hault un pellican et ceste divise au bas : HIS QUI DILIGUNT ; au-dessus un soleil et cest escript : SIC. Sur la culasse est le nom du fondeur : OPUS VDALRICI MAYSCHPERGERS AUGUSTANI. En l'affus manque deux crochets et la boucle de retraicte ; aux roues mancquent une frappe et deux vulces ; encore aud. affus mancquent trois broches avec leur écusson.

21. — Sur l'orillon flanquant le fossé de la demye lune, une pièce semblable à la précédente, sauf que sur la volée du canon il n'y a point de figure de pellican, et qu'au lieu du griphon qu'est représenté à l'autre en ceste icy se trouve un lyon avec cest escript : LYON, 1548. Les rouages et affus en assez bon estat, mancquant aud. affut la boucle de retraicte.

22. — Sur la batterie d'en hault... un quart de canon de l'armée impériale portant de 5 à 6 livres, estant de mesme calibre et semblables armes et inscription qu'en celuy qui est logé sur le boulevard de La Roche ; entre la culasse et le bouton est le chiffre suivant : 1367. Mancque le couvert de la lumière ; les affus et rouages sont bons ; estans attachés aud. affus une boulette et un tampont.

23. — Une pièce de campagne portant environ 1 livre et demie de basle ; sur la culasse sont représentés, en un écusson, les armes de Vergy, parties de Baufromont, avec ceste inscription : SANS VARIER VERGY. Sur la volée du canon sont diverses figures. L'affus et les roues en assez bon estat.....

24. — Un demy canon de l'armée impériale portant environ 20 livres de calibre, avec ses lettres sur la culasse : F. II (Ferdinandus II).....

25. — Un autre demy canon de mesme grandeur et calibre venant encore de l'armée impériale, armoyé sur la culasse aux armes de Baden, avec cette inscription au-dessus : VIRTUTE et le miliaire 1613.

Au bas est escript : GEORGIUS FREDERICUS MARCHIO BADENSIS ; led. canon est rapiécé sur la lumière.....

26-27. — Deux autres pièces portant de 2 livres et demye à 3 livres de calibre qui sont de celles qu'on appelle *les Apostres,* armoyée de mesme que les autres cy devant inventoriées, logées sur le boulevard de La Roche, en l'une desdites pièces mancque la couverture de la lumière, les affus, rouages et essieux en bon estat.....

28. — Sur la batterie basse regardant le boullevard de Rie est un faucogneau armoyé sur la culasse d'un écusson à trois lozanges cantonnés, le couvert de la lumière mancque, l'affus et les rouages sont en bon estat.

29. — Sur un petit cavallier qui est entre la courtine qui va du boullevard de La Baume à celuy de Rie est logée une petite pièce de campagne qui porte environ une livre de calibre, armoyée sur le renfort d'un écusson parti à trois bœufs issans acornés et d'autre costé à une face échiquettée avec un lyon rampant, coronné en chef [*La Marck*], y ayant sur la volée du canon deux croissans et deux sur la culasse, et trois entrelacés sur la lumière.

Sur le boulevard de Rie.

30. — En la batterie basse regardant sur le boulevard de La Baume est logée une petite pièce de campagne, qu'on a dit venir de Tremblecourt, portant environ 1 livre de basle, armoyée sur la culasse de deux écussons, l'un couppé et l'autre à une face au-dessus du miliaire 1525, avec ces deux lettres : F et K.....

31. — Un grand mortier à bombe portant environ 80 livres, monté sur son affus. ...D'un costé dud. affus est despeinct une F coronnée d'une coronne impériale et de l'autre des armes de Médicis.

32. — Sur la batterie haulte dud. boulevard sont logées les pièces suivantes, scavoir : une de celles appellées *les Apostres* de mesme calibre, grosseur et armoyrie que les autres précédemment inventoriées.....

33. — Un huictième de colevrine semblable à celuy logé et inventorié cy devant, sur le boulevard de La Roche, ayant sur la culasse un écusson et une table d'attente, sans armoyrie ny inscription.....

34. — Une pièce de campagne qui porte environ 1 livre et demye de basle, appellée la pièce torce, que l'on a dit avoir esté amenée de Saint-Loup en l'an 1636.....

35. — Une grande colevrine armoyée sur la culasse des armes impériales soustenues de deux colonnes, avec cest escritteau : PLVS OVLTRE. Sur la volée est escript : MANDANTE MARCO AB RIE, FOELIX FACIEBAT, 1552. Au-dessus dud. escript est un écusson à une aigle éployée.....

Sur le boulevard de Beaujeu.

36. — Une des pièces appellées *les Apostres* de mesme grosseur et calibre que les autres précédemment inventoriées..... Sur la volée du canon est le chiffre suivant : 1560.

37. — Une petite pièce de campagne portant environ 1 livre de calibre, estant de mesme grosseur que celle logée sur la batterie basse du boulevard de Rie, armoyée et marquée de mesme marque et miliaire que l'autre, qui est à scavoir, 1525, avec les lettres F et K, lad. pièce venant de Tremblecourt.....

38. — Un faucogneau de mesme grosseur et calibre que celuy cy devant inventorié, logé sur la batterie basse du boulevard de La Baume regardant sur celuy de Rie, armoyé de mesme que l'autre d'un écusson à trois lozanges cantonnés.....

39. — Une petite pièce de campagne armoyée sur le renfort d'un écusson à un lyon rampant, avec le timbre surmonté d'un pellican, en bas est escript : NICOLAS DE POUILLY. Sur la culasse le miliaire : 1590, et ceste inscription au-dessus : J'AY DEDIÉ MA VIE, MON CŒUR ET MON COURAGE POUR SERVIR A MON SOUVERAIN PRINCE.....

40. — Un faucogneau de fer battu.....

41. — En la batterie basse dud. boulevard qui regarde sur le boulevard des prelz, un faucogneau de fer battu semblable au précédent.

Sur le boulevard des Prels.

42. — En la batterie qui regarde sur le bouvevard de Beaujeu est logée une petite pièce de campagne armoyée d'un écusson écartelé à trois boucs acornés au premier, en l'autre à une face avec trois bandes en dessous, en chef une quintefeuille.....

43. — Sur la batterie qui regarde la Porte du Pont un petit fauconneau qu'on a dit avoir esté amené de Saint-Loup en l'an 1636.....

44-47. — Quatre mortiers à bombe portant environ 80 livres, venans de l'armée impériale ...sur deux affus les armes de Bade.

Proche la porte saint André.

48. — Un mortier perrier.....

Sur la batterie regardant sur le pont de Saône, proche la vielle porte du Pont.

49. — Un passe volant semblable à celuy qui s'est trouvé au devant de l'arsenal du boulevard de La Roche, avec un écusson entouré du collier du Toizon dans lequel ne sont représentés aucunes armoyries, les affus, rouages et ferremens en bon estat.

Sur la batterie du costé du Moulin, proche lad. vielle porte du Pont.

50-51. — Deux faucogneaux de fer battu dehuement montés.....

52. — Un autre faucogneau armoyé d'un écusson et trois lozanges cantonnés semblables à ceux cy devant inventoriés.....

Sur le boulevard du Moulin.

53. — En la batterie basse regardant sur le boulevard de Vergy, un passe volant semblable à ceux qui se sont retrouvés sur la batterie basse, proche la vielle porte du Pont, et au devant de l'arcenat du boulevard de La Roche, armoyé d'un escusson à un saultoir avec un fuzil en face, le collier du Toizon pendant à l'escu.....

54. — Un faucogneau de fer battu, sans monture.....

55. — Sur lad. batterie haulte, une pièce de campagne armoyée sur le renfort d'un écusson à lyon rampant avec le timbre surmonté d'un pélican. En bas est escript : NICOLAS DE POUILLY, lad. pièce de mesme grosseur et calibre que celle inventoriée cy devant sur le boulevard de Beaujeu, avec les mesmes escritteaux et miliaires, portant lad. pièce environ 1 livre de basle.....

56. — Une autre pièce de campagne venant de Tremblecourt, armoyée sur la culasse d'un écusson à une bande chargée de trois fleurs de lis [*du Châtelet*]. Sur la volée est un oyseaux comme un faucon.....

57. — Une autre pièce de campagne venant de Tremblecourt, portant environ 1 livre de calibre, estant semblable à celle inventoriée cy-devant, logée sur la basse batterie du boulevard de Rie, regardant sur celuy de La Baume, armoyée de deux écussons, l'un couppé et l'autre à une face, au-dessous le miliaire 1532 et ces deux lettres F et K.....

58. — Une des pièces appellées *les Apostres,* sciée au devant, armoyée des mesmes armoyries et inscription que les autres précédemment inventoriées.....

Sur la courtine entre led. boulevard du Moulin et celuy de Vergy.

59. — Un mortier perrier monté sur ses roues et affus.....

Sur le boulevard de Vergy.

60. — Une grande colevrine portant environ 10 livres de basles, de semblable grandeur et calibre que celle cy devant inventoriée, logée sur le boulevard de Rie.....

61. — Une petite pièce de campagne venant de Tremblecourt, armoyée à deux écussons, l'un couppé et l'autre à une face, avec le miliaire 1532, lad. pièce semblable à celle inventoriée cy devant sur les boulevards de Rie et du Moulin.....

62. — Une pièce de campagne portant environ 1 livre et demye de calibre, armoyée sur la culasse d'un escu party aux armes de Vergy et de Baufremont, avec les mesmes inscriptions et figures qui sont sur celles inventoriées cy devant au boulevard de la Baume.....

63. — Un huictième de canon ou pièce de régiment racourcie, venant de l'armée impériale, portant de 6 livres et demie à 7 livres de calibre. Sur la culasse est gravé le n° XVII.....

64. — Une pièce qu'on a dit venir de Tremblecourt, portant environ 4 livres et demye de calibre, au miliaire sur la culasse : 1536 ; affutée.....

65-66. — Deux demy canon de l'armée impériale, portant chacun environ 20 livres de calibre, avec les lettres sur la culasse F. II, lesdites pièces dehuement affutées.....

67. — Une pièce de celles appelées *les Apostres,* avec les mesmes armes et inscriptions que sur les autres cy devant inventoriées.....

Sur la batterie basse dud. boulevard.

68. — Une pièce de campagne portant environ 3 quarterons de calibre, sur le renfort de laquelle sont les armes du prince d'Orange et de la ville de Nozeroy, dehuement affutée... semblable à celle cy devant inventoriée en la basse batterie du boulevard de La Roche.

69. — Un gros mortier à bombe monté sur son affut, avec le miliaire 1635, portant environ 120 livres de bombe.....

70. — Encore un mortier à bombe venant de l'armée impériale, portant environ 100 livres de bombe.....

Sur le cavalier de la courtine, entre les boulevards de Vergy et de La Roche.

71-72. — Deux petites pièces de campagne portant chacune environ le poid d'une livre de calibre, et que l'on a dit avoir esté amenées du chasteau de Saint-Loup, l'une armoyée sur la volée d'une aigle éployée, ayant besoin d'estre reforée pour ce qu'elle s'est trouvée enclouée, l'autre armoyée de deux écussons coronné à l'un une aigle éployée, à l'autre une face [*Empire* et *Autriche*].....

En la rue de saint Anthoine dite de Glapinet des boucliers.

73-74. — Deux gros mortiers à bombe portans environ 80 livres chacun, montés sur un grand charriot à quatre roues assortis de son avant train, venant de l'armée impériale.....

Qui sont toutes les armes et munitions qui se sont retrouvés aud. Gray despendantes des arcenaux de Sa Majesté ..... En la ville de Gray, le 29e jour du mois d'avril 1639. »

(*Archives du Doubs*. B. 2005.)

CONTRIBUTIONS

à l'Histoire naturelle de la Haute-Saône

NOTES D'ORNITHOLOGIE

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

Fidèle au programme que je me suis imposé, je mets aujourd'hui sous les yeux de mes collègues de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, qui ont jusqu'ici favorablement accueilli mes modestes travaux sur l'Ornithologie, les notes et renseignements que j'ai pu recueillir, dans le cours des deux années de chasse 1890-1891 et 1891-1892, sur les faits et gestes de la gent emplumée qui vient nous visiter plus ou moins régulièrement, en opérant ses migrations.

OISEAUX DE PROIE DIURNES

CIRCAETE JEAN-LE-BLANC — *CIRCÆTUS GALLICUS* VIEILL. ex GMEL.

Vulg. Aigle Jean-le-Blanc.

Bien que rares, trois oiseaux de cette belle espèce d'Aigle ont encore été capturés depuis que j'ai publié le premier supplément de mes notes sur l'Ornithologie du département de la Haute-Saône ; les deux premiers à Sorans-les-Breurey, le troisième sur le territoire d'Abbenans (1).

Au commencement du printemps de 1891, un couple de Jean-le-Blanc vint se fixer dans les bois qui dépendent du château de M. le marquis de Perthuis, et se mit à édifier son aire sur un gros hêtre, à proximité de la garenne du parc.

Drezet, un des gardes du marquis, qui avait remarqué les nombreuses allées et venues des deux rapaces et s'était ému de leurs déprédations, les affûta un jour : c'était le 23 avril.

Le matin, de bonne heure, il put tuer le mâle sur le nid, et, le soir du même jour, la femelle. Après être monté sur l'arbre pour se rendre compte de l'état et du contenu du nid, il n'y trouva qu'un seul œuf, qu'il cassa malheureusement en opérant sa descente. Une fraction d'un autre œuf était restée collée à la partie postérieure du corps de la femelle.

Les deux Aigles furent de suite expédiés à M. Constantin, à Thieffrans, où nombre d'amateurs ont pu les examiner pendant qu'ils étaient au montage.

(1) Abbenans est bien une commune du Doubs ; mais l'action s'est passée tellement près des terres limites de notre département, que j'ai pensé ne pas devoir laisser ignorer le fait.

L'un d'eux mesurait 1m81 d'envergure ; l'autre 1m78 ; ils pesaient chacun environ 2 kilog. 400.

Quant au troisième Jean-le-Blanc ♂ (1), il a été abattu d'un seul coup, avec une cartouche de plomb n° 9, sur un chêne, au mois de septembre 1890, par un nommé Fichet, dans les grands bois de la commune d'Abbenans (2). Ce sont les criailleries des pies et des geais qui, en attirant l'attention du chasseur, furent la cause de la mort de cet Aigle, dont la taille dépassait 64 centimètres.

Depuis plusieurs mois, cet oiseau avait été aperçu dans le pays ; mais personne, jusqu'à ce jour, n'avait encore eu la bonne fortune de l'approcher.

Monté également par M. Constantin, il est aujourd'hui en la possession de M. Jules Receveur, notaire à Cuse.

J'ai, en outre, à signaler la capture d'un quatrième Jean-le-Blanc tué sur le territoire de la commune de Cuse, il y a deux ou trois ans, entre le bois de Cachotte et les Vignottes.

BUSE VULGAIRE — *BUTEO VULGARIS*

BECHST. ex LINN.

Le 15 mars 1891, dans une visite que je rends à M. Constantin, à Thieffrans, je remarque, parmi les pièces qu'il a reçues de différents côtés, une forte Buse dont la tête, la gorge, les couvertures des ailes et la poitrine sont presque absolument blanches. J'apprends alors que ce beau spécimen a été pris au fer dans les propriétés de M. le marquis de Perthuis (3).

(1) Le signe ♂ veut dire : mâle ; le signe ♀ : femelle.

(2) Ce renseignement m'a été très obligeamment communiqué par M. Emile Girardot, de Cuse, qui a fait tout exprès, pour m'être agréable, la course de Cuse à Abbenans, et s'est assuré de la véracité du fait.

(3) Il n'est pas sans intérêt de savoir que M. le marquis de Perthuis détruit chaque année, sur ses terres, un nombre assez considérable d'oiseaux et de bêtes nuisibles. Pendant la saison de chasse 1890-1891, il a pris, tué ou fait tuer : 27 buses, 5 busards, 1 milan royal, les deux aigles dont il vient d'être question, 11 blaireaux, 29 renards, et quantité de fouines, putois, hermines, belettes.

MILAN ROYAL — *MILVUS REGALIS*
BRISS.

M. Jules Brésard, notaire à Cenans, tue, dans la prairie de cette localité, au mois de septembre 1890, une femelle de Milan ; elle planait au-dessus des marais formés par les débordements de l'Ognon.

De leur côté, les gardes de M. le marquis de Perthuis trouvent, le 31 octobre de la même année, dans un piège tendu à l'adresse des oiseaux de rapine, un superbe Milan † adulte, que j'ai eu entre les mains. Son envergure totale était de 1m60, sa taille de 65 centimètres, son poids de 1 kilog. 120.

M. Constantin, en me mettant au courant des habitudes du Milan, m'a affirmé que celui-ci se laissait prendre au drap rouge, comme une simple grenouille ; ceci est de la plus grande exactitude.

M. Lacordaire, alors qu'il habitait le département des Landes, put ainsi prendre plusieurs Milans en amorçant certains pièges avec des morceaux d'étoffe. Ce qui l'avait engagé à agir de la sorte, c'est qu'un jour, un de ses employés de la télégraphie aérienne, tailleur de son état, chargé de confectionner des pantalons pour la troupe, s'était aperçu que, chaque fois qu'il jetait des rognures de drap rouge en dehors d'une fenêtre qui donnait sur la campagne, des Milans (dont il ne soupçonnait nullement la présence) fondaient dessus avec la rapidité de l'éclair, prenant sans doute ce drap pour une proie vivante.

MILAN NOIR — *MILVUS NIGER*
BRISS.

Plusieurs chasseurs de Ray-sur-Saône, et en particulier MM. Edmond et Albert Blass, ont vu, à plusieurs reprises,

dans le courant du mois de mai 1891, un Milan (1) voler au-dessus des îles situées à l'entrée de ce bourg, et suivre ensuite le cours sinueux de la Saône, rasant l'eau de très près pour chercher à happer quelque poisson. Ce Milan, paraît-il, se tiendrait cantonné dans les bois de Vellexon qui appartiennent à M. le duc de Marmier.

Le 9 juin suivant, vers les deux heures de l'après-midi, mon ami Albert Blass, en traversant le beau pont de fil de fer de Gray, a aperçu, à moins de 30 mètres en l'air, un Milan noir qui, après avoir tournoyé un instant au-dessus de sa tête, a remonté lentement la Saône, sans se préoccuper le moins du monde des gens qui passaient et des bateaux qui manœuvraient pour entrer en ville.

FAUCON COMMUN — *FALCO COMMUNIS*

GMEL.

Vulg. Faucon pèlerin.

Le Faucon pèlerin n'apparaît que très accidentellement dans notre département ; il est moins rare dans les Vosges. On s'en servait beaucoup autrefois en fauconnerie pour chasser le lièvre.

Celui que j'ai examiné chez M. René Bidaux, le 11 septembre 1891, était un très beau mâle, bien en chair et en plumes, dont la taille dépassait 38 centimètres ; il pesait exactement 820 grammes.

Il venait d'être apporté par M. le capitaine trésorier de notre régiment de chasseurs, qui l'avait surpris et tué près du bois de Moussère, en vue d'Andelarre, au moment où il était très occupé à déchiqueter un pigeon domestique.

(1) Je ne serais pas éloigné de croire que ce Milan fût la femelle de l'individu qui fait partie de ma collection, et a été tué, on se le rappelle, par M. Louis Charpiot, le 11 avril 1890, sur les bords de la Saône.

Notes d'Ornithologie, premier supplément, 1890-1891.

AUTOUR ORDINAIRE — *ASTUR PALUMBARIUS*
BECHST. ex LINN.

Le 30 juillet 1891, un jeune mâle d'Autour se prend les pattes dans les grillages de la porte qui sépare la basse-cour du jardin de M. Perrin, à Pontcey ; il cherchait à s'emparer d'un canard, qui en fut heureusement quitte pour la peur.

Aperçu aussitôt par un des garçons du moulin, l'oiseau de proie, qui se démenait comme un forcené, est bien vite décroché, mis en cage et apporté vivant à M. G. Raumains, qui le dirige, séance tenante, sur Thieffrans, à l'adresse de notre préparateur ordinaire.

Un chasseur de Villersexel, dont le nom ne m'a pas été donné, a capturé, dans la deuxième quinzaine du mois d'août 1891, et sur le parterre d'une coupe en exploitation du bois d'Esprels, deux Autours, à quelques jours d'intervalle.

L'un de ceux-ci se baignait dans une petite fontaine au moment où il a reçu le coup de fusil ; blessé à l'aile, il a pu être présenté encore vivant à M. G. Renaudin, pharmacien à Villersexel, qui a tenu à le faire monter par M. Constantin.

Dans les premiers jours du mois d'octobre suivant, M. Blass était au miroir ; il recherchait, aidé de son tireur de ficelle, trois alouettes qui étaient tombées sous ses plombs et se faisaient introuvables, lorsque soudain il se sentit enveloppé par une bande de ramiers composée d'une quinzaine d'individus qui ne savaient où donner de l'aile. M. Blass, en relevant vivement la tête pour savoir ce que signifiait tout ce tapage, vit un Autour qui serrait de très près les fuyards et passait à quelques mètres seulement de lui.

Rien n'était plus facile à notre chasseur que de lui faire payer cher son audace ; mais, étourdi par le bruit de cette avalanche d'oiseaux, il ne songea pas le moins du monde à se servir de son arme.

L'Autour, ayant manqué son pigeon, regagna prestement le bois de Ray-sur-Saône pour y préparer, selon toute probabilité, un nouveau coup de sa façon.

BUSARD SAINT-MARTIN — *CIRCUS CYANEUS*

BOIE ex LINN.

En me rendant de Pusey au hameau de Bas-de-Crotte, le 29 avril 1891, j'ai aperçu un de ces Busards chasser dans les saules qui bordent le petit ruisseau appelé la Vaugine.

Le 3 septembre suivant, M. Albert Blass tue, dans une jeune coupe du bois de M. le duc de Marmier, sur Ray-sur-Saône, un jeune Busard Saint-Martin. Tiré à trop courte distance avec une cartouche longue, il fut littéralement mis en charpie et perdu pour nos collections.

BUSARD CENDRÉ — *CIRCUS CINERACEUS*

NAUM. ex MONTAG.

Vulg. Busard Montagu.

Le 30 mai 1891, M. Abel Lamboley m'a apporté très complaisamment deux Busards Montagu ♀ et ♂ fusillés par lui, la veille, à 15 ou 20 minutes d'intervalle, dans les plantations de Saramboz qui touchent à la forêt communale d'Auxon.

Ces oiseaux, qui depuis longtemps tenaient le pays et détruisaient beaucoup de menu gibier, paraît-il, avaient un nid placé à terre, dans de grandes bruyères ; ce nid, composé simplement de petites branches et de buchettes, contenait cinq œufs d'un blanc presque pur, sans aucune tache.

La femelle a été tuée la première ; elle est d'une couleur peu ordinaire. C'est un très vieux sujet ; tout son plumage est d'un beau roux foncé uniforme qui lui donne un air très original. Elle fait partie de ma collection.

Le mâle, que j'ai offert à M. Charles Jeannolle, de Vauvillers, était encore gorgé de nourriture lorsque je l'ai reçu des mains de M. Lamboley ; je lui ai fait rendre des coquilles d'œufs (1), ainsi que les restes d'une alouette ordinaire.

A cette même place où M. Abel Lamboley a capturé ces deux Busards, son frère M. Valère avait déjà abattu, deux années plus en avant, un mâle de Montagu.

OISEAUX DE PROIE NOCTURNES

HIBOU BRACHYOTE — *OTUS BRACHYOTUS*

BOIE ex GMEL.

Le 26 novembre 1890, je trouve sur notre marché un Hibou Brachyote tué de la veille au bois de Vellefaux par un chasseur de cette localité.

Le 28 février 1891, M. Saccard, huissier à Vesoul, rapporte du bois de Navenne un autre Hibou, que M. R. Bidaux envoie au montage à Troyes.

HIBOU VULGAIRE — *OTUS VULGARIS*

FLEMM.

Vulg. Moyen-Duc.

Cette espèce est de beaucoup la plus répandue dans le département. En l'année de chasse 1890-1891, il a été tué, à ma connaissance, une vingtaine de sujets, presque tous à la relevée ou à la passe de la bécasse.

Bien que le Moyen-Duc, pressé par la faim, chasse et prenne quelquefois les petits oiseaux, il est de règle, parmi les chasseurs qui se respectent, de l'épargner, car c'est un

(1) Je ne m'explique pas la présence de ces débris de coquilles.

destructeur émérite de mulots et de campagnols. Mais le malheureux oiseau, en venant le soir folâtrer, sans bruit, sur les grands chemins et les tranchées où l'on a l'habitude de se poster pour attendre la bécasse, est souvent pris pour celle-ci, surtout lorsque le temps est sombre et pluvieux. Souvent alors il reçoit le coup de fusil qui était destiné à la dame au long bec, et, au lieu d'être servi pompeusement sur la table de nos gourmets citadins, est cloué misérablement, les ailes en croix, sur quelque méchante porte de grange.

Plus d'une fois, étant à l'affût de la bécasse le soir, j'ai été témoin de discussions fort vives entre chasseurs campagnards ; il s'agissait invariablement d'une bécasse que ces désagréables voisins venaient de tirer ensemble, de faire choir, et que chacun d'eux réclamait avec autorité comme sienne.

L'oiseau ramassé, ou rapporté non sans répugnance par les cagnets de nos villageois, n'était autre qu'une pauvre Chouette à aigrettes qui ne valait certainement pas le plomb qu'elle avait reçu dans le corps.

A la vue de ce piètre gibier, tous de se récrier et de reprendre piteusement et tête basse le chemin du village, tout en maugréant et en pestant contre la mauvaise chance qui les poursuivait.

PASSEREAUX

PIC-ÉPEICHETTE — *PICUS MINOR*

LINN.

Les Pics ont été moins communs en 1891 que les années précédentes. Je ne vois guère à citer qu'une Épeichette tuée à Amance par M. Joly, notaire, dans la deuxième semaine de mars.

TICHODROME ÉCHELETTE — *TICHODROMA MURARIA* ILLIG. ex LINN.

Vulg. Grimpereau de muraille, Papillon de roche.

Pendant les vacances de Pâques de l'année 1883, M. Joseph Arquinet m'a dit avoir tiré et tué un Tichodrome avec une simple sarbacane à feu, contre le tronc d'un des peupliers d'Italie qui bordent le chemin de la voirie.

Un autre individu aurait été pris à Villersexel en mars 1890.

GEAI ORDINAIRE — *GARRULUS GLANDARIUS* VIEILL. ex LINN.

Les Geais se sont montrés, pendant l'automne de 1891, très nombreux ; cela tient sans doute à ce que les glands, dont ces passereaux sont très friands, étaient extrêmement abondants dans nos forêts.

M. de Trévillers a su profiter de cette aubaine, et, bien que le Geai ne constitue pas un manger de premier ordre, mon honorable correspondant s'est donné le plaisir d'une chasse au reclin ; il en a tué et fait tuer des douzaines dans les petits bois de Grattery.

Pour ne pas avoir un mets coriace et sans goût, M. de Trévillers laisse remettre et reposer au garde-manger son gibier encore couvert de sa plume, et cela pendant au moins cinq à six jours.

Le Geai vient très bien à la feuille de lierre ; il approche sans méfiance à quelques mètres seulement du chasseur, qui, embusqué derrière une cépée ou un gros arbre, n'a qu'à élever son fusil et à faire feu sur l'oiseau qui se découvre le mieux (1).

(1) En 1861, je me rappelle avoir fait tuer en frouant, par un de mes anciens condisciples que j'ai perdu de vue depuis la guerre de 1870, dix-huit Geais de suite

Si, au cours de ce sport qui a bien son charme, il survient une Mésange, le Geai n'arrive plus ; les cris de la Mésange semblent lui indiquer qu'il y a péril pour lui d'avancer.

En discourant avec moi sur les mœurs et habitudes du Geai, M. de Trévillers m'a rappelé que, lorsqu'ils chassaient avec le grand filet battant qui n'est plus employé de nos jours, et qui comprenait un arsenal complet de nappes, pieus, cages, mutes, les vrais oiseleurs portaient un fusil dans leur baraque de feuillage, uniquement pour se débarrasser des Mésanges qui, une fois prises dans les mailles des nappes, parvenaient à s'esquiver et à jeter l'épouvante au milieu de la gent ailée qui voletait autour des appelants.

Il a été maintes fois constaté que, quand une Mésange quelconque (bleue, charbonnière ou huppée), après avoir été prise sous le filet, était maladroitement relâchée, le chasseur se voyait obligé, sous peine de revenir bredouille, de tirer à plombs sur l'agaçante petite bête qui se hâtait de semer l'effroi autour d'elle et d'éloigner tous les oiseaux du voisinage.

Je ne veux pas quitter le Geai sans raconter à son endroit le trait curieux que m'a cité dernièrement M. Houette, professeur de musique au lycée.

M. Houette a le double talent de savoir la musique et de pouvoir l'apprendre aux autres ; il a eu aussi, dès le jeune âge, la passion d'élever des oiseaux.

Alors qu'il était en garnison à Provins, on lui apporta un jour toute une nichée de Geais : il y en avait six.

Ce n'était pas chose facile que de nourrir toutes ces bouches ; M. Houette s'en tira à merveille en donnant à ses élèves de la soupe régimentaire à discrétion.

sur le même chêne, au petit bois communal de Chassey-les-Scey appelé La-Côte. Ce jour-là, il y avait un passage extraordinaire de ces oiseaux ; c'était le 5 octobre ; tous les boqueteaux qui s'étendent d'Ovanches à Ferrières-les-Scey en foisonnaient littéralement.

Il avait son idée ; mais ses camarades de chambrée riaient sous cape, et ne se doutaient en aucune façon du parti qu'il pourrait jamais tirer de semblables oiseaux, qui ne songeaient qu'à assouvir leur vaste appétit.

Lorsque M. Houette vit ses Geais bien emplumés et disposés à recevoir une première leçon de musique, il saisit son violon, et se mit à jouer devant eux l'air bien connu de : « Au Clair de la lune, » sur deux cordes.

Pendant un certain temps, il leur répéta le même air.

Enfin, il crut remarquer qu'un de ses pensionnaires paraissait prendre goût à la leçon, et hochait fréquemment la tête tantôt à droite, tantôt à gauche.

Convaincu qu'avec ce sujet et une bonne dose de patience il pourrait tenter quelque chose, M. Houette se débarrassa des autres au profit de l'ordinaire des élèves musiciens de son régiment, et continua à jouer devant l'oiseau qui lui avait donné des preuves de son intelligence.

L'éducation fut nécessairement longue. Un beau matin cependant, notre Geai, en l'absence de son maître, se mit à répéter exactement les huit premières mesures du duo qui lui avait été seriné tant de fois. Il le fit d'une manière si convenable et si précise, que les personnes qui se trouvaient dans la pièce voisine crurent entendre le coup d'archet du professeur.

On se risqua néanmoins à entr'ouvrir la porte du logement de M. Houette ; le Geai seul l'occupait pour le moment ; quant au violon, il gisait dans sa boîte.

Il n'y avait donc pas à en douter, cette fois c'était bien le Geai qui avait parlé ; il fallut, bon gré mal gré, se rendre à l'évidence.

Le professeur, averti aussitôt de l'événement qui avait mis en émoi toute la chambrée, ne revenait pas de son contentement. Il fut bientôt accablé de visites et débordé de demandes importunes.

Le capitaine adjudant-major lui-même demanda à voir le phénomène ; déjà on avait pris jour. La veille de la présentation, une ordonnance s'avisa maladroitement de servir au Geai des amandes vertes, sans en détacher l'enveloppe ; celui-ci, en les avalant gloutonnement, s'étouffa net.

M. Houette trouva son protégé étendu sur le dos, au bas de son perchoir ; il avait le bec ouvert, et laissait voir l'amande qui était restée fixée à la naissance de la gorge.

Ainsi finit l'oiseau qui sut siffler seul un duo. Pendant nombre d'années, M. Houette renouvela ses tentatives pour faire chanter les Geais qu'il continuait à élever, mais jamais il ne put arriver aux mêmes résultats.

PIE-GRIÈCHE D'ITALIE — *LANIUS MINOR* GMEL.

Ma collection s'est augmentée en 1891 de deux de ces passereaux ♀ et ♂ tués à Thieffrans, dans le mois de mai ; ils avaient niché dans le verger de M. Lancien, ce qui doit leur arriver rarement.

M. Constantin m'a fait dire qu'il en avait monté une paire, à la même époque, qui lui avait été adressée de Larians.

Le 10 juillet, en passant près de l'enclos réservé à l'équarrisseur, j'ai suivi, pendant quelque temps, une Pie-Grièche d'Italie qui volait d'arbre en arbre, sans se laisser trop approcher.

Le 27 mai de l'année précédente, j'en avais déjà rencontré une sur les grands peupliers qui bordent la route de Luxeuil, entre Comberjon et la gare de Colombier.

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR — *LANIUS COLLURIO* LINN.

Cette espèce est très commune dans les environs de Ray-sur-Saône et de Vanne ; elle affectionne les routes et

chemins bordés de buissons, et se perche sur les plus hautes branches, d'où elle épie les insectes et petits animaux qui composent le fond de sa nourriture.

Elle a la singulière habitude d'embrocher ses victimes, parfois même des lézards ou de grosses sauterelles, aux épines de certains arbrisseaux. Lorsque la faim la presse, elle va puiser largement dans cette réserve, qui est pour elle un véritable garde-manger.

La Pie-Grièche écorcheur nous arrive avec le Martinet noir ; elle part vers le 15 août ; à l'ouverture de la chasse, on la chercherait vainement : il n'en reste plus.

MOINEAU DOMESTIQUE — *PASSER DOMESTICUS* Briss.

M. Boileau, de Mailley, tue, en février 1891, le long d'un chemin embuissonné, un moineau entièrement blanc qui, pendant plusieurs semaines, avait été traqué par tous les chasseurs de l'endroit.

Lorsque je l'ai examiné, il lui manquait une partie de la queue, qu'il avait sans doute perdue à la bataille.

BEC-CROISÉ ORDINAIRE — *LOXIA CURVIROSTRA* Linn.

Nous n'avons pas eu de passage de Becs-Croisés ; ce n'est qu'à Rigney, dans le Doubs, que M. Demandre, qui voyage et observe beaucoup, en a aperçu, dans le commencement du mois de juillet, quelques rares petites bandes de quatre à six individus ; elles volaient haut et vite. La bande qui avait eu un instant la velléité de s'arrêter dans sa propriété en est bien vite repartie ; elle ne trouvait pas de quoi se nourrir, les cônes manquant absolument sur les pins.

GROS-BEC VULGAIRE — *COCCOTHRAUSTES VULGARIS* VIEILL.

Dans les journées des 27 et 28 avril 1891, de grosses bandes de Gros-Becs passent au-dessus des jardins de M. F. Galmiche et de la préfecture ; l'une d'elles s'abat même à quelques mètres de ma fenêtre, sur les thuyas de la terrasse de mon père, et aussi sur le grand orme du potager, à ce moment chargé de graines. Tous ces oiseaux, affamés sans doute à la suite d'un long jeûne, se laissent facilement approcher, sans prêter la moindre attention aux allées et venues des personnes de la maison.

ALOUETTE DES CHAMPS — *ALAUDA ARVENSIS* LINN.

MM. Eugène Piquenet et Pinard, de Marnay, lèvent, au commencement du mois de septembre 1891, entre Marnay et Avrigney, une Alouette entièrement blanche.

Il fut de suite convenu entre les deux chasseurs que, si l'on parvenait à la retrouver, elle me serait adressée pour mes collections.

M. Piquenet la leva dans le même cantonnement, le lendemain ; mais, comme à ce moment la chaleur était accablante, il n'osa la tirer, dans la crainte de la voir se perdre et se gâter pendant le trajet de Marnay à Vesoul.

On attendit encore plusieurs jours, puis tant et si bien que l'Alouette, fatiguée d'être toujours dérangée, finit par décamper, au grand regret de M. Piquenet.

HOCHEQUEUE GRISE — *MOTACILLA ALBA*

LINN.

Vulg. Lavandière, Bergeronnette grise.

Comme en 1890, un couple de Bergeronnettes a édifié son nid dans une touffe de capillaire garnissant le mur qui entoure la pièce d'eau de la propriété de M. Galmiche.

De cette touffe, qui surplombe la nappe liquide, on voit sortir tantôt le mâle, tantôt la femelle, qui viennent se poser sur des feuilles de nénuphar blanc, d'où ils happent fort adroitement les petits insectes qui passent à leur portée, tout en balançant leur longue queue.

LORIOT JAUNE — *ORIOLUS GALBULA*

LINN.

L'élevage du Loriot présente de grandes difficultés, en ce sens que la nourriture de ce passereau consiste presque exclusivement en insectes et en baies dont il fait une large consommation pendant les quelques mois qu'il consent à passer dans nos bois, et qu'il n'est pas possible de lui procurer ce genre d'alimentation dans le cœur de l'hiver.

D'un autre côté, au moment de la migration, ces beaux oiseaux, en proie à la fièvre du départ, se démènent tellement dans les cages étroites où ils sont obligés de vivre, qu'ils s'arrachent toutes les plumes, se frappent la tête contre les barreaux de leur prison, et finalement tombent et meurent d'épuisement, sans avoir revu le pays du soleil.

On s'accorde généralement à dire que le Loriot ne peut pas passer plus de deux à trois mois en cage ; c'est du reste ce que m'a encore affirmé, en octobre 1891, M. Constantin, qui a suivi de près toutes les tentatives faites par son savant ami M. Lacordaire.

M. Roussel, concierge actuel de la mairie, a cependant

découvert le secret de conserver chez lui des Loriots d'une année à une autre.

A force d'essais, de patience, il a fini par leur trouver une nourriture qui soit acceptée avec facilité par eux, et qui soit en même temps assez substantielle pour leur permettre de passer les gros hivers de notre zone, sans en paraître incommodés.

Après avoir tâtonné pendant longtemps, M. Roussel s'est arrêté à une pâtée dont il a bien voulu me donner la composition, et qui lui a toujours réussi. Cette pâtée est un mélange fait, dans des proportions convenables, de farine de maïs (vulg. gaudes), de carottes et de viande crue hachée.

Ses oiseaux mangent avec beaucoup de plaisir cette pâtée, qui doit être renouvelée chaque jour ; ils semblent même la préférer aux baies sèches, auxquelles parfois ils ne veulent pas toucher. Pendant la saison des cerises, il va sans dire qu'ils en sont largement approvisionnés.

A l'époque où j'ai présenté à M. Constantin les Loriots de M. Roussel, le 4 octobre 1891, ceux-ci étaient en parfaite santé, bien en plumes et peu sauvages. Le plus âgé des deux, pris au nid dans la deuxième quinzaine de juin 1890, avait par conséquent quinze mois et demi (1).

A ce moment, il était encore difficile de préciser le sexe auquel il appartenait ; mais tout, dans sa livrée, laissait

(1) M. Houette, dont j'ai déjà cité le nom dans le cours de ces notes, m'a dit avoir élevé chez lui, à Verdun-sur-Meuse, des Loriots jusqu'à l'âge de trois ans. Dans le but de rendre leur nourriture plus saine, il prenait le soin de recueillir chaque année, pendant l'été, de grandes quantités de sauterelles de pré qu'il faisait sécher au four et mélangeait avec une sorte de pâtée ayant à peu près la même composition que celle employée par M. Roussel. Cette pâtée n'était donnée aux Loriots qu'en hiver ; elle semblait leur convenir parfaitement et les tenait en état constant de bonne santé. Sachant que le manque d'air et d'espace est souvent la cause de la plupart des maladies qui déciment les oiseaux de volière, M. Houette laissait en pleine liberté ses Loriots dans une chambre assez spacieuse, où il avait disposé des perchoirs faits de branches de houx et de charme, sur lesquels ses pensionnaires aimaient à se poser et passaient la nuit.

supposer que c'était un mâle. Pendant les plus beaux mois de l'été, mais le matin seulement, il avait chanté comme s'il eût été en pleine liberté, au grand contentement de son maître.

Aucune mue n'avait été constatée chez lui ; à peine M. Roussel, en faisant la toilette des cages, avait-il eu l'occasion d'enlever quelques petites plumes insignifiantes.

Pour empêcher du reste ses Loriots de faire de trop grandes évolutions dans leur cage et de se frapper la tête contre le toit grillagé de leur prison, aux époques critiques de la migration, le concierge de la mairie, en homme intelligent, avait eu la précaution de garnir l'intérieur de ses cages avec des feuilles minces de carton teinté, tout en laissant aux oiseaux un jour suffisant. Ceux-ci, trompés par une demi-obscurité et par le calme qui régnait autour d'eux, étaient fort peu agités et paraissaient supporter assez gaiement leur captivité.

Ce n'est qu'à partir des derniers jours du mois de janvier 1892 que les Loriots de M. Roussel commencèrent à perdre de leur vigueur et à maigrir ; ils succombèrent bientôt, l'un après l'autre, dans la première semaine de février, à quelques jours d'intervalle.

Il est probable que, si leur alimentation avait pu être modifiée, changée à ce moment, il eût été possible de les faire vivre plusieurs années encore.

M. de Trévillers a fait une remarque assez singulière sur de jeunes Loriots tués au fusil, sur des cerisiers, et ramassés séance tenante ; il s'est aperçu qu'aussitôt à terre, des mouches plates, de la grosseur de celles qui, pendant la belle saison, hantent nos maisons, mais de couleur plus claire, s'échappaient des plumes du cou et du dos de ses victimes. Cette sorte de mouche semblait vivre en parasite sur les Loriots et se nourrir des pellicules blanches dont les jeunes sont garnis au sortir du nid.

Ce fait a-t-il été constaté sur d'autres espèces? Je ne saurais l'affirmer!

MERLE A PLASTRON — *TURDUS TORQUATUS* LINN.

Vulg. Merle à collier.

Pendant les mois de septembre et d'octobre 1890, on a pu tuer quelques Merles à plastron; j'en ai vu plusieurs sur notre marché. A Besançon, où il en passe beaucoup plus qu'ici, il y en avait des glanes entières chez les marchands de comestibles et les restaurateurs.

Dans la première huitaine d'octobre, MM. Blass ont décroché quatre de ces beaux Merles dans leurs jardins et autour du château de M. le duc de Marmier.

MÉSANGE BLEUE — *PARUS CÆRULEUS* LINN.

Les Mésanges désertent maintenant nos jardins; c'est à peine s'il nous en reste quatre ou cinq couples. En les voyant arriver nombreuses à la fin de mars, j'espérais que quelques-unes se décideraient à nicher dans les nids artificiels que M. Galmiche avait fait placer sur certains arbres de sa propriété. Je me trompais.

Il leur faut, paraît-il, des nids presque spéciaux, faits de fortes branches coupées en forêt et déjà creusées par d'autres oiseaux de la famille des Pics, comme l'explique feu M. F. Lescuyer, de Saint-Dizier, dans son intéressante brochure sur l'architecture des nids.

Les Mésanges méritent à tous égards d'être respectées; ce sont les éliminateurs par excellence de tous les insectes qui dévastent nos parterres et compromettent la plupart du temps la récolte des fruits et des légumes.

M. Lescuyer, qui était un ornithologue très distingué et en même temps l'ami de M. Chevassu, vice-président actuel de la Société d'agriculture, sciences et arts, avait calculé qu'un couple de Mésanges, pendant l'élevage de sa famille, qui se compose ordinairement de huit ou dix sujets, pouvait détruire, en une seule journée, jusqu'à 1,200 insectes de tous ordres.

Il lui avait été facile de faire ce calcul minutieux en apparence, car le susdit couple était venu nicher, le 16 avril 1871, dans une statue de fonte de son jardin.

Cette statue, haute de 2 mètres, représentait une jardinière soutenant une cruche sur sa tête à l'aide de son bras gauche ; elle se trouvait en face et à quelques mètres de la fenêtre du cabinet de travail de M. Lescuyer, qui, on le voit, était très favorablement placé pour observer et compter les entrées et sorties des habitants de sa statue.

Les Mésanges avaient vu que les bras et le corps de la statue étaient creux ; en conséquence, elles décidèrent que leur nid serait établi sous l'épaule du bras gauche. Il était, il est vrai, difficile de pénétrer jusqu'à l'emplacement qu'elles avaient choisi ; il fallait, pour cela, descendre à 60 centimètres et, comme dans un puits, passer par l'orifice du col, qui n'avait que 15 millimètres de diamètre, puis traverser le vase, le fond du vase également très étroit, et enfin arriver à l'avant-bras. Mais plus l'accès de cette cachette était semé d'obstacles, plus celle-ci devait être pour d'autres oiseaux impénétrable. M. Lescuyer constata alors que la femelle travaillait seule à l'édification du nid, en apportant dans la statue : de la mousse, des fibres de feuilles sèches, de la filasse provenant de l'écorce des arbres, etc., pendant que le mâle, perché sur un paulonia qui lui servait d'observatoire, chantait à gorge déployée, prêt à donner l'alarme en cas de danger.

Le 1er juin, à cinq heures du matin, M. Lescuyer vit

apparaître au sommet de sa statue dix jolies petites Mésanges, qui vinrent grossir le nombre des éliminateurs de sa propriété et lui rendirent les plus signalés services.

A la même époque, M. Chevassu possédait aussi dans son jardin un ménage de Mésanges bleues ; il s'était imaginé de faire son nid dans le tuyau d'une pompe hors de service et abandonnée. Les conjoints pénétraient par l'orifice supérieur, descendaient jusqu'à la soupape, où ils avaient placé leur nid, et ressortaient par le tuyau destiné à projeter l'eau au dehors, pour aller vaquer à leurs opérations extérieures.

Pour prévenir tout accident de la part de ses enfants, M. Chevassu avait pris le soin de condamner le balancier en l'attachant solidement au corps de pompe.

De même que chez M. Lescuyer, deux pontes successives furent menées à bien pendant la même année ; en sorte que les potagers des deux honorables personnes que je viens de nommer, grâce à ce renfort, purent être purgés d'une multitude d'insectes qui, sans les Mésanges, auraient causé de sérieux et irréparables ravages.

BUTALIS GRIS — *BUTALIS GRISOLA*

Boie ex Linn.

Vulg. Gobe-Mouche.

M. Constantin a monté, pour M. l'ingénieur Dornès, qui a l'habitude de passer les vacances de septembre à Montagney, dans la maison de maître des anciennes usines de M. le comte de Mérode, un Gobe-Mouche gris. Il regarde cette capture comme peu commune pour notre zone.

HIRONDELLE RUSTIQUE — *HIRUNDO RUSTICA*

LINN.

Vulg. Hirondelle de cheminée.

Il est arrivé à presque tous les chasseurs au miroir d'alouettes de voir des Hirondelles tournoyer au-dessus d'eux et de leur engin pendant de longs instants, et surtout pendant les jours de gelée blanche du mois d'octobre. Je ne m'étais jamais rendu compte de l'obstination que mettaient ces gracieux êtres à raser mon miroir et à décrire mille cercles plus ou moins étendus autour de ma personne, lorsque M. de Trévillers, en venant m'apporter pour ces notes son contingent d'observations, au mois de février dernier, m'a expliqué cette particularité de la façon la plus plausible.

Pour lui, ce n'est pas la curiosité qui guide l'Hirondelle ; celle-ci, en voletant ainsi, ne cherche qu'une seule chose, à pourvoir à sa nourriture et à saisir les petits insectes et moucherons de toute sorte que le chasseur, le tireur de ficelle et aussi le chien font lever à chaque instant, en se déplaçant autour du miroir.

Les susdits insectes sont fixés le matin aux tiges des plantes qui garnissent encore le terrain à cette époque de l'année ; ils sont comme engourdis par l'effet de la gelée blanche, et ils ne quitteraient pas sûrement leur cachette si une force quelconque ne les obligeait pas à l'abandonner.

Les allées et venues des miroitiers, en foulant les plantes sur lesquelles sont attachés ces insectes, les font bien vite lever ; les messagères du printemps qui n'ont pas encore songé au grand départ profitent de cette manne inattendue, sans laquelle elles pourraient bien mourir de faim.

A l'heure matinale, en effet, où le miroitier opère, il n'y a pas un seul moucheron dans l'air : ce n'est que lorsque le

soleil a pompé la rosée du matin, rosée qui paralyse les mouvements des insectes, que ceux-ci secouent leurs ailes encore chargées d'humidité et changent de milieu.

A l'appui de ceci, M. de Trévillers me dit encore qu'un beau jour du mois d'octobre, une bande d'Hirondelles, forte de dix individus, l'avait accompagné durant plusieurs heures, pendant une de ses chasses. Sans nul doute, ces oiseaux, ne trouvant pas d'insectes autour du village de Grattery, s'étaient mis à suivre obstinément le chasseur, dans l'espoir que lui et son chien sauraient bien les tirer de presse.

En cheminant, M. de Trévillers remarquait qu'il faisait fréquemment lever d'assez gros moucherons, que les Hirondelles saisissaient au passage devant lui.

Vers les dix heures du matin, lorsque le soleil commença à devenir chaud, les mêmes hirondelles disparurent comme par enchantement ; à cette heure, les insectes étaient répandus dans les couches aériennes, où elles pouvaient sans difficulté, et sans s'éloigner des lieux qui les avaient vues naître, les découvrir et les chasser tout à leur aise.

PIGEONS

COLOMBE RAMIER — *COLUMBA PALUMBUS* LINN.

Vulg. Ramier, Pigeon ramier.

Le 24 mars 1891, MM. Blass, en relevant la bécasse au bois de Vanne (lieu dit La-Coupotte), découvrent sur un pin un nid de Ramiers presque achevé ; depuis plusieurs jours, en montant une ligne sur l'un des côtés de laquelle se trouvait un bouquet de pins sylvestres, ils levaient chaque fois deux Ramiers, sans se douter que ces Pigeons avaient déjà édifié un nid, malgré le froid encore assez vif qu'il faisait alors.

COLOMBE BISET — *COLUMBUS LIVIA*

BRISS.

Vulg. Biset.

Le 8 octobre 1890, en faisant mon tour de ville, je vois un de ces petits Pigeons au plumage ardoisé, à la devanture d'un de nos marchands de volailles; le chasseur qui l'avait apporté le donnait comme ayant été tué près de Grattery.

Ce qui paraît assez singulier, c'est que les quelques Bisets qui ont pu être capturés dans nos environs proviennent tous de ce faible coin de terrain de l'arrondissement de Vesoul compris entre Montigny, Vauchoux, Port-sur-Saône, Charmoille et le hameau de Montoille, points situés entre la Saône et le Durgeon.

Déjà, en 1885, M. Ménestrier en avait détruit plusieurs dans les bois de Grattery; puis, M. de Trévillers, au mois d'octobre 1888, en avait aperçu une bande de quinze à vingt sujets, sans pouvoir les rejoindre, près de la ferme de l'Hermitage; en 1890, en automne, il en avait tué un dans la réserve de cette même forêt de Grattery : il était isolé.

GALLINACÉS

PERDRIX ROUGE — *PERDRIX RUBRA*

BRISS.

Le 6 août 1890, M. le marquis de Perthuis a bien voulu m'informer qu'une personne de sa connaissance avait constaté qu'une compagnie de Perdrix rouges s'était établie sur le territoire de Chaux-la-Lotière, et paraissait devoir s'y maintenir.

Puisse ce beau gibier ne pas disparaître sous le plomb

des braconniers du pays, et se propager de manière à repeupler notre pauvre département, où la chasse au chien d'arrêt se meurt depuis longtemps !

ÉCHASSIERS

ŒDICNÈME CRIARD — *ŒDICNEMUS CREPITANS* TEMM.

Dans mes notes précédentes (15 décembre 1888), j'avais déjà fait remarquer qu'un nid d'Œdicnémiens avait été trouvé à la ferme des Monnins, près de Dampierre-les-Montbozon ; suivant les bonnes indications de M. Toupot de Béveaux, notre trésorier, plusieurs autres nids auraient été, à différentes reprises, découverts sur le vaste plateau pierreux et embuissonné du mont de Morey.

GUIGNARD DE SIBÉRIE — *MORINELLUS SIBIRICUS* BP. EX LEPECHIN.

Vulg. Pluvier Guignard.

M. Constantin a monté, le 18 septembre 1890, pour M. Dornès, un Pluvier Guignard qu'un de ses fils avait trouvé isolé et tué dans un pré attenant à la ferme de mon père, sur Thieffrans.

Cette capture, d'après M. Constantin, serait rare pour la Haute-Saône. Jamais, paraît-il, mon correspondant n'avait naturalisé de sujets frais, pendant son long séjour à la Faculté des sciences de Besançon. Les peaux sèches qu'il a bourrées provenaient exclusivement des marais avoisinant Nîmes, ou de l'Algérie, où le Guignard est très commun.

On dit cet oiseau très facile à approcher et à tirer ; si le chasseur parvient à blesser un seul individu dans une bande,

il peut être certain d'en fusiller bien d'autres. Le gros de la bande, en voyant quelqu'un des siens descendre à terre (tomber au coup de fusil), ne cesse de tournoyer autour de celui-ci, laissant au tireur toute latitude pour choisir ses victimes, qu'il ne doit pas aller ramasser.

COURLIS CENDRÉ — *NUMENIUS ARQUATA*

LATH. ex LINN.

Vulg. Grand-Courlis.

Nous ne voyons guère le Grand-Courlis qu'à la fin de mars et en avril, à l'époque de la remonte, et en octobre et novembre, à la descente ; encore ne rencontre-t-on que des individus isolés ou voyageant par paires, qui se montrent excessivement défiants et sont toujours sur le qui-vive.

Le 30 juillet 1891, depuis le chemin de Ferrières, M. Edmond Blass a parfaitement distingué une vingtaine de ces oiseaux qui ont tout le port et le bec arqué de l'ibis ; ils s'ébattaient dans les prés de Ray, au-dessous de lui. En temps permis, il y avait matière à un superbe coup de fusil.

Bien que le Grand-Courlis soit d'un naturel défiant et paraisse peu sociable, il se laisse cependant assez facilement élever, et arrive même à suivre la personne qu'il a l'habitude de voir et qui lui donne sa pâtée journalière.

M. Houette a pu ainsi en apprivoiser un, au point de s'en faire suivre lorsqu'il montait à cheval.

Au régiment, si le corps de musique dont M. Houette faisait partie se mettait en marche, le Courlis marchait aussitôt en tête de la colonne, la précédant de quelques pas ; celle-ci venait-elle à s'arrêter et à former le cercle pour exécuter un morceau, bien vite le palmipède cherchait à se placer au milieu des musiciens, qui étaient ses pourvoyeurs et ses amis.

Il avait été pris, alors qu'il était encore tout jeune, sur

une petite butte, dans les environs du camp de Châlons, où évoluait le corps auquel appartenait M. Houette. Pour ne pas l'endommager, notre professeur, qui tenait beaucoup à sa prise, l'avait glissée dans une des fontes de sa selle ; la tête seule de l'oiseau dépassait cette cage improvisée.

M. Houette garda pendant deux années son Courlis, bien connu de son entourage ; à son départ de Verdun, en 1861, il le remit entre les mains du maître armurier de son régiment, en lui recommandant d'avoir les plus grands soins de son intelligent palmipède.

PÉLIDNE PLATYRHYNQUE — *PELIDNA PLATYRHYNCHA* Bp. ex Temm.

Voici une espèce qui ne figure pas encore dans le catalogue des oiseaux du département ; on en doit la capture à M. Pothelet, de Gray, qui, le 8 octobre 1885, a rencontré fortuitement ce petit échassier entre Neuvelle-les-Champlitte et Frânois, le long de la rivière du Salon.

Le Pélidne habite le nord des Deux-Mondes, et se répand dans presque toute l'Europe à l'époque des migrations ; il est de passage irrégulier en France.

Sa taille est d'environ 14 à 15 centimètres.

CHEVALIER GRIS — *TOTANUS GRISEUS* Bechst. ex Briss.

Vulg. Chevalier aboyeur.

En août 1890, dans une chasse en barque, sur le Plané, M. Ch. Jeannolle, ancien pharmacien à Saint-Loup, récolte une poule d'eau (vieux mâle), deux râles d'eau et un chevalier aboyeur.

CHEVALIER SYLVAIN — *TOTANUS GLAREOLA*

TEMM. ex LINN.

M. Pothelet tue, en mars 1889, un Chevalier sylvain sur la mare du bois de la Vaivre, située au sud-ouest de la ville de Gray.

CREX DES PRÉS — *CREX PRATENSIS*

BECHST.

Vulg. Roi-de-Cailles, Râle de genêt.

En se rendant à notre marché, le 11 novembre 1890, M. Constantin aperçoit dans le panier d'une revendeuse un Roi-de-Cailles tué fraîchement.

A ce moment de l'année, il est plus que rare de trouver sur son chemin semblable gibier.

Il m'a été rapporté que le Crex des Prés avait été exceptionnellement abondant au commencement de l'automne de 1891, et particulièrement à Ray, Charentenay, Vanne, etc.

PORZANE-POUSSIN — *PORZANA MINUTA*

BP. ex. PALL.

Vulg. Râle-Poussin.

Au mois d'avril 1891, M. Pothelet recueille, en battant l'étang de Cresancey, qui passait autrefois pour être une excellente remise de gibier d'eau, un Râle-Poussin d'une petitesse étonnante et ne dépassant guère le volume d'une alouette ordinaire.

Il en avait déjà tué un, en octobre 1885, entre Margilley et Champlitte-la-Ville, au bord du Salon.

PORZANE-BAILLON — *PORZANA BAILLONII*

VIEILL.

Vulg. Râle-Baillon, Poule d'eau Baillon.

Le même chasseur tue, toujours sur l'étang de Cresancey, et dans les derniers jours de mars 1891, deux Râles-Baillon (♀ et ♂). Pour un collectionneur, cela constituait un très joli butin.

BUTOR ÉTOILÉ — *BOTAURUS STELLARIS*

STEPH. ex LINN.

Vulg. Grand-Butor.

M. Poutot, de Port-d'Atelier, fait monter, le 3 avril 1891, un Butor étoilé.

Le 23 mars, j'avais reçu de M. de Trévillers, en villégiature à Pin-l'Emagny, un de ces beaux échassiers qui m'était arrivé tout dépouillé.

PALMIPÈDES

CORMORAN ORDINAIRE — *PHALACROCORAX CARBO*

LEACH. ex LINN.

Ma collection ornithologique s'est accrue d'un superbe Cormoran ♀ adulte ; je le dois à M. Simonnet, de Gray, qui, en me l'adressant, m'a fait savoir que ce sujet avait été tué, le 17 décembre 1890, à la hutte, sur la Saône et à 3 kilomètres en aval d'Apremont, par un nommé Morel, qui, bien que pratiquant la chasse depuis plus de cinquante années, n'avait jamais tiré un semblable gibier.

Au moment où Morel lâchait son coup de fusil, il y avait quatre Cormorans sur les glaçons que charriait la rivière.

GOELAND CENDRÉ — *LARUS CANUS*

LINN.

Vulg. Mouette aux pieds bleus.

Un pêcheur de Thieffrans, du nom de Broquet, tue, le 8 mars 1891, sur la morte de la Citadelle, un Goëland cendré.

GOËLAND TRIDACTYLE — *LARUS TRIDACTYLUS*

LINN.

A la suite de la forte bourrasque de vent du 24 novembre 1890, un de ces Goëlands (jeune mâle de l'année), vient échouer sur le chemin de l'octroi, entre notre usine à gaz et le moulin à écorces de M. Duseillier. Il est aussitôt ramassé par un employé de l'usine, qui me le fait offrir.

GOËLAND RIEUR — *LARUS RIDIBUNDUS*

LINN.

Le 31 octobre 1891, M. Albert Blass me signale la présence dans les prés de Ray de nombreuses bandes de Mouettes appartenant à cette espèce.

GUIFETTE FISSIPÈDE — *HYDROCHELIDON FISSIPES*

G. R. GRAY ex LINN.

Vulg. Hirondelle de mer épouvantail.

En juillet 1889, M. Pothelet tue sur la Saône, depuis sa barque, une de ces hirondelles de mer, entre Gray et Mantoche.

CYGNE SAUVAGE — *CYGNUS FERUS*
RAY.

Les Cygnes ont émigré en grand nombre pendant le rigoureux hiver de 1890-1891 ; on en a vu presque partout, et bien des chasseurs ont eu la joie d'inscrire sur leur carnet la capture d'un de ces énormes et magnifiques palmipèdes.

Dès les premiers jours de décembre 1890, les frères Olivier, d'Autrey-le-Vay, tuent deux Cygnes.

Le 11 décembre, je vois sur notre marché aux volailles un jeune sujet que l'on me dit venir de Saint-Sulpice, près de Villersexel ; il pesait 15 livres. Après être resté tout le jour accroché à la devanture de l'immeuble de M. Marquiset, sans trouver preneur, il finit par être acheté par M. Marquet, restaurateur, qui l'expose pendant plusieurs jours à l'une des fenêtres de son hôtel, avant de le faire passer sur la table de ses pensionnaires.

Cardot, le piqueur de M. Dumont, négociant à Gray, abat, à 500 mètres en amont d'Apremont (1), un Cygne mesurant 2 mètres d'envergure et 1m14 du bout du bec à celui de la queue. Ce Cygne faisait partie d'une petite bande de quatre oiseaux qui tenait le pays entre Apremont et Gray et était vivement pourchassée de tous côtés.

Le 27 décembre, à neuf heures du soir, à la clarté de la lune, un pêcheur de Port-sur-Saône tue, avec du plomb n° 3, un jeune Cygne ; puis, le lendemain, dès les six heures du matin, un second individu, sur la Saône, à l'endroit où se jette le ruisseau de Cuclos.

La veille, M. Gustave Genoux avait déjà rapporté un Cygne du barrage de Chemilly.

(1) Déjà, le 26 novembre de la même année, M. Claude Guibard, d'Apremont, avait fusillé d'un seul coup de feu, à ce même endroit, deux loutres femelles, dont l'une pesait 10 kilog.

Quelques jours auparant, le 27, M. Petit, de Port-sur-Saône, avait tiré sur un groupe de cinq anatidés qui étaient venus s'abattre sous l'écluse de son moulin.

Le 7 janvier au soir, une bande de douze Cygnes était venue prendre sa nuitée dans les courants qui se trouvent au bas du pont de Tressandans ; c'étaient les seuls endroits de l'Ognon qui ne fussent pas gelés à ce moment.

A peine le jour était-il levé, le lendemain, que la bande était découverte ; au lieu de fuir, elle ne faisait que tournoyer au-dessus des chasseurs qui la traquaient, à une bonne portée de fusil de ceux-ci.

Les pauvres volatiles, dont le vol était très lent, reçurent bientôt une grêle de projectiles qui resta sans effet. Il fallait des balles pour les atteindre ; un homme de Thieffrans courut en chercher au village. Pendant ce temps-là, les Cygnes se divisèrent : le gros de la troupe se porta du côté de Moimay, trois seulement revinrent sur l'Ognon, où un chasseur du nom de Vircondelet les tira, et finit par traverser le cou de l'un d'eux.

Ce fut le chien d'arrêt de M. Auguste Guillemin, mon neveu, qui sortit la bête de l'eau, non sans de grandes difficultés : elle pesait 13 livres.

Le 14 janvier suivant, un de nos charcutiers, M. Baulet, poursuivit pendant toute une soirée un jeune Cygne entre Charmoille et le ruisseau de la Vaugine, sans parvenir à l'aborder.

M. Beaussaint fils, de son côté, tue, le 18, dans la prairie de Montseugny, un de ces palmipèdes qui mesurait $2^{m}45$ d'envergure et pesait 8 kilog. 500.

Quelques jours après, M. Alfred Placet en abattait deux autres sur l'Ognon, à peu de distance du village de Cenans.

Le 25, M. Baulet apercevait encore, entre Villers-le-Sec et le hameau des Belles-Baraques, trois Cygnes qui barbotaient

en toute sécurité dans une large flaque d'eau produite par la fonte des neiges.

Enfin, le 7 février, toujours de l'année 1891, le piqueur de M. Dumont capturait, sur la Saône, près d'Apremont, un Cygne adulte, d'une blancheur éblouissante, pesant 10 kilog. et mesurant 1m45 de longueur totale et 2m45 d'envergure.

Cette belle pièce est actuellement déposée au château de Champvans.

CYGNE DE BEWICK — *CYGNUS MINOR*

KEYS. et BLAS. ex PALL.

Cette espèce est plus petite que la précédente ; elle est aussi d'un blanc de neige plus éclatant ; elle habite l'Islande, la Sibérie, et ne se montre de passage en France que durant les hivers très rigoureux.

Le Cygne de Bewick ne figurait pas non plus dans le catalogue de nos oiseaux.

Je n'ai à parler que de deux captures :

Un premier sujet a été tué, le 21 décembre 1891, par un chasseur de Montoille, dans une bande de cinq individus, près du moulin de Montigny-les-Vesoul ; sa taille était de 1m25, son poids de 7 livres. Acheté par M. Laurain, le restaurateur en renom de la rue de l'Aigle-Noir, il est resté exposé plusieurs jours à l'entrée de son hôtel, où j'ai pu l'examiner et en prendre le signalement.

Le même jour, trois de ces oiseaux étaient relevés par un pêcheur, vers onze heures du soir, à la hauteur du village de Montigny ; ils étaient si peu sauvages que le pêcheur les aborda de fort près. En les voyant au posé, sur le Durgeon, il s'imagina un instant avoir devant lui les oies du moulin.

Ce ne fut que lorsque les Cygnes se décidèrent à prendre leur vol que notre homme tira, et fit une victime, qu'il dut achever d'un second coup de feu pour ne pas la perdre.

OIE SAUVAGE — *ANSER SYLVESTRIS*
BRISS.

Sans parler des Oies qui ont été apportées à différentes époques sur le marché de Vesoul, je dirai que le sieur Grosmaire, de Charentenay, est arrivé à en abattre cinq dans une bande de trente à quarante qui se tenait sur l'île de Soing, et que trois autres chasseurs, MM. Mennetrier (de Renaucourt), Favey (de Vellexon) et Hareng (de Vaudey) ont aussi tué chacun la sienne dans la même bande, qui avait gagné les prés de Liény, près Vanne.

CHIPEAU BRUYANT — *CHAULELASMUS STREPERA*
G. R. GRAY ex LINN.

Vulg. Ridenne.

M. Pothelet tue, en septembre 1885, sur le Salon, un Canard Ridenne, entre Frasnois et Neuvelle-les-Champlitte.

PILET ACUTICAUDE — *DAFILA ACUTA*
EYTON ex LINN.

Vulg. Canard à longue queue.

Cette espèce, qui n'est pas rare, et dont je n'ai pas encore eu occasion de parler, se croise souvent avec le canard sauvage *(anas boschas)*, pour former des métis que de temps en temps on peut rencontrer sur les grands marchés de Paris.

De sa hutte (étangs de Cresancey), M. Pothelet a tué, en avril 1891, un Pilet ♀ adulte qui faisait partie d'une bande de cinq souchets.

FULIGULE MORILLON — *FULIGULA CRISTATA* STEPH. ex LINN.

La même personne a rapporté d'une seule chasse sur la Saône, en janvier 1891, trois Canards Morillons (dont un mâle et deux femelles).

M. Numa Aillet, maire à Mont-Saint-Léger, fait un joli coup double, le 30 décembre 1890, sur un couple de Morillons, dans le bief du moulin de Lavoncourt.

HARLE BIÈVRE — *MERGUS MERGANSER* LINN.

Vulg. Grand-Harle.

Avec son bec en forme de scie, sa huppe courte et touffue, ses pieds d'un rouge de corail, ce Harle ne peut être confondu avec aucun autre. Jamais il ne nous arrive en plumage de noces; presque tous les sujets que l'on tue ici sont des femelles, qui n'ont pas les couleurs éclatantes des mâles.

Le Harle qui, le 8 janvier 1891, était à l'étalage de Mme Grangier était une femelle; elle provenait de Vallerois-le-Bois, et avait été affûtée sur le ruisseau de la Linotte.

Celui qu'a fait naturaliser M. Louis Charpiot, de Ray-sur-Saône, était du même sexe; il l'avait surpris en Saône, sur les gravières de Queutrey, le 18 janvier.

Quant au Harle qu'a capturé M. Simonnet, de Gray, le 1er février 1891, également sur la Saône, il l'avait séparé d'une troupe de douze individus qui stationnait près d'Apremont.

PLONGEON CAT-MARIN — *COLYMBUS SEPTENTRIONALIS* LINN.

Ce Plongeon des mers arctiques, dont la taille atteint de 60 à 62 centimètres, n'a pas paru en 1891, bien qu'on ait

signalé sa présence dans plusieurs de nos départements.

En 1889, le 18 décembre, M. Pothelet en a rencontré un sur la Saône, à 200 mètres environ du pont de fil de fer de Gray; il n'a pu s'en rendre maître qu'au cinquième coup de canardière. Il pesait 2 kilog.

P. PETITCLERC.

Membre de la Société géologique de France.

Vesoul, février 1892.

Nota. — Ces lignes étaient écrites, lorsque, le 1er mars dernier, j'ai été informé par un télégramme venu de Rougemont que M. Constantin, dont je me suis plu à citer si souvent le nom et rapporter les observations, venait de mourir à Thieffrans, après une assez longue maladie.

Je ne puis aujourd'hui que m'associer au deuil de sa veuve, et regretter bien vivement la mort de ce modeste savant qui avait beaucoup vu, beaucoup observé, et connaissait à fond les mœurs et habitudes de tous nos oiseaux.

Je perds en lui un correspondant très assidu, un véritable maître en l'art de la taxidermie, que je consultais avec plaisir chaque fois que l'occasion s'en présentait.

M. Constantin, François-Antoine, ancien préparateur et conservateur du Musée d'histoire naturelle de Besançon, n'avait que soixante-quatre ans. Il laisse des collections ornithologiques importantes qui, à elles seules, pourraient former le noyau d'un musée de petite ville; il lui manquait fort peu de pièces pour avoir la série très complète des oiseaux du département.

PREMIER GRAND CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

INSTITUÉ A VESOUL EN MAI 1892

Le grand Concours de photographie, organisé par les membres de la Section, entre toutes les Sociétés françaises, belges et suisses, et fixé au mois de mai dernier, a pleinement réussi.

Il a été particulièrement intéressant en ce sens que, de tous les coins de la France et de plusieurs villes de l'étranger, sont arrivées des œuvres bien choisies, d'une grande diversité de tons, émanant pour la plupart d'amateurs sérieux et rompus aux manipulations chimiques.

Dans le délai prescrit par les règlements, 97 concurrents s'étaient fait inscrire, et, à la date du 15 mai, le Comité d'organisation avait reçu plus de 400 épreuves (417).

En présence d'un chiffre aussi imposant de photocopies, il devint nécessaire d'augmenter le nombre des jurés chargés de les examiner.

On adjoignit donc aux six personnes primitivement choisies trois autres praticiens et deux secrétaires.

Le jury se trouvait, par ce fait, composé des onze membres suivants :

MM. Arquinet, Joseph, ancien trésorier de la Section ;
Bidaux, René, directeur du laboratoire, secrétaire ;
Boisselet, Henri, avocat, secrétaire ;
Courcelle, Eugène, banquier, membre fondateur ;
Derosne, Charles, maître de forges, ancien président ;

MM. Juif, aquarelliste ;
Petitclerc, Paul, président ;
Quirot, chanoine honoraire ;
Roussel, ingénieur principal de la Compagnie P.-L.-M., aquarelliste ;
Roussel (abbé), professeur, membre fondateur ;
Raumains, Gaspard, membre fondateur.

La journée du 30 mai fut consacrée tout entière à la vérification des envois, à leur numérotage, ainsi qu'au classement de la correspondance, qui était très volumineuse.

Le 31, dès neuf heures du matin, les membres du jury au complet se trouvaient réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville: Tout d'abord, M. E. Courcelle est nommé président du Concours spécial d'instantanées, pour lequel il avait très gracieusement offert une médaille de vermeil (grand module) et une médaille d'argent (grand module) ; M. Derosne est ensuite désigné pour présider le Concours général, qui se décomposait en deux catégories : la catégorie des vues et paysages et celle des instantanées.

Cela fait, le jury entre immédiatement en fonctions ; l'examen minutieux de toutes les épreuves ne se trouve terminé qu'à sept heures du soir.

Le 1er juin, nouvelle réunion : on vérifie les cotes de la veille ; on repasse les additions ; on prend connaissance des lettres accompagnant les envois ; enfin, on dresse la liste des lauréats.

On venait d'augmenter le nombre des jurés, il fallut aussi augmenter celui des récompenses : trois prix furent donc ajoutés au Concours Courcelle, et neuf prix au Concours général, dont six pour la catégorie des paysages et trois pour la catégorie des instantanées.

On peut dire que l'ensemble des œuvres présentées au Concours de Vesoul a été des plus satisfaisants. Il n'y avait

presque pas d'épreuves défectueuses ; deux ou trois seulement ont dû être éliminées comme ne rentrant pas dans les conditions du programme.

Depuis deux ans, le bel art que nous cultivons avec passion a fait des progrès immenses : les appareils ont été modifiés dans toutes leurs parties et amplement perfectionnés ; les objectifs sont devenus plus rapides ; enfin, on est arrivé, après bien des tâtonnements, à créer un matériel permettant de faire vite et bien.

Voici les noms des lauréats :

Je suis heureux de citer en première ligne M. H. Colon, d'Anvers, membre de la Société belge de photographie, amateur du plus grand talent, qui a obtenu, pour l'ensemble de son envoi, le prix d'honneur.

Comme on le sait, ce prix consiste en une médaille de vermeil (grand module), offerte par la Société d'agriculture, sciences et arts, sur la proposition de M. le docteur Guillaume, l'un de ses vice-présidents, à celui des concurrents qui obtiendrait le plus grand nombre de points dans chaque catégorie du Concours.

M. Colon a eu 1,906 points sur 2,240 pour ses instantanées, et 1,753 points sur 1,800 pour ses paysages ; soit, au total : 3,659 points sur 4,040.

CATÉGORIE DES VUES ET PAYSAGES

46 concurrents. — Maximum de points : 2,240

Diplôme d'honneur avec félicitations du jury, M. Edmond Goldschmidt, à Paris, 2,111 points.

1er Prix. — Médaille de vermeil (grand module), M. Georges Guillaume, à Paris, 1,891 points.

2e Prix. — Médaille d'argent (grand module), M. Jules Rigaux, à Bruxelles (Belgique), 1,879 points.

3e Prix. — Médaille d'argent (petit module), M. Charles de Bost, à Rennes (Ille-et-Vilaine), 1,850 points.

4e Prix. — Médaille de bronze (grand module), M. Léon Pernot, à Vesoul, 1,831 points.

5e Prix. — Médaille de bronze (grand module), M. Édouard du Bois, à Fleurier (Suisse), 1,768 points.

6e Prix. — Médaille de bronze (grand module), M. Charles Degaye, à Marseille, 1,755 points.

7e Prix. — Médaille de bronze (grand module), M. Berthier-Geoffray, à Villefranche (Rhône), 1,724 points.

8e Prix. — Médaille de bronze (grand module), M. Geo Dussol, à Paris, 1,661 points.

9e Prix. — Médaille de bronze, M. Albert Graux, à Besançon, 1,639 points.

10e Prix. — Médaille de bronze, M. Augustin Boutique, à Douai, 1,637 points.

11e Prix. — Mention honorable, M. Mauvillier, à Besançon, 1,548 points.

12e Prix. — Mention honorable, M. Roger du Puytison, à Nantiat (Haute-Vienne), 1,534 points.

CATÉGORIE DES INSTANTANÉES

35 concurrents. — Maximum de points : 1,800

Diplôme d'honneur, M. Georges Guillaume, à Paris, 1,702 points.

1er Prix. — Médaille de vermeil, M. le vicomte d'Hauteville, à Niort, 1,506 points.

2e Prix. — Médaille d'argent, M. Berthier-Geoffray, à Villefranche, 1,497 points.

3e Prix. — Médaille d'argent, M. le docteur Decaux, à Caen, 1,478 points.

4e Prix. — Médaille de bronze, M. Ch. Degaye, à Marseille, 1,472 points.

5e Prix. — Médaille de bronze, M. J. Rigaux, à Bruxelles, 1,429 points.

6e Prix. — Médaille de bronze, M. Hannon, à Bruxelles, 1,377 points.

7e Prix. — Médaille de bronze, M. Édouard du Bois, à Fleurier, 1,338 points.

8e Prix. — Mention honorable, M. Fettu, à Rennes, 1,311 points.

9e Prix. — Mention honorable, M. A. Savary, à Rennes, 1,302 points.

CONCOURS SPÉCIAL D'INSTANTANÉES

16 concurrents. — Maximum de points : 2,700

1er Prix. — Médaille de vermeil (grand module), M. Ch. Hiekel, à Paris, 2,616 points.

2e Prix. — Médaille d'argent, M. le docteur Decaux, à Caen, 2,227 points.

3e Prix. — Médaille de bronze, M. G. de Lestapis, à Paris, 2,223 points.

4e Prix. — Mention honorable, Mlle D. de Suyrot, à Nantes, 2,099 points.

5e Prix. — Mention honorable, M. Roger du Puytison, à Nantiat, 2,077 points.

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIE

Maintenant que j'ai parlé du Concours, j'arrive à l'Exposition qui lui a fait suite et qui en a été l'heureux, l'indispensable complément; car, il faut bien le dire, un Concours, quelle que soit son importance, n'a de réelle

valeur que si les œuvres des exposants sont mises sous les yeux du public, qui, lui aussi, est un bon juge, appelé à ratifier en quelque sorte les décisions du jury.

L'Exposition a eu lieu, comme en 1890, dans les salons de l'Hôtel de Ville, que la municipalité, suivant une louable habitude, avait bien voulu mettre à la disposition du Comité d'organisation pour toute la durée de ses travaux.

La première salle, décorée avec beaucoup de goût, offre, à l'entrée, un coup d'œil saisissant ; les boiseries sont presque entièrement dissimulées par de nombreux cadres et panneaux recouverts d'étoffe rouge, où les organisateurs ont étalé avec le plus grand soin tous les envois. Au-dessous de ces panneaux, de très beaux agrandissements en 24 × 30, sur papier Eastman, exécutés de main de maître par un jeune artiste photographe, M. Léon Pernot, qui, depuis peu, est venu se fixer en notre ville.

Sous le grand lustre est installée une large table ovale garnie des appareils les plus divers ; on y trouve, depuis la chambre noire du débutant, au prix extraordinaire de 4 fr. 50, jusqu'à la détective très perfectionnée et munie d'un des objectifs les plus rapides connus. On y voit encore des presses à satiner le bristol, des obturateurs, des objectifs des meilleures marques françaises, des substances chimiques, etc., etc.

Sur d'autres tables plus petites le Comité a réuni quantité de brochures et de publications scientifiques, illustrées de nombreuses planches.

Sur la cheminée se dresse fièrement le superbe cadre exposé par la Section de photographie de l'Union artistique bisontine. Ce cadre est surmonté d'un très joli fronton habilement découpé et portant les armes de la ville de Besançon ; il contient 117 photographies groupées avec infiniment de goût, qui attirent vivement l'attention des visiteurs. Il tient la place d'honneur, et certes il la mérite bien.

Dans l'embrasure des deux principales fenêtres, enguirlandées de mousse, on a disposé deux stéréoscopes américains, dont l'un comporte 200 charmantes vues prises par M. le chanoine Quirot, qui est une autorité en matière photographique. Ces stéréoscopes font la joie du public ; ils sont littéralement assiégés : c'est à qui arrivera le premier pour les occuper.

Dans la même pièce sont encore disséminés huit chevalets qui supportent les envois des Sociétés de Bordeaux, de Montélimar, etc., ainsi que les œuvres de plusieurs membres de la Section.

A propos de ces dernières, je me permettrai de dire que, si les amateurs de Vesoul ont bien fait, en principe (1), de s'abstenir de prendre part au Concours, il était tout au moins de leur devoir d'exposer, afin d'affirmer l'existence de la Société et de rendre l'Exposition de 1892 plus complète et plus brillante. C'est ce qu'ils n'ont pas tous compris, et je suis le premier à le regretter.

La deuxième salle, un peu moins spacieuse, contient encore les expositions de MM. Begey, de Limoges, et Thevoz, de Genève, ainsi que quatorze panneaux de toutes grandeurs. On y a aussi installé deux tables avec brochures et stéréoscopes ordinaires.

Pour ne rien oublier, je vais passer en revue :

1° Les œuvres des amateurs qui ont pris part au Concours;

2° Les travaux des amateurs et Sociétés correspondantes à l'Exposition ;

3° Les épreuves des membres de la Section ;

4° Les envois faits par plusieurs industriels de la province et de l'étranger.

Je ne parlerai, bien entendu, que des œuvres qui ont été

(1) Trois membres de la Section seulement ont voulu essayer leurs forces ; ils y avaient été fortement engagés par leurs amis.

le plus remarquées, et qui ont, à mon avis, une valeur artistique incontestable.

ŒUVRES DES AMATEURS AYANT PRIS PART AU CONCOURS

Dans le panneau des membres de la Société de Rennes je remarque : une épreuve sur papier aristotype, très bien traitée, de M. Alfred Savary ; c'est le Rallye Bunelais ou Drag des officiers ; il y a un effet de poussière assez curieux au dernier plan ; — Les quatre cavaliers sur la route de Saint-Servan, de M. Fettu ; — Le quai de Pont-Aven (Finistère) à marée basse, de M. Maruelle ; — Une étude d'arbres sur papier iso-vireur, et la foire du 2 mai à Rennes, de M. Adolphe Le Goaster ; — Les châteaux de Laval, de Vitré et de la Batische, de M. de Bost.

M. Michel Collot, de Paris, a donné une vue de Bourguignon-les-Conflans (Haute-Saône), petit village assis coquettement sur les bords de la Lanterne, que les touristes feront bien de visiter. Ses attelages de bœufs sont bien en mouvement ; ils pourraient inspirer un peintre.

L'envoi de M. H. Colon, d'Anvers (Belgique), est très remarquable ; toutes ses épreuves de grand format sont parfaites de netteté. Son paysage de la route du Mullerthal (grand duché de Luxembourg) est fort joli et a été très apprécié des connaisseurs. Malheureusement, ses sujets de genre, dont j'aurai à parler tout à l'heure, n'ont pu être classés, parce qu'ils ne rentraient dans aucune des catégories du Concours. Trois de ses instantanées représentant les marchés de la Commune et de la place de l'Hôtel-de-Ville à Anvers sont irréprochables de tout point ; leur tonalité est délicieuse.

Les effets de vagues déferlant sur les rochers de Saint-Jean-de-Mont (Vendée), qu'a présentés M. Roger du Puytison,

sont bien réussis ; son chien en arrêt sur un simple lapin de choux me plaît beaucoup.

Je ne vois guère à citer, dans l'envoi de M. Joaquim Basto, de Porto (Portugal), que ses instantanées de militaires faisant le maniement du fusil sur une des places de la Cité ou creusant une tranchée aux abords d'un bois.

M. Ch. Degaye mérite les plus grands éloges ; bien que travaillant avec un objectif qui n'est peut-être plus à la hauteur de la science, il a su tirer de son instrument un excellent parti, témoin ses vues et marines de Marseille, qui se recommandent par leur fini.

Voici un panneau de maître, celui de M. Georges Guillaume, de Paris ; aussi est-il deux fois primé.

Que de bonnes choses j'y vois étalées : nos marins au golfe Juan ; régates à Asnières ; avant la pêche aux harengs ; en forêt de Villers-Cotterets ! Il est regrettable que la jolie personne que M. Guillaume a voulu déguiser en japonaise n'ait pas été classée par le jury.

Les vues de Suisse de M. Édouard du Bois, de Fleurier, sont très soignées ; dans son sommet du Chasseron, il y a un rocher gigantesque au premier plan qui est d'un très grand effet. Les glaciers de l'Eiger (Oberland bernois) sont surprenants de netteté ; excellente aussi son instantanée des foins, à Fleurier.

M. Ch. Hiekel, de Paris, est un amateur de premier ordre ; il sait admirablement manier le papier aristotype. Ce qu'on a le plus apprécié dans son exposition, ce sont : ses moutons au pâturage ; ses marins poussant à l'eau une barque de pêche à Berck ; ses cavaliers sautant un obstacle au bois de Boulogne.

Les membres de l'Union artistique bisontine étaient en nombre au Concours. M. Gabriel Regad avait envoyé deux bonnes photocopies : les bords de l'Ognon à Geneuille et une vue du village de Vaufrey (Doubs) ; — M. Albert Graux,

une belle série de paysages rapportés de son voyage en Espagne, et, entre autres choses : le port de Malaga, le pont arabe à Cordoue, le pont de Cadix ; — M. Élisée Lambelin, une instantanée bien enlevée : gymnastes en marche ; — M. L. Mareuse : un bal champêtre et parade au cirque mexicain ; — M. Stéphane Monod, plusieurs épisodes des régates sur le Doubs en 1891 ; — M. Jouffroy-Lançon : une vue des ponts de Besançon ; — enfin, M. Mauvillier : la promenade de Chamars et un intérieur de grotte.

Les paysages hollandais de M. Edmond Goldschmidt, de Paris, sont parfaitement traités. Rien de plus coquet, de plus charmant que son moulin à vent de Dordrecht ; le paysage qui lui fait pendant, et qui représente une petite rivière coulant silencieusement entre une allée d'arbres et une rangée de maisonnettes en bois, est une étude de premier ordre.

M. Pernot, de Vesoul, a donné un coucher de soleil (le soir, sur les bords de la Noiraud) qui plaît beaucoup à ceux qui s'occupent de peinture et d'aquarelle ; sa cascade de Solleborde, qui sort bruyamment d'un petit bouquet de bois pour former plus loin un ruisseau, est parfaitement reproduite.

Les bœufs « dans la prairie, » de M. Berthier-Geoffray, sont d'une exquise fraîcheur ; le modelé des animaux est surtout étonnant. Très bons aussi le paysage « à Albigny, » et le sillage d'un bateau à vapeur.

Je tiens à signaler dans l'envoi de M. Chapelain, d'Aurillac : « L'amiral Duperré, » un de nos cuirassés, au golfe Juan, pris d'une barque en marche, sur plaque Garcin.

Les petites vues de mer de M. le docteur Decaux sont gentilles au possible ; deux méritent une mention particulière : chevaux hâlant un canot, à Cayeux, et le déchargement d'un bateau de pêche ; j'aurais tort d'oublier son plongeur.

M. Albert Patton, de la Société des jeunes amateurs de Paris, a exposé trois jolis sous-bois ; de son côté, M. Jean Limozin, de la même Société, a reproduit avec beaucoup de finesse le chalet du lac du bois de Boulogne.

La vue de ruines couvertes de neige que nous offre M. J. Rigaux, de Bruxelles, est excellente ; elle était réellement difficile à obtenir, vu l'opposition des tons. Deux autres de ses paysages : un coin de château au bord d'une pièce d'eau, et promenade dans une allée ombragée par des arbres séculaires, sont d'une très bonne facture. En outre, plusieurs de ses instantanées méritent une citation, telles que : le passage d'un gué et la femme aux pigeons.

Si j'avais à faire un choix dans le cadre du Club Montilien, j'y prendrais certainement : les ruines du vieux château du Barroux, en Vaucluse ; elles sont imposantes, et reproduites avec la plus grande exactitude par M. J. Falque ; — le détroit d'Establet (dans la vallée de l'Eygues), du même amateur ; — une des instantanées de M. L. Charayron de Roch, « l'enceinte du pesage pendant les courses de Montélimar ; » — la vue de Rochemaure, en Ardèche, de M. B. Prinsac ; — enfin, le monocycle de M. Tardieu.

M. Voirin, de Vesoul, a rapporté de l'une de ses promenades à Besançon un bon cliché de la colonnade (vestiges de l'art gallo-romain) qui orne un des squares de cette cité ; son saut à la perche ne manque pas d'originalité.

L'épreuve qui a servi à M. G. Dussol pour faire son bel agrandissement est tout à fait pittoresque ; tous mes compliments à cet amateur pour le choix judicieux de ses sujets.

Un bon point à l'auteur de : « Sur le petit pont ; » il m'a été impossible de découvrir son nom. Je ne connais que la devise qu'il a empruntée, et qui est : « Nul bien sans peine. »

M. Boutique, de Douai, avait bien droit à une récompense avec ses effets de givre en forêt ; d'autre part, sa vue du

château de Vagnonville a été bien prise et fort heureusement exécutée.

En pénétrant dans la deuxième salle, les yeux se portent instinctivement sur quatre petites scènes de chasse croquées très adroitement par M. le comte d'Hauteville. Ces scènes sont merveilleuses de netteté et d'à-propos.

M. Carle de Mazibourg, de Paris, s'est livré à des études de chevaux qui ont bien leur mérite ; il est arrivé à faire correctement un omnibus et un mail marchant à toute vitesse. Ses photocopies sont, de plus, trés soignées.

Les sauts de chevaux de M. de Lestapis sont bien rendus ; j'en dis autant de ses sauteurs à l'École de guerre de Paris.

Les scènes russes de M. Hannon, de Bruxelles, ne manquent pas d'intérêt ; son groupe d'enfants sur la plage d'Ostende est bien campé.

Le bain à quatre personnages, de M. le comte d'Osseville, de Caen, vaut à lui seul toutes ses autres productions.

La croix du calvaire de Saint-Pol-de-Léon (Bretagne), de M. Fernand Liard, a beaucoup de cachet.

Les laveuses sur l'Orne sont une assez bonne composition ; je crois cependant que M. Clément, de Caen, aurait dû chercher à les prendre séparément.

La fontaine de la Crosse, à Rouen, représentée par M. Chesneau-Lethuillier, est un bien joli morceau d'architecture ; elle aurait beaucoup gagné à être tirée sur les nouveaux papiers au citrate d'argent.

J'approuve M. G. Moureaux, de Paris, d'avoir pris le cliché qu'il intitule : « Petit chemin au bord de la Marne. »

Le bois de palmiers (oasis de Tozeur, Tunisie) qui nous vient de M. Lambert, de Gafsa, est plein de charmes.

Dans l'envoi de Mlle de Suyrot, qui a su cueillir de nombreuses palmes à plusieurs expositions, et qui, à Vesoul, vient encore de remporter une mention honorable, j'ai surtout remarqué son porteur de paniers vides.

TRAVAUX DES AMATEURS ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES A L'EXPOSITION

Le cadre de Besançon, je l'ai dit plus haut, est fort bien agencé, il fait honneur aux amateurs qui l'ont composé.

J'y vois de charmantes choses de M. Albert Graux, qui ont trait à son voyage au delà des Pyrénées : la maison de Pilate à Séville, la synagogue de Tolède ; puis une scène de magnétisme bien rendue ; — une vue des sources de la Loue et la moisson, de M. Monod ; — une phototypie très fine, de M. Delagrange ; — une instantanée ravissante : « Nid d'hirondelles, de M. X... ; — un essai de vue panoramique et le labour, de M. Mareuse ; — d'habiles coups de kinégraphes sur des plongeurs, de M. ...? ; — le bout du monde, de M. Noé ; — les régates de 1891, à Besançon, de M. X... ; — quelques épreuves sur soie, etc., etc. J'en passe et des meilleures ; mais je ne puis tout nommer.

Les photocopies de la Société photographique de Bordeaux sont presque toutes très bonnes ; il est impossible de saisir avec plus d'habileté, par exemple : les portes Saint-Julien et du Palais ; le château Deganne, à Arcachon ; le nouvel établissement de Saliés-de-Béarn. Tout cela est de M. Aug. Léon, qui travaille avec un antiplanat de Steinheil.

Les paysages proprement dits du même amateur sont très heureusement choisis et traités ; à en juger par « Les bords du Saleys, à Saliés-de-Béarn (Basses-Pyrénées). »

L'instantanée, en 24 × 30, que donne M. Lacour du défilé des échassiers et échassières (1) dans une des principales rues de Bordeaux, est un véritable tour de force.

M. J. Cassany a également représenté ces courses, qu'il serait bon de remettre à la mode.

Avec M. J. Bretenet, qui est le digne président de la

(1) Double course d'échasses organisée par la *Petite Gironde* le 26 mai 1892.

Société, on peut se rendre compte de la majesté qu'offre le cirque de Gavarnie ; M. J. Cayron nous fait, lui, admirer l'ossature prodigieuse du célèbre pont métallique de Garabit, et nous transporte, sans fatigue aucune, dans la fraîche vallée de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

M. R. des Robert, de Nancy, expose un coin de Liverdun qui a beaucoup d'analogie avec la vue de Bourguignon-les-Conflans, déjà notée.

J'en reviens à M. Colon et à ses sujets de genre.

Rien ne plaît plus à l'œil que ses deux jeunes filles qui, de l'estacade de Blankenberghe, montrent du doigt le bateau de pêche qui va se perdre bientôt dans le lointain. Son vieux pêcheur de crevettes, avec la lourde trouble sur l'épaule, est admirablement bien posé. Enfin, le dîner sur l'herbe, sur les bords de la Gileppe, est remarquable par le naturel de ses poses ; son attelage de bœufs est superbe.

C'est avec plaisir que je revois ici M. Degaye, qui est infatigable, photographiquement parlant. J'ai encore à le complimenter sur son instantanée des cygnes du Jardin zoologique de Marseille.

Les portraits de M. Goldschmidt sont bons et parlants, mais je leur préfère de beaucoup : ses trois braves toutous nageant en pleine eau et fendant la vague ; ses petites barques de plaisance, en Hollande.

Il faut remercier M. Nadar, le très habile photographe de la rue des Mathurins, d'avoir adressé au Comité d'organisation plusieurs spécimens de son savoir-faire. Ce que nous voyons donne l'idée d'aller, comme lui, croquer en Orient avec une express-détective : des Cosaques, des Persans, des Derviches mendiants, etc., etc.

Je m'arrête maintenant devant un panneau d'actualités : la course de Paris-Belfort, qui, dernièrement, a déplacé tant d'amateurs et de cyclistes. J'y reconnais sans peine deux des vainqueurs de cette lutte pédestre homérique : Ramogé et

Gonnet, surpris dans le trajet de Lure à Belfort par l'objectif de M. le capitaine Labourée, du 1er dragons. Au-dessus de ce cadre, sur lequel figurent encore plusieurs champions, se trouve le groupe des organisateurs et vainqueurs de cette grande course, fait par M. Spalinger, de Belfort.

Nous regrettons la défection de trois Sociétés importantes de province qui s'étaient fait inscrire pour l'Exposition et qui, au dernier moment, ont cru devoir s'abstenir sans nous faire connaître les causes de leur nouvelle détermination.

ÉPREUVES DES MEMBRES DE LA SECTION

Panneau de M. Eugène Courcelle. Je n'ai que l'embarras du choix, à vrai dire ; néanmoins, ses meilleures compositions sont certainement : le halage d'une barque de pêche à Berck, halage fait par des femmes dont les poses sont des plus grotesques ; ses marins au teint cuivré, habillés de toile goudronnée luisante, qui poussent du dos un lourd bateau et tâchent de le démarrer. J'y ajoute : après une journée de manœuvres ; moutons et chèvres, ainsi que plusieurs paysages recueillis sur les bords de la Colombine, où il y a bien à glaner. Son étude de petite fille, aux joues que l'on devine fraîches et roses, est simplement charmante.

Le panneau principal de M. René Bidaux, car il en a exposé deux, contient une grande épreuve en 24 × 30 représentant un atelier de greffage de la vigne, à Échenoz ; les travailleurs sont tout à leur besogne délicate, et ne se doutent nullement que leurs silhouettes vont être à jamais fixées sur une plaque photographique.

Le cloître et le portail de Sainte-Trophime, à Arles ; les arènes, le musée d'antiquités, le théâtre romain de la même cité, visités et reproduits par M. Bidaux au mois d'avril dernier, forment, au point de vue archéologique, une collection des plus précieuses. Dans ses baignades militaires et la

mise en batterie d'une pièce de campagne à Bougnon, il y a beaucoup de vie, de mouvement ; le vieux port de Marseille nous apparaît dans toute sa majesté, avec sa forêt de mâts, ses milliers de voiles blanches. Son instantanée de saut de cheval tenu à la longe est digne de figurer à côté de celles que j'ai vues de M. Valker, de Saumur.

L'atelier-laboratoire, en demi-lune, que M. Ch. Derosne, d'Ollans, vient de faire édifier me semble parfaitement compris ; la copie qui en fournit le plan est de la meilleure facture.

Le parc en Haute-Marne, la cure de Theuley-les-Lavoncourt et les ruines de Balançon (Jura), de M. l'abbé d'Orival, sont de bonnes épreuves, dont le ton de virage est très agréable.

M. le docteur Jacquey, de Servance, a fort bien su prendre les cascades de son pays natal ; j'admire les sauts Marcot, de la Chaudière, du Barrage, de la Cuve, et j'engage les amateurs de la belle nature à aller contempler de près ces curiosités naturelles.

Il y a un peu de tout dans le cadre de M. l'abbé Roussel, de Luxeuil : du portrait, des groupes, des paysages, des reproductions, etc.; ses scènes de patinage sont très drôles ; un coin de la vallée de Melchtal (Suisse) et l'entrée de la grotte de Quincey sont des œuvres bien étudiées.

M. Noir, de Gray, aurait eu tort de ne pas exposer ; son envoi est excellent, et dénote une grande expérience. Voyez plutôt : le pont de Savoyeux avec ses arches gigantesques ; les forges de Bèze (Côte-d'Or) ; la jolie rivière « la Romaine, » à Vellexon ; le château du Pailly ; le viaduc de Chalindrey. Quel relief dans les statues qui ornent le « puits des prophètes, » à Dijon !

Le panneau de M. Joseph Arquinet, de Vesoul, aux étiquettes garnies d'enluminures gothiques, a été sculpté par lui-même ; il est d'une rare petitesse, mais il contient de

petits chefs-d'œuvre. Aussi, c'est le cas de répéter à son égard : peu, mais bon.

Comme sujet de genre, la fileuse avec son rouet, instrument qui n'est plus de date, a, ma foi, fort bon air ; en instantanéités, le parc d'artillerie (souvenir des manœuvres de 1890), que l'on voit dissimulé derrière un bouquet d'arbres, à Provenchère, puis un aveugle et son chien, à Noroy-le-Bourg, sont des photocopies sur lesquelles la critique n'a pas de prise. Mais pourquoi ne pas nous avoir montré : la vieille croix de Montjustin, percée à jour comme de la dentelle ; le groupe si bien réussi de Saint-Loup, etc., etc., et tant d'autres choses encore ?

M. Raumains se contente de notre pays pour faire de jolies choses. Son atelier du dépôt de la Compagnie de l'Est, à Vesoul, est surprenant de netteté ; son château de Bourguignon, copié avec un Zeiss, est un document qui a sa place toute trouvée dans les archives de la Société d'agriculture. Plusieurs de ses instantanées : moutons au pâturage, un coup d'épervier, chevaux du 11e chasseurs à l'abreuvoir, les faucheurs, sont des pièces maîtresses. Quel excellent type que cette bonne vieille et sa vache ; et ce petit mendiant, a-t-il l'air assez philosophe avec sa hotte et son parapluie ! Et cette petite fille de deux ans qui sait déjà faire la lessive !

Que dire maintenant des platines qui tenaient tout un second panneau de M. Raumains ?

Bien que je ne sois pas partisan de ce mode de tirage qui ne sied pas à tous les genres de photographies, je n'en constate pas moins le bon goût qui a présidé à la reproduction d'une grande partie de ces épreuves.

La collection de vues stéréoscopiques montées sur papier et sur verre de M. le chanoine Quirot est fort remarquable ; elle a été très appréciée du public vésulien.

Les positifs sur verre de M. Jules Millischer, de Vesoul, ont une grande richesse de tons ; j'ai aperçu, dans ses vues

de Maîche, une belle pointe de rocher qui, dans le pays, a une légende et passe pour tourner tous les cent ans sur sa base.

Toutes les scènes de théâtre que le sympathique M. Paul Boyer, de Paris, a reproduites à l'aide de sa lampe spéciale au magnésium sont très intéressantes dans leur genre.

Avec cette lampe, dont il sait combiner les effets, M. Boyer est arrivé à opérer aussi sûrement sur la scène et dans les grottes ténébreuses de la Belgique que dans son bel atelier du boulevard des Capucines.

M. Pernot, qui manipule le papier Eastman avec autant d'aisance que le vulgaire papier à l'albumine, a placé, dans le milieu de son cadre d'exposition, un agrandissement d'enfant qui est d'une frappante ressemblance : c'est celui du jeune M..., de Paris, à la blonde et luxuriante chevelure. La pose de cet enfant est pleine de naturel, et ses traits sont rendus avec une douceur incomparable.

Dans le même cadre : le « Noir » de Navenne, un type de paysan factotum, dont le masque saillant est très expressif; deux instantanées de grande valeur, l'arrivée du 1er dragons à Lure et le lancement du pont métallique de Port-d'Atelier; et la copie d'une vieille et curieuse charte de 1302, document découvert à l'abbaye de Faverney.

M. Pernot a aussi donné la reproduction de deux statuettes de grand prix, conservées religieusement par M. le marquis de Saint-Mauris-Châtenois. L'une d'elles, en bronze, est la dame verte de Montaigu; l'autre, en argent doré, le saint Georges des chevaliers de Franche-Comté.

M. Paul Petitclerc a réuni dans trois panneaux, qui ne se font pas suite, tous les souvenirs de ses derniers voyages; je compte 132 photographies. Il y a de nombreuses marines de Boulogne-sur-Mer, de Bordeaux, de La Rochelle; des vues de la pittoresque petite ville de Saint-Claude, dans le

Jura ; des études d'arbres, etc., et une longue suite d'instantanées en 9 × 12, représentant les scènes les plus diverses, prises sur le vif dans toutes les villes que cet amateur a traversées dans le cours de ces deux dernières années. Son dragon en vedette est sa meilleure œuvre ; d'autres lui préfèrent les effets de neige du 29 mars 1892, ou encore le steamer qui sort à toute vapeur du port de La Rochelle.

Le groupe des administrateurs des houillères de Ronchamp, de M. Spalinger, de Belfort, est supérieur à tout ce que j'ai vu de lui jusqu'à présent ; c'est une épreuve hors ligne. Les tambours en marche, du 42e de ligne, sont magnifiques ; le général Dorlodot des Essarts a une pose superbe. Ce cheval livré à lui-même dans un enclos est un bien noble coursier ; quel modelé dans tous ses membres ! J'en dis autant de ce trotteur attelé à une voiture de course.

Quant aux très nombreux portraits de bébés, du même, ils sont à croquer, tellement leurs poses sont naturelles et tellement ils sont resplendissants de santé et de fraîcheur.

La vieille porte de France, à Belfort, que la pioche des démolisseurs n'a pas respectée, est on ne peut mieux réussie.

En somme, l'exposition de M. Spalinger, présentée d'une façon très originale, est tout particulièrement remarquable.

ENVOIS FAITS PAR PLUSIEURS INDUSTRIELS ET FABRICANTS DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER

Les photographies industrielles de M. G. Begey, de Limoges, un enfant de Vesoul, comprennent 28 grandes épreuves en phototypie représentant les objets les plus divers, tels que : machines à vapeur, statues en terre cuite, fourneaux, chaussures, chapeaux, etc., etc.; toutes sont parfaitement exécutées. M. Begey s'est, on le sait, créé un nom dans le monde des arts par ses albums industriels, qui

sont très recherchés, et aussi par son procédé d'application de la photographie sur la porcelaine, qui a un grand cachet de nouveauté.

En face des œuvres de M. Begey, auquel le jury a accordé, pour ses beaux travaux, un diplôme d'honneur, sont étalées celles de M. F. Thevoz, de Genève, le digne successeur des ateliers de gravure de la Société suisse d'autotypie, à Winterthour. M. Thevoz a appliqué la phototypie à l'illustration des horaires de chemins de fer, à la reproduction des tableaux, des monuments, des objets d'histoire naturelle ; il est même arrivé à imiter le ton des épreuves aux sels de platine.

Le jury ne pouvait mieux faire que de récompenser ces louables efforts, et de décerner à M. Thevoz, comme à M. Begey, un diplôme d'honneur.

M. J. Royer, de Nancy, un phototypiste consommé, avait aussi envoyé à l'Exposition un de ses albums de publicité artistique, où sont groupés des spécimens de tous les procédés usités en France ;

M. H. Mackenstein, de Paris, des vues et paysages imprimés sur un papier brillant, de sa fabrication ;

M. Schaeffner, de Paris, des échantillons de ses différents papiers albuminés, avec très beaux portraits de femmes à l'appui ;

MM. Dupuy et Jeanson, également de Paris, des positives virées au chloro-platinite de potasse ;

Enfin, M. Engel-Feitknecht, de Douanne (Suisse), de belles photocopies très fines, obtenues avec son papier à la celloïdine, qui a été adopté par un très grand nombre d'amateurs et de photographes de profession.

Pour achever ma tâche, il me reste à donner connaissance des récompenses obtenues par les honorables personnes que je viens de nommer, et aussi par les amateurs et Sociétés correspondantes de la Section de photographie de Vesoul.

Récompenses obtenues à l'Exposition de juin par les amateurs, Sociétés correspondantes, fabricants et opticiens.

1° UNION ARTISTIQUE BISONTINE (Section de photographie).
Diplôme d'honneur : pour l'ensemble de son exposition collective.

2° SOCIÉTÉ PHOTOGRAPHIQUE DE LA GIRONDE (à Bordeaux).
Mention honorable : pour son exposition collective.

3° M. SPALINGER, photographe à Belfort.
Diplôme d'honneur : pour l'ensemble de son exposition.

4° M. BERTHIOT, opticien à Paris.
Diplôme d'honneur, avec félicitations du jury : pour ses nouveaux objectifs périgraphiques extra-rapides.

5° M. E. FRANÇAIS, opticien à Paris.
Diplôme d'honneur : pour ses appareils à main.

6° M. Ant. SCHAEFFNER, fabricant à Paris.
Diplôme d'honneur : pour ses papiers albuminés photographiques.

7° M. G. BEGEY, à Limoges.
Diplôme d'honneur : pour ses phototypies industrielles et son procédé d'application photographique sur porcelaine.

8° M. H. MACKENSTEIN, fabricant à Paris.
Diplôme d'honneur : pour son ébénisterie et son nouveau châssis à rouleaux.

9° M. F. THEVOZ, à Genève (Suisse).
Diplôme d'honneur : pour ses phototypies artistiques.

10° M. Albert AIVAS, Comptoir photographique, à Paris.
Mention honorable : pour ses appareils de débutants et son journal les *Annales photographiques.*

11° La Compagnie EASTMAN, à Paris.
Mention honorable : pour ses agrandissements.

Il me reste enfin à dire que l'Exposition a été close le dimanche 19 juin, à six heures du soir, et que, le même jour, à une heure et demie, a eu lieu, en séance extraordinaire de la Société d'agriculture, sciences et arts, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, la proclamation des lauréats et une distribution partielle des récompenses qui leur avaient été attribuées par le jury.

C'est à cette occasion que M. Chevassu, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts, remplaçant M. le marquis de Saint-Mauris empêché, a prononcé devant une nombreuse assistance le discours suivant, qui a été très applaudi :

DISCOURS DE M. CHEVASSU

MESSIEURS,

La Séance est ouverte. Tout d'abord, je tiens à vous exprimer les regrets de notre cher et digne président M. le marquis de Saint-Mauris, que son état de santé empêche de présider cette réunion.

Je viens le suppléer et vous faire connaître que l'Exposition de photographie, qui sera close ce soir, a été conçue et organisée sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, par les soins du président de la Section et de ses dévoués collaborateurs.

C'est assez vous dire, mais je ne saurais trop insister à cet égard, que la Section de photographie n'est qu'un dérivé de notre Société d'agriculture, avec laquelle elle s'identifie ; car, dans la pensée de ses fondateurs, elle a été créée pour concourir à l'alimentation de l'une des branches de la trilogie qui constitue l'essence et l'ensemble de nos opérations.

Aujourd'hui plus que jamais, la Section de photographie affirme l'utilité de sa collaboration, notamment en nous offrant la reproduction, faite avec talent, précision, vérité, des objets d'art, des constructions anciennes et des monuments historiques, qui forment une intéressante collection de documents artistiques devant éminemment servir à l'histoire de la Franche-Comté.

Puis, nous avons la certitude que l'un des membres de la Section fera le compte-rendu des œuvres de l'Exposition, et que ce rapport, destiné à en perpétuer le souvenir, aura sa place marquée parmi les publications de notre Société.

Après avoir indiqué l'origine et établi pour ainsi dire l'état civil de la Section de photographie, j'ai hâte d'esquisser rapidement et à grands traits la physionomie du Concours.

Je commence par rendre hommage à la réussite complète et incontestée de l'Exposition, qui, dans son ensemble et ses brillants détails, admirablement groupés, témoigne tout à la fois et du talent des exposants et du bon goût des organisateurs.

Aussi ai-je pensé que ce sincère hommage doit s'adresser plus spécialement aux auteurs de la gracieuse et intelligente installation du Concours, à ces artistes habiles dont la savante exécution a certainement déterminé le succès ; car, si les brillants tableaux que vous avez eus sous les yeux vous ont si bien charmés, c'est que, n'en doutez pas, leur agencement, disposé avec art, avec goût, en a rehaussé la valeur et l'éclat.

Et, cependant, la tâche du Comité a été des plus lourdes, attendu qu'il y a eu à classer et à mettre en bonne lumière près de 1,700 épreuves, envoyées par 130 exposants, dont 97 concurrents, et émanant pour la plupart d'associations photographiques.

Que ces dévoués organisateurs veuillent bien recevoir l'expression la plus flatteuse des compliments et des éloges de la Société !

Je veux aussi remercier MM. les exposants étrangers de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à notre appel, et du charmant aspect que, pour une large part, ils ont contribué à donner à notre Exposition.

Puis, je suis heureux d'offrir à M. le maire de la ville de Vesoul l'expression de la gratitude de la Société pour la bienveillance qu'il nous a montrée en mettant à notre disposition le grand salon de l'Hôtel de Ville, ce cadre admirablement approprié à un concours et qui a merveilleusement fait valoir les apports des exposants. En outre, pour ne pas nous éloigner du centre de l'Exposition, M. le maire a bien voulu aussi nous autoriser à tenir dans la salle des délibérations du Conseil municipal notre séance de clôture. Je l'en remercie.

Vous n'attendez pas de moi que j'entre dans les détails du Concours : cette tâche m'entraînerait beaucoup trop loin et serait d'ailleurs au-dessus de ma compétence, au-dessus de mes forces. Aussi,

préféré-je laisser la parole à notre sympathique président de la Section, qui voudra bien, à l'issue de la séance, vous guider dans les salles de l'Exposition et vous donner les explications et les développements nécessaires ; mieux que moi et avec plus d'autorité, il saura vous montrer l'immense chemin parcouru depuis le 1er août 1888, date de la création de la Section de photographie, et faire ressortir toute l'importance des progrès accomplis.

Toutefois, je croirais avoir imparfaitement rempli mon mandat si j'omettais de vous dire que c'est grâce à la généreuse impulsion et à la persévérante énergie de M. Paul Petitclerc, admirablement secondé par une pléiade de zélés et habiles auxiliaires, que le groupe d'adhérents photographes de la première heure, qui n'était composé que de sept membres, n'a pas tardé à devenir une légion de soixante prosélytes qui, sous la direction de leur président, ont su rapidement se placer au premier rang parmi les Associations photographiques de tous pays.

Oui, Messieurs, c'est à notre président de la Section que nous devons ces heureux résultats. Ses collègues l'ont si bien compris et ont si unanimement reconnu qu'il a été l'âme du Concours et qu'il en a assuré le succès, que tous, unis dans une même pensée, ont résolu de lui donner une marque de leur gratitude en lui offrant, ici même, une médaille commémorative qui sera la juste récompense de ses efforts et de son dévouement.

C'est alors que, se tournant du côté de M. Petitclerc, M. Chevassu lui a adressé les paroles suivantes, en lui remettant une fort belle médaille de vermeil (grand module) portant cette inscription :

A M. Paul PETITCLERC
Président
de la Section de photographie,
EN SOUVENIR
DU 1er CONCOURS,
Ses amis et collègues.

CHER COLLÈGUE,

Je suis très flatté de la délicate attention de vos collaborateurs en photographie, qui ont bien voulu me donner l'agréable mission de vous remettre ce témoignage de leur estime et de leur reconnaissance.

J'y joins mes cordiales félicitations et celles de la Société.

L'honorable vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts termine son allocution par ces mots :

MESSIEURS,

Je ne veux pas clore cet entretien sans remercier la commission d'examen qui a apporté, ai-je besoin de vous le dire, la plus scrupuleuse attention dans l'accomplissement de la difficile mission qui lui a été confiée. Cette commission n'a épargné ni ses soins, ni ses peines, et elle s'est ainsi acquis des droits à la reconnaissance de la Société ; mais je suis convaincu qu'elle se croira suffisamment récompensée de son labeur si vous voulez bien sanctionner de votre approbation les choix qu'elle a faits.

M. Joseph Arquinet, à qui la parole est ensuite accordée, fait cette communication, qui est accueillie avec enthousiasme :

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre que M. Berthiot, de Paris, avait obtenu, pour ses objectifs périgraphiques nouveaux en verre d'Iéna, un diplôme d'honneur avec félicitations du jury.

Jusqu'à ce jour, les objectifs anastigmatiques en verre d'Iéna étaient fabriqués en Allemagne. Ils étaient, croit-on, le dernier mot de l'optique photographique ; cependant certains avaient le défaut de déformer les images, et ne conservaient pas intacte la rectitude des lignes. M. Berthiot a vaincu ces dernières difficultés, et les objectifs périgraphiques qu'il nous a présentés sont irréprochables, témoin l'épreuve en 24 × 30 de la salle d'exposition faite ce matin par M. R. Bidaux, avec le n° 4 de la série, rapprochée de celle obtenue sur un format

moins grand avec la meilleure marque d'Allemagne. Ajoutons, chose importante, que l'écartement des lentilles permet, dans l'objectif Berthiot, de placer un obturateur entre elles.

C'est avec un profond sentiment de bonheur et de patriotisme que j'adresse à M. Berthiot, au nom du jury, mes félicitations. Nous trouverons désormais chez lui les meilleurs objectifs et à un prix beaucoup plus faible que chez les opticiens étrangers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures un quart.

Signé :

Un membre de la Section de photographie.

VITICULTURE

Modes divers d'adaptation des cépages français aux plants américains.

GREFFES HERBACÉES

Trois greffes nouvelles nous sont nées, qui doivent, suivant l'affirmation de leurs inventeurs et propagateurs, aider puissamment à la reconstitution des vignobles, en supprimant les nombreuses difficultés que présentent les greffes actuellement pratiquées.

Deux de ces modes de greffage ont été découverts et obtenus, l'un par M. Salgues, menuisier à Bétaille, canton de Brétenoux (Lot), et l'autre par M. le professeur Horvath, de l'école de viticulture de Tarczal (Hongrie).

La greffe Salgues a été décrite, dans le n° 45 du 5 novembre 1891 du *Journal d'agriculture pratique,* par M. J. Gabarret, dont l'article est ici littéralement reproduit, dans la crainte qu'un extrait en amoindrisse la description :

« Cette greffe en écusson de la vigne ne diffère de celle « habituellement pratiquée sur les arbres fruitiers que sur « un point qui constitue précisément la condition *sine quâ* « *non* de la réussite : « il faut que le greffon et le sujet « soient à l'état herbacé et non à l'état d'aoûtement. » C'est « donc du mois de mai aux premiers jours d'août que doit « se pratiquer le greffage.

« Le bourgeon est levé avec un greffoir bien affilé sur un « rameau du cépage que l'on veut multiplier, dès qu'il a « acquis un développement complet, c'est-à-dire dès que le « pampre a atteint une longueur minima de 20 centimètres. « On évite de choisir les bourgeons (1) de l'extrémité des « rameaux, ceux-ci étant moins vigoureux que ceux de la « base et de la partie moyenne (2). On peut d'ailleurs, en « juillet, prélever des bourgeons développés sur des sar- « ments secondaires, ceux provenant du pinçage, par « exemple. Le bourgeon doit toujours être herbacé et bien « formé.

« On donne à l'écusson une longueur de 2 à 3 centimètres, « et on a grand soin de conserver, au-dessous de l'écorce, « une lamelle de tissu cellulaire d'une épaisseur de 1 à « 2 millimètres, afin d'éviter la dessiccation du bourgeon « (œil). Cette lamelle doit être conservée non seulement « immédiatement au-dessous du bourgeon (œil), dans le « point renfermant le sommet végétatif de ce dernier, mais « encore aux deux extrémités de l'écusson. Sans cette pré- « caution, la dessiccation de l'écorce serait presque inévitable. « La longueur et la largeur de l'écusson sont proportionnées « à la grosseur du sujet.

(1) C'est à tort et improprement que, dans le cours de cet article, le mot bourgeon a été constamment employé pour désigner le bouton ou œil à bois. En effet, le bourgeon est le développement herbacé du bouton ou œil placé à l'aisselle des feuilles, c'est-à-dire le premier développement de la végétation ; puis il ne prend le nom de rameau qu'à la chute des feuilles, quand il a acquis la consistance ligneuse. Le bouton ou œil est donc le rudiment du bourgeon, et c'est cet œil qu'il s'agit d'enlever pour former l'écusson destiné à la greffe.

(2) Cette prescription du choix des yeux situés à la base ou au milieu du bourgeon a une autre cause plus déterminante que celle qui est donnée par le rapporteur : c'est que ces yeux sont fertiles, tandis que ceux du sommet sont presque toujours improductifs et viendraient certainement communiquer leur stérilité aux rameaux à naître de ces yeux inféconds. Dans certaines espèces, d'ailleurs, le premier bouton de la base et quelquefois le second sont eux-mêmes infertiles ; c'est ce motif qui donne lieu à l'application d'une taille longue ou courte du rameau, suivant la nature du cépage.

« On peut préparer successivement un nombre d'écussons « suffisant pour les besoins du greffage pendant quelques « heures. On les conserve dans la mousse humide, ou mieux « dans un vase d'eau. Les feuilles sont toujours coupées par « le milieu du pétiole (1). Voilà pour le greffon.

« Quant au sujet, on choisit un rameau (bourgeon) de « l'année bien constitué et bien placé pour former l'arbuste. « Sur un mérithalle encore à l'état herbacé, à la base d'un « bourgeon (œil), on pratique une incision longitudinale « d'une longueur de 3 à 4 centimètres, dont on soulève les « bords avec une spatule en os.

« Il ne reste plus qu'à placer le greffon sur le sujet : pour « cela, on engage un bord de l'écusson sous l'écorce du « sujet, d'un côté de l'incision, et on procède de même pour « le deuxième bord de la lamelle en soulevant l'écorce avec « la spatule. Cette opération est grandement facilitée en « ployant légèrement le pampre dans le sens de l'incision. « L'opération est terminée par une ligature avec de la laine « ou du coton.

« La reprise de la greffe s'opère dans un délai de dix à « douze jours, et on la reconnaît facilement à la fraîcheur du « bourgeon (œil) enchâssé et à l'union qui s'est opérée entre « le cambium du greffon et celui du sujet. La ligature est « alors enlevée, car elle pourrait, par son maintien, provo- « quer un étranglement dangereux.

« Lorsqu'on pratique le greffage en écusson dans les « premiers mois de la végétation, c'est-à-dire « à œil pous- « sant, » on obtient, dès la première année, un pampre « vigoureux, qui pourra donner du fruit l'année suivante. Il « est, dans ce cas, nécessaire de raccourcir le sujet à 10 ou « 15 centimètres au-dessus de la greffe, aussitôt que cette

(1) Le rapporteur veut dire que les feuilles sont coupées de manière à laisser au pétiole une longueur de 10 à 15 millimètres environ.

« dernière est soudée. Si, au contraire, le greffage n'est « effectué qu'en juillet ou dans les premiers jours d'août, « c'est-à-dire « à œil dormant, » cette dernière opération est « inutile, car le bourgeon (œil) n'entre en végétation qu'au « printemps suivant.

« Telle est la technique de la greffe en écusson appliquée « à la vigne.

« Les avantages de cette méthode de greffage sont nom- « breux ; voici les plus saillants :

« Le greffage peut être effectué en place l'année même de « la plantation des cépages américains sur le pampre le plus « vigoureux dont on a favorisé l'accroissement par un « épamprage judicieux ;

« L'opération, en cas d'insuccès, peut être répétée plu- « sieurs fois, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août ;

« La greffe étant aérienne, le buttage devient inutile, « avantage énorme dans les sols peu friables, d'un ameublis- « sement difficile, dans les terrains argileux, par exemple ;

« L'affranchissement des greffons est impossible ;

« De mauvaises conditions atmosphériques, telles que les « longues pluies du printemps, la trop grande sécheresse, « ne sont guère à redouter ;

« Les défectuosités des soudures n'existent plus ; la greffe « est parfaite ou échoue complètement ;

« Le greffage est rendu très rapide et mis à la portée d'un « ouvrier ordinaire ;

« Les mauvais cépages peuvent être surgreffés sans déca- « piter le sujet.

« Le nombre des greffes réussies dans le courant de « l'année est très considérable, et atteint facilement 90 et « 95 0/0. »

GREFFE EN ÉCUSSON DE M. LE PROFESSEUR HORVATH

Cette greffe est décrite par M. le professeur E. Jonzier, dans un article reproduit par le journal le *Progrès agricole et viticole,* publié à Villefranche (Rhône), n° du 22 février 1892, dont voici la copie littérale :

« Comme les autres arbres ou arbustes, la vigne peut être « greffée à œil poussant et à œil dormant.

« La greffe est le plus souvent à œil poussant, si elle est « faite au commencement de la saison, c'est-à-dire dans les « premiers jours de juillet ; si, au contraire, l'on greffe à la « fin de juillet, au plus tôt, l'œil de la greffe ne se développe « pas avant le printemps qui suit.

« Bien que, par suite du peu de temps depuis lequel cette « greffe est en usage pour la vigne, on n'ait pas pu faire à « ce sujet de longues recherches, la greffe à œil dormant « semble devoir être recommandée comme donnant des ceps « plus vigoureux que la greffe à œil poussant.

« Il arrive, en effet, dans ce dernier cas, que le rameau « produit par la greffe n'a pas le temps de s'aoûter, de mûrir « avant l'hiver, et qu'il est détruit par les gelées ; ce sont « alors des bourgeons adventifs qui se développent, et leurs « rameaux ne sont jamais aussi vigoureux que celui qui est « produit par l'œil principal.

« On ne doit donc pas trop se hâter, en juillet, de com- « mencer à greffer la vigne en écusson ; dans beaucoup de « cas, il sera bon d'attendre jusque vers le 20 juillet.

« Quant à la durée de la période pendant laquelle on peut « faire sur la vigne la greffe en écusson, elle est variable ; « et, comme lorsqu'il s'agit d'autres arbres ou arbustes, elle « dépend de l'état du terrain ; comme il est nécessaire, pour « bien décoller les écussons, que la vigne soit en sève, on

« ne peut faire cette greffe pendant une longue période et « sans interruption que dans les terrains toujours frais, où « la végétation de la vigne, en été, n'est jamais interrompue. « La durée de cette période est donc variable suivant que le « terrain où sont plantées les vignes est plus ou moins « frais, suivant que le climat est plus ou moins pluvieux. « Dans beaucoup de cas, dans l'Ouest de la France, on « pourra greffer la vigne en écusson depuis le 20 juillet « jusqu'à la fin d'août, soit, au moins, un mois chaque année.

« Voici comment on opère :

« On choisit, tant comme sujets que comme greffons, des « sarments de l'année ; comme il est dit plus haut, ces « sarments doivent être en sève. Ceux qui doivent fournir « les écussons sont séparés du cep et privés de leurs feuilles, « que l'on coupe en laissant au sarment quelques centi- « mètres de pétiole ; ils peuvent être conservés frais pendant « plusieurs heures, si on a le soin de les recouvrir d'un « linge légèrement humide ou même de mousse fraîche.

« C'est ainsi qu'ils sont, dans un panier, par exemple, « apportés sur le lieu du greffage, c'est-à-dire près des sujets « américains.

« Pour lever l'écusson, on ne peut pas procéder comme « on le fait d'ordinaire pour le pommier ou le poirier, dont « les rameaux sont presque régulièrement cylindriques. Le « renflement considérable qui, chez la vigne, correspond à « chaque bouton oblige à procéder de la façon suivante : « on fait, à 1 centimètre au-dessus et à 1 centimètre au- « dessous du bouton, une incision circulaire qui tranche « complètement l'écorce ; puis, à droite et à gauche du « bouton, sur la partie médiane du sarment, ou plutôt un « peu plus près de l'œil, on fait deux incisions longitudi- « nales allant de l'une à l'autre des incisions annulaires. « S'aidant ensuite de la spatule du greffoir ou même de sa « lame, on décolle avec précaution le carré d'écorce isolé

« par les incisions, et sur lequel se trouve l'œil à greffer : il « importe, pour la vigne comme pour les autres plantes, que « le germe de l'œil accompagne l'écorce, et cela n'est obtenu « facilement que si le rameau est bien en sève.

« L'écusson étant levé, on fait choix, sur le sujet, de « l'emplacement où on doit le déposer. Il est bon, bien que « cela soit loin d'être indispensable, de placer l'écusson sur « une partie de sarment de même grosseur à peu près que « celle qui l'a fourni ; mais, ce qui est tout à fait indispen- « sable, ce en quoi consiste la différence entre la greffe en « écusson ordinaire et celle que M. le professeur Horvath « applique à la vigne avec beaucoup de succès, c'est que « l'écusson doit être posé sur un emplacement occupé par « un autre bouton sur un nœud.

« Ayant fait choix du sarment-sujet et, sur celui-ci, de « l'emplacement, on supprime la feuille qui l'occupe et on « fait, au-dessus et au-dessous du bouton à remplacer, et à « des distances correspondant à la longueur de l'écusson, « deux entailles semi-annulaires, tranchant l'écorce sans « entamer le bois, sur la face du sarment occupée par l'œil « à remplacer. On joint ensuite ces deux entailles par une « troisième qui, longitudinale et parallèle à l'axe du sarment, « passe par le centre du bouton et tranche également toute « la partie corticale, aussi bien que ce qui reste du pétiole, « sans entamer le bois.

« Puis, s'aidant de nouveau soit de la spatule, soit de la « lame du greffoir, on soulève les deux petits rectangles « d'écorce partiellement isolés de façon que, comme dans la « greffe en écusson ordinaire, ils fassent charnière et puis- « sent bientôt recouvrir l'œil apporté. Ces deux petits « rectangles d'écorce soulevés, on a, sur le sarment, une « place où le bois est à nu et dont la forme est parfaitement « disposée pour emboiter celle de l'écusson préparé ; on

« pose celui-ci sur cette place, on ramène par-dessus les « deux lambeaux d'écorce soulevés, et on attache.

« La saillie qui correspond sur le sarment au bouton de « la vigne oblige à prendre quelques précautions pour « l'attachage. Soit qu'on attache avec de la laine, soit que « l'on emploie du raphia, tout en maintenant du doigt « l'écusson en place, on pose le milieu du brin liant sur la « plaie au-dessus du bouton, et on serre raisonnablement « de façon que, par ces deux premiers tours seulement, « l'écusson soit fixé ; enfin, on continue la ligature de façon « à recouvrir toute la plaie.

« La soudure de l'écusson au sarment a lieu en peu de « jours, et, comme pour les autres plantes, le pétiole conservé « ne tarde pas à tomber. Environ de quinze à vingt jours « après l'exécution des greffes, il est utile de venir desserrer « les ligatures, afin d'éviter l'étranglement des rameaux : la « végétation, à l'époque de l'année où l'on fait ces sortes de « greffe, est en effet très active, et l'accroissement en diamètre « des sarments greffés est assez considérable.

« Par ce mode de greffage, on peut facilement, d'après « M. le professeur Horvath, réussir 80 0/0 des greffes « exécutées.

« On devine aisément comment les sarments greffés peu- « vent être utilisés ; ils peuvent être récoltés pendant l'hiver « qui suit le greffage, être taillés entre la greffe et le nœud « supérieur, être rognés à une longueur correspondant à « celle d'une bouture ordinaire, être conservés par les pro- « cédés ordinairement employés pour la conservation des « boutures, et être plantés comme tels au printemps. Ils « donnent alors des ceps qui, au moins pour ceux provenant « d'écussons à œil dormant, sont plus forts que les ceps « fournis par les greffes en fente herbacée exécutées à la fin « de la saison.

« Enfin, ces sarments peuvent aussi être marcottés, soit « en vert, soit en sec, absolument comme ceux qui sont « greffés en fente herbacée. »

Dans le même article, où la démonstration de la greffe Horvath a été magistralement faite avec une grande clarté et une rare précision, M. le professeur Jonzier donne la description suivante d'une troisième greffe herbacée, effectuée en fente et non en écusson, et en usage de temps immémorial dans la circonscription de Bavanya (Hongrie), où elle est connue sous le nom de « Zold ojtas » ou greffe en vert :

« Cette greffe se pratique sur des sarments très jeunes.

« On peut l'exécuter dès que l'extrémité du jeune sarment, « entre la deuxième et la troisième feuille épanouies, « comptées de l'extrémité du rameau à son origine, est « encore très tendre, mais déjà flexible. Cela ne se présente « guère avant le commencement de juin, alors que les « rameaux ont de 40 à 60 centimètres de longueur ; jusqu'à « cette époque, l'extrémité des jeunes rameaux est excessi- « vement tendre et se briserait trop facilement.

« Le jeune rameau étant reconnu en état d'être greffé, on « en supprime l'extrémité entre les deuxième et troisième « feuilles développées (toujours comptées de haut en bas). « On a soin de laisser, au-dessus de la dernière feuille « conservée, une longueur de mérithalle de 4 à 5 centimètres. « On coupe cette feuille en conservant une partie du pétiole ; « puis on fend longitudinalement, suivant son axe, jusqu'au « premier nœud conservé, la partie supérieure du rameau « déjà taillé. La fente doit intéresser le nœud, mais non le « dépasser.

« Comme greffon on choisit, sur un cep de la variété « adoptée, l'extrémité d'un jeune rameau semblable à celui

« que l'on a pris comme sujet. On coupe l'extrémité choisie « d'une longueur telle, qu'elle ait, en outre de l'extrémité « non épanouie du bourgeon, deux feuilles ouvertes. On « coupe celles-ci en conservant les pétioles ; on coupe « également les vrilles ; on rogne le greffon au-dessus de la « deuxième feuille ouverte, et on taille en coin son extrémité « inférieure ; l'angle du coin doit être très peu aigu, c'est-à- « dire que ses faces seront courtes. Le coin doit être taillé « sur le nœud inférieur lui-même, en ayant soin, toutefois, « d'en conserver l'œil et le pétiole qui le protège.

« Le greffon, ainsi taillé, est ajusté sur le sujet ; on « enfonce dans la partie fendue de celui-ci la partie taillée « en coin de celui-là, de façon que l'œil inférieur du greffon « vienne remplacer l'œil supérieur du sujet, et on attache « avec de la laine ou du raphia.

« Il est très pratique de lier de la façon suivante : on fait, « au niveau de la partie supérieure fendue du sujet, deux ou « trois tours de ligature, sans serrer beaucoup ; puis, « maintenant les brins de raphia ou de laine avec le doigt, « on rajuste le greffon de manière que son écorce et celle « du sujet coïncident ; on raffermit la ligature commencée, « et on la continue de façon à couvrir la plaie complètement, « sauf l'œil du greffon. Si on a lié à la laine, il suffit, pour « arrêter la ligature, de tordre ensemble les deux brins « liants.

« La soudure du greffon au sujet a lieu en peu de jours ; « et, généralement, de dix à quinze jours après l'exécution « de la greffe, l'œil supérieur du greffon commence à se « développer. Il faut alors, avec beaucoup de précautions, « desserrer la ligature, afin d'éviter l'étranglement du rameau.

« Lorsque le bourgeon du greffon a atteint de 10 à « 15 centimètres de longueur, on peut découvrir la plaie ; « mais, alors, il est prudent de maintenir la ligature au « niveau de l'extrémité du sujet, afin d'éviter que la greffe,

« encore jeune, ne soit décollée par le vent. On fera deux ou « trois tours de ligature peu serrée avec un brin de laine « dont les extrémités seront arrêtées par simple torsion.

« Par ce procédé, on obtient, on le voit, en une seule « année, des sarments de variétés américaines prolongés « par du bois de cépages français. Cette greffe pourrait être « exécutée en été, depuis la fin de mai ou le commencement « de juin jusqu'à ce que, pour cause de sécheresse, par « exemple, l'extrémité des sarments ne se présente plus « dans l'état convenable ; mais, dans la pratique, on ne doit « pas la faire après le 10 ou le 15 juillet au plus tard, car le « prolongement du rameau produit par le développement « du greffon poussant trop tard, ne pourrait pas mûrir et le « sarment serait perdu. Le meilleur moment pour exécuter « cette greffe dure donc en réalité jusqu'aux premiers jours « de juillet seulement.

« On comprend facilement quel parti l'on peut tirer des « sarments greffés et soudés. On peut les planter à l'état de « simples boutures, ou bien on peut les faire enraciner avant « de les séparer du pied-mère.

« Dans le premier cas, on ne conserve de la partie française « du sarment que les deux boutons de la base ; on rogne la « partie américaine à la longueur ordinaire d'une bouture, et « on plante comme tel le sarment greffé ainsi taillé.

« Enfin, combinant le greffage et le marcottage en vert, « on pourrait coucher, après les avoir greffés, les sarments « herbacés sur le sol et les recouvrir partiellement de terre « près de la greffe. On aurait ainsi, à l'automne, en un « sarment de l'année, un jeune cep complet pouvant résister « au phylloxéra (1). »

(1) Le rapporteur dit avoir vu à Miskolz (Hongrie), chez M. le docteur Szabo, des plants obtenus de cette dernière façon, qui lui ont paru très vigoureux et dont plusieurs d'entre eux portaient de fort belles grappes.

Les greffes herbacées de M. Salgues et de M. le professeur Horvath, procédant du même principe, ont entre elles une très grande analogie et ne diffèrent que par le mode d'application.

La greffe Salgues s'opère en plaçant l'écusson au milieu du mérithalle d'un bourgeon, c'est-à-dire dans l'espace existant entre deux yeux de la vigne, tandis que, dans la greffe Horvath, l'œil de l'écusson du cépage nouveau vient prendre la place de l'œil du plant américain. Cette dernière manière d'opérer, certainement plus judicieuse et plus conforme aux lois de la végétation, semble tout d'abord créer un avantage au profit de la méthode de M. Horvath, en ce que, dans celle-ci, la déviation des vaisseaux du canal médullaire, qui forme l'œil et le nourrit, est un fait accompli dont bénéficie l'écusson qui vient occuper l'emplacement de cet œil. Dans la greffe Salgues, au contraire, l'œil de l'écusson doit attendre la formation d'une nouvelle déviation des vaisseaux médullaires, qui, concentrant l'action de la sève dans un courant spécial, l'amènent à faire pression sur l'axe de cet œil écussonné pour pouvoir donner naissance au bourgeon. Dans le premier cas, la sève continue sa marche sans interruption, tandis que, dans le second, son action est subordonnée à la création d'une nouvelle voie.

Mais il faut bien admettre que cette déviation des vaisseaux séveux, tout artificielle qu'elle soit, s'opère facilement, puisque le mode d'écussonnage au milieu du mérithalle a toujours été jusqu'ici exclusivement appliqué avec succès à la greffe des arbres fruitiers.

Si ce mode, consacré par l'usage, a été conservé, c'est qu'il est d'une application facile, tandis que la substitution d'un œil à un autre est une opération très délicate qui demande beaucoup de précision et de dextérité, et que la plus petite faute dans l'exécution et la moindre imperfection peuvent faire avorter.

La greffe Horvath a en outre le désavantage de ne constituer que la moitié de l'œuvre de renouvellement du cépage, puisque, pour transformer cette greffe en plant producteur, il faut, en plus, la soumettre soit au bouturage, soit au marcottement, opérations qu'il sera impossible d'accomplir dans l'année même de la reprise de la greffe, si cette dernière est, comme on le recommande, effectuée à œil dormant.

D'un autre côté, ne doit-on pas craindre la stérilité du nouveau plant obtenu dans la greffe Horvath au moyen d'un écusson pris à l'extrémité du bourgeon, dont les yeux sont généralement impropres à donner du fruit ?

Tous les auteurs qui ont écrit sur la matière, depuis Columelle jusqu'à nos jours, n'hésitent pas à proscrire, pour cause d'infécondité, l'emploi de boutures prises à l'extrémité du rameau.

Pour toutes ces causes, nous pensons que la greffe Salgues doit primer la greffe Horvath.

Quant à la greffe hongroise en fente herbacée, dite « Zold ojtas » ou greffe en vert, dont l'usage remonte, dit-on, à une époque très ancienne, il suffit d'en lire la description pour reconnaître qu'elle est très minutieuse et offre, dans son application, de réelles difficultés, eu égard surtout à la faible consistance du bourgeon à l'époque où il est prescrit de l'effectuer. Puis, pour la rendre utilisable, il faut nécessairement aussi, comme pour la greffe herbacée Horvath, avoir recours à l'opération complémentaire de la bouture ou de la marcotte.

Ce sont là, évidemment, des causes incontestables d'infériorité.

Après avoir établi la valeur de ces greffes, comparées entre elles, il s'agit maintenant de rechercher si elles offrent des avantages tels, qu'il faille, comme on nous y invite, les substituer à celles qui sont actuellement pratiquées pour la reconstitution de nos vignobles, et dont les principales ayant

fait leurs preuves sont : les greffes en fente ordinaire ou avec crochets, et les greffes en fente anglaise, que l'on effectue, à l'atelier, sur boutures qui sont ensuite plantées au printemps.

Ces greffes-boutures, même celle en fente anglaise, qui n'est que légèrement plus compliquée, se font avec la plus grande célérité, puisqu'un seul opérateur peut, après quelques mois de pratique, adapter facilement, dans une seule journée, jusqu'à 800 greffons taillés en fente anglaise. Quant à la plantation en pépinière, le même ouvrier peut mettre en place de 1,000 à 1,500 boutures en un jour.

Les propagateurs des greffes herbacées, qui annoncent une reprise moyenne soit de 80 0/0, soit de 90 ou 95 0/0, n'indiquent pas la quantité d'écussons qu'un ouvrier habile peut enlever et placer dans une même journée. A défaut de ce renseignement, qu'il serait pourtant très utile de connaître pour établir une comparaison entre les greffes herbacées et les greffes en sec, on ne peut procéder que par induction, c'est-à-dire calculer le temps nécessité par le plus ou le moins de difficulté que présente chacun des systèmes comparés, et mettre en regard les chances de réussite.

Or, il est de toute évidence que les greffes herbacées, qui sont d'une application délicate, réclament plus de soins et de précautions et occupent beaucoup plus de temps que le greffage et la mise en place des sarments bouturés.

Les greffes en sec offriront, par conséquent, une économie de temps assez considérable, tout en produisant des résultats plus certains, car il ne faut pas oublier que les greffes herbacées, pratiquées à une époque où les chaleurs sont presque toujours excessives, subiront difficilement l'ardeur du soleil pendant la période de leur reprise et, par suite, seront fatalement atteintes de la brûlure.

En vain pourra-t-on nous dire que la puissante action de la sève luttera avec efficacité contre la brûlure. S'il est vrai

que de tous les végétaux c'est la vigne qui se distingue par la plus grande puissance de la sève, il est non moins exact que cette force et cette activité extraordinaires ne sont qu'ascensionnelles et diurnes et qu'elles restent étrangères à la soudure de la greffe, puisque c'est seulement la sève descendante qui, plus lente dans sa marche nocturne, a pour mission d'unir les parties mises en contact (1).

Comment dès lors cette sève descendante parviendra-t-elle à unir le sujet avec un écusson dont les fibres tendres et délicates auront été desséchées, pendant le jour, par la trop grande action du soleil ?

Le seul moyen de parer à cet inconvénient, que je crois inévitable, serait de garantir les greffes par des abris ; mais combien alors deviendrait plus compliquée l'opération du greffage en vert !

En outre, parmi les inconvénients que présentent les greffes herbacées, il faut mentionner celui qui résultera de l'obligation de visiter constamment les écussons, soit pour constater la non-reprise, soit pour desserrer les ligatures.

On pourra sans doute objecter que les greffes en sec devront aussi être visitées pour la surveillance de l'émersion, à la base du sujet, des bourgeons adventifs qui pourraient naître au détriment de la greffe et l'annuler. Nous devons reconnaître, en effet, que, notamment dans les greffes sur plants racinés, la sève, alimentée par un appareil de racines très développé, a une tendance manifeste à faire pression sur les yeux du sujet et à donner naissance à des bourgeons qui, accaparant tous les sucs nutritifs, entravent la soudure de la greffe et mettent obstacle au développement de ses yeux.

(1) On rappelle qu'en effet la sève ascendante, qui part des racines pour monter jusqu'à l'extrémité des feuilles, où elle se transforme en cambium, passe à travers les couches ligneuses de la tige, tandis que la sève élaborée descend vers les racines en traversant les tubes fibreux du liber, qui est la partie la plus intérieure de l'écorce.

Mais cet inconvénient, assez fréquent sur les plants racinés greffés, ne survient que rarement sur la greffe-bouture (la seule mise ici en parallèle avec les greffes herbacées), à cause du double travail imposé à la végétation : la formation des racines du sujet et la soudure de la greffe. Cette simultanéité, divisant les efforts et l'action de la sève, est un obstacle à l'émission de bourgeons adventifs sur le sujet bouturé.

Puis, même dans l'hypothèse de l'émission de bourgeons gourmands sur le sujet de la greffe-bouture, cette végétation ne nécessiterait, comme dans le vignoble d'ailleurs, qu'une simple opération d'ébourgeonnement facile à exécuter, surtout dans une pépinière, et qui, d'autre part, réclamerait beaucoup moins de temps que le renouvellement des greffes herbacées avortées ou le relâchement de la ligature de ces mêmes greffes reprises.

Si nous avons clairement démontré que la greffe-bouture en sec a un avantage marqué sur celle des greffes herbacées qui semble avoir la primauté, c'est-à-dire sur la greffe Salgues, au point de vue de la célérité de l'opération et de la plus prompte mise à fruit du nouveau plant, à plus forte raison doit-on convenir que cet avantage est encore plus sensible, si l'on compare les résultats de la greffe en sec avec ceux de la greffe herbacée de M. Horvath et de la greffe en fente herbacée de Bavanya, qui, l'une et l'autre, indépendamment des difficultés d'exécution qu'elles présentent, ne peuvent produire un effet entier et complet qu'après avoir subi l'opération du bouturage ou celle du marcottement.

Dès lors, par la comparaison de ces diverses méthodes de greffe, il est facile d'apprécier la valeur de l'affirmation des propagateurs des greffes herbacées au sujet de la prétendue simplification, par leurs modes, de l'œuvre de reconstitution des vignobles. On a vu, au contraire, que les difficultés de leur application occasionnent un travail plus compliqué que

celui de la fabrication, à l'atelier, des greffes en sec et de leur mise en place à la vigne ou en pépinière.

Enfin, à l'égard de ces dernières greffes, je crois devoir ajouter que la greffe en fente anglaise semble actuellement avoir la priorité sur les autres greffes en fente, en raison de la solidité que procure le chevauchement des esquilles, et à cause des plus grands points de contact des vaisseaux séveux du sujet avec ceux de la greffe; cette union plus intime des deux coefficients doit certainement rendre la soudure plus facile et plus certaine.

De tout ce qui précède il ne faut cependant pas conclure au rejet et à l'abandon des greffes herbacées, qui dénotent chez les inventeurs un grand esprit d'observation, ainsi qu'une parfaite connaissance des lois de la végétation, et qui, à ce titre, constituent une œuvre réelle de progrès.

Je crois donc qu'elles méritent d'être accueillies par les viticulteurs, à cause des services qu'elles peuvent rendre, soit pour le comblement des lacunes produites par l'avortement des greffes faites sur plants racinés, soit pour la réfection des treilles ou le changement de leurs cépages.

Précieuses pour les petites opérations et pour les essais d'amateurs, ces greffes herbacées ne me paraissent pas appelées à être utilisées avec fruit pour la rapide reconstitution des grands vignobles.

Au surplus, que les expérimentateurs qui ne craignent pas les difficultés se mettent résolûment à l'œuvre et viennent nous dire au prix de quels efforts ils ont obtenu le succès !

Je ne veux pas clore cette étude sans parler des pépinières de boutures américaines greffées en cépages français, établies au printemps de 1892, tant à Navenne qu'à Échenoz-la-Meline, par MM. Paul Bidaux et Mougin-Robardey, membres de la Société.

Comptant sur des terrains spéciaux, qui leur ont fait défaut au dernier moment, nos collègues ont dû faire aménager à la hâte, un peu partout et dans des sols divers, des emplacements destinés à recevoir leurs greffes-boutures ; malgré la sécheresse et les intempéries de l'été, ils ont vu leurs essais couronnés d'un succès satisfaisant, puisque, malgré les obstacles qu'ils ont rencontrés, ils ont obtenu une reprise de 70 à 75 0/0 environ.

MM. Bidaux et Mougin, encouragés par ces bons résultats, se proposent de donner une plus grande extension à leurs pépinières, et, forts de leur expérience qui les a éclairés sur les difficultés à vaincre, ils feront certainement mieux à l'avenir en perfectionnant tout à la fois leur outillage et leur manipulation.

Voici la liste des plants américains porte-greffe et des cépages divers qui leur ont été adaptés au moyen de la greffe en fente anglaise.

Sur Jacquez :

Gamay Moreau — Melon — Gamay d'Échenoz — Chasselas de Fontainebleau — Gamay d'Arcenant (Nuits) — Grand ou Gros noir de la Calmette (Gard) — Portugais bleu dit aussi Petit bleu — Gamay de Malain, originaire de Sombernon (Côte-d'Or).

Sur Riparia :

Gamay Charmont — Gamay d'Échenoz — Portugais bleu — Gamay de Bévy (Gevrey) — Grand ou Gros noir de la Calmette — Tokai — Gamay de Malain — Mondeuse (Savoie) — Gamay de Jussey — Montmélian (Savoie) — Noir Fleurian (Beaujolais) — Castets (Gironde) — Franc noir (Pineau) — Pineau de Bourgogne — Chasselas gris — Chasselas de René — Pineau blanc de Gy — Gamay d'Arcenant — Gamay de Bourgogne — Pineau de Mailley — Mornant (Rhône) — Melon.

Sur Clinton :

Gamay d'Échenoz — Melon — Franc noir de Breurey — Chasselas de Fontainebleau.

Sur Cuningham :

Melon.

Sur Herbemont :

Melon — Gamay d'Arcenant — Gamay d'Échenoz — Grand ou Gros noir de la Calmette — Gamay de Malain — Mondeuse.

Sur Vialla :

Gamay de Bévy — Chasselas du Parc de Versailles — Mondeuse — Pineau de Mailley — Portugais bleu — Gamay de Malain.

Sur Rupestris :

Portugais bleu — Pineau de Bourgogne — Gamay de Malain — Pineau de Mailley — Mornant — Gamay d'Échenoz.

Sur Solonis :

Mondeuse — Pineau de Mailley — Gamay de Jussey — Pineau de Persan — Montmélian — Gamay d'Arcenant — — Portugais bleu — Gamay d'Échenoz.

Sur York-Madeira :

Gamay de Malain — Pineau de Mailley — Gamay d'Échenoz — Pineau blanc de Gy — Gamay de Bévy — Melon.

Sur Elvira, producteur direct blanc :

Mornant — Gamay de Bourgogne.

Sur Noah, producteur direct blanc :

Gamay d'Arcenant — Portugais bleu.

Le total général des boutures de plants américains greffées

en cépages français et autres, suivant la nomenclature qui précède, s'est élevé, en 1892, à 48,400 ; et, sur ce chiffre, d'après l'aspect des pépinières au 7 juillet 1892, on peut, à bon droit, espérer une reprise de 70 à 75 0/0.

Parmi les variétés américaines greffées en cépages français et bouturées, c'est le *Riparia* qui figure pour la proportion la plus élevée, soit 18,622.

Viennent ensuite : le *Jacquez,* pour 5,450 ; le *Solonis,* pour 5,045 ; le *York-Madeira,* pour 4,600 ; l'*Herbemont,* pour 3,150 ; le *Clinton,* pour 3,050 ; le *Vialla,* pour 2,783 ; le *Rupestris,* pour 2,140 ; l'*Elvira,* pour 1,850, et le *Cuningham,* pour 1,225.

Le trop faible approvisionnement des boutures de *Noah* (hybride de Riparia et de Lobrusca) n'a pas permis d'utiliser cet excellent porte-greffe dans une proportion égale à ses mérites ; mais on fait observer que ce plant américain a été, pour la majeure partie, employé par M. Bidaux comme producteur direct, car, de tous ses congénères, c'est celui qui s'adapte le mieux au sol de notre contrée.

Nous avons vu, en effet, le 8 juillet 1892, dans la propriété de M. Paul Bidaux, à Échenoz-la-Meline, des plants directs de *Noah* qui, à leur deuxième feuille, atteignaient une hauteur de 2 mètres et demi.

C'est donc le *Noah* qui semble devoir donner les meilleurs résultats dans notre zone, en tant que producteur direct, à cause de sa vigueur et de son précieux avantage de n'être pas, comme l'*Othello* et le *Canada,* aussi vigoureux que lui, le véhicule du phylloxéra et du mildew.

Ajoutons aussi que ce cépage, d'ailleurs peu sujet à la coulure, débourre plus tard que la plupart des autres plants soit français, soit américains, et qu'il se trouve ainsi dans d'excellentes conditions pour échapper aux gelées du printemps.

Indépendamment des pépinières dont je viens de parler,

où l'on trouve aussi 100,000 boutures de producteurs directs américains de divers cépages, M. Paul Bidaux a établi, en 1891 et 1892, dans une propriété de 75 ares, d'un seul tenant, à Échenoz-la-Meline, un vignoble à plants très espacés, composé pour un tiers de plants américains greffés en cépages français, et, pour le surplus, de producteurs directs, tels que : *Noah, Othello, Huntingdon, Sénasqua, Secretary, Saint-Sauveur, Duchess, Emily, Delaware, Elvira, Triumph,* etc.

De son côté, notre collègue M. le capitaine Audibert, qui est un viticulteur très expérimenté et un ardent propagateur de plants américains porte-greffe, a constitué, à Velle-le-Châtel, un vignoble composé de cépages français greffés sur *Jacquez, Riparia, Solonis* et *Cuningham.*

Quand ces vignobles, de création récente, auront atteint leur complet développement, il sera donné connaissance à la Société du rendement en hectolitres, par hectare et par nature de cépages, ainsi que de la qualité des produits.

Le vice-président de la Société,
CHEVASSU.

26 août 1892.

LA

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

RAPPORT

lu à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône

LE 24 DÉCEMBRE 1892

MESSIEURS,

Cette année, comme antérieurement, comme toujours, la Société d'émulation du Doubs nous a gracieusement conviés à assister à sa séance solennelle de décembre et à son grand banquet de fin d'année. Notre vice-président le docteur Guillaume et votre bibliothécaire furent délégués par notre premier vice-président pour représenter la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône à cette solennité. Un empêchement imprévu n'ayant pas permis au docteur Guillaume de se déplacer, votre bibliothécaire a dû se rendre seul à Besançon. C'est donc lui qui vient vous rendre compte de l'intéressante séance à laquelle il a assisté. Il doit, tout d'abord, vous dire qu'il a été cordialement accueilli par M. A. Lieffroy, président de la Société d'émulation. Votre délégué l'a remercié bien sincèrement de son affectueux accueil, lui a renouvelé l'assurance de notre haute estime, de nos sentiments de gratitude envers la Société qu'il

préside, et lui a promis, même en votre nom, que l'an prochain notre délégation serait au complet.

En invitant ainsi, chaque année, à sa grande solennité de décembre et à son fraternel banquet toutes les Sociétés littéraires de notre Franche-Comté, la Société d'émulation du Doubs remplit une honorable mission, patriotique même : elle entretient entre les départements comtois d'amicales relations, rend plus vivaces les sentiments de confraternité qui sont en nous, et nous attache plus intimement à notre chère petite patrie.

La séance de la Société d'émulation s'est tenue, cette année, dans la grande salle du vieil hôtel de ville de Besançon, et cette salle, malgré ses dimensions, s'est trouvée insuffisante pour recevoir tous les invités. Dans l'auditoire, les dames paraissaient plus nombreuses que les hommes, et leurs élégantes toilettes contrastaient heureusement avec les sévères habits noirs. La salle était brillamment éclairée ; les lustres suspendus au plafond projetaient leurs lumières sur les grands portraits en pied qui décorent les parois de la salle, portraits qui représentent nos illustrations franc-comtoises, civiles et militaires.

Au fond de la salle, sur une estrade, s'alignait une rangée de fauteuils disposés le long d'une table d'apparat. Au centre, se trouvait naturellement le président de la Société d'émulation M. Aimé Lieffroy, ayant à sa droite le premier président de la Cour d'appel, puis le préfet du Doubs, puis MM. Dufour, célèbre docteur en médecine de Lausanne, et Jurgensen, du Locle ; à sa gauche, le président avait l'archevêque de Besançon, et à côté de Monseigneur était placé votre délégué. Cette place d'honneur donnée à votre bibliothécaire témoigne, Messieurs, de l'estime en laquelle est tenue votre Société.

J'avais l'intention de vous faire l'analyse des lectures qui ont eu lieu, mais un journal de Besançon m'a devancé ;

n'ayant aucunement la prétention de faire mieux, ni même aussi bien, je vais vous lire l'intéressant compte-rendu publié par ce journal, et vous n'aurez rien à regretter :

« La Société d'émulation du Doubs a tenu une séance bien intéressante dans la salle de l'hôtel de ville, et le public qui s'y est rendu en foule, malgré le mauvais temps, n'a pas été trompé dans son attente. La salle était comble, et plus d'un invité a été obligé de rester à la porte pour entendre les lectures qui ont été faites.

« M. Aimé Lieffroy, président annuel de la Société, a prononcé le discours d'ouverture. Il a rendu compte des travaux de la Société d'émulation du Doubs en 1892. Sa première parole a été un hommage à la mémoire de M. Castan, qui a laissé d'unanimes regrets et dont l'œuvre a été si féconde. Le *Catalogue des incunables,* auquel il travaillait quand la mort l'a surpris, sera achevé par M. Paul Delille.

« La Société porte aussi le deuil de M. Georges Boyer, auteur de travaux remarquables ; de M. Victor Girod, qui la présida en 1867 ; de M. Jules Dubost, son doyen ; de M. le baron Henri, qui cultivait les lettres ; de M. Xavier Marmier, qui en était membre d'honneur et qui n'oublia jamais la Franche-Comté ; de M. le vice-amiral Desvarennes, qui a brillamment honoré sa ville natale.

« Parmi les écrivains qui, dans le cours de l'année, ont publié des ouvrages, M. Lieffroy a cité M. Edouard Besson et M. Olivier Ordinaire, auteurs : l'un, d'études sur le royaume d'Arles, livre de M. Fournier, et sur le sixième volume de l'histoire des princes de Condé, par le duc d'Aumale ; l'autre, d'un voyage à travers les Andes. Deux artistes, MM. Machard et Chartran, ont fait, cette année encore, des portraits dignes de leur talent éprouvé.

« A citer encore les noms de MM. Maldiney, Veissier, Ménier, Schœndorffer, Girod, Girardot, Magnin, Nestor

Bavion et Beauquier..., en regrettant de ne pouvoir reproduire l'éloge décerné à chacun d'eux.

« Le président revient encore à M. Castan, dont il rappelle la dernière lecture faite devant la Société d'émulation. Son médaillon, œuvre de M. Jean Petit, est là, sous nos yeux. Mme Castan, qui porte si noblement le deuil du regretté défunt, a voulu confier ce portrait à la Société dont il était l'âme.

« En terminant, M. Lieffroy annonce que M. Sire a été élu président de la Société pour l'année 1893.

« Ce discours d'ouverture a été fort applaudi.

« M. Jules Jurgensen, du Locle, associé correspondant, a lu un travail intitulé : *Deux étapes séculaires.*

« Le sujet a été traité avec une grande élévation de style et de pensée. C'est un magnifique éloge de la France, *autour de laquelle gravitent les nations.*

« — *On est toujours Français par quelque coin du cœur,* » a dit l'excellent hôte de la Société. M. Jurgensen nous a prouvé savamment et brillamment que nous avions bien mérité du monde entier, et ses éloges, très sincères, nous ont causé un vif plaisir, que nous lui avons témoigné par des applaudissements reconnaissants.

« *L'invention des allumettes chimiques et son origine franc-comtoise,* tel a été le sujet choisi par M. le docteur Chapoy. Il a su nous le rendre fort attrayant. Savez-vous combien on fabrique en France d'allumettes par an ? 30 milliards, soit 500,000 à l'heure, et cela sans parler des allumettes frauduleuses.

« Nos ancêtres étaient réduits à frotter un morceau de bois pour obtenir du feu. Puis vint le briquet à silex...

« Au commencement du siècle, on eut le briquet à air, le briquet fumade, le briquet phosphorique ; en 1832, les allumettes à la *congrève ;* en 1833, les allumettes phosphoriques et chimiques allemandes...

« Le véritable inventeur des allumettes fut un élève du collège de l'Arc, à Dole, Charles Soria. Au mois de décembre 1830, alors qu'il étudiait la philosophie, sous M. Nicolet, qui devint plus tard censeur au lycée de Besançon, le jeune Soria eut l'idée de tremper dans du chlorate de potasse l'extrémité soufrée d'une allumette. Il frotta le petit morceau de bois, et la flamme en jaillit.

« — Venez voir ! venez voir ! » crièrent ses camarades, qu'il avait appelés.

« M. Nicolet, interrogea son élève. La découverte ne s'ébruita pas beaucoup, mais elle était constante. Un professeur du collège, M. Puffenet, fabriqua des allumettes pour son usage.

« En 1833, M. Nicolet fit un voyage en Allemagne. Grand fut son étonnement, quand il vit figurer des allumettes dans l'étalage des marchands...

« L'inventeur Soria est né à Poligny ; il est médecin, et habite aujourd'hui Saint-Lothain.

« M. Chapoy produit les attestations les plus sérieuses pour établir que ce vieillard a le droit de revendiquer la gloire de cette découverte, et il espère qu'on lui décernera la juste récompense qui lui est due.

« M. Chapoy a été à la fois le très intéressant historien de l'invention des allumettes et l'avocat très chaleureux, disons éloquent, de l'inventeur. Il est vrai qu'il a plaidé une bonne cause, et son client est un confrère.

« M. Schœndorffer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a lu ensuite à l'assistance son *Voyage en Mésopotamie*. Un style ferme et coloré, des réflexions humoristiques, des observations d'un grand sens ont donné à cette lecture un attrait particulier. Nous avons suivi le voyageur dans cette terre célèbre de la Mésopotamie, le long du Tigre et de l'Euphrate, à Bassora, à Bagdad, à Mossoul. Ici, un ciel enchanteur, d'une transparence idéale ; là, des plaines mélancoliques.

« Le voyageur a évoqué les souvenirs des grandes villes mortes : Ninive, Babylone, Ctésiphon, ensevelies dans la poussière.

« Au confluent du Tigre et de l'Euphrate se trouve l'emplacement de ce qui fut, dit-on, le paradis terrestre. On montre encore l'arbre de la science du bien et du mal. M. Schœndorffer s'attendait à voir un pommier; mais, dit-il, par une sorte de transformisme que je n'expliquerai pas, c'était un acacia.

« Le voyageur a recherché les causes qui ont amené la décadence de ce pays. D'où vient que les canaux qui y entretenaient la vie sont comblés? L'amplitude des eaux a-t-elle diminué, ou le sol s'est-il abaissé? Il croit à cette dernière hypothèse. Les habitants n'ont qu'une industrie rudimentaire. L'œuvre admirable des Anglais dans les Indes prouve qu'on pourrait, avec des travaux intelligents, rendre la vie à cette contrée, qui fut jadis si brillante et si belle.

« Nous voudrions pouvoir citer quelques pages de cette relation, qui est à la fois d'un savant et d'un lettré.

« Après sa lecture, M. Schœndorffer nous a fait voir, à l'aide de projections à la lumière oxhydrique, les photographies qu'il a rapportées de son voyage. Les spectateurs ont été charmés.

« Pour terminer la séance, M. le docteur Chapoy nous a lu une poésie : *La Légende du diamant*. C'était une nouvelle projection de tous les brillants qui peuvent nous éblouir :

Diamant aux vives arêtes
En ton chaton d'or encastré,
C'est l'arc-en-ciel que tu reflètes
Par tes scintillantes facettes
Où s'irise le jour nacré.

Tons d'orange, de violettes,
Bleu pâle, indigo concentré,
Rouge, vert, jaune, en sept paillettes
Se brise, en tes forges secrètes,
Le rayon qui t'a pénétré.

« Suivant la légende du poète, le diamant n'est pas né du charbon :

Pour le former, Dieu dut prendre
A la femme ses premiers pleurs.

« Les larmes d'Eve montèrent au firmament, quand elle fut chassée de l'Eden. Elles en retombèrent pour former le premier arc-en-ciel ; puis elles se sont cachées dans le sein de la terre, sous forme de diamants... L'homme poursuit ce trésor au prix de mille fatigues...

« L'ingénieuse légende est ornée de strophes pittoresques, bien sémillantes, comme il convient à une pièce qui célèbre le diamant.

« Ah ! s'il suffisait aujourd'hui d'avoir des larmes de femme pour se procurer cette pierre merveilleuse — que de beaux yeux seraient rouges ! Mais il y a trop longtemps que nous avons quitté le paradis terrestre, si longtemps, que le fameux pommier a pu se transformer, comme vous l'a dit M. Schœndorffer, en acacia.

« La séance publique a été suivie d'un banquet, à l'issue duquel M. Lieffroy, président, a prononcé un discours suivi d'une réponse de M. le maire de Besançon.

« Un toast a été porté en l'honneur de M. le docteur Dufour, de Lausanne, récemment décoré de la Légion d'honneur, pour les services rendus, en 1871, aux Français réfugiés à la suite de la guerre.

« M. Sire a prononcé un discours dans lequel il a mis en relief les services rendus à la Société par feu M. Castan.

« Enfin, M. Schœndorffer, ingénieur en chef du département du Jura et naguère ingénieur ordinaire dans le département du Doubs, a rendu compte, dans une causerie humoristique, de certains détails qui ont marqué la mission dont il avait été chargé en Mésopotamie pour le compte du gouvernement ottoman, désireux de faire exécuter des travaux d'irrigation

dans la vallée du Tigre. Cette causerie a vivement réjoui l'assistance.

« Ajoutons que les toasts ont été portés avec certains vins mousseux qui sont le produit d'une nouvelle fabrication de l'établissement de la Mouillère, appelée, nous dit-on, à un certain succès. »

Comme détails intéressants permettez-moi d'ajouter sommairement ceux-ci :

Le paquebot qui transportait M. Schœndorffer dut payer pour son passage à travers l'isthme de Suez une modique somme de 33,000 fr. : les actionnaires du Suez ne sauraient s'en plaindre.

L'Euphrate, navigable sur presque tout son parcours, a, en général, la largeur du Rhin.

Les ruines de Babylone, sur les rives de l'Euphrate, occupent un tel espace, que M. Schœndorffer a mis plus de cinq heures pour les traverser.

La ville de Bagdad, sur le Tigre, est entourée de hautes murailles en briques, d'un aspect pittoresque. Elle est située au milieu d'une région d'une végétation luxuriante, entourée de jardins d'orangers, d'oliviers, etc. La température, en été, est torride.

Le Tigre cesse d'être navigable en amont de Bagdad, dont la population actuelle est de 160,000 âmes.

La Mésopotamie, autrefois si florissante, grâce aux irrigations, n'offre maintenant, sur beaucoup de points, que de vastes solitudes incultes, désolées.

Les Parsis, sectateurs de Zoroastre, adorateurs du soleil et du feu, très attachés à leur religion, ont une coutume sauvage à l'égard de leurs morts. Dans leurs cimetières s'élèvent de petites constructions quadrangulaires, au centre desquelles se dresse un haut poteau. Au-dessus est suspendu le cadavre, et les innombrables vautours qui hantent le cimetière,

perchés sur ces petits monuments funèbres, s'abattent sur le cadavre et le dévorent pendant que les parents, les amis du mort récitent des prières.

Pour terminer par un détail moins lugubre, je vous dirai que les Mésopotamiennes élégantes ou coquettes portent des bagues aux doigts de pied, et des bijoux suspendus au cartilage qui sépare les narines ; mais, pour atténuer le poids de ces bijoux, elles les rattachent artistement à une mèche de leur chevelure.

LOUIS CARDOT DE LA BURTHE.

ÉCONOMIE RURALE ET DOMESTIQUE

De l'entretien d'un poulailler pour la ponte des œufs. — Indication d'un mode pratique d'alimentation.

Il est de tradition qu'en dehors de la ferme, où la poule vit librement en picorant de tous côtés et ne réclame qu'un faible supplément de nourriture, il est impossible d'obtenir des œufs à un prix rémunérateur et même de simplement balancer la recette et la dépense.

C'est là une erreur que je veux essayer de détruire en indiquant la méthode que j'ai expérimentée depuis plusieurs années avec succès, et en joignant à l'appui le relevé des gains qu'elle m'a procurés pendant la période de deux années, 1891 et 1892.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas, dans mon système, de poursuivre le double but de la ponte et de l'engraissement, mais seulement d'obtenir des œufs en plus grande quantité et avec le moins de frais possible ; il faut donc s'abstenir de donner aux pondeuses des pâtées de son, de pain ou de pommes de terre, aliments qui ne peuvent que favoriser l'accroissement de la graisse au détriment de la ponte. Aussi, n'employé-je que l'avoine comme seule nourriture.

S'il est généralement admis qu'une poule dépense plus qu'elle ne rapporte, c'est que le mode de son alimentation est défectueux et que l'on ne prend pas la peine de réglementer la nourriture en la restreignant à la ration stricte-

ment nécessaire à l'existence de la poule et à sa mission de pondeuse.

La contenance du gésier d'une poule de moyenne grosseur est d'environ 8 centilitres de grain. Il suffit donc de donner à celle-ci, pour chaque repas, une quantité de nourriture égale à la capacité de son estomac. Il est évident que si l'on vise à la rassasier en lui donnant de 16 à 20 centilitres de grain, elle se jettera dessus avec avidité, mais ne mangera toujours que la quantité que peut recevoir son gésier, et gâchera le reste. Si même la poule se gorge outre mesure et absorbe au delà du nécessaire, elle ne fera pas un œuf de plus ; peut-être, même, pondra-t-elle moins.

En conséquence, j'ai adopté comme suffisante pour les besoins d'une poule la quantité de 8 centilitres d'avoine par repas, et, pour deux repas dans une journée, celle de 16 centilitres, soit, pour l'année de 365 jours, 58 litres 40 centilitres, ou, en chiffres ronds, 3 doubles-décalitres d'avoine, qui, à raison de 1 fr. le double-décalitre, donnent, par poule, une dépense annuelle de 3 fr.

Voici le tableau exactement dressé par mois, sur rendement quotidien, pour les années 1891 et 1892, du produit en œufs d'un poulailler de quinze poules nourries dans les conditions ci-dessus indiquées :

MOIS	ANNÉES	
	1891	1892
Janvier	41	43
Février	175	116
Mars	409	235
Avril	351	295
Mai	274	295
Juin	201	217
Juillet	95	240
Août	166	205
Septembre	114	141
Octobre	62	78
Novembre	72	65
Décembre	90	20
TOTAUX	2.050	1.950
	4.000	

Il ressort de ce total une moyenne, par année, de 2,000 œufs produits par un poulailler de quinze poules.

Recette en numéraire. — Nous prenons pour base non le prix de la vente sur le marché, mais celui de la débite sans déplacement à un coquetier, dont le cours peut varier de 0 fr. 40 à 0 fr. 80 la douzaine. (Sur le marché, ce cours varie de 0 fr. 60 à 1 fr. 30 et plus la douzaine.)

Cette échelle mobile de 0 fr. 40 à 0 fr. 80 nous fournit une moyenne exacte de 0 fr. 60 la douzaine ou de 5 fr. le cent, qui nous donne comme produit en numéraire, pour une ponte annuelle de 2,000 œufs par quinze poules, la somme de 100f

Dépense. — Nous avons vu, d'autre part, que la dépense annuelle par poule est de 3 fr.; pour quinze poules, elle sera donc de 45

Différence constituant le bénéfice..... 55

Si l'on applique le produit de la vente au coquetier au montant des frais de nourriture, soit 45 fr., représentant le prix de 900 œufs, il reste la somme de 55 fr. afférente à la valeur des 1,100 œufs de surplus, lesquels, destinés à la consommation de la maison, constitueront le bénéfice indiscutable de l'opération.

Ces chiffres sont assez éloquents pour convaincre les plus incrédules, qui, d'ailleurs, ne seront pas en droit d'en contester l'exactitude avant d'avoir expérimenté ma méthode. Qu'ils en fassent donc l'essai !

Un propriétaire rural.

31 décembre 1892.

Pour copie conforme :

Le vice-président,

CHEVASSU.

DEUX SOUVENIRS DE GALLASS

A BOURGUIGNON-LES-MOREY

Dans la séance du 24 décembre, le président a donné lecture d'une note qui lui a été adressée par M. Travelet, de Bourguignon-les-Morey. Voici cette note :

Quand on va de Bourguignon à Suaucourt, par le chemin de traverse, on remarque au-dessus du Haut-du-Croz (Haut-du-Creux) une plaine, large de quelque cent mètres, désignée autrefois sous le nom de : *Champ-Gallas,* lieudit tout à fait historique, qui indique d'une manière certaine l'endroit où, après un conseil de guerre tenu au château de Suaucourt, le duc de Lorraine et les barons de Scey et de Ville-sur-Illon conduisirent le feld-maréchal pour lui montrer Langres et le Bassigny comme choses faciles à conquester.

C'était le 17 septembre 1636.

A peine Gallass avait-il braqué sa lunette sur la ville et la province précitées qu'il répondait : « Non, non, messieurs..., laissons Langres et marchons sur Dijon. »

On sait le reste.

Une autre locution proverbiale rappelle également le séjour de ce général dans certains villages du canton de Vitrey. A Bourguignon-les-Morey, par exemple : « Autant l'armée de Gallass » signifie une foule innombrable.

PIERRE-NICOLAS TRAVELET,

membre de Sociétés savantes.

Bourguignon-les-Morey, le 9 décembre 1892.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

LISTE DES MEMBRES de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône au 1er janvier 1892 I

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... X

LISTE DES PRÉSIDENTS de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône depuis son organisation..... XIV

SÉANCE DU 30 JANVIER 1892. — Communication des regrets de MM. Sébastien Courcelle et Léon Marquiset de ne pouvoir, en qualité de délégués, représenter la Société à la réunion générale de la Société des agriculteurs de France. — Avis de la publication par M. Gascon d'une histoire du bourg de Fontaine-Française, et dépôt sur le bureau de bulletins de souscription. — Nomination de trois membres pour la vérification des comptes de l'année 1891. — Lecture de la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique demandant l'envoi par la Section de photographie, à la Commission des monuments historiques, des vues de constructions anciennes et des reproductions d'objets d'art. — Allocation d'une médaille de vermeil grand module à la Section de photographie pour le concours de juin 1892. — Lecture par le président : 1° d'une note de M. Longin sur la condamnation à Vesoul d'un père capucin en mars 1792 ; 2° et d'une notice de M. Gauthier, archiviste à Besançon, sur l'importance de l'artillerie de la place de Gray aux XVIe et XVIIe siècles. — Présentation d'un membre ordinaire non résidant XVII

SÉANCE DU 30 AVRIL 1892. — Rapport de la commission d'examen des comptes de l'année 1891. — Souvenir à la mémoire des membres de la Société décédés pendant l'année 1891. — Lecture d'une lettre-circulaire de M. Fili-Verneux, viticulteur à Francheville (Rhône), sur le mode de régénération des vignobles au moyen de semis de pepins de raisins provenant de cépages français. — Communication d'un nouveau mode d'écussonnage de la vigne découvert par M. Salgues, à Bétaille (Lot). — Admissions, comme Sociétés correspondantes : 1° de l'Académie royale des

belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm (Suède), et de la Société d'encouragement à l'agriculture, dont le siège est à Vesoul. — Lecture par M. Paul Petitclerc du deuxième supplément de ses notes ornithologiques. — Avis de l'envoi, tant à M. le sénateur Brusset qu'à MM. les rédacteurs du *Réveil*, du *Nouvelliste* et de l'*Avenir de la Haute-Saône*, d'une protestation, signée par les membres du bureau de la Société, contre la proposition de M. le sénateur Bozérian tendant à conférer aux préfets, à l'exclusion des tribunaux, le droit de suspendre ou de révoquer les gardes particuliers. — Admission d'un membre ordinaire non résidant. — Décision relative à l'envoi d'un exemplaire du programme de Concours de photographie à chacun des membres de la Société, du Conseil général et du Conseil municipal de la ville de Vesoul. — Admission, comme Société correspondante, de la Société d'horticulture pratique de l'Ain, dont le siège est à Bourg..... XIX

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 1892, à l'hôtel de ville, à l'occasion du Concours de photographie. — Discours de M. Chevassu, vice-président. — Distribution des récompenses aux lauréats. — Visite de l'Exposition..... XXVII

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 1892. — Lecture de la pétition à adresser à MM. les membres du Conseil général de la Haute-Saône pour demander la continuation de la subvention accordée à la Société pour l'année 1892. — Lecture par M. Paul Petitclerc de son compte-rendu du Concours de photographie et des œuvres de l'Exposition. — Allocation d'une subvention de 50 fr. à la Section de photographie..... XXIX

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1892. — Lecture de la deuxième requête adressée par M. Chevassu, vice-président, à MM. les membres du Conseil général, et invoquant de nouveaux motifs en vue d'obtenir une subvention pour 1893. — Lecture : 1° d'une lettre de M. Allard, professeur d'agriculture, demandant des renseignements sur la fondation, le fonctionnement et les travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; 2° et de la réponse faite à cette missive par M. Chevassu, vice-président. — Lecture par M. le docteur Guillaume de la première partie de son mémoire sur la peste vésulienne du 13e au 17e siècle. — Présentation d'un membre ordinaire non résidant..... XXXII

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1892. — Félicitations adressées au nom de la Société, par le président, aux lauréats des

expositions photographiques de Rennes et d'Oran. — Admission d'un membre ordinaire non résidant. — Présentation de deux autres membres ordinaires non résidants. — Avis de l'envoi à M. le président de la Commission des douanes de la protestation, signée par dix membres présents à la réunion du 12 novembre 1892, contre le projet de convention avec la Suisse tendant à un abaissement de tarif. — Présentation par le trésorier du projet de budget pour 1893. — Élection des membres du conseil d'administration de la Société pour l'année 1893. — Admission, comme Société correspondante, de la Chambre consultative d'agriculture de Tunisie. — Lecture d'une note historique de M. Travelet, de Bourguignon-les-Morey. — Compte-rendu par M. Cardot de la Burthe, délégué de la Société, de la séance tenue, le 15 décembre 1892, par la Société d'émulation du Doubs. — Lecture par M. le docteur Guillaume de la deuxième partie de son mémoire sur la peste vésulienne pendant la période afférente aux 16e et 17e siècles ... XXXVIII

DEUXIÈME PARTIE

L'Artillerie de la place de Gray pendant les guerres du XVIIe siècle, par M. GAUTHIER ... 1

Contributions à l'histoire naturelle de la Haute-Saône. Notes d'ornithologie, par M. Paul PETITCLERC ... 17

Premier grand concours de photographie institué à Vesoul, en mai 1892, par un membre de la Section de photographie 53

Viticulture. Modes divers d'adaptation des cépages français aux plants américains. Greffes herbacées, par M. CHEVASSU 79

La séance publique de la Société d'émulation du Doubs, par M. CARDOT DE LA BURTHE ... 101

Économie rurale et domestique. De l'entretien d'un poulailler pour la ponte des œufs. Indication d'un mode pratique d'alimentation, par un propriétaire rural ... 111

Deux souvenirs de Gallass à Bourguignon-les-Morey, par M. TRAVELET ... 115

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA HAUTE-SAÔNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

TROISIÈME SÉRIE

N° 24

VESOUL

TYPOGRAPHIE DE A. SUCHAUX

1893

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1893.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui font partie du Comité auxiliaire sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom.

Conseil d'administration.

MM. DE SAINT-MAURIS (le marquis), *président.*
REBOUL DE LA JUILLIÈRE (C. ✻), *président honoraire.*
CHEVASSU, Octave, } *vice-présidents.*
Docteur Paul GUILLAUME, } *vice-présidents.*
CHAVANE (✻), *secrétaire perpétuel.*
BOISSELET, Henri, *secrétaire-adjoint.*
TOUPOT DE BÉVEAUX, *trésorier.*
CARDOT DE LA BURTHE, Louis, *bibliothécaire.*
PETITCLERC, Paul, *conservateur du Musée.*

Membres de droit.

MM. LE PRÉFET du département de la Haute-Saône.
LE GÉNÉRAL.
LE PRÉSIDENT du tribunal.
LE CURÉ de Vesoul.
LE MAIRE.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture.

Membres correspondants (10).

MM. Bovet, Alfred, industriel à Valentigney.
Cosmann, Maurice, ingénieur civil, à Paris.
Daguin, homme de lettres, à Paris.
Duvernoy, Clément, ancien professeur, à Montbéliard.
Gauguet, Élie, libraire-éditeur à Paris. — 1882.
Gérome, Léon (C. ✻), peintre, membre de l'Institut, à Paris.
Hild, Antoine, professeur à la Faculté des lettres, à Poitiers.
Monnier, Eugène, architecte, à Vannes.
Piétresson de Saint-Aubin, professeur au lycée de Dijon.
Quivogne (✻), professeur à l'École vétérinaire, à Lyon.

Membres résidants (44).

d'Authume (le comte), propriétaire. — 1885.
Ballot (l'abbé), vicaire. — 1890.
Barberot, ancien magistrat. — 1883.
Baulet, Léon, avoué. — 1870.
Bergeret, directeur de la Banque Parisienne. — 1888.
*Beuvain de Beauséjour, Henri, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1876.
Bidaux, René, pharmacien. — 1877.
Bidaux, Paul, contrôleur des contributions directes en retraite. — 1879.
*Boisselet, Joseph, propriétaire. — 1874.
Boisselet, Henri, avocat. — 1885.
*Bardot de la Burthe, Louis, propriétaire. — 1873.
Cariage, François, avocat. — 1882.
Chapitey, Victor, négociant. — 1881.
*Chavane, Alfred (✻), ancien sous-préfet. — 1879.
Chevassu, Octave, conservateur des hypothèques en retraite. — 1887.
Chevrey, Jules, négociant. — 1883.
Colin, Eugène, ancien percepteur — 1887.
Cottez, Edmond, propriétaire. — 1882.
Courcelle, Eugène, banquier. — 1881.
*Courcelle, Jules, banquier. — 1881.
*Cousin, Denis, notaire. — 1877.
Dodun des Perrières, Félix (✻), ancien trésorier-payeur général. — 1878.
Fachard, Harold, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1884.

MM. GUERRIN, Edmond, avocat. — 1870.
*GUILLAUME, Paul, docteur en médecine. — 1877.
*JOURDAN, Emmanuel, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
*LAMBOLEY, Joseph, notaire honoraire, ancien membre du Consei général de la Haute-Saône. — 1881.
LONGCHAMPS, ancien conseiller de préfecture. — 1863.
MARSILLON, Jean (✻), ingénieur en chef des chemins de fer de l'Est en retraite. — 1861.
MEYNIER, René, pharmacien. — 1880.
MILLISCHER, inspecteur des forêts en retraite. — 1892.
DE PARADES DE LA PLAIGNE, Amable (✻), lieutenant-colonel d'infanterie en retraite. — 1881.
*PETITCLERC, Paul, géologue. — 1876.
RAUMAINS, Gaspard, négociant. — 1887.
*REBOUL DE LA JUILLIÈRE, Jules (C. ✻), président honoraire de la Société. — 1874.
*REISS (✻), directeur des postes en retraite. — 1892.
RENAHY, Gustave, négociant. — 1883.
*ROCHET, receveur de l'enregistrement en retraite. — 1875.
DE SAINT-FERJEUX, propriétaire. — 1882.
SAUTIER (O. ✻), commandant du génie en retraite. — 1870.
*SUCHAUX, Alfred, imprimeur. — 1861.
DE SURY, Bernard, ingénieur civil. — 1886.
TIQUET, Gustave, maître de forges. — 1886.
TOUPOT DE BÉVEAUX, Gabriel, inspecteur des postes en retraite. — 1882.

Membres non résidants (176).

MM. ANDRÉ, Ernest, notaire à Gray. — 1883.
*AUDIBERT, Joseph (✻), propriétaire à Velle-le-Châtel. — 1867.
BAILLY, Charles, notaire à Combeaufontaine. — 1883.
BALLOT, Auguste, propriétaire à Chancey. — 1882.
BARBAUD, Benjamin, propriétaire à Saint-Germain. — 1882.
BARBEY, Eugène, propriétaire à Corre. — 1882.
BARBEY, Georges, propriétaire à Corre. — 1881.
BARRACHIN, négociant à Vallerois-le-Bois. — 1882.
DE BAUFFREMONT (le général duc), O. ✻, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Scey-sur-Saône, et à Paris, rue Godot-de-Mauroy, 18. — 1891.
*DE BELENET, Adolphe (✻), propriétaire à Levrecey. — 1881.

MM. *de Belenet, Alexandre, ancien magistrat, à Quincey. — 1874.
Bellaigue de Bughas, Alexandre (✻), ancien consul général, à Gray. — 1882.
Berney, Jules, à Cintrey. — 1891.
Bertin, docteur en médecine à Dijon, boulevard de Sévigné, 2. — 1861.
Beuvain de Beauséjour (l'abbé), grand vicaire, à Besançon. — 1878.
Beuvain de Beauséjour, Eugène, ancien magistrat, à Lons-le-Saunier. — 1882.
Beuvain de Beauséjour, Gaston, capitaine au 4e d'artillerie, à Besançon. — 1885.
*Bezanson, Paul, député, membre du Conseil général de la Haute-Saône, manufacturier à Breuches. — 1871.
Billotte, docteur-médecin à Lomont. — 1883.
Blass, Albert, négociant à Ray-sur-Saône. — 1881.
Blanchot (l'abbé), curé de Vauconcourt. — 1889.
Bohême, Auguste, banquier à Jussey. — 1883.
*Boissaux, Alexis, conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Maizières. — 1883.
Boisselet, Augustin, avocat, à Besançon. — 1888.
Boisson, Jules, docteur en médecine à Lure. — 1883.
Bongeot, Julien, propriétaire à Lyoffans. — 1882.
Bongeot (l'abbé), curé à Briaucourt. — 1890.
de Boret, Amédée, propriétaire à Raincourt. — 1881.
Bourgeois, notaire honoraire, à Faverney. — 1864.
Bourgogne, Jules, propriétaire à Baudoncourt. — 1885.
Bourgoin, Camille, ancien conseiller de préfecture, à Dijon, rue Mirande, 2. — 1882.
Bouvaist, Gustave (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Graisse, près Vesoul. — 1876.
Bresson, Constant, propriétaire aux Échelets. — 1883.
*Bresson, Hubert, Conseiller général, à Fougerolles. — 1890.
Brugnon, Maurice, avocat à la Cour d'appel, à Paris, boulevard Malesherbes, 76. — 1883.
Brugnon, Stanislas, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Arc-lez-Gray, et à Paris, rue Saint-Florentin, 8. — 1882.
Bruley, Charles, négociant à Amance. — 1882.
*de Buchet, Édouard, propriétaire à Gy. — 1880.
Buffet, propriétaire à Bucey-lez-Traves. — 1884.
Burlet, Flavien, docteur-médecin à Granges-le-Bourg. — 1883.
de Buyer, Arthur, maître de forges à la Chaudeau, commune d'Aillevillers. — 1883.

MM. CALLIER, Théodule, propriétaire à Flagy. — 1881.
CARDOT, pharmacien à Melisey. — 1882.
CARTERON, employé au chemin de fer, à Échenoz-la-Meline. — 1888.
CHIFFERT, ancien juge de paix, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Purgerot. — 1884.
CIZEL (l'abbé), curé à Navenne, près Vesoul. — 1884.
CLERC, Ernest (✻), propriétaire à Cemboing. — 1888.
CLERC, ancien avoué, à Paris, rue du Louvre prolongée, 25. — 1881.
CLERC, Antoine, propriétaire à Borey. — 1882.
CLERC (l'abbé), curé doyen de Faverney. — 1883.
CLERGET, propriétaire à Pusy. — 1881.
DE COCKBORNE (le baron), propriétaire à Besançon. — 1879.
CŒURDEVEY, notaire à Pin-l'Émagny. — 1882.
CORDIER, directeur de l'École pratique d'agriculture de Saint-Remy. — 1874.
*COURCELLE, Sébastien, ancien député, propriétaire à Filain, et 68, boulevard Malesherbes, à Paris. — 1881.
DE DALMASSY (le baron), propriétaire à Richecourt. — 1882.
DAVAL, féculier à Saint-Germain. — 1883.
DECREUSE (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Traves. — 1886.
DEGOIX, Casimir, docteur en médecine à Paris, rue Rochechouart, 24 bis. — 1882.
DELFOURD, Charles, notaire à Noroy-le-Bourg. — 1884.
DÉPIERRES, Auguste (✻), avocat à Luxeuil. — 1882.
DOUILLET, Auguste, négociant à Mignavillers. — 1882.
DOYEN DE TRÉVILLERS, propriétaire à Grattery. — 1873.
DRUHOT, notaire honoraire, à Faverney. — 1883.
FAIVRE D'ARCIER, Antoine, banquier à Luxeuil. — 1880.
FINOT, Jules, archiviste départemental, à Lille. — 1870.
FOURNIER, Henri, avocat à Gray. — 1882.
*GALMICHE, Roger, propriétaire à Franchevelle. — 1861.
GARNIER (l'abbé), curé de Mollans. — 1882.
GASCON, président du Comice agricole à Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1870.
GASSER, naturaliste à Mantoche. — 1892.
GAUTHIER, Jules, archiviste départemental, à Besançon, rue Charles-Nodier, 8. — 1882.
GILLOT, Constant, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1879.
GIRARDOT, Gabriel, avoué à Lure. — 1883.
GODOT, docteur en médecine à Conflans. — 1884.

MM. *Gourgaud comte du Taillis, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à l'Abbaye de la Charité. — 1891.
Goursolle, Pascal, receveur de l'enregistrement en retraite, à Amance. — 1882.
Gousset (l'abbé), curé à Marnay. — 1885.
Gozé, propriétaire à Crevans. — 1887.
*de Grammont (le marquis), propriétaire à Villersexel. — 1881.
Grangeret, propriétaire à Pusey. — 1881.
Grante, propriétaire à Charmoille. — 1881.
Grémailly, propriétaire à Navenne. — 1892.
Grenier (l'abbé), curé d'Échenoz-la-Meline. — 1879.
Grillot, Maurice, à Corneux, près Gray. — 1890.
Guyot de Saint-Michel, propriétaire à La Rochelle. — 1882.
Henriot, propriétaire à Frahier. — 1882.
Jacquemin, mécanicien à Fleurey-lez-Faverney. — 1863.
Laberne, Athanase, propriétaire à Traves. — 1883.
Lagarenne, Henri, propriétaire à Chargey-lez-Gray. — 1882.
Laurent, notaire honoraire, à Gray. — 1883.
Laurent, Paul, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1883.
Le Mire, Paul-Noël, propriétaire à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura). — 1884.
Levain, Paul, notaire à Jussey. — 1882.
Lhomme, Joseph, à Dampierre-sur-Linotte. — 1891.
*Longin, Émile, avocat à Dole. — 1880.
de Maiche, docteur-médecin à Oiselay. — 1882.
Mantion, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1881.
de Marmier (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Ray-sur-Saône. — 1883.
*Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, à Apremont, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris. — 1882.
May, Victor, avocat à Gray. — 1883.
Mazoyhié, Auguste, notaire honoraire, à Pin-l'Émagny. — 1882.
Ménans, Henri, propriétaire à Traves. — 1883.
Mersuay, notaire honoraire, à Avrigney. — 1883.
Metzquer, Edmond, docteur en médecine à Montbozon. — 1882.
Milliard, Alfred, propriétaire à Fédry. — 1876.
Millot, propriétaire à Essernay, commune de Colombe. — 1863.
de Mollans (le marquis), propriétaire à Amblans. — 1880.
Morel, Eugène, homme de lettres, à Courchaton. — 1882.
Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt. — 1862.
Mougin-Robardey, à Échenoz-la-Meline. — 1892.
Mourlot, Nicolas, propriétaire à Noroy-lez-Jussey. — 1882.
Moussu (l'abbé), curé doyen d'Autrey. — 1883.
Mugnier, Paul, ingénieur civil à Gray. — 1882.

MM. MUNNIER, Jules, propriétaire à Fleurey-lez-Faverney. — 1883.
NICOLAS, Marcel, maître de forges à Varigney. — 1885.
NOIR-ANNEY, propriétaire à Gray. — 1884.
D'ORIVAL, Paul (✻), ancien président de chambre à la Cour d'appel de Besançon, à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
D'ORIVAL, curé à Cuse (Doubs). — 1885.
PARIS, propriétaire à Coulevon. — 1884.
PARIS, docteur en médecine, à Luxeuil. — 1887.
PARISOT, propriétaire à Luxeuil. — 1869.
PASTEUR, Gustave, propriétaire à Borey. — 1883.
PAYEN (l'abbé), aumônier militaire à Besançon, rue de la Lue, 3. — 1881.
PERCHET, ancien juge de paix, à Pesmes. — 1882.
*PERGAUD, maître de forges au Magny-Vernois. — 1882.
PERNOT, pharmacien à Morey. — 1882.
PÉROZ, Étienne (✻), commandant d'infanterie de marine, domicilié à Vesoul. — 1891.
DE PERPIGNA (✻), propriétaire à Luxeuil. — 1874.
PERRET, Joseph, ancien magistrat, à Montbozon. — 1882.
DE PERTHUIS (le marquis), propriétaire à Sorans-lez-Breurey. — 1884.
POINSOT, Paul, notaire à Amance. — 1884.
PRINET, Max, à Gouhenans. — 1891.
DE PRUNELÉ (le comte), propriétaire à Fondremand. — 1883.
PY, Amédée, ancien magistrat, à Melisey. — 1884.
RACLOT, receveur de l'enregistrement en retraite, à Scey-sur-Saône. — 1860.
*DE RAINCOURT (le marquis), maître de forges à Fallon. — 1881.
*DE RAINCOURT (le comte), propriétaire à Raincourt. — 1881.
RAVIER, Ernest, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1871.
RENARD, Simon, négociant à Montbozon. — 1882.
DE REVEL DU PERRON (l'abbé), curé à Jonvelle. — 1888.
RICHARDET, Amédée, directeur-gérant du *Téléphone,* rédacteur en chef de la *Dépêche sténographique,* à Fondremand, Paris, rue Bellechasse, 10. — 1883.
RICKLIN, notaire à Luxeuil. — 1885.
*RICOT, Albert, ancien député, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône, maître de forges à Varigney. — 1882.
RIGNY (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Besançon. — 1883.
ROBARDEY, propriétaire à Pusey. — 1883.
ROBERT, Gustave, distillateur à Aillevillers. — 1892.
ROSSIGNOT (l'abbé), curé à Mamirolle. — 1883.
ROUSSEL (l'abbé), professeur au séminaire de Luxeuil. — 1888.

MM Roux, imprimeur, rédacteur en chef de la *Presse grayloise*, à Gray. — 1884.
Ruffier d'Épenoux, Maurice, propriétaire à Épenoux. — 1882.
*de Saint-Mauris (le marquis), propriétaire à Colombier. — 1849.
*de Saint-Mauris (le comte) ✻, propriétaire à Colombier. — 1880.
de Scey de Brun (le marquis), propriétaire à Buthiers. — 1883.
Spindler, Adolphe, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1882.
Spindler, Auguste, docteur en médecine à Ronchamp. — 1882.
Tavernier, Léon, avocat à Paris. — 1881.
Terré, Edouard, manufacturier à Plancher-Bas. — 1882.
Tewis Michelsen, photographe à Bayonne (Basses-Pyrénées). — 1880.
Thevenin, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1874.
Thibaut, notaire à Gray. — 1885.
Thiébault (l'abbé), curé d'Autrey-lez-Cerre. — 1884.
Thirion, Charles, négociant à Corre. — 1883.
Thouverey, propriétaire à Quincey. — 1885.
Tournier (l'abbé), curé d'Athesans. — 1886.
Travelet, Pierre, propriétaire à Bourguignon-lez-Morey. — 1859.
Truchot, Ernest, avocat, ancien magistrat, à Lure. — 1882.
Valser, industriel à Saint-Loup. — 1885.
*de Vezet (le comte), propriétaire à Besançon. — 1887.
Vienney, Jean-Baptiste, propriétaire à Rosey. — 1881.
Villequez, Jules, propriétaire à Rosey. — 1881.
Vincent, Charles, industriel à Corre. — 1892.
Virot, propriétaire à Comberjon. — 1883.
*de Vorges, à Maussans. — 1890.
Weiss-Frézard, Joseph, manufacturier à Ronchamp. — 1882.
Worm, manufacturier à Malbouhans. — 1882.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 Abbeville..... Société d'émulation d'Abbeville.
2 Agen ..... Société d'agriculture, sciences et arts.
3 Alger..... Société d'agriculture d'Alger.
4 Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
5 Amiens..... Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
6 Angers..... Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angers..... Société industrielle d'Angers.
8 Angers..... Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
9 Arbois..... Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.
10 Auxerre..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Bar-le-Duc..... Société des lettres, sciences et arts.
12 Belfort..... Société belfortaine d'émulation.
13 Besançon..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
14 Besançon..... Société d'émulation du Doubs.
15 Besançon..... Société d'agriculture, sciences et arts du département du Doubs.
16 Besançon..... Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture du département du Doubs.
17 Béziers..... Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
18 Béziers..... Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
19 Bône..... Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation.
20 Bordeaux..... Société d'agriculture du département de la Gironde.
21 Boulogne-sur-Mer.. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
22 Bourg..... Société d'horticulture pratique de l'Ain.
23 Bourges ..... Société historique du Cher.
24 Brives..... Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
25 Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

26 Châteauroux..... Société d'agriculture de l'Indre.
27 Cherbourg..... Société nationale académique de Cherbourg.
28 Cognac..... Comité de viticulture de l'arrondissement de Cognac.
29 Colmar..... Société d'histoire naturelle de Colmar.
30 Compiègne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
31 Digne..... Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
32 Dijon..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
33 Dijon..... Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
34 Draguignan..... Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
35 Dunkerque..... Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
36 Épinal..... Société d'émulation du département des Vosges.
37 La Rochelle..... Sociétés des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
38 Le Havre..... ... Société nationale havraise d'études diverses.
39 Le Havre..... Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.
40 Lons-le-Saunier.... Société d'émulation du Jura.
41 Louhans..... Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans.
42 Lyon..... Société académique d'architecture de Lyon.
43 Lyon..... Société d'horticulture pratique du département du Rhône.
44 Lyon..... Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
45 Lyon..... . Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
46 Lyon..... Société botanique de Lyon.
47 Lyon..... Annales du musée Guimet.
48 Mâcon..... Société d'agriculture, sciences et belles-lettres. (Académie de Mâcon.)
49 Le Mans..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
50 Mayenne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.
51 Meaux..... Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

52 Melun..... Société d'horticulture des arrondissements de Melun et de Fontainebleau.
53 Mende ..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
54 Metz..... Académie des lettres, sciences et arts.
55 Montauban..... Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
56 Montauban..... Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne.
57 Montbéliard..... Société d'émulation de Montbéliard.
58 Moscou..... Société impériale des naturalistes.
59 Moulins ..... Société d'émulation de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres.
60 Mundolsheim..... Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine.
61 Nancy..... Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.
62 Nantes ..... Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
63 Nantes ..... Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
64 Nantes ..... Société des antiquaires de l'Ouest.
65 Nantes ..... Comice agricole central de la Loire-Inférieure.
66 Nevers ..... Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
67 Nice ..... Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
68 Nice..... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
69 Nîmes. .... Académie du Gard.
70 Niort..... Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
71 Paris..... Société nationale d'agriculture de France.
72 Paris... ..... Comité des travaux historiques et scientifiques.
73 Paris..... Bibliothèque de la Revue des Sociétés savantes des départements.
74 Paris..... Académie des inscriptions et belles-lettres.
75 Paris..... Société des agriculteurs de France.
76 Paris..... Association franc-comtoise : *les Gaudes*. (M. Tuetey, 60, rue des Francs-Bourgeois.)
77 Paris..... *Feuille des Jeunes naturalistes*. (M. Adrien Dolfus, rue Pierre-Charron, 35.)
78 Paris..... *Journal d'éducation populaire*.
79 Paris..... Romania : revue des langues romanes.
80 Paris..... Société de l'histoire de Paris. (Éditeur du Bulletin, M. Champion, libraire, 9, quai Voltaire, à Paris.)

81 Paris..... Société philotechnique.
82 Paris..... Revue des travaux scientifiques.
83 Poitiers..... Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
84 Poligny . ..... Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
85 Reims..... Académie nationale de Reims.
86 Romans..... Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
87 Rouen ..... Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
88 Saint-Dié..... Société philomatique vosgienne.
89 Saint-Quentin .... Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
90 Stockholm (Suède) Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités.
91 Strasbourg..... Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
92 Tarare..... Société de viticulture et d'horticulture.
93 Toulouse..... Société d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.
94 Toulouse..... Société archéologique du midi de la France.
95 Tours..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
96 Troyes..... Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
97 Tunis..... Chambre consultative d'agriculture de Tunisie, 19, rue El-Sadikia.
98 Valenciennes..... Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
99 Vannes..... Société polymathique du Morbihan.
100 Vesoul..... Société d'encouragement à l'agriculture : *Le Sillon* (Bulletin de la).
101 Vienne..... Hofmuseum, à Vienne (Autriche).
102 Vitry-le-Français.. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
103 Washington.. ... Institut Smithsonien (Smithsonian-Institution), à Washington (États-Unis d'Amérique).

LISTE des Présidents de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, depuis son organisation.

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
DE MAILLY, maire de Vesoul	1806
Id	1807
JEANGÉRARD, procureur général impérial près la cour et justice criminelle	1808
Id	1809
Id	1810
Id	1811
Baron HILAIRE, préfet de la Haute-Saône	1812
Id	1813
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1819
Id	1820
GALMICHE (Claude-Nicolas)	1821
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1822
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal de Vesoul	1823
Le comte DE ROSIÈRES, secrétaire général de la préfecture	1824
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1825
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1826
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1827
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1828
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1829
LEBRUN DE CHARMETTES, préfet de la Haute-Saône	1830
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1831
LUCOTTE, conservateur des forêts	1832
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1833
BRUNEAU, receveur général	1834
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1835
PRATBERNON, docteur en médecine	1836
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1837
PRATBERNON, docteur en médecine	1838
LACORDAIRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1839
THIRRIA, ingénieur en chef des mines	1840
BAULMONT (Nicolas-David)	1841
Marquis D'ANDELARRE	1842
CHAUDOT DE CORRE	1843
MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1844
Marquis D'ANDELARRE	1845
FACHARD, président du tribunal	1846
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1847
Marquis D'ANDELARRE	1848

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
CHAUDOT DE CORRE	1849
Marquis D'ANDELARRE	1850
CHAUDOT DE CORRE	1851
Marquis D'ANDELARRE	1852
BOSSEY, ingénieur des mines	1853
Marquis D'ANDELARRE	1854
BOSSEY, ingénieur des mines	1855
CHAUDOT DE CORRE	1856
Marquis D'ANDELARRE	1857
BAILLY, inspecteur d'académie	1858
GRILLON, président du tribunal	1859
DÉY, directeur de l'enregistrement et des domaines	1860
Marquis D'ANDELARRE	1861
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1862
Id	1863
Id	1864
P. DE LA MARTINIÈRE, directeur des contributions indirectes	1865
Id	1866
Id	1867
SUCHAUX (Louis), imprimeur	1868
Id	1869
GALMICHE (Roger), avocat	1870
Id	1871
Id	1872
Id	1873
Id	1874
Id	1875
REBOUL DE NEYROL (Jules)	1876
Id	1877
Id	1878
Id	1879
Id	1880
Id	1881
Id	1882
Id	1883
Id	1884
Id	1885
Marquis DE SAINT-MAURIS	1886
Id	1887
Id	1888
Id	1889
Id	1890
Id	1891
Id	1892
Id	1893

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1893.

Présidence de M. CHEVASSU.

Etaient présents : MM. Chevassu, Reboul de la Juillière, Rochet, docteur Guillaume, Cardot de la Burthe, Paul Petitclerc, Henry Boisselet, Toupot de Béveaux, de Beauséjour, Chavane, Marsillon, Renahy, Vienney.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Président donne lecture : 1° de l'extrait fait par M. Piétresson de Saint-Aubin, professeur au lycée de Dijon et précédemment à Vesoul, du rapport d'Alexandre Buchon sur la situation, en 1828 et 1829, des bibliothèques de Vesoul, Gray et Besançon ; 2° d'un admirable préambule de l'analyste, qui est moins une préface de l'œuvre de M. Buchon qu'un très gracieux éloge tant de notre vieille province de Franche-Comté que de notre modeste petite ville de Vesoul.

L'assemblée, vivement intéressée par la lecture de ces documents, décide que l'insertion en sera faite au *Bulletin ;* puis, sur la proposition du Président, elle admet M. Piétresson de Saint-Aubin comme membre correspondant de la Société.

M. Boisselet lit une notice sur les pièces de monnaie trouvées à Echenoz-la-Meline, dans un vase en terre découvert sous une vigne. Cette notice sera insérée au *Bulletin.*

Sont admis, comme membres ordinaires de la Société : MM. Robert, Gustave, distillateur à Aillevillers ; Gasser, naturaliste à Mantoche ; Grémailly, propriétaire à Navenne, et Millischer, inspecteur des Forêts en retraite, demeurant à Vesoul, tous régulièrement présentés à la dernière séance.

Puis le Président propose l'admission, comme membre ordinaire résidant de la Société, de M. Reiss, directeur des

Postes en retraite à Vesoul ; il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance, conformément au Règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à trois heures et demie.

Le secrétaire perpétuel, CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

SÉANCE DU 13 MAI 1893.

Présidence de M. le docteur GUILLAUME.

Etaient présents : MM. Guillaume, Cardot de la Burthe, Toupot de Béveaux et Marsillon.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 25 février 1893, lequel est adopté sans observation.

Les membres présents déclarent admis, comme membre ordinaire résidant de la Société, M. Reiss, directeur des Postes en retraite à Vesoul, régulièrement présenté à la dernière séance.

M. Toupot de Béveaux, trésorier, présente son compte des recettes et des dépenses de l'année 1892.

MM. Guillaume et Cardot de la Burthe, après avoir constaté que les recettes s'élèvent à la somme de 2,833 fr. 20, les dépenses à celle de 1,737 fr. 70, avec un reliquat actif de 1,095 fr. 50, déclarent que ce compte est régulier en toutes ses parties et en concordance avec les pièces justificatives.

Ils en approuvent donc le contenu, et expriment au trésorier les remercîments de la Société pour le soin et le dévoûment qu'il apporte à la bonne gestion de ses finances.

M. Toupot annonce qu'il a adressé, le 3 mars dernier, à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, conformément à sa demande, pour être transmis à l'exposi-

tion de Chicago, un exemplaire du *Bulletin* n° 22 de la Société, publié en 1891.

Lecture, par M. le docteur Guillaume, de la troisième et dernière partie de son mémoire sur la peste vésulienne dans la période comprise entre les 13e et 17e siècles. L'œuvre complète, qui a très vivement intéressé l'auditoire, sera insérée au *Bulletin* de 1893.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à trois heures et demie.

Pour le secrétaire : CARDOT DE LA BURTHE.

Le vice-président, GUILLAUME.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1893.

Présidence de M. CHEVASSU.

Etaient présents : MM. Chevassu, Reboul de la Juillière, docteur Guillaume, Chavane, Paul Petitclerc, de Vorges, Marsillon, Millischer, Perchet et Sautier.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans modification.

M. Gascon, Président du Comice agricole de Fontaine-Française (Côte-d'Or), membre de la Société, a adressé au Président, pour que communication en soit donnée à l'assemblée, un manuscrit contenant le procès-verbal dressé les 16-17 mars et 18 avril 1637 par Claude Galiet, notaire-tabellion à Beaumont-sur-Vingeanne, des meurtres, pillages, incendies et autres atrocités commis tant à Beaumont, Dampierre et Champagne-sur-Vingeanne que dans les villages circonvoisins, par les troupes de Gallas campées en partie à Gray et en partie à Autrey (8 et 9 novembre 1636).

La lecture en séance de ce manuscrit, écrit en français de

basoche du 16e siècle, eût été bien difficile. On s'est donc borné à en faire une courte analyse, où ont été relatés les faits les plus saillants ; puis l'original a été retourné à M. Gascon, avec les remercîments de la Société.

Dépôt sur le bureau, par M. Chavane : 1° d'un ouvrage intitulé : *Le culte à Pesmes,* de M. Perchet, sociétaire ; 2° et au nom de M. Georges Barbey, de Corre, aussi sociétaire, de la première carte du département de la Haute-Saône établie lors de la division territoriale de 1790 et d'une suite du recueil des édits et ordonnances de Franche-Comté.

L'ouvrage de M. Perchet et les documents offerts par M. Barbey seront classés dans les archives.

Le Président remercie M. Perchet, présent à la séance, et adressera ultérieurement les remercîments de la Société à M. Georges Barbey.

Enfin l'un des membres de la Société fera un rapport succinct sur l'ouvrage de M. Perchet.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Guillaume pour un entretien sur les levures du vin et du cidre.

Dans un exposé clair, méthodique, et avec des développements très compréhensibles, M. Guillaume indique le germe du « ferment ; » il en décrit la formation et en enseigne les espèces ou races diverses ; puis il fait ressortir la bienfaisante influence des levures « pures et sélectionnées » sur la qualité et la valeur des vins, au point de vue tant du bouquet que de l'élévation du degré alcoolique.

M. le docteur Guillaume fera, pour le *Bulletin,* le résumé de son intéressante conférence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à trois heures et demie.

Le secrétaire perpétuel, CHAVANE.

Le vice-président, CHEVASSU.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1893.

Présidence de M. CHEVASSU.

Etaient présents : MM. Chevassu, Reboul de la Juillière, docteur Guillaume, Cardot de la Burthe, Henry Boisselet, Toupot de Béveaux, Paul Petitclerc, Marsillon, Suchaux, Jourdan, Rochet, Renahy, Cariage, Thouverey, Sautier, Dodun des Perrières, Louis Thevenin, Paul Bidaux, Lhomme, Eugène Courcelle, Cottez et Colin.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans observation.

Il est procédé, par voie d'élection, au renouvellement du conseil d'administration pour l'année 1894.

M. Chevassu a été élu Président à l'unanimité des suffrages, moins une voix donnée à M. le docteur Guillaume.

L'élection des deux vice-présidents a donné les résultats suivants :

Pour la 1re vice-présidence, ont obtenu : M. le docteur Guillaume, 19 voix ; M. Marsillon, 1 voix ; M. Sautier, 1 voix.

Pour la 2e vice-présidence, ont obtenu : M. Marsillon, 17 voix ; M. Perchet, 1 voix ; M. Paul Petitclerc, 1 voix ; M. Sautier, 1 voix.

En conséquence, MM. le docteur Guillaume et Marsillon ont été élus vice-présidents.

Puis MM. Henry Boisselet, secrétaire adjoint, Toupot de Béveaux, trésorier, Cardot de la Burthe, bibliothécaire, et Paul Petitclerc, conservateur du Musée, ont été, à l'unanimité des suffrages, moins une voix chacun, maintenus dans leurs fonctions.

Après le dépouillement du scrutin et la proclamation du

résultat de l'élection, M. Chevassu prend la parole et remercie l'assemblée en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je vous remercie de la nouvelle marque de confiance que vous venez de me donner en m'appelant à la présidence de notre Société.

« Depuis quelques mois déjà, plusieurs d'entre vous m'avaient désigné comme le successeur de M. le marquis de Saint-Mauris.

« C'est là un témoignage de sympathie auquel j'ai été très sensible ; mais, M. le docteur Guillaume et moi, mûs par un pieux sentiment de reconnaissance pour les services rendus à l'association par notre regretté Président, nous avons voulu tout d'abord reporter l'honneur de la présidence sur son fils M. le marquis de Saint-Mauris, dont nous avons sollicité l'acceptation, persuadés que vous ratifieriez cet excellent choix.

« Obligé, par des raisons de famille, de s'éloigner momentanément de Colombier, et ne sachant à quelle époque il pourra se réinstaller dans cette résidence, M. de Saint-Mauris nous a exprimé ses regrets de ne pouvoir, pour ces motifs, accepter la présidence de la Société.

« Notre démarche est donc restée infructueuse.

« Aujourd'hui, touché de voir se manifester à nouveau sur mon nom l'union de vos suffrages, je ne veux plus écouter que mon devoir, et j'accepte la haute mission que vous voulez bien me confier.

« Croyez bien, d'ailleurs, que, si j'ai longtemps hésité à déférer à vos désirs, c'est uniquement par crainte de ne pouvoir me maintenir à la hauteur de ma tâche et de voir péricliter notre association.

« Aussi viens-je faire appel à votre bienveillant concours

et vous demander de vouloir bien m'aider de votre appui et de vos conseils, afin que nous puissions, tous ensemble, donner une part égale de nos travaux à chacune des branches de notre trilogie, conserver intactes les bonnes traditions de la Société et continuer de notre mieux l'œuvre de nos devanciers.

« Je ne veux pas terminer sans appeler votre attention sur une question de la plus haute importance. Quand je vous demande de répartir également nos travaux sur toutes les branches de notre programme, c'est afin de relever la partie agricole de notre œuvre, qui est en souffrance depuis quelques années.

« Je prie donc mes collègues qui s'occupent plus spécialement d'agriculture de vouloir bien nous donner de temps en temps quelques articles de culture pratique, qui viendront utilement combler les lacunes que présente notre *Bulletin* en cette matière.

« Enfin, depuis quelque temps, nous avons à déplorer un trop grand nombre de défections volontaires, qui, jointes aux vides causés par les décès, diminuent très sensiblement nos ressources. Pour parer à ce déficit croissant, quelques-uns d'entre vous avaient proposé de ne publier le *Bulletin* que tous les deux ans.

« Je crois que ce mode d'économie serait funeste à notre association et qu'il faut maintenir quand même notre publication annuelle, car c'est par elle que nous manifesterons notre existence et affirmerons notre vitalité.

« Nous chercherons ailleurs les économies nécessaires. »

MM. le docteur Guillaume et Cardot de la Burthe ont assisté, en qualité de délégués de notre Société, à la séance de la Société d'émulation du Doubs, tenue à Besançon le 14 décembre 1893.

M. Cardot de la Burthe lit le compte-rendu de cette

séance et du banquet qui a suivi, sans oublier le toast chaleureux porté par M. le docteur Guillaume au nom de notre Société.

L'assemblée, s'associant aux généreuses paroles de son vice-président et heureuse du cordial et sympathique accueil fait à ses délégués par la Société d'émulation du Doubs, décide que ce compte-rendu sera publié au *Bulletin* de 1893.

Le Président donne ensuite lecture du projet de budget présenté par le trésorier pour l'année 1894.

Il appert de ce document, qui sera imprimé à la suite du présent procès-verbal, que les recettes prévues s'élèvent à la somme de 1,970 fr.; les dépenses à celle de 1,845 fr. 45, et le reliquat actif à 124 fr. 55.

Lecture, par M. Cardot de la Burthe, de l'analyse, par M. E. Longin, d'un manuscrit ayant pour titre : *Un Franc-Comtois à Paris sous Louis XIV, 1691-1692.*

L'assemblée fait bon accueil à cette nouvelle œuvre de M. Longin ; mais, en raison de l'abondance des matières qui formeront le *Bulletin* de 1893, elle décide que cette production littéraire ne figurera que dans le *Bulletin* de l'année 1894.

A la suite de nombreuses réclamations faites par plusieurs membres de la Société contre la tenue des séances le samedi, jour peu favorable au déplacement des membres non résidants, le Président propose de fixer les réunions au jeudi, jour du marché.

Après une courte délibération, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, a fixé, à partir de l'année 1894, le jour des séances au jeudi, et a décidé qu'avis de cette modification sera donné aux membres de la Société dans l'ordre du jour de la prochaine convocation.

Dépôt sur le bureau, par M. Henry Boisselet, d'un mémoire de M. Jules Gauthier, de Besançon, ayant pour titre : *Notes archéologiques et épigraphiques sur l'église abbatiale de*

Faverney. Il sera donné communication à l'assemblée de cet intéressant ouvrage, ainsi que des épreuves photographiques qui l'accompagnent, dans l'une des prochaines séances de l'année 1894.

Enfin, dépôt sur le bureau, par M. Colin, de l'extrait du rapport adressé à la commission administrative de l'établissement Roussel, de Gressoux, sur le résultat des expériences agricoles faites en 1892 audit établissement.

Cet intéressant document, qui relate spécialement les rendements en blé et pommes de terre obtenus sur le domaine de Gressoux en 1892, a été lu à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Chevassu lève la séance à trois heures, et cède le fauteuil à M. Petitclerc, Président de la Section de photographie.

Le secrétaire adjoint, H. BOISSELET.

Le vice-président, CHEVASSU.

SECTION DE PHOTOGRAPHIE

Compte-rendu de la séance du samedi 23 décembre 1893.

La séance de fin d'année de la Section s'est ouverte le 23 décembre, à trois heures de l'après-midi, à la suite de la réunion ordinaire des membres de la Société d'agriculture, sciences et arts.

L'assistance était très nombreuse.

Dès le début de cette séance, il a été procédé au renouvellement du bureau ; après une série d'observations échangées entre MM. Cardot de la Burthe, G. Raumains et P. Petitclerc, le bureau, pour l'année 1894, s'est trouvé constitué comme suit :

Président : M. Paul Petitclerc ;

Trésorier : M. Gaspard Raumains ;

Secrétaire : M. Henry Boisselet ;

Directeur du laboratoire : M. René Bidaux.

Le Président, après avoir, en termes bien sentis, remercié ses collègues de la confiance qu'ils voulaient bien placer en lui, donne la parole à M. Cardot de la Burthe, trésorier démissionnaire, pour exposer l'état des finances de la Section.

Les comptes présentés sont approuvés, et de vifs remerciements adressés à M. Cardot de la Burthe pour tout le zèle qu'il a déployé pendant sa gestion.

M. Boisselet offre, pour la bibliothèque, de la part des auteurs et de M. Charles Mendel, éditeur à Paris : la *Photographie au charbon,* de M. Fisch, et le *Traité de stéréoscope,* de M. Drouin ; les catalogues nouveaux, de MM. Graffe et Jougla, Carette, Mazo, Degen fils, Krauss, Schaeffner, puis toute une suite d'intéressantes publications, comme : l'*Helios,* la *Nature,* l'*Amateur photographe,* le *Bulletin de la Société caennaise,* la *Photographie,* de M. Niewenglowski, la *Revue de la Société française de photographie,* la *Revue belge,* le *Photo-Journal,* les *Annales photographiques,* la *Revue suisse,* etc.

M. Petitclerc distribue autour de lui des pochettes de papier Nikko, à la pyroxyline argentique et au pyroxylochlorure d'argent, dues à la générosité des maisons Eastman, Carette et Liébert, de Paris ; il prie les amateurs d'en faire l'essai, tout en prenant le soin de lui donner, dans un délai rapproché, leur appréciation sur chacun de ces papiers.

Présentation est ensuite faite de deux appareils à main : le *Duodécagraphe* et le *50 plaques.*

Le premier de ces appareils, pour 12 plaques 9 × 12, est solidement construit et d'un maniement commode ; il a fourni des clichés nets et suffisamment vigoureux, malgré le peu d'intensité de lumière des derniers jours de décembre. Quant au *50 plaques,* si bien décrit dans la *Nature* par M. G.

Mareschal, il est d'un système très ingénieux. C'est l'appareil par excellence pour les voyages un peu longs : une fois chargé de ses 50 plaques souples, on peut travailler longtemps sans être obligé de recourir à une chambre noire. Il est regrettable que cet appareil ne se fasse pas en 13 × 18.

M. Raumains se lève à son tour pour donner une description détaillée de l'obturateur Decaux, qui paraît plus rapide que le Thury et Amey, et se manœuvre avec la plus grande facilité.

M. Petitclerc annonce que M. Henry Ménans de Corre, en résidence à Traves, veut bien faire partie de la Section en qualité de membre actif, et que M. Chabredier fils, actuellement à Vesoul, et qui accompagnait l'explorateur Mizon, accepte le titre de membre correspondant à l'étranger ; il appelle enfin l'attention de ses collègues sur deux projets qui sont de son invention et qui restent à étudier.

1er projet. — Il s'agirait de réunir le même jour, en avril ou mai prochain, tous les cyclistes et amateurs photographes de la région, et de faire tous ensemble une course-promenade de 15 à 18 kilomètres sur une bonne route, en choisissant de préférence, pour point d'arrêt terminal, un centre populeux où l'on pourrait trouver le vivre et le couvert, et à proximité autant que possible d'un joli cours d'eau et d'une forêt.

Le déjeuner se ferait en plein air et par souscription ; après le repas auraient lieu des courses vélocipédiques avec récompenses, ainsi que des expériences photographiques multiples, dont le programme serait réglé d'avance par une commission spéciale.

Dans le 2e projet, entrerait une grande séance publique et gratuite de projections à l'hôtel de ville de Vesoul ; cette séance serait précédée d'un banquet où se trouveraient réunis tous les membres de la Société d'agriculture, sciences et arts et les amateurs photographes de la région.

Pour clôturer dignement la séance de fin d'année, MM. Bidaux et Raumains ont projeté sur l'écran, dressé dans le fond de la salle des délibérations de la Société, une nombreuse et très intéressante suite de positifs envoyés très gracieusement par le sympathique et savant directeur du service photographique de l'hôpital de la Salpêtrière : j'ai nommé M. Albert Londe, ainsi que des vues de Chicago et d'Espagne et des préparations microscopiques bien choisies et louées pour la circonstance à M. Muzo, de Paris.

Vesoul, le 27 décembre 1893.

Le secrétaire,

H. BOISSELET.

Projet de budget pour l'année 1894.

RECETTES

Intérêts des sommes déposées à la banque Courcelle.....				80f »»
Loyer du jardin				30 »»
Produit des cotisations :				
2 cotisations	à	100 fr.....	200f »»	1.860 »»
1	—	50 fr.....	50 »»	
1	—	40 fr.....	40 »»	
26	—	25 fr.....	650 »»	
1	—	10 fr.....	10 »»	
182	—	5 fr.....	910 »»	
Total des recettes.....				1.970 »»

DÉPENSES

Abonnement au *Journal de l'agriculture et de la ferme*	20f 35	61f 05
Abonnement au *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*.....	20 35	
Abonnement au *Journal d'agriculture pratique*	20 35	
A reporter.....		61 05

Report.....		61f 05
Frais de recouvrement des cotisations.....		45 »»
Loyer.....		660 40
Salaire de l'expéditionnaire, à 2 fr. 50 par séance × 8..		20 »»
Salaire de la femme chargée du service des salles et de la distribution des ordres du jour en ville.....	20f »»	24 50
A la même personne, pour recouvrement des cotisations en ville.....	2 50	
A la même personne, pour étrennes.....	2 »»	
Etrennes au facteur		3 »»
Dépenses d'imprimerie :		
Bulletin n° 24 : 11 feuilles à 47 fr. 50.....	522f 50	750 50
Frontispice, couverture, brochage.....	80 »»	
Ordres du jour, à 6 fr. par séance × 8.....	48 »»	
Imprimés divers.....	100 »»	
Pour la bibliothèque et le musée		150 »»
Affranchissement du Bulletin n° 24		65 »»
— des ordres du jour, à 2 fr. par séance		16 »»
Section de photographie		50 »»
Total des dépenses.....		1.845 45

SITUATION

Recettes.....	1.970f »»
Dépenses	1.845 45
Excédent de recettes.....	124 55

COURS THÉORIQUE & PRATIQUE

DE LA

TAILLE DU POIRIER & DU POMMIER

Fait le 7 mars 1893, dans les jardins de M. Paul Petitclerc, 17, rue de l'Aigle-Noir, par M. CHEVASSU, vice-président de la Société,

En présence de MM. Reboul de la Juillière, président honoraire; docteur Guillaume, vice-président; Henri Boisselet, Toupot de Béveaux, Cardot de la Burthe et Paul Petitclerc, membres du Conseil d'administration; colonel Fournier, Marsillon, de Belenet, Bergeret, Edmond Cottez, Gustave Renahy, Renahy fils, Louis Bon, Auguste Guillemin, Millischer père, Charles Chognard, Vetter et Abel Halley.

MESSIEURS,

Pourquoi vous ai-je appelés? Je vais vous le dire.

Alors que l'arboriculture fruitière est prospère et en progrès dans toutes les parties de la France que j'ai parcourues et habitées pendant les quarante années de ma carrière administrative, j'ai constaté avec peine, à mon retour en Franche-Comté, que cette branche de l'horticulture, à part quelques exceptions que j'ai été heureux de rencontrer, non seulement est restée stationnaire dans nos contrées, mais se trouve même en décroissance et dans un grave état d'infériorité, si on la compare tout à la fois à la situation florissante des autres régions et à ce qu'elle fut jadis dans notre pays.

Dans l'étude des sciences, car l'arboriculture fruitière est aussi une science, bien que d'un ordre secondaire et modeste, il faut constamment marcher en avant; s'arrêter, c'est descendre.

La voie du progrès est un côte ardue, difficile, aux sommets lointains, que nous devons gravir sans cesse et avec opiniâtreté ; si nous nous arrêtons, il se produit infailliblement un mouvement de recul qui nous entraîne et nous fait perdre le terrain péniblement conquis. Cette fatale issue, qui était inévitable, vous n'avez pu la conjurer, car vous voici, ou peu s'en faut, redescendus au bas de la côte ; il s'agit donc de la remonter.

Parmi les causes de la décadence de l'arboriculture locale, en ce qui concerne les jardins des propriétaires, dont le sort me préoccupe spécialement, la principale est, sans contredit, le défaut d'enseignements clairs et précis, basés sur les principes, et l'absence de saines doctrines destinées à combattre les méthodes surannées et vicieuses, transmises par la routine.

Puis, la diversité même des systèmes que chaque praticien applique à son gré et tout à fait au hasard opère une véritable confusion des langues, jette le désarroi dans les esprits, amène, avec l'insuccès, le découragement des amateurs désireux de s'instruire, et les oblige enfin à abandonner leurs jardins aux mains, la plupart du temps très inexpérimentées, des praticiens.

C'est en vue de réagir, dans la mesure de mes forces, contre ce découragement des propriétaires, que j'ai fait appel à votre bonne volonté, pour vous donner quelques conseils et vous faire bénéficier des connaissances que j'ai pu acquérir par trente années d'études théoriques et d'expériences pratiques. Permettez-moi de compter sur votre indulgence, car je ne suis pas un conférencier habitué à porter la parole, mais seulement un fervent disciple de l'arboriculture, convaincu de la possibilité du succès et désireux de vous faire partager sa conviction.

Ce n'est donc pas une conférence ni un cours proprement dit que je me propose de vous faire, mais un amical entre-

tien que je désire avoir avec vous, pour vous mettre à même de prendre la direction de vos jardins et la conduite de vos arbres fruitiers, dont le salut, si vous le voulez fermement, est entre vos mains.

Vous direz peut-être que je suis bien sévère dans mes appréciations et que je fais un trop sombre tableau de la situation de nos arbres fruitiers; mais, pour apprécier nettement la situation exacte des choses, il faut les envisager dans leur ensemble et les juger par leurs résultats, tout en tenant compte, bien entendu, des louables exceptions que l'on rencontre souvent, même dans les pires situations, et qui font d'autant mieux ressortir les déplorables conséquences de l'ignorance commune.

Donc, mon examen est fait, et mon jugement est loin d'être favorable : dès lors, à quoi bon dissimuler la vérité? D'ailleurs, toutes les personnes compétentes vous diront, comme moi, que l'arboriculture fruitière subit un grave malaise dans notre zone et réclame une prompte régénération.

A notre causerie toute familière sur l'arboriculture je n'ai pas voulu convier MM. les jardiniers de profession, par la raison que, n'étant pas du bâtiment, je ne saurais leur inspirer confiance ni les convaincre qu'ils font fausse route. En effet, pour beaucoup d'entre eux, je ne dis pas pour tous, il est avéré que, du moment que nous ne portons pas le bourgeron, qui est, paraît-il, l'insigne obligatoire de l'emploi, nous ne sommes que des gens de théorie, « des amateurs, » incapables de nous tirer d'affaire dans le jardin fruitier.

Théoriciens, sans doute, nous le sommes, et c'est ce qui fait notre force; mais nous revendiquons aussi le titre de praticiens, car, si la théorie est insuffisante sans la pratique, celle-ci est encore bien plus impuissante si elle n'a pour auxiliaire la théorie, car c'est l'union intime de ces deux facteurs, se complétant l'un l'autre, qui constitue toute

science ; enfin, la pratique, abandonnée à ses seules ressources, n'est plus que de la routine.

En conséquence, malgré l'excommunication majeure lancée contre nous par la plupart des professionnels, permettez-moi de vous tracer, en ce qui concerne le poirier et le pommier, les règles d'une bonne taille et de suppléer, par un court exposé de principes, aux longs développements des ouvrages spéciaux, qui, par cela même qu'ils sont complets, deviennent bien difficiles à compulser.

En effet, en arboriculture comme en toute autre matière, les traités volumineux ne peuvent être utilisés avec fruit que par ceux qui savent déjà et qui, pour augmenter leurs connaissances, cherchent à pénétrer tous les mystères de la végétation.

Certes, les ouvrages qui traitent de l'arboriculture ne manquent pas, et, parmi les plus estimés, je puis vous citer les savants traités de MM. Hardy et Dubreuil, et surtout les œuvres classiques de M. Gressent, le grand maître de l'horticulture ; mais je préférerais, de beaucoup, voir entre vos mains des ouvrages à la fois clairs et concis, comme celui de mon regretté collègue et ami M. l'abbé Lefèvre, de Nancy, où, en quelques pages supérieurement écrites, sont magistralement condensés tous les principes de la taille des arbres fruitiers et de la vigne (1).

Avant d'aborder le sujet de la taille et afin de rendre ma démonstration plus compréhensible, je dois préalablement vous donner quelques notions de physiologie végétale, vous entretenir de la marche et du mode d'utilisation de la sève, enfin vous démontrer l'utilité et le but de la taille.

Ces enseignements préliminaires, que je m'efforcerai de vous présenter sous une forme concise, sont indispensables pour vous faciliter l'intelligence de l'opération de la taille et

(1) Cet ouvrage est en vente, au prix de 2 fr., chez M. Bon, libraire à Vesoul.

vous en aplanir les difficultés. Je sollicite donc toute votre attention.

PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE

Description des arbres. — L'arbre est un être animé, qui naît, vit et meurt ; il se compose : 1° de racines se subdivisant elles-mêmes en radicelles ou chevelu, terminées par des spongioles destinées à absorber les substances nutritives contenues dans le sol ; 2° de la tige avec ses branches et rameaux ; 3° des feuilles.

La tige et les branches se composent, en partant du centre pour aller à la circonférence : de la moelle, du bois dur ou parfait, de l'aubier et de l'écorce, qui se divise elle-même en quatre parties, savoir : le liber, touchant l'aubier, les couches corticales, le derme et l'épiderme. La couleur verte des jeunes rameaux est due à la *chlorophylle,* matière colorante en substance dans les cellules, sous forme de globules ou granules.

Les feuilles, qui jouent le rôle le plus important dans l'œuvre de nutrition, se composent : du pétiole ou queue et du disque, comprenant les nervures et le parenchyme, substance formée de l'agglomération de petites cellules et recouverte d'une membrane percée d'ouvertures minuscules, appelées stomates, qui sont les organes de l'aspiration et de l'exhalation des végétaux.

Les spongioles sont les seuls organes absorbants des racines, comme les racines et les feuilles sont les seuls organes absorbants des arbres ; c'est donc dire que les grosses racines ne sont pas des absorbants, mais seulement les agents de la transmission des sucs nutritifs, absorbés par les spongioles.

Si je ne vous parle pas du rôle de la moelle dans l'œuvre du développement des plantes, c'est que les naturalistes,

n'assignant à cet organe aucune fonction bien définie, semblent le laisser en dehors de toute coopération végétative. Son action ne nous apparaît guère, en effet, que pour favoriser la formation des grands rayons médullaires qui partent du centre de la tige pour aboutir aux yeux de la circonférence et convertir ceux-ci en bourgeons, puis en rameaux et en branches.

De la sève. — La sève, qui est l'eau du sol chargée de substances nutritives absorbées par les radicelles, monte pendant le jour, du matin à la nuit, à travers les couches ligneuses de la tige et des branches, mais surtout par les couches extérieures de l'aubier, et parvient ainsi jusqu'aux feuilles, où s'arrête le mouvement ascensionnel qui constitue la marche diurne de la sève et produit l'accroissement en hauteur de l'arbre.

C'est alors que s'opère l'un des plus admirables phénomènes de la végétation, dont je vais essayer de vous faire la description le plus sommairement possible.

Les feuilles sont le laboratoire où, à l'aide de l'atmosphère, sous l'influence et l'action de la lumière solaire, dont les radiations sont indispensables à l'accomplissement de l'œuvre, le liquide séveux, par une double opération de physique et de chimie, se transforme en sève nourricière.

Cette transformation s'opère physiquement au moyen de l'absorption, par les stomates des feuilles, de l'acide carbonique de l'air, lequel vient se mêler aux matières carbonées puisées dans le sol par les racines et amenées dans les cellules des feuilles.

Ces gaz sont ensuite décomposés par les radiations lumineuses en oxygène et en carbone ; le carbone reste accumulé à l'intérieur des cellules, tandis que l'oxygène et l'excédant du liquide qui a servi de véhicule aux substances nutritives sont reversés dans l'air sous forme de vapeur d'eau.

Survient alors l'action chimique du carbone, qui pénètre

les matières nutritives, s'identifie avec elles, les manipule, les épaissit et en fait une bouillie qui prend le nom de *cambium* ou sève élaborée.

Comme on le voit, le carbone et la lumière sont les agents principaux de la combinaison chimique opérée pendant le jour dans les cellules de la feuille, converties, pour ainsi dire, en autant de petites cornues ; d'où il est permis de conclure que nos gracieuses petites fleurettes du poirier et du pommier sont les modestes sœurs de cet autre éclatant produit du carbone, le diamant.

Cette déduction est, je l'avoue, un peu hardie ; mais les œuvres de la nature, toujours admirables, sont parfois si mystérieuses qu'il n'est pas donné à la raison humaine de les saisir, de les analyser ou de les expliquer.

Ce que nous savons et ce qui est un fait acquis, c'est que le diamant est issu directement du carbone ; mais, ce qui nous est inconnu, c'est la proportion dans laquelle le carbone fournit son élément propre à l'élaboration de la sève, et si cette proportion est assez forte pour assurer à ce manipulateur la prépondérance de son être dans la combinaison chimique.

Il s'agit là d'un problème qu'il ne nous appartient pas de résoudre ; il faut donc en laisser la solution au célèbre chimiste M. Henri Moissan, dont les récentes théories sur la synthèse du diamant révolutionnent les Académies et passionnent actuellement le monde savant.

Mais revenons à la sève, que nous avons laissée dans les cellules des feuilles : ainsi modifiée et convertie en une matière puissamment nutritive, la sève descend vers les racines pendant la nuit, mais en suivant une autre route que celle par elle parcourue pendant le jour, c'est-à-dire en passant entre l'aubier et l'écorce et plus particulièrement à travers les tubes fibreux du *liber*, qui est la partie interne de l'écorce.

Ce mouvement de descente, qui fait concourir le *cambium* à l'accroissement de l'arbre en grosseur ou en diamètre, constitue la marche nocturne de la sève. L'accroissement en diamètre se manifeste à la fois par la naissance d'une couche concentrique d'aubier et par la formation de quelques feuillets d'écorce à la surface interne du *liber*.

Pour que l'œuvre de nutrition puisse s'accomplir normalement, nous devons donc faire tous nos efforts pour assurer aux arbres la plus grande provision possible de sève, et éviter toute cause de déperdition.

Cependant M. le docteur Guyot, dans son excellent traité sur la viticulture, affirme et soutient que les pleurs de la vigne, provoqués par une taille tardive, ne sont pas de la sève, et qu'on peut, sans inconvénient, les laisser couler.

Cette doctrine du bon docteur, qui, au premier abord, semble quelque peu paradoxale, est basée sur ce que la sève proprement dite ne s'élabore que dans les feuilles, et qu'avant la transformation elle est impropre à la nourriture de l'arbre.

C'est là une vérité que je viens de vous démontrer, et si le liquide séveux n'était que le produit de l'absorption, par les radicelles, des parties humides du sol, il n'y aurait, en effet, aucun danger à laisser fuir cet excédant de liquide, toujours abondant à la suite des pluies de l'hiver ; mais n'oublions pas que, outre les parties aqueuses du sol, les radicelles absorbent aussi quantité de matières gazeuses et solides, dont la substance est absolument nécessaire à la construction et à la nutrition de l'arbre, telles que : les matières albumineuses, saccharines, féculentes ou amidonnées ; l'azote, l'ammoniaque et le chlore ; les sels de potasse et de soude ; le soufre et la magnésie ; les matières carbonées et calcaires, et enfin les phosphates. Ces derniers sont aussi utiles aux végétaux pour assurer à leur charpente, c'est-à-dire aux fibres ligneuses qui la constituent, une plus

grande force de résistance, qu'ils sont indispensables au corps humain de l'adolescent pour fortifier son ossature ; car telle est l'une des propriétés du phosphore.

Tous ces matériaux existent ou doivent se trouver dans le sol du jardin fruitier ; c'est à nous à y pouvoir à l'aide de l'engrais de ferme, additionné d'engrais chimique, de sable, de boues de route, de plâtras, etc., que les plantes s'assimilent suivant leur nature et leurs besoins.

Si un arbre fruitier végète mal, c'est qu'il ne trouve pas dans le sol la matière particulièrement propre à sa nutrition ; ainsi, il est généralement admis que le pêcher en espalier ne vient pas dans notre région ; on a constaté le fait sans en rechercher la cause. Or il est bien et dûment démontré que le noyau de tous les arbres de l'espèce est composé de carbonate de chaux, et que si la terre ne contient pas suffisamment de matières calcaires pour, avec l'acide carbonique de l'air ambiant, former ce carbonate de chaux, l'arbre végète difficilement, dépérit et meurt.

Lorsqu'on veut accumuler une série d'enseignements et les grouper sous une forme concise, il est bien difficile de ne pas s'écarter un peu de la route tracée ; c'est ce qui m'arrive, m'étant laissé entraîner par la description de ce nouveau rôle du carbone, dont l'action dominante se retrouve presque dans toutes les phases de la physiologie végétale ; mais je m'empresse de vous ramener aux pleurs de la vigne, que nous avons laissé couler sous les regards indifférents et impassibles de M. le docteur Guyot.

De tout ce qui précède, vous avez compris que ces pleurs, qui laissent si insensible le savant docteur, entraînent avec eux les matières organiques, dont la perte occasionne un grave amoindrissement de nourriture, sans compter que ces pleurs viennent inonder les bosses inférieures du cep et les rendent ainsi plus accessibles aux gelées tardives.

En conséquence, pour conjurer cette perte, qu'il ne faut

pas traiter de quantité négligeable, et pour éviter la mouillure des bosses, il est prudent de tailler la vigne de très bonne heure, aussitôt que les gelées d'hiver ne sont plus à craindre, et, en tout cas, avant tout mouvement de la végétation.

A la vérité, les partisans de la taille tardive du cep nous diront qu'elle a pour but de ralentir la marche de la sève, de retarder le développement des boutons à fruits et de les soustraire ainsi à l'action des gelées printanières. Mais si ce mode de taille offre, en effet, à cet égard, plus de sécurité que la taille hâtive, on doit reconnaître aussi que, à la seule fin de parer à un accident aléatoire, son application aura le grave inconvénient de diminuer sensiblement la quantité des produits.

Ce déficit, prouvé par l'expérience, doit être attribué en majeure partie à la privation des matières nutritives entraînées par les pleurs de la vigne, et, pour le surplus, à la perte du liquide séveux amoncelé dans les parties supérieures du sarment qui doivent tomber sous la taille.

Puisque j'ai été amené accidentellement à parler de la sève de la vigne, je profite de cette digression pour vous dire que, de tous les végétaux, c'est celui dont le liquide séveux a la plus grande force ascensionnelle, ainsi que le prouve l'expérience faite par le savant physicien anglais Hales, qui, pour mesurer cette puissance, adapta un manomètre à air libre à un cep coupé à environ 40 centimètres du sol. La sève de ce cep a pu soulever une colonne de mercure jusqu'à un mètre de haut, ce qui équivaut à une pression capable d'élever une colonne d'eau de même diamètre à près de 14 mètres de hauteur.

En vous relatant cette expérience, j'ai tenu à vous démontrer que la sève est une puissance avec laquelle il faut compter, si l'on veut éviter les déceptions et les échecs dans l'œuvre de fructification par la taille.

L'exposé que je viens de vous faire de la circulation de la la sève, de la transformation qu'elle subit dans le parenchyme des feuilles, ainsi que de la mission qu'elle a reçue de la nature, vous fera comprendre la nécessité de suffisamment espacer les arbres fruitiers et de les planter à une distance telle que chaque arbre puisse absorber, par l'inhalation de ses feuilles, la portion d'acide carbonique, en substance dans l'air ambiant, qui est indispensable à la transformation de la sève ; car, je le répète, c'est seulement lorsque celle-ci a été modifiée et enrichie qu'elle peut utilement concourir à l'accroissement et à la fructification de l'arbre.

D'autre part, le large espacement des arbres aura le précieux avantage de favoriser la prolongation des racines et de leur procurer une plus ample nourriture, car il est clairement démontré aujourd'hui que, si la vigne est pour ainsi dire complètement épuisée, c'est que les plants, qui ne devraient être normalement que de dix mille à l'hectare, sont entassés dans le même espace au nombre de trente à quarante mille.

Utilité de la taille. — La taille des arbres fruitiers a pour but de les soumettre à une forme régulière, d'en hâter la fructification, d'obtenir des fruits plus beaux, plus savoureux, et enfin d'en égaliser chaque année la production, afin d'éviter l'alternat.

Voyons ce qui se passe sur les arbres de plein vent, où la nature opère seule : la sève, très active pendant les premières années, est entièrement absorbée par la formation des branches de la charpente, puis par le développement progressif des ramifications appelées à devenir branches fruitières.

Quand l'arbre a acquis tout son développement, c'est-à-dire quand la charpente et les branches fruitières sont formées, la sève, qui a un long chemin à parcourir, devient plus calme, plus lente et n'exerce plus une pression aussi forte

sur les yeux des ramifications, lesquels dès lors ne partent plus à bois, se nourrissent, se gonflent lentement et enfin se transforment en boutons à fruits. L'arbre est donc arrivé à sa période de production ; mais, après plusieurs années de fructification annulant de plus en plus les productions ligneuses, il arrive souvent que les boutons à fruits apparaissent en surabondance et, comme la main de l'opérateur n'est pas à portée pour supprimer la superfétation de ces productions fructifères, l'arbre se couvre entièrement de fleurs, ne laissant pour l'année qui suit aucun dard d'attente ni espoir de fructification.

C'est excès de production, qui se manifeste souvent sur les arbres d'un certain âge, amène infailliblement le repos du sujet pendant l'année suivante, quelquefois pendant deux ans, et c'est cette période de repos que l'on appelle *alternat*.

La taille est donc l'art d'activer ou de modérer la sève, de la diriger et de la répartir également dans toutes les parties de l'arbre, de réglementer la production et de la rendre continue, sans repos ni interruption.

Si la taille a aussi pour but, comme nous l'avons déjà dit, de soumettre les arbres à une forme régulière, c'est moins pour satisfaire l'œil que pour équilibrer toutes les branches d'un même arbre, les aérer, les exposer toutes également à la lumière, et enfin pour éviter la confusion. C'est ainsi que, sans chercher spécialement la symétrie, on arrive tout naturellement à l'obtenir.

Du cassement. — Avant d'en finir avec les enseignements préliminaires, et comme j'aurai besoin de vous parler du cassement des rameaux, je dois vous signaler ce mode de fructification qui est moderne, puisque son application remonte tout au plus à une trentaine d'années.

Dès son apparition, comme il arrive d'ailleurs pour toutes les innovations, le cassement a eu beaucoup d'adversaires, même parmi les plus célèbres arboriculteurs ; mais, aujour-

d'hui qu'il a fait ses preuves, il n'est plus contesté et est généralement adopté par la masse des opérateurs.

Le cassement a pour but de produire une déchirure des tissus qui, en se cicatrisant lentement, laisse évaporer la surabondance de la sève, maintient le rameau dans un état de faiblesse qui s'oppose à la naissance de bourgeons vigoureux et, dès lors, provoque la formation de boutons à fruits.

La section nette du bourgeon, au contraire, amène rapidement la cicatrisation, facilite la pression de la sève sur les yeux inférieurs, et ne produit que du bois ; la taille en *chicot* dont il sera bientôt question et qui est la plus funeste de toutes, en offre la preuve évidente.

Nous verrons donc tout à l'heure comment sera utilisé le cassement des rameaux au profit de la fructification et quelle précieuse ressource il offre à l'opérateur.

Quant à la pluralité et à la divergence des méthodes adoptées par la plupart des jardiniers de profession, qui prétendent avoir chacun leur système, le meilleur, cela va sans dire, je vous démontrerai qu'il n'y a en réalité qu'une méthode, qui est la seule vraie, puisqu'elle est fidèlement basée sur les lois qui régissent la végétation. Le cassement lui-même n'est pas un système, mais un simple moyen de fructification plus prompt ; il est, en un mot, un instrument de succès qui ne porte aucunement atteinte aux principes, dont il n'est qu'un mode d'application.

Veuillez ne pas craindre de m'interrompre toutes les fois que ma démonstration vous semblera contenir des points obscurs, afin que je puisse les élucider et ne laisser aucun doute dans vos esprits.

Pratique de la taille. — La taille ne doit pas se faire à la même époque pour tous les arbres indistinctement ; les arbres vigoureux, où la sève a une tendance à s'emporter, peuvent être taillés tard, alors que la végétation est déjà en mouvement ; mais les arbres faibles ou déjà affaiblis par

l'âge devront être taillés de très bonne heure, pendant le repos complet de la végétation : cette dernière prescription est de règle absolue.

Autre axiome : les tailles courtes, laissant trop peu d'essor à la sève, rendent toute fructification impossible et ne donnent que du bois, car je vous ai déjà enseigné que, plus la sève circule avec lenteur, plus le nombre des bourgeons à bois diminue et plus celui des fleurs augmente. Au lieu de trop restreindre le parcours de la sève, il faut donc, à l'aide d'une taille longue, donner de l'espace à son mouvement d'évolution.

Taille des prolongements. — C'est par application de ces principes que les prolongements des branches charpentières des pyramides devront être taillés à une moyenne longueur et sur un œil extérieur pour maintenir la forme pyramidale. Cette taille doit être faite rez de l'œil, par une section non en sifflet, mais légèrement en biseau, afin de faire affluer la sève de tout le périmètre de la branche à l'extrémité du biseau et de concentrer sur l'œil toute son action. (Démonstration de la manière de tailler correctement la branche d'un arbre.)

Quant aux cordons et espaliers ou contre-espaliers, on ne retranchera que la moitié environ du prolongement d'un arbre en formation ; puis la taille se fera sur un œil de côté, mais non pas sur un œil en dessus ou en dessous de la branche, afin d'éviter des courbes disgracieuses.

A l'égard des rameaux de ces mêmes arbres qui se sont développés pendant l'année précédente, il faut supprimer radicalement tous ceux qui ont poussé verticalement en dessus de la branche charpentière et ne conserver que les plus faibles de ceux qui sont par côté et en dessous.

Si on laissait subsister les bourgeons verticaux qui naissent au-dessus de la branche des cordons et espaliers, la sève, obéissant à une loi de nature qui la dirige de bas en haut, convertirait rapidement ces rameaux en gourmands,

contre lesquels le cassement le plus sévère deviendrait peut-être impuissant; il serait donc presque impossible de les transformer en lambourdes.

Taille en sec des bourgeons et rameaux. — Ces productions ligneuses se présentent ordinairement, sur le même arbre, sous trois aspects différents : d'abord le jeune bourgeon, né pendant l'année précédente et portant des yeux non développés ; puis le rameau de deux ans, avec des yeux saillants et quelquefois des dards, et enfin le rameau pourvu de boutons à fruits. Les jeunes bourgeons, nés tout en haut de la branche, à la naissance de celle de prolongement, seront supprimés à l'empâtement ou à l'épaisseur de l'écu, afin de ne pas gêner le développement de ce prolongement; les autres seront cassés complètement à l'aide de la serpette, savoir : les faibles au-dessus du cinquième œil, et les vigoureux au-dessus du sixième œil; puis ces derniers seront en outre cassés à moitié, entre le cinquième et le sixième œil. Même opération pour les rameaux de deux ans pourvus de dards : ils seront cassés complètement au-dessus du sixième œil et partiellement à 15 millimètres au-dessous du cassement total. Enfin le rameau porteur d'un ou plusieurs boutons à fruits sera taillé à la serpette, par une section nette, à 15 millimètres au-dessus du deuxième bouton à fruits ou du seul bouton à fruits, s'il n'y en a qu'un. C'est assez dire qu'il faut supprimer les productions ligneuses et ne laisser que la lambourde pourvue de boutons fructifères.

Avant de poursuivre ma démonstration, nous allons déjà mettre en pratique, sur les arbres qui nous entourent, la théorie des diverses tailles combinées avec le cassement, et vous verrez que ces opérations sont peu compliquées et n'offrent pas de grandes difficultés. Je les répéterai d'ailleurs autant de fois qu'il vous conviendra, afin de vous en bien faire saisir le mécanisme. (Suit la taille.)

Certains auteurs enseignent que le rameau infertile devra

être cassé complètement à une longueur de 12 à 14 centimètres environ. Je ne puis approuver cette théorie, qui aboutirait, pour certaines espèces de poiriers, à un résultat tout opposé à celui que l'on se propose d'obtenir : en effet, pour quelques variétés où les mérithalles sont très rapprochés (on appelle mérithalle l'espace qui existe entre deux yeux), il pourrait se faire que le bourgeon conservât, après cassement, quatre ou cinq yeux pour une longueur de 14 centimètres, ce qui serait presque suffisant; mais, chez d'autres variétés où les mérithalles sont très espacés, comme dans l'arbre de *Bergamotte-Esperen,* par exemple, le cassement à 14 centimètres ne présenterait plus, la plupart du temps, qu'un rameau à deux yeux et par conséquent trop court pour empêcher le développement à bois des yeux de la base, sans compter qu'il ne serait pas possible de le soumettre au cassement partiel. Il faut donc déterminer la longueur du rameau à raccourcir, non d'après une mesure en centimètres, mais par le nombre d'yeux à conserver et qui est de cinq ou six, ainsi que je viens de vous l'enseigner.

En un mot, cette opération du cassement consiste à aller d'abord au plus loin pour revenir ensuite au plus près, c'est-à-dire à donner un long développement au rameau pour obtenir la fructification et à le rapprocher ensuite de la branche charpentière au fur et à mesure de sa mise à fruits.

Quelques jardiniers restés hostiles au cassement objectent que cette mutilation des rameaux dépare l'arbre et blesse la vue ; mais nous répondons à cette objection que le cassement a pour objet de faire transformer le plus rapidement possible les yeux de la base du rameau en boutons à fruits et que, dès que ce but est atteint, la portion de ce rameau qui contient la brisure est supprimée par la taille, qui fait disparaître en même temps toute trace du cassement.

Taille en chicot. — Dans le traitement de ces rameaux infertiles, il faut donc bien se garder de suivre la méthode

déplorable de la plupart des jardiniers de profession, qui taillent ces productions ligneuses, par une section nette, à 5, 6 ou 7 centimètres de l'empâtement. Cette opération barbare, que l'on appelle à juste titre la taille en *chicot*, d'où le nom de *chicotiers* appliqué aux opérateurs, ne laisse plus sur la branche charpentière qu'un petit bout de bois ou perchoir d'oiseau, qui ne produit jamais que du bois, quand il continue à végéter, et qui, quelquefois même, reste à l'état de soliveau abandonné par la sève, sans même émettre des bourgeons à bois. Aussi, en présence de ce tronçon inutile et pour chercher à réparer sa faute, l'opérateur aux abois n'a-t-il d'autre ressource que de le rabattre à l'épaisseur de l'écu, c'est-à-dire à 1 ou 2 millimètres de la base ; mais, au lieu du salut, c'est une autre déception qui l'attend, car il n'obtient, par cette nouvelle section, qu'une demi-douzaine de bourgeons, nés des yeux rudimentaires de la base (1) et formant ce que nous appelons la tête de saule, puis amenant à bref délai la stérilité complète de l'arbre.

Il y aurait encore moyen de remédier à ce mal s'il n'était pas trop invétéré ; ce serait de supprimer ces bourgeons à l'empâtement, à l'exception de deux latéraux, et de soumettre ceux-ci au cassement l'année suivante ; mais le chicotier se gardera bien de recourir à cette suprême ressource et laissera, au contraire, tous ces bourgeons se développer à leur aise, sauf à les tailler au printemps, à 5 ou 6 centimètres chacun ; de sorte qu'au lieu d'une petite saussaie, on verra surgir de la branche charpentière une forêt de rameaux.

Pour vous convaincre que je n'exagère pas les tristes effets de ces rognages trop courts et des recepages à l'écu, qui en sont la conséquence, vous n'avez qu'à jeter les yeux sur la plupart des pommiers en cordons traités de cette manière,

(1) La nature, toujours prévoyante, tient en réserve à la base de chaque rameau une grande quantité d'yeux latents destinés à pourvoir au remplacement de ce rameau, dans le cas où il viendrait à disparaître.

et, si vous n'y trouvez pas de fruits, vous y voyez, en compensation, une série de têtes de saule étalant la richesse de leur végétation. Ce n'est certainement pas le résultat que l'on se propose d'obtenir en plantant des arbres fruitiers.

Ces tailles vicieuses, nuisibles à la fructification qu'elles retardent, ne portent pas toutefois une bien grave atteinte à l'économie de l'arbre, qui peut se rétablir sous la main d'un opérateur habile. Le dommage causé n'est donc rien en comparaison des abattis commis par des manœuvres, par des bûcherons, qui, sous les apparences d'honnêtes jardiniers, se servent du sécateur comme d'une serpe, saccagent les jardins et font des arbres un véritable « massacre des innocents. » Dans leur inconsciente ignorance, ces malheureux coupeurs à outrance compromettent l'existence des arbres et, s'ils ne les tuent, arrêtent certainement tout essor de fertilité chez le sujet le plus fécond.

C'est ainsi qu'ils parviennent, chose à peine croyable, à rendre stérile le poirier *Duchesse d'Angoulême* lui-même, l'arbre le plus facile à conduire et le plus fécond. Pendant longtemps encore, cet arbre généreux répond par des bienfaits aux mutilations dont il est la victime; mais, à la fin, ses forces s'épuisent sous les coups répétés de la cognée et, s'il ne perd entièrement la vie, il reste impuissant à toute fructification.

Si, pendant le cours de l'année précédente, il s'est développé plusieurs bourgeons sur le même rameau, il faut, avant tout, détruire les bifurcations, qui fourniraient trop de feuilles, jetteraient de l'obscurité dans l'arbre et empêcheraient la formation des fruits ; à plus forte raison doit-on supprimer radicalement les bifurcations des branches charpentières partant de la tige.

Pommier. — La taille en sec du poirier peut s'appliquer au pommier, avec cette seule différence que les rameaux de celui-ci, presque toujours beaucoup plus vigou-

reux que ceux du poirier et ayant une plus grande propension à se transformer en gourmands, devront être soumis, indépendamment du cassement total, à un double cassement partiel. Il peut arriver aussi que l'un des rameaux du pommier, soit qu'il ait été rebelle aux diverses opérations du cassement, soit que celles-ci aient été mal faites ou insuffisantes, prenne un trop grand accroissement en diamètre. Si ce rameau est mal placé, c'est-à-dire au-dessus de la branche (pour les cordons ou espaliers), il faut le supprimer à l'empâtement ; s'il est placé latéralement, on doit le conserver, à défaut d'un plus faible ; mais alors il est nécessaire de pratiquer à la base, avec la serpette, une forte entaille allant jusqu'à la moelle et diminuant par conséquent de moitié l'épaisseur du rameau. La plaie se cicatrisera rapidement pendant l'été, et le gourmand, ainsi privé de la plus grande partie de sa nourriture, s'affaiblira, ne poussera plus à bois et se transformera en lambourde ou rameau à fruits. (Exemples démonstratifs : du double cassement partiel du pommier et de l'entaille à faire à la base du rameau gourmand.)

Telles sont les opérations de la taille en sec à effectuer en fin d'hiver et au printemps. Leur exécution sera plus rapide et offrira moins de difficultés si elle a été préparée et facilitée pendant l'été précédent, par la taille en vert ou pincement.

Ce mode de préparation des rameaux, qui a trop d'importance pour ne pas réclamer une démonstration spéciale, ne peut être appliqué que dans le courant ou à la fin du mois de juin, alors que les bourgeons, bien qu'encore à l'état herbacé, offrent déjà une certaine résistance ; mais, autant cette opération peut donner d'excellents résultats, si elle est pratiquée avec discernement, autant elle sera nuisible à l'arbre et à sa fructification, si elle est effectuée ou trop tôt, ou sans mesure.

Nous croyons donc que, sans enseignements, il vaut

mieux s'abstenir, laisser agir la nature et attendre au printemps pour faire la taille en sec.

Questions accessoires et complémentaires. — De l'affranchissement des arbres. — Il est de règle que, lorsqu'on plante un arbre, la greffe ne doit jamais être enterrée et doit au contraire présenter une saillie de 5 à 6 centimètres au-dessus du sol.

Si ce principe est méconnu, l'arbre ne végète pas bien, et voici pourquoi :

Quand nous plantons un arbre, nous devons avoir bien soin d'étaler les racines et de mettre toutes leurs parties en contact avec le sol, de manière à provoquer l'émission de nouvelles radicelles. Ce n'est que lorsque ce travail souterrain, qui absorbe une période d'une année, sera accompli, que commencera l'œuvre de la sève dans les parties aériennes de l'arbre ; puis, par un mouvement de va-et-vient, l'accroissement des racines et des branches se fera simultanément. Mais si, avec la greffe, nous enterrons les racines trop profondément, celles-ci fonctionnent mal, étant soustraites, surtout dans les terres argileuses et compactes, à l'action bienfaisante de l'air extérieur, qui ne peut pénétrer jusqu'à elles et les vivifier. Par suite, les racines du dernier étage inférieur s'atrophient, pourrissent même souvent et deviennent ainsi une cause de souffrance pour l'arbre, qui dépérit lentement et meurt.

Tel est l'un des résultats de l'enterrement de la greffe.

D'autre part, comme le bourrelet de la greffe, qui contient un amas de tissu cellulaire, est constamment en contact avec l'humidité du sol, il arrive souvent que ce bourrelet émet un appareil de racines, dont l'action vient se joindre à celles du sujet et former, pour ainsi dire, un poirier franc, qui donne une forêt de bourgeons impossibles à maîtriser et difficiles à mettre à fruits.

Ce deuxième résultat de l'enterrement de la greffe, assez

fréquent chez les vieux arbres et aussi nuisible que le premier, s'appelle l'affranchissement de l'arbre.

De la greffe des boutons à fruits. — Quels que soient les soins apportés à la taille des arbres, il y a certaines variétés de poirier qui, sans être complètement rebelles, sont du moins difficiles à mettre à fruits. Je veux parler, notamment, de la *Bergamotte-Crassane,* du *Bon Chrétien d'hiver,* de la *Bergamotte-Esperen,* et surtout du poirier *Joséphine de Malines,* dont le fruit délicieux est donné par l'arbre avec trop de parcimonie.

Ces arbres peu fertiles finissent certainement par céder et obéir à la main de l'opérateur expérimenté ; mais, pour hâter la fructification de ces variétés et de toutes autres plus ou moins rebelles, on a recours à la greffe de boutons à fruits dite *Greffe Girardin.*

Cette opération, applicable seulement aux arbres dont les fruits sont à pépins, consiste à prélever, sur des arbres où ils sont en excédant, des boutons à fruits, avec une longueur de rameau de 4 à 5 centimètres, que l'on taille en biseau, et à les insérer sur la branche de l'arbre infertile, sous l'écorce préalablement fendue en T et soulevée avec le greffoir. (Exemple de l'opération.)

Cette greffe se pratique du 15 août au 15 septembre, suivant les zones et l'état de la sève ; il faut donc la faire, à propos, en temps opportun, car, si l'on opère trop tardivement, la branche ne contient plus assez de sève ; l'écorce se soulève difficilement, et la soudure devient impossible. D'autre part, si l'on opère trop tôt, alors que la sève a encore une longue période d'évolution avant l'arrêt, il peut arriver, surtout à la suite d'étés chauds, que le bouton greffé se mette à fleurir et, par cette précocité, fasse perdre le bénéfice de l'opération : le but serait, en effet, dépassé.

Pour éviter ce double écueil, il faut donc surveiller l'état de la sève et adopter une époque moyenne, soit des derniers

jours d'août aux dix premiers jours de septembre, pour notre région.

Tous les boutons à fruits ainsi greffés fleurissent au printemps comme s'ils étaient restés sur l'arbre-mère ; puis, comme ils absorbent une assez grande quantité de sève, l'arbre qui les porte cesse d'être stérile et se met facilement à fruits. Cet excellent mode de fructification a aussi pour avantage de supprimer les mutilations, mode barbare trop fréquemment employé pour combattre l'infertilité.

A ce sujet, je dois aussi vous dire qu'il est interdit de greffer sur le même arbre, en tant que bois, des variétés différentes, attendu que les branches ne se développent pas régulièrement ; les unes s'emportent en absorbant toute la nourriture, tandis que les autres restent chétives ; un un mot, l'arbre s'équilibre mal.

Mais il n'en est plus de même des boutons à fruits, que l'opérateur peut greffer, sur le même arbre, en autant d'espèces qu'il lui convient, en ayant soin toutefois de faire concorder les époques de maturité, c'est-à-dire de greffer des boutons à fruits d'hiver sur arbre d'hiver, d'automne sur arbre d'automne, etc.

Pour vous faire comprendre le but de l'opération et ses résultats, voici quelques spécimens, qui semblent réussis, de boutons à fruits de variétés diverses qui ont été greffés dans la première quinzaine du mois de septembre 1892 ; ils entreront certainement en floraison, comme vous pouvez le voir, en même temps que ceux de l'arbre qui les porte. (Examen de ces greffes.)

La greffe de boutons à fruits offre en outre une précieuse ressource, que je tiens à vous indiquer.

Depuis nombre d'années déjà, beaucoup de variétés de poiriers, dont les fruits, par leur qualité, occupent le meilleur rang dans l'ancien répertoire, se désacclimatent, végètent péniblement et ne donnent plus que de mauvais

fruits. Dans cette catégorie d'arbres dépérissants figurent notamment les poiriers de : *Beurré gris* ; *Bergamotte-Crassane ; Doyennés d'été et d'hiver ; Saint-Germain vert et gris,* etc., dont les branches se couvrent de gale et qui ne produisent plus que des fruits pierreux, tachés, à la chaire amère, ou n'arrivant pas à maturité.

En attendant la découverte de modes efficaces pour régénérer ces arbres, si tant est qu'on s'en occupe, on peut déjà, au moyen de la *Greffe Girardin*, guérir la tavelure du fruit en greffant les boutons à fruits de ces arbres malades sur les branches de variétés saines et vigoureuses. La sève de ces dernières infuse un sang nouveau à la lambourde et celle-ci amène à maturité un fruit sain et vigoureux.

Il y a plus de vingt-cinq ans que, pour la première fois, j'ai fait cette expérience qui a toujours été couronnée d'un plein succès, dont le mérite, d'ailleurs, revient à M. Gressent, qui, comprenant l'utilité et les avantages de la *Greffe Girardin,* en fut l'un des premiers propagateurs.

Je cherche actuellement à guérir les arbres eux-mêmes au moyen d'un double traitement, externe et interne. Le traitement externe, qui a pour objet la guérison de la gale des branches, consiste à les badigeonner avec la *Bouillie bordelaise ;* puis j'opère le traitement interne en répandant du sulfate de fer et de l'engrais *Georges Ville* sur les racines, préalablement mises à découvert. Le sulfate de fer n'est pas un engrais, mais un reconstituant, un puissant régénérateur, dont l'action bienfaisante est complétée par l'engrais chimique.

La tâche que j'ai entreprise est difficile en raison de l'âge avancé du sujet traité ; toutefois, j'ai déjà obtenu une notable amélioration du fruit, et je puis conclure des bons résultats réalisés que la régénération de l'arbre et du fruit serait assurée par le traitement d'un sujet jeune ou d'âge moyen.

La maladie de ces variétés, dont la vie va toujours en

déclinant, se perpétue au moyen des greffes que les pépiniéristes prennent continuellement sur des arbres malades; c'est donc à l'atavisme que ces descendants de sujets atrophiés doivent leur état de souffrance et de précoce décrépitude.

Je crois qu'il y a un remède à cette maladie originelle et que c'est encore la *Greffe Girardin* qui peut le fournir. En effet, la lambourde du bouton à fruits émet quelquefois, chez certaines variétés du poirier, un bourgeon à bois partant du centre des fleurs; en principe, ce bourgeon doit être pincé sur quatre feuilles pour l'empêcher d'absorber la nourriture nécessaire au fruit; mais, exceptionnellement et de temps en temps, pourquoi ne pas favoriser le développement des bourgeons de l'espèce nés sur le bouton greffé et assaini pour y prendre des écussons sains destinés à régénérer l'espèce? Si j'étais pépiniériste, je ne manquerais certes pas d'utiliser ce bourgeon pour obtenir des arbres sains; mais, comme je ne suis pas du cénacle horticole, je me garderai bien de propager cette idée, qui, malgré les avantages qu'elle offre, ne serait jamais admise par les professionnels. Toutefois, je m'étonne que M. Gressent, qui est un esprit éclairé et avisé, n'ait pas encore songé à profiter de cette suprême ressource pour guérir la maladie de ces excellentes variétés que les semeurs, même les plus habiles et les plus heureux, ne parviendront jamais à dignement remplacer comme qualité.

Insectes et insecticides. — Les arbres soumis à la taille, étant de petite ou moyenne forme, permettent au jardinier de surveiller avec sollicitude l'envahissement des insectes, dont quelques-uns, comme le *bombyx neustrien,* qui pond ses œufs en forme de bague, sont impossibles à découvrir sur les arbres de plein vent. Voici un spécimen de la ponte en bague du *bombyx neustrien,* sur lequel j'appelle votre attention. Les anneaux qui forment cette bague autour du

rameau sont si solidement soudés entre eux, et la matière qui abrite la larve est si dense, si compacte, que ce foyer de chenilles à venir résiste à tout choc et brave les froids les plus rigoureux. Le feu seul le détruit.

Je ne puis passer en revue tous les insectes nuisibles, dont la nomenclature serait trop longue ; mais je tiens à vous signaler les deux plus redoutables ennemis de nos arbres fruitiers : le *tigre* pour le poirier, et le *puceron lanigère* pour le pommier.

Le *tigre,* insecte exotique importé en France sur des rameaux de poirier, attaque les feuilles, qu'il dévore complètement, et tue en peu de temps l'arbre le plus vigoureux. Cet insecte et moi, nous sommes de vieilles connaissances ; mais je dois avouer que, dans la lutte que j'ai engagée contre lui, il y a une vingtaine d'années, la victoire ne m'est pas restée ; les bataillons serrés et sans cesse renouvelés de mon terrible adversaire ont, malgré mes efforts, consistant en chaulages répétés, poursuivi leur œuvre de destruction et ont tué, en trois ans, deux superbes espaliers de beurré d'Aremberg, auparavant pleins de santé et d'une grande fertilité. Il est vrai qu'à cette époque nous n'avions pas, comme aujourd'hui, de puissants moyens de défense contre les dévastations de ce minuscule insecte, que je ne puis mieux définir qu'en le comparant à de la poussière ailée.

Le *puceron lanigère,* ainsi nommé parce qu'il est enveloppé d'une mousse blanche, écumante, laineuse, qui lui sert d'abri, vit pendant l'été sur la tige et les branches du pommier ; il perce l'écorce pour atteindre la sève, dont il se nourrit, et produit ainsi des exostoses qui dégénèrent en chancres et amènent peu à peu le dépérissement de l'arbre, puis sa mort.

Le meilleur toxique contre le *tigre* est un mélange de savon noir et de jus de tabac, dilué au 30e, que l'on projette avec une pompe à main, autant que possible sur l'envers de

la feuille, où l'insecte se tient de préférence, tant pour échapper à la vue que pour mieux attaquer le parenchyme, dont la membrane est plus mince à l'envers qu'à l'endroit de la feuille.

Quant au *puceron lanigère*, on combat ses attaques avec succès, avec du jus de tabac dilué au 20°, que l'on applique à l'aide d'un pinceau sur les branches du pommier dès que l'insecte y fait son apparition ; enfin, comme le *puceron lanigère* quitte les branches de l'arbre à la fin de la saison pour aller hiverner sur les grosses racines, il faut, pendant le repos de la végétation, découvrir le pied de l'arbre sur un rayon de 25 à 30 centimètres et répandre sur les grosses racines une centaine de grammes, par pied, de sulfate de fer. Ces deux traitements successifs doivent, s'ils sont bien opérés, débarrasser complètement le pommier du *puceron lanigère*.

Nous avons encore à redouter les déprédations d'autres insectes, tels que : les *sésies*, dont les vers vivent dans l'intérieur des tiges des arbres ; les *anthonomes* ou *charançons des fleurs*, dont la femelle pond ses larves sur les boutons à fleurs du pommier, principalement : la *lisette* ou *coupe-bourgeon*, de la tribu des charançons gris ou verts, qui perce les bourgeons, surtout ceux de prolongement, et déforme les arbres, etc.

Pour détruire les larves de tous ces insectes, il est bon, dès les mois de janvier et février, de badigeonner les branches et surtout les boutons à fruits avec la *Bouillie bordelaise*, à laquelle on aura ajouté un peu de savon noir et du jus de tabac.

Quand je vous recommande de badigeonner spécialement les boutons à fruits, c'est afin de détruire plus sûrement les larves que les insectes y ont déposées à l'arrière-saison et que les rigueurs de l'hiver parviennent rarement à faire

Ces insectes, mouches, papillons, pyrales ou cochylis qui ont accompli, à cette époque, la période assignée par la nature à leur existence, ont reçu de celle-ci la mission de pourvoir à leur reproduction avant de tomber dans le néant ; d'où ces millions de larves invariablement déposées sur les boutons à fruits, qui, en s'ouvrant, doivent fournir le gîte et le couvert à l'insecte né de la larve, puisque la floraison de l'un et l'éclosion de l'autre sont simultanées : ainsi l'a voulu l'ordre admirable de la nature.

Il est certain que, toujours en vertu du même ordre, des éliminateurs spéciaux ont été créés pour maintenir l'équilibre en supprimant la majeure partie des insectes nuisibles à la végétation ; mais l'homme a mis un tel acharnement à la destruction des oiseaux, ses auxiliaires les plus utiles, que, depuis longtemps déjà, la primordiale harmonie a été rompue et qu'il a fallu recourir aux moyens artificiels, c'est-à-dire substituer l'action des toxiques à l'œuvre bienfaisante de ces infatigables ouvriers, aujourd'hui ou disparus ou n'apparaissant plus qu'en petit nombre dans nos jardins.

A l'égard du *tigre*, je dois vous signaler que son éliminateur, celui qui a reçu mission de le détruire, n'a pas été importé en France avec lui ; c'est pourquoi nous voyons la mésange, ainsi que tous les oiseaux à bec fin, qui ne vivent que d'insectes et de larves, s'abtenir de toucher au *tigre* et le laisser fournir en paix ses innombrables générations.

J'en ai fini avec la théorie et les questions accessoires ; mais, avant de reprendre la démonstration pratique de la taille, je tiens à vous remercier de votre bienveillante attention et à vous dire que je serai très heureux si je suis parvenu à éclairer votre route et à y jeter quelques jalons propres à vous guider dans la voie du succès, et enfin si j'ai pu vous aider à remonter la côte.

Je regrette de ne pouvoir, à l'appui de ma démonstration de la taille, vous montrer mes œuvres et vous prouver, par

elles, que les théories par moi développées conduisent incontestablement au succès.

J'ai passé ma vie à travailler pour les autres et à raccommoder les arbres des jardins que j'ai trouvés sur ma route ; mes preuves sont donc disséminées aux quatre coins de la France. Mais, si vous voulez vous rendre compte de la valeur de mes enseignements, allez dans quelques jours, alors que les arbres fruitiers seront en pleine floraison, visiter le jardin de mon vieil ami M. Mory ; nous sommes de la même école, et, bien que constamment éloignés l'un de l'autre, nous avons puisé nos connaissances à la même source et avons pratiqué la même méthode.

Vous trouverez donc, dans son jardin, l'application des mêmes principes, effectuée, je dois le dire, avec une grande sûreté de main et avec plus de talent et d'habileté que je ne saurais le faire moi-même ; dans le cours de votre visite, vous serez certainement éblouis par la richesse de la production fruitière, laquelle, chez lui, se renouvelle régulièrement tous les ans avec la même abondance, grâce au savoir et à la grande expérience de l'opérateur.

Plus équitables que la routine, qui ne désarme pas, même en présence de si admirables résultats, vous ne direz pas comme elle, j'en suis convaincu, que c'est le bonheur seul qui fait le talent et le succès de cet arboriculteur émérite.

Reprenons donc ensemble l'enseignement pratique de la taille.

Le vice-président de la Société,

CHEVASSU.

EXTRAIT DU RAPPORT

Adressé à Son Excellence le vicomte DE MARTIGNAC, Ministre de l'intérieur

SUR LA SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Visitées dans la tournée d'août 1828 et mois suivants

Par Alexandre BUCHON

Inspecteur général des bibliothèques du royaume.

PRÉAMBULE PAR M. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN

A la suite d'un mémoire adressé au vicomte de Martignac, ministre de l'intérieur, le 21 mai 1828, une mission scientifique fut confiée à Alexandre Buchon. Il s'agissait de découvrir et de mettre en ordre tous les papiers, manuscrits, cartulaires, etc. qui pouvaient se trouver dans les archives et bibliothèques des départements et présenter quelque intérêt pour l'histoire générale de la France ou l'histoire locale des provinces. C'est ainsi que M. Buchon, « homme de lettres très versé dans la paléographie et dans tous les travaux se rattachant à la recherche de nos antiquités, » dit la circulaire ministérielle adressée aux préfets, fut chargé de parcourir plusieurs départements, d'y visiter les archives et les bibliothèques, et aussi de faire connaître les besoins de chaque bibliothèque, relatifs aux livres, soit anciens, soit nouveaux, qui pouvaient y manquer. En même temps, M. le vicomte Siméon, directeur des belles-lettres, sciences et arts, chargea Buchon de visiter les écoles de dessin, de peinture et d'architecture, et de lui faire connaître quelles étaient celles à qui il devait distribuer des plâtres ou tableaux.

Le titre d'inspecteur général des archives et bibliothèques

était attaché à cette mission. Mais il s'agissait beaucoup moins d'inspecter que d'organiser ; il fallait, avant tout, retrouver les matériaux disséminés un peu partout, les mettre en ordre, les classer, et disposer en quelque sorte les fondements du temple où s'abrite aujourd'hui l'ensemble des trésors archéologiques de notre pays. L'œuvre était délicate et considérable ; il était nécessaire, pour la mener à bonne fin, de posséder des qualités de tact et de patience que beaucoup d'autres n'auraient pas eues au même degré. Depuis la chute de l'ancien régime, aucun gouvernement n'avait trouvé le temps ni la possibilité de recueillir et d'inventorier les richesses littéraires de chaque province. La Restauration comprit qu'il était d'un intérêt national et patriotique de ne pas laisser se perdre une si précieuse source de belles études ; la nouvelle méthode historique enseignait à ne pas dédaigner ces documents ignorés ou négligés, où personne encore n'avait vu une des plus nobles parties de la grandeur et de l'unité de la France. De là l'origine de cette mission, confiée à l'un des hommes qui pouvaient le plus s'en tirer avec honneur.

Alexandre Buchon se mit à l'œuvre avec ardeur, parcourut un grand nombre de départements, visita les bibliothèques, les dépôts publics, les collections particulières, les archives des châteaux et des couvents. Il éprouvait une belle passion d'érudit pour tout ce qui lui rappelait la littérature et l'histoire du moyen âge ; depuis longtemps déjà, il recueillait les vieilles chansons historiques, les textes obscurs et inconnus des chroniqueurs, et il saisit avec joie cette occasion de se livrer, sur une matière vierge encore, à ses études bien-aimées. Savant consciencieux et modeste, il se piquait beaucoup moins d'écrire pour son propre compte que de fournir des matériaux aux historiens. La publication de ses *Mémoires et Chroniques sur l'histoire de France* rendit aux Michelet, aux Guizot, aux Augustin Thierry d'inestima-

bles services. Il avait compris, l'un des premiers, la nécessité pour l'historien de consulter et de contrôler les documents contemporains, de ne recourir qu'aux sources, et de dégager la vérité des souvenirs précis et des témoignages incontestables. Mais il fallait, pour assurer la bonne direction de cette méthode, ne pas craindre le travail fatigant et parfois aride de l'archiviste ; il fallait tout voir, tout apprécier, tout sauver du néant : ce fut la tâche de Buchon. Il s'en acquitta avec une patience de tous les instants pendant le temps trop court qu'il resta chargé de cette fonction ; et quand le ministère Martignac tomba et l'entraîna dans sa chute, il avait déjà pu en accomplir une importante et utile partie.

Pour un passionné d'histoire comme l'était Buchon, cette tournée en France, véritable voyage de découvertes, dut présenter un attrait singulier. Malgré la sécheresse obligatoire d'un rapport officiel, on trouve dans son manuscrit de nombreuses traces de cette joie pure de l'érudit qu'une trouvaille intéressante dédommage en un moment de toutes ses peines. Tantôt c'est à Auxerre, où il examine attentivement et classe la bibliothèque riche en vieux manuscrits ; c'est à Dijon, où il étudie le dépôt, nouvellement organisé, des archives de Bourgogne ; c'est surtout à Cluny, où il s'arrête longuement dans la vieille abbaye, et où il retrouve des trésors pour l'histoire des Bénédictins. Buchon comprend admirablement la belle mission qu'on lui a confiée ; il s'intéresse à la vie littéraire des villes qu'il traverse, et en maint endroit il constate avec joie que l'esprit public se prête à cette féconde culture, que toutes les intelligences appellent l'instruction, et qu'il n'y a plus qu'à semer dans une terre bien préparée.

On aime vite le pays de Franche-Comté. Il suffit de l'avoir traversé pour se sentir épris de ses horizons calmes, de la grâce de ses vallées, de la beauté austère de ses collines. Après un court temps de séjour, on comprend et on apprécie

l'esprit sérieux, le caractère loyal, l'âme patiente et forte de cette vieille province ; on sent qu'elle est un des coins de notre France où s'est le mieux conservé le patrimoine intellectuel et moral formé lentement par les hommes d'autrefois. On comprend qu'on est sur un sol ami, où tout concourt à développer la vie harmonieuse de l'intelligence, où les gracieux paysages reposent les yeux pendant que l'atmosphère recueillie et féconde des fortes études récrée l'esprit et le stimule. Tout sourit en vous et autour de vous : la vieille Franche-Comté vous enveloppe de son charme sérieux et doux, et vous force à aimer sa vie provinciale, dont la quiétude n'est pas un engourdissement, dont la monotonie n'est pas un sommeil. On y travaille bien, on y travaille heureusement, en face de ses riants villages et de ses molles collines, près de ses calmes centres d'études et de ses paisibles bibliothèques ; on s'y attache très vite à tout ce qui vous entoure, et, quand les destins vous appellent ailleurs, on s'en arrache avec peine, on ne l'oublie plus, on en garde le plus affectueux et le plus reconnaissant des souvenirs.....

Buchon éprouva très certainement ces impressions à la suite de son séjour à Vesoul et à Besançon. Il n'avait trouvé en Franche-Comté qu'attention bienveillante et curiosité sympathique : ce rude travailleur avait une âme tendre et candide, et il n'oublia jamais sa visite dans l'Est. Il avait compris la nécessité, pour les études fécondes, de la décentralisation ; il voulait qu'on laissât à chaque province ses richesses ; il regrettait la tendance que Paris avait déjà de tout absorber à son profit, et son rapport insiste souvent sur l'utilité de ces foyers d'études qu'il fallait développer dans toutes nos provinces. Aussi fut-il tout heureux de rencontrer en Franche-Comté cette vie locale qu'il avait vainement cherchée en d'autres régions ; il admira l'esprit franc-comtois, si attaché à ses anciennes traditions et à ses anciennes villes, si tenace pour s'instruire, si intelligent pour s'en créer les

moyens. Son rapport ne laisse aucun doute sur ce point : la Franche-Comté était déjà la province la plus avide d'instruction, la plus éclairée et la plus laborieuse, celle où tous manifestaient le plus vif désir d'apprendre. Combien il est précieux, ce témoignage d'estime qu'il accorde au département du Doubs, et combien toute la Franche-Comté a le droit et le devoir d'en être fière ! « Aucun département ne me semble marcher plus méthodiquement et plus régulièrement vers une saine et bonne instruction, soit pour les classes les plus cultivées, soit pour les classes inférieures. Partout où les conseils municipaux n'entraînent pas les villes dans cette voie d'amélioration, ce sont les villes qui entraînent les conseils municipaux. »

A Besançon, Buchon trouva une bibliothèque supérieurement organisée ; aussi sa besogne fut-elle rapide et facile dans la capitale de la Franche-Comté ; elle dut consister surtout en entretiens avec le bibliothécaire, homme d'un haut mérite et d'une intelligence pénétrante et savante, M. Weiss, en échanges de vues, en considérations scientifiques et littéraires. Aussi ne parle-t-il pas, dans son rapport, des manuscrits de Besançon ; sans doute, ils étaient déjà classés et reconnus, et Buchon jugea inutile de revenir sur une matière épuisée.

A Vesoul, il eut plus à faire. Là, presque tout était à créer et surtout à classer. Il se mit avec ardeur à compiler ses chers manuscrits ; il se rendit compte de leur valeur, il en dressa le catalogue, et les heures qu'il consacra à cette organisation comptèrent certainement parmi les plus heureuses et les mieux remplies de sa tournée provinciale. La liste qu'il en donne dans son rapport est nécessairement très incomplète et très écourtée ; elle prouve cependant que Buchon avait vu en détail les principaux manuscrits de Vesoul et qu'il en avait apprécié l'importance. Son œuvre a été reprise et développée à maintes reprises depuis 1829, et

notamment, il y a quelques années, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône a publié dans ses Bulletins un catalogue très complet et très méthodique de ces manuscrits. Buchon eut du moins le mérite d'être l'un des premiers à reconnaître et à débrouiller le chaos que présentait encore à cette époque l'amas de ces richesses littéraires à peine soupçonnées. Il termina son séjour dans la Haute-Saône par un rapide passage à Gray, où il examina encore des manuscrits, et contribua à sauver d'une destruction certaine ce qui restait de l'ancienne bibliothèque.

Telle fut l'œuvre de Buchon en Franche-Comté. On ne doit pas craindre d'affirmer qu'elle lui permit d'apprécier hautement les qualités natives — rares et grandes qualités — de l'esprit franc-comtois, aimable sans frivolité et sérieux sans pédantisme..... Il ne me reste, en terminant ce trop long préambule, qu'à souhaiter que les érudits franc-comtois lisent avec bienveillance ces quelques pages du rapport de Buchon, et qu'ils rendent hommage à la conscience scrupuleuse de ce bon ouvrier de notre histoire. Il lui manqua la facilité du style et de l'expression littéraire, qui seule peut donner la vie à ce qu'on écrit ; mais nul n'aima mieux son pays, nul ne comprit mieux la noblesse de sa mission, nul ne fut plus pénétré de la belle passion de s'instruire et d'instruire les autres.

PIERRE PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,
ancien professeur au lycée de Vesoul,
professeur au lycée de Dijon.

Dijon, février 1893.

RAPPORT DE M. ALEXANDRE BUCHON

HAUTE-SAONE

Ce département comprenait les six districts de Vesoul, Gray, Lure, Luxeuil, Jussey et Champlitte, réduits aux quatre arrondissements de Vesoul, Gray, Lure et Luxeuil.

Vesoul. — M. Bardenet, prêtre et commandant de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit de Besançon, fut, en 1771, le premier fondateur de la bibliothèque publique de Vesoul, qu'il mit sous l'autorité et la protection du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, et de ses successeurs. Le premier fonds légué par M. Bardenet se composait de 2,000 volumes, de fort belles éditions choisies avec beaucoup de goût, et d'un capital de 5,000 fr., produisant 250 fr. de rente ; plus, des portraits des cardinaux de Polignac, Ximénès, d'Ossat, Albéroni, d'Amboise, etc., d'un magnifique crucifix en bronze doré, exécuté à Rome par un excellent artiste, et de sa correspondance manuscrite avec les cardinaux Passionei, Rohan et Choiseul. La donation de M. Bardenet n'avait reçu que fort peu d'additions lorsqu'on y joignit, en 1789, un grand nombre de volumes provenant de l'abbaye de Faverney, de l'abbaye de Champlitte et autres monastères. Aujourd'hui, en y comprenant les livres envoyés par le gouvernement et ceux qu'on s'est procurés par la vente des incomplets et des doubles, la bibliothèque se compose de 22,000 volumes. Elle est provisoirement placée dans une salle du collège.

Les minéraux du département, classés avec beaucoup de

soin par M. Thirria, ingénieur des mines, se trouvent dans une salle voisine, aussi bien que la collection des médailles anciennes et nouvelles réunies dans le département ou reçues du ministère. Une autre salle était consacrée au cabinet de physique, mais on a prêté la plupart des instruments, sur récépissé, au collège.

Parmi les ouvrages rares et anciens, je mentionnerai surtout les trois suivants :

Joannis Reuchlini Catoptrum microcosmicum. Ulmæ Suevorum, sumptibus Johannis Gorlini, 1639. Un volume in-folio, avec trois planches anatomiques composées de diverses pièces superposées.

Breviarium et Psaltarium Bisontinense, sur peau de vélin. Paris, 10 janvier 1496, Jean de Prato.

Chronique des histoires des royaumes d'Austrasie, ou France orientale, dite à présent Lorraine, de Jérusalem, de Sicile, et de la duché de Bar, ensemble des saints comtes et évêques de Toul, contenant sept livres, tant en latin que en français. Cet ouvrage est suivi du livre intitulé l'Ordre de Chevalerie par lequel est démontré comme les Chevaliers se doibvent faire, en les vertus qui doibvent être en eux. Envoyé à très-haut et vertueux prince Mgr. Antoine, duc et marquis de Lorraine, duc de Calabre et de Bar, par son très humble et obéissant conseiller et premier médecin Symphorien Champier, lyonnais. Ce volume est terminé par une lettre, moitié en latin, moitié en français, écrite par Jean Le Maire, judiciaire et historiographe de la duchesse de Savoie, fille de l'empereur Maximilien, à Mgr. Pierre Pitot, docteur ès arts et en médecine, physicien stipendiaire de la même duchesse. Il lui raconte, dans son style bigarré de deux langues, qu'étant à Lyon, il y trouva les ouvrages de Champier prêts à être mis sous presse, et qu'ayant déjà lu plusieurs compositions de lui, tant en latin qu'en français, il se décida à écrire en son honneur la ballade qui termine

l'ouvrage. Ce volume, sur peau de vélin et orné de nombreuses gravures et bois, a été imprimé à Nancy, l'an 1510.

Presque tous les manuscrits de la bibliothèque de Vesoul sont des ouvrages théologiques récents, dictés par des professeurs de philosophie scolastique à leurs élèves. Il n'en est qu'un fort petit nombre qui méritent d'être cités. Tels sont :

N° 55. Recueil de prières en français, orné d'un grand nombre d'assez bonnes miniatures encadrées et de belles lettres tourneures (?) dorées, avec ornements sur toute la page qui contient la lettre tourneure. 1 vol. in-4° sur peau de vélin, écriture du 13e siècle.

N° 122. Un volume in-folio contenant : 1° Un traité intitulé l'abbaye de Saint-Esprit, par maître Jehan Jarson. 2° Un petit traité qui démontre comment on doit tout son temps ordonner à Dieu servir et ferventement aimer, que St Pierre de Luxembourg compile et envoye à sa sœur. 3° Un traité jadis compilé par Sénèque, « le vénérable orateur, » intitulé : De Sénèque, des remèdes contre les maux de fortune. Manuscrit sur vélin, du 15e siècle.

N° 129. Un volume in-4° sur papier, écriture du 15e siècle. Procès en latin de la Pucelle d'Orléans, contenant l'abrégé du premier procès et celui du procès de révision. Les interrogatoires des témoins dans ce dernier procès sont presque tous en français, et l'ouvrage est terminé par l'acte latin de la réhabilitation.

Nos 132, 133, 134. Trois volumes in-folio sur papier, écriture du 18e siècle. Bibliothèque générale et alphabétique des auteurs de tous les Ordres et congrégations dans lesquels on pratique la règle de St Benoît, avec l'histoire de leur vie, les catalogues, la chronologie et les différentes éditions de leurs ouvrages, et à la fois l'état présent de l'Ordre de St Benoît, où l'on trouve l'histoire de tous les Ordres et monastères de l'un et de l'autre sexe qui le composent ; par

le R. P. D. Benoist Thiébault, religieux bénédictin de la congrégation de St Vaimes.

N° 143. Vie du cardinal de Granvelle, morceau fort intéressant écrit par M. l'abbé Boisot, abbé de St Vincent de Besançon, un cahier sur papier, écriture du 18e siècle. Il serait bon que la ville de Besançon, où se trouvent aujourd'hui tous les manuscrits du cardinal de Granvelle, fît prendre une copie de ce petit nombre de pages pour l'ajouter à sa collection.

Nos 144 et 145. Fragments historiques sur les antiquités de Besançon. L'un d'eux remonte, pour tracer l'histoire de cette antique cité de Crisopolis, jusqu'à l'année 2169 avant J.-C., ou 1780 du monde.

Depuis le mois de novembre 1828, on a fondé à Vesoul un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, d'après les leçons faites au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris par M. Charles Dupin. On y joindra, pendant la belle saison, des leçons de dessin géométrique et d'architecture. La ville payant déjà 300 fr. à un maître de dessin et de géométrie appliquée aux arts, cela lui sera d'autant plus facile que les premiers éléments existent et qu'il ne s'agit plus que de les coordonner et de les unir. Aussitôt que cette organisation sera complète, je prierai Votre Excellence de vouloir bien aider la ville de Vesoul dans ses premiers efforts, et lui indiquer la voie dans laquelle il est utile de se tenir, en lui envoyant quelques plâtres d'architecture et d'ornement. Il est d'un grand intérêt pour le pays de ne pas laisser perdre ces germes de grandes améliorations futures, semées au milieu de circonstances difficiles dans tous nos départements par l'activité et le patriotisme infatigables de M. Charles Dupin, si bien secondé en cela par les autorités locales.

Gray. — M. Petiet, médecin et premier adjoint de Gray, a bien voulu se charger gratuitement de préserver cette

bibliothèque d'un anéantissement complet. Des dilapidations répétées l'avaient déjà réduite, pendant son transfert et pendant son séjour au collège, de 12,500 volumes à 3,847, et on paraissait tellement craindre que le collège ne s'emparât de ce faible reste qu'on n'avait pas voté en 1828 les 600 fr. consacrés annuellement à son entretien. Malgré tous ces obstacles, M. Petiet, dans l'intérêt de la ville, arrangea et classa le peu qui restait à conserver, bien décidé à profiter de la première occasion qui se présenterait pour placer cette bibliothèque dans un local plus convenable que la salle réclamée par le collège, et pour l'accroître, afin de la rendre d'une utilité plus générale et mieux sentie. Ses fonctions étant toutes gratuites, la ville pourra, sur son budget de 62,642 fr., disposer d'une somme un peu plus considérable pour alimenter la bibliothèque de livres nouveaux.

Il n'y existe que cinq manuscrits. Le plus intéressant est :

Liber chronicorum fratris Martini, d'après les écrits de Tite-Live, les chroniques d'Orose et de Damasius, le De Gestis pontificum et imperatorum, les écrits de Geoffroy de Viturbe et de Vincent de Beauvais, etc. L'ouvrage commence à l'origine de Rome et se termine à la mort du pape Nicolas III, le 22 août 1280. En regard de chaque page se trouve la vie de l'empereur contemporain du pape ; cette deuxième partie se termine à la mort de Saint-Louis, en 1270. Le volume est terminé par une série chronologique des événements les plus remarquables depuis le commencement du monde, contenant 7 colonnes $\frac{1}{2}$. Presque tous sont relatifs à l'histoire d'Angleterre. Les derniers événements sont : la naissance du Prince Noir, fils du roi Edouard III, le 25 avril 1284, et l'embarquement d'Edouard III, en 1286, pour la France et l'Aragon. 1 volume in-folio, vélin, écriture du commencement du 14e siècle sur les colonnes.

Gray est un port et un marché considérable pour le commerce des grains, et sa population, qui est de 5,653

habitants, tend tous les jours à s'accroître. L'école de dessin géométrique qu'on y fonde en ce moment peut donc devenir fort utile à la partie laborieuse de la population. M. Brusset, député et sous-préfet de l'arrondissement de Gray, a levé tous les obstacles qui auraient pu s'opposer à la formation de cet établissement, et j'espère que, dans le cours de cette année, l'école de dessin et la bibliothèque auront pris plus de consistance. Il serait bon que Votre Excellence encourageât la ville de Gray par l'envoi de quelques livres usuels et de quelques plâtres.

DOUBS

Ce département comprenait les six districts de Besançon, Quingey, Ornans, Pontarlier, Saint-Hippolyte et Baume, qui ne forment plus que les cinq arrondissements de Besançon, Pontarlier, Saint-Hippolyte, Baume et Montbéliard. Dans les villes de ce département, j'ai trouvé partout des bibliothèques et autres établissements d'utilité publique. Aucun département ne me semble, en dépit de quelques résistances locales, marcher plus méthodiquement et plus régulièrement vers une saine et bonne instruction, soit pour les classes les plus cultivées, soit pour les classes inférieures. Partout où les conseils municipaux n'entraînent pas les villes dans cette voie d'améliorations, ce sont les villes qui entraînent les conseils municipaux.

Besançon. — Nommer M. Weiss, qui est à la tête de la bibliothèque publique de cette ville, c'est déjà indiquer toute son importance. Depuis 1811 qu'il dirige cet établissement, sa pensée de tous les instants a été de le bien classer et de l'accroître, et il faut dire qu'il a été noblement secondé dans ses infatigables efforts, et par le conseil municipal, qui sait apprécier un tel homme, et par les habitants eux-mêmes,

qui se trouvent heureux du plaisir qu'ils lui procurent à lui-même en ajoutant à leurs propres richesses publiques. La bibliothèque se compose de 63,000 volumes, bien choisis, bien classés, bien entretenus, de 400 éditions du 15e siècle, d'un bon nombre de livres rares, de 40 volumes imprimés sur peau de vélin, et de 300 manuscrits. M. Weiss a déjà publié le premier volume du catalogue des imprimés format in-8°, contenant la théologie. Le volume des Sciences et Arts est sur cartes, et le reste succédera sans interruption. Il doit m'envoyer cette année le catalogue de ses imprimés du 15e siècle et des livres rares et curieux, qu'il a terminé depuis 1813, ainsi que celui de ses éditions sur peau de vélin et de ses intéressants manuscrits. Ces deux derniers sont à peu près terminés, puisque M. Van Praet (?) a publié, d'après les notes de M. Weiss, la liste des ouvrages de Besançon sur peau de vélin, et que D. Berard (?) de Montfaucon avait depuis longtemps décrit, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptarum nova,* les manuscrits de Saint-Vincent de Besançon et les manuscrits du cardinal de Granvelle, qui seuls composent tout le fonds de la bibliothèque publique. Les manuscrits de Besançon sont surtout importants pour l'histoire moderne. M. Weiss s'occupe d'ailleurs d'un catalogue raisonné des manuscrits de sa bibliothèque, qui sera précédé d'une dissertation sur les bibliothèques anciennes et modernes de la province de Franche-Comté.

Cette bibliothèque a reçu, depuis peu d'années, un accroissement considérable par le testament de M. Paris, daté de Besançon le 14 mai 1818, et publié le 3 août 1819. M. Pierre-Adrien Paris, architecte du roi Louis XVI et dessinateur de son cabinet, né à Besançon, légua à sa ville natale ses livres, manuscrits, dessins en bordures (?) et autres, études d'architecture, tableaux, bustes en marbre, bronzes, médailles, modèles en bois, et généralement tout ce qui

composait sa collection de curiosités, une des mieux choisies et des plus utiles aux arts. Le conseil municipal, voulant donner un témoignage de sa reconnaissance pour un citoyen aussi généreux, délibéra, le 16 août 1819, qu'il serait ajouté une salle à la bibliothèque publique pour y placer les objets légués par M. Paris, et qu'on la décorerait de son buste en marbre avec une inscription qui rappellerait ses vertus et ses talents. Le bâtiment destiné à recevoir le legs de M. Paris étant terminé, on y fit placer les différents objets qui constituent son musée. Le premier étage fut consacré à sa bibliothèque, qui se compose surtout d'ouvrages à gravures fort précieux. Les classes de l'architecture, des voyages et des antiquités sont celles qui en offrent le plus grand nombre.

On distingue dans la première une suite des meilleures éditions de Vitruve, de Palladio, de Samozzi, les recueils de MM. Percier et Fontaine, les collections des plus beaux bâtiments d'Italie, d'Angleterre, de Danemark, etc.; parmi les voyages, ceux de M. de la Borde en Suisse, de l'abbé de Saint-Non à Naples, de Houel en Sicile, du comte de Choiseul-Gouffier dans la Grèce, de M. Denon en Egypte; dans les antiquités, la galerie de Florence, le musée Pio-Clementino, les recueils de Piranesi, les vases étrusques de d'Haucarville, de Millingen, tous reliés avec élégance et même avec luxe. Mais, de tous les ouvrages que renferme cette collection, le plus précieux est certainement le recueil des Etudes d'architecture faites pendant vingt ans de recherches consciencieuses, en Italie, par M. Paris, en 9 volumes très grand in-folio. Le duc d'Aumont lui en avait offert, en 1789, une somme de 30,000 fr., qu'il refusa.

M. Millin, conservateur du cabinet des antiques, écrivait en 1817 à M. Paris : « J'approuve fort la résolution que vous avez prise de léguer à votre ville natale vos livres et vos antiquités; mais, quant à votre portefeuille, c'est à Paris qu'est sa place, dans la bibliothèque du roi, où les artistes

et les antiquaires de tous les pays pourront venir le consulter et y puiser ce goût exquis qui caractérise toutes vos productions. »

M. Paris lui répondit : « C'est mon pays que j'ai eu principalement en vue dans toutes mes études, et, puisque vous pensez qu'elles pourront être de quelque utilité aux artistes, il est bien juste que je les laisse à mes compatriotes, privés des moyens d'instruction qui se trouvent si facilement à Paris et dans la plupart des grandes capitales. »

Le cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités de M. Paris est disposé dans les salles du rez-de-chaussée. M. Weiss a fait imprimer en un volume in-8° le catalogue des livres d'art et le catalogue du musée. Il a senti, ainsi qu'il le dit lui-même en annonçant sa description du médailler, que le meilleur moyen de conserver les collections publiques était de les faire connaître, et que c'était encore celui qui favorisait le plus leur accroissement. La partie la plus importante de ce cabinet est celle des antiquités. On y remarque des têtes grecques d'une rare beauté, des bronzes précieux, des peintures égyptiennes, des vases dignes, par l'élégance de leurs formes et la délicatesse de leurs ornements, de figurer dans les collections d'Hamilton et de Millingen, et enfin un grand nombre de fragments qui offrent les premiers essais de la sculpture chez les Volsques et chez les Etrusques.

Quelques tableaux et sculptures modernes de Duranceau, de Vincent, de Fragonard, de Pérignon, de Robert, de Moitte forment un commencement de collection qui se grossira rapidement, dès qu'elle aura été placée à son avantage dans le nouveau corps de bâtiment qu'on se propose d'ajouter au musée Paris.

Le médailler légué par M. Paris était peu considérable ; mais déjà la ville de Besançon possédait plus de 4,000 médailles, et, à la mort de M. Bruand (?), elle a acheté la

collection qu'il avait rassemblée à grands frais depuis de longues années. Le catalogue en a été fait par M. Weiss, et il doit être imprimé en même temps que celui des livres précieux et des manuscrits.

La collection d'histoire naturelle qui constituait une partie du legs de M. Paris est également fort peu importante; mais la ville en possède une autre fort belle, dans les bâtiments de l'Académie. Formé, dit M. Weiss dans sa notice sur le Musée Paris, des débris de l'ancien cabinet des capucins et de quelques autres collections peu importantes, ce cabinet a pris en peu d'années un accroissement remarquable par les soins de M. le recteur Ordinaire, et de son frère professeur à la Faculté des sciences. Le conservateur, M. Gévril, est un de ces hommes rares, faits pour assurer la prospérité des établissements qui leur sont confiés. C'est à son zèle et à son activité que le cabinet doit une collection complète des insectes de Franche-Comté. Il a renouvelé en outre les deux parties si intéressantes de la zoologie et de l'ornithologie, et augmenté la classe des rochers, des minéraux et des fossiles de toute la province.

Ce même M. Gévril est chargé de l'entretien du jardin botanique, pour lequel la ville ne dépense qu'une somme annuelle de 100 fr. La suppression de la Faculté des sciences aurait pu entraîner la ruine complète de ces divers établissements scientifiques, dans une ville moins bien préparée à ces graves et méthodiques études; mais les dispositions naturelles des Franc-Comtois ont triomphé de tous les obstacles. Il s'est trouvé un homme tel que Gévril pour se dévouer avec passion à la science, en dépit de son éducation première et souvent au danger de sa vie, et un conseil municipal qui s'est plu à l'assister, dans l'intérêt de la science en général, et dans l'intérêt particulier de la géologie locale.

L'Athénée des Arts, fondé par une souscription particulière des habitants, à laquelle a voulu se joindre le conseil muni-

cipal, est destiné à remplacer les Facultés universitaires supprimées. Quatre professeurs de sciences physiques, de sciences naturelles, d'histoire moderne et de littérature moderne, choisis parmi les professeurs de l'Université, offrent à la fois, par leurs talents justement appréciés du public et par leur position universitaire, une double garantie aux habitants et à l'autorité. Cet établissement, pour lequel la ville a voté une somme annuelle de 8,000 fr., doit répandre en peu de temps le goût des saines études dans une ville aussi bien préparée à les recevoir que l'est la ville de Besançon.

Un cours de géométrie pratique, plus particulièrement destiné aux ouvriers, est ouvert dans cette ville depuis plus de dix ans ; on y compte un grand nombre d'élèves. Ceux des élèves de cette école qui, après s'être distingués dans le dessin linéaire, montrent quelques dispositions pour les arts peuvent continuer leurs études, sans frais, dans l'école de dessin, de peinture et de sculpture. La classe de sculpture surtout a déjà formé de très bons élèves sous M. Clésinger.

LE PASSÉ PESTILENTIEL

DE VESOUL

HISTOIRE ET MÉDECINE

Sous les noms de Mal des ardents, Feu sacré, Feu saint Antoine, Clades inguinaria, Peste noire, Bosse, Peste à bubons, etc., la médecine, comme l'histoire, a signalé d'affreuses épidémies qui dévastèrent jadis l'Europe à maintes reprises, et reculent aujourd'hui de plus en plus vers leur pays d'origine, l'Orient. Là, sur les plateaux de l'Assyr, en Perse, en Nubie, parfois en Egypte, on les retrouve encore, mais moins durables, moins envahissantes et moins meurtrières. Leur violence semble décroître à mesure que leur domaine se restreint.

Vesoul n'a pas échappé à ces fléaux. Ils ont même fait chez nous de fréquentes et cruelles apparitions ; et, si nous les avons oubliés maintenant, c'est qu'il n'est pas de pires malheurs que le temps n'efface.

J'essaie de passer en revue et d'apprécier ces calamités. Aidé par de nombreuses notes que M. Cardot de la Burthe, notre excellent bibliothécaire, a mises gracieusement à ma disposition, j'ai pu sinon épuiser toutes les pages de ce nécrologe vésulien, du moins en noter les lignes principales. Dans une telle série de mortalité, les coups sont trop pressés pour les marquer tous ; et puis les guerres ont causé la perte

de nos plus anciennes archives (1); l'incendie de l'hôtel de ville en 1734 a raréfié les autres. L'indifférence pour ces vieux papiers jaunis par le temps et couverts d'une écriture bizarre en a laissé probablement disparaître aussi un certain nombre. De là beaucoup de lacunes dans le présent travail; l'absence de nombreux détails à la fois tristes et intéressants; l'oubli de bien des dates en ces temps de misère profonde et de grande mort.

On pardonnera, je l'espère, ces omissions à un médecin qui aborde l'histoire en ouvrier novice, et qui ne compte à son actif que de la bonne volonté.

I

Mal des ardents des Xe, XIe et XIIe siècles.

Vesoul apparaît dans l'histoire au déclin du 9e siècle, et trois faits établissent péremptoirement ce qu'il était dès cette époque.

Le jour de l'Ascension (899), lit-on dans les *Bollandistes*, une jeune Vésulienne (puella e castro vesulio) fut miraculeusement guérie, à Remiremont, par la vertu des reliques de saint Adelphe.

Quatre-vingt-dix ans plus tard (988), disent les mêmes *Bollandistes*, le *castrum vesulium* fut assiégé par le duc Henri de Bourgogne, frère de Hugues Capet, et par Lambert, comte de Chalon.

En 1019, un vicomte de Vesoul (vicomes vesuli castri)

(1) Le château de la Motte, qui avait, quelques années après la bataille de Poitiers, résisté victorieusement aux grandes Compagnies (1360); que Guillaume de Vauldrey avait défendu avec succès, ainsi que la ville elle-même, contre les soldats de Georges de Craon en 1478; ce donjon, que de telles prouesses et sa forte position faisaient regarder comme imprenable, fut brûlé au commencement de 1479 par Bernard de Lyvron, lieutenant de Charles d'Amboise. Avec lui périrent les archives vésuliennes, dont il avait le dépôt et la garde. (L. Gollut.)

nommé Gislebert de Faucogney, figure dans un acte de donation fait à Port-sur-Saône par le comte Otte Guillaume en faveur du monastère de Saint-Balin.

Ainsi, Vesoul a déjà une certaine importance dans ce passé, où son nom est prononcé pour les premières fois. Là-dessus, pas de doute possible, tant la concordance des textes est complète. A la vérité, on ne saurait affirmer qu'il soit déjà une ville, dans la pleine acception du mot. Mais, à coup sûr, c'est plus qu'un château-fort, *castellum* : c'est une petite forteresse, un *castrum in colle montis ardui situm,* d'après la description très nette des *Bollandistes.* D'où cette conclusion nécessaire : que des remparts établis au sommet de la Motte (1), dans une position si favorable, devaient appeler à côté d'eux et protéger une agglomération appréciable d'habitants.

Par contre, et précisément parce qu'elle est déjà populeuse, notre bourgade est plus exposée aux grandes maladies populaires. Or on sait quel concours inouï de malheurs en tous genres signala le Xe siècle et les deux siècles suivants. Intempéries, guerres, famines, épidémies se mélangeaient ou se succédaient tour à tour. Les souffrances de toute nature furent si grandes que les peuples épouvantés crurent toucher à la fin des temps, et fixèrent en l'an 1000 le dernier jour de la terre.

Ecoutons un historien versé dans l'étude de nos chroniques faire le résumé de ces tristes époques. « La société, dit « Capefigue (2), est empreinte d'un profond sentiment de « tristesse. Il y a comme un crêpe de douleur répandu sur « la génération. Le monde est livré à tous les fléaux ; les « invasions des Barbares, les maladies pestilentielles, l'hor- « rible famine déciment le peuple ; des vents violents brisent

(1) In colle ardui montis signifie : au sommet d'un montagne à pente raide. Pline appelle les cimes : *colles montani.*

(2) *Hugues Capet et la troisième race.* Tome I, passim.

« les arbres séculaires ; un ciel grisâtre se mêle aux brouil-
« lards des forêts profondes comme une nuit qui enveloppe
« le genre humain... Les guerres privées désolaient tout ;
« les sillons étaient remplis de sang ; il n'y avait plus de
« bœufs dans les verts herbages... Nul ne pouvait jouir des
« produits de la terre, nul ne pouvait se promettre une
« bonne récolte... Les populations étaient amaigries d'une
« manière effrayante... Il fallait voir alors des villages
« entiers disparaître dans d'affreuses épidémies. Au commen-
« cement du XIe siècle, il y eut un dérangement atmosphé-
« rique qui se prolongea pendant trente ans ; des pluies
« immenses débordèrent dans les sillons ; il y eut des vents
« étranges, des tempêtes, des coups de foudre en plein
« hiver... La faim fut portée au point que les hommes
« s'entre-dévorèrent... On croyait que l'ordre des saisons et
« les lois des éléments qui, jusqu'alors, avaient gouverné le
« monde étaient retombés dans un éternel chaos, et l'on
« craignait la fin du genre humain. »

Ce tableau est bien sombre, mais pas trop pour le comté de Bourgogne, qui supporta, au Xe siècle, dix famines, treize pestes (1) et le pire de tous les fléaux : l'invasion des Ungrem ou Hongrois (937).

Comme les Huns et les Vandales, comme aussi toutes les grandes contagions morbides, ces barbares marchaient d'Orient en Occident. Partis de la Scythie, ils s'emparent de la Pannonie, lui imposent leur nom, et, d'étapes en étapes, franchissant le Rhin, pénètrent à travers l'Alsace, jusqu'en Champagne (2). La légende des ogres, cet épouvantail des enfants, atteste encore aujourd'hui leur passage dans nos campagnes.

Lure fut saccagé et brûlé ; Besançon subit le même sort ;

(1) Dom Grappin, *Histoire du comté de Bourgogne*, 5e époque, page 57.
(2) Frodoard, *Chronique*.

et, quoique les chroniqueurs n'aient pas dit ce qu'il advint du *castrum vesulium*, on doit supposer que les bandes hongroises ne l'oublièrent pas en chemin. En tous cas, elles traînaient à leur suite le Mal des ardents et en semèrent les germes sur les ruines de la Comté.

Le XIe siècle ne fut pas plus clément que son devancier. On signale dans notre province trois famines, de 1001 à 1014, et l'une d'elles dura cinq ans (1). Une autre, presque aussi intense, sévit en 1028, et fut suivie d'une contagion qui occasionna une mortalité considérable (2). Puis arrivent celles de 1060 et de 1076, cette dernière indiquée dans la vie de saint Simon, comte de Crepy ; et enfin une grande poussée de Feu sacré désola, en 1090, avec une grande partie de l'Europe, l'Alsace et la Bourgogne.

Ainsi les siècles s'écoulent, et les malheurs de notre pays ne changent pas. Les querelles sont de tous les jours et les guerres trop faciles dans ces temps où la force, comme aujourd'hui, primait le droit. L'Eglise le comprend. Mais vainement elle a, soucieuse du bien des peuples, proclamé la Trêve de Dieu ; vainement les Croisades apportent une diversion à l'humeur batailleuse de nos fiers châtelains. Aucune de ces deux causes de paix, ni la Trêve de Dieu, convention d'ailleurs simplement restrictive et non suspensive, ni les Croisades, occupant, en terres lointaines, de bouillants courages, n'a procuré le repos et le bien-être à notre Comté ; et le XIIe siècle, quoique moins tourmenté, a ses litiges sanglants, avec leur cortège habituel de misère et de pestilence.

Mezeray signale dans la Lorraine, donc à nos portes, le

(1) Edouard CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tome I, page 245.

(2) Dom GRAPPIN, *loc. cit.*, page 57. Cette famine de 1028 est-elle la même que celle signalée dans un manuscrit du monastère de Fleury et qui survint l'année après la mort de Robert le Pieux, par conséquent en 1032 ? (*Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, par GUIZOT, tome VII, page 36.)

Feu sacré en 1128, 1130, 1180, 1186 et 1198. De là chez nous, la contagion n'avait qu'un pas à faire ; et ce pas était d'autant plus facile, il est même d'autant plus certain, que ces grandes épidémies du passé n'avaient pas l'habitude de naître une fois, frapper et disparaître. Elles laissaient toujours, sur la place ravagée, quelque étincelle toute prête à rallumer l'incendie, et leur disparition définitive n'arrivait, la plupart du temps, qu'après une série de récidives rapprochées, souvent même annuelles.

Il n'est pas douteux, du reste, que le Feu sacré ait encore sévi, au XIIe siècle, dans le comté de Bourgogne ; Dunod m'en fournit la preuve. D'après lui, deux maisons hospitalières de saint Antoine se fondèrent alors dans notre région ; toutes deux destinées aux victimes du Mal des ardents, et peu éloignées de Vesoul : l'une à Besançon, l'autre, celle d'Aumonières, dans le canton de Champlitte, sur le territoire de Pierrecourt. Pourquoi ces refuges nouveaux, si l'épidémie n'avait plus existé ?

A la vérité, nos archives locales n'ont pas conservé trace de ces temps misérables, et nous ignorons ce que fut, pour Vesoul en particulier, ce fléau trois fois séculaire. Mais comment admettre que le Feu sacré ait tourné si souvent et si longtemps autour de notre petite forteresse et de sa bourgade sans jamais les envahir (1) ?

On ne connaît même pas d'une façon positive la nature de ce mal. Il a été dénommé Feu saint Antoine, Feu sacré, Feu saint Marcel, Feu d'enfer, Mal des ardents, Plaie du feu (ignis plaga), Feu de pestilence (pestilentiæ ignis) ; que sais-je encore ? Toutes ces appellations se ressemblent ; elles ont la même origine, et ne nous apprennent rien sur le fond même

(1) Fuchs (das heilige Feuer im Mittelalter) compte vingt-six grandes épidémies de Feu sacré, de 922 à 1347, et leur assigne les dates suivantes : 922, 945, 994, 996, 999, 1039, 1042, 1085, 1089, 1092, 1094, 1099, 1109, 1110, 1115, 1125, 1128, 1129, 1151, 1180, 1189, 1196, 1230, 1236, 1254, 1347.

de l'affection qu'elles désignent. Ce sont des mots vagues, sans caractère, sous lesquels on ne voit que la chaleur ardente dont souffraient les patients. Les chroniqueurs se contentèrent de les emprunter aux anciens, sans en chercher de plus expressifs.

Le nom de Feu sacré s'appliquait, en effet, chez les Romains, à des maladies contagieuses différentes les unes des autres, et même à celles qui frappaient les animaux. Ainsi Virgile, dans le troisième chant des Géorgiques, emploie le terme *ignis sacer* en décrivant une épidémie des troupeaux, laquelle paraît être le charbon.

> Verum etiam invisos si quis tentarat amictus,
> Ardentes papulæ atque immundus olentia sudor
> Membra sequebatur ; nec longo deinde moranti
> Tempore, contactos artus sacer ignis edebat.

Lucrèce (de Naturâ rerum) ne parle pas autrement de la peste qui sévit sur les habitants de l'Attique pendant la guerre du Péloponèse.

> Et simul ulceribus quasi inustis omne rubere
> Corpus, ut est, per membra sacer cùm diditur ignis.

Nombre d'hommes compétents ont tenté d'élucider le problème. L'Académie royale de médecine elle-même choisit, en 1776, les plus autorisés de ses membres (1), et les chargea d'étudier ce mystérieux Mal des ardents. En plus du mémoire très détaillé et très savant de cette commission, nous avons les travaux plus récents d'Ozanam, d'Anglada, de Maréchal, de Fuchs, de Sprengel, de Bacquias, etc. Et cependant l'inconnue ne me semble pas dégagée ; toutes les dissertations n'ont abouti qu'à des conclusions contradictoires.

Les lésions décrites par les chroniqueurs, la durée qu'ils

(1) Jussieu, Paulet, Saillant et l'abbé Tessier.

attribuent à l'évolution morbide n'en apprennent guère plus que les appellations dont ils se sont servis. Il s'agit de gangrènes ; voilà le seul fait incontestable. Tantôt elles s'emparent d'un membre qui se détache tout entier ; tantôt elles se restreignent à de petites surfaces et varient beaucoup quant à leur siège. Dans certains cas, les malades peuvent être transportés, sinon se rendre dans les églises et les maisons de refuge, ce qui semble dénoter une marche relativement lente de l'affection ; d'autres fois, ils succombent sans ressource et rapidement, en quelques jours, même en quelques heures, ce qui implique une marche aiguë, rapide et quasi-foudroyante.

Il résulte, à première vue, de cette diversité d'allure une différence radicale dans l'essence du mal. Mais cette conclusion, fondée en apparence, n'est rien moins que certaine en réalité. Car la malignité variable d'une même épidémie, surtout aux diverses périodes de sa durée, le terrain sur lequel elle est implantée, les conditions hygiéniques, individuelles, morales et climatologiques qui l'accompagnent, déterminent des changements profonds dans sa manière d'être.

Pour bien apprécier le Mal des ardents, il n'y a, à mon humble avis, qu'un seul procédé. Il faut d'abord ne pas oublier les conditions au milieu desquelles il est apparu ; ensuite s'attacher uniquement à ses symptômes saillants, à ceux que les chroniqueurs indiquent d'un commun accord ; et, cela fait, chercher à quelles épidémies connues ces symptômes appartiennent. Rien ne se crée, rien ne se perd, mais tout se modifie. Ces principes sont applicables aux sciences naturelles, quelles qu'elles soient, et la médecine elle-même ne saurait s'en passer.

En suivant cette méthode, on sera forcé de conclure que toute la pathologie des Xe, XIe et XIIe siècles, malgré ses noms divers, se rapporte à un fléau toujours identique. Ses

manifestations matérielles, analogues au fond, ont varié dans leur intensité ; les gangrènes ont été plus ou moins larges, plus ou moins profondes, mais elles représentent quand même les ulcères charbonneux de la Peste, de la vraie Peste, telle que nous la voyons encore aujourd'hui. Certains poisons alimentaires, par exemple l'ergot des céréales, augmentaient peut-être la disposition des chairs à se mortifier. De leur côté, la faim, la désespérance pouvaient imprimer au mal une gravité inusitée. Ce qui n'empêche pas la cause première, essentielle, d'être une et d'être pestilentielle. Des causes secondaires lui ont fourni l'appoint de leurs effets particuliers ; et le résultat final a été un ensemble de symptômes superposés, au milieu desquels les chroniqueurs ne reconnurent pas la nature intime de l'affection. Que savaient-ils d'ailleurs en médecine ? Quel compte tenir des connaissances médicales du XIIe siècle ? On ne pouvait pas faire, on ne fit pas une analyse approfondie du Mal des ardents ; on ne vit que la chaleur douloureuse qui consumait les malades ; et en présence de l'intensité variable ou de l'inconstance des autres signes, on ne s'appesantit que sur celui-là, parce qu'il ne manquait jamais (1). La description de l'épidémie fut simplement ébauchée, et c'est pourquoi on ne peut aujourd'hui, avec un portrait insuffisant, que soupçonner la vérité, sans la démontrer entièrement.

Je comparerai, du reste, à la fin de cet essai, les Pestes d'autrefois à la Peste actuelle, et je préciserai les traits de ressemblance qui justifient l'opinion émise ici sur le Feu sacré.

(1) L'idée de feu était tellement dominante, que l'on peignait, en guise d'enseignes, des flammes d'un rouge ardent sur les portes et les murs extérieurs des asiles de saint Antoine. (Satire Menippée, art. VIII De la Vertu du Catholicon. — Rabelais, Pantagruel. Livre II, chap. xxx.)

II

Peste noire du XIVe siècle. — Ses fréquents retours dans le siècle suivant.

Après les ravages du Mal ardent, le pays décimé avait grand besoin d'une période de convalescence et de réfection ; le XIIIe siècle la lui donna. Il y eut alors une accalmie dans la mort. Mezeray dit bien qu'en 1234, le Feu sacré régnait encore, et qu'il prenait le plus souvent à l'aine ; mais c'était le déclin de l'épidémie des âges précédents ; le Feu sacré brûlait pour la dernière fois.

En même temps, les institutions sociales s'amélioraient et avec elles le bien-être des peuples. Jean de Chalon l'Antique donnait des chartes de franchise à quelques localités comtoises. Othon IV dotait la province d'un parlement et d'une université des hautes études. Les établissements charitables se multipliaient. On voyait poindre le commerce, bien qu'accaparé par les Juifs et les Lombards. Les lettres eurent de notables représentants dans l'éloquent dominicain Pierre de la Palu, Hugues de Besançon, devenu évêque de Paris, Guy Baudet, de Poligny, et Simon de Gonsans, abbé de Baume-les-Moines. La comtesse Jeanne, fille d'Othon IV, en épousant le second fils de Philippe le Bel, qui fut le roi Philippe V dit le Long, nouait par ce mariage les liens qui devaient rattacher plus tard le comté de Bourgogne à la France.

Ainsi le XIVe siècle s'ouvrait sous d'heureux auspices ; mais les belles espérances qu'on pouvait concevoir furent bientôt déçues. Cinquante ans ne sont pas écoulés, et voici venir la Peste noire ; dix ans encore, et ce sont les grandes Compagnies : funérailles et brigandage !

L'épithète de *noire* donnée à l'épidémie exprime à merveille

son horreur. Elle traduit littéralement le *pestis atra*, peste terrible des Latins. C'est qu'en effet le fléau fut terrible par la rapidité avec laquelle il s'étendit sur le monde, par le chiffre de ses victimes, par la promptitude foudroyante de ses coups. « Il est avéré, dit le docteur Anglada, qu'en « moins de cinq années, de 1346 à 1350, toute la terre « connue avait été dévastée. »

Partie du nord de la Chine, la contagion s'élargit en éventail vers la Mer Noire et Constantinople, vers l'Asie mineure et le bord méridional de la Mer Caspienne, vers Bagdad, l'Arabie, l'Egypte et tout le nord de l'Afrique ; puis elle s'empare des îles de la Méditerranée, anéantit, en Corse et en Sardaigne, les deux tiers des habitants, dépeuple presque totalement l'île Majorque, pénètre à la fois en Espagne et en Italie, et envahit Florence dans les premiers jours d'avril 1348. De là, et sans encore abandonner la péninsule italienne, elle suit un double chemin : l'un qui la conduit par les provinces d'Allemagne, du côté de la Pologne et de la Russie ; l'autre, par-dessus les Alpes, en France, en Belgique et en Hollande. De là, franchissant la Manche pour atteindre l'Angleterre, elle monte en Suède, en Danemark, en Norwège, et s'arrête enfin *ubi defuit orbis*.

Le nombre des morts fait frémir. En voici quelques échantillons pour la France seulement. A Avignon, sa première étape, la Peste noire, dans ses trois jours de début, enleva 1,800 personnes. Elle tint sept mois durant la malheureuse ville sous son étreinte, et fit, tant dans ses murs que dans ses environs, 150,000 victimes, dont la belle Laure de Noves, immortalisée par l'amour et la poésie de Pétrarque.

Montpellier perdit dix de ses douze consuls, et ses médecins dans la même proportion. Ses nombreux monastères furent vidés, sans un seul survivant.

Strasbourg compta 16,000 morts, Marseille 56,000, Narbonne 30,000.

On lit dans la chronique de saint Denys : « L'an de grâce « mil trois cent quarante huit, commença la devant dicte « mortalité au royaume de France et dura environ un an et « demi, pou plus pou moins, en telle manière qu'à Paris « mouroit bien jour par aultre huit cens personnes. »

Et la garde qui veille n'en défend pas les rois, puisque la reine de Navarre, Jeanne de Bourgogne, et la reine de France, Jeanne, femme de Philippe de Valois, sont inscrites au funèbre nécrologe.

Guillaume de Machaut a résumé tous ces désastres en quatre vers plus expressifs dans le fond que brillants dans la forme :

Car plusieurs lors certainement
Oÿ dire et communément
Que mil trois cent quarante neuf
De cent ne demouroient que neuf.

Et la Bourgogne a répété longtemps un dicton analogue :

En mil trois cent quarante huit
A Nuits de cent restèrent huit.

Faisons la part de l'exagération en raison des exigences de la rime : il restera encore assez de cadavres.

De tels désastres surexcitèrent au plus haut point les esprits.

Il y avait dans la Comté, au commencement du XIVe siècle, une association juive dont le chef, du nom d'Helyas ou Hélie, habitait Vesoul (1). Cette association faisait le

(1) La maison de cet Helyas se trouvait à côté de la synagogue, et par conséquent Grand'Rue, auprès de l'impasse de l'ancienne Charité : car Gollut rapporte que, de son temps, on lisait encore, en cet endroit, des caractère shébraïques sur la porte de cette synagogue.

Il est même à croire que le ghetto des Juifs occupait une portion de la même impasse. On voit, en allant à l'orphelinat Aubry, à une vingtaine de pas de la rue du Centre, une pile surmontée de la première pierre d'un arc qui formait une large

commerce de toutes sortes d'objets, achetait, vendait et prêtait à intérêts ou sur gages. Ses livres de comptes ont été retrouvés à Dijon, dans les archives de la Côte-d'Or, et montrent que le cercle de ses affaires s'étendait au loin. Bannis de la province par Philippe le Long vers 1321, ces Juifs n'avaient pas tardé à revenir et à reprendre leurs opérations. Naturellement, on les jalousait pour leurs richesses ; on les haïssait peut-être aussi à cause des bénéfices qu'ils réalisaient. Quoi qu'il en soit, on crut voir dans la Peste un empoisonnement, et ce fut contre eux que se tourna la colère populaire. On les accusa d'avoir, par drogues et maléfices, corrompu l'eau des puits et des fontaines. Quatre-vingts israélites des deux sexes furent arrêtés de ce chef le 31 octobre 1348, et emprisonnés au château de la Motte (1). Mêmes arrestations à Gray, Salins, Montbéliard, et, pourrait-on ajouter, dans la plupart des pays contaminés, c'est-à-dire à peu près partout. Mais, tandis que le bailliage de Vesoul se contenta d'infliger à ces prétendus coupables la peine de la confiscation et du bannissement (2), ailleurs, ils furent condamnés au bûcher ou à la potence et exécutés. Et pas une voix, hors celle de la Papauté, ne s'élevait pour faire entendre en leur faveur le cri de la raison ou de la pitié. Guy de Chauliac, médecin célèbre de ce temps, aussi recommandable par l'élévation de son âme que par sa science, raconte froidement qu'*on les tuoit*. Deux mille de ces malheureux furent brûlés vifs à Strasbourg, douze mille mis à mort à Mayence. C'étaient des hécatombes de vivants

baie cintrée ; et, en saillie sur le mur à côté de cette pile, une autre pierre percée d'un trou rond où s'engageait le tourillon d'une porte très massive ; et, quelques mètres en avant de tout cela, une inscription avec la date 1612 : *Commorandi, non habitandi locus ;* lieu où l'on peut s'attarder un instant, mais non habiter en permanence.

(1) Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanaise.*

(2) Abbé Morey, *Les Juifs et la Peste noire.* (Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 1883.)

ajoutées aux hécatombes de pestiférés. Etrange aberration des masses dans ces grandes crises de mortalité, et qui se produit encore de nos jours, malgré les progrès si vantés des études et de la civilisation ! Au début du choléra de 1832, la peur fit éclore des accusations analogues et commettre en plein Paris, même contre des médecins, d'incompréhensibles violences.

C'est également pendant la Peste noire qu'apparut la secte des Flagellants. Ascètes demi-nus, sanglants, illuminés, effrayants, ravageurs autant que vagabonds, ils passaient en bandes dans ces pays assombris par la mort. Leurs hideuses processions se déroulaient dans les villes et les campagnes, avec accompagnement d'hymnes de pénitence qu'ils chantaient sur un ton lugubre, et de coups de fouet dont ils se frappaient la poitrine.

Ce délire du fanatisme, cette folie de l'expiation avait sa contre-partie dans une religiosité mieux inspirée. Désarmé devant le fléau, chacun implorait Dieu. Les échevins votaient des prières publiques ; les notables exerçaient la sainte charité ; le peuple s'agenouillait humblement au pied des autels. « Quand la médecine est impuissante, dit le docteur Anglada, quand l'homme n'a plus rien à attendre de la terre, il lève dans sa détresse les mains vers le Ciel. » La foi est un remède aussi.

Ces horribles temps eurent pour historiens de hauts personnages, des savants d'élite, des écrivains éminents. Citons l'empereur Jean Catacuzène, à Constantinople ; à Avignon, le poète Pétrarque (1) et les médecins Guy de Chauliac et Raymond Chalin de Vinario ; à Montpellier, le versificateur latin Simon de Couvain ; et, spécialement pour la Peste de

(1) Pétrarque, écrivant à son frère, a fait une peinture très émotionnante de l'épidémie dont il a été le témoin. Le style de cette lettre est peut-être un peu recherché, mais les couleurs n'en sont pas moins vives, et je n'ai pu résister à l'envie de la reproduire. (Voir pièces justificatives n° 1.)

Florence, Boccace, ce conteur autant grivois que spirituel, qui eut la bizarre fantaisie de donner pour prologue à son *Décaméron* une peinture du fléau aussi réaliste que ses contes.

Avec de tels guides on ne peut errer, et il n'est pas possible de mettre en doute, après leurs affirmations, l'effroyable quantité des morts.

Vesoul ne fut pas épargné ; il faut même admettre qu'il fut frappé bien fort, puisque nous l'avons vu, dans son effarement, lui dont la placidité de sa population ne s'est jamais démentie, se venger de la Peste sur les Juifs. Aucun document, à la vérité, ne nous a conservé le chiffre de ses pertes. Mais partout, sauf en Belgique, le mal sévit avec une égale violence ; partout il anéantit totalement des familles, quand il ne dépeupla pas des villages entiers. Et nul moyen d'éviter son atteinte ; la fuite loin des localités empestées était une précaution inutile, puisqu'on rencontrait la mort en tous lieux. L'adage qui, plus tard, résuma la prophylaxie de la Peste dans le distique suivant (1) :

Hæc tria labeficam pellunt adverbia pestem :
Mox, longè, tardè cede, recede, redi ;

Ou plus brièvement :

Ocius hinc ito longè, tardèque redito ;

n'avait pas son application dans l'universelle léthalité. Donc, selon toutes probabilités, Vesoul pestiféré subit le sort commun et perdit plus de la moitié de sa population. Pourquoi aurait-il été plus favorisé que Calmoutier (2), où, des neuf chanoines du Chapitre, il n'en resta que trois, et le

(1) Cette formule versifiée s'appelait électuaire des trois adverbes (electuarium de tribus adverbiis).

(2) Abbé J. Morey, *La Chronique de l'église de Vesoul*, chap. v, page 134.

reste des habitants de ce village diminua dans la même proportion (1).

De tels vides étaient loin d'être comblés quand arrivèrent les grandes Compagnies. On a appelé ainsi des bandes sorties de l'armée anglaise après le traité de Bretigny (8 mai 1360). La paix conclue rendait inutiles à l'Angleterre les mercenaires qu'elle avait à sa solde : elle les licencia. Ces soudards, malandrins de tous pays, habitués à vivre de la guerre, se donnèrent des chefs et s'attroupèrent pour satisfaire plus sûrement et plus largement leurs instincts de rapine, de débauche et de meurtre. Tous les recoins de la Franche-Comté, montagnes et plaines, devinrent leur proie, et notre région, en particulier, eut sa large part dans leurs dévastations.

Gray était une forte place de guerre qui barrait l'entrée de la vallée de la Saône. Elle eut affaire avec les grandes Compagnies, mais on ne sait pas d'une façon positive quel fut son sort. Elles l'insultèrent, disent les auteurs de l'histoire de Gray, MM. Besson et Gatin ; elles ne réussirent pas à la prendre, écrit M. Edouard Clerc ; elles la brûlèrent, prétend M. Chrestin dans ses *Recherches sur Gray ;* et Gollut semble donner raison à ce dernier. « Il est crédible qu'en 1360 la « ville de Gray estoit en grande désolation puisque les « toises du front des maisons (à un sol la toise) ne faisoient « que 57 toises. (Chart. num. 254.) (2) »

Vesoul avait, lui, ses remparts en mauvais état et pas de garnison, à proprement parler ; rien que les gens du voisi-

(1) Un rapport sur la mortalité générale de l'Europe présenté au pape Clément VI donne, pour le total des décès par la Peste noire, le chiffre de 42,846,486, sans compter ceux de la Suède, de la Norwège, du Danemark et du Groënland. C'est certainement le tiers et peut-être plus de la population européenne au XIVe siècle. Par comparaison, le choléra de 1832 fit en France 114,116 victimes, ou 3,66 pour 1,000 habitants, et celui de 1854-55, 143,778, ou 4 0/0. (Documents publiés par le Ministère de l'instruction publique et du commerce.)

(2) L. Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanaise*, page 732.

nage qui s'étaient réfugiés dans son enceinte, ce qu'on appelait les retrahants. Il fut pris et saccagé, mais non sans une courageuse et meurtrière résistance. Le nom d'une de nos voies publiques, l'Impasse-des-Morts, rappelle et l'endroit de l'assaut et l'opiniâtreté de la défense (1). Plus heureux, parce que mieux placé, le château de la Motte ne fut pas même attaqué (1360).

Jussey partagea la mauvaise fortune de Vesoul.

Ce n'étaient là d'ailleurs que les premiers exploits des grandes Compagnies. Les Tard-Venus leur succédèrent, et, de même origine, ayant même organisation et même but, ils repassèrent pendant plusieurs années sur les traces de leurs devanciers. En 1362, après un bataille malheureuse livrée à ces pillards au voisinage de Chariez, ils forcèrent les murailles de ce bourg (2). Deux ans plus tard, ils menacèrent Vesoul pour la seconde fois, mais notre ville put se garder derrière ses remparts réédifiés ; et, la même année, Noroy, qui venait d'achever son enceinte, repoussa bravement leur attaque (3).

Mais, si quelques localités restèrent indemnes parce qu'elles étaient armées pour une résistance efficace, combien grande fut la désolation des campagnes, dont les habitants fugitifs avaient cherché leur sécurité dans les bois ou dans les forteresses. Les champs n'étaient plus cultivés ; la misère survint et ramena la Peste. En plein froid de l'hiver 1361-62, elle se réveillait (4), frappant à tort et à travers sur toutes les classes de la Société, sur le populaire comme sur les puis-

(1) Dumontet la Terrade, *Analyse de pièces*, page 24, et A. Gevrey, *Histoire de Vesoul.*

(2) J. Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes Compagnies.* (Bulletin de la Société, 1874.)

(3) J.-C. Pizard, *Documents inédits et notes historiques sur Noroy-le-Bourg.*

(4) Eodem anno fuit magna mortalitas in Burgundia, et moriebantur homines infirmitate bossæ passim et indifferenter ; et nihilominus non cessabant latrones patriam circa partes illas et populum spoliare fortius anno seu tempore præcedente, cogentes gentem campestrem ad loca fortiora seu tutiora confugere. (Cont. de Guill. de Nangis.)

sants. Jean de Chalon-Arlay en fut victime à l'âge de cinquante-sept ans (1).

Du reste, à partir de cette époque, le fléau fut, à vrai dire, domicilié dans la Comté. On le retrouve, en 1440, par tout le pays. Dix ans plus tard, il y avait, à Besançon, *grande mortalité et pestilence,* suivant l'expression d'une lettre du maréchal de Bourgogne (2). On lit dans les analyses de Dumontet la Terrade que « *si le lieutenant au bailliage* « *d'Amont alla tenir ses assises à Montbozon les 19 mars et* « *15 mai 1441, à Rougemont le 3 de novembre 1451, à* « *Port-sur-Saône le 16 d'octobre 1475, à Traves les 3 de* « *novembre et 1er de décembre suivants, à Chariez, à* « *Montmartin, à Faverney, à Cromari, etc., et même à* « *Dole, par emprunt de territoire, les 14 avril 1480 et* « *2 avril 1475, ce fut à cause des maladies contagieuses qui* « *affligeaient Vesoul.* » Ainsi les épidémies succédaient aux épidémies. Et quoi d'étonnant? La Peste noire avait semé au large les germes de mort; ils n'avaient besoin, pour éclore, que de la guerre et de la misère. Or, à ce double point de vue, le XVe siècle ne cède rien au siècle précédent. Les Ecorcheurs renouvelaient alors, s'ils ne les dépassaient pas, les horreurs des grandes Compagnies; nos campagnes ravagées et désertes restaient en friche; nos villes étaient attaquées, prises, saccagées, brûlées par les troupes de Georges de Craon et de Charles d'Amboise; si bien que la Peste trouvait partout des conditions favorables à son libre développement.

(1-2) Edouard Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté,* tome II, pages 130 et 482.

III

Pestes du XVIe siècle.

Jusqu'ici, faute de documents manuscrits, j'ai dû collectionner des renseignements de tous côtés et tirer de ces emprunts les déductions qu'ils comportaient. Mais, maintenant, j'arrive à une époque où la même pénurie de détails n'existe plus. Le jour se fait, incomplet encore sans doute, assez clair néanmoins pour qu'on aille de l'avant avec certitude : nos archives ont conservé trace suffisante des épidémies qui me restent à enregistrer.

Au mois de juillet 1568, la Peste est signalée à Amance, Avrigney, Autoreille, Bannans, Borey, Chatillon-Guyotte, Oiselard, Soye, Rosey, Mailley ou Avilley ? Villers-Bouton, Velotte sous Montjustin, Oppenans près l'Isle, Jussey, Cendrecourt, Saint Marcel, Villars St Marcellin, Marnay, Tressilley, Besançon, Montboson. Ces noms, dont j'ai respecté l'ortographe, sont inscrits à la suite d'une requête présentée au Parlement de Dole par les manants et habitants de Vesoul. Ils demandent que *les causes, qui doivent être audienciées, soient remises à un mois ou six semaines, afin d'éviter l'affluence des gens que chaque lundi* (c'est le jour d'audience) *amènerait dans la ville.* Et, comme le lieutenant du bailliage a précédemment refusé cette prorogation, ils appellent de sa décision négative à la Cour souveraine.

Le Parlement renvoya la requête aux officiers de Sa Majesté et les chargea de prendre l'avis des anciens praticiens de Vesoul ; après quoi, l'affaire bien étudiée, ces officiers avaient mission d'agir pour le mieux.

Cette réclamation des Vésuliens était juste et bien fondée. Quoique entouré de localités infectées, Vesoul n'avait pas

encore de malades ; et, pour se préserver, il ne voyait, avec raison, qu'un moyen : rompre autant que possible ses relations extérieures, par conséquent éloigner les plaideurs, qui pouvaient lui apporter les germes du mal.

Chaque jour, d'ailleurs, le danger devient plus imminent ; chaque jour, l'épidémie resserre sa ligne d'investissement. Aussi le conseil de la ville s'efforce de parfaire l'isolement ; le 9 octobre 1585, il défend *aux estrangers, mercyers et porte-paniers* de franchir les portes jusqu'à Noël suivant.

La nécessité voulait ces règlements à la fois gênants et sévères, et il est certain qu'ils retardèrent l'invasion de la Peste : on ne la voit, en effet, apparaître qu'au mois de juillet 1586.

Le conseil s'assemble aussitôt pour compléter les mesures sanitaires et édicter celles que commande la situation intérieure.

Le 5 juillet, deux échevins sont commis pour visiter tous les jours, matin et soir, les personnes barrées (1) en leur demeure et leur fournir toutes choses nécessaires. Notons, en passant, la somme qui rétribue cette corvée : chaque échevin reçoit deux livres par semaine.

A la même date, le conseil prescrit de brûler du genévrier dans les rues en face des maisons contaminées.

Le 19 du même mois, défense est faite aux habitants de se rendre aux foires et marchés du voisinage.

On ne peut nier la sagesse de ces précautions ; mais la Peste n'en continue pas moins à progresser. Nous ne voyons, en effet, jusqu'à ce moment, que des malades séquestrés et soignés à domicile ; les baraques du lazaret, les loges ne sont pas encore dressées hors des murs, ou du moins n'ont pas encore reçu de pestiférés. Ce n'est que le mois suivant,

(1) Dès qu'une maison abritait des malades suspects, on en fermait toutes les issues avec des barres de fer et des cadenas, et personne n'en devait sortir. De là le mot *barré*.

le 2 août, qu'on confie à deux habitants le soin de visiter tous les jours, matin et soir, non seulement les individus barrés dans leurs maisons, mais aussi les séquestrés des loges, et de leur procurer à tous vivres et remèdes. La rémunération pour cet office augmente naturellement avec le nombre des malades : elle est portée de deux à quatre livres.

Le lendemain 3 août, on établit deux fossoyeurs pour enterrer les morts, et on alloue à chacun deux livres par cadavre, en plus de la nourriture pour eux, leurs femmes et leurs enfants.

Il est évident, d'après cela, que l'épidémie prenait des proportions sérieuses.

Comme toujours, dans les temps de maladie contagieuse, bon nombre d'habitants ont quitté la ville. Leurs maisons sont vides et à l'abandon. Il faut une police dans les rues pour empêcher les déprédations ; mais il faut, en outre, des sentinelles aux portes des remparts pour surveiller les allées et venues des vagabonds et des suspects. Ce sont des charges nouvelles qui vont peser sur les finances municipales. Elles nécessitent une équitable répartition de la dépense ; et les familles qui se sont enfuies devant la Peste en doivent leur part autant, sinon plus, que celles qui tiennent tête au péril. Le 4 août, on dresse en conséquence le rôle des absents, et, deux jours après, on organise la garde des rues et des portes de la ville. Vingt hommes se succèdent tous les jours à cette besogne. Ils sont partagés en deux dizaines, commandées chacune par un habitant choisi, aux gages de quinze livres par mois.

Ce service onéreux ne dura pas longtemps. Dès la fin de l'année 1586, la Peste semble avoir pris fin ; car, le 7 mars 1587, interdiction est publiée par le magistrat d'exhumer des pestiférés. Il est probable que les absents avaient alors réintégré leurs foyers et que les survivants se croyaient

fermement débarrassés de l'épidémie. Les uns et les autres songeaient à donner à leurs proches défunts une sépulture plus convenable que la fosse commune où l'on s'était hâté de jeter pêle-mêle les corps des trépassés. Mais le conseil de la ville craignait que ces soins pieux ne rallumassent le fléau à peine éteint; il voulait assurer l'avenir, et, non content d'empêcher de ramener au jour des germes morbides avec la dépouille des morts, il se rappelle que les décédés des loges n'ont pas été enterrés assez profondément. Peut-être même y a-t-il encore sur le sol du funèbre lazaret des corps sans sépulture. En tous cas, le conseil commet deux échevins pour faire recouvrir de terre les cadavres et clore le cimetière d'une haie (16 mai 1587).

Tout était donc terminé au printemps de cette année. Les décisions ci-dessus montrent bien des précautions dernières, les formalités de la fin du drame. Tout au moins, on le croyait ainsi. Mais, sombre fatalité ! l'été arrive et l'épreuve recommence. On trouve, à la date du 4 juillet 1587, une signification à Antoine Clerc, prêtre-vicaire de Vesoul, et à ses consorts d'aller confesser les mourants et leur administrer les Sacrements.

Quelques jours auparavant, le 24 juin, le magistrat, voulant être complètement édifié sur la marche de la contagion, ordonne aux habitants de *déclarer les malades qu'ils ont en leur logis dans les vingt-quatre heures après le commencement de la maladie,* et, pour plus de certitude, il défend aux médecins, chirurgiens et apothicaires de faire aucune visite de leur profession soit à des résidants, soit à des étrangers, *sans l'exprès consentement du conseil de ville ou du maire, et cela à peine d'être expulsés pour un an.*

Il y avait par conséquent, au milieu de l'année 1587, une nouvelle poussée de Peste, mais légère, selon toutes probabilités, puisque, le 8 juillet, on autorise la vente du mobilier d'un défunt, le sieur Terrier. Permission est donnée de pro-

céder à l'adjudication « de ses vaisselles, ferrements, linges et autres meubles, hors les lits. » Ce qui prouve un relâchement dans la sévérité des règlements, et ne s'explique que par une diminution notable, sinon par la disparition de l'épidémie.

Quelques jours après, la ville s'occupe de solder les dépenses. Le 15 juillet, le conseil et les notables assemblés décident *de prendre argent à rente pour paiement des vins et grains achetés pendant l'épidémie de l'an 1586 pour la nourriture de ceux qui étaient restés tant à la ville qu'aux loges.*

Cette délibération qui liquide le passé est la preuve que l'état sanitaire était redevenu normal ; et, comme elle ne parle pas de 1587, il s'ensuit que la récidive signalée à cette époque n'avait pas eu de gravité.

Pourtant, à la fin de cette même année 1587, il y a encore sinon des malades vrais, au moins des suspects, puisque, le 10 octobre, deux habitants sont commissionnés pour visiter les barrés. Est-ce que le mal traîne en longueur, frappant encore quelques personnes à de longs intervalles ? Ou bien ne faut-il voir là que de rares séquestrations motivées par un excès de prudence plutôt que par la nécessité ? Cette seconde supposition semble la plus vraisemblable, d'autant qu'on ne voit pas apparaître les loges. Il ne s'agit, en effet, que d'individus consignés dans leur domicile. Et puis, le mois suivant 21 novembre, le magistrat interdit *aux individus infectés de séjourner dans les lieux proches de la ville et sur les grands chemins.* Cette mesure est, de toute évidence, simplement préventive. Son but est d'empêcher le développement de nouveaux foyers épidémiques. On se met en garde contre l'apport d'une nouvelle contagion, en entourant Vesoul d'une sorte de cordon sanitaire assez large pour l'isoler de tout contact fâcheux et prévenir un retour du mal.

Mais le succès ne répondit pas aux efforts de notre municipalité. En octobre 1588, la Peste règne à nouveau. Le 22 de ce mois, deux Vésuliens sont délégués à Noidans pour traiter avec un habitant de ce village de la désinfection d'une maison ; et, le 12 novembre, Renobert de Mesmay, prieur du Marteroy et curé de Vesoul, est requis de fournir un prêtre *pour les malades de contagion.* Le même jour, on proclame l'interdiction de laver des linges dans les fontaines de la ville. Ainsi, malgré les mesures d'hygiène et en dépit de toutes les défenses, le mal, un instant assoupi, ne s'éloigne pas sans retour. Au commencement de chaque année, il paraît éteint et ne tarde pas à renaître ; si bien qu'en avril 1589, en présence d'une récidive, Vesoul, qui voit toujours reculer l'heure de la délivrance, appelle le Ciel à son secours. On décide que *pour implorer l'aide divine, sera mis le précieux corps de Dieu sur l'autel et sera célébré une messe chacun jour devant l'image de saint Sébastien, afin d'impetrer la cessation des dangers de Peste* (28 avril 1589).

Toutefois les règlements municipaux restent en vigueur. Les loges sont debout et entretenues ; la grande majorité des malades y est toujours transportée. Seuls les membres du conseil de ville et les notables, si leurs maisons sont atteintes de contagion, ont le privilège *de demeurer en icelles barrées et cadenatées, au cas qu'ils aient logis convenable et moyens suffisants pour rester à la ville sans incommoder autrui.*

On continue aussi à garder les portes des remparts : quatre hommes surveillent jour et nuit les entrées et les sorties. Ce service est gratuit et obligatoire, mais avec le droit de se faire remplacer moyennant finance. Les absents, bien entendu, n'en sont pas exemptés : quand leur tour arrive, on leur donne des suppléants à leurs frais.

Plus tard, au mois de mai, le nombre de ces gardes fut

porté à cinq. Cependant les habitants étaient rares ; les tours de faction devaient revenir souvent. En effet, le 8 juin, on s'occupe de trouver un homme qui entreprenne la mouture du grain, le pétrissage et la cuisson du pain. Ce qui prouve que la population était grandement diminuée du fait des morts et des fugitifs, puisqu'il y avait nécessité de rechercher un ouvrier compétent dans le plus indispensable des métiers.

Heureusement, l'épidémie touchait à sa fin. Il ne restait plus, au milieu de cette année 1589, qu'à s'acquitter *d'un vœu fait pour les dangers de la Peste.* Ce vœu consistait à se rendre processionnellement à Montbozon, pour remercier saint Sébastien du retour à la santé obtenu par son intercession. Le conseil se réunit le 15 juillet pour fixer la date de cette cérémonie. Vesoul était délivré.

La Peste avait duré trois ans, avec des poussées annuelles et successives, et elle avait causé des ravages considérables, surtout à ses débuts. *En octobre 1586, cinquante-six bourgeois déclarent qu'ils forment les deux tiers des habitants de la ville, les autres estant aux loges ou ayant leurs maisons barrées et cadenatées* (1). Ce qui a permis d'écrire que de toute la population il n'était resté que soixante-quinze personnes. L'exagération est flagrante. D'abord, il faut, de toute évidence, ajouter à ces chiffres les familles qui avaient fui devant le fléau et qui revinrent, après la tourmente, occuper leurs foyers momentanément désertés. Ensuite les registres paroissiaux conservés à la mairie accusent soixante-dix-huit baptêmes en 1589.

Il n'est pas moins vrai que les victimes furent très nombreuses, surtout si l'on en juge par la panique que sema le fléau. Elle fut telle, que ceux-là mêmes qui auraient dû

(1) Dumontet la Terrade, *Analyse de titres et recherches sur la ville de Vesoul, 1809,* page 380 ; abbé Morey, *La Chronique de l'église de Vesoul,* page 99.

donner l'exemple du dévouement méconnurent leurs devoirs. J'ai, en effet, regretté de trouver des preuves de défaillance jusque chez le prieur du Marteroy Renobert de Mesmay, curé de Vesoul. Le conseil de la ville fut obligé de le sommer, dans l'église même, d'avoir à ne pas laisser mourir les pauvres pestiférés sans Sacrements. Le fait est constaté par un procès-verbal du notaire Baguynet en date du samedi 24 décembre 1588. Des défunts n'ont pas reçu, à leur dernière heure, les consolations de la religion, alors qu'ils les réclamaient, et il faut les leur procurer désormais. Le prieur, accablé par la vérité de cet argument, se défend comme il peut, en invoquant de mauvaises raisons : il n'y a pas de sa faute ; il regrette ce qui s'est passé ; il a cherché un prêtre pour l'office qu'on réclame, quoiqu'il n'y fût pas obligé en droit, et ses démarches ont été infructueuses ; il les continuera avec l'aide des habitants, et il espère être plus heureux. Pusillanimité coupable sans doute, mais qui trouve son explication et son excuse dans le grand nombre des agonies dont Vesoul était le théâtre. Renobert de Mesmay a vu tomber autour de lui ses collaborateurs (1). Lui-même est probablement un vieillard ; il n'a plus cette confiante audace que donne la jeunesse. Aussi éviterai-je de lui jeter la pierre trop grosse, et je plaide volontiers en sa faveur des circonstances très atténuantes. Dans les affres de pareils temps, les Borromée, les Pierre Fourrier et les Belzunce sont d'autant plus dignes d'admiration qu'ils sont plus rares.

La Peste réapparut à Vesoul en 1597. Pierrette de Saint-Seigne, veuve de M. Damedor, et M. Froment, maire de la ville, avaient été relégués aux loges. Une délibération du 20 septembre les autorise à rentrer dans leur domicile, sous la condition qu'ils n'en sortiront pas jusqu'à nouvel ordre.

(1) Dans les registres de baptême que la mairie possède encore, Antoine Clerc, vicaire de Vesoul, disparait après le 12 octobre 1588. Il venait sans doute de mourir, quand la réquisition du 12 novembre fut faite au prieur de Mesmay.

Un sieur Guillaume Marondet, entendu comme témoin en 1615, parle du même fait dans sa déposition, mais le place en 1598. Cette erreur de date est sans importance ; elle ne fait que confirmer la récidive pestilentielle de la fin du XVIe siècle et établir l'horreur des ces épidémies qui restaient si profondément gravées dans la mémoire des habitants, qu'après de longues années ils n'en avaient pas encore oublié les détails.

IV

Pestes du XVIIe siècle.

On trouve de nouveau la Peste à Vesoul dans la première moitié du XVIIe siècle, mais ce fut la fin de ses manifestations ; et, quoiqu'elle ait réapparu en France au siècle suivant, elle resta dès lors confinée sur le littoral et à une distance rapprochée des ports où les navires l'avaient apportée. Les terriens, comme nous, ne reçoivent plus ses désastreuses visites.

Grâce aux documents que j'ai pu réunir, il est facile de suivre, ici encore, la filière des événements. Raimond Besard, médecin à Vesoul, fit imprimer, en 1630, un petit livre (1) intitulé : *Discours de la Peste.* Il nous apprend, dans cet ouvrage, qu'il exerce depuis dix ans sa profession dans notre ville, et, dans cet espace de temps, il n'a pas vu le fléau. Voilà un point de départ net et incontestable : de 1620 à 1630, l'état sanitaire de Vesoul n'est pas troublé par la Peste. Pourtant, à cette dernière date, la contagion fait des victimes à nos côtés : elle sévit à Amblans, Bouhans, Velotte. L'année d'avant (1629), elle avait envahi subitement *Saint-Vallez,* près de Port-sur-Saône, mais avait duré dans ce

(1) Il parut à Dole, chez Antoine Benart, imprimeur juré.

village d'autant moins longtemps qu'elle y avait été plus violente (1).

Aussi, malgré le pompeux éloge que Besard fait de Vesoul, en tant que topographie et hygiène ; quoique, dit-il, *notre petite vallée ait cela, grâce à Dieu, qu'elle est tellement accomplie des dons et libéralitez du Ciel qu'à peine il s'en peut trouver une qui l'égalle en bonté et quantité de tous biens ; quoique la montaigne, que nous surnommons la Motte, produise des vins excellents et que, non loin, les plants de la vineuse colline de Gradion, à Chérié, puissent à bon droit être appelez plants falerniques ou de Chio ;* en dépit de tous ces avantages, les Vésuliens ont conscience du péril qui les menace. Ils ont d'ailleurs l'expérience du passé, et, même sans cela, le Parlement les a dûment avertis. Dès le 4 février 1628, les président et gens tenant la Cour souveraine, informés que la Peste continue à Montbéliard et au voisinage, ont recommandé par lettres au magistrat de Vesoul *de veiller sur toute la frontière de ce côté à ce qu'il n'entre des marchandises suspectes, particulièrement les pattes qui se conduisent aux papeteries ;* et ils autorisent *à faire toutes défenses et ordonnances nécessaires à prévenir cette contagion.*

On comprend que, dans ces conditions, Vesoul, tant de fois éprouvé, soit attentif au moindre nuage qui se montre à son horizon. Le 9 juillet 1630, une homme meurt à Calmoutier d'une maladie dont les symptômes donnent matière à soupçons : on fait visiter son cadavre. Même opération, le 30 juillet, à Roche-sur-Linotte. Dans les deux cas, on s'était heureusement effrayé à tort. Les médecins et chirurgiens affirment que ces décès ne sont pas dus à la Peste. Il n'en est pas de même à Authoison, le 3 juin 1631. Là, les hommes de l'art constatent que quatre personnes, dans une seule

(1) Ipsaque quo sævior fuisset eo minus morata. (Besard.)

maison, sont mortes pestiférées ; et même le mal est très contagieux : sous le même toit reste encore un garçon qui porte au milieu de la cuisse le charbon caractéristique.

Nos vicomte maïeur et échevins n'avaient pas attendu, du reste, cette constatation pour commencer à organiser le service sanitaire. Longtemps à l'avance, dès le mois de juillet 1629, le magistrat de Vesoul a traité avec un sieur Jean Nobis, de Noidans, qui accepte, pendant le restant de ses jours, l'office de nettoyeur, toutes les fois que quelque contagion de peste arrivera dans la ville ; et ce pour cent vingt livres payées au comptant et vingt écus de salaire par chaque mois de service effectif. On fournit en plus à Jean Nobis l'aide de deux servantes et sa nourriture. La Peste cessant, pendant la quarantaine qu'il sera obligé de faire avant de rentrer dans la vie commune, il continuera à recevoir les vivres et le même gage mensuel. Moyennant quoi, il ne pourra rien exiger des particuliers dont il nettoiera les maisons, mais il sera libre d'accepter ce qu'ils lui offriront par reconnaissance. Enfin, dernier détail curieux, dans le cas où Vesoul adjoindrait à son désinfecteur attitré un homme pour l'aider dans son travail, Jean Nobis devra initier cet auxiliaire à ses secrets. Le maire qui signe ce marché est probablement le Jacques Terrier auquel Raimond Besard dédie son livre, et qu'il traite de *clarissimus et sapientissimus vir, Vesulanæ urbis prætor.*

Les secrets de Jean Nobis ne furent éprouvés que deux ans plus tard. C'est, en effet, seulement à la fin de juillet 1631 que la Peste éclate à Vesoul.

On prend aussitôt toutes les dispositions usitées pour la combattre. Des messagers partent pour Luxeuil, Faucogney et Lure avec mission d'acheter les ais de sapin nécessaires à la construction des loges. La ville s'approvisionne de plusieurs voitures de genévrier pour brûler dans les rues et purifier l'air au moyen de vapeurs aromatiques. On creuse et

on revêt de maçonnerie un puits au voisinage des baraquements des pestiférés. Un médecin et un confesseur sont nommés pour les malades ; le chirurgien François Court leur octroie ses soins moyennant une rétribution de cent vingt livres par mois, et le père Foyot leur procure les secours de la religion. Des gardes font la police au dedans et au dehors. Les serruriers forgent les cadenas et autres ferrements qui condamnent les portes des logements particuliers et les entrées des maisons suspectes de contagion. Les enterreurs sont à leur poste. Rien n'est oublié, pas même les vêtements des préposés aux tristes besognes de ces douloureux temps ; et l'on paya à François Sonnet six livres pour deux habillements de toile noire destinés l'un au médecin François Court, l'autre au croque-mort Charles Roy. Les prescriptions sont si minutieuses, que les sonneurs de cloche, qui faisaient aussi le métier de fossoyeurs, devaient, par ordre, laisser sur les fosses creusées les instruments de leur travail.

D'ailleurs, le maire et les échevins étaient investis de pouvoirs presque illimités. Des édits du Parlement établissaient une sorte d'état de siège dans le pays et étendaient la juridiction du magistrat de Vesoul non seulement à la ville elle-même, mais encore à son voisinage, dans un périmètre très étendu. Voici, par exemple, deux de ces édits en date du 2 août 1629 et du 13 août 1631.

La cour avertie que nonobstant le danger de Peste survenu en plusieurs villes et communautés de ce pays, plusieurs habitants desdits lieux infectés ne laissaient de se retirer et loger en des maisons situées sur le ressort de Vesoul, d'où il était à craindre qu'il n'en arrivât plusieurs inconvénients et malheurs, auxquels la cour désirant pourvoir à son possible et éviter que cy après ladite contagion ne s'épanche plus avant, tant au ressort dudit Vesoul qu'au voisinage d'icelui, et à ce que par le manque d'une bonne

police chacun soit contenu en son devoir; a commis et député, commet et députe par cettes le magistrat dudit Vesoul pour ci après aviser, ordonner et pourvoir à tout ce qu'il jugera nécessaire à la santé publique en icelui ressort, tant pour faire reserrer et contenir ceux qui sont présentement ou qui se trouveraient ci après infectés de ladite contagion, les pourvoir de vivres et aliments nécessaires, garder les avenues des villages infectés, que pour ordonner les châtiments et punitions à tous ceux qui contreviendront à ses commandements, jusques à les faire arquebuser; en conformité des édits établir des corps de garde où il sera besoin, commettre des caporaux ou autres personnes pour la garde et sûreté d'iceux villages; et pour le paiement d'iceux faire un repartement entre les communautés qu'ils trouveront convenir et selon les moyens et facultés d'icelles; et généralement faire tous les autres devoirs requis en pareille occasion. Ordonnant pour ce à tous les habitants des villes et villages situés rière le ressort dudit Vesoul d'obéir et satisfaire ponctuellement et précisément à ce qui leur sera commandé de la part dudit magistrat pour le sujet que dessus et nonobstant opposition, etc.

Le second édit ne diffère pas du précédent quant à l'esprit qui l'a dicté et à la sévérité de ses prescriptions, mais il précise quelques détails nouveaux et établit que la Peste régnait à Vesoul au moment où il fut rédigé.

La cour informée du mal contagieux nouvellement survenu en la ville de Vesoul et dont quelques personnes seraient déjà décédées... (je passe le restant du préambule et les premiers ordres donnés) *de plus ladite cour ordonne à tous les manants et habitants des villages du bailliage et ressort dudit Vesoul situés à quatre lieues près de la ville de, à la première réquisition qui leur sera faite de la part dudit magistrat, faire mener et conduire promptement audit Vesoul ou en telle part qui leur sera désignée tous*

vivres et provisions nécessaires pour la nourriture et entretien de ladite ville à peine de cinq cents livres contre chacun des contrevenants, s'ils ont de quoi, sinon d'en être punis et châtiés au corps... Permet aux maïeur et échevins dudit Vesoul d'ordonner à tels de leur conseil, jusqu'à tel nombre qu'ils jugeront convenir, de faire leur résidence à Vesoul pour y supporter les charges de la police selon qu'en conseil elles leur seront commises et données ; lesquels il pourra à ce contraindre alternativement par multiplication de peines, ainsi qu'il sera avisé par lesdits maïeur et échevins au plus grand bien et soulagement de ladite ville ; le tout pour cette fois tant seulement, etc.

Bien entendu, les arquebusades figurent aussi dans cette pièce : c'est un moyen radical d'agir sur les récalcitrants, et, à ce titre, son omission eût été incompréhensible.

Une fois ces sévères ordonnances proclamées devant les halles et aux carrefours de la ville, les administrateurs n'hésitaient pas à user des pouvoirs qui leur étaient dévolus. Ainsi une femme séquestrée aux loges s'était enfuie ; on la condamna à être fouettée par l'exécuteur de la haute justice, et la sentence fut rigoureusement appliquée.

Toutes les personnes habitant une maison où se produisait un décès de la Peste étaient immédiatement conduites aux loges. On y transportait même les meubles des défunts : ce qui eut lieu pour le mobilier d'un sieur Jean Chauvé dit Flavigny, substitut d'Amont au siège de Vesoul, marié avec Anne Aymonnet, dont le fils était mort le 5 août 1631.

Cette Peste dura à Vesoul du mois de juillet à la fin de septembre. Le fameux nettoyeur de Noidans Jean Nobis fut probablement une de ses premières victimes. Ses secrets ne le sauvèrent pas. Ce qui fait croire à son décès, c'est que le conseil fit venir de Besançon deux autres désinfecteurs, Pierre Gony et Jean Guenot, auxquels on compta soixante-neuf journées de travail du 11 août au 13 octobre 1631,

et qui touchèrent un salaire de deux cent soixante-seize livres.

Un retour de l'épidémie eut lieu en octobre 1632, mais éphémère et sans importance. Il n'en fut pas de même à la mi-septembre 1635. Alors la Peste s'implanta de nouveau à Vesoul pour trois mois, et se montra aussi grave qu'en 1631. Cinquante-cinq familles ou personnes furent transférées aux loges comme malades ou suspectes de maladie. En outre, cent vingt-six ménages ou individus furent barrés dans leurs maisons.

Ces chiffres ne semblent pas, à première vue, très élevés. Mais, pour les interpréter convenablement, il faut observer qu'ils comprennent à la fois des personnes considérées isolément et des familles plus ou moins nombreuses, ne comptant cependant dans le total que pour des unités. Il faut encore établir une comparaison avec le nombre des absents. Or, une requête présentée par le conseil de la ville au Parlement, en date du 14 décembre 1635, établit qu'*à même temps que la contagion a fait des progrès, plusieurs habitants se sont retirés de Vesoul jusqu'au nombre de neuf vingt et quelques ménages.* Ainsi, voilà plus de cent quatre-vingts familles au complet, enfants, maris et femmes, qui ont quitté la ville. C'est beaucoup de fugitifs, et, quand on les aura déduits de la population totale, on sera forcé de convenir que le restant fut très éprouvé.

Une autre preuve de la gravité de cette peste de 1635 résulte du mouvement qui se produisit dans le personnel sanitaire. Les soins médicaux étaient donnés par un chirurgien appelé Alexandre Lagrandfemme. On l'avait mandé de Besançon, et il remplaçait François Court, son collègue de 1631, probablement décédé. Les secours religieux étaient distribués par un nouveau jésuite le père Bouvier, qui succédait au père Foyot. On trouve aussi d'autres nettoyeurs, ou du moins on peut affirmer qu'ils étaient plus nombreux ;

car on en avait fait venir de Dole et de Baume en même temps que de Besançon.

Quant aux dépenses, ces deux épidémies coûtèrent à la ville à peu près autant l'une que l'autre. Le 26 août 1632, Claude Froment, docteur ès droits et maire de Vesoul, rend compte d'une somme de quinze cents livres *qui lui avait été mise aux mains en suite d'une délibération du conseil pour frayer aux dépenses de la Peste.* D'autre part, à la fin de 1635, la Cour du Parlement autorise de *députer quatre du conseil qui ont demeuré en la ville et autres quatre bourgeois de ceux qui se sont absentés, pour par serment répartir la somme d'environ mille livres sur ceux qui se sont absentés pendant la Peste, à proportion des commodités qu'ils ont reçues de la garde de leurs maisons.* Remarquons que la différence entre les deux sommes peut s'expliquer par des frais faits une première fois en 1631 et qui ne s'étaient pas renouvelés en 1635, ceux par exemple de la construction des loges. Edifiées quand l'épidémie avait commencé, ces baraques n'avaient besoin que de réparations quand l'épidémie récidiva. Si l'on accepte cette explication, les deux dépenses se balancent à peu près dans ce qu'elles ont d'essentiel, et l'on est autorisé à conclure de leur égalité que les deux Pestes furent également intenses.

Quelle qu'ait été d'ailleurs l'étendue de la mortalité, l'histoire funèbre de Vesoul n'était pas terminée et l'écho des dernières agonies résonnait encore quand le mal fit une nouvelle irruption. Je dois à l'obligeance de M. Dépierres, maire de Vesoul, un testament fait aux loges le 9 octobre 1636 (1), et, l'année suivante, on retrouve pour la quatrième fois l'épidémie. Charles Aymonnet meurt de la contagion en mai 1637. On l'enterre au cimetière du Rosaire, et sa sœur Pierrette refuse de payer les frais de sépulture, soit vingt

(1) Voir ce testament aux pièces justificatives n° 2.

écus, tels qu'ils étaient tarifés par le magistrat. Ce fut l'occasion d'un procès qui rend incontestable l'existence de la Peste à cette date (1).

Du reste, pour porter au comble les misères de la guerre de Dix Ans, le fléau s'immobilisa dans la Comté aussi longtemps qu'y tonnèrent les canons et qu'y crépitèrent les arquebuses. Il ajoutait ses ravages à ceux de la soldatesque ; même, quelque rudes qu'aient été les épreuves d'une aussi longue épidémie, on est en droit de se demander si elles peuvent être mises en parallèle avec les atrocités commises par les armées.

On a fait au fameux capitaine Bernard de Saxe-Weimar une réputation légendaire de cruauté. Il a endossé, à lui seul, toute la responsabilité des horreurs que nos villes et nos campagnes eurent alors à supporter. Sans doute, il fut lui-même atroce ; sans doute, ses soldats furent atroces aussi. Mais, en réalité, ses alliés et ses adversaires, tous furent ses complices, et notre province souffrit autant des uns que des autres. « Les Allemands, Lorrains, Français, « Suédois, les troupes auxiliaires comme les ennemies, pour « avoir l'argent et ce qu'ils désiraient de ceux qu'ils pou- « vaient attraper, leur faisaient avaler, même aux prêtres et « curés, de l'eau chaude, de l'huile, de l'urine, de l'eau de « fumier, et des seaux entiers ; et après leur sautaient des « pieds sur le ventre pour la faire ressortir par la bouche ; « donnaient le frontail aux uns (qu'ils appelaient le cordon « de saint François), jusqu'à leur faire sortir les yeux de la « tête ; chauffaient la plante des pieds aux autres et les leur « grillaient avec les mains ; attachaient les autres au cramail « et faisaient de la fumée en dessous pour les étouffer ; « descendaient des autres dans des puits jusqu'au col et les « laissaient là. »

(1) Abbé Morey, *Notice sur la chapelle du Rosaire.*

Ajoutons à ces tortures des actes où la débauche se mêle à la cruauté, et que l'hypocrite pruderie d'aujourd'hui m'interdit de reproduire.

La famine devint si grande « qu'on se mit à manger de la « chair humaine, déterrer les morts, en tuer d'autres, entrer « même dans les loges des pestiférés (1). »

La contagion avait beau jeu pour se développer et s'épanouir dans un pareil milieu, et on comprend que, jusqu'en 1642, quelques germes se soient réveillés par ci par là dans des foyers mal éteints.

Des lettres de la cour estiment que la Comté perdit alors par la Peste le quart de ses habitants. Mais Vesoul dépassa certainement cette moyenne. En effet, un recensement fait en 1657 par ordre du Parlement attribue à Vesoul 1,062 habitants ; comme terme de comparaison, un témoin dépose dans une enquête, en 1624, six ans avant l'épidémie, que la ville compte 500 feux, ce qui suppose au moins 2,000 personnes. Notre population avait donc diminué de moitié. La mort, à Vesoul, avait eu la main lourde.

V

Les loges proche Chanois. — Les barrés. — Aspect de la ville pestiférée. — Les nettoyeurs et leurs parfums. — Moyens généraux de désinfection. — Les épreuves. — La buanderie municipale.

On connaît la sentence désespérée que Dante a écrite sur la porte de son enfer : *Vous qui entrez, laissez l'espérance sur le seuil.* La même épigraphe conviendrait aux loges des pestiférés : les noirs abîmes du poète florentin n'apparaissent guère plus sombres que ces asiles de la mort.

(1) *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté.*

Sortons de Vesoul par la Porte-Haute, et, contournant la base de la Motte, dirigeons-nous vers Pusy. Nous allons rencontrer à petite distance un bois qui appartient à la ville et qu'on appelle Bois-de-Chanois (1). Appuyé au territoire de Coulevon, il s'étale, de l'est à l'ouest, sur l'emplacement du champ de manœuvres. Sa surface couvre environ 40 arpents, soit une vingtaine d'hectares d'aujourd'hui. Aux XVIe et XVIIe siècles (2), pendant les Pestes, c'est un endroit maudit, funèbre, silencieux, qu'aucun chant d'oiseau n'égaie ; car les animaux eux-mêmes émigrent, dit-on, devant le fléau.

A la lisière sud-ouest de ce bois, voici une agglomération de cabanes peuplées de moribonds : ce sont les loges des pestiférés, masures construites en planches et simplement recouvertes de paille, de joncs ou de glaïeuls, véritables huttes basses, humides, froides et malsaines. A l'intérieur et autour d'elles, les déjections des malades, les chiffons qui ont abrité leurs ulcères, des cadavres peut-être souillent le sol. Pas d'autres visiteurs que le prêtre chargé d'administrer les derniers Sacrements, le médecin qui fait une visite hâtive, les préposés de la ville qui déposent à distance les vivres et les remèdes des séquestrés, et exercent en même temps une surveillance sévère, les enterreurs qui enlèvent les morts, de rares infirmiers mercenaires ou la domestique d'un malade isolée avec lui, parfois un notaire qui rédige, en plein air et autant que possible à bon vent, un testament écourté, pour lequel il n'a trouvé qu'à grand'peine un nombre suffisant de témoins.

(1) Ce bois a existé jusqu'en 1796 et années suivantes. Alors seulement ses derniers arbres disparurent, et il fut converti en *plain*, comme on disait à cette époque. Un vieux plan de la mairie le représente sinon dans ses dimensions vraies, au moins dans sa forme générale.

(2) Le premier lazaret fut fondé à Venise en 1403, sur un îlot voisin appelé Sainte-Marie-de-Nazareth. Mais l'isolement des pestiférés ne devint une mesure générale qu'au siècle suivant, après la publication du livre de Fracastor : De contagionibus et contagiosis morbis ; Venetiis, 1546.

Tout près des loges, un cimetière. Le 24 octobre 1586, un marchand de Vesoul, Georges Fredeberg, a donné en mourant un champ pour cet usage. Le malheureux, pendant qu'il dictait ses dernières volontés, voyait peut-être de son grabat le terrain qu'il léguait à ses concitoyens, et dans lequel sa fosse allait bientôt se creuser. L'acte de donation dit que ce champ est situé au canton de Marcaudey, et ce nom figure encore au cadastre (1).

Les loges, chez nous comme ailleurs, se divisaient en trois quartiers distincts, qui avaient leur destination bien définie : celui des malades, celui des suspects et celui des convalescents.

Sauf de rares exceptions, tous les malades étaient conduits aux loges. Pourtant, au début de l'épidémie, les premières personnes atteintes restaient encore dans leur maisons, mais séquestrées et avec défense à tous les habitants du même logis d'en sortir tant qu'ils n'y étaient pas autorisés. Pour plus de sûreté, les portes étaient rigoureusement condamnées par de solides barres de fer et d'inviolables cadenas. Et, surcroît de précaution, les visiteurs choisis par le conseil de la ville pour distribuer les vivres et les remèdes à ces séquestrés, à ces *barrés*, comme on disait, avaient pour mission complémentaire de surveiller leur emprisonnement. Le même office de surveillance était dévolu, en outre, aux voisins d'en face et de chaque côté.

Ainsi, les règlements étaient encore tolérants dans les premiers jours de l'épidémie. C'est qu'on voulait douter encore de la présence du fléau et éviter de jeter tout à coup une trop grande panique dans la population. Comme l'a dit

(1) L'atlas d'anciens plans (1785 et 1786), conservé à la mairie, représente ce champ et le place au milieu d'une ligne délimitant au nord les prés de Marcaudey. Il est désigné sous le titre de cimetière des pestiférés, et une croix est figurée à son centre. On le trouverait aujourd'hui à peu près en bordure de la route allant à Epenoux.

finement Manzoni : « Donc, au commencement, ce n'était pas « la Peste, absolument pas, en aucune façon ; défense encore « de prononcer le mot. Puis c'étaient des fièvres pestilen- « tielles ; l'idée sourcillait en biaisant sous forme d'adjectif. « Puis ce n'était pas la vraie Peste, c'est-à-dire que c'était « bien la Peste, oui, mais dans un certain sens ; pas la Peste « à proprement parler, mais quelque chose à laquelle on ne « pouvait trouver d'autre nom. Finalement, c'était la Peste, « sans aucun doute, sans conteste (1). » A partir de ce moment, plus de pitié. Un tel est mort ; tous les hôtes de son logis sont suspectés ; vite aux loges ces gens qui ont été en relation avec le défunt et qui peuvent être malades demain ! Cet autre a un frisson, des glandes qui s'engorgent à l'aine, à l'aisselle, quelque part ; vite aux loges le pestiféré ! Et les horribles cabanes se peuplent rapidement, tant la contagion est prompte à s'étendre.

En même temps que de malades et de suspects, les loges se garnissent de mobilier. Derrière les planches qui les forment, quand le dernier clou avait été planté, on n'avait pas même déposé un peu de paille pour le coucher. Leurs hôtes forcés pourvoiront à ce dénûment. Chaque pestiféré apporte, en effet, avec lui ses meubles les plus essentiels (2) et les linges à son usage. Est-ce que les vêtements dont il est couvert, le lit où il reposait n'ont pas aussi la Peste ? Et les loges sont faites pour recueillir tout ce qui est contagionné, hommes et choses.

Grâce à ce déménagement, les tristes réduits ont tout ce qu'il faut pour que leurs habitants meurent à l'aise. Le bois voisin fournit le combustible nécessaire au chauffage des

(1) In principio dunque non peste, assolutamente no, per nessun conto ; prohibito anche de proferire il vocabolo. Poi, febbri pestilenziali ; l'idea s'ammette per isbieco in un aggettivo. Poi, non vera peste, vale a dire peste si, ma in un certo senso ; non peste propria, ma una cosa allaquale non si sa trovare un altro nome. Finalmente peste senza dubio e senza contesto. (I promissi spozi. Chap. XXXI.)

(2) Transport aux loges du mobilier de Jean Chauvé dit Flavigny, page 78, chap. IV.

personnes et à la cuisson des aliments. Quant à la provision d'eau, le conseil de la ville a fait creuser en 1631 et revêtir de maçonnerie un puits peu éloigné. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de ce travail ; mais c'est peut-être lui qui a mis au jour la source soi-disant minérale des Rêpes, à présent tombée dans un complet oubli, malgré les éloges du docteur Billard et du médecin Barbier (1).

Et, puisque nous sommes sur le terrain des hypothèses, notons encore le nom des prés situés derrière les Rêpes ; *Prés-Charbon*. N'y a-t-il pas dans cette appellation une allusion aux *carboncles* de la Peste et un souvenir des loges?

Quand un malade était guéri, non certes par les remèdes, mais *au vouloir de Dieu,* il passait pour quarante jours dans une loge de convalescent ; et, quoi qu'il arrivât, on ne lui faisait pas grâce de vingt-quatre heures : la quarantaine était toujours rigoureusement observée.

Si quelqu'un de ces séquestrés du Chanois essayait de s'enfuir, s'il osait transgresser les règlements qui l'enfermaient dans sa loge comme dans un cercueil, il encourait des peines sévères, sinon la mort. Les contrevenants s'exposaient, en effet, à un double danger : d'abord les arquebusades (2) des factionnaires qui veillaient partout, aux portes, autour des murs, sur les chemins grands ou petits conduisant à la ville ; ensuite, de par une sentence régulière, le fouet (3), la prison et au besoin la potence.

On permettait cependant aux barrés de franchir le seuil de leurs maisons momentanément, pour affaires urgentes. Ces sorties s'effectuaient la nuit, de dix heures à deux heures du matin en été et trois heures en hiver. Des gardiens, munis de lanternes, escortaient le reclus pas à pas, marchant les

(1) Cette supposition peut s'autoriser d'une phrase du docteur Billard, imprimée en 1816 : « La forme de *puits* que l'on a donnée à ces eaux... »

(2) Se rappeler les édits du Parlement, page 76, chap. IV.

(3) La femme fouettée, page 78, chap. IV.

uns devant, les autres derrière lui et à bonne distance; véritable procession aux flambeaux qui suivait toujours le milieu de la chaussée, et dont les passants s'écartaient effrayés.

Du reste, sauf le prêtre, le médecin, les enterreurs, en un mot ceux que le devoir mettait nécessairement en rapport avec les pestiférés, chacun évitait soigneusement le contact soit des malades, soit des suspects. On fuyait les uns et les autres comme la Peste ; le mot est du temps, et son exactitude l'a rendu proverbial. Les visiteurs eux-mêmes, chargés par le conseil de distribuer remèdes et vivres, se gardaient de les remettre en main propre ; ils les déposaient à proximité des ayants-droit, sur l'appui d'une fenêtre ou dans des paniers descendus au bout d'une corde, et s'éloignaient en toute hâte. Les boulangers, les fournisseurs de toutes sortes présentaient à leurs clients la marchandise sur une longue pelle de fer ; ils en recevaient le prix de la même manière, et souvent ne touchaient à leur argent qu'après l'avoir versé dans un seau d'eau. Une seule préoccupation remplissait tous les esprits : se défendre contre la contagion. Hors de là, plus rien ; nul souci des affaires ; suppression des relations sociales, rupture des liens de voisinage, d'amitié, même de parenté. « Le père ne visitoit pas son fils, ni le fils son père » (Guy de Chauliac). Tout le monde se tenant renfermé chez soi, les rues étaient à peu près désertes. Elles appartenaient aux vagabonds, qui dévalisaient les maisons abandonnées ; aux conducteurs ou bâtonniers, qui, debout sur leur chariot et agitant une sonnette, se faisaient remettre les malades inscrits pour les loges ; aux nettoyeurs, qui désinfectaient les locaux où le mal avait sévi et en sortaient les objets contaminés.

Les médecins de l'époque nous ont conservé les méthodes de purification les plus employées ou vantées comme les plus efficaces. Certains désinfecteurs, comme le Jean Nobis

de 1631, prétendaient avoir des procédés secrets et perfectionnés ; mais probablement leurs recettes ne différaient point ou peu des formules ordinaires. Tout d'abord, on conduisait à la buanderie municipale la literie et le linge souillés. Puis la maison était époussetée, balayée, lavée, et, cela fait, on la parfumait. Le soufre brûlé (1) constituait la base de cette fumigation. On y ajoutait parfois, dit Raimond Besard, *poix raisine, poix noire, huyle d'aspic, huyle de pétrole et camphre, et aussi quelque pierre de chaux vive arrosée de beaucoup d'eau.*

Cette besogne terminée, la maison ne pouvait encore être habitée. Avant de permettre à son propriétaire de s'y installer, on y plaçait des servantes ou des enfants, payés pour essayer sa salubrité. Ces ...comment dirai-je? ces réactifs vivants s'appelaient des épreuves. Ils servaient de pierre de touche pour révéler la présence de la mort, et devaient être bien souvent une proie jetée aux germes qui avaient échappé à la désinfection, des victimes nouvelles sacrifiées au Minotaure pestilentiel.

A cet ensemble de moyens d'isolement des malades et de nettoyage des maisons, il faut ajouter les feux de genévrier brûlant à travers la ville, le lavage des rues à grande eau et même celui des bancs au voisinage des foyers épidémiques.

On ne mettait pas en doute l'existence d'un miasme spécial et diffusible, cause première de la Peste, et on le poursuivait partout ; on s'efforçait de l'annihiler et de le détruire. Les linges souillés, les vêtements, la literie des malades étaient chargés sur des charrettes qui n'avaient pas d'autre destination, et conduits nuitamment dans un jardin, aux Islottes. Là, au milieu d'une sorte de marais, dans une des petites îles circonscrites par le Drujeon, la Pouillouze, le canal des

(1) On sait que le soufre était un désinfectant connu des anciens.

Ipseque ter circum lustravi sulfure puro (Tibulle).
Terque meum tetigit sulfuris igne caput (Properce).

Tanneurs et des fossés d'irrigation ou d'assainissement, le conseil de la ville avait loué une petite maison avec le terrain en dépendant. C'était la buanderie municipale. Des lavandières y étaient installées à demeure et ne devaient pas en sortir. Munies de tous les ustensiles de leur profession, recevant nourriture et salaire, elles avaient la charge d'approprier tout ce qui était lessivable des hardes ayant appartenu à des pestiférés.

D'ailleurs les règlements sanitaires édictés et pratiqués au sujet de la Peste étaient à peu près les mêmes partout. Des édits du Parlement en avaient tracé les lignes principales ; les maïeurs et échevins se renseignaient les uns les autres sur les détails particuliers aux localités dont ils avaient l'administration et la tutelle. De cette façon, l'uniformité régnait en tous lieux dans la lutte contre le fléau.

VI

Qu'est-ce que la Peste ? — Comparaison de la Peste telle qu'on la connaît aujourd'hui avec les épidémies pestilentielles d'autrefois et celles dénommées Feu sacré, Mal des ardents. — Opinions émises.

La Peste est une maladie générale, c'est-à-dire envahissant l'organisme tout entier, une sorte d'empoisonnement constitutionnel. Elle a sa place, en nosologie, à côté des affections typhiques, dans la classe de ces fièvres qui se distinguent par l'épithète de *putrides*. Sa durée oscille entre un minimum de quelques heures et un maximum de trois semaines : moyenne, une dizaine de jours dans la majorité des cas. En somme, tantôt elle foudroie les malades (ce qui arrive surtout aux débuts d'une épidémie), et alors les symptômes les plus saillants, charbons et bubons, font défaut, parce qu'ils n'ont

pas le temps d'apparaître ; tantôt, au contraire, elle évolue au large et développe pleinement toute la série de ses accidents et de leurs complications.

Il est entendu que, dans la durée maxima ci-dessus indiquée, n'est pas comprise celle de la réparation des ulcères que le mal a produits. Ceux-ci, évidemment, ne peuvent se cicatriser que dans un temps proportionnel à leur nombre et surtout à leurs dimensions en largeur et en profondeur.

Les premiers symptômes de la Peste se produisent d'habitude brusquement, sans malaises préalables. Ils consistent en un frisson unique et violent ou en une succession de petits frissons, suivis à bref délai de fièvre vive (40° à 42°), avec maux de tête, vertiges, douleurs contusives des membres et des lombes, prostration profonde et abattement extrême. Mais ces souffrances céphaliques et musculaires sont peu de chose comparées à la sensation pénible de brûlure intérieure qu'accusent les malades. Ils se plaignent d'un feu qui dévore le gosier, l'estomac, le ventre, même les narines. Le pouls est fréquent, concentré, souvent inégal et irrégulier, l'œil injecté et terne, le regard vague, la face vultueuse. A des rêves fatigants succède ordinairement un délire le plus souvent tranquille, rarement agité. La soif est intense, insatiable, et les liquides absorbés, quelle que soit leur quantité, ne peuvent ni dissiper la sécheresse de la bouche, ni détacher l'enduit épais de la langue. A cela s'ajoutent des troubles gastro-intestinaux, c'est-à-dire des nausées, des vomissements et une diarrhée plus ou moins abondante. Dans certaines épidémies, les organes respiratoires sont atteints aussi : il y a du catarrhe bronchique, de la congestion pulmonaire, des crachats sanglants, parfois quelques saignements de nez.

Mais, à tout prendre, cet ensemble de phénomènes morbides n'a jusque là rien de bien caractéristique. Sauf l'ardeur interne et l'intensité grande de la fièvre, ce sont les

symptômes banaux que l'on rencontre dans les maladies de nature typhique.

Trois ou quatre jours se passent dans ces conditions et la scène change. Les accidents spécifiques se déclarent ; on voit survenir d'abord les bubons, ensuite, ou plutôt en même temps, les charbons.

Engorgements inflammatoires des ganglions lymphatiques, les bubons se montrent dans les endroits du corps où ces ganglions sont superficiels. C'est ainsi qu'on les rencontre aux aines, aux aisselles, quelquefois au cou, rarement aux jarrets. Ils forment des tumeurs ovoïdes, de grosseur variable, depuis celle d'une noisette jusqu'à celle du poing, tantôt avec teinte rouge ou violacée, tantôt sans changement de couleur de la peau ; et ils se terminent soit par résolution, soit par suppuration ; autrement dit, ou bien ils se dégonflent et disparaissent, ou bien ils deviennent des abcès.

Les charbons sont de véritables gangrènes locales. On les a comparés avec justesse à la pustule maligne. Ils débutent par une induration lenticulaire que circonscrit une aréole d'un rouge érysipélateux et que surmonte une petite saillie de l'épiderme, contenant une minime gouttelette de sérosité. Cette vésicule se crève et bientôt une tache noire se dessine à la place qu'elle occupait. C'est l'indice de la gangrène qui commence et progresse dès lors plus ou moins en étendue et en profondeur. Elle peut, cette gangrène, n'intéresser que la peau ; mais il arrive souvent qu'elle envahisse les chairs sous-jacentes. Dans les cas heureux, le travail de destruction se limite de bonne heure à une zone modérée en largeur et en épaisseur. Alors la partie noire se sépare du vif en laissant un plaie de dimension variable, étalée en surface et par contre peu excavée. D'autres fois, la mortification plonge jusqu'à un os qu'elle dénude, jusqu'aux ligaments d'une articulation qu'elle détruit ; elle peut même envahir la totalité d'un membre, et, si elle est abandonnée à elle-même, ne

s'arrêter guère que quand se produit un amendement général (Lachèze). A ce moment, de deux choses l'une : ou bien la plaie résultant de l'élimination des tissus grangrenés se cicatrise à la façon de l'ulcération la plus simple ; ou bien, au lieu de marcher vers la guérison, elle reste béante et blafarde, sans tendance cicatricielle ; son fond ne se comble pas ; aucune réparation n'a lieu sur ses bords ; des produits purulents et putrides suintent à sa surface et sont résorbés ; leur poison s'ajoute à celui dont l'organisme était déjà imprégné ; une fièvre secondaire éclate et amène le fatal dénouement.

On peut ajouter aux bubons et aux charbons, à ces manifestations extérieures de la Peste, des taches sanguines, des ecchymoses violacées et noirâtres, auxquelles on donne le nom de pétéchies. Mais ce sont des accidents morbides moins constants que les lésions ci-dessus décrites, et qui ne se montrent guère qu'à la période ultime de la maladie, dans les cas les plus graves.

Telles sont, en raccourci, la physionomie ordinaire et l'allure habituelle de la Peste. Mais, véritable Protée, elle est, de toutes les maladies épidémiques, la moins uniforme dans ses expressions symptomatiques ; et, tout en gardant intactes ses lignes dominantes, elle varie beaucoup dans les petits détails. Il n'en est pas moins vrai qu'on peut facilement résumer ses signes caractéristiques, pathognomoniques, comme on dit. Je les ramènerai à cinq :

1° Contagiosité, conséquemment multiplicité des malades en même temps et dans un même lieu ;

2° Mortalité considérable, souvent très rapide et même foudroyante ;

3° Fièvre intense avec température de 40° à 42° et sensation vive d'un feu intérieur ;

4° Charbons ;

5° Bubons.

Voilà bien, je crois, réuni dans ces cinq articles, l'ensemble complet des circonstances concomitantes et des phénomènes morbides qui impriment à la Peste son cachet spécial et permettent de la différencier de toute autre maladie.

Or les épidémies qui font l'objet de cette étude et que j'ai signalées dans notre ville ont, toutes sans exception, présenté ces cinq caractères distinctifs. Dès le temps de la Peste noire, tous sont notés dans les relations historiques et les descriptions médicales des contemporains.

Guillaume de Machaut, qui a vu la Grande Mort du XIVe siècle, a mis dans ses rimes le mot bosses, un des noms que les bubons ont valus à la Peste.

Car la mortalité des boces,
Qu'on appeloyt épidimie,
Estoit de tous poins estanchie.

Boccace, au commencement de son *Décameron,* donne tous les détails qu'on peut désirer.

Guy de Chauliac, médecin du pape Clément VI, à Avignon, en 1348, indique nettement la nature du mal et le décrit avec autant de naïveté que d'exactitude (1).

J'invoquerai encore le tableau de l'épidémie de 1639 tracé par Lantaret, docteur en médecine de l'Université de Montpellier (2), et celui de notre compatriote Raimond Besard, dans son *Discours de la Peste* (3).

Multiplier ces citations serait superflu ; toutes se ressemblent, et elles établissent, sans conteste, que les contagions pestilentielles d'autrefois sont identiques à celles que l'on voit aujourd'hui.

Le doute n'est permis que pour les épidémies les plus anciennes, celles qu'on a dénommées indifféremment Feu

(1) Pièces justificatives n° 3.
(2) Id. n° 4.
(3) Id. n° 5.

sacré, Feu saint Antoine ou Mal des ardents. Mais là encore, en étudiant dans leurs détails et en rapprochant entre elles les brèves indications données par les chroniqueurs, on retrouve les plus importants des caractères de la Peste tels que je les ai résumés au commencement de cette discussion.

Et d'abord la contagion. Si le mot lui-même ne se trouve pas chez les chroniqueurs contemporains, c'est uniquement parce qu'ils ont écrit en dehors de toute théorie médicale. Ils relatent avec plus ou moins de vérité les événements principaux de l'époque, année par année, sans commentaires, d'une manière succincte, et surtout sans souci d'une explication scientifique. La cause des épidémies c'est la *divina ultio,* la *divini numinis ira :* ils ne poussent pas plus avant la question étiologique. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'ils ne parlent pas de la contagion ?

Pourtant on est en droit de se demander si l'idée de l'extension des maladies par contact, de leur transmission d'un individu malade à un individu sain, n'existait pas déjà en germe à cette époque. Est-ce la charité seule qui a présidé à la création des refuges ouverts aux gangrènes du moyen âge ? A travers la pensée chrétienne qui les a inspirées, ne peut-on reconnaître dans ces maisons, dans ces églises hospitalières, une première ébauche des lazarets ? La *Gallia christiana* (tome II, page 152), parlant d'un asile de saint Antoine, à Lyon, l'appelle *domus contractoria.* Cette épithète *contractoria* traduit bien le fait de réunion, de rassemblement ; mais, à la prendre dans son sens complet, avec toute sa valeur étymologique, elle renferme en plus une idée d'effort, de contrainte et d'isolement ; le substantif de la basse latinité *contractorium* signifie un lien qui presse des objets l'un contre l'autre.

N'est-ce pas, du reste, parler indirectement de contagion que d'employer, comme le font les chroniqueurs, à coté du mot *ignis sacer,* ceux de *pestis, pestifer, pestilentia ?*

Enfin, et surtout avec la pathogénie microbienne d'aujourd'hui, il n'y a guère qu'une maladie contagieuse qui puisse frapper à la fois, dans un court espace de temps et dans des régions diverses, beaucoup d'individus de la même manière et avec des symptômes identiques. Or cette multiplicité simultanée des malades se présente toujours dans le Mal des ardents et dans tous les Feux du moyen âge ; les contemporains sont en parfait accord sur ce point.

Voici le Bourguignon de saint Benigne, Rodolphe Glaber ou le Chauve. *Eodem tempore (993), desœviebat clades pessima in hominibus :* à cette époque, une épidémie très maligne sévissait sur les populations (1). Et, pour 1039, il écrit : *consumpsit enim quidem mortifer ardor multos tam de magnatibus quam de mediocribus atque infimis populi ;* un feu ardent et mortel consuma beaucoup de victimes tant parmi les puissants que chez le moyen et le menu peuple (2).

Sigebert de Gemblours, écolatre de Metz, est tout aussi explicite. *Sub anno 1089, multi, acro igne interiora consumente ... moriuntur :* en l'an 1089, il y a grande mortalité par le fait d'un feu violent et intérieur qui consume les malades.

Robert du Mont (appendice à la chronique de Sigebert) dit qu'en 1109 beaucoup de gens furent atteints du Feu sacré : *multos sacro igne accensos fuisse.* Il ajoute que cette maladie afflige la France depuis déjà un siècle : *qui morbus jam a centum annis Galliam afflictat.*

Je m'arrête à ces quelques citations, parce qu'il est fastidieux de répéter indéfiniment la même chose. Le premier fait, c'est-à-dire l'épidémicité et la contagiosité du Mal des ardents, conséquences et preuves l'une de l'autre, me paraît suffisamment établi.

(1) Glaber, *Chronique* liv. II, chap. VII.
(2) Glaber, *loc. cit.* liv. V, chap. I.

L'étendue de la mortalité résulte des mêmes textes, et même il est à croire que les gens guéris ne formaient qu'une petite minorité. *Quosdam vero, truncatis membrorum partibus, reservavit ad futurum exemplum :* il y en eut quelques-uns auxquels le mal amputa des portions de membres et qu'il réserva pour l'exemple de l'avenir (1).

Quant aux morts rapides et foudroyantes, je me contenterai d'un seul témoignage, car il est péremptoire. *Plerosque, in spatio unius noctis hujus ignis consumpsit exustio :* la plupart furent consumés par l'intensité de ce feu dans l'espace d'une seule nuit (2).

Et la grande fièvre ? Et la brûlure intérieure ? Les noms mêmes de l'épidémie, tous ses noms, sans en excepter un seul, rappellent la douleur brûlante qui caractérisait le mal et affirment en même temps l'intensité de l'état fébrile.

Les charbons, eux aussi, ne sont pas contestables. Un symptôme si frappant ne pouvait échapper à l'observation la plus superficielle. Ces chairs mortifiées qui se détachent, ces gangrènes qui envahissent parfois toute la masse d'un membre appellent nécessairement l'attention et font sur l'esprit une impression d'autant plus forte que le spectacle est plus horrible. Aussi les chroniqueurs appuient-ils sur ce signe presque autant que sur la brûlure interne. Ils écrivent même le mot *charbons* en toutes lettres. *Membris instar carbonum nigrescentibus :* des membres noircissants comme des charbons. On croirait que Robert du Mont, dans cette courte phrase, copie Sigebert de Gemblours. *Multi, acro igne interiora consumente, computrescentes, exsectis membris instar carbonum nigrescentibus, miserabiliter moriuntur :* nombreux sont ceux que consume l'ardeur d'un

(1) Glaber, *loc. cit.* livre V, chap. I. C'est la suite de la phrase plus haut citée, où il est parlé des grands, du moyen et du menu peuple. *Quosdam* est par conséquent ici opposé à *multos*.

(2) Glaber, *item* livre II, chap. VII.

feu intérieur et qui meurent misérablement en perdant par la gangrène des membres noirs comme charbons.

Les expressions sont identiques, tant la justesse de la comparaison sautait aux yeux. Ce mot charbon traduit si bien le fait morbide, qu'il est entré dans le langage médical pour ne plus en sortir, et qu'il a continué à désigner un des graves accidents de la Peste.

Restent les bubons. Je dois reconnaître qu'ils ne sont mentionnés nulle part ; mais l'engorgement d'un et même de plusieurs ganglions n'est pas un symptôme tellement frappant qu'on ne puisse comprendre son omission.

D'abord le bubon n'existe pas toujours et infailliblement dans la Peste : il manque dans les cas les plus graves. Ensuite, dans beaucoup d'épidémies, la généralité des malades ne présente qu'un seul et unique ganglion tuméfié. Il en est ainsi 125 fois sur 140, d'après un résumé analytique des Pestes modernes par le docteur Monneret. Or ce bubon solitaire perd, par le fait de son unité, une part énorme d'importance. A côté des chairs corrompues qui saisissent désagréablement la vue et l'odorat, au milieu des horreurs qui encadrent une tumeur souvent peu volumineuse, on s'explique qu'il ait été méconnu. Il y a plus, ce bubon n'est guère apparent ; au contraire, il est perdu et noyé dans le gonflement inflammatoire des charbons voisins ; le palper permet seul de constater son existence. D'ailleurs, il peut lui-même se gangrener et être englobé dans la désorganisation charbonneuse, comme on l'a vu dans la Peste de Smyrne en 1795 (Chénot et Schraud). Enfin, argument encore plus catégorique, les bubons disparaissent ordinairement avec l'apparition des charbons (docteur Mahé).

Pour toutes ces raisons, les tumeurs buboniques ont pu être négligées par les chroniqueurs du Mal des ardents, et cela sans qu'on ait lieu de s'en étonner, ni le droit d'en tirer une conclusion quelconque. Leur omission dans les

descriptions contemporaines ne saurait autoriser à infirmer la vraie nature de l'épidémie. Quand, dans un groupe de symptômes morbides, un seul fait défaut, et non le plus essentiel, le plus saillant, le plus habituel, mais bien un symptôme secondaire, peu visible, inconstant et même fugitif, le problème pathologique ne devient pas insoluble du fait de cette minime lacune ; et, quoiqu'un petit coin du tableau soit effacé, la portion qui en reste est assez grande pour qu'on comprenne le sujet tout entier.

Mais quelques médecins, dédoublant la question, ont séparé le Mal des ardents du Feu saint Antoine, et voient là deux maladies distinctes l'une de l'autre : celle-là aiguë, à marche rapide, celle-ci chronique, à marche lente. Ils se fondent sur ce fait que certains malades avaient le temps de se réfugier ou plutôt de se faire transporter dans les églises et dans les asiles appropriés. Nous ne nions pas, disent-ils, les morts promptes et même soudaines, mais elles sont occasionnées par une épidémie spéciale. Quant aux malades transportés, ils sont atteints d'une affection différente. Comment, en effet, expliquer leur voyage, pour peu que la distance à franchir soit de quelque étendue, s'il ne s'était pas agi d'une maladie d'assez longue durée ?

Voyons encore les textes des chroniqueurs à ce point de vue. Je me contenterai d'en examiner deux, un des plus anciens et un des derniers en date, celui de Frodoard et celui d'Hugues de Fleury. Voici d'abord Frodoard.

Nonnulli quidem sanctorum potentiâ ista evasere tormenta : le pouvoir des saints épargna ces tortures à quelques personnes. Cela s'applique non à des malades, mais à des gens préservés. Ce n'est pas notre affaire ; passons. *Plures tamen parisianâ in Ecclesiâ sanctæ Dei Genetricis Mariæ sanati sunt :* cependant un plus grand nombre fut guéri, à Paris, dans l'église de sainte Marie, mère de Dieu. Mais il fallait atteindre cet asile ; et combien de ceux qui se

mettaient en route succombaient pendant le voyage ! Frodoard continue. *Adeo quotquot illo pervenire potuerint, asserant ab hac peste salvati :* si bien que tous ceux qui purent arriver jusqu'au saint lieu se tirèrent des griffes de cette peste. Notons en passant l'expression *ab hac peste,* sans y ajouter pourtant plus d'importance que n'en mérite un mot lancé peut-être au hasard ; et retenons surtout le membre de phrase : *quotquot illo pervenire potuerint.* Il est l'aveu des mourants du chemin, et autorise à dire que seuls débarquaient au port les individus ou peu malignement atteints, ou souffrant d'autre chose que de l'épidémie, ou n'ayant à parcourir que de courtes distances, ou enfin chez lesquels les charbons se détergeaient et qui n'avaient plus que les plaies résultantes de l'élimination des chairs gangrenées. Les autres, et c'était probablement le plus grand nombre, mouraient dans le trajet. Quant aux heureux arrivants, ils étaient nourris, réconfortés, pansés ; et ces misérables, exténués par le mal et par la faim, se trouvaient de la sorte placés dans des conditions favorables à leur guérison. *Quos Hugo quoque dux stipendiis aluit quotidianis.* Le duc Hugues (le Grand) pourvut à leurs dépenses quotidiennes. Ces dépenses ne consistaient pas simplement en une fourniture de vivres. *Alere* ne signifie pas seulement nourrir ; il veut dire entretenir, fournir le nécessaire (1). On distribuait donc des aliments à ceux qui avaient la bonne fortune d'atteindre ces refuges sacrés ; mais, en outre, on nettoyait, on pansait leurs ulcères, et des soins charitablement entendus arrachaient à la mort de nombreuses victimes.

Aussi, quand ces individus rentraient chez eux améliorés, non totalement guéris, et retombaient dans un milieu de misère et de famine, le mal recommençait. *Horum dum quidam vellent ad propria redire, exstincto refervescunt*

(1) Cum agellus eum non satis aleret (Cicéron).

incendio, regressique ad ecclesiam liberantur. Il est clair que cette rechute ne doit pas s'entendre à la lettre d'un retour du Feu sacré, mais bien d'un arrêt dans la cicatrisation des ulcères, d'une recrudescence des plaies incomplètement fermées, et probablement d'un réveil de la fièvre. Car personne n'eût songé, en pleine évolution du mal, à sortir de l'asile secourable pour revenir en son logis.

Tel est le passage entier de Frodoard. On n'y voit rien qui se rapporte à une maladie chronique; tout s'explique au contraire parfaitement avec l'hypothèse de la Peste.

Que dit à son tour Hugues de Fleury? Je l'ai choisi parce que c'est lui qui donne le plus de détails sur les symptômes du Feu sacré. *Adversariæ potestati concessum erat percutere multos plagâ invisibili, ita ut semel succensa eorum membra seu corpora intolerabili cruciatu arderent. Est autem morbus hic tabificus, sub extensâ liventi pelle, carnem ab ossibus separans et consumens; et ex morâ temporis augmentum dolorum et ardoris capiens, per singula momenta cogit miseros mori. Sed desiderantibus mortem illa non venit, donec, depastis artubus, ignis ille celer et pestifer invadit membra vitalia :* la puissance du diable était autorisée à allumer en beaucoup de gens un feu invisible qui brûlait avec d'intolérables tortures les membres ou les corps dont il s'était emparé. Or il s'agit d'une maladie putride qui distend et noircit la peau, détache la chair des os et la consume. Chaque heure qui s'écoule augmente la douleur et la brûlure, chaque minute entraîne vers la mort les malheureux patients. Ils l'appellent; mais elle ne vient que quand ce feu rapide et pestilentiel a dévoré les membres et envahit les organes vitaux.

Là encore, rien de chronique; au contraire, c'est un feu prompt dans ses effets, *celer,* et il s'agit bien d'une maladie aiguë, puisque la mort s'approche de minute en minute, *ex morâ temporis per singula momenta.*

Enfin, il y a une opinion très en vogue aujourd'hui parmi les médecins, qui prétend que ces maladies gangréneuses du moyen âge sont l'effet de l'ergot des céréales.

On ne peut nier, d'une part, que l'usage prolongé de farines provenant de grains ébrunés détermine parfois, mais non toujours, la mortification des extrémités ; et, d'autre part, que les intempéries, si fréquentes à ces époques, aient favorisé le développement du champignon parasite incriminé. Je sais aussi qu'on peut expliquer par l'ergot la couleur rougeâtre et comme sanglante de pains qui ont été vus alors dans le pays d'Orléans et ailleurs ; sujet d'effroi et de croyance au prodige pour des populations crédules et ignorantes.

Mais l'ergotisme gangréneux n'évolue pas dans l'espace d'une seule nuit. Il n'attaque pas également toutes les classes de la société, les grands autant que le moyen et le menu peuple. Il n'existe jamais que dans des localités déterminées, sur des territoires très restreints ; par conséquent, il ne peut expliquer ces refuges ouverts de tous côtés aux malades : ni les nombreuses églises pleines de malheureux patients, ni les vastes maisons de saint Antoine édifiées dans tous les coins de toutes les provinces.

On a bien pu, dans ces grandes disettes des Xe, XIe et XIIe siècles, consommer des farines avariées et ne pas séparer attentivement l'ergot de grains qui n'étaient déjà que trop rares. Mais combien de fois les chroniqueurs ne nous disent-ils pas que le pain faisait à peu près totalement défaut ; que les mets recherchés étaient les rats, les chiens et autres animaux immondes, parfois même la chair humaine (Hugues de Fleury). Qu'on lise dans Rodolphe Glaber (livre IV, chap. IV) le récit de la grande famine qu'il signale en 1032, après la mort de Robert le Pieux, et qui dura trois ans. « Les « grains, les vignes, les arbres, tous les travaux des champs « furent détruits. Les hommes dévorèrent la chair des

« hommes. Le voyageur assailli sur la route succombait « sous les coups de ses agresseurs. Les cadavres furent « déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à ces tristes « repas. » En de telles circonstances, le champignon de l'ergotisme ne pouvait pas être plus abondant que le seigle sur lequel il se développe.

Enfin, je ferai remarquer que le premier et quelquefois le seul effet de l'ergot, c'est une sorte d'ivresse suivie de spasmes et de convulsions, et que, dans le Feu sacré, on n'a rien noté de semblable. Pourtant il y a là une filiation très visible, car ces accidents nerveux précèdent habituellement les gangréneux.

Il est possible néanmoins qu'au milieu des épidémies de ces temps il se soit rencontré quelques cas d'ergotisme. Je comprends même que, malgré leur petit nombre, ils aient surtout attiré l'attention. C'était chez les ergotiques que l'on voyait les plus vastes destructions de chairs ; les malades résistaient plus longtemps ; ils vivaient de plus longs jours dans leur pourriture ; ils étaient plus effrayants. Les autres, quoique plus nombreux, passaient plus inaperçus et, mourant plus vite, étaient plus tôt oubliés.

Du reste on ne peut se fier qu'à demi aux chroniqueurs en matière de médecine. On les prend trop souvent en délit de naïveté grande ou d'exagération évidente pour avoir entière confiance en eux. Ainsi, l'auteur de la vie d'Hugues, évêque de Lincoln, raconte la terminaison des gangrènes du Feu sacré avec des expressions tellement hyperboliques, et montre le résultat final tellement beau, qu'on sourit involontairement en le lisant. *Igne namque exstincto in membris patientium, caro, et cutis, vel artus quique, quos morbus vorax sensim depascendo exederit minimè, quidem restaurantur ; verum (quod mirabilius est) nudatis ossibus, quæ truci incendio surperfuerunt, sanitas et soliditas cicatricibus ipsis residui corporis tanta confertur ut videas plurimos, in*

omni ætate et sexu utroque, lacertis jam usque ad cubitos aut brachiis usque ad humeros assumptis, similiter et tibiis usque ad genua vel cruribus usque ad renes et inguina exustis funditus et abrasis, tanquam sanissimos multâ alacritate pollere. Je serre dans la traduction le texte d'aussi près que possible : « Quand le feu s'est éteint dans le corps des patients, la chair, la peau, ceux même des membres que le mal vorace, dans son repas progressif, a le moins rongés, bénéficient d'une complète réparation ; mais, chose plus merveilleuse, voilà des os dénudés qui ont survécu au milieu de l'horrible incendie ; ils retrouvent, par la cicatrisation de ce résidu d'un corps humain, un état de santé et de solidité tel, qu'on voit beaucoup d'individus de tout âge et des deux sexes jouir autant que les mieux portants d'une grande vivacité, quoiqu'ils aient eu les avant-bras pris jusqu'aux coudes, ou les bras jusqu'aux épaules, comme aussi les jambes brûlées à fond et disséquées jusqu'aux genoux, les cuisses même jusqu'aux reins et au ventre. »

Mais j'ai hâte de conclure. On ne voit pas de chronicité dans les épidémies en question. On y trouve, par contre, la plupart des caractères de la Peste; et, si quelques cas exceptionnels peuvent être attribués à l'ergotisme gangréneux, ils n'infirment en rien la règle. Par conséquent, on est en droit de croire que le Feu sacré, le Feu saint Antoine, le Mal des ardents, toutes ces combustions internes ou externes auxquelles on a donné des noms divers, tout cela était l'horrible mal, le fléau qui s'est continué plus tard aux dates et dans les conditions que j'ai passées en revue ; c'était la Grande Mort, la Peste actuelle d'Orient.

P. GUILLAUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Mi frater, mi frater, mi frater !... Heu mihi, frater amantissime, quid dicam ? Unde ordiar ? Quonam vertar ? Undique dolor, terror undique !... Iu me uno videas quod de tantâ urbe apud Virgilium legisti :

.....Namque crudelis ubique
Luctus, ubique pavor et plurima mortis imago.

Utinam, frater, aut nunquam natus aut prius extinctus forem ! Hic annus non solum nos amicis, sed mundum omnem gentibus spoliavit. Cui, si quid defuit, sequens ecce annus illius reliquias demetit ; et quidquid illi procellæ superfuerat, mortifera falce prosequitur. Quando hoc posteritas credet, fuisse tempus, sine cœli aut telluris incendio, sine belli aut aliâ clade visibili, quo non hæc pars aut illa terrarum, sed universus fere orbis sine habitatore remanserit ? Quando unquam tale aliquid visum aut fando auditum ? Quibus hoc unquam annalibus lectum est, vacuas domûs, derelictas urbes, squalida rura, arva cadaveribus angusta (1), horrendam vastamque toto orbe solitudinem ? Consule historicos : silent. Interroga physicos : obstupescunt. Quære a philosophis : humeros contrahunt, frontem rugant, et digitulo labris impresso, silentium jubent. Credes ista, posteritas ? Cùm ipsi, qui vidimus, vix credamus, somnia credituri, nisi experrecti apertis hæc oculis cerneremus, et lustratâ urbe funeribus suis plenâ, domum reversi, exoptatis pignoribus vacuam illam reperientes, sciremus utique vera esse quæ gemimus. Oh felicem populum pronepotum qui has miserias non agnovit et fortassis testimonium nostrum inter fabulas numerabit !

(1) Les cimetières étaient combles, et l'on jetait les cadavres dans le Rhône.

II

Au finage de Vesoul, au bois de Chanois, proche le cimetière des pestiférés, etant en personne noble Charles Canot, licencié es droits, substitut au bailliage d'Epinal, sain de sens et de pensées selon qu'il l'a temoigné par ses discours et actions, quoiqu'atteint de peste et en danger de sa personne pour cause dudit mal, a fait appeler audit canton Simon Mathey, notaire et procureur postulant audit Vesoul, et en presence de Guillaume Courtaillon, docteur es droits, advocat au siège dudit lieu, Jean-François Chonet, aussi de Vesoul, et Pierre Tresse, d'Amance, en présence desquels il a dit et declaré intelligiblement que pour cause de ladite contagion et même qu'il etait deja fort empeché en la respiration, et ne pouvait aussi declarer au long et par le même les intentions qu'il avait de disposer de ses biens par ordonnance de dernière volonté ; que neanmoins il avait des escripts de sa main propre et de feue damoiselle Jeanne Françoise Gousselet, sa femme, qu'il a subsignés de sa propre main et dont il a fait l'ostension depuis sa loge en trois feuilles de papier et un billet portant que ne soit escript de toute part, lesquels contenaient ses intentions qu'il voulait être ponctuellement suivies par ceux qui lui succederont apres son decès ; à quoi il les oblige dès maintenant et pour lors, ni plus ni moins que si la santé et la calamité du temps present le lui permettaient plus particulièrement, au lieu que tout au contraire elles lui en otaient toutes sortes de moyens ; voulant pour ce que lesdits escripts, autant que faire se pourra, vaillent et aient effet, ou comme testament et dispositions a cause de mort, quelle elle soit, peut et doit mieux valoir pour obliger ceux qui succederont à ces biens ; et pour faire soutenir lesdits escripts, puisqu'il n'a pu disposer en autre sorte selon qu'il l'a déclaré très-expressement et mesmement, que lesdits papiers, après qu'ils seraient dument nettoyés et parfumés, soient mis es mains dudit Mathey, notaire, et joints aux presentes pour faire plus ample foi ci-après de sesdites intentions ; de quoi il a requis acte pour valoir où il appartiendra par devant ledit notaire en présence des temoins requis et appelés à cet effet et en présence d'une fille nommée Florence qui le servait auxdites loges ; le neuvieme jour du mois d'Octobre de l'an courant mil six cent trente six, environ les deux heures après midi.

III

Peste noire d'après Guy de Chauliac.

La maladie étoit telle qu'on n'a ouy parler de semblable mortalité, laquelle apparut à Avignon l'an de Nostre Seigneur 1348 en la sixieme année du pontificat de Clement VI, au service duquel j'estois pour lors, de sa grâce moy indigne.

Et ne vous déplaise si je la racompte pour sa merveille et pour y pourvoir, si elle advenoit derechef.

Ladite mortalité commenca à nous au mois de Janvier et dura l'espace de sept mois.

Elle fust de deux sortes : la première dura deux mois, avec fièvre continue et crachement de sang et on en mouroit dans trois jours.

La seconde fust tout le reste du temps aussi avec fièvre continue et apostèmes et carboucles es parties externes et principalement aux aisselles et aisnes ; et on en mouroit dans cinq jours. Et fust de si grande contagion (specialement celle qui estoit avec crachement de sang) que non seulement en sejournant, ains aussi en regardant, l'un la prenoit de l'autre ; en tant que les gens mouroient sans serviteurs et estoient ensevelis sans prestres.....

Et fust si grande qu'a peine elle laissa la quatrième partie des gens.....

Par quoy, elle fust inutile et honteuse pour les médecins, d'autant qu'ils n'osoient visiter les malades de peur d'être infects ; et quand ils les visitoient, n'y faisoient guères et ne gaignoient rien ; car tous les malades mouroient, excepté quelque peu, sur la fin, qui en eschappèrent avec les bubons meurs.....

Et moy, pour éviter infamie, n'osay point m'absenter, mais avec continuelle peur, me préservay tant ce que pus.....

Ce neanmoins, vers la fin de la mortalité, je tombay en fièvre continue avec un apostème à l'aisne, et maladiay près de six semaines ; et fus en si grand danger que tous mes compagnons croyoient que je mourusse ; mais l'apostème étant meury..... j'en eschappay au vouloir de Dieu.

IV

Peste de Digne en 1629, d'après un manuscrit attribué au docteur Lantaret.

Elle débuta à l'entrée de juin 1629, commença à décliner en avril et finit en octobre. Elle reparut en 1631, mais alors elle n'enleva qu'une centaine de personnes. En 1629, elle fit périr les neuf dixièmes de la population. A ces premières apparences du mal, les oiseaux se rendoient invisibles, on n'en aperçut ni vifs ni morts jusqu'à l'entrée d'octobre.

Les symptômes de la Peste étaient : bubons aux émonctoires des aisselles, des aines et du cerveau ; ils s'élevoient en ovales de la grosseur d'une amande jusqu'à celle d'un œuf et plus grande, avec doleur mais sans inflammation ; ni seul a seul et maintenant accompaignés de charbon ; et tantôt separément..... Les charbons s'enfloient..... C'estoient des enleveures ardentes, premièrement en forme de pois ou petits boutons avec demangeaisons et rougeur à l'entour ; ces poinctes estant éclatées rendoient d'eau claire et faisoient en moins d'un rien une croûte ou eschare noirâtre, comme celle du caustic, qui se dilatoit de la largeur d'un ducaton et parfois de la paume de la main. Il s'en est vu de la rondeur d'un palet qui tomboient du septième jour ou quatorze, separés de la chair vive, en lambeaux..... Ils avoient à l'entour de leur phlegmon des vessies lucides et transparentes ; et s'exposaient par toutes les parties du corps, même dans les yeux dont quelques-uns ont été gastés..... Le danger était si présent et de si peu d'espérance de ressource, qu'on commençoit à se coudre avant que d'être attrapé, de peur d'aller sans linceul.

V

Extraits du discours de la Peste du médecin vésulien Raimond Besard (1630).

Entre les plus ordinaires et familiers signes de la Peste sont la fièvre continue sans *grande chaleur* par dehors, mais extrême et excessive au dedans (1)..... fureur et phrenésie principalement quand

(1) Voilà le feu interne du Mal des ardents.

les *bubons* surviennent derrière les oreilles ou dessous les aisselles..... Aux progrès de la maladie les *apostèmes* arrivent, aux émonctoires des parties nobles, et quelquefois en plusieurs endroits du corps se rencontrent et paroissent aucunes taches de diverse grandeur et couleur..... De plus on voit sortir certains *boutons noirs*..... Notez que toute mort subite en temps de Peste doit avoir du soupçon. Que s'il se trouve quelqu'un suspecté de Peste qui soit mort sans aucune apparence de *bubon, charbon* et autre *tumeur pestilente* alors on doit faire visiter le corps.....

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DU LEHM

DE LA VALLÉE RHÉNANE

A propos de la découverte d'une station préhistorique à Soultz (Haute-Alsace)

Par Aug. GASSER, naturaliste

Membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Le *lehm* ou *lœss* est un dépôt glaiseux qui s'étend presque sans interruption dans la vallée du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'au delà d'Andernach.

Les géologues admettent dans le lehm trois variétés distinctes par la couleur, par l'état d'agrégation et par la composition : une variété grise normale, une variété brune et une variété jaune, ces dernières résultant de modifications subies par le lehm gris postérieurement à son dépôt (1).

Le lehm gris ou normal est caractérisé par la présence de fossiles et de concrétions calcaires, et par sa forte teneur en carbonate de chaux (32,80 °/₀ en moyenne) ; les autres variétés sont plus ferrugineuses et beaucoup moins calcaires (en moyenne 3,70 °/₀) ; elles ne contiennent de fossiles que très rarement et pas de concrétions calcaires. Les fossiles du lehm comprennent environ vingt-une espèces de coquilles terrestres et une seule d'eau douce (*Limnea minuta,* Drap.). Les espèces les plus fréquentes sont : *Suc-*

(1) On a aussi divisé le lehm, suivant son origine présumée, en *lehm vosgien* et *lehm alpin.*

cinea oblonga, Drap.; *Helix hispida,* Lin.; *Pupa muscorum,* Drap.; *Helix arbustorum,* Lin. On trouve encore dans le lehm, et particulièrement à sa base, des restes de mammifères appartenant aux genres *Hyœna, Elephas primigenius, Rhinoceros tichorhinus, Sus, Equus, Bos* et *Cervus.*

Enfin, le lehm a encore fourni des vestiges de l'homme ou de son industrie. La découverte la plus ancienne en date est celle d'un squelette humain recueilli en 1823 par M. A. Boué, dans le lehm de Lahr (Grand duché de Bade) (1); puis, en 1866, celle du crâne d'Eguisheim, dont la découverte revient à M. le docteur Faudel (2).

Les *Matériaux pour l'étude du préhistorique en Alsace,* de MM. Bleicher et Faudel, citent encore quatre pièces trouvées dans le lehm, sous les nos 14, 18, 357 et 362, à Schiltigheim, sur la ligne de Mulhouse à Altkirch, à Illfurth. Un certain nombre d'éclats de silex se trouvaient également parmi les ossements de Vœgtlinshofen.

M. Daubrée, *Description géologique du Bas-Rhin,* page 230, mentionne, à Hangenbieten, un lehm ou lœss sableux inférieur au lehm normal et caractérisé par la présence de plusieurs espèces de coquilles d'eau douce jointes à des coquilles terrestres. M. le professeur Andreæ a fait une étude particulière de ce gisement dans un mémoire inséré dans les *Abhandlangen zur geol. Specialkarte* von Els. Loth. (Der Diluvialsand von Hangenbieten, 1884.)

M. Andreæ réunit les diverses couches d'Hangenbieten en trois groupes : 1° celui du lehm normal à coquilles terrestres (postglaciaire) ; 2° celui du lehm inférieur sableux, à coquilles d'eau douce, avec alternances de sable de grès vosgien remanié et lits de lehm marneux (glaciaire) ; 3° le diluvium

(1) *L'Antiquité de l'homme prouvée par la géologie,* par Ch. Lyell, trad. Chaper, 1864.

(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* 22 oct. 1866, et *Bull. Soc. d'hist. nat. de Colmar,* 1865-66, p. 283.

marneux avec lits de diluvium sableux (interglaciaire) à coquilles d'eau douce et terrestres.

Le lehm sableux à coquilles d'eau douce n'a pas jusqu'ici de représentant en Haute-Alsace; on y a trouvé comme vestiges de la présence de l'homme, a Hœnheim, un marteau perforé (n° 525 des Matériaux), et, dans le chemin creux du Gutlenthof, près Strasbourg, un éclat de silex qui a été découvert, en 1889, par M. Andreæ.

Il est à remarquer que toutes les pièces de l'industrie humaine trouvées dans le lehm, de même que celles qui ont été trouvées dans le diluvium, peuvent se rapporter à la période néolithique, contrairement à ce que l'on pourrait attendre de formations aussi anciennes.

Déjà, en 1878 (*Bull. Soc. sc. de Nancy,* série II., t. IV, p. 58), M. Bleicher observait que le lehm vosgien caillouteux qui recouvre les pentes des collines sous-vosgiennes de la Haute-Alsace passait insensiblement au lehm alpin normal, caractérisé par ses fossiles et ses concrétions calcaires, et le savant professeur cherchait à reconnaître si la distinction entre le lehm alpin et le lehm vosgien devait être conservée.

Notre étude du lehm des environs de Soultz nous a fourni matière à la même observation et nous a permis de formuler les propositions suivantes :

1° La distinction entre le lehm alpin et le lehm vosgien n'est pas nettement établie, les caractères assignés par les auteurs à ces deux dépôts ne suffisant pas pour les distinguer ;

2° Le lehm est souvent profondément remanié, ou bien son dépôt s'est continué au moins jusqu'après l'époque néolithique.

On constate la présence du lehm aux environs de Soultz, le long des collines vosgiennes, depuis Wuenheim jusqu'à Guebwiller. Il forme une bande qui semble ininterrompue, et est exploité comme terre à briques par plusieurs tuileries.

On le constate au pied du Bintzberg, près de Jungholtz, où il a été mis au jour en établissant les fondations d'une maison. Près de Wuenheim, au pied du Rothe-Rain, il est exploité par la tuilerie Milbert-Meinsohn ; en cet endroit, sa puissance ne dépasse guère 2 mètres ; il est très ferrugineux et alumineux, ce qui donne aux produits de cette tuilerie une qualité particulière. On ne trouve dans ce lehm ni fossiles ni concrétions calcaires, mais des concrétions ferrugineuses très fréquentes, arrondies, bosselées, brunes, couvertes de taches noires métalliques et ne faisant aucune effervescence avec les acides. Le conglomérat tertiaire avec galets de porphyre apparaît sous le lehm.

Derrière Soultz, le lehm contourne la colline de conglomérat tertiaire, et est déposé en terrasse entre la rivière et la colline ; à cette place il atteint plus de 10 mètres de puissance. Il se prolonge ensuite le long de la montagne de grès vosgien jusqu'à Guebwiller, où il est exploité par la tuilerie Zug. Dans les fouilles pratiquées par ce tuilier, le lehm ne présente que 2 à 3 mètres de puissance ; il est brun, ferrugineux, très sableux et sans fossiles.

C'est à Soultz même que le dépôt est le plus intéressant. Il est exploité, à gauche du chemin qui monte vers le Grosberg, près de l'hôpital, par les tuiliers Zinderstein et Luthringshausen. Les exploitations du premier ont pris une grande importance ; ses fouilles sont descendues jusqu'à 9 mètres, et il estime la puissance du dépôt à plus de 11 mètres.

Dans la partie est des exploitations Zinderstein, on observe la coupe suivante :

1° Terre végétale mêlée au lehm, $0^{m}50$;

2° Lehm très sableux et caillouteux, noirci généralement par l'humus, en d'autres places très rougi par les oxydes ferrugineux. On y remarque des racines de plantes recouvertes de calcaire blanc pulvérulent, $1^{m}20$;

3° Lehm brun ferrugineux, $0^{m}80$;

4° Lehm gris, à concrétions calcaires nombreuses et coquilles fossiles, parmi lesquelles on peut reconnaître : *Helix hispida,* Lin., très nombreux individus ; *Succinea oblonga,* Drap., plusieurs variétés ; *Pupa muscorum,* Drap.; *Helix arbustorum,* Lin.

Cette couche n° 4 n'a pas encore été traversée, la fouille n'ayant été descendue, dans cette partie, qu'à 4 mètres au-dessous du sol. Elle est disposée obliquement, car, dans la partie ouest des exploitations Zinderstein, vers la colline, elle vient affleurer à la surface du sol, sous la terre végétale. Dans cette partie, elle atteint 2^{m}50 de puissance ; au-dessous est un dépôt brun sableux, très ferrugineux, assez caillouteux, contenant parfois des blocs de grès vosgien roulés de 40 centimètres de diamètre, mais sans concrétions calcaires ni fossiles. Ce dépôt a été exploité jusqu'à 9 mètres de profondeur ; il devient moins plastique (plus maigre) à mesure qu'il s'enfonce, et, d'après d'anciens sondages, il se termine par une couche sableuse aquifère qui repose sur le conglomérat tertiaire.

En différents points de la fouille Zinderstein, nous avons recueilli des éclats de silex taillés, et le tuilier en avait aperçu d'autres auparavant, auxquels il n'avait pas attaché d'importance. Nous allons détailler les résultats de nos recherches dans leur ordre de date :

I. — Silex en lame de couteau que nous avons trouvé nous-même dans le lehm gris de la partie ouest, sur le talus d'abatage, à 3 mètres environ en dessous du sol. Cet éclat est blond marbré, translucide, long de 37 millimètres, large de 18 millimètres, taillé d'un seul éclat sur une face, pourvu sur l'autre de trois facettes longitudinales avec une sorte de cran dans le milieu, provenant d'un vice de fabrication. On observe des incrustations ferrugineuses sur ses arêtes, et le silex lui-même est, par places, transformé en cacholong.

II. — Eclat de silex blond, de forme semblable à celle

d'un dard de flèche dont la pointe aurait été brisée ; on y remarque la même brisure que celle qui a raccourci le silex I. Une face est d'un seul éclat avec grand bulbe de percussion, l'autre présente plusieurs facettes.

III. — Plusieurs fragments polyédriques de silex blanc-jaune à vives arêtes ; l'un d'eux est aplati, de forme carrée, de 18 millimètres de côté, à facettes.

IV. — Plusieurs fragments polyédriques comme les précédents, plus deux grandes lames, dont l'une est un éclat en forme de pointe de flèche, très mince, blanc laiteux à l'extérieur ; lors de la découverte, il fut brisé en deux par la pioche ; la cassure montre qu'il est composé de silex noir, translucide, cacholonné à la surface sur une épaisseur de 3/4 de millimètre. Une face est d'un seul éclat, l'autre présente une large facette entre deux plus étroites ; il est à remarquer que c'est la pointe de l'éclat qui est la partie la plus épaisse et qui présente un bulbe de percussion du côté de la seule facette. Longueur, 45 millimètres ; largeur, 21 millimètres.

V. — Six petits éclats dont les plus caractéristiques sont :

1° Petite pointe mince de même roche que le couteau I, une face d'un seul éclat concave, l'autre à trois facettes longitudinales, bords très tranchants. Longueur, 32 millimètres ; largeur, 12 millimètres ; épaisseur, 2 millimètres.

2° Petit éclat mince en pointe, silex blanc de même forme que le précédent, mais beaucoup plus court. La base, étant brisée, permet de croire que cette pièce est un fragment d'une plus grande. Longueur, 16 millimètres ; largeur, 11 millimètres ; épaisseur, 1,5 millimètre.

Les pièces II, III, IV et V ont toutes été découvertes en quatre groupes dans un cercle d'à peine 2 mètres, dans la partie supérieure de la couche 3°, à l'est de la fouille.

VI. — Plusieurs grands fragments trouvés dans la partie ouest de l'exploitation Zinderstein, entre le lehm gris et le

lehm brun sous-jacent, parmi des cailloux, au-dessous du point où nous avons trouvé le silex I.

Deux de ces pièces semblent être des nuclei ; on retrouve fréquemment des blocs du silex dont elles sont formées sur le sommet de la colline, au canton Hornstein (pierre de corne).

VII. — Plusieurs petits fragments polyédriques semblables à ceux des n°s III et IV, et un petit éclat gris-jaune, long de 16 millimètres, large de 5 millimètres, une face d'un seul éclat, l'autre à deux facettes, arêtes vives retouchées à petits éclats : trouvés dans le lehm brun, à une profondeur d'environ 7 mètres, dans la partie la plus profonde de la fouille ouest.

Dans la couche 2° de la fouille est, nous avons trouvé des briques, des fragments de poteries faites au tour et même vernissées, des os brisés d'animaux, des morceaux de fer, parmi lesquels une clef de forme archaïque, semblable à celle d'une autre clef trouvée par M. Gall dans un cercueil de pierre, à Gueberschwihr. Il est certain que toute cette couche a été remaniée à une époque moderne ; à la partie supérieure, on a trouvé un silex gris de forme rectangulaire, qui a évidemment servi de pierre à feu (1).

A l'ouest des exploitations Zinderstein, le tuilier Lutringshausen exploite un lehm sableux et limoneux, avec nombreux lits de cailloux roulés de quartzite provenant de la décomposition du grès vosgien, et superposé au lehm brun ferrugineux, comme la couche inférieure des exploitations Zinderstein.

A 200 mètres au sud de ces exploitations, notre ami M. Gall, instituteur à Soultz, a trouvé dans son jardin, sur le talus de la terrasse de lehm, dans la terre végétale, un superbe éclat (n° 662 du catalogue des Matériaux) dont il

(1) M. Zinderstein fils nous a secondé dans nos recherches avec le zèle le plus louable. Nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

nous a fait hommage. Cette pointe est du type en amande, en jaspe rose veiné de gris. Longueur, 50 millimètres ; largeur, 27 millimètres ; épaisseur moyenne, 6 millimètres.

Comment ces fragments de silex, dont la plupart sont manifestement travaillés de main d'homme, ont-ils été enfouis à des profondeurs différentes, variant de 2 à 7 mètres, dans un lehm qui présente tous les caractères assignés au lehm alpin normal, mais passant insensiblement au lehm vosgien ?

Remarquons que, de ce côté, les flancs de la colline sont très raides et qu'à leur base, où se trouve la couche de lehm en terrasse, ont pu s'accumuler et être amenés de plus haut tous les matériaux provenant de la décomposition du sol par les agents atmosphériques. Ce travail se fait encore aujourd'hui : non loin de la glaisière Zinderstein se trouve un chemin creux dans lequel nous avons constaté, en dix ans, une ablation de 80 centimètres, soit 8 centimètres par an. Les matériaux réduits en sable marno-calcaire, provenant de cette destruction du sol, ont simplement été déposés sur le lehm dans le bas du chemin, au point où celui-ci revient vers l'horizontalité, à la même cote d'altitude que les exploitations Zinderstein.

On pourrait donc admettre que le dépôt de lehm commencé à l'époque du mammouth (base du lehm d'Eguisheim) se continue jusqu'à nos jours, en renfermant dans son sein tous les vestiges des divers âges qu'il traverse : les coquilles de la période glaciaire, les silex de la période néolithique, les décombres de la période franque et actuelle. Ce dépôt, descendant les pentes par ruissellement, conserverait la stratification oblique des terres jetées sur la pente d'un talus, ce qui explique la disposition des couches de lehm dans la fouille Zinderstein.

Malgré la hardiesse de notre hypothèse, elle n'est pas en désaccord avec les résultats des observations de M. le docteur Bleicher, notre savant maître, sur les dépôts qui recouvrent

les flancs des collines sous-vosgiennes et sur le conglomérat osseux de Vœgtlinshoffen. Elle explique suffisamment la formation du lehm de Soultz et le fait de la découverte de vestiges néolithiques dans ce dépôt.

GASSER.

Mantoche (Haute-Saône).

HORTICULTURE MARAICHÈRE

NOTE SUR LA COURGE-BALEINE

Cette courge, qui a été surnommée le mastodonte des jardins potagers, a été mise dans le commerce par la maison Vilmorin-Andrieux, de Paris, au commencement de cette année.

Sa culture me paraît recommandable à tous les points de vue.

Les fruits de la baleine sont oblongs, quelquefois très ventrus ; ils sont plus ou moins amincis vers chaque extrémité, surtout du côté de l'attache, et portent, selon leur grosseur, de six à huit côtes peu marquées et espacées d'une manière assez irrégulière.

Ils peuvent atteindre en longueur 1 mètre et plus, et, lorsque le pied est dans un milieu convenablement préparé et à bonne exposition, arriver au poids énorme de 30 à 50 kilog.

La peau, d'un vert grisâtre et luisante, est presque uniformément lisse, si ce n'est vers la queue et sur le premier tiers environ du fruit, où l'on remarque (au moment de la maturité) de très fines broderies, comme celles qui ornent la surface de quelques espèces de melons. Elle est très peu épaisse et se coupe facilement au couteau.

La chair est pleine, fine et d'un beau jaune orangé ; elle est d'excellente qualité, et peut servir à préparer des potages,

ainsi que plusieurs entremets très appréciés sur certaines tables.

On la dit de longue conservation, ce qui peut la rendre précieuse, aussi bien à la ferme que dans les maisons bourgeoises, lorsque les légumes frais viennent à être rares ou à manquer complètement.

Les essais que j'ai tentés cette année avec les cinq graines uniques que je possédais, et qui étaient cotées au printemps 0 fr. 25 la pièce, ont été très satisfaisants, malgré la sécheresse extraordinaire et prolongée de l'été, dont les jardins ont eu tant à souffrir.

Bien que repiqués un peu tard et mis seulement en place définitivement vers le 18 ou le 20 mai, mes jeunes plants de courge-baleine, après avoir végété pendant près de trois semaines, pendant lesquelles les arrosages ne leur ont pas manqué, ont poussé tout à coup vigoureusement, émis de nombreuses feuilles et jeté plusieurs branches latérales qui ont donné chacune fleurs et fruits.

Pour n'avoir que de beaux produits, j'ai dû supprimer toutes les fructifications pour n'en laisser subsister que deux sur la tige principale (1), en prenant le soin toutefois de couper à deux feuilles les branches latérales, au fur et à mesure de leur venue.

Une fois les fruits dont je viens de parler bien formés, j'ai même retranché l'un d'eux, le plus malingre, voulant concentrer sur un seul tout l'effet et la force de la sève.

Lors de la cueillette, qui a eu lieu le 15 octobre dernier, j'ai constaté que le plus gros de mes potirons avait 94 centimètres de longueur, avec un diamètre, au milieu, de 35 centimètres ; il pesait exactement 31 kilog. 690.

Il est certain que, si l'été avait été moins brûlant, le même potiron serait arrivé à une taille plus monstrueuse encore.

(1) La tige principale doit rester entière.

L'épaisseur de la chair avait une moyenne de 5 centimètres ; vers les extrémités, elle était de 10 à 12 centimètres. Quant aux graines, que l'on ne peut pas distinguer de celles de la courge d'Eysines (ou brodée galeuse), j'ai pu en recueillir et mettre de côté 450 pour la campagne prochaine.

Je ne parlerai pas ici du sujet, que j'ai dû littéralement faire scier (avec une scie à main) pour le diviser, et que je regrette d'avoir distribué à quelques personnes de ma connaissance. Brûlé par le soleil, et n'étant plus, dès la fin de juillet, abrité par les feuilles de la tige mère, qui avaient séché trop tôt, ce potiron s'était fendu à un moment donné dans toute sa longueur ; il avait une peau d'une excessive dureté et d'une épaisseur inusitée (4 à 5 centimètres). La chair en était grossière, un peu filandreuse et sans saveur.

A la suite de cette description sommaire, je n'ai plus qu'à engager mes collègues de la Société d'agriculture, sciences et arts à répéter les mêmes essais que moi et à propager cette belle espèce dans leur potager. Je me ferai un grand plaisir, du reste, de leur donner de vive voix, et en temps utile, toutes les explications désirables sur la meilleure manière de la cultiver, et de remettre également à chacun d'eux quelques graines bien choisies, qui pourront leur fournir, je l'espère, de bons et utiles produits.

P. PETITCLERC.

Vesoul, 11 novembre 1893.

CONFÉRENCE

SUR

L'AMÉLIORATION DES VINS

Par les levures sélectionnées et pures

L'art de la vinification s'est enrichi naguère d'une idée nouvelle : l'emploi de levures choisies et purifiées pour l'amélioration des vins. La question est intéressante ; elle est encore peu connue ; l'avenir lui réserve très vraisemblablement une place importante. Pour ces trois raisons, il est utile de la vulgariser. Aussi notre honoré Président M. Chevassu n'a eu qu'un mot à me dire, et je ne lui ai fait aucune objection. Malgré ma mince compétence, j'ai accepté d'exposer à notre Société le peu que je sais sur cet emploi des ferments, me réservant de développer surtout la théorie au moyen de laquelle on peut, ce me semble, expliquer leur action. Le pourquoi des choses est toujours le meilleur argument en faveur de leur vérité.

Chacun sait ce qu'on entend par fermentation. Tout le monde connait cette sorte d'ébullition que montre une cuvée de vendange ou de malt des brasseries. Le travail fermentatif se traduit à l'oreille par des crépitements très sensibles ; à l'œil, par l'ascension progressive de la masse ; au nez, par le dégagement d'un gaz à odeur piquante et qui éteint les lumières exposées à son contact. Tous ces phénomènes caractérisent la fermentation-type, celle qu'on a connue la première, et à laquelle on a appliqué l'épithète d'*alcoolique*.

Mais les progrès de la science ont démontré qu'il ne s'agissait pas là d'un acte unique en son genre, et que la série des fermentations était plus étendue. La matière subit, en effet, d'autres transformations de même nature, de même cause, sinon de même résultat. Ainsi, l'oxydation de l'alcool pour former le vinaigre constitue une autre espèce de fermentation qu'on appelle *acétique ;* la décomposition des substances organiques azotées, fermentation également dite *putride ;* le rancissement des graisses, encore fermentation dite *butyrique.* Il n'est pas jusqu'à bon nombre de nos maladies qui ne soient de nature fermentative. Les microbes pastoriens produisent dans les profondeurs de notre organisme des décompositions d'où résultent des produits nouveaux appelés toxiques ou ptomaïnes ; et, comme l'alcool dans la cuve du vigneron, ces poisons s'accompagnent en naissant d'un développement de chaleur, qui est la fièvre.

Autrefois, toutes ces fermentations étaient comprises dans le domaine de la chimie pure. On les confondait avec les réactions variées qui se passent incessamment dans les substances minérales ou organiques, quand elles sont mises en contact les unes avec les autres et se modifient dans leur composition réciproque, en vertu d'affinités spéciales, suivant des lois fixes et invariables. Aujourd'hui, le point de vue est changé ; un examen plus approfondi a enlevé les fermentations à la chimie pour les attribuer à la physiologie, c'est-à-dire à la science de la vie, à l'étude des forces vitales. C'est qu'en effet le mot fermentation est en réalité synonyme de nutrition. En voici la preuve.

Toute fermentation s'accomplit par l'action d'un ferment, d'une levure. Or qu'est ce qu'un ferment ? Une cellule vivante, un de ces êtres simples placés sur la limite indécise du règne animal et du règne végétal, un corpuscule microscopique, un champignon infiniment petit, que l'œil ne peut voir, mais qui pourtant mange, digère, secrète, se reproduit ;

qui accomplit, en un mot, toutes les fonctions caractéristiques de la vie. L'alcool, l'acide carbonique, tous les produits principaux ou secondaires de la fermentation du sucre sont en réalité les résidus de la nutrition du ferment.

De telles assertions semblent à première vue extraordinaires. On est tenté de les assimiler à un conte des Mille et Une Nuits, aux rêves d'une imagination en délire. Une comparaison vulgaire va les faire comprendre et les affirmer.

Quand un homme est soumis à l'abstinence absolue d'aliments, que remarque-t-on dans son organisme? Quels changements surviennent dans ses excrétions? Comment fonctionnent ses organes? Les Succi et autres jeûneurs dont les journaux, il y a quelques années, nous ont raconté les exploits ont répondu à ces questions. L'individu soumis à l'expérimentation commence par maigrir. Il perd de plus en plus de son poids, mais il fonctionne comme d'habitude. Il absorbe de l'oxygène par ses poumons, et rejette de l'acide carbonique; sa respiration est normale; ses sécrétions se font en dépit de la privation de nourriture; il continue à uriner, à fournir de la bile, de la salive. Sa machine travaille, mais avec une diminution progressive dans son rendement, avec une faiblesse croissant au fur et à mesure que le défaut d'alimentation se prolonge. Arrive le moment où les forces vont disparaître tout à fait, où l'inanition sera presque complète. Si alors vous donnez des aliments en grande masse à cet affamé qui succombe, vous le tuez infailliblement. Il est incapable d'en tirer profit; il ne peut en assimiler qu'une maigre portion; le restant l'étouffe, pour ainsi dire : il meurt d'indigestion. Cette abondance subite succédant à une misère de longue durée est un coup d'assommoir pour lui. Mais, au lieu d'alimenter ce moribond avec trop de largesse, qu'on procède lentement et graduellement, par faibles doses : alors les forces renaissent, tout rentre peu à peu dans l'ordre; c'est une résurrection.

Eh bien, il se passe quelque chose de tout à fait semblable pour les levures. Séparez-les de la substance qu'elles consomment ; prenez, par exemple, le ferment alcoolique et sortez-le du vin doux au milieu duquel il vivait ; placez-le sur un filtre ; lavez-le avec de l'eau distillée ; qu'il soit en état complet d'abstinence et totalement privé de sucre. Malgré l'absence d'aliment, il continue sa vie et ses fonctions ; ses sécrétions persistent ; il produit encore de l'alcool, de l'acide carbonique et même des traces de cette essence très volatile qui donne au vin son parfum spécial et qu'on nomme éther œnauthique. Le ferment, dans ces conditions, agit par conséquent comme s'il avait encore du sucre à consommer ; mais il perd de son poids, sa vitalité va s'amoindrissant rapidement, la quantité d'acide carbonique, d'alcool et d'œnauthine fabriqués diminue. C'est encore la mort par inanition qui s'avance. Si, à ce moment, on rend du sucre, beaucoup de sucre à la levure, elle meurt quand même ; au contraire, si on le lui restitue à doses atomiques, faibles et graduellement augmentées, elle récupère promptement son activité première.

Dans l'un et l'autre cas, ces deux êtres, l'homme et le ferment, ont pu continuer à vivre quoique privés de matériaux réparateurs, parce qu'ils ont trouvé en eux-mêmes leur subsistance et consommé leur substance propre. Chez tous deux la lutte est pareille ; la défense repose sur les mêmes procédés, et les résultats définitifs sont identiques. C'est la preuve qu'il y a également identité dans la force qui les anime et les soutient.

La conclusion à tirer de ces faits est évidente : la fermentation est véritablement un acte de nutrition.

Le ferment alcoolique a été baptisé du nom de *saccharomyces*. Ce mot désigne un genre, lequel comprend plusieurs espèces. Ainsi, on distingue le *saccharomyces cerevisiæ*, ou ferment de la bière, du *saccharomyces vini*, ou ferment du

vin. Ce dernier compte à son tour de nombreuses variétés : l'*ellipsoïdeus* de Reis, le *pastorianus*, l'*exiguus*, l'*apiculatus*, le *conglomeratus*, etc. Tous préexistent, au moment des vendanges, à la surface du raisin. Ils font partie de cette poussière impalpable qui recouvre et la grappe et le grain. Mais leur nombre proportionnel n'est pas uniforme dans tous les cas ; les uns prédominent et sont plus abondants que leurs congénères, suivant l'espèce de la vigne, surtout suivant le sol et le climat où elle croît. En outre, vivent d'autres germes au milieu d'eux, qui comprennent les ferments morbides du vin, ceux qui causent en lui ses maladies. Tous, les bons aussi bien que les mauvais, jouent un rôle dans la vinification. Mais ce rôle varie suivant les aptitudes digestives de chacun : ceux-là donnent au vin ses qualités, ceux-ci ses défauts. Ils vivent tous, on peut le dire, à la même table ; mais ils n'élaborent pas les aliments de la même manière, ils n'en tirent pas les mêmes produits. De là des résultats variables dans la vinification. Les différences sont la conséquence de l'abondance d'une variété du ferment par rapport à une autre, de l'absence relative d'un ferment nuisible comparativement à un ferment bienfaisant. Ce dernier, distillateur habile, travaille, en somme, à son œuvre avec une activité d'autant plus grande et avec un succès d'autant meilleur qu'il est moins gêné par des maladroits s'occupant en sens inverse à côté de lui et gâtant sa besogne.

Après ces quelques observations nécessaires, je crois avoir atteint le but auquel je tendais. On attribue aux levures sélectionnées deux facultés : d'abord celle de produire plus d'alcool et d'élever la force du vin de 1 ou de 2 degrés ; ensuite celle d'améliorer sa qualité et surtout son bouquet. Or, une fois la théorie de la nutrition des ferments bien établie et bien comprise, en n'oubliant pas l'antagonisme qui existe entre leurs diverses espèces, on s'explique sans peine le double résultat obtenu par l'emploi des levures

pures. Dans la vendange de Bourgogne, par exemple, tel ferment prédomine qui donne au vin ses qualités distinctives. Or, qu'on fasse fermenter le jus d'un autre plant de vigne ou d'un même plant né dans un autre sol par de la levure bourguignonne, pourvu toutefois que cette levure prédomine dans le moût, elle va le transformer à sa façon habituelle. Elle y développera les principes qu'elle a pour fonction de développer ; elle travaillera conformément à ses mœurs, à ses aptitudes et suivant le mode de nutrition qui lui est propre. Par conséquent, il y aura changement en mieux dans le produit obtenu. Le vin sera amélioré et acquerra quelques-unes des qualités du Bourgogne.

L'importance de cette question des levures sélectionnées découle de tout ce qui précède. On s'en rend facilement compte, si mes explications ont été assez claires pour être bien saisies. Aujourd'hui, nos anciennes vignes disparaissent sous les morsures du phylloxéra ; le fléau est chez nous, puisqu'on le signale à Noidans-les-Vesoul. Nous sommes donc forcés de renouveler nos vignobles, d'autant plus que beaucoup de terrains de difficile accès et divisés en minimes parcelles sont impropres à toute culture autre que celle de la vigne. Si nous recourons, pour les reconstituer, aux plants américains producteurs directs, Othello, Noah, etc., nous aurons peut-être abondante production, mais qualité défectueuse. Les vins récoltés seront moins bons, moins estimables que ceux de nos plants d'autrefois, et de moindre valeur vénale. Mais nous pourrons les améliorer en choisissant nos levures. Si, par contre, nous nous adressons aux plants greffés sur Riparia, Solonis, etc., nous obtiendrons, à la vérité, un vin plus délicat, mais en quantité moindre. Dans ce cas encore, nous aurons bénéfice à employer les levures sélectionnées pour augmenter leur qualité et leur prix de vente. Ainsi, de quelque côté que l'on regarde, on n'aperçoit qu'avantages et profits. Mais, je le répète, la

question est neuve. On a, il est vrai, la facilité de se procurer à volonté les ferments de son choix ; pas n'est besoin d'une grande dépense pour s'en approvisionner. Toutefois, je ne dois pas dissimuler qu'on se trouve encore à la période d'essai et de tâtonnement. Sans doute, je l'espère, l'usage perfectionnera rapidement un art qui n'est à présent qu'à l'état d'ébauche ; on apprendra à manier l'instrument nouveau que la science nous offre. Il suffit que l'idée soit semée ; elle ne tardera pas à se répandre, à se développer, à devenir d'une application à la fois simple et certaine dans ses résultats.

Dr GUILLAUME.

ARCHÉOLOGIE

MONNAIES ANCIENNES

Curieuse trouvaille à Echenoz-la-Meline

Le 23 novembre 1892, un vigneron d'Echenoz-la-Meline, M. Jean Belin, défonçait, pour la replanter, sa vigne située sur le flanc Est de la vallée, au delà du village, entre la route de Vesoul à Besançon et le chemin allant aux *Côtets*, dans un canton appelé vulgairement le *Bocage* et plus spécialement *Champ-Jean-Fribout*... Sa pioche rencontrant en un endroit des pointes de rocher, il se servit du pic pour les briser ; c'est alors qu'il frappa sur le bord d'un petit pot en terre cuite, d'où s'échappèrent de menues monnaies ; il eut soin de le dégager du sol à l'aide de sa serpette et le retira avec précaution. Ce pot était comble et les pièces tombaient de tous côtés.

M. Belin n'a pu constater comment ce vase était recouvert, mais il est à croire qu'une pierre plate avait été soigneusement placée sur son orifice ; ce qui le prouve, c'est que les monnaies n'étaient pas humides et que la terre n'avait pas pénétré au milieu d'elles ; depuis près de trois siècles que ce dépôt était enfoui, elles avaient eu peu à souffrir des infiltrations. Jamais la pioche du vigneron n'était allée aussi loin, ou bien elle avait rencontré la pierre mise à plat qui masquait la cachette, mais n'avait pas fait connaître

celle-ci, la culture habituelle de la vigne ne nécessitant pas un labour aussi profond.

Il a fallu une nouvelle infortune, le dépérissement de nos vignobles, pour exhumer ce qui avait été confié à la terre dans un temps de calamité et de guerre.

Ce vase se trouvait placé à une profondeur de 35 à 40 centimètres, entre deux petites roches formant une sorte de cuvette très étroite. Il est en argile jaune, façonné au tour. Sa forme, en calice sur un pied très bas, et à bords légèrement renversés, ne manque pas d'élégance ; on reconnaît un verre à boire. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur, 11 centimètres ; diamètre, 9 centimètres. Un vernis bleuâtre le recouvre à l'intérieur. L'extérieur est brut et sans ornement.

Il contenait environ 650 petites monnaies de billon et 20 d'argent, variant de module et de poids. Elles sont en général bien conservées.

Parmi celles en argent que j'ai eues en communication, la plus grosse pèse 17 grammes. Elle est à l'effigie de Clément VIII, qui fut élu pape en 1592 et mourut en 1605. C'est lui qui donna l'absolution à Henri IV lors de sa conversion.

La légende est : CLEMENS ◦ VIII ◦ PONT ◦ OPT ◦ MAX · 1599.

Au revers, se voit un écusson écartelé aux armes du cardinal d'Aquaviva et surmonté d'une croix et d'un chapeau de cardinal. On lit : ∘ OCTAVIVS • CARD ∘ D ∘ AQVAVIVA • LEG ∘ AVENIO ∘ Cette monnaie a été frappée à Avignon par le légat Octave d'Aquaviva. C'est une pièce rare, et cet exemplaire est d'une belle conservation.

D'autres sont de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, variant, comme poids, de 5 à 12 grammes. J'ai remarqué, entre autres, une belle monnaie d'Henri IV portant la date de 1600.

Puis il y a de très beaux spécimens de monnaies d'argent de la « cité impériale de Besançon » qui peuvent faire apprécier une fois de plus la beauté de ce monnayage. Ils portent, au droit : + CAROLVS . V . IMPERATOR . Buste lauré, à gauche ; au-dessous, dans un cartouche, un chiffre, par exemple, 8 ou 2, selon qu'il s'agit d'un teston ou quart de daldre, pesant 8 gros, ou d'un quart de teston ou double gros, pesant 2 gros.

Le revers porte l'écu aux armes de Besançon ; au-dessus, la date 1624 et la légende : + MONETA . CIV . IMP . BISONT .

Depuis les privilèges que lui avait accordés Charles-Quint, Besançon était ville *libre* et *impériale*, et relevait de l'empire d'Allemagne.

Rappelons aussi en passant l'écu des armes de la ville, en tout semblable à celui d'aujourd'hui : d'or à une aigle éployée de sable et lampassée de gueules, soutenant dans chacune de ses serres une colonne de gueules mise en pal. Des historiens comtois veulent en trouver l'origine dans des débris de colonnes, vieux reste d'un temple païen qu'on voyait au haut du Mont Cœlius, aujourd'hui la citadelle...

Cette date de 1624 est à remarquer : elle nous montre combien Besançon a été reconnaissante envers Charles-Quint, car elle ne cessa de faire figurer sur ses monnaies le nom et l'effigie de son bienfaiteur ; elle fut fidèle en cela à la charte

de concession du droit de battre monnaie que lui avait délivrée ce monarque. C'est ainsi que nous trouvons des monnaies de Besançon, portant l'effigie de Charles-Quint, près de soixante-dix ans après sa mort ; même on peut en voir à Besançon, avec le même buste lauré et la date de 1673 ! Jusqu'à la conquête, Besançon garda avec un soin jaloux la vieille devise qu'on lit encore sur la façade de son hôtel de ville, et qui affirme à la fois ses convictions politiques et religieuses :

« *Deo et Cœsari fidelis perpetuo.* »

En dehors de ces types qui sont les plus nombreux dans ce dépôt, il faut noter encore des monnaies d'argent de Dôle sous les rois d'Espagne. Entre autres, un demi teston ou huitième de patagon, appelée aussi pièce de 4 gros, pesant 6 grammes et portant le lion armé, une patte posée sur un écu ovale aux armes de Franche-Comté, avec la légende :

Au droit : + PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Z^e^ .

Au revers : . ARCHID . AVS . DVX . ET . COM . BVR · Z^e^, écu qui est encore celui du royaume d'Espagne : écartelé des armes de Castille et de Léon au 1er, d'Aragon et de Sicile au 2e, d'Autriche et de Bourgogne ancien au 3e, de Bourgogne moderne et de Flandre au 4e ; sur le tout de Portugal, de Limbourg et de Brabant. Cet écusson est couronné, accosté de la date 16//22, et posé sur la croix de Bourgogne.

J'ai vu aussi une autre monnaie de Philippe IV portant les mêmes légendes, ayant le même revers, mais avec la croix de Bourgogne, croix feuillue en sautoir, couronnée, ornée du collier de la Toison d'or, et, dans le champ, la date 16//23.

La plus grande partie des monnaies est de billon, et en général très bien conservée. De belle, mais menteuse apparence, elles sont, suivant une expression assez usuelle,

saucées d'argent, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent que 20 0/0 de ce métal. Du reste, les monnayeurs de Besançon et de Dôle avaient un talent tout particulier pour rendre extrêmement adhérente la couche d'argent qui cachait le cuivre.

Les deux types les plus nombreux (environ les deux tiers du dépôt) sont des *Caroli* de billon, appartenant et à la cité impériale de Besançon et à la ville de Dôle sous les rois d'Espagne. On trouve les uns et les autres fréquemment dans notre pays. Parmi ces derniers, j'en ai remarqué beaucoup de ceux qui sont si communs et que l'on distingue si facilement à cause des deux têtes affrontées de l'archiduc Albert et d'Isabelle, avec la légende : au droit, + ALB . ET . YSABELLA . D . G . ARCHIDV . AV ., et au revers : + DVCES . ET . COMIT . BVRGVNDIE, écu billeté de Franche-Comté, et, au-dessus, la date de 1614.

Dans d'autres, cette date manque.

A tout cela se mêlent quelques monnaies du comté de Montbéliard, sans doute frappées par Frédéric et Louis-Frédéric, car, outre l'écusson de Montbéliard (deux poissons adossés et mis en pal), j'ai remarqué celui de Wurtemberg (trois ramures de cerf en fasce) ; enfin, quelques petites monnaies de Lorraine, à la croix grecque alésée, à double traverse, celle d'en bas plus longue que l'autre.

Je remets au musée de la Société le vase, malheureusement un peu ébréché, puis deux beaux échantillons des plus petites monnaies de billon frappées par la cité impériale de Besançon.

1° Le *Carolus de billon,* qui a pour légende, au droit :

+ CAROLVS . V . ROMAN : IMPER . Buste couronné, à droite.

Au revers : + MON : CIVIT : IMP : BISVNTINÆ . Ecu de Besançon ; au-dessus, la date 1619. — Poids : 1 gramme 55.

2° Autre *Carolus*. Au droit : + CAROLVS : V : IMPERATOR. Buste couronné, à gauche ; de chaque côté, la date de 16//22.

Au revers : + MONE : CIVI : BISVNTINÆ. Ecusson de Besançon, orné. — Poids : 1 gramme 55.

Ces *Caroli* ou *petits blancs* de 1619 et 1622 sont remarquables, et les historiens du monnayage de Besançon ont eu à s'en occuper tout spécialement.

En effet, les cours des différentes espèces de monnaies émises par la cité de Besançon ont rencontré de fréquentes difficultés : plusieurs édits vinrent même coup sur coup réglementer leur fabrication.

Les *Caroli*, frappés en 1619 particulièrement, étaient au-dessous du titre. L'affaiblissement de ces monnaies excita les plaintes de la cour, qui en témoigna son mécontentement aux gouverneurs de la ville par une lettre du 19 avril 1622. Malgré cela, au commencement de l'année 1622, il sortit des Monnaies de Besançon et de Dôle un si grand nombre de *Caroli* qu'il fut ordonné de briser les coins de ces monnaies.

Peu de temps après, Besançon, qui n'avait probablement pas obéi à ces injonctions, encourut même la disgrâce de l'archiduchesse Isabelle pour la trop grande quantité de monnaies que l'on frappait en cette ville et qui n'étaient pas de juste aloi. Cette princesse en défendit d'abord le cours dans la province, puis ordonna de faire l'essai du poids et de l'aloi de toutes les petites monnaies frappées à Besançon depuis 1622.

Chose curieuse, cet ordre fut donné sur les plaintes du maître particulier de la Monnaie de Dôle, qui fit entendre à Bruxelles qu'on ne cessait de forger à Besançon, tant au marteau qu'au moulinet, des *Caroli* portant les dates de 1616, 1617, 1618, 1619, 1622, 1623, 1624, quoiqu'ils fussent de 1632 et des années intermédiaires.

J'ajouterai même, en passant, que l'essai ne fut pas à

l'avantage de Besançon, et que le très grand nombre de pièces fut jugé trop faible.

Si je cite ce fait historique, à savoir qu'on postdatait alors à Besançon, c'est pour préciser le moment où dut être fait le dépôt d'Echenoz-la-Meline.

Les deux dates extrêmes que j'ai pu relever sur les monnaies de cette trouvaille sont 1540 et 1624. Mais, d'après ce que je viens de rappeler, je ne crois pas que cette dernière puisse servir à faire connaître le motif qui força le malheureux propriétaire (je pourrais mieux dire, le financier) à se séparer de son trésor, à l'abandonner à plus d'un pied sous terre dans son champ, et à s'enfuir pour ne plus revenir. On doit plutôt admettre que ce sont les calamités de la *Guerre de Dix Ans* qui auront déterminé les possesseurs de numéraire à le cacher ; or elles n'ont pu pousser à cette nécessité qu'à partir de 1633, et encore l'année terrible fut 1636, celle qui vit tous les fléaux, rapportés par la tradition, amener la dépopulation de nos pays. De 1633 à 1636, voilà sans doute l'époque réelle où furent confiées à la terre ces 600 pièces !

Quoi qu'il en soit, un tel amas représentait un gros capital, car il ne faut pas oublier que l'argent monnayé était rare alors.

L'auteur de cette cachette devait avoir des ressources financières notables, ou bien thésauriser de longue date. Il n'est même pas admissible qu'il n'ait possédé que les monnaies trouvées au *Bocage*.

Rappelons que le vase était comble. Aurait-il donc choisi un pot juste de dimension pour recevoir sa fortune ? Ne peut-on pas logiquement supposer, au contraire, qu'après avoir fait ce dépôt, il lui restait encore peut-être de l'or, peut-être des pierres précieuses. Tout cela a pu être caché ailleurs ; mais, en tous cas, c'était facile à emporter où à dissimuler, d'une plus grande valeur, moins encombrant que des petits blancs, et surtout très recherché à cette époque.

Ce propriétaire était donc bien fortuné, puisqu'il pouvait laisser sans emploi une somme aussi importante. Un capitaliste comme celui-là devait être rare, je ne dis pas à Echenoz seulement, mais à Vesoul, alors bourgade de 1,500 habitants.

HENRY BOISSELET.

COMPTE-RENDU

Par M. CARDOT DE LA BURTHE, en qualité de délégué, de la séance tenue le 14 décembre 1893 par la Société d'émulation du Doubs.

MESSIEURS,

Suivant sa gracieuse coutume, la Société d'émulation du Doubs a convié notre Société à sa séance solennelle de décembre, ainsi qu'à son banquet franc-comtois. Pour répondre à son appel et vous représenter à sa solennité, votre Président a délégué deux des vôtres : d'abord votre dévoué vice-président le docteur Guillaume, puis votre bibliothécaire. L'accueil fait à vos délégués a été, comme toujours, empreint de la plus aimable cordialité ; aussi vos représentants ont-ils emporté de Besançon les meilleurs souvenirs.

Ayant à vous rendre compte de la séance, je ne saurais mieux faire que de vous lire l'intéressant et fidèle compte-rendu publié par le journal la *Franche-Comté.*

« La Société d'émulation du Doubs a donné, le 14 décembre, après midi, dans la grande salle de l'hôtel de ville, une séance publique, devant l'assistance qui encourage toujours dans notre ville les manifestations scientifiques, artistiques et intellectuelles.

« M. Georges Sire, Président, a adressé d'abord un souvenir ému aux sociétaires décédés, et entre autres à Mgr

Ducellier, archevêque de Besançon, et à l'ancien secrétaire perpétuel de la Société M. Edouard Besson. Puis il a rendu compte des travaux accomplis par les membres de la Société en 1893, en un discours où l'élégance de la forme faisait ressortir encore l'intérêt des œuvres analysées.

« Citons, parmi celles-ci : l'*Essai de géographie médicale du Doubs,* de M. le docteur Richard ; les études de M. J. Gauthier sur le Saint-Suaire de Besançon et sur les nombreux pèlerinages faits à cette relique de 1523 à 1794 ; l'étude de M. Lieffroy sur les mémoires d'un étudiant allemand venu à Dôle pour prendre ses grades vers la fin du XVIe siècle ; les communications de M. Vaissier sur l'archéologie ; les travaux de botanique et de géographie de M. le docteur Magnin ; les travaux de géologie de M. Petitclerc.

« M. Sire a parlé aussi des conférences qu'il a faites sur la reproduction des couleurs par la photographie. Il est entré à ce sujet dans des détails que le cadre de cet article ne nous permet malheureusement pas de reproduire.

« Le volume de notices sur la Franche-Comté, son histoire, ses sites pittoresques, ses industries, qui a été offert aux membres du Congrès de l'association des sciences, est aussi l'œuvre de la Société d'émulation.

« Enfin, le Président a parlé de l'édition du catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon, témoignage de l'érudition si vaste de M. Castan, et dont l'exécution typographique a été remarquable.

« En terminant, M. Georges Sire a célébré la science. Si ses découvertes ne donnent pas des résultats immédiats, on ne saurait pour cela la négliger. La moindre des observations acquises, en se combinant avec d'autres, peut produire dans un temps plus ou moins long les bienfaits que demandent avec impatience des esprits très pratiques. C'est ainsi que, par une suite de transformations, on est arrivé du fulmi-

coton au collodion, puis à la soie artificielle de M. de Chardonnet.

« Les Sociétés savantes de province n'ont pas pour but d'acquérir une célébrité universelle ; elles visent seulement à grouper les chercheurs épars et à donner un centre à leur activité. C'est là la raison d'être de la Société d'émulation.

« Et cette décentralisation gagnerait à être appliquée plus largement. Les Universités régionales, dont il a été question récemment, entretiendraient une fructueuse émulation dans les provinces de France. Moins centralisé, notre génie national ne serait que plus varié, plus fécond et plus grand.

« Cette conclusion a été saluée par des applaudissements unanimes.

« M. le docteur Magnin a donné ensuite de très curieux détails sur les lacs du Jura. Les curiosités de la nature en France ont été trop longtemps délaissées, dit l'orateur. Et, il y a trois ans à peine, les lacs de la Sibérie étaient moins inconnus de nos compatriotes que les lacs de notre pays.

« A la suite de l'orateur, nous visitons par la pensée la zone lacustre comprise entre l'Ain, l'Orne et la Vienne, qui comprend soixante-six lacs, dont quelques-uns sont très grands et d'une profondeur de 14 à 40 mètres, comme le Bourget, les lacs de Joux, de Saint-Point, de Challein, de Chaillexon. D'autres paraîtraient de simples étangs s'ils n'étaient situés dans la montagne. Mais les décors dont ils sont entourés leur donnent un aspect pittoresque et grandiose.

« M. le docteur Magnin nous conduit d'abord au lac de Saint-Point, qui n'est pas bleu, comme le disent les poètes, mais vert et presque jaune. Il donne des renseignements fort circonstanciés sur la conformation des lacs, sur leur température à leurs diverses couches, sur les plantes qui leur donnent leur physionomie propre, sur les poissons qui les peuplent, etc.

« Ces observations, dit-il, peuvent satisfaire les esprits

utilitaires. L'étude des lacs est l'introduction obligée à l'étude de l'agriculture, qui permettra de faire rapporter le *summum* à une masse d'eau.

« L'orateur explique la composition chimique de l'eau des lacs ; sa décomposition par les plantes, dont l'action sert à produire l'oxygène nécessaire à la respiration des animaux aquatiques.

« Un conseil pratique ressort de ces observations, et il a été déjà utilisé par nos voisins de Soleure. Une étendue d'eau de 1 kilomètre carré leur rapporte 10,270 fr., alors que chez nous la même étendue ne produit que 1,230 fr.

« Les légendes des différents lacs sont ensuite indiquées, et successivement M. Magnin parle des lacs des Rousses, des Mortes, du Goulu (celui-ci a 1,152 mètres d'altitude), de Foncine, du lac de Plasne, des Rouges-Truites, où, entre parenthèses, on ne trouve pas de truites, de Challein, etc. Il montre comment ces lacs se déversent et forment des sources et des torrents.

« L'origine des lacs est relativement récente, et leur existence sera courte. Déjà, dans les Pyrénées, beaucoup de lacs n'existent plus. Les petits lacs se dessécheront, les grands ne formeront plus que d'infimes marécages.

« Après cette très intéressante étude, M. Léonce Pingaud lit une notice sur M. Auguste Castan, dans laquelle l'existence bien remplie du savant bibliothécaire est retracée d'une plume fine, élégante et spirituelle.

« Malgré la légitime réputation qu'il avait acquise à Paris et hors de France, dit M. Pingaud, Castan est resté essentiellement Franc-Comtois, et il a donné à sa province la meilleure part de sa science et de son activité.

« En 1855, il sort de l'Ecole des Chartes avec le n° 1. Plutôt que d'accepter une place aux Archives nationales, il préfère revenir parmi nous, dans des fonctions modestes, à la bibliothèque.

« Il fut avant tout bibliothécaire. Il enrichit celle-ci de collections précieuses. Si son humeur militante se donnait carrière lorsqu'on voulait écarter de la bibliothèque les médailles et les manuscrits, sa générosité se faisait remarquer à maintes reprises lorsqu'il offrait des livres précieux qui lui étaient adressés.

« Au milieu de ses livres, M. Castan était le premier livre à ouvrir, un véritable répertoire d'anecdotes sur les événements contemporains, de renseignements sur l'histoire, sur l'archéologie, sur l'art.

« Il a rédigé la première partie du catalogue de 1875, et il se proposait de publier un catalogue raisonné et complet, qui aurait été la révélation de son érudition sagace. Le catalogue des incunables suffirait à établir sa réputation.

« Il avait l'ambition de faire travailler les autres à la cause commune. En 1855, il fonda une Société littéraire, qui végéta dix-huit mois, puis il entra bientôt à la Société d'émulation, qui, jusque-là, s'était occupée surtout de sciences physiques et naturelles : il en fit un centre archéologique.

« Il suivit l'architecte Delacroix dans la campagne retentissante sur la question d'Alésia, la ville où sombra l'indépendance des Gaulois, et qu'il croyait située en Franche-Comté. Cette campagne, à laquelle se mêlèrent des princes et des souverains, n'amena pas de solution nouvelle, mais Castan se consola en pensant aux données précieuses pour l'archéologie locale que les fouilles avaient fait découvrir.

« De 1860 à 1878, il étudia nos monuments, leur origine.

« A l'exposition bisontine de 1860, il organisa tout le travail comme secrétaire général du comité d'organisation. En 1865, il fut secrétaire du concours régional ; en 1867, organisateur de l'exposition d'industrie et d'agriculture de la Franche-Comté à l'Exposition universelle.

« Pendant la guerre de 1870, il garda les richesses qui lui étaient confiées, craignant toujours qu'une bombe ennemie

ne vint les détruire. Entre temps, il notait dans son *Journal* son impression sur les hommes de l'époque.

« Depuis, il avait étudié des objets d'art, des tableaux, cherchant à en déterminer l'origine. Dans ses voyages en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, il n'oublie jamais les Francs-Comtois, et sa préoccupation était de trouver sur un tableau, dans un monument, un nom ou une date qui le ramène par la pensée au pays natal.

« Ses travaux devaient aboutir à une histoire générale de la Franche-Comté. Mais son intelligence, attirée vers tel ou tel épisode, tel ou tel personnage, l'entraînait à écrire de délicates et frêles esquisses, au détriment du grand tableau, qui ne sera jamais achevé.

« La cérémonie s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Edouard Grenier, la *Vieille maison*, toute pleine d'un sentiment délicat et pénétrant. C'est M. Jules Gauthier, le cousin de l'auteur, qui s'est chargé de présenter cette pièce charmante, où domine une note mélancolique. »

Après cette lecture, à quatre heures et demie, M. le Président a levé la séance.

A six heures et demie du soir, vos délégués se sont rendus au vieux palais Granvelle. Là, dans la grande salle des fêtes, brillamment éclairée et décorée avec un goût parfait par M. l'architecte Ducat, était dressée la longue table du banquet. Des vases de fleurs, des statuettes de bronze et de marbre, des faïences artistiques ornaient cette table ; autour de la salle étaient disposés des massifs d'arbustes et de feuillages illuminés par des lumières dissimulées à leur pied. Un menu, surmonté du vieux blason bisontin, était placé devant chaque convive et répondait par son texte à la somptueuse décoration de la salle. Vos délégués doivent ajouter, non sans quelque vanité, que des places d'honneur leur ont été attribuées.

Pendant le festin, la cordialité et l'entrain n'ont cessé de régner ; les vins de France et d'Espagne, généreusement versés, n'y ont point mis d'opposition. Au Champagne, a commencé la série des toasts, dont, à juste titre, l'hospitalière Société d'émulation était l'objectif.

Onze toasts (je dis onze) ont été portés : le premier, aux Sociétés de la province et aux invités, par M. Sire, Président sortant de la Société d'émulation ; puis par le nouveau Président M. Baudin, par le préfet du Doubs, par le recteur de l'Académie, par le docteur Dufour, de Lausanne, par le docteur Magnin, de Besançon, enfin par les délégués des Sociétés de Franche-Comté. Voici, Messieurs, celui, presque improvisé, porté en votre nom par notre confrère le docteur Guillaume. Ce toast n'a pas été le moins chaleureusement applaudi.

« MESSIEURS,

« Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre bon accueil.

« L'année dernière, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône avait délégué auprès de vous son excellent bibliothécaire M. Cardot de la Burthe. Aujourd'hui, M. Cardot s'est adjoint un humble médecin, plus à l'aise en face d'un malade que dans un banquet, plus habitué à rédiger une ordonnance qu'à parler devant des littérateurs et des savants. Mais, j'en suis certain, vous ne m'obligerez pas à me mettre en frais d'éloquence pour vous dire tout le plaisir que cette soirée nous a procuré, pour reconnaître tout l'honneur qui revient à notre petite Société d'être admise si fraternellement dans les grandes assises de la Société d'émulation du Doubs.

« Surtout j'ai été heureux, comme Comtois, de sentir vibrer tout autour de moi l'amour de notre chère province et

d'entendre parler d'elle en termes autant littéraires que patriotiques.

« Et puis, comme vieil écolier de Besançon, j'ai revécu les bonnes années d'autrefois, en retrouvant un de mes professeurs et d'anciens camarades, en applaudissant cet ami, biographe autorisé de M. Castan.

« Sous le coup de ces agréables impressions, je n'ai qu'un toast dans l'esprit, et peut-être est-il un peu égoïste, mais, à coup sûr, il est aussi vif, aussi chaleureux que ce champagne qui pétille dans mon verre :

« Je bois à une longue continuation de nos relations. »

Puis, après le banquet, des groupes se sont formés ; les causeries intimes ont commencé ; les cigares ont été allumés ; la bière et les liqueurs ont circulé ; bref, ce n'est qu'à onze heures du soir que vos délégués ont songé à la retraite.

Maintenant, Messieurs, n'oubliez pas qu'au mois de décembre 1894, une fête semblable aura lieu, et prenez vos dispositions pour y assister à votre tour : comme nous, vous reviendrez charmés de votre voyage.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

LISTE DES MEMBRES de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône au 1er janvier 1893 I

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... X

LISTE DES PRÉSIDENTS de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône depuis son organisation..... XIV

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1893. — Lecture de l'extrait fait par M. Piétresson de Saint-Aubin du rapport d'Alexandre Buchon sur la situation, en 1828 et 1829, des bibliothèques de Vesoul, Gray et Besançon. — Lecture de la notice de M. Boisselet sur les pièces de monnaie trouvées dans une vigne, à Echenoz-la-Meline. — Admission, comme membres de la Société, de MM. Robert, Gustave, à Aillevillers ; Gasser, à Mantoche ; Gremailly, à Navenne, et Millischer, à Vesoul. — Présentation, comme membre de la Société, de M. Reiss, directeur des Postes en retraite à Vesoul..... XVII

SÉANCE DU 13 MAI 1893. — Admission de M. Reiss, directeur des postes en retraite à Vesoul, comme membre de la Société. — Approbation du compte, présenté par le trésorier, des recettes et dépenses de l'année 1892. — Mention de l'envoi au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pour être transmis à l'exposition de Chicago, d'un exemplaire du *Bulletin* n° 22, publié en 1891 par la Société. — Lecture par M. le docteur Guillaume de la dernière partie de son mémoire sur la peste vésulienne..... XVIII

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1893. — Lecture de l'analyse d'un manuscrit contenant le procès-verbal des meurtres, pillages et incendies commis à Beaumont et Dampierre-sur-Vingeanne par les troupes de Gallas, campées à Gray et à Autrey, en novembre 1636. — Dépôt par M. Chavane : 1° d'un ouvrage de M. Perchet intitulé : *Le culte à Pesmes ;* 2° et de divers documents offerts à la Société par M. Georges Barbey, de Corre. — Conférence de M. le docteur Guillaume sur les levures du vin et du cidre..... XIX

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1893. — Elections pour le renouvellement du conseil d'administration. — Allocution du nouveau Président M. Chevassu. — Compte-rendu, par MM. le docteur

Guillaume et Cardot de la Burthe, délégués de la Société, de la séance de la Société d'émulation du Doubs du 14 décembre 1893. — Lecture du projet de budget pour l'année 1894, présenté par M. Toupot de Béveaux, trésorier. — Lecture par M. Cardot de la Burthe, de l'analyse par M. E. Longin, d'un manuscrit ayant pour titre : *Un Franc-Comtois à Paris sous Louis XIV, 1691-1692*. — Décision de l'assemblée fixant, à partir de l'année 1894, le jour des séances de la Société au jeudi au lieu du samedi. — Dépôt sur le bureau par M. Henry Boisselet, pour que communication en soit donnée à l'assemblée dans l'une des prochaines séances de l'année 1894, d'un mémoire de M. Jules Gauthier, de Besançon, ayant pour titre : *Notes archéologiques et épigraphiques sur l'église abbatiale de Faverney*. — Lecture de l'extrait du rapport adressé à la commission administrative de l'établissement Roussel, de Gressoux, sur le résultat des expériences agricoles faites en 1892 audit établissement..... XXI

DEUXIÈME PARTIE

Cours théorique et pratique de la taille du poirier et du pommier, par M. CHEVASSU 1

Extrait du rapport adressé à son Excellence le vicomte de Martignac, Ministre de l'intérieur, sur la situation des bibliothèques publiques visitées dans la tournée d'août 1828 et mois suivants, par Alexandre Buchon, inspecteur général des bibliothèques du royaume. Préambule, par M. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN 29

Le passé pestilentiel de Vesoul. Histoire et médecine, par M. le docteur GUILLAUME 47

Contribution à l'étude du lehm de la vallée rhénane, à propos de la découverte d'une station préhistorique à Soultz (Haute-Alsace), par M. Aug. GASSER..... 109

Horticulture maraîchère. Note sur la courge-baleine, par M. Paul PETITCLERC..... 119

Conférence sur l'amélioration des vins par les levures sélectionnées et pures, par M. le docteur GUILLAUME..... 123

Archéologie. Monnaies anciennes. Curieuse trouvaille à Echenoz-la-Meline, par M. Henry BOISSELET 131

Compte-rendu de la séance tenue le 14 décembre 1893 par la Société d'émulation du Doubs, par M. CARDOT DE LA BURTHE 139

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA HAUTE-SAÔNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

TROISIÈME SÉRIE

N° 25

VESOUL

TYPOGRAPHIE DE A. SUCHAUX

1894

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1894

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui font partie du Comité auxiliaire sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom.

Conseil d'administration

MM. CHEVASSU, Octave, *président.*
REBOUL DE LA JUILLIÈRE (C. ✻), *président honoraire.*
Docteur Paul GUILLAUME, } *vice-présidents.*
MARSILLON, }
CHAVANE (✻), *secrétaire perpétuel.*
BOISSELET, Henry, *secrétaire-adjoint.*
TOUPOT DE BÉVEAUX, *trésorier.*
CARDOT DE LA BURTHE, Louis, *bibliothécaire-archiviste.*
PETITCLERC, Paul, *conservateur du Musée.*

Membres de droit

MM. LE PRÉFET du département de la Haute-Saône.
LE GÉNÉRAL.
LE PRÉSIDENT du tribunal.
LE CURÉ de Vesoul.
LE MAIRE.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture.

Membres correspondants (9)

MM. Bovet, Alfred, industriel à Valentigney.
Cosmann, Maurice, ingénieur civil, à Paris.
Daguin, homme de lettres, à Paris.
Duvernoy, Clément, ancien professeur, à Montbéliard.
Gauguet, Élie, libraire-éditeur à Paris. — 1882.
Gérome, Léon (C. ✻), peintre, membre de l'Institut, à Paris.
Hild, Antoine, professeur à la Faculté des lettres, à Poitiers.
Monnier, Eugène, architecte, à Vannes.
Piétresson de Saint-Aubin, professeur au lycée de Dijon.

Membres résidants (42)

MM. d'Authume (le comte), propriétaire. — 1885.
Ballot (l'abbé), vicaire. — 1890.
Barberot, ancien magistrat. — 1883.
Baulet, Léon, avoué. — 1870.
Bergeret, directeur de la Banque Parisienne. — 1888.
*Beuvain de Beauséjour, Henri, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1876.
Bidaux, René, pharmacien. — 1877.
Bidaux, Paul, contrôleur des contributions directes en retraite. — 1879.
*Boisselet, Joseph, propriétaire. — 1874.
Boisselet, Henry, avocat. — 1885.
*Cardot de la Burthe, Louis, propriétaire. — 1873.
Cariage, François, avocat. — 1882.
Chapitey, Victor, négociant. — 1881.
*Chavane, Alfred (✻), ancien sous-préfet. — 1879.
Chevassu, Octave, conservateur des hypothèques en retraite. — 1887.
Chevrey, Jules, négociant. — 1883.
Colin, Eugène, ancien percepteur — 1887.
Cottez, Edmond, propriétaire. — 1882.
Courcelle, Eugène, banquier. — 1881.
*Courcelle, Jules, banquier. — 1881.
*Cousin, Denis, notaire. — 1877.
Dodun des Perrières, Félix (✻), ancien trésorier-payeur général. — 1878.
Fachard, Harold, avocat, ancien magistrat, membre du Conseil général de la Haute-Saône. — 1884.
Guerrin, Edmond, avocat. — 1870.

MM. *Guillaume, Paul, docteur en médecine. — 1877.
*Jourdan, Emmanuel, avocat, ancien conseiller de préfecture. — 1880.
Longchamps, ancien conseiller de préfecture. — 1863.
Marsillon, Jean (✻), ingénieur en chef des chemins de fer de l'Est en retraite. — 1861.
Meynier, René, pharmacien. — 1880.
Millischer, inspecteur des forêts en retraite. — 1892.
de Parades de la Plaigne, Amable (✻), lieutenant-colonel d'infanterie en retraite. — 1881.
*Petitclerc, Paul, géologue. — 1876.
*Reboul de la Juillière, Jules (C. ✻), président honoraire de la Société. — 1874.
Reiss (✻), directeur des postes en retraite. — 1892.
Renahy, Gustave, négociant. — 1883.
*Rochet, receveur de l'enregistrement en retraite. — 1875.
de Saint-Ferjeux, propriétaire. — 1882.
Sautier (O. ✻), commandant du génie en retraite. — 1870.
*Suchaux, Alfred, imprimeur. — 1861.
de Sury, Bernard, ingénieur civil. — 1886.
Tiquet, Gustave, maître de forges. — 1886.
Toupot de Béveaux, Gabriel, inspecteur des postes en retraite. — 1882.

Membres non résidants (171)

MM. André, Ernest, notaire à Gray. — 1883.
Bailly, Charles, notaire à Combeaufontaine. — 1883.
Ballot, Auguste, propriétaire à Chancey. — 1882.
Barbaud, Benjamin, propriétaire à Saint-Germain. — 1882.
Barbey, Eugène, propriétaire à Corre. — 1882.
Barbey, Georges, propriétaire à Corre. — 1881.
Barrachin, négociant à Vallerois-le-Bois. — 1882.
*de Belenet, Adolphe (✻), propriétaire à Levrecey. — 1881.
*de Belenet, Alexandre, ancien magistrat, à Conflandey. — 1874.
Bellaigue de Bughas, Alexandre (✻), ancien consul général, à Gray. — 1882.
Berney, Jules, à Cintrey. — 1891.
Bertin, docteur en médecine à Dijon, boulevard de Sévigné, 2. — 1861.
Beuvain de Beauséjour (l'abbé), grand vicaire, à Besançon. — 1878.

MM. Beuvain de Beauséjour, Eugène, ancien magistrat, à Lons-le-Saunier. — 1882.

Beuvain de Beauséjour, Gaston, capitaine au 4e d'artillerie, à Besançon. — 1885.

Billotte, docteur-médecin à Lomont. — 1883.

Blass, Albert, négociant à Ray-sur-Saône. — 1881.

Blanchot (l'abbé), curé de Vauconcourt. — 1889.

Bohême, Auguste, banquier à Jussey. — 1883.

*Boissaux, Alexis, conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Maizières. — 1883.

Boisselet, Augustin, avocat, à Besançon. — 1888.

Boisson, Jules, docteur en médecine à Lure. — 1883.

Bongeot, Julien, propriétaire à Lyoffans. — 1882.

Bongeot (l'abbé), curé à Briaucourt. — 1890.

de Boret, Amédée, propriétaire à Raincourt. — 1881.

Bourgeois, notaire honoraire, à Faverney. — 1864.

Bourgogne, Jules, propriétaire à Baudoncourt. — 1885.

Bourgoin, Camille, ancien conseiller de préfecture, à Dijon, rue Mirande, 2. — 1882.

Bouvaist, Gustave (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Graisse, près Vesoul. — 1876.

Bresson, Constant, propriétaire aux Échelets. — 1883.

*Bresson, Hubert, Conseiller général, à Fougerolles. — 1890.

Brugnon, Maurice, avocat à la Cour d'appel, à Paris, boulevard Malesherbes, 76. — 1883.

Brugnon, Stanislas, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Arc-lez-Gray, et à Paris, rue Saint-Florentin, 8. — 1882.

Bruley, Charles, négociant à Amance. — 1882.

*de Buchet, Édouard, propriétaire à Gy. — 1880.

Buffet, propriétaire à Bucey-lez-Traves. — 1884.

Burlet, Flavien, docteur-médecin à Granges-le-Bourg. — 1883.

de Buyer, Arthur, maître de forges à la Chaudeau, commune d'Aillevillers. — 1883.

Callier, Théodule, propriétaire à Flagy. — 1881.

Cardot, pharmacien à Melisey. — 1882.

Carteron, employé au chemin de fer, à Échenoz-la-Meline. — 1888.

Chiffert, ancien juge de paix, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Purgerot. — 1884.

Cizel (l'abbé), curé à Navenne, près Vesoul. — 1884.

Clerc, Ernest (✻), propriétaire à Cemboing. — 1888.

Clerc, ancien avoué, à Paris, rue du Louvre prolongée, 25. — 1881.

MM. CLERC, Antoine, propriétaire à Borey. — 1882.
CLERC (l'abbé), curé doyen de Faverney. — 1883.
CLERGET, propriétaire à Pusy. — 1881.
DE COCKBORNE (le baron), propriétaire à Besançon. — 1879.
CŒURDEVEY, notaire à Pin-l'Émagny. — 1882.
*COURCELLE, Sébastien, ancien député, propriétaire à Filain, et 68, boulevard Malesherbes, à Paris. — 1881.
DE DALMASSY (le baron), propriétaire à Richecourt. — 1882.
DAVAL, féculier à Saint-Germain. — 1883.
DECREUSE (O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Traves. — 1886.
DEGOIX, Casimir, docteur en médecine à Paris, rue Rochechouart, 24 bis. — 1882.
DELFOURD, Charles, notaire à Noroy-le-Bourg. — 1884.
DÉPIERRES, Auguste (✻), avocat à Luxeuil. — 1882.
DOUILLET, Auguste, négociant à Mignavillers. — 1882.
DOYEN DE TRÉVILLERS, propriétaire à Grattery. — 1873.
DRUHOT, notaire honoraire, à Faverney. — 1883.
FAIVRE D'ARCIER, Antoine, banquier à Luxeuil. — 1880.
FINOT, Jules, archiviste départemental, à Lille. — 1870.
FOURNIER, Henri, avocat à Gray. — 1882.
*GALMICHE, Roger, propriétaire à Franchevelle. — 1861.
GARNIER (l'abbé), curé de Mollans. — 1882.
GASCON, président du Comice agricole à Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1870.
GASSER, naturaliste à Mantoche. — 1892.
GAUTHIER, Jules, archiviste départemental, à Besançon, rue Charles-Nodier, 8. — 1882.
GILLOT, Constant, propriétaire à Montigny-lez-Vesoul. — 1879.
GIRARDOT, Gabriel, avoué à Lure. — 1883.
GODOT, docteur en médecine à Conflans. — 1884.
*GOURGAUD comte DU TAILLIS, membre du Conseil général de la Haute-Saône, à l'Abbaye de la Charité. — 1891.
GOURSOLLE, Pascal, receveur de l'enregistrement en retraite, à Amance. — 1882.
GOUSSET (l'abbé), curé à Marnay. — 1885.
GOZÉ, propriétaire à Crevans. — 1887.
*DE GRAMMONT (le marquis), propriétaire à Villersexel. — 1881.
GRANGERET, propriétaire à Pusey. — 1881.
GRANTE, propriétaire à Charmoille. — 1881.
GRÉMAILLY, propriétaire à Navenne. — 1892.
GRENIER (l'abbé), curé d'Échenoz-la-Meline. — 1879.
GRILLOT, Maurice, à Corneux, près Gray. — 1890.
GUYOT DE SAINT-MICHEL, propriétaire à La Rochelle. — 1882.

MM. Henriot, propriétaire à Frahier. — 1882.
Jacquemin, mécanicien à Fleurey-lez-Faverney. — 1863.
Laberne, Athanase, propriétaire à Traves. — 1883.
Lagarenne, Henri, propriétaire à Chargey-lez-Gray. — 1882.
Laurent, notaire honoraire, à Gray. — 1883.
Laurent, Paul, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1883.
Le Mire, Paul-Noël, propriétaire à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura). — 1884.
Levain, Paul, notaire à Jussey. — 1882.
Lhomme, Joseph, à Dampierre-sur-Linotte. — 1891.
*Longin, Émile, avocat à Dole, 24, rue Arney. — 1880.
de Maiche, docteur-médecin à Oiselay. — 1882.
de Marmier (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône, à Ray-sur-Saône. — 1883.
*Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, à Apremont, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris. — 1882.
May, Victor, avocat à Gray. — 1883.
Mazoyhié, Auguste, notaire honoraire, à Pin-l'Émagny. — 1882.
Ménans, Henri, propriétaire à Traves. — 1883.
Mersuay, notaire honoraire, à Avrigney. — 1883.
Metzquer, Edmond, docteur en médecine à Montbozon. — 1882.
Milliard, Alfred, propriétaire à Fédry. — 1876.
Millot, propriétaire à Essernay, commune de Colombe. — 1863.
de Mollans (le marquis), propriétaire à Amblans. — 1880.
Morel, Eugène, homme de lettres, à Courchaton. — 1882.
Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt. — 1862.
Mougin-Robardey, à Échenoz-la-Meline. — 1892.
Mourlot, Nicolas, propriétaire à Noroy-lez-Jussey. — 1882.
Moussu (l'abbé), curé doyen d'Autrey. — 1883.
Mugnier, Paul, ingénieur civil à Gray. — 1882.
Munnier, Jules, propriétaire à Fleurey-lez-Faverney. — 1883.
Nicolas, Marcel, maître de forges à Varigney. — 1885.
Noir-Anney, propriétaire à Gray. — 1884.
d'Orival, Paul (✻), ancien président de chambre à la Cour d'appel de Besançon, à Montagney-lez-Pesmes. — 1883.
d'Orival, curé à Cuse (Doubs). — 1885.
Paris, propriétaire à Coulevon. — 1884.
Paris, docteur en médecine, à Luxeuil. — 1887.
Parisot, propriétaire à Luxeuil. — 1869.
Pasteur, Gustave, propriétaire à Borey. — 1883.
Payen (l'abbé), aumônier militaire à Besançon, rue de la Lue, 3. — 1881.
Perchet, ancien juge de paix, à Pesmes. — 1882.
*Pergaud, maître de forges au Magny-Vernois. — 1882.

MM. PERNOT, pharmacien à Morey. — 1882.
PÉROZ, Étienne (✻), commandant d'infanterie de marine, domicilié à Vesoul. — 1891.
DE PERPIGNA (✻), propriétaire à Luxeuil. — 1874.
PERRET, Joseph, ancien magistrat, à Montbozon. — 1882.
DE PERTHUIS (le marquis), propriétaire à Sorans-lez-Breurey. — 1884.
POINSOT, Paul, notaire à Amance. — 1884.
PRINET, Max, à Gouhenans. — 1891.
DE PRUNELÉ (le comte), propriétaire à Fondremand. — 1883.
PY, Amédée, ancien magistrat, à Melisey. — 1884.
RACLOT, receveur de l'enregistrement en retraite, à Scey-sur-Saône. — 1860.
*DE RAINCOURT (le marquis), maître de forges à Fallon. — 1881.
*DE RAINCOURT (le comte), propriétaire à Raincourt. — 1881.
RAUMAINS, Gaspard, à Pontcey. — 1887.
RAVIER, Ernest, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1871.
RENARD, Simon, négociant à Montbozon. — 1882.
DE REVEL DU PERRON (l'abbé), curé à Jonvelle. — 1888.
RICHARDET, Amédée (C. ✻, ✻, ✻), directeur-gérant de la Revue *idéaliste* (ancien *Téléphone*) et de l'*Enseignement sténographique*, 10, rue de Bellechasse, à Paris, et à Fondremand, par Rioz (Hte-Saône).
RICKLIN, notaire à Luxeuil. — 1885.
*RICOT, Albert, ancien député, ancien membre du Conseil général de la Haute-Saône, maître de forges à Varigney. — 1882.
RIGNY (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Besançon. — 1883.
ROBARDEY, propriétaire à Pusey. — 1883.
ROBERT, Gustave, distillateur à Aillevillers. — 1892.
ROSSIGNOT (l'abbé), curé à Mamirolle. — 1883.
ROUSSEL (l'abbé), professeur au séminaire de Luxeuil. — 1888.
ROUX, imprimeur, rédacteur en chef de la *Presse grayloise*, à Gray. — 1884.
RUFFIER D'ÉPENOUX, Maurice, propriétaire à Épenoux. — 1882.
*DE SAINT-MAURIS (le marquis) ✻, propriétaire à Colombier. — 1880.
DE SCEY DE BRUN (le marquis), propriétaire à Buthiers. — 1883.
SPINDLER, Adolphe, manufacturier à Plancher-lez-Mines. — 1882.
SPINDLER, Auguste, docteur en médecine à Ronchamp. — 1882.
TAVERNIER, Léon, avocat à Paris. — 1881.
TERRÉ, Edouard, manufacturier à Plancher-Bas. — 1882.
TEWIS MICHELSEN, photographe à Monaco. — 1880.
THEVENIN, Louis, propriétaire à Échenoz-la-Meline. — 1874.
THIBAUT, notaire à Gray. — 1885.
THIÉBAULT (l'abbé), curé d'Autrey-lez-Cerre. — 1884.

MM. THIRION, Charles, négociant à Corre. — 1883.
THOUVEREY, propriétaire à Quincey. — 1885.
TOURNIER (l'abbé), curé d'Athesans. — 1886.
TRAVELET, Pierre, propriétaire à Bourguignon-lez-Morey. — 1859.
TRUCHOT, Ernest, avocat, ancien magistrat, à Lure. — 1882.
VALSER, industriel à Saint-Loup. — 1885.
*DE VEZET (le comte), propriétaire à Besançon. — 1887.
VIENNEY, Jean-Baptiste, propriétaire à Rosey. — 1881.
VILLEQUEZ, Jules, propriétaire à Rosey. — 1881.
VINCENT, Charles, industriel à Larians. — 1892.
VIROT, propriétaire à Comberjon. — 1883.
*DE VORGES (O. ✻), ancien ministre plénipotentiaire, à Maussans. — 1890.
WEISS-FRÉZARD, Joseph, manufacturier à Ronchamp. — 1882.
WORM, manufacturier à Malbouhans. — 1882.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 Abbeville..... Société d'émulation d'Abbeville.
2 Agen ..... Société d'agriculture, sciences et arts.
3 Alger..... Société d'agriculture d'Alger.
4 Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
5 Amiens..... Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.
6 Angers..... Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angers..... Société industrielle et agricole d'Angers.
8 Angers..... Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
9 Arbois..... Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.
10 Auxerre..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
11 Bar-le-Duc..... Société des lettres, sciences et arts.
12 Belfort..... Société belfortaine d'émulation.
13 Besançon..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
14 Besançon..... Société d'émulation du Doubs.
15 Besançon..... Société d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture du département du Doubs.
16 Béziers..... Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
17 Béziers..... Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
18 Bône..... Académie d'Hippone. Société de recherches scientifiques et d'acclimatation.
19 Bordeaux..... Société d'agriculture du département de la Gironde.
20 Boulogne-sur-Mer.. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
21 Bourg..... Société d'horticulture pratique de l'Ain.
22 Bourges ..... Société historique du Cher.
23 Brives..... Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
24 Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.
25 Châteauroux..... Société d'agriculture de l'Indre.
26 Cherbourg..... Société nationale académique de Cherbourg.

27 Cognac..... Comité de viticulture de l'arrondissement de Cognac.
28 Colmar..... Société d'histoire naturelle de Colmar.
29 Compiègne..... Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
30 Digne..... Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.
31 Dijon..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
32 Dijon..... Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
33 Draguignan..... Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
34 Dunkerque..... Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
35 Épinal..... Société d'émulation du département des Vosges.
36 La Rochelle..... Sociétés des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
37 Le Havre..... Société nationale havraise d'études diverses.
38 Le Havre..... Société d'horticulture et de botanique du Havre.
39 Lons-le-Saunier.... Société d'émulation du Jura.
40 Louhans..... Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Louhans.
41 Lyon..... Société académique d'architecture de Lyon.
42 Lyon..... Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
43 Lyon..... Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
44 Lyon..... Société botanique de Lyon.
45 Lyon..... Annales du musée Guimet.
46 Mâcon..... Société d'agriculture, sciences et belles-lettres. (Académie de Mâcon.)
47 Le Mans..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
48 Meaux..... Syndicat agricole de Meaux.
49 Melun..... Société d'agriculture de Melun.
50 Melun..... Société d'horticulture des arrondissements de Melun et de Fontainebleau.
51 Mende..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère.
52 Metz..... Académie des lettres, sciences et arts.
53 Montauban..... Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

54 Montauban..... Société d'agriculture de Tarn-et-Garonne.
55 Montbéliard..... Société d'émulation de Montbéliard.
56 Moscou..... Société impériale des naturalistes.
57 Moulins ..... Société d'émulation de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres.
58 Moulins ..... Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.
59 Mundolsheim..... Société d'apiculture d'Alsace-Lorraine.
60 Nancy... ..... Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.
61 Nantes ..... Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
62 Nantes ..... Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.
63 Nantes ..... Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
64 Nantes ..... Comice agricole central de la Loire-Inférieure.
65 Nevers ..... Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
66 Nice ..... Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.
67 Nice. ..... Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
68 Nîmes..... Académie du Gard.
69 Niort..... Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres.
70 Paris..... Société nationale d'agriculture de France.
71 Paris..... Comité des travaux historiques et scientifiques.
72 Paris..... Bibliothèque de la Revue des Sociétés savantes des départements.
73 Paris..... Académie des inscriptions et belles-lettres.
74 Paris..... Société des agriculteurs de France.
75 Paris..... Association franc-comtoise : *les Gaudes*. (M. Tuetey, 60, rue des Francs-Bourgeois.)
76 Paris..... *Feuille des Jeunes naturalistes*. (M. Adrien Dolfus, rue Pierre-Charron, 35.)
77 Paris..... .... *Journal d'éducation populaire*.
78 Paris..... Romania : revue des langues romanes.
79 Paris..... Société de l'histoire de Paris. (Éditeur du Bulletin, M. Champion, libraire, 9, quai Voltaire, à Paris.)
80 Paris..... Société philotechnique.
81 Paris..... Revue des travaux scientifiques.

82 Poitiers..... Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
83 Poligny..... Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
84 Reims..... Académie nationale de Reims.
85 Romans..... Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble, Gap et Viviers.
86 Rouen..... Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
87 Saint-Dié..... Société philomatique vosgienne.
88 Stockholm (Suède) Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités.
89 Strasbourg..... Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
90 Tarare..... Société de viticulture et d'horticulture.
91 Toulouse..... Société d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.
92 Toulouse..... Société archéologique du midi de la France.
93 Tours..... .. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.
94 Troyes..... Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
95 Tunis..... Chambre consultative d'agriculture de Tunisie, 19, rue El-Sadikia.
96 Valenciennes..... Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
97 Vannes..... ... Société polymathique du Morbihan.
98 Vesoul..... Société d'encouragement à l'agriculture : *Le Sillon* (Bulletin de la).
99 Vienne..... Hofmuseum, à Vienne (Autriche).
100 Vitry-le-François.. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
101 Washington.. ... Institut Smithsonien (Smithsonian-Institution), à Washington (États-Unis d'Amérique).

Bibliothèques de la province auxquelles il est envoyé un exemplaire du Bulletin annuel de la Société :

1° Besançon ; — 2° Dole ; — 3° Gray ; — 4° Lons-le-Saunier ; — 5° Montbéliard ; — 6° Poligny ; — 7° Salins ; — 8° Vesoul.

LISTE des Présidents de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône depuis son organisation.

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
DE MAILLY, maire de Vesoul	1806
Id	1807
JEANGÉRARD, procureur général impérial près la cour et justice criminelle	1808
Id	1809
Id	1810
Id	1811
Baron HILAIRE, préfet de la Haute-Saône	1812
Id	1813
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1819
Id	1820
GALMICHE (Claude-Nicolas)	1821
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1822
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal de Vesoul	1823
Le comte DE ROSIÈRES, secrétaire général de la préfecture	1824
Le chevalier DE VILLENEUVE, préfet de la Haute-Saône	1825
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1826
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1827
Le comte DE BRANCAS, préfet de la Haute-Saône	1828
HUGON (Joseph-Xavier), président du tribunal	1829
LEBRUN DE CHARMETTES, préfet de la Haute-Saône	1830
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1831
LUCOTTE, conservateur des forêts	1832
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1833
BRUNEAU, receveur général	1834
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1835
PRATBERNON, docteur en médecine	1836
THIERRY (Amédée), préfet de la Haute-Saône	1837
PRATBERNON, docteur en médecine	1838
LACORDAIRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1839
THIRRIA, ingénieur en chef des mines	1840
BAULMONT (Nicolas-David)	1841
Marquis D'ANDELARRE	1842
CHAUDOT DE CORRE	1843
MAULBON D'ARBAUMONT, ingénieur en chef des ponts et chaussées	1844
Marquis D'ANDELARRE	1845
FACHARD, président du tribunal	1846
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1847
Marquis D'ANDELARRE	1848
CHAUDOT DE CORRE	1849

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉES
Marquis D'ANDELARRE	1850
CHAUDOT DE CORRE	1851
Marquis D'ANDELARRE	1852
BOSSEY, ingénieur des mines	1853
Marquis D'ANDELARRE	1854
BOSSEY, ingénieur des mines	1855
CHAUDOT DE CORRE	1856
Marquis D'ANDELARRE	1857
BAILLY, inspecteur d'académie	1858
GRILLON, président du tribunal	1859
DÉY, directeur de l'enregistrement et des domaines	1860
Marquis D'ANDELARRE	1861
GALMICHE (Eugène), conseiller de préfecture	1862
Id	1863
Id	1864
P. DE LA MARTINIÈRE, directeur des contributions indirectes	1865
Id	1866
Id	1867
SUCHAUX (Louis), imprimeur	1868
Id	1869
GALMICHE (Roger), avocat	1870
Id	1871
Id	1872
Id	1873
Id	1874
Id	1875
REBOUL DE NEYROL (Jules)	1876
Id	1877
Id	1878
Id	1879
Id	1880
Id	1881
Id	1882
Id	1883
Id	1884
Id	1885
Marquis DE SAINT-MAURIS	1886
Id	1887
Id	1888
Id	1889
Id	1890
Id	1891
Id	1892
Id	1893
CHEVASSU (Octave)	1894

SÉANCE DU 8 MARS 1894

Présidence de M. Chevassu

Etaient présents : MM. le docteur Guillaume, Chavane, Cardot de la Burthe, Toupot de Béveaux, Henry Boisselet, Paul Petitclerc, Augustin Boisselet, Renahy, Millischer, Thouvercy, Lhomme et Henri de Beauséjour.

A l'ouverture de la séance, le président prononce l'éloge funèbre de son prédécesseur M. le marquis de Saint-Mauris et de M. Reboul de la Juillière, président honoraire.

Sur la motion de M. Chavane, l'assemblée décide que ce discours figurera au *Bulletin* de la Société, à la suite du présent procès-verbal ; elle propose en outre de faire insérer préalablement et en première ligne les deux discours prononcés par M. le docteur Guillaume, les 20 mai 1893 et 20 janvier 1894, aux funérailles de M. le marquis de Saint-Mauris et de M. Reboul de la Juillière.

Lecture par le secrétaire perpétuel du procès-verbal de la dernière séance du 23 décembre 1893, lequel a été adopté sans observation.

A la suite de cette lecture, M. Chavane propose la cessation, par mesure d'économie, de l'abonnement au *Journal de l'agriculture pratique,* dirigé par M. Grandeau et précédemment par MM. Baral et Lecouteux. Il fait valoir, à l'appui de sa proposition, le prix élevé de cette publication, ainsi que le peu d'intérêt qu'elle offre actuellement à la Société.

L'assemblée, adoptant les motifs allégués par M. Chavane, décide que l'abonnement, qui a été souscrit pour l'année 1894, ne sera pas renouvelé à partir de 1895.

Le président annonce à ses collègues que Mlle Chapuis, de Vesoul, a fait don à la Société d'un objet d'art, œuvre de son père, consistant en la réduction d'un escalier tournant en acajou avec rampe ajourée en cuivre. Le travail délicat

de cette curieuse miniature, déposée sur le bureau, a été fort apprécié par les membres présents, qui ont émis l'avis d'accepter cet objet d'art et de le classer dans les collections de la Société, en invitant le président à remercier la donatrice.

Dépôt sur le bureau par M. Toupot de Béveaux, trésorier, du compte des recettes et dépenses de l'année 1893, avec les pièces à l'appui. L'assemblée nomme, en qualité de commissaires chargés de l'examen de ces comptes, MM. Cardot de la Burthe et Colin, qui feront leur rapport à la prochaine séance.

Le président remercie M. Paul Petitclerc du don par lui fait à la Société du superbe portrait de Sa Majesté Alexandre III, empereur de Russie. Ce portrait restera dans la salle des séances.

Puis M. Petitclerc, l'un des délégués, donne lecture de son compte-rendu de la séance tenue le 25 janvier 1894 par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, et insiste principalement sur le cordial et chaleureux accueil que cette assemblée a fait aux délégués de la Société, MM. Petitclerc et Henry Boisselet.

Lecture par M. le docteur Guillaume des *Notes* d'un agriculteur qui a désiré garder l'anonyme, sur les calamités de l'agriculture dans la Haute-Saône au cours de l'année 1893. Dans cette intéressante étude, l'auteur fait ressortir avec une grande compétence les diverses causes qui, indépendamment de la sécheresse excessive, ont occasionné la pénurie des récoltes, tant en céréales qu'en fourrages ; il y joint de sages conseils sur les moyens d'atténuer, dans la mesure du possible, les pertes subies par l'agriculture.

La lecture de ce document a suggéré diverses réflexions et observations à quelques membres de la réunion, notamment à M. Lhomme, de Dampierre-sur-Linotte, qui rapporte avoir vu dans le département du Doubs une plante fourragère très robuste, dite *gesse des bois* ou *lathyrus sylvestris,* de la

famille des légumineuses, venant très bien dans des terres arides ou de qualité inférieure, et qui serait d'un grand secours pour parer au déficit des fourrages ; mais, objecte un autre sociétaire, cette plante, dont les avantages et l'utilité ne sont pas contestés, ne peut guère être immédiatement employée et mise en culture, à cause de son prix relativement trop élevé.

M. Lhomme ajoute que, si les inondations de quelques prairies aux moyens de barrages établis en amont des cours d'eau n'ont pas produit le résultat qu'on en attendait, c'est à cause de l'époque tardive à laquelle ils ont été opérés et du trop grand abaissement de la température, qui a été la conséquence de cette tardiveté. On comprend aisément, en effet, que le trop grand refroidissement de l'eau pendant les nuits d'août et les premières heures de la matinée ait mis obstacle à l'impulsion de la végétation.

M. Henry Boisselet donne lecture du mémoire de M. Jules Gauthier, archiviste et archéologue à Besançon, sur l'*Eglise abbatiale de Faverney*.

C'est toujours une bonne fortune pour notre Société de recevoir les études si complètes, si consciencieuses de M. Gauthier, et elle n'a pas oublié le vif intérêt que lui a causé le mémoire du même auteur sur l'*Artillerie de la place de Gray au XVIIe siècle*. Aussi est-ce avec la plus grande attention que l'assemblée a écouté la lecture des notes archéologiques et épigraphiques de notre sympathique collègue sur l'une des plus anciennes églises de la Haute-Saône, dont le miracle de 1608 a accru la renommée.

Avec une grande érudition, fruit des études d'un esprit sagace, M. Gauthier fait une savante description de ce monument ; il en indique l'origine, qui, d'après les archives, remonterait au XIIe siècle (1132 à 1160), ainsi que les diverses modifications que cet édifice a subies successivement au cours des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Cet attachant récit, où l'évocation heureuse du passé fait ressortir le caractère grandiose de l'abbaye bénédictine, est complété par la description des monuments funéraires qui, avec leurs curieuses inscriptions, donnent à la vieille abbaye l'aspect d'une vaste nécropole.

Le cadre d'un procès-verbal ne permet pas d'entrer dans de plus amples détails, ni de signaler comme il conviendrait la valeur du mémoire de M. Gauthier ; mais, comme l'assemblée, faisant un sincère accueil à cette œuvre, en a, dans un accord unanime, décidé l'insertion au *Bulletin*, les sociétaires pourront en prendre communication et en apprécier le mérite.

M. Petitclerc fait la distribution de graines de la courge-baleine, et donne lecture de ses conseils pratiques pour la culture, avec succès, de cet excellent potiron. Cette instruction sera jointe au procès-verbal.

Le président donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 16 décembre 1893, par laquelle notre Société est invitée à nommer des délégués pour assister à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu le 27 mars 1894, à deux heures, à la Sorbonne.

L'éloignement de notre cité, ainsi que les frais de déplacement et de séjour à Paris, ne permettent guère à la Société d'accepter cette invitation, qui, d'ailleurs et pour ces seuls motifs, a été déclinée par les membres présents à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à trois heures et demie.

Le secrétaire perpétuel, CHAVANE.

Le président, CHEVASSU.

Discours prononcé le 20 mai 1893 par M. le docteur GUILLAUME, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, aux funérailles de M. le marquis DE SAINT-MAURIS, président de la Société.

MESSIEURS,

Interprète de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, je viens déposer sur le cercueil de M. le marquis de Saint-Mauris l'expression de nos unanimes, sincères et légitimes regrets.

M. de Saint-Mauris était un de ces hommes qui, lorsqu'une œuvre utile surgit quelque part, sont toujours prêts à y participer, toujours disposés à y consacrer non seulement leur argent, mais leur cœur. C'est ainsi qu'il fut un de nos associés de la première heure ; et, dès lors, soit comme simple membre, soit plus tard comme vice-président et président titulaire, nous l'avons vu, pendant de longues années, au milieu de nous tel qu'il a été partout : affable, dévoué, généreux.

Tous ceux qui l'ont approché diront sa bienveillance ; ils diront aussi la facilité et l'agrément des relations qu'on avait avec lui ; ils affirmeront quel intérêt éclairé il portait à toutes les questions dont s'occupe notre Société, et notamment à celles si importantes de l'agriculture.

Je dirai, moi, que ce qui distinguait M. de Saint-Mauris, c'était le sens inné du bon et du bien, et qu'avec cela il était l'ami de tout vrai progrès. De telles qualités le désignaient naturellement à notre présidence : aussi est-ce à l'unanimité que ses collègues l'ont placé et maintenu à leur tête.

Et sa générosité, Messieurs, nombreux sont ceux qui en ont éprouvé les effets. Les écoles, les salles d'asile qu'il a fondées et qu'il entretenait, les institutions bienfaisantes qu'il aidait de ses largesses, la grande part qu'il a prise à la construction de votre belle église, l'ambulance installée dans sa demeure aux jours néfastes de 1870 témoignent du noble usage qu'il savait faire de la fortune.

M. de Saint-Mauris a prouvé que bon sang ne peut mentir, et il a bien perpétué les traditions de la vieille et illustre famille dont il

descendait : car il ne s'est inspiré que de la charité, de la religion, de l'utile et du juste.

Que le souvenir d'une vie si bien remplie soit, pour les siens, la consolation d'aujourd'hui !... La nôtre, c'est la certitude de trouver dans un fils, élevé à l'école de l'honneur, le digne successeur de celui auquel nous adressons un dernier adieu.

Discours prononcé le 20 janvier 1894 par M. le docteur GUILLAUME, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, aux funérailles de M. REBOUL DE LA JUILLIÈRE, président honoraire de la Société.

MESSIEURS,

Les deuils succèdent aux deuils pour la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, et chaque fois le coup frappe à sa tête, sur les meilleurs de ses membres. Hier, c'était son président titulaire, M. le marquis de Saint-Mauris ; aujourd'hui, c'est son président honoraire qui s'en va dans la tombe, M. Louis-Jules Reboul de la Juillière, commandeur de la Légion d'honneur.

Pendant dix ans, M. Reboul fut tout à la fois l'âme et le guide de la Société d'agriculture. Stimulant les uns, encourageant les autres, il donnait à tous l'exemple en fournissant lui-même une large part de travail personnel. Nos bulletins, de 1873 à 1886, sont remplis de ses communications, aussi intéressantes que variées ; et, dans toutes, le style le plus élégant s'allie à la pensée la plus féconde, la clarté la plus vive à l'érudition la plus sérieuse. Un jour vint où il nous apporta, disons mieux, nous imposa sa démission ; car personne ne voulait l'accepter. Ce jour-là, notre honoré président ne désertait pas la charge qu'il remplissait si bien ; il se retirait malgré lui, malgré la Société tout entière, parce qu'il se sentait frappé par une grave infirmité, la plus grave de toutes pour un homme d'études : sa vue s'affaiblissait peu à peu ; elle devait, par une diminution progressive, lui faire presque totalement défaut. Mais, si les yeux de M. Reboul n'y voyaient plus guère, son intelligence conservait toute sa lucidité, et une verte vieillesse nous promettait longtemps encore l'aide de sa

science, de son jugement et de son expérience. Malheureusemement, les meillleures espérances sont souvent déçues, et notre doyen, en dépit des prévisions les plus rationnelles, disparaît de nos rangs au moment même où nous nous félicitions davantage de sa robuste santé.

Les hautes facultés de M. Reboul, son esprit d'observation, sa ténacité au travail lui ont valu d'importantes fonctions publiques ; son amour rigide du devoir lui ont mérité les plus grands honneurs. Après de fortes études, perfectionnées à l'étranger, en Suisse et en Allemagne, il était reçu docteur en droit par la Faculté de Paris. M. de Gasparin, alors ministre de l'intérieur, l'attachait à son cabinet, et bientôt il était nommé sous-préfet, d'abord à Yssingeaux, dans la Haute-Loire, et ensuite à Lure. Sa valeur commençait à être appréciée, et il reçut dans cette dernière ville la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Son passage dans la Comté lui fit connaître et estimer les Comtois ; dès lors, il choisit la Haute-Saône pour son pays d'adoption. Cependant il ne tarda pas à s'en éloigner pour aller dans les Deux-Sèvres. Mais l'Empire a conçu l'idée de créer dans les grandes villes des sous-préfectures d'arrondissement. Elles seront occupées par des hommes qui révèlent en eux des qualités spéciales d'administrateurs, et qu'on veut préparer ainsi au rôle élevé que l'avenir leur réserve. M. Reboul compte parmi les rares élus de cette promotion ; Strasbourg, sa nouvelle résidence, le rapproche de cette Franche-Comté qu'il n'a pas oubliée. Là, jetant les yeux au delà du Rhin, familier avec la langue et les affaires allemandes, il étudie la Prusse en judicieux et perspicace observateur : il la voit grandir dans son ambition, suit attentivement ses progrès et signale dès lors les dangers qui pourraient en résulter pour la Patrie française. Les rapports qu'il rédigea à ce sujet, s'ils ne furent pas assez écoutés, furent du moins très remarqués. On ne tint qu'un compte insuffisant de l'ampleur et de la justesse des appréciations qu'il formulait ; on s'arrêta trop au fini de leur rédaction. Néanmoins, le gouvernement, voulant s'associer plus intimement leur auteur, l'appelle à Paris, en 1862, d'abord comme chef de division et bientôt comme chef du service de la Presse. C'était une fonction délicate pour tout autre que M. Reboul. Il s'en acquitta avec autant de libéralisme que d'équité, et mérita ainsi la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Pendant ce temps-là, on installe à Vincennes un grand asile pour les convalescents des hôpitaux de Paris. Il faut, dans cet établissement

qui débute, un administrateur expérimenté : la direction en est confiée à M. Reboul. Il occupait ce nouveau poste depuis quelques années, quand éclata la guerre néfaste de 1870. On devine tout ce que son patriotisme dut souffrir en voyant ces désastres qu'il avait trop exactement prévus. Bientôt Paris ferme ses portes au flot montant de l'ennemi. Les convalescents des hôpitaux ne sont plus évacués sur leurs refuges du dehors. La grande cité est enserrée dans une ceinture de forteresses, d'artillerie et de baïonnettes allemandes. M. Reboul ouvre aux blessés l'asile qu'il dirige. Au lieu de réconforter des valétudinaires, on pansera à Vincennes les mutilés des balles et des obus. Les infirmiers se transforment en brancardiers, et ces hommes, qui comptent parmi eux bon nombre de Comtois, s'en vont sur les coteaux de Champigny, conduits par M. Reboul en personne, relever les victimes de la suprême bataille. Grâce à la prévoyance de son directeur, la vaste ambulance est largement approvisionnée de vivres frais, de pain blanc, de secours en tous genres : nos pauvres soldats n'y manquèrent de rien. Soins assidus et dévoués, nourriture saine et abondante, large et bienfaisante hospitalité, ils eurent tout ce que réclamaient leurs souffrances ; tout avait été organisé à merveille pour leur profit : on sentait là une administration modèle. Aussi la croix de commandeur fut-elle justement accordée à M. Reboul, sur la proposition du ministère de la guerre. C'était la récompense et le couronnement d'une vie consacrée tout entière au bien et au devoir.

L'heure de la retraite avait sonné pour notre regretté défunt. Il vint, comme il se l'était toujours promis, se reposer à Vesoul. Que dis-je ? Se reposer ; non, je me trompe. Il continua à travailler dans notre Société d'agriculture, sciences et arts ; il s'occupa, comme par le passé, de bienfaisance. M. Reboul, dans sa longue carrière, avait beaucoup vécu au milieu des misères humaines. Il ne cessa jamais de s'y intéresser, et s'ingéniait de tout son pouvoir à les soulager. Partout où criait la douleur, où pleurait la pauvreté, on était sûr de le rencontrer. Peu lui importaient les opinions politiques ou religieuses de l'indigent. Ami fervent de la vraie liberté, il ne voyait aucune entrave à la charité dans ces dissidences. Pour lui, le malheur était l'essentiel trait d'union ; la bienfaisance, l'agent le plus efficace de la paix sociale. Voilà la méthode qu'appliquait, en toute circonstance, celui qui va dormir son dernier sommeil dans cette tombe honorable et respectée ; voilà les œuvres qui feront vivre la mémoire de

M. Reboul de la Juillière ; voilà la conduite dont le souvenir sera la consolation de sa famille, l'exemple de ceux qui l'ont connu et qui, l'ayant vu de près, devaient, comme moi, comme nous tous, apporter ici, en toute vérité, l'expression de leur estime et de leurs regrets.

Eloge funèbre de M. le marquis DE SAINT-MAURIS et de M. REBOUL DE LA JUILLIÈRE, prononcé, à l'ouverture de la séance du 8 mars 1894, par M. CHEVASSU, président.

MESSIEURS,

J'inaugure la présidence de notre Société par l'accomplissement d'une douloureuse mission.

En moins d'une année, nous avons eu le malheur de perdre notre président titulaire M. le marquis de Saint-Mauris, et notre président honoraire M. Reboul de la Juillière.

Après les sympathiques et éloquentes paroles que vous avez entendues à leurs funérailles et qui vous ont fidèlement retracé leurs hautes qualités et leurs vertus, je devrais m'abstenir et garder le respectueux silence que commande la mort ; mais je croirais manquer à mon devoir si je ne venais, en ce jour, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, offrir à ceux qui furent ses présidents honorés l'hommage de sa douleur et de ses regrets.

M. le marquis de Saint-Mauris présida notre Société pendant huit années avec une générosité et un dévoûment qui contribuèrent sensiblement à la prospérité de notre Association.

Le grand âge de M. de Saint-Mauris, sa santé affaiblie et ses fréquents déplacements hors de sa résidence de Colombier ne lui ont pas permis d'assister aussi souvent qu'il l'aurait voulu aux séances de la Société : il m'en a souvent exprimé ses regrets en m'assurant que, bien qu'absent de nos réunions, il prenait toujours le plus vif intérêt à nos travaux.

Par un profond sentiment de reconnaissance pour les bienfaits de M. de Saint-Mauris, votre conseil d'administration n'a pas voulu lui donner un successeur pendant le cours de l'année 1893. Il a, de plus, mais sans succès, cherché à maintenir dans la famille de M. de Saint-

Mauris l'honneur de la présidence de notre Société en faisant appel au bienveillant concours de M. le marquis, son fils.

Nous avons pensé, en effet, que la prorogation de la présidence de notre vénéré collègue jusqu'en fin d'année et le choix de son fils pour son successeur constitueraient tout à la fois le témoignage le plus manifeste de notre gratitude et de nos regrets et la meilleure manière d'honorer sa mémoire.

M. Reboul de la Juillière occupa, non sans éclat, pendant dix années, la présidence de notre Société ; il lui consacra toutes les forces de sa verte vieillesse ; il la présida surtout, avec un intelligent et rare dévoûment, dans des circonstances difficiles, alors que cette institution, déjà vieille d'années et de services rendus, eut à lutter pour défendre son existence menacée.

Avec une infatigable activité, soutenue par une énergie constante et jamais épuisée, et aussi avec cette extrême affabilité qui désarme les adversaires et conquiert les sympathies, M. Reboul parvint à surmonter tous les obstacles, à relever le courage de ses collaborateurs et à donner ainsi une vie nouvelle à notre Association, qui put, dès lors, plus modestement il est vrai, mais aussi avec plus de sécurité, poursuivre le cours de ses travaux et continuer à diriger son œuvre dans la voie du progrès.

C'est donc, Messieurs, un tribut de reconnaissance que je veux apporter aujourd'hui au restaurateur de notre Société.

Puis, personnellement, très touché des affectueuses marques d'estime, des utiles conseils et des encouragements que M. Reboul m'a donnés depuis que vous avez bien voulu m'appeleer à la vice-présidence de la Société, je désire aussi, à cette heure, lui en exprimer ici ma vive et profonde gratitude.

Je n'essaierai pas de vous faire la biographie de M. Reboul : des voix amies, d'ailleurs, et au nombre de celles-ci la chaude parole de mon collègue et ami M. le docteur Guillaume, vous ont raconté cette vie si belle, si noblement remplie, dont la charité, œuvre sublime des âmes chrétiennes, fut le principal mobile ; elles vous ont aussi montré l'homme de bien, l'homme du devoir, dans les diverses phases de sa carrière administrative, carrière qui fut toute de travail, de loyauté et d'honneur.

Je ne saurais dire aussi bien. Toutefois, voulant honorer aussi la mémoire de notre regretté collègue, je tiens à vous rappeler que ce

fut M. Reboul qui, continuellement à la recherche des misères à soulager, créa le Comité libre de bienfaisance, œuvre de charité, qu'il présida et dirigea pendant douze années, même jusqu'à sa dernière heure, avec une admirable sollicitude.

Cette œuvre généreuse lui survivra : du moins, nous qui sommes ses légataires, ferons-nous tous nos efforts pour la continuer et la maintenir dans l'état prospère où il nous l'a laissée.

Je veux encore ajouter, avant de finir, qu'ayant eu de fréquentes et amicales relations avec notre président honoraire, surtout en ses dernières années, et l'ayant mieux connu, j'ai pu apprécier la grandeur de ses vertus civiques et admirer la place immense qu'occupa, dans cette âme vaillante, éminemment française, dans ce cœur de chrétien, le sentiment du patriotisme.

C'est assez vous dire, Messieurs, que M. Reboul, nature d'élite, fut un ardent patriote et un grand citoyen.

Conseils pour la culture de la courge-baleine et, en général, de toutes les courges comestibles.

Une pratique de sept années m'a amené à planter de la manière suivante les courges que je destine à ma consommation et à diriger ainsi leur culture.

Vers le 15 ou le 20 avril, je plante une à une mes graines de courges dans du terreau, soit sur une couche chaude, soit dans des pots de terre ordinaires ; j'arrose, la plantation terminée, afin de mouiller les graines et d'amener plus promptement leur germination. Je renouvelle l'arrosage tous les deux ou trois jours, jusqu'à ce que les graines aient levé, ce qui demande de douze à quinze jours environ.

Dès que les jeunes plants ont plusieurs feuilles et de 6 à 7 centimètres de hauteur, je les repique dans du terreau, en leur donnant une place largement suffisante ; les pots de terre de 12 centimètres de diamètre conviennent parfaitement pour ce repiquage.

Lorsque la plante a passé une huitaine de jours en pots,

où elle prend de la vigueur et émet de nombreuses racines, on la met en place définitivement.

Pour cela faire, il convient de pratiquer, dans une plate-bande à bonne exposition, un trou de 40 centimètres de largeur sur 25 à 30 centimètres de profondeur, et de remplir très complètement ce trou de fumier, que l'on foulera légèrement. On dispose sur le fumier un premier lit de 5 à 6 centimètres d'épaisseur de terre ordinaire (se servir de celle qui a été enlevée du trou), puis un deuxième lit, de semblable épaisseur, de terreau.

Ces deux lits devront ainsi former une sorte de petite butte au milieu de laquelle on plantera avec précaution, et le soir de préférence, un pied de potiron, en étalant convenablement les racines. Il ne restera plus qu'à entourer ce pied de paillis de fumier et à arroser le tout.

Tant que les gelées sont à craindre, on devra abriter les courges, qui sont très tendres, avec des capuchons de paille, ou des cloches en verre, ou bien encore avec de grands pots de terre dont on bouchera le petit orifice.

Une fois les gelées passées, on pourra faire, de temps en temps, le soir, après une chaude journée, quelques arrosages.

On n'emploiera pour cela que de l'eau ayant passé plusieurs heures à l'air libre.

Bientôt les jeunes plants se développeront vigoureusement et émettront de nombreuses feuilles et branches latérales, puis viendront les fleurs et les fruits.

Pour empêcher les branches latérales de ruiner le sol inutilement et de trop éparpiller la sève, on coupera celles-ci à deux feuilles, dès qu'elles seront un peu fortes, en prenant le soin de conserver intacte la branche principale.

Cette branche, qui porte ordinairement les fruits, pourra être diminuée considérablement, à un moment donné, si on le juge nécessaire, lorsque le fruit aura acquis toute sa grosseur et qu'il ne lui restera plus qu'à mûrir.

Quant aux fruits, on n'en laissera qu'un seul, ou deux au plus, en choisissant de préférence le mieux formé, le plus sain et le plus rapproché du pied.

Pour le faire grossir, on arrosera fréquemment le pied, par les grandes chaleurs, au coucher du soleil, en coupant l'eau avec un peu de purin, si l'on en a sous la main.

On pourra aussi, pour que la courge mûrisse plus également, soulever délicatement celle-ci, et glisser sous elle soit une large tuile, soit une planche. Pour ce travail, deux personnes ne sont pas de trop ; autrement on s'expose à détacher la queue du pied-mère.

La récolte des fruits doit se faire, par une journée ensoleillée, dans les premiers jours du mois d'octobre : ne pas attendre les gelées.

On doit laisser les courges se ressuyer pendant un ou deux jours dans un endroit sec, puis on les rentrera définitivement, en les rangeant sur des rayons, dans une pièce plutôt chaude que froide.

La courge-baleine est de bonne garde, comme la galeuse d'Ezynes ; mais il est préférable de la manger avant les grands froids, et même quelques semaines après la cueillette. A ce moment, elle est plus en chair et, partant de là, plus délicate.

P. PETITCLERC.

SÉANCE DU 10 MAI 1894

Présidence de M. Chevassu

Etaient présents : MM. le docteur Guillaume, Cardot de la Burthe, Henry Boisselet, Toupot de Béveaux, Paul Petitclerc, commandant Sautier, Paul Bidaux, commandant Péroz, Lhomme et Simon Renard.

M. Boisselet, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans modification.

Le président dit que, conformément au vœu exprimé par l'assemblée dans sa dernière séance, il a, au nom de la Société, remercié Mlle Chapuis du don qu'elle lui a fait d'une œuvre d'art.

M. Cardot de la Burthe lit le compte-rendu de la commission sur le compte des recettes et des dépenses de 1893. Il le déclare exact en toutes ses parties, et demande à l'assemblée de décerner des remercîments à son trésorier M. Toupot de Béveaux, ce qui a été fait immédiatement.

Le rapport de M. Cardot, terminé par un bulletin nécrologique rappelant les décès survenus au cours de l'année 1893 parmi les membres de la Société, sera inséré à la suite du présent procès-verbal.

Le président donne lecture de la notice de M. Gasser, naturaliste à Mantoche, sur la grotte dite *La-Baume-Noire,* près de Fretigney.

Ce document, qui vient ajouter d'intéressants détails à l'admirable travail de M. Thirria sur la statistique géologique et minéralogique de la Haute-Saône, débute par une exacte et minutieuse description de la grotte de *La-Baume-Noire,* à l'appui de laquelle l'auteur présente des croquis faisant ressortir l'aspect des trois salles qui composent cette grotte.

Puis M. Gasser donne communication des trouvailles qui ont été faites, tant par ses soins que sous la direction de MM. Rothiot, Meunier et Jourdy, de Gray, des vestiges de l'âge préhistorique ou de l'époque préromaine, soit en débris d'ossements humains et d'animaux, soit en poteries et instruments divers, en silex, os et en schiste de grauwacke métamorphique.

A l'aide des débris d'ossements humains, M. Gasser a pu reconstituer assez exactement la taille moyenne des individus

qui, à diverses époques, ont habité cette grotte ou sont venus simplement y chercher un refuge : cette partie du mémoire est traitée avec une grande érudition.

L'assemblée, vivement intéressée par la lecture de ce document, en a décidé l'insertion au *Bulletin*.

Dans sa séance du 25 avril 1891, le président a entretenu ses collègues d'un nouveau mode de taille de la vigne pratiqué et préconisé par M. Dezeimeris, viticulteur à Loupiac (Gironde), et, après leur en avoir signalé les avantages, il les a invités à en faire l'application.

Puis, de son côté, il a cherché à répandre et à faire adopter ce genre de taille dans notre région ; mais il avoue avoir complètement échoué dans sa tentative.

Il revient aujourd'hui sur ce sujet pour faire part d'une importante modification apportée dans la pratique de cette taille et qui, en la simplifiant, permet de l'accomplir avec une plus grande célérité.

Mais, préalablement, il tient à rappeler à l'assemblée en quoi consiste la taille de M. Dezeimeris.

Au lieu de tailler le courson ou sarment à 15 millimètres au-dessus de l'œil fructifère, suivant la méthode adoptée depuis un temps immémorial, M. Dezeimeris enseigne que cette taille doit être effectuée sur l'œil immédiatement au-dessus de celui qui est destiné à la fructification, c'est-à-dire au-dessus du nœud séparatif des mérithalles, mais sous la condition expresse d'éborgner l'œil contigu à la section.

La conservation du nœud séparatif des mérithalles a pour but de garantir la moelle du sarment tant contre la pourriture causée par la pluie que contre la trop vive ardeur du soleil.

C'est donc là une opération rationnelle, d'une logique et d'une utilité manifestes, et si le président n'a pu parvenir à la faire appliquer, c'est, disent les adversaires de cette

innovation, à cause du temps trop long qu'exige la double opération de la section du sarment et de l'annulation de l'œil.

Pour obvier à cet inconvénient, dont on a d'ailleurs exagéré l'importance, voici comment opèrent les vignerons du Midi, où la taille de M. Dezeimeris est universellement pratiquée : ils ne font qu'une seule opération, qui consiste à trancher l'œil supérieur par le milieu et d'un seul coup de sécateur. Ils annulent donc cet œil tout en conservant une portion suffisante du nœud, ainsi que du diaphragme obturateur qui garantit la moelle contre les intempéries et favorise la puissante végétation du bourgeon à naître de l'œil inférieur.

Le président aime à croire que cette ingénieuse opération, qui accélère le travail en le simplifiant, fera tomber toutes les objections formulées contre la taille Dezeimeris et finira par triompher de la routine.

Il ajoute que l'impulsion donnée par cette taille à la végétation est telle, que les sécateurs ordinaires deviendront insuffisants, aussi bien dans nos contrées que dans le Midi, où, depuis quelques années déjà, le vigneron se sert, pour la taille de la vigne greffée sur plant américain, d'un sécateur spécial, à puissante action et demandant le secours des deux mains.

Le président présente à l'assemblée un spécimen de cet instrument qu'il a rapporté du Midi, et il indique la manière de s'en servir.

M. Cardot de la Burthe donne lecture d'une notice sur la concession par la ville de Vesoul aux étrangers venus pour y résider du droit d'habitation et de bourgeoisie, et sur les conditions imposées aux candidats au cours des 16e, 17e et 18e siècles.

Il dépose à l'appui quelques extraits du registre des procès-verbaux dressés par le magistrat, dont la copie servait de lettre-diplôme au récipiendaire.

La notice, ainsi que ces lettres d'habitandage et de bourgeoisie, seront publiées au *Bulletin*.

Dépôt sur le bureau par M. Paul Petitclerc, au nom de M. Galmiche, d'un manuscrit sur le *Castel de Faucogney*, avec son histoire,

Et don par M. Paul Petitclerc des épreuves photographiques d'objets trouvés près de Montagney (Doubs), dans le cours des travaux exécutés pour la construction du chemin de fer de Lure à Loulans.

Le président remercie M. Petitclerc, et le charge d'adresser à M. Galmiche les remercîments de la Société.

Dépôt sur le bureau, pour être classé dans les archives de la Société, du catalogue des plantes de l'arrondissement de Gray, dressé par M. René Maire, jeune botaniste à Gray, pour faire suite au remarquable travail de MM. Ferdinand Renauld et Donat Laloy sur la phytostatique de la Haute-Saône, que la Société a publié dans son *Bulletin* de l'année 1873.

Ce catalogue a été transmis par M. Gasser, naturaliste à Mantoche, qui sera chargé de remercier M. Maire du don par lui fait à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à trois heures et demie.

Le secrétaire adjoint, H. BOISSELET.

Le président, CHEVASSU.

Annexe au procès-verbal du 10 mai 1894

MESSIEURS,

La commission chargée par vous de la vérification des comptes du trésorier de notre Société pour les années

1892 et 1893 a rempli son mandat. Comme toujours, depuis dix ans, elle a constaté la bonne tenue de la comptabilité, sa régularité, la concordance des écritures avec les pièces justificatives des recettes et dépenses.

Votre commission vous propose de voter des remercîments à M. Toupot de Béveaux, en le priant de vouloir bien nous continuer indéfiniment son dévoué concours.

Il reste à votre commission un pieux devoir à remplir, celui de rappeler à votre mémoire les collègues que la mort nous a enlevés pendant les années 1892 et 1893.

Parmi les membres auxiliaires, nous avons à déplorer la perte d'abord de notre vénéré président M. le marquis de Saint-Mauris, puis celle de MM. Bezanson, député de la Haute-Saône, membre du conseil général ; marquis de Raincourt ; Desloye, ancien député ; Lamboley père, notaire honoraire ; Abel Lamboley son fils, ancien conseiller de préfecture ; Audibert père, de Velle-le-Châtel, ancien capitaine de cavalerie, puis agronome.

Parmi les membres ordinaires, nous avons perdu : MM. le général de Bauffremont ; Jeanniot ; Emile Audibert ; Alphonse Ponceot, de Lure ; Déloy, commandant en retraite à Mont-le-Vernois ; Charles Cardot de la Burthe, à Paris ; Collot, colonel en retraite, à Montarlot-les-Rioz ; enfin, l'excellent et distingué directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de Saint-Remy, M. Cordier, chevalier de la Légion d'honneur.

A son début, l'année 1894 nous a déjà été fatale : le 18 janvier, nous perdions notre dévoué président honoraire, si assidu à nos séances, M. Reboul de la Juillière. Nous aurions bien droit à une trêve, si la mort n'était impitoyable.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1894

Présidence de M. Chevassu

Etaient présents : MM. Marsillon, Chavane, Cardot de la Burthe, Henry Boisselet et Paul Petitclerc.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans observation.

Lecture, par le président, du mémoire de M. Gascon, sociétaire, président du Comice agricole de Fontaine-Française (Côte-d'Or), sur la culture du houblon, sur le mode d'installation d'une houblonnière, avec indication des frais par hectare, enfin sur l'entretien de cette plante et les soins divers à lui donner.

Les préceptes enseignés par l'auteur pour obtenir le succès dans la culture du houblon sont clairement exposés ; mais il est à craindre que les frais énormes de premier établissement ne mettent obstacle à toute tentative d'une expérimentation de ce genre, dans notre région.

Toutefois l'assemblée décide que cette utile instruction, émanant d'un praticien habile et éclairé, sera insérée au *Bulletin*.

Communication d'une lettre du président de la Société des sciences naturelles de l'Ain, demandant l'échange de publications entre les deux Sociétés ; cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

En prévision de l'invitation faite annuellement par la Société d'émulation du Doubs à assister à la prochaine réunion de cette Compagnie, l'assemblée désigne comme délégués chargés de représenter la Société : MM. Emile Longin, avocat à Dole, et Augustin Boisselet, de Besançon.

M. Chavane propose de faire souscrire la Société, pour une somme à fixer, à l'érection d'une statue à Mathieu de Dombasle ; l'assemblée, n'étant pas en nombre suffisant pour

statuer dès ce jour sur cette proposition, en ajourne la solution à la prochaine séance.

M. Paul Petitclerc donne quelques renseignements complémentaires sur la culture de la courge-baleine, et fait part à ses collègues des résultats par lui obtenus dans la période écoulée.

Il propose en outre l'échange entre sociétaires : 1° de greffons de poiriers et pommiers appelés, par leurs qualités, à être vulgarisés ; 2° des meilleurs plants de vigne pour raisins de table ; 3° et enfin de plantes vivaces diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à trois heures et demie.

Le secrétaire perpétuel, CHAVANE. *Le président,* CHEVASSU.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1894

Présidence de M. Chevassu

Etaient présents : MM. Chevassu, Guillaume, Marsillon, Chavane, Boisselet, Cardot de la Burthe, Toupot de Béveaux, Paul Petitclerc, Suchaux, Jourdan, Sautier, de Parades, Fachard, Lhomme et Renahy.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel a été adopté sans observation.

Il est procédé, par voie d'élection, au renouvellement du conseil d'administration pour 1895.

M. Chevassu a été réélu président à l'unanimité des suffrages, moins une voix donnée à M. le docteur Guillaume.

L'élection des deux vice-présidents a donné les résultats suivants :

Pour la 1re vice-présidence, ont obtenu : M. le docteur

Guillaume, 13 voix ; M. Fachard, 1 voix ; M. Sautier, 1 voix.

Pour la 2e vice-présidence, ont obtenu : M. Marsillon, 14 voix, et M. Sautier, 1 voix.

En conséquence, MM. le docteur Guillaume et Marsillon ont été élus vice-présidents.

Puis MM. Henry Boisselet, secrétaire adjoint ; Toupot de Béveaux, trésorier ; Cardot de la Burthe, bibliothécaire, et Paul Petitclerc, conservateur du Musée, ont été, à l'unanimité des suffrages moins 1 voix chacun, maintenus dans leurs fonctions.

M. Chevassu remercie l'assemblée de cette nouvelle marque de confiance.

Proposition de la candidature, comme membre ordinaire de la Société, de M. l'abbé Renaud, curé de Guiseuil, présenté par MM. Chavane, Cardot de la Burthe et Boisselet.

Il sera statué sur cette proposition à la prochaine séance, conformément au règlement.

Présentation, par M. Toupot de Béveaux, du projet de budget pour l'année 1895, duquel il résulte que les recettes présumées s'élèvent à la somme de 1,805 fr., les dépenses à celle de 1,684 fr. 35, et le reliquat actif de 120 fr. 65 ; ce document sera inséré au *Bulletin*.

L'assemblée, rapportant la décision par elle prise, le 8 mars 1894, sur la proposition de M. Chavane, dit qu'il y a lieu de continuer l'abonnement au *Journal de l'agriculture pratique*, dirigé par M. Grandeau.

M. Boisselet donne lecture d'une notice de M. Emile Longin sur le siège du château de Vezet par les Impériaux, en 1637 ; cette œuvre intéressante sera insérée au *Bulletin*.

Puis M. Boisselet donne communication du catalogue, dressé par M. Ernest André, de Gray, des monnaies d'or des XIVe et XVe siècles composant le trésor trouvé, en août 1894, à Beaujeu (Haute-Saône).

L'assemblée prie M. Boisselet de faire un rapport sur l'importance de cette trouvaille et sur les circonstances qui l'ont fait découvrir, et ajourne, en conséquence, la publication du catalogue.

M. Chavane expose en ces termes sa proposition de faire contribuer la Société à l'érection d'une statue à Mathieu de Dombasle :

« MESSIEURS,

« La commune de Roville, qu'a illustrée Mathieu de Dombasle, a eu l'idée de lui élever une statue.

« Elle a demandé à toutes les Sociétés d'agriculture, à tous les Comices de s'associer à son initiative, et sa voix a été partout entendue.

« Mathieu de Dombasle est le plus grand agronome des temps modernes : c'est lui qui a posé les principes d'où sont découlés tous les progrès accomplis dans le dernier demi-siècle, non seulement en France, mais à l'étranger ; et avoir été son élève est un titre dont aiment à se parer les agriculteurs les plus renommés. La collection des mémoires présentés pour les primes d'honneur en fait foi.

« La Société d'agriculture de la Haute-Saône ne saurait rester en dehors de ce mouvement, et j'ai l'honneur de vous proposer une somme de 20 fr. »

Cette proposition de M. Chavane a été adoptée par l'unanimité des membres présents.

Puis M. Chavane prononce l'éloge funèbre de notre collègue regretté M. Roger Galmiche, qui fut pendant six ans, de 1870 à 1875, le dévoué président de la Société.

L'assemblée, après avoir écouté avec le plus vif intérêt ce panégyrique, a, dans un sentiment de reconnaissance pour

son ancien président, décidé que l'insertion en serait faite au *Bulletin*, à la suite du présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été close à quatre heures.

Le secrétaire perpétuel, CHAVANE.

Le président, CHEVASSU.

Eloge funèbre de M. Roger GALMICHE, prononcé par M. CHAVANE, secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

L'année 1894 aura été cruelle pour notre Société : au mois de janvier, elle perdait M. Reboul, qui, pendant de longues années et à des heures difficiles, avait présidé à ses destinées, et, au mois de septembre, elle voyait disparaître M. Roger Galmiche, un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, qu'une mort prématurée emportait dans la force de l'âge.

La simplicité voulue de ses obsèques n'a pas permis qu'on dît sur sa tombe et devant son cercueil tous les regrets qu'il laissait derrière soi. Mais, ici, nous avons le droit de parler de lui, ne fût-ce que pour consigner et conserver dans nos archives le souvenir des services rendus.

M. Roger Galmiche est né à Vesoul en 1837, dans l'une de ces vieilles familles de bourgeoisie provinciale où se conservent avec un soin pieux les traditions de loyauté, d'honneur et de devoir ; sa famille était entourée, à Vesoul, de l'estime publique. Son grand-père y avait été successivement juge, puis vice-président du tribunal ; son père y exerçait, avec une incontestable supériorité, les fonctions de conseiller de préfecture, puis de secrétaire général.

C'est dans ce milieu éclairé, sous les yeux d'une mère d'une intelligente tendresse, que se passèrent les premières années de sa vie.

Il fit ses études au lycée de Besançon, puis à l'école de Sainte-Barbe, et, de bonne heure, il avait conquis les diplômes universitaires.

sans lesquels, en France, à cette époque surtout, on n'aurait pu se présenter honnêtement dans le monde. Tout d'abord, son esprit méthodique et posé le poussa du côté des sciences exactes ; il songea successivement à entrer à l'Ecole navale, puis à l'Ecole polytechnique ; mais sa santé ne lui permit pas de persister jusqu'au bout et de se présenter aux examens. Il devait toutefois lui rester des études auxquelles il s'était livré un goût particulier pour les sciences exactes, et des connaissances qui lui permirent de suivre avec le plus vif intérêt les progrès de la chimie et de la physique dans les quarante dernières années.

Eloigné des grandes écoles du gouvernement, il aborda l'étude du droit ; en même temps, il suivait les cours de l'Ecole des Chartes ; et c'est muni du double diplôme de docteur en droit et d'archiviste paléographe qu'il revenait à Vesoul pour s'y faire inscrire au barreau. L'élégance et la précision de sa parole, le soin avec lequel il préparait les dossiers qui lui étaient confiés, la sûreté de sa doctrine et, par-dessus tout, sa loyauté l'y placèrent bientôt au premier rang.

Ces occupations du barreau ne suffisaient pas à son activité intellectuelle ; dès son retour, il était devenu un des nôtres, et sa collaboration aux travaux de notre Société est des plus actives et des plus fécondes ; bientôt il est élu secrétaire perpétuel, et, en 1869, président. Il succède au fauteuil à M. Suchaux, qui a imprimé aux travaux de notre association une activité extraordinaire. Le nouveau président aura à cœur, il le déclare dans son discours d'installation, de maintenir ces laborieuses traditions, et lui-même continuera à donner l'exemple du travail, tout en dirigeant vos discussions avec une autorité et une expérience consommées.

Les Bulletins de notre association, de 1861 à 1876, sont remplis de ses travaux, qui embrassent les sujets les plus variés : tantôt c'est une étude littéraire, tantôt c'est un problème d'économie politique, tantôt c'est une question de technique agricole ; et toujours apparaît sa remarquable puissance d'assimilation et de déduction. Ce n'est pas, du reste, que ses idées doivent toujours être acceptées sans réserve ; quelquefois, on s'aperçoit que l'auteur est encore un jeune homme, et que l'expérience des choses n'a pas encore corrigé suffisamment les théories de la doctrine dans ce qu'elles ont de trop absolu ; mais toujours on reconnaît un effort personnel, un esprit laborieux et pondéré, qui repousse les idées toutes faites, qui pense et agit par soi-

même, qui est épris de l'idée de progrès, qui, en toutes choses, cherche le mieux, qui comprend son temps et est prêt à en aborder les problèmes, même les plus scabreux, pour leur donner la solution que lui indiquera sa raison, sans idées préconçues.

En 1878, après la mort de son père, M. Galmiche quitte Vesoul et va à Paris ; il entre dans un atelier de peinture, et il nous donne une preuve nouvelle de la merveilleuse facilité dont il est doué ; en quelques mois, il arrive à faire des choses très présentables. Ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est qu'en même temps il mène la vie la plus élégante ; il est vêtu avec la dernière recherche ; on le rencontre dans les cabarets à la mode, aux théâtres, sur les boulevards, aux endroits et à l'heure des Dandys — ne le lui reprochons pas, Messieurs, M. Thiers eut la même fantaisie. — Mais ce n'est pas moins un trait curieux dans l'existence de cet homme que nous avons connu si simple et si étranger à tout ce qui est représentation et apparat !

Il fut bien vite las de Paris, et, comme il était devenu propriétaire du domaine de Franchevelle, il vint, au commencement de 1880, s'y installer. Il projetait de continuer à faire de la peinture ; les charmes de la vie de campagne, ses occupations, ses jouissances, ses déboires même lui firent bientôt poser ses pinceaux, et il entreprit la culture d'une réserve de 30 à 35 hectares.

C'est ici, Messieurs, que M. Galmiche va rendre de réels et signalés services à son pays. Ce n'est pas tout que de faire de la culture ; il veut la faire d'une façon intelligente et utile. La région où il s'installe est un pays de terres pauvres, argilo-siliceuses, froides ; les prairies y sont médiocres, et, n'était l'eau dont on peut les arroser, elles ne produiraient rien. Que faire en de semblables terres ? Des céréales ? Il n'y faut pas songer ; le blé, ou gelé en hiver ou brûlé en été, ne donnera que d'infimes récoltes. De l'élevage, de l'engraissement ? Mais les prairies sont trop pauvres, et l'herbe, qui n'a poussé que grâce à l'eau, est trop ligneuse. Alors, quoi ? M. Galmiche fera du beurre, parce que les fourrages influent bien plus sur la quantité que sur la qualité du lait, cette dernière dépendant avant tout des aptitudes individuelles ou de race des vaches ; et, comme en toutes choses son esprit vise à la perfection, voulant faire du beurre, il ne le demandera pas à n'importe quelles vaches, mais à la race jersiaise, qui est la beurrière par excellence. Il va lui-même, en Normandie, acheter une dizaine de vaches qui serviront de souche à un troupeau dont les

succès dans les concours régionaux ne sont plus à rappeler, et dont la disparition est un malheur, car il était à la veille de transformer cette race pie noire des monts Faucilles, avec laquelle la race jersiaise devait très avantageusement se croiser. Tout d'abord, lorsque l'on vit arriver ces petites bêtes aux membres grêles, anguleux, presque toujours maigres, on ne comprit pas, et on plaisanta ; mais, lorsque les croisements obtenus avec les vaches du pays eurent donné des résultats surprenants, lorsque l'on sut que le lait des Jersiaises donnait 1 kilogramme de beurre par 18 ou 20 litres, alors qu'il faut de 30 à 32 litres de lait des vaches du pays pour obtenir la même quantité de beurre, tous les cultivateurs intelligents de la région voulurent en posséder, et c'eût été pour M. Galmiche un motif de joie et de fierté bien légitimes s'il avait pu voir avec quelle animation et à quels prix les amateurs, presque tous paysans, se disputaient récemment les sujets de son troupeau mis en vente.

A côté de la spéculation animale si sagement comprise, M. Galmiche se préoccupait de la culture proprement dite des terres ; il étudiait quelles récoltes elles pouvaient porter, quels engrais elles réclamaient. Il eut bien vite reconnu que le blé n'avait pas sa raison d'être à Franchevelle, et il le supprimait absolument pour ne demander à ses terres que des racines, des fourrages et de l'avoine. En même temps, comme il avait constaté que les terres de la région manquent absolument d'acide phosphorique, il essaya, des premiers, de faire de larges applications des scories Thomas Gilchrist pour fournir l'acide phosphorique manquant. L'effet fut tel, que les paysans ses voisins furent vite convaincus, et c'est par 40 et 50 tonnes que, chaque année, les scories sont employées sur les territoires de Franchevelle, Quers et Citers. Cet empressement du public à accepter et à adopter des choses et des pratiques nouvelles n'est-il pas le plus grand succès que puisse rêver un homme de progrès et le plus grand hommage qui puisse lui être rendu ? Aussi M. Galmiche était tout heureux du résultat de sa propagande, et il en était plus fier que du prix cultural qui lui fut attribué lors du concours agricole de 1885.

Enfin, il avait voulu aussi faire entrer dans la voie du progrès la culture dominante du pays, celle de la pomme de terre. Il avait introduit d'abord toutes les variétés nouvelles ; puis, avec cette ardeur d'initiative qu'il apportait en toutes choses, il avait expérimenté de nouvelles méthodes de culture, et cherché à créer, par des semis, des

variétés qui, nées dans le pays, fussent mieux adaptées à son sol, à son climat. Il projetait de publier, l'an prochain, le compte-rendu des expériences poursuivies depuis plusieurs années, et le petit opuscule qu'il vous a présenté en 1889 témoigne de l'intérêt qu'eût offert cette publication.

Son esprit, du reste, était sans cesse en travail ; en 1892, il construisait une planteuse automatique de pommes de terre, qui, dans les terres en état, fonctionne parfaitement bien ; et, dans les derniers mois de sa vie, à la demande de son neveu, il cherchait et trouvait le moyen de rendre inattaquables à l'atmosphère humide et chaude des usines les tubes en carton sur lesquels, dans les métiers à filer, sont placées les bobines. Ce résultat, obtenu par des combinaisons chimiques, le comblait de joie, car « il lui prouvait, disait-il, qu'il savait encore quelque chose. »

Egalement versé dans les sciences, les arts, les lettres, l'agriculture, on peut dire que M. Galmiche était admirablement doué du côté de l'esprit ; les qualités du cœur n'étaient pas moins éminentes.

Il était peu expansif, et ne se liait pas facilement ; mais, quand il s'était une fois donné, c'était un ami sûr et dévoué. Toutefois, il était à l'égard de tous d'une grande bienveillance ; la haine lui était un sentiment inconnu ; ses jugements étaient toujours empreints d'indulgence, et ne dépassaient jamais dans l'expression une pitié dédaigneuse.

On devine quelle place tenait l'amour de la patrie dans cette nature d'élite. Aussi, lorsqu'en 1870, la guerre éclata, M. Galmiche, qui, par son âge, n'appartenait en aucune façon à l'armée, n'eut pas un instant d'hésitation et prit du service. Enfermé dans Belfort avec la garde mobile de la Haute-Saône, il remplit son devoir, jusqu'au jour où il fut fait prisonnier, avec un dévoûment auquel ses camarades rendent hommage. La paix faite, l'idée du rétablissement de la France dans sa puissance devint pour lui une sorte d'obsession ; il ne parlait, ne s'occupait que des choses militaires ; il réclama d'être officier de l'armée territoriale, et en remplit toutes les obligations avec un zèle soutenu, jusqu'au jour où, par mesure générale, tous les officiers de son âge, non anciens militaires, furent rayés des contrôles.

Je vous ai dit qu'il était homme de progrès, et que son esprit était dégagé de tout parti-pris, de toute idée préconçue. Il en avait fourni une preuve en adhérant dès le début à la forme républicaine, lorsqu'au

mois de septembre 1871, il s'était présenté, dans le canton d'Amance, au conseil général. Mais il avait l'âme trop haute, l'esprit trop indépendant pour donner son approbation, fût-ce tacite, aux attentats que l'on prétendait couvrir de la république ; il avait un idéal de justice et de liberté qu'il entendait maintenir dans son intégrité : on lui fit bien voir que ce n'était pas de mise. Les politiciens qui entendaient s'emparer de la république pour l'exploiter à leur profit et au gré de leurs passions déclarèrent ennemi ce libéral, cet intègre, et il fut combattu avec plus d'ardeur que s'il eût été un adversaire du principe même de la république. Il ne fut pas réélu au conseil général, et échoua à la députation en 1889. Ce n'était pas l'ambition, mais bien le sentiment d'un devoir à remplir à l'égard de la patrie qui l'avait déterminé à poser sa candidature. Aussi accepta-t-il sans amertume ses échecs, et s'il ressentit quelque regret, ce fut seulement de voir triompher une politique dont il prévoyait tous les dangers. Nous non plus, nous ne nous étonnerons ni ne nous indignerons de ces échecs : les hommes de la valeur et du caractère de M. Galmiche dépassent trop le vulgaire pour ne pas lui être suspects.

Il y a dix-huit mois, M. Galmiche ressentit les premières atteintes de la maladie dont les soins les plus éclairés, inspirés par une vieille amitié, ne purent arrêter les progrès ; il eut à supporter de cruelles souffrances. De bonne heure, il entrevit une issue fatale ; mais ni les souffrances, ni la mort prévue ne portèrent atteinte à l'égalité de son humeur, à la lucidité de son esprit ; et c'était merveille de le voir, quinze jours avant sa mort, oublier la douleur pour prendre part d'une voix déjà presque éteinte à une conversation qui l'intéressait.

Au commencement du mois d'août, sachant ses jours comptés, il obligea presque un prêtre ami, qui était venu lui faire un simple visite, à lui administrer les secours de la religion.

Ce retour aux croyances que lui avait enseignées sa mère fut accompli avec la loyauté et la conviction qu'il avait apportées dans toutes les actions de sa vie ; il y eut des scènes poignantes de simplicité et de grandeur, mais qui doivent rester le secret de ceux qui en ont été les témoins. A partir de ce moment, M. Galmiche vécut comme détaché de la terre ; il parlait de la mort, de sa mort, avec une indifférence telle, qu'il semblait la défier, et, quand elle vint, il l'attendait depuis longtemps.

Je ne sais, Messieurs, si je suis parvenu à vous retracer l'image de

notre excellent ami d'une façon exacte et vivante. Pour moi, ce fut un homme de cœur et de caractère ; il réalisait complètement le type que Ciceron définit : « *Vir bonus dicendi peritus.* »

Projet de budget pour l'année 1895

Recettes

Intérêts des sommes déposées à la Banque de la Haute-Saône		75f »»
Loyer du jardin		30 »»
Produit des cotisations :		
2 cotisations à 100 fr.	200f »»	1.700 »»
1 — 50 fr.	50 »»	
1 — 40 fr.	40 »»	
22 — 25 fr.	550 »»	
1 — 10 fr.	10 »»	
170 — 5 fr.	850 »»	
Total des recettes		1.805 »»

Dépenses

Abonnement à la Société des agriculteurs de France	20f 35	61f 05
Abonnement au *Journal de l'agriculture pratique*	20 35	
Abonnement au *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*	20 35	
Frais de recouvrement des cotisations		45 »»
Loyer		660 40
Salaire de l'expéditionnaire, à 2 fr. 50 par séance × 8		20 »»
Salaire de la femme chargée du service des salles et de la distribution des ordres du jour en ville	20f »»	24 50
A la même personne, pour recouvrement des cotisations en ville	2 50	
A la même personne, pour étrennes	2 »»	
Etrennes au facteur		3 »»
A reporter		813 95

Report.....		813f 95
Dépenses d'imprimerie :		
Bulletin n° 25 : 12 feuilles à 40 fr.....	480f »»	708 »»
Frontispice, couverture, brochage.....	80 »»	
Ordres du jour, à 6 fr. par séance × 8.....	48 »»	
Imprimés divers.....	100 »»	
Pour la bibliothèque et le musée.....		100 »»
Affranchissement du Bulletin n° 25, 160 volumes à 0 fr. 30		48 »»
Affranchissement des ordres du jour, à 1 fr. 80 par séance × 8.....		14 40
Total des dépenses.....		1.684 35

SITUATION

Recettes.....	1.805f »»
Dépenses.....	1.684 35
Excédent de recettes.....	120 65

UN

FRANC-COMTOIS A PARIS

SOUS

LOUIS XIV

(1691-1692)

Le 16 mai 1691, un gentilhomme franc-comtois montait dans la voiture publique qui faisait le trajet de Dole à Dijon. M. de Belmont (1) (c'était son nom) s'arrachait à regret aux embrassements des siens, car il laissait au logis un fils à peine âgé de quelques semaines (2) ; il se rendait à Paris pour le règlement de diverses affaires d'intérêt privé ; ses concitoyens lui avaient, en outre, confié une mission délicate et de laquelle il faut dire quelques mots.

Personne n'ignore qu'une animosité jalouse a longtemps régné entre Dole et Besançon. Fière de son parlement et de son université, la première de ces deux villes affectait un

(1) Gaspard Bonaventure Lallemand, seigneur de Belmont, fils d'Adrien et d'Anne Fauche, appartenait à une famille franc-comtoise illustrée, au seizième siècle, par Jean Lallemand, baron de Bouclans, secrétaire de Charles-Quint, puis contrôleur général d'Aragon, ministre et secrétaire d'État, qui prit une part active à la conclusion du traité de Madrid entre l'empereur et le roi de France François Ier. Primitivement destiné à l'Église, il avait embrassé la carrière des armes et était parvenu au grade de capitaine dans un régiment d'infanterie wallon. De son mariage avec Anne Thérèse de Rahon il eut un fils et une fille. Cf. La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. I, p. 307 ; Marquis de Saint-Mauris, *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris*, p. 93 ; R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 425.

Lallemand portait : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de gueule, deux en chef et un en pointe.

(2) Il était né le 25 avril 1691.

profond dédain pour la turbulente démocratie de la cité impériale. A leur tour, les Bisontins souffraient impatiemment que leurs voisins se comportassent en toute circonstance « comme si la ville de Dole eût été la Bourgogne entière (1). » La réunion de la Franche-Comté à la France intervertit les rôles, et l'ancienne capitale de la province se vit menacée de descendre au rang d'un simple chef-lieu de bailliage (2).

Louis XIV n'avait jamais aimé les Dolois. Il leur gardait rancune de l'allégresse qu'ils avaient fait éclater, lorsqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle leur pays était retourné sous la domination des princes de la maison d'Autriche ; ses ministres les soupçonnaient de demeurer au fond du cœur attachés à l'Espagne ; en deçà comme au delà de la Saône, les souvenirs du siège de 1636 étaient toujours vivants, et on sait que le premier mot du grand roi au prince de Condé en recevant la capitulation de Dole fut pour se féliciter de ce qu'ils étaient tous deux plus heureux que leurs pères. C'est pourquoi, après la seconde conquête, le monarque fixa le parlement dans la ville que, par son ordre, Vauban entourait de fortifications réputées jusqu'à nos jours imprenables (3). Il ne s'en tint pas là, et, au mois de mai 1691, il transféra également l'université à Besançon (4).

C'est cette dernière mesure que les habitants de Dole se proposaient de faire rapporter. Pour retenir dans leurs murs la fille du bon duc Philippe, avec son recteur magnifique,

(1) *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 12.

(2) Cf. Délibérations des 19, 21, 26, 30 et 31 mars, 2, 3, 13, 16 et 22 avril, 9, 12 et 26 mai 1691. — Arch. de Dole.

(3) Le parlement fut transféré à Besançon par lettres-patentes du 22 août 1676. *Recueil des édits*, t. I, p. 26 ; Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, p. 743 ; A. Estignard, *Le parlement de Franche-Comté*, t. I, p. 57.

(4) *Recueil des édits*, t. I, p. 321 ; Labbey de Billy, *Histoire de l'université du Comté de Bourgogne*, t. I, p. 99 ; H. Beaune et J. d'Arbaumont, *Les universités de Franche-Comté : Gray, Dole, Besançon*, p. 185.

ses régents et ses écoliers (1), ils étaient décidés aux plus grands sacrifices, et il importait de le faire savoir en haut lieu. M. de Belmont partait. Les membres du magistrat ne jugèrent pas à propos de faire choix d'un autre député (2) : ils étaient déconcertés par la rudesse avec laquelle Louvois avait précédemment accueilli leurs remontrances (3), et aucun d'eux ne se souciait d'affronter en face le redoutable ministre ; ce fut ainsi que, muni d'instructions confidentielles, notre gentilhomme débarqua, le 23 mai, dans la cour du vieil hôtel de Sens. On allait voir si d'actives démarches auraient plus de succès que d'ennuyeuses « rescriptions. »

A peine descendu de carosse, M. de Belmont n'eut rien de plus pressé que de se faire habiller dans le bel air, des pieds à la tête, et l'histoire du costume trouverait assurément à glaner dans le relevé de ses dépenses : tant pour un habit, tant pour une épée, tant pour un chapeau, tant pour une perruque, tant pour des cravates à la matelote et des

(1) La réputation de l'université attirait à Dole de nombreux étrangers. Cf. GEIZKOFLER, *Mémoires*, p. 118 et 182 ; LABBEY DE BILLY, *Histoire de l'université du Comté de Bourgogne*, t. I, p. 58 ; E. LONGIN, *La nation flamande à l'université de Dole*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, t. LXVI, année 1892.

(2) Dès le mois d'avril, on avait jeté les yeux sur M. de Belmont pour remplir cette mission, car, après avoir rendu compte à ses collègues de ses démarches, le mayeur les informait « qu'une personne de considération et bien intentionnée pour cette ville avoit des affaires qui l'appeloient à Paris, où elle devoit passer en peu de jours et pourroit travailler à cette affaire, mais que son voyage n'estoit pas encore résolu. » Délibération du 13 avril 1691. — Arch. de Dole.

(3) Voici la réponse de Louvois aux lettres que le magistrat lui avait écrites, les 2 et 17 avril 1691 :

« A Marly, ce 27 avril 1691.

« Messieurs, J'ay receu » plusieurs lettres de vous sur la résolution que le Roy a prise de faire transférer à » Bezançon l'université qui est dans vostre ville. Vous auriez bien deub juger que, » quand je ne vous fais point de response, que c'est que je n'ay rien à vous dire de » nouveau et qu'il est inutile que vous continuyez à m'en escrire. Je suis,

Messieurs,

Vostre très affectionné serviteur,

DE LOUVOIS.

bas d'Angleterre. Les jours suivants, il fut à l'opéra et à la comédie ; il fit l'acquisition d'une foule de livres ; il se mit surtout à conférer sans relâche avec des hommes de loi, avocats ou procureurs. Ses affaires particulières ne lui firent cependant pas négliger la mission qu'il avait à remplir, et, dès le 31 mai, il se rendit à Meudon pour soumettre à Louvois les doléances de Dole.

A cette date, les jours de l'illustre homme d'État étaient déjà comptés. Encore quelques semaines, et Mme de Sévigné s'écriera : « Le voilà donc mort, ce grand ministre, cet homme si considérable, qui tenoit une si grande place ; dont le *moi*, comme dit M. Nicole, étoit si étendu ; qui étoit le centre de tant de choses ! Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échec à faire et à conduire (1) ! » M. de Belmont, lui, se bornera à écrire, le 16 juillet, dans son journal : « En sortant de chez Mr Méliand, j'appris que Mr de Louvois estoit mort subitement à Versailles. »

Au surplus, cette mort inopinée rendit quelque espoir à « messieurs de Dole, » et le magistrat pressa son correspondant d'entamer des pourparlers avec les successeurs de l'orgueilleux ministre (2). Il ne paraît pas que, dans le principe, M. de Belmont se fût occupé de la négociation dont il était chargé aussi activement qu'il le devait faire par la suite : tout s'était réduit à des conférences entre lui et le baron de Breteuil (3). C'est seulement au mois d'août qu'il

(1) A M. de Coulanges, Grignan, 26 juillet 1691.

(2) « Il a esté délibéré d'escrire à Mr de Belmont pour le prier de s'informer si l'on peut prétendre à la révocation dud. transport et faire toutes les diligences possibles. » Délibération du 21 juillet 1691.

On écrivit aussi des lettres de condoléances à MM. de Barbezieux et de Courtanvaux.

(3) Louis Nicolas le Tonnelier, baron de Breteuil. On peut voir son portrait dans Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 37.

Un autre personnage aux conseils duquel le gentilhomme franc-comtois eut fréquemment recours est l'évêque d'Ypres, M. de Rutaben.

rédigea un premier mémoire au nom de la ville de Dole (1). Ce mémoire achevé, on le jugea un peu long ; il fallut le recommencer ; plusieurs copies en furent faites, et il devint urgent de voir quelles influences pourraient être mises en jeu.

Deux mois, en effet, s'étaient écoulés depuis l'arrivée de M. de Belmont à Paris, et force lui était de reconnaître que la révocation du transfert de l'université serait plus difficile à obtenir qu'il ne l'avait supposé tout d'abord. Dole offrait, il est vrai, « en pur don » 150,000 livres, somme considérable pour l'époque et qui excédait vraisemblablement les ressources d'une ville aux trois quarts ruinée (2). En cas de succès, 10,000 livres furent de plus promises à M. de la Feuillade (3), et 2,000 livres à M. de Breteuil. La Feuillade refusa d'intervenir, ne voulant rien avoir à démêler avec Barbezieux (4), et il fut nécessaire de recourir à ce que notre Franc-Comtois appelle, sans y chercher malice, de « nouvelles intrigues. »

Alors commence une véritable chasse aux influences. On engage M. de Belmont à s'adresser au duc de Duras (5) par le canal de son premier valet de chambre ou l'entremise de

(1) Dans ce mémoire, M. de Belmont allègue, entre autres raisons, les duels qui pourraient surgir entre les étudiants et les officiers de la garnison de Besançon. « Comment peut-on prétendre que les écoliers, qui se trouvent d'un même âge et de même qualité que les cadets de la citadelle, puissent vivre tranquillement ensemble ? Ne seront-ils pas exposez d'avoir tous les jours des querelles avec eux ou contre les officiers de la garnison, ou à tout le moins aux débauches et aux dépenses qui accompagnent ordinairement le commerce des uns et des autres ? Peut-on se promettre que beaucoup de personnes envoyeront librement leurs enfants étudier dans une ville où ils auront tant d'occasions de se perdre ? » Arch. de Dole, liasse 1595.

(2) Délibération du 5 août 1691.

(3) Louis, vicomte d'Aubusson, comte, puis duc de la Feuillade, fut nommé, au mois d'octobre 1691, gouverneur du Dauphiné. Il devint maréchal de France en 1724.

(4) Louis François Marie le Tellier, marquis de Barbezieux, avait recueilli, à la mort de son père, la charge de secrétaire d'État de la guerre, dont la survivance lui avait été accordée le 13 novembre 1685.

(5) Jacques Henri de Durfort, duc de Duras, était gouverneur de la Franche-Comté depuis 1674.

Mlle de Bauffremont (1). Un sieur de Dampierre lui indique la marquise de Nesle (2), maîtresse de M. de Barbezieux. Il entre en relations avec un abbé Laurier, dont on lui a vanté le crédit auprès de Mme de Caylus (3), nièce de Mme de Maintenon. D'autre part, rendez-vous est pris aux dominicains du faubourg Saint-Germain avec M. d'Aligre (4), conseiller d'État, « parent de Mr de Pontchartrain (5) et de Mad^e de Montchevreul (6), qui sont, nous dit M. de Belmont, les crédits les plus forts et les plus à la mode. » D'Aligre trouve les revendications de Dole fort justes ; il ne demanderait pas mieux que de les appuyer ; malheureusement, il est obligé de partir pour les États de Languedoc.

Qu'on juge des perplexités de l'infortuné gentilhomme. On était au mois d'octobre, et la négociation qu'il avait imprudemment acceptée n'avait pas encore fait un pas : le 9 septembre, il avait même reçu une lettre du baron de Breteuil lui annonçant que tout espoir de la voir aboutir était perdu (7). Ce fut au moment où, à demi malade de

(1) Desle de Bauffremont, fille de Charles Louis de Bauffremont, marquis de Meximieux, et de Louise Françoise de Bauffremont, mourut en 1705 sans avoir été mariée.

(2) Marie de Coligny-Saligny, fille du héros de Saint-Gothard, avait épousé, le 22 mars 1687, Louis de Mailly, marquis de Nesle. Devenue veuve en 1688, elle mourut le 17 août 1693, à peine âgée de vingt-six ans.

(3) Marguerite de Villette, marquise de Caylus, l'auteur des piquants *Souvenirs* que tout le monde a lus.

(4) Étienne d'Aligre IV, seigneur de la Rivière, maître des requêtes, petit-fils et arrière-petit-fils de deux chanceliers.

(5) Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, contrôleur général des finances depuis 1689, était devenu, le 5 novembre 1690, secrétaire d'État de la maison du roi et de la marine et ministre d'État, à la place du marquis de Seignelay.

(6) Marguerite Boucher d'Orsay, fille d'un conseiller au parlement de Paris, avait épousé, le 1er juin 1653, Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil. « C'étoit une grande créature maigre, jaune, qui rioit niais et montroit de longues vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquoit que la baguette pour être une parfaite fée... Tout, jusqu'aux ministres, jusqu'aux filles du roi, trembloient devant elle ; on ne l'approchoit que difficilement ; un sourire d'elle étoit une faveur qui se comptoit pour beaucoup. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. I, p. 109.

(7) Le 19 septembre, une députation de l'université vint trouver le mayeur de Dole « pour luy tesmoigner le déplaisir qu'ils avoient de quitter cette ville pour aller

chagrin, il allait abandonner la partie, qu'on vint lui parler d'un certain chevalier Villemin comme d'un homme pouvant intéresser à l'affaire Mme d'Harcourt (1), Mme de Chevreuse (2), ou Mme de Lillebonne (3). On devine avec quelle joie il accueillit cette ouverture : du coup il se trouva rétabli et ne douta plus du succès, quand le sieur Villemin lui eut déclaré que Mme de Lillebonne se chargeait des prétentions de Dole et qu'elle se faisait forte d'y intéresser « Made la princesse de Conty (4), Monseigr le Dauphin et tout ce qu'il y a de puissant auprès du Roy (5). »

La nouvelle était vraie : par une rencontre singulière, la fille de Charles IV de Lorraine épousa la querelle de la ville dont son père avait autrefois fait lever le siège aux Français. Fort considérée du roi, mais souvent réduite aux expédients par l'inconduite de son mari, cette princesse « goba l'affaire, »

à Besançon suivant les ordres de Sa Majesté et pour le remercier de toutes les honnestetés et civilités qu'ils avoient receu, particulièrement de Mrs du magistrat. » On assura les députés, de la part de la compagnie, du chagrin qu'on avait de les perdre, en les priant de vouloir bien « continuer leur amitié pour leur patrie. »

(1) Marie Françoise de Brancas, mariée, le 18 février 1667, à Alphonse Henri Charles de Lorraine, prince d'Harcourt.

(2) Jeanne Marie Thérèse Colbert, fille aînée du grand ministre, mariée, le 3 février 1667, à Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse.

(3) Anne de Lorraine, fille de Charles IV de Vaudémont, duc de Lorraine, et de Béatrix de Cusance, comtesse de Cantecroix, avait épousé, le 7 octobre 1660, François Marie de Lorraine, prince de Lillebonne, damoiseau de Commercy, lieutenant général des armées du roi. Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, a cependant rendu hommage à sa vertu et à son mérite. Sur les circonstances de sa naissance, Cf. L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1875, p. 261.

(4) Marie Anne de Bourbon, dite Mlle de Blois, fille de Louis XIV et de Louise Françoise de Labaume le Blanc, duchesse de la Vallière, mariée, le 16 janvier 1680, à Louis Armand, prince de Conti. Elle était veuve depuis 1685.

(5) Mme de Lillebonne et ses filles firent, en effet, « figure à la cour par la faveur de Monseigneur, en laquelle Mme la princesse de Conti les introduisit, et par la considération du roi, de Mme de Maintenon et des ministres, qu'elles se surent attirer. » — « Mme la princesse de Conti, dit encore Saint-Simon, les avoit attirées à la cour, les y nourrissoit, leur faisoit des présents continuels, leur y procuroit toutes sortes d'agréments, et c'étoit à elle qu'elles avoient l'obligation d'avoir été connues de Monseigneur, puis admises dans sa familiarité, et enfin dans son amitié la plus déclarée et la plus distinguée. » *Mémoires*, t. I, p. 375, et t. II, p. 191.

moyennant la promesse de 1,000 pistoles, et il faut reconnaître qu'elle ne s'épargna pas pour gagner la somme promise ; ses filles (1) et elle assaillirent les ministres de sollicitations continuelles, méritant ainsi que le confident de leurs instances écrivît de l'une d'elles (2) : « Jamais fille de cette naissance ne s'est abaissée à plus de prières que celle-ci... La ville de Dole lui en doit être éternellement obligée. » A cette époque, nul ne songeait à trouver étrange qu'on mît, pour battre monnaie, son influence au service d'une ville ou d'une compagnie ; si tous ne tendaient pas la main, peu la fermaient (3) ; il paraissait naturel de tirer parti de son crédit, sinon de sa place, et la langue même avait un mot pour désigner le prix de cette intervention : cela s'appelait la *reconnaissance* (4).

Chose curieuse : c'est le jour même où elle mariait sa fille cadette au prince d'Épinoy, « mal fait, petit et peu digne d'une aussi belle femme (5), » que Mme de Lillebonne reçut

(1) Béatrix Hiéronyme de Lorraine, dite Mlle de Lillebonne, née le 1er juillet 1662, et Élisabeth de Lorraine, dite, avant son mariage, Mlle de Commercy, née le 5 avril 1664. Au témoignage de Saint-Simon, Mlle de Lillebonne « avoit tout l'esprit, tout le sens et toutes les sortes de vues qu'il est possible... Sous un extérieur froid, indolent, paresseux, négligé, intérieurement dédaigneux, elle bruloit de la plus vaste ambition, avec une hauteur démesurée, mais qu'elle cachoit sous une politesse distinguée et qu'elle ne laissoit se déployer qu'à propos. » *Mémoires*, t. IX, p. 39.

(2) Mlle de Lillebonne.

(3) Ce n'est pas néanmoins sans surprise qu'on voit l'ancienne maîtresse de Louvois, « cette madame du Fresnoy, si connue par sa beauté conservée jusque dans la dernière vieillesse (Saint-Simon), » agréer l'offre modique de 100 pistoles (fol. 72).

Un commis du ministère de la guerre accepte 75 livres pour être, le cas échéant, favorable à la ville de Dole (fol. 97).

(4) M. de Belmont avait été le premier à prévenir ses concitoyens que leurs raisons ne vaudraient rien, si elles n'étaient « accompagnées des douceurs qui les rendent efficaces. » V. Lallemand au magistrat de Dole, Paris, 26 août 1691. — Arch. de Dole.

(5) Louis de Melun, prince d'Épinoy, épousa Mlle de Commercy le 8 octobre 1691. Devenue veuve en 1704, la princesse d'Épinoy mourut à Paris le 7 mars 1748. C'était « une personne douce, belle, qui n'avoit d'esprit que ce qu'il lui en falloit pour aller à ses fins, mais qui l'avoit au dernier point, et qui jamais ne faisoit rien que par vues ; d'ailleurs naturellement bonne, obligeante et polie. » Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 39.

le gentilhomme franc-comtois pour la première fois. Telles étaient les plaies cachées des existences en apparence les plus enviables, qu'au seul tintement des pistoles les portes s'ouvraient toujours toutes grandes. Dans une fine analyse des causes de décadence de la noblesse ancienne, un historien a montré « ce mélange de luxe démesuré et de misère positive; cette cohue de créanciers au milieu de ce débordement de plaisirs; ces fêtes données au moyen d'emprunts usuraires ; cette continuelle comédie jouée avec M. Dimanche et même avec Madame (1) ; » il me semble que l'empressement de la princesse lorraine à recevoir le porteur des propositions de Dole ajoute un trait de plus au tableau.

M. de Belmont ne dut pas faire tant de réflexions. Son journal nous le montre ravi d'avoir pu ménager à ses compatriotes un appui aussi considérable (2). Avec quelle ardeur ne se met-il pas à réfuter les objections qu'il prévoit de la part des ministres ! Il s'enferme avec son copiste, et vite, vite, dresse de nouveaux mémoires. Ses compagnons d'auberge s'étonnent de cette assiduité au travail ; il les paie de je ne sais quelle défaite, dans la crainte qu'on ait vent à Besançon de démarches dont il croit la réussite assurée, et sa plume court, infatigable, en attendant qu'un carrosse vienne le prendre pour le conduire à l'hôtel de Mayenne (3).

Ce n'est cependant pas sans difficultés qu'il parvint à avoir une seconde entrevue. Lorsqu'il se présenta chez Mme de Lillebonne, celle-ci était déjà sortie pour entendre la messe à la Visitation. Il fut l'y retrouver, mais, comme il

(1) F. Masson, *Le marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné*, p. 101.

(2) « Sur ces deux sœurs (Mlle de Lillebonne et Mme d'Épinoy) étoient, dit Saint-Simon, les yeux de toute la cour. » *Mémoires*, t. IX, p. 40.

(3) C'est à l'hôtel de Mayenne, ou, comme on disait alors, du Maine, qu'était logée Mme de Lillebonne. Elle avait précédemment demeuré à l'hôtel Carnavalet. Cf. Mme de Sévigné, *Lettres*, t. V, p. 329 et 331.

s'apprêtait à la saluer, M. de Lillebonne survint, qui l'entretint dans une chapelle plus de trois quarts d'heure. Enfin, il put lui parler, et elle lui donna rendez-vous chez Mme d'Épinoy, car, ainsi que ses gens l'expliquèrent à notre provincial ébahi, il était essentiel de faire en sorte que le mari ne se doutât de rien ; autrement « il voudroit avoir part au gâteau et s'approprier l'argent de la pauvre dame, qu'il fait enrager par ses dépenses et ses maîtresses (1). »

L'affaire semblait en bonne voie : la princesse douairière d'Épinoy (2) s'était engagée à former une ligue de ses amis en faveur de Dole ; il ne restait plus, par conséquent, au négociateur qu'à consigner les 10,000 livres promises, et c'est ce qu'il fit, en présence de M. de la Baume, écuyer de Mme de Lillebonne, chez un notaire de la rue Saint-Antoine. Après quoi, il se hâta de retenir sa place aux carrosses de Fontainebleau.

La relation du séjour de M. de Belmont dans cette ville est peut-être l'endroit le plus intéressant du manuscrit que j'ai sous les yeux. C'est à Fontainebleau, en effet, que l'obscur gentilhomme se mêle, timidement, à la vie de la cour : il entend la messe du roi ; il assiste au souper du roi ; il se joint aux courtisans qui font la haie sur le passage du roi : n'est-ce pas le moyen de se rappeler au souvenir des ministres ? Froidement accueilli par le Peletier (3), il note que celui-ci se radoucit en apprenant que la ville de Dole offrait 150,000 livres au trésor : « Il commença, dit-il, à trouver nostre affaire meilleure. » Le contrôleur général des finances le reçoit mieux ; il sait gré à ce ministre d'avoir

(1) « Il laissoit, pour des maîtresses, manquer du nécessaire sa femme, qui avoit de la vertu et de l'intrigue, jusqu'à manquer de pain, au point que M. de Louvois lui a souvent envoyé à dîner et de l'argent. » Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, p. 375.

(2) Jeanne Pélagie de Rohan-Chabot, mariée, le 11 avril 1668, à Alexandre Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, était veuve depuis 1679.

(3) Claude le Peletier, ministre d'État, avait été contrôleur général des finances de 1683 à 1689.

écouté jusqu'au bout la lecture de son mémoire. Mais c'est surtout de Pomponne (1) qu'il se loue : le vieux levain janséniste fermente toujours, et le neveu du grand Arnauld ne peut se défendre de prêter complaisamment l'oreille à ce que son interlocuteur dit des jésuites, bien qu'il lui recommande d'être plus réservé sur leur compte avec les autres ministres (2). Quant à Barbezieux, le malheureux solliciteur a d'abord mille peines à arriver jusqu'à lui. Lorsque le fils de Louvois se rend à l'appel de Mme d'Épinoy, on pousse notre homme dans un cabinet, où il se morfond à attendre la fin de l'entretien. Trois jours après, la jeune princesse d'Épinoy croit pouvoir lui promettre une audience ; elle le prend dans son carrosse en compagnie de Mlle de Lillebonne et de Mlle de Melun (3), mais il se trouve que Barbezieux est allé dîner à une maison de campagne avec le duc d'Uzès (4), et M. de Belmont ne rapporte de cette tentative que le souvenir troublant des charmes de son aimable conductrice (5). La malechance le poursuit : s'il attend les ministres à une porte, ils sortent par une autre ; lorsqu'il réussit à joindre Pontchartrain, c'est au moment où celui-ci monte en voiture pour retourner à Paris ; on lui jette deux mots de la portière, « et puis, fouette, cocher ! »

Pendant les dix jours qu'il avait passés à Fontainebleau (6),

(1) Simon Arnauld, marquis de Pomponne, venait d'être rappelé au conseil avec le titre de ministre d'État.

(2) « Je fus le matin chez Mr de Pomponne, à qui je parlay fort à mon aise, parce que j'en fus favorablement écouté. Je lui dis toute l'affaire des jésuites. Il me dit là-dessus : « Tout ce que vous me dites là est bon à me dire, mais ne vous expliquez pas de la sorte sur l'affaire de ces bons pères chez les autres ministres (fol. 63). »

(3) Marie Marguerite Françoise de Melun, sœur du prince d'Épinoy, mourut à Paris, le 4 avril 1759, sans avoir été mariée.

(4) Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, comte de Crussol, d'Apchier, etc., gouverneur d'Angoumois et de Saintonge.

(5) « J'avoue en cet endroit que jamais je n'ay tant pâti que dans ce carrosse, où je ne pouvois détourner mes yeux de dessus ceux de Mad^e^ d'Espinois la jeune et de son sein, qui estoit découvert à toucher un anachorète (fol. 63). »

(6) Il y était arrivé le 12 octobre et en repartit « par eau » le 22.

le député de Dole avait cependant fait preuve d'une persévérance sans égale. Rien de divertissant comme de le voir, à bout de patience, entrer « tête baissée » chez Barbezieux, qui, tout en donnant intérieurement le fâcheux au diable, consent néanmoins à l'entendre. Aucun soin n'avait été omis (1), et, malgré cela, la révocation du transfert de l'université n'avait pas encore été rapportée au conseil.

Dès son retour à Paris, M. de Belmont se remit en campagne. Argent distribué ou promis aux valets et aux suivantes, voyages à Versailles, conférences, son journal ne nous laisse ignorer aucune de ses démarches. Les journées se passent à voir les ministres ou simplement à se montrer à eux, de peur qu'ils n'oublient l'affaire qui l'amène. Avant le jour, il est sur pied pour dresser ses batteries ; ni courses ni peines ne lui coûtent ; il se ruine en carrosses de louage, et l'on n'est pas surpris de l'entendre avouer quelquefois qu'il succombe à la fatigue (2). Et puis, à peine rentré à l'auberge, ce sont de nouveaux mémoires à rédiger ; il lui arrive plus d'une fois de se coucher à une ou deux heures du matin ; ses propres affaires sont négligées ; il ne va plus au théâtre ; de longtemps ses livres, ses chers livres, n'auront de lui un seul regard. Il faut aussi tenir « messieurs de Dole » au courant de la négociation, presser les personnages qui s'y intéressent, chercher quels protecteurs la ville pourrait encore se donner (3). Si c'était tout ! Mais il y a des rebuffades à essuyer en public, comme le jour où, impatienté de toujours trouver sur ses pas ce solliciteur aux poches bourrées de notes, Barbezieux lui crie : « Monsieur, voilà la

(1) On voit, le 18 octobre, M. de Belmont faire dire six messes pour l'heureuse issue de ses affaires.

(2) « J'achetay une paire de souliers de maroquin qui me coutèrent 4 livres 10 sols, ayant esté contraint de les faire faire pour le soulagement de mes pieds, qui sont tout perdus de marcher (fol. 15). »

(3) Je note qu'on songea un instant à recourir à Brancas, le *Ménalque* de la Bruyère.

cinquième fois que vous me parlez de cette affaire ! Vous devez être content, puisque je la sais. » On comprend la mauvaise humeur du ministre contre le provincial qui n'imagine pas qu'on ait d'autre souci en tête que la rivalité de deux villes, mais l'apostrophe est rude, et nous nous figurons aisément la confusion que M. de Belmont ressentit en songeant aux gorges chaudes que les médisants ne manqueraient pas de faire de sa déconvenue.

Au surplus, la cause de Dole était perdue d'avance et, offres, sollicitations, mémoires, tout devait être inutile. Ce que notre négociateur avait toujours appréhendé se vérifia : Louis XIV ne voulut prendre aucune décision avant d'avoir vu l'intendant de Franche-Comté (1). Le 27 octobre, M. de Belmont apprit que ce dernier était arrivé ; il sut, le surlendemain, qu'il avait été tout droit chez Barbezieux, qu'il s'était ensuite rendu auprès du roi, qui l'avait retenu longtemps, et que, dans l'après-midi, il avait vu tous les ministres ; dès lors, il commença à désespérer du succès. M. de la Fond était, en effet, fortement prévenu contre Dole ; il se tuait de dire, au rapport de Pomponne, que Besançon était en passe de devenir la plus belle ville de France et que l'université y ferait affluer l'argent ; c'était même lui qui, instruit des embarras financiers de Louvois, avait suggéré aux Bisontins de renouveler leurs instances (2).

En vain M. de Belmont offrit-il, au nom de Dole, 250,000 livres, dont 50,000 livres « en prêt (3) ; » en vain,

(1) Claude de la Fond, maître des requêtes, intendant de justice, police et finances au comté de Bourgogne depuis 1683. Il fut remplacé en 1698 par M. de Vaubourg.

(2) Cf. H. Beaune et J. d'Arbaumont, *Les universités de Franche-Comté : Gray, Dole, Besançon*, p. CCLXXVII.

(3) Le magistrat de Dole avait fini par le laisser libre d'agir comme bon lui semblerait. On lit, en effet, dans le procès-verbal de la délibération du 18 octobre 1691 : « Il a esté délibéré à pluralité de voix de donner un pouvoir à Mr de Belmont de faire encore une offre de telle somme qu'il avisera, sans la luy limiter, remettant cependant à sa bonne conduite et prudence de la ménager. »

Au mois de novembre, l'assemblée des notables ratifia les offres faites.

le jour des Morts, fit-il dire des messes pour les défunts, afin que, par l'intercession des âmes du purgatoire, il pût voir l'heureux dénouement de ses démarches. Ce fut aussi inutilement que, dans une longue conférence, il s'efforça de faire revenir l'intendant de ses préventions : « Il me dit cent choses, écrit-il, pour rendre impossibles celles que je proposois, de façon que je vis bien que c'estoit une affaire perdue. » Effectivement, il ne tarda pas à savoir qu'après s'être transporté à Dole et y avoir conféré avec le magistrat (1), M. de la Fond persévérait dans son sentiment, et bientôt un billet de Mme de Lillebonne lui apprenait qu'il n'y avait plus rien à attendre (2).

A quoi bon retracer les alternatives de découragement et de confiance par lesquelles M. de Belmont passa pendant le mois de novembre ? Et quel intérêt peuvent offrir les dernières tentatives des princesses lorraines (3), tentatives qui font songer aux coups de fusil tirés sur un champ de bataille, après que la victoire s'est décidée en faveur d'un des deux partis ? A Dole, on espérait toujours ; le corps de l'université avait déjà fait son entrée à Besançon (4), que l'opiniâtreté franc-comtoise ne s'avouait pas vaincue (5). Pour M. de

(1) M. de la Fond arriva à Dole le 7 novembre, et ne cacha pas aux membres du magistrat qu'il fallait immédiatement rembourser à « messieurs de Besançon » les 50,000 livres qu'ils avaient avancées pour leurs fortifications. On se déclara prêt à le faire quinze jours après la délivrance des lettres patentes sollicitées, mais on demanda cinq ans pour acquitter les 200,000 livres formant le surplus de la somme offerte.

(2) V. Délibération du 28 novembre 1691. Comme si un malheur en appelait fatalement un autre, un des ecclésiastiques qui logeaient avec M. de Belmont vint à mourir sans avoir eu le temps de se reconnaître. « Je prie Dieu qu'il me garde d'une pareille mort, » écrit le pieux gentilhomme en rapportant la fin presque subite du prieur de Morteau.

(3) « Princesses, mais le plus souvent sans habit et sans pain, à la lettre, par le désordre de M. de Lillebonne. » SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. II, p. 191.

(4) Le 11 novembre 1691. Cf. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, *Les universités de Franche-Comté : Gray, Dole, Besançon*, p. CCLXXX.

(5) V. Délibération du 14 novembre 1691. Il fallut cependant se rendre à l'évidence, et, le 1er décembre, le magistrat ordonna que des prières publiques seraient adressées à saint François-Xavier et à saint François de Sales pour préserver la ville de la ruine dont elle était menacée.

Belmont, son « conseing » retiré des mains du notaire, il ne songea plus qu'à ses préparatifs de départ, et les emplettes de toute sorte, fichus de soie, coiffes, rubans pour sa femme, sa fille et sa nièce, se succèdent dans son journal : on voit que sa pensée est déjà en Franche-Comté et qu'il a hâte de quitter une ville où il a éprouvé tant de déboires.

Un autre négociateur aurait-il mieux réussi ? Cela n'est pas probable, car les réclamations des Dolois étaient, je le répète, vouées à l'insuccès. Au fond, peu importait aux ministres de Louis XIV que l'université franc-comtoise fût ou non transférée à Besançon : ce qui pressait, c'était de se procurer de l'argent pour faire face aux charges croissantes de la lutte soutenue par la France contre les puissances coalisées. Il manquait à la vieille capitale de la Franche-Comté le nerf de la guerre, je veux dire le crédit, et, malgré le mauvais vouloir de M. de la Fond, peut-être l'eût-elle emporté sur sa rivale, si ses offres eussent été reconnues réalisables (1).

Quoi qu'il en soit, dans les derniers jours de 1691, M. de Belmont n'aspirait qu'à oublier au sein de sa famille les heures passées à faire le pied de grue dans l'antichambre des gens en place. Après avoir, le 17 décembre, remis au nom de la ville de Dole 600 livres 12 sols en écus neufs entre les mains de l'écuyer de Mme de Lillebonne (2), il fut prendre congé de celle-ci ; il emballa ses livres ; il régla ses

(1) Les habitants de Dole ne se dissimulaient pas que « ce qui empeschoit de pourveoir favorablement cette ville sur ses offres » ne pouvait « provenir d'autre chose, sinon de la prévention où le ministre estoit que lad. ville n'estoit pas en estat de les effectuer. » Vainement offrirent-ils, le 21 novembre, de réunir en six mois les 200,000 livres demandées : à toutes les propositions, Barbezieux se montra « inexorable et inflexible. » V. Délibérations des 14 et 28 novembre 1691.

(2) La *reconnaissance* due à Mlle de Lillebonne se montait à 500 livres ; le surplus de la somme était destiné à rémunérer les bons offices de MM. de la Baume et Villemin. V. Le magistrat de Dole à Mme de Lillebonne, Dole, 30 novembre 1691. — Arch. de Dole.

comptes avec son hôtesse (1), et ses amis s'apprêtèrent à lui faire leurs adieux.

Il ne devait pourtant pas partir encore : tant de soucis, de fatigues et de veilles avaient altéré sa santé, et il fut obligé de s'aliter (2). Les pages dans lesquelles il a consigné jour par jour les progrès de son mal, non sans jurer plus d'une fois contre son « fichu médecin, » son « vénérable médecin, » fourniraient une amusante contribution à l'histoire de la médecine au temps de Molière. Onguent de coquilles de poisson *(sic)*, poudre de sympathie, opiat, eau de Forges, toute la pharmacopée du dix-septième siècle est là ; la thériaque n'a pas cessé d'être en honneur (3) ; toutefois, les remèdes auxquels la Faculté a surtout recours, et dont le gentilhomme franc-comtois décrit les résultats avec une crudité d'expressions inimaginable, ce sont encore ceux qu'Argan énumère dans le divertissement du ***Malade imaginaire*** :

Clysterium donare,
Postea saignare,
Ensuita purgare,
Resaignare, repurgare et reclysterisare.

Quel tempérament avaient donc nos pères pour résister à ces évacuations et à ces saignées continuelles ?

Lorsque M. de Belmont fut rétabli, une autre mission lui

(1) Après avoir demeuré à l'hôtel d'Espagne du 23 mai 1691 au 3 septembre, M. de Belmont était allé loger avec son cousin l'abbé de Broissia à l'hôtel Saint-André, rue Saint-André-des-Arts. Ils en sortirent le 23 septembre pour prendre pension chez Mlle Barbet, rue de Savoie, où ils restèrent jusqu'à la fin. M. de Belmont donnait 30 sols par jour, tant pour sa chambre que pour sa nourriture.

(2) Le climat de Paris ne semble pas avoir été favorable à notre voyageur. « Il faut, écrit-il, que l'air soit icy empoisonné pour moi. » Lallemand au magistrat de Dole, Paris, 19 février 1692. — Arch. de Dole.

(3) La thériaque fut longtemps regardée comme un antidote universel ; la plus réputée était celle de Venise. Cf. Verney, *L'antidote apologétique de la peste*, p. 84 ; Dorenet, *Briefve et facile méthode pour se préserver et guérir de la peste*, p. 73 ; Bésard, *Discours sur la peste*, p. 114.

fut donnée par ses concitoyens : il s'agissait de fixer à perpétuité la chambre des comptes à Dole, d'étendre ses attributions, ainsi que d'obtenir la création d'un présidial (1). Nous ne le suivrons pas dans cette nouvelle négociation, qui fut, du reste, moins vivement menée que la précédente : ce sont les mêmes péripéties, les mêmes intrigues, sauf qu'au lieu de traiter avec du Fresnoy (2) et Barbezieux, le député de Dole s'aboucha avec d'Argenson (3) et Caumartin Saint-Ange (4). Il lui fallut derechef faire antichambre en attendant son tour d'audience, témoin cette matinée où il chercha vainement à voir M. de Caumartin, « auprès duquel estoit Mr le chevalier de Grignan, chevalier des ordres du roi (5). Ensuite vint un évêque, et après Made d'Uzès (6), et après d'autres gros seigneurs que je donnay à Dieu cent fois, de sorte qu'après avoir gardé le mulet une heure et demie, il m'en fallut retourner sans pouvoir parler au ministre. »

Pénibles pour tout solliciteur, ces heures d'attente infructueuse l'étaient doublement pour M. de Belmont, car la patience n'était pas sa qualité dominante. Son journal en fournit maintes preuves. C'est ainsi qu'au plus fort de l'accablement dans lequel le jette une perte cruelle, on lui

(1) V. Délibération du 19 janvier 1692.

(2) Élie du Fresnoy, premier commis du ministère de la guerre, dont les contemporains ont vanté « les grandes lumières dans les affaires, la facilité, la vigueur, l'application admirable, jointes à une expérience consommée (*Mercure*, juillet 1680). » Il mourut le 15 juillet 1698. Sa femme, Marie Collot, fut célèbre par sa beauté : « Il faut être bien modeste, écrivait Mme de Coulanges, pour se coiffer, quand on soupe avec Mme du Fresnoi. » Mme DE SÉVIGNÉ, *Lettres*, t. III, p. 177.

(3) Marc René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, devint, en 1720, ministre d'État, après avoir été successivement maître des requêtes, lieutenant de police et garde des sceaux.

(4) Louis Urbain Lefèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, maître des requêtes et intendant des finances.

(5) Joseph Adhémar de Monteil, chevalier de Grignan. C'est le *petit glorieux* de la correspondance de Mme de Sévigné.

(6) Marie Julie de Sainte-Maure, fille unique de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, et de Julie Lucie d'Angennes, marquise de Rambouillet, avait épousé, le 16 août 1664, Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.

apporte des flambeaux : le travail ne lui en plaît pas et il les refuse. L'orfèvre, mécontent, élève la voix. Que fait notre homme? Il met sans façons le maraud à la porte : « Il me dit cent sottises, rapporte-t-il, que je luy payay en quatre ou cinq nasardes que je fus obligé de luy donner pour luy apprendre à parler. J'en fus fâché, mais il me déroba cela, malgré que j'en eusse. » Peu auparavant, il avait déjà terminé par des coups de plat d'épée une discussion avec un cocher pour le prix d'une course.

Quand « messieurs de Dole » s'avisèrent de députer un des leurs à Paris (1), M. de Belmont commençait véritablement à se lasser de tourner dans le même cercle (2). Plusieurs fois, il s'était cru à la veille de partir, et toujours quelque incident inattendu l'avait contraint de demeurer. Enfin, le 14 juillet 1692, il put reprendre le chemin de la Franche-Comté, heureux de n'avoir plus affaire à ceux dont la Bruyère a dit : « Il coûte si peu aux grands à ne donner que des paroles, et leur condition les dispense si fort de tenir les belles promesses qu'ils vous ont faites, que c'est modestie à eux de ne promettre pas encore plus largement (3). » Il avait cru ne séjourner que quelques mois à Paris; il y était resté, en réalité, plus d'un an (4).

(1) L'ancien mayeur François Augustin Florimond arriva à Paris le 20 avril 1692.

(2) « Quiconque ne sera pas bien persuadé de l'inconstance et de l'incertitude des choses d'icy-bas, écrira-t-il plus tard, n'aura qu'à venir en ce païs pour s'en convaincre. » Lallemand et Florimond au magistrat de Dole, Paris, 4 juillet 1692. — Arch. de Dole.

(3) *Les Caractères*, chap. IX : Des grands.

(4) Je n'ai pas jugé utile de rechercher ce que M. de Belmont devint dans la suite. On trouve dans les registres paroissiaux de Dole le mortuaire suivant : « Le s^r Lallemand, âgé d'environ cinquante ans, a esté enterré le vingt-deux novembre de l'année mil sept cent neuf. B. Comte, vicaire. »

S'agit-il de notre négociateur? Ce n'est guère vraisemblable, puisque celui-ci était né en 1648 : « Gaspardus Bonnadventura, filius nobilis Adriani Lallemand, domini de Belmont, etc., et dominæ dominæ Annæ Faulche ejus uxoris, baptisatus est die 15 julii 1648. Patrini nobilis Gaspardus de Moutier, dominus de Cubry, etc., et domicella Bonnadventura Froissard de Broissia. » — Arch. de Dole.

Son intervention en faveur de sa ville natale semble avoir été toute désintéressée ; il ne possédait pas « un sol vaillant (1) » à Dole ; lui-même déclare qu'il n'attendait pas d'autre récompense que le plaisir d'être utile à ses concitoyens (2). Un instant, il est vrai, de flatteuses perspectives s'ouvrirent devant lui ; Caumartin s'était informé s'il était docteur en droit ; il avait laissé entendre à un tiers qu'il pouvait prétendre à la charge de premier président de la chambre des comptes (3) ; mais aucune proposition ne lui fut faite. Somme toute, c'est gratuitement qu'il assuma les conséquences d'un rôle ingrat : « Et voilà, s'écrie-t-il au mois de mars 1692, ce que j'auray gagné dans mon beau voyage et séjour à Paris, où je fais estat d'avoir dépensé de mes deniers propres plus de deux mille quatre cent soixante livres, sans compter ce que j'ay reçu de Mrs de Dole, qu'il sera aysé de supputer sur ce journalier. »

Deux mots maintenant du document auquel j'ai empruntè les détails qui précèdent.

Dans la malle de M. de Belmont se trouvaient neuf cahiers de papier reliés entre eux par une forte ficelle (4). C'est à ces cahiers que notre voyageur avait confié sa justification auprès des jaloux qui pourraient soupçonner son désintéressement ou son activité : il y avait consigné non seulement ses déboursés, mais encore ses démarches en faveur de

(1) Lallemand au marquis de Barbezieux, Dole, 24 octobre 1692. — Arch. de Dole.

(2) Dès le début de ses démarches, il écrivit au mayeur de Dole qu'il abandonnerait tout, si l'on supposait qu'il agît par un principe d'intérêt : « Pourvu qu'on me rembourse mes frais, ajoutait-il, je suis trop payé du plaisir que je me fais de servir ma patrie. »

(3) M. de Belmont avoue lui-même qu'il ne s'attendait nullement à être investi de cette dignité. Lorsqu'on lui fit part des intentions de M. de Caumartin, « ce discours, dit-il, me surprit infiniment (fol. 145 v°). »

(4) Le filigrane du papier indique que ces cahiers ont été achetés en Franche-Comté. Ils se trouvent aujourd'hui aux archives du château de Colombier.

Dole; l'ensemble forme un manuscrit de 278 pages (1). L'écriture en est ferme et l'orthographe suffisamment correcte. Peu de passages ont été écrits après coup : les seules additions qu'on y remarque ont trait à des souvenirs qui sont revenus plus tard au gentilhomme franc-comtois, tel que celui du grand seigneur dont il interrompt (qu'en sait-il?) la correspondance galante, et celui des grandes dames qui le reçoivent au lit et se font gaillardement habiller devant lui par leurs valets de chambre. Ni interruptions ni lacunes, d'ailleurs : la maladie elle-même ne suspend pas la rédaction de ces notes, et, pendant toute la durée de son séjour dans la capitale, M. de Belmont se conforma rigoureusement au précepte : *Nulla dies sine linea.*

Telle est l'origine de ce « journalier, » dont il ne faut ni exagérer ni méconnaître la portée. L'intérêt qu'il présente a sa source dans l'abondance des renseignements qu'il fournit sur la vie d'un provincial à Paris sous le règne de Louis XIV. Grâce à l'exactitude avec laquelle les comptes de M. de Belmont sont tenus, nous sommes initiés aux moindres détails de l'existence quotidienne : tout est noté, depuis le prix d'un verre d'orgeat chez Procope jusqu'au tarif des chaises au sermon. Après avoir feuilleté le manuscrit en question, nous savons ce qu'il en coûtait, en l'an de grâce 1692, pour se faire faire le poil, pour se purger, pour assister au *Cid*, à *Britannicus*, à l'*Avare* et aux opéras en vogue (2), pour aller à Versailles ou prendre le coche de Fontainebleau (3), et c'est là, je l'avoue, ce qui, malgré le peu

(1) L'existence de ce manuscrit m'a été signalée par M. le marquis de Saint-Mauris Châtenois, qui me l'a communiqué de la meilleure grâce du monde. Je suis heureux de pouvoir lui renouveler mes vifs remerciments.

(2) *Atys, Alceste, Armide, Isis, Énée et Lavinie.*

(3) Le voyage de Paris à Versailles coûtait 3 livres; celui de Dole à Paris, 7 livres 10 sols. Au coche de Fontainebleau, M. de Belmont donne 3 livres 10 sols pour lui et son valet. Son barbier a 7 sols pour le raser et peigner ses perruques. Une saignée coûte 15 sols; une demi-livre de tabac d'Espagne parfumé aux mille fleurs,

d'attraits du style, m'a déterminé à le lire jusqu'au bout.

J'ai publié, il y a quelques années, l'analyse d'un document analogue (1), mais le brave officier dont le hasard m'avait fait retrouver les comptes ne nous apprenait de lui-même que peu de chose, et l'imagination avait une large part dans les conjectures basées sur ses dépenses. Avec M. de Belmont, rien de semblable : il ne se contente pas d'inscrire ce qu'il a déboursé, il raconte ce qu'il a vu, ce qu'on lui a rapporté, quels personnages il a eu l'honneur d'approcher, et les livres achetés, les remèdes pris, les lettres écrites ou dont il acquitte le port forment un tout complet avec le récit des journées passées à courir la ville et des soirées consacrées à se délasser au théâtre.

Ce que ce journal nous fait aussi connaître, c'est le caractère même du négociateur auquel la ville de Dole avait confié ses intérêts. On suit les transformations qu'opère en lui son long apprentissage du métier de solliciteur : d'abord prompt à se leurrer d'espoirs plus ou moins chimériques, il ne tarde pas à être fixé sur la valeur des offres de service des grands ; l'homme qui peint Pontchartrain le payant de protestations, à la mode des ministres (2), n'est plus le même que celui qui, au sortir d'une conversation avec des commis, les coudes sur la nappe, se vantait ingénument d'avoir

4 livres 10 sols ; une livre de chocolat, 4 livres ; une livre de sucre, 14 sols ; etc. Le prix d'une place à l'opéra est de 30 sols. A la comédie, M. de Belmont donne 15 ou 20 sols, suivant qu'il va au parterre ou aux loges. Il paie une épée 12 livres 3 sols ; une perruque 36 livres ; un manchon 7 livres ; une montre 35 livres ; un étui à plumes en argent, aux deux bouts duquel il fait graver ses armes pour lui servir de cachet, 10 livres 15 sols. Le portique d'or, du poids d'environ dix onces, qu'il commanda pour sa femme, atteignit le prix de 52 livres 4 sols. Un autre portique « en point d'Espagne des plus à la mode » coûta 47 livres 12 sols.

(1) *Les comptes d'un capitaine sous Louis XIV*, dans la *Revue franc-comtoise*, année 1886.

(2) C'est dans son audience de congé que, le 11 juillet 1692, M. de Belmont recommanda une dernière fois « messieurs de Dole » au contrôleur général : « Il me paya en mode de ministre, me disant : « Eh bien ! monsieur, vous leur pouvez dire que je suis bien et très bien disposé (fol. 177 v°). »

acquis une profonde connaissance du bureau et de la cour.

Les cahiers du gentilhomme franc-comtois nous font pénétrer encore plus avant dans sa vie intime, et, d'après les particularités qu'ils révèlent, on est fondé à le regarder comme le modèle des maris. Ce n'était rien pour lui que de s'acquitter avec empressement des commissions de celle qu'il nomme sa « chère espouse, » sa « chère Tairon (1) ; » il prévenait souvent ses désirs, et pas un compatriote ne retournait à Dole qu'il ne lui confiât pour elle des bijoux, des étoffes ou des livres de piété (2). Au reste, il ne faut pas chercher dans ce journal les effusions sentimentales auxquelles une certaine littérature nous a accoutumés ; nos aïeux s'aimaient sans beaucoup de phrases, et les rêveries d'outre-Rhin n'avaient point altéré leur robuste bon sens. En parcourant les notes quotidiennes de notre voyageur, on constate que la pensée de sa femme ne le quitte jamais : même malade, il lui écrit de longues lettres (3), en ayant soin toutefois de lui déguiser la gravité de son état. Deux fois par semaine environ, il reçoit de ses nouvelles, et les marques de tendresse qu'elle lui donne font toute sa consolation dans ses ennuis (4). Quand le courrier ne lui apporte rien, il peste

(1) Diminutif familier de *Thérèse*.

(2) Donnons une idée des achats de M. de Belmont par quelques extraits : « J'achetay pour ma femme un tablier en broderie d'or de satin blanc, doublé de taffetas cramoisi aussi brodé d'or, avec des franges d'or autour ; ... une bustière d'or avec une ceinture d'or, plus des manches de satin blanc doublé de taffetas blanc brodé d'or avec la frange d'or (fol. 90). » — « Nous allâmes, Mrs de Broissia, de Chaillot et moy, chercher des estoffes pour un habit pour ma femme. Je pris douze aunes d'un damas gris de perle à 6 livres l'aune pour le manteau et la jupe, plus six aunes de taffetas de Florence à 58 sols l'aune (fol. 130 v°). »

M. de Belmont acheta encore à sa femme des boucles de diamants, un éventail, une duchesse, une fontange et deux tours de cheveux « fort beaux, mais bien chers. » Dans la façon de la fontange, il entra une aune et demie de ruban blanc broché d'or et deux aunes et demie de ruban couleur de rose.

(3) « J'escrivis une longue et tendre lettre à ma Tairon (fol. 169 v°). »

(4) « Je reçus ceste après-dinée une lettre de ma femme, qui me consola par les marques qu'elle me donnoit de sa tendresse et de la part qu'elle prenoit à mon mal (fol. 102). » Il y a telle lettre qu'il déclare avoir relue plus de trente fois.

contre la chère négligente (1) ; il l'accable de reproches (2) que ses amis ont mille maux à intercepter. Et cela dure jusqu'à la fin ; l'absence semble n'avoir fait qu'accroître la vivacité de son affection conjugale. Apprend-il que Mme de Belmont a quitté Dole pour la campagne, déjà il la voit retenue dans ses terres par le débordement des grandes eaux ; plus de correspondance régulière à attendre, et, de fait, il reste pendant plusieurs jours en proie à de graves inquiétudes : « Je faillis devenir fol, écrit-il, de ne point recevoir de lettre de ma femme, à laquelle j'avois mandé le retardement de mon retour et qu'elle me pouvoit encore escrire deux fois. Mais il ne luy plut pas de me faire cet honneur, et cela fut cause, ne pouvant la soupçonner de me négliger si fort, que j'allay m'imaginer qu'elle ou sa fille estoient malades, ce qui me jeta dans un chagrin inconsolable. »

Époux plein de sollicitude, M. de Belmont n'était pas moins bon père, et, parmi ses emplettes, nous trouvons une croix de diamants, deux colliers de perles et une duchesse de nonpareille blanche et amarante pour sa fille (3). Il lui avait déjà acheté une robe de chambre, une écharpe de taffetas noir doublé de satin ponceau, un tablier de satin blanc doublé de taffetas cramoisi, etc. On pense bien qu'il n'oubliait

(1) « Je n'eus point de lettre de chez moy ce jour-là, ce qui acheva de me désespérer (fol. 106). » — « Je revins au logis, où je ne trouvay point de lettre pour moi de ma Tairon. Je pestay contre elle de bon cœur (fol. 173). » — « Je ne reçus point de nouvelles de ma femme, ce qui me jeta dans un mortel chagrin (fol. 175 v°). » On pourrait multiplier ces citations à l'infini.

(2) « J'escrivis une lettre assez forte à ma femme sur ce qu'elle ne m'escrivoit point. Mr l'abbé de Broissia vint, qui ne voulut point que je l'envoye. Je la supprimay, mais à condition qu'il feroit savoir à ma femme par Made de Broissia mon chagrin (fol. 106 v°). »

(3) Bernarde Joséphine Lallemand épousa, le 17 avril 1707, Paul François, marquis de Saint-Mauris, capitaine de cuirassiers, fils de Charles Emmanuel, comte de Saint-Mauris, baron de Châtenois et de la Villeneuve, et de Marie Françoise de Ligniville, dame de Jasney. Son mari ne la rendit pas heureuse, et elle fut obligée de demander sa séparation de biens. Cf. Marquis DE SAINT-MAURIS, *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris*, p. 95.

pas l'enfant qu'il avait dû quitter trois semaines après sa naissance. Quand, le 25 février 1692, M. de Reculot (1) partit pour la Franche-Comté, « je luy confiay, écrit M. de Belmont, un bonnet d'un brocard à fond violet broché d'or, garni de neuf plumes violettes, pour mon fils. » Hélas! le pauvre enfant ne se para pas longtemps de ce riche bonnet; dans les derniers jours du mois de mars, il fut enlevé par la maladie (2), et, le jeudi saint, son père recevait la fatale nouvelle.

Ici, il faut tout citer, car la confession du malheureux gentilhomme nous permet de descendre dans les profondeurs d'une âme chrétienne :

« Comme j'estois à dîner, je reçus une lettre de ma femme. Elle me marquoit qu'il ne falloit plus rien attendre de nostre pauvre enfant : cela m'attendrit si fort, que je sortis de table pour venir dans ma chambre pleurer la mort de cet enfant aux pieds de mon crucifix.

« Ensuite j'allay chercher par les églises, que Mr l'abbé de Broissia (3) et moy visitâmes ce jour-là, quelque consolation au mal qui me touchoit. Je demanday à Dieu avec molles larmes la vie de mon fils, et, l'abbé voyant que j'estois assez soumis à ce que Dieu en ordonneroit, il me dit sur le soir que mon fils estoit mort, et que ma femme n'avoit pas eu la force de me l'escrire, mais qu'elle avoit prié Made de Broissia (4) de le luy mander, afin qu'il prît son temps pour

(1) Gabriel de Reculot, seigneur de Mont-sous-Vaudrey.

(2) « Mars 1692. — Estienne Joseph, fils de noble Gaspard Lalemand, sgr de Belmont, et de dame Anne Thérèse de Rahon son épouse, aagé d'environ douze mois, est mort le trentième du mois que dessus et a esté enterré led. jour dans cette église à la chapelle de Nostre-Dame des Sept Douleurs en présence du soussigné. Brun, curé. » — Arch. de Dole.

(3) Jean Ignace Bonaventure de Froissard, prieur de Vaux, logeait dans le même hôtel que M. de Belmont. Son frère Jean Claude Joseph de Froissard, seigneur de Broissia, Montagna, Noir, Neublans, etc., venait d'être créé marquis par lettres patentes du mois d'octobre 1691.

(4) Claude Caroline de Poligny, veuve de François Froissard, seigneur de Broissia. L'abbé était le quatrième des douze enfants qu'elle avait mis au monde.

m'apprendre cette cruelle nouvelle, à laquelle je fondis en pleurs. »

Ceci est touchant, mais que dire de la foi qui éclate dans les lignes suivantes ?

« Vendredi saint, 4 avril. — Je passay une triste nuit. Je fis le matin autant de trêve à ma douleur qu'il m'en falloit pour escrire à ma femme, crainte de l'accabler davantage en luy tesmoignant que j'estois rudement touché. Je ne sçay ce que je luy manday, tant je me possédois peu, mais mon intention fut, en luy escrivant, de l'inviter à la soumission que nous devons aux ordres de nostre Dieu, tout terribles qu'ils soient, et que le jour consacré à sa mort, dans lequel j'avois appris celle de mon fils, m'apprenoit qu'il falloit tout sacrifier à un père qui avoit sacrifié le sien pour nous. »

On se reporte involontairement, en lisant cela, à l'intrépide parlementaire qui, après avoir dépeint les effets du bombardement de Dole par les lieutenants de Louis XIII, ajoutait, cinquante-quatre ans plus tôt : « Quand on me fit veoir parmy ces ruines les places où deux de nos petits filz avoient esté frappez et mis à mort à coups de bombes, ce fut alors que, touché d'un amour paternel, je sentis en mon cœur une grande tristesse ... Ma consolation fut de faire le devoir de chrestien, aller à l'église, et louer Dieu de tout (1). » Heureux siècle que celui où, sous les coups d'en haut, les âmes rendaient un tel son !

Ce fut aussi dans l'accomplissement de ses devoirs de chrétien que M. de Belmont chercha quelque adoucissement à sa douleur. Le déchirement qu'il ressentait de la perte de son fils ne lui permit pas de reprendre sur l'heure le cours de ses démarches, et la journée du vendredi saint fut toute à

(1) Pétrey-Champvans, *Lettre à Jean-Baptiste Pétrey, sieur de Chemin*, p. 95.

la piété. Laissons-le raconter lui-même l'emploi de son temps :

« Le matin jusques à huit heures se passa en pleurs aux pieds de mon crucifix, duquel je tâchay de tirer quelque solide consolation. Mrs de Chaillot (1) et de Broissia et tous ces autres messieurs me marquèrent qu'ils prenoient part à mon malheur, que je tâcheray de supporter avec toute la résignation possible aux volontés de Dieu. Ensuite nous allâmes chercher à entendre la passion et l'office en quelques églises. Nous fûmes à Saint-Eustache entendre la passion de Mr l'abbé Boileau (2) et à Saint-André, nostre paroisse, entendre l'office. L'après dîner nous allâmes à l'Hôpital général entendre prescher la passion du père Bourdaloue. »

Je passe rapidement sur ce qui suit. Le samedi saint, M. de Belmont se prépara à la réception des sacrements avec tout le scrupule que nos pères apportaient à l'examen de leur conscience, et une bonne partie de la journée se passa à écrire sa confession. Le jour de Pâques, il se confessa de grand matin à un carme du comté de Bourgogne, communia, entendit plusieurs messes, assista aux vêpres, au sermon, puis se retira dans sa chambre pour y pleurer sans témoins son « pauvre petit. »

On vient de voir quelles sympathies le malheur de M. de Belmont avait éveillées parmi les Franc-Comtois qui se trouvaient à Paris en même temps que lui : il dut y être d'autant plus sensible qu'en dehors d'eux il ne comptait pour ainsi dire pas de relations.

Trente ans plus tard, notre gentilhomme se fût fait présenter dans les salons, qui, au dix-huitième siècle, donnèrent

(1) François Chaillot, prieur du chapitre Saint-Anatoile de Salins, ou peut-être son frère Jean-Baptiste Chaillot, pourvu après lui du même bénéfice.

(2) Il ne s'agit pas ici du frère du satirique, mais de l'académicien Charles Boileau, abbé de Beaulieu, dont on a des *Homélies*, des *Sermons* et des *Panégyriques*.

le ton à la mode et aux lettres ; mais, tant que Louis XIV vécut, il n'y eut vraiment en France qu'un seul maître de maison : le roi. Trop reculé de la cour pour y paraître autrement qu'en solliciteur, le député de Dole ne bouge guère de son auberge, où il a, du reste, nombreuse compagnie. Indépendamment des intrigants de toute espèce avec qui ses affaires le mettaient en rapport, il ne se passait pas de semaine qu'il ne reçût la visite de quelque compatriote, ecclésiastique en quête d'un bénéfice ou plaideur à la poursuite d'un arrêt. C'est M. du Deschaux (1), qu'une « assez fâcheuse affaire » amène devant les maréchaux de France ; c'est M. de Desnes (2), recteur de l'université, M. de Moncaut (3), gouverneur de la citadelle de Besançon, ou M. de Germigney (4), à qui l'on a retiré sa compagnie de cavalerie ; ce sont MM. les abbés de Gonsans, de Tournon, de Sagey, etc. L'heure du repas est-elle passée, on envoie quérir des macarons, des biscuits, du vin muscat, des oranges. Voici encore le sieur la Ramée, officier de fortune que M. de Belmont a connu en Flandre, le sieur de Raincourt (5), capitaine dans le régiment de Saint-Mauris, enfin, le comte de Saint-Mauris lui-même (6), qui s'invitent sans

(1) François Louis de Vaulchier, seigneur du Deschaux. Son fils François Marie César fut créé marquis par lettres patentes du mois de février 1755.

(2) Antoine Matherot, seigneur de Desnes, professeur en décret ou droit canon.

(3) Louis Fabri, seigneur de Moncaut, Autrey, Flagy, etc., fit ériger sa terre d'Autrey en comté au mois de février 1692. Son troisième fils Henri, colonel du régiment de la Sarre, épousa la fille du garde des sceaux d'Armenonville, dont les grâces et l'esprit ont été célébrées par Voltaire. Cf. CRESTIN, *Recherches historiques sur la ville de Gray*, p. 323 ; GATIN et BESSON, *Histoire de la ville de Gray*, p. 270 ; G. DE BEAUSÉJOUR, *La citadelle de Besançon sous Louis XIV et son premier gouverneur français, Louis Fabri de Moncaut*, dans les *Annales franc-comtoises*, année 1892.

(4) Jacques François de Germigney, écuyer, obtint, en 1717, l'érection de ses terres en marquisat sous le nom d'Aresches.

(5) Guillaume de Raincourt, seigneur de Fallon, Bournois, Leugney et Bremondans, fit ériger ses terres en marquisat au mois de septembre 1719.

(6) Charles Emmanuel, comte de Saint-Mauris, baron de Châtenois et de la Villeneuve, seigneur de Châteney, Creveney, Vilory, etc., était colonel de cavalerie depuis 1688.

cérémonie à dîner avec lui. La plupart du temps, le couvert est mis dans la chambre de l'abbé de Broissia, que notre voyageur fait sienne après le départ de son ami (1). D'autres fois, on va souper aux *Bons Enfants*, à l'*Alliance*, à la *Croix Blanche*. Il y a des cabarets où la bière est excellente (2) ; il en est dont le garçon chante d'une façon merveilleuse. Souvent aussi ses compagnons entraînent M. de Belmont au spectacle, et il n'oublie pas de noter les personnes de la cour qu'il y a vues (3). Enfin (serait-il Franc-Comtois sans cela ?), notre provincial est loin d'être insensible aux émotions du jeu ; un de ses premiers soins a été de se procurer des jetons et des fiches (4) ; la fortune néanmoins lui tient rigueur ; il perd à peu près constamment (5), en sorte que, lorsque les chances se mettent de son côté, il écrit naïvement : « Le soir, nous jouâmes à l'hombre. J'y gagnay par miracle 16 sols 1/2. »

Cette vie d'auberge, qui est si loin de nos mœurs, suffisait à M. de Belmont. Divers incidents en venaient, d'ailleurs, rompre la monotonie, quelquefois, à dire vrai, d'une manière peu agréable. Ainsi, le 31 mars, notre Franc-Comtois s'aperçoit qu'en son absence on a pénétré dans sa chambre et qu'on lui a dérobé divers objets : il crie, il tempête, car

(1) L'abbé de Broissia quitta Paris le 19 mai 1692.

(2) La bière paraît avoir été la boisson favorite du gentilhomme franc-comtois : elle l' « humecte » et l' « engraisse, » et cette expression : « Nous allâmes à la bière » se rencontre fréquemment dans son journal. « Je m'en trouve bien, écrit-il ; c'est ce qui m'en fait boire le plus souvent que je puis (fol. 165). »

(3) « Je fus entraîné par nos messieurs à une comédie nouvelle, intitulée : *le Négligent*, où Mr et Mde la duchesse de Chartres, Monsieur et Madame et une partie de toute leur cour se trouva (fol. 119). »

(4) « Passant par le Palais, j'achetay une bourse avec 100 jetons de laiton et 30 fiches pour le jeu de l'hombre (fol. 44). »

(5) « Après le souper, je me mis au jeu de l'hombre avec Mr d'Arvisenet et Mr le comte de Viloski, polonois demeurant en nostre auberge. Je perdis 35 sols (fol. 87). » — « Mr Gérard, lieutenant de Poligny, m'estant venu voir, nous jouâmes, luy et moy et Mr de Chaillot, à l'hombre, où je perdis 4 francs et 2 sols de nostre monnoye, faisant de celle de France 55 sols (fol. 119 vo). » — « Je jouay à l'hombre avec Mrs de Chaillot et de Maillard et je perdis 1 livres 6 sols (fol. 123). »

ses soupçons sont immédiatement tombés sur « une chienne de femme de chambre ; » mais celle-ci proteste de son innocence ; l'hôtesse fait chorus avec elle, et il est obligé de s'apaiser, heureux que sa perte ne soit pas encore plus grande (1). Un matin, il est en train de polir un mémoire, quand un tumulte effroyable s'élève dans la rue.

Qui frappe l'air, bon Dieu ! de ces lugubres cris (2) ?

Ce sont des soldats aux gardes et des archers de l'écuelle qui se battent sous ses fenêtres ; deux d'entre eux demeurent sur le carreau. Un autre jour, il lui tombe sur les bras un jeune homme, presque un enfant, qui est venu de Dole à Paris, à pied, avec moins de 7 livres dans sa poche ; il faut annoncer ce coup de tête au père, qui refuse d'abord de voir son fils (3) ; mû de pitié, M. de Belmont cède à celui-ci la moitié de son lit, et c'est encore lui qui l'accompagnera à la voiture publique qui l'emmènera en Franche-Comté.

Ce qui surprend, lorsqu'on lit ce journal, c'est le peu de curiosité de son auteur à l'endroit des nouvelles du temps. Rien n'est cependant plus facile à comprendre, pour peu qu'on réfléchisse aux intrigues dans lesquelles M. de Belmont se trouva jeté dès le premier jour. Vraiment, il a bien autre chose à faire que de s'inquiéter de ce qui se passe aux frontières ; la grande affaire de la révocation du transfert de l'université ne le laisse pas respirer ; à peine s'il peut, en prenant sur ses nuits, suffire à la conduite d'une négociation aussi laborieuse.

(1) « Ce fut miracle comme je ne laissay point la clef à mon buffet, où l'on m'auroit pris tout mon peu d'argent (fol. 133). »

(2) Boileau, *Satires*, VI.

(3) « Nous conduisimes ce jeune homme auprès de son père, qui se mit dans des colères et chagrins de l'autre monde, ne voulant point le recevoir, de sorte qu'il m'en fallut encore charger cette nuit et le faire coucher mesme avec moy, ... parce qu'il ne se trouva aucun lit de libre dans l'auberge (fol. 167 v°). »

Ce n'est qu'à la fin de son séjour à Paris que, plus libre de son temps, on le voit s'intéresser aux événements du jour ; il lit les feuilles publiques, gazette de France, gazette de Bruxelles ou gazette de Hollande ; il achète un plan de Namur, car le siège de cette ville et le désastre de la flotte française à la Hougue sont les principaux faits qui défrayent les conversations des Parisiens. A propos du combat naval du 29 mai 1692, M. de Belmont observe que, dans le premier moment, les ministres gardèrent le silence sur le contenu de leurs dépêches, « ce qui, dit-il, me fit de plus en plus craindre qu'il n'y eut pas de nostre advantage. » Quant aux opérations militaires des Pays-Bas, les Démophile et les Basilide des *Caractères* s'en donnaient à cœur joie. Notre Franc-Comtois note soigneusement ce qu'il entend dire aux Tuileries ou au Luxembourg. Pourtant sa défiance native persiste, et il n'ajoute pas foi à tout ce que ses amis lui rapportent des mouvements des armées en présence : « On nous débita force nouvelles, lisons-nous dans son journal à la date du 11 juin 1692 ; à nous libre de les croire. » Namur pris (1), il doute encore qu'une place si forte soit au pouvoir des Français, et son incrédulité ne cède que devant la lettre de Louis XIV demandant à l'archevêque de Paris un *Te Deum* en l'honneur de la conquête si pauvrement célébrée par Boileau.

(1) La ville capitula le 5 juin 1692 et le château se rendit le 30.

« Comme j'estois dans ma chambre, le s^r Barbotin et M^r l'abbé Franchet me vinrent dire que le château de Namur estoit rendu. J'eus d'abord peine à le croire, mais ils me circonstancièrent cette nouvelle d'une façon si singulière que je la crus. M^r le chevalier de Soastre vint tôt après qui la confirma, ensuite M^r l'abbé Quintard et après luy plusieurs autres qui entrèrent dans ma chambre. Ensuite vinrent Mrs de Cramans, de Dampierre et Benoît, qui furent d'avis contraire, ne pouvant concilier les nouvelles qu'on avoit eues de l'estat où estoit ceste place, du 27 et 28, et la croire prise le 30e, car enfin l'on convenoit encore à midy de ce jour là que l'ouvrage à cornes qui couvre les deux autres ouvrages qui luy estoient supérieurs et au devant du corps du vieil château, n'estoit pas pris (fol. 173 v°). » Ne croit-on pas assister à la discussion des nouvellistes réunis chez M. de Belmont ?

On s'imagine peut-être que, dans les intervalles des devoirs rendus aux ministres, notre solliciteur visitait les monuments et les environs de la capitale. Il n'en est rien : à part une partie liée dans le dessein de voir à Saint-Germain le roi d'Angleterre (1), M. de Belmont ne perd guère de vue les tours de Notre-Dame. Une année s'était écoulée qu'il n'avait pas encore été au Louvre : lorsqu'il y alla, je ne jurerais même pas que ce ne fût point avec la pensée d'intéresser le Nôtre (2) au succès de ses démarches ; un passage de son journal semble, en effet, le donner à entendre. Il avait bien formé avec ses compagnons d'auberge le projet d'aller à Rouen, et de là au Havre, mais ce voyage ne s'exécuta pas. C'est seulement au mois de mai 1692 qu'il visita les châteaux de Saint-Cloud et de Meudon. Il avait fallu que ses amis lui fissent violence pour le mener à Saint-Denis (3) ; il les accompagne aux Gobelins ; il va voir avec eux l'exposition des meubles et des tentures de la couronne ; mais le plus souvent nous le trouvons à la foire de Saint-Germain (4), ouvrant de grands yeux devant les phénomènes qu'on y exhibe, comme une momie d'Égypte, une chaise roulante qui marche sans chevaux, ou un jeune homme sans bras, qui fait avec les pieds tout ce que les autres font avec les mains.

Grand appréciateur des choses du théâtre (5), M. de

(1) Jacques II Stuart. Louis XIV lui rendait visite le jour où le gentilhomme franc-comtois fut à Saint-Germain avec ses amis.

(2) André le Nôtre, « grand jardinier du roy. »

(3) « L'après-dinée, tous nos messieurs me pressèrent d'aller à St Denis voir les tombeaux des rois de France et le trésor de cette abbaye-là si fort vantés par le monde. Nous prîmes un carrosse et nous y allâmes. Je trouvay que les tombeaux et le trésor n'estoient pas tout ce qu'on disoit (fol. 126 v°). »

(4) Il lui arrive de constater dans ses promenades des métamorphoses telles que celle-ci : « Je rencontray la maîtresse du s^r B..., qui estoit vêtue en dentelles, après l'avoir vue à Besançon en chambrière (fol. 170 v°). »

(5) J'ai compté que, du 3 juin 1691 au 4 juillet 1692, M. de Belmont fut à l'opéra et à la comédie plus de cinquante fois. Voici les pièces qu'il vit représenter : *Ésope à la cour, le Muet, Tiridate, Andronic, Venceslas, Géta, les Amants magnifi-*

Belmont ne dédaigne ni les montreurs d'animaux (1), ni les danseurs de corde et les faiseurs de tours de gobelet (2). Mais sa vraie passion, c'est la lecture : quand il est indisposé, ou que la rédaction de ses mémoires lui laisse quelque répit, il passe son temps à lire (3). Son journal nous le peint conférant avec son relieur ou flânant chez les libraires, en digne ancêtre de nos modernes amateurs. Écoutez-le confesser humblement que les quais sont l'écueil de sa bourse (4); rarement, en effet, il rentre au logis sans rapporter quelque volume ; théologie, droit, poésie, histoire, traités de morale ou de blason, romans, pièces de théâtre, tout lui est bon ; il constate, le 3 juin 1692, qu'il a acheté depuis son arrivée 179 livres « tant petits que gros, » et peut-être les bibliographes ne consulteraient-ils pas sans fruit la liste de ses acquisitions. Il s'en faut du tout au tout qu'il soit aussi curieux d'œuvres d'art. Cependant il ne quitte pas Paris sans emporter les portraits de Mlle de Lillebonne et de Mme d'Épinoy; il avait aussi commandé à un peintre un grand tableau représentant le roi, et, dans ses promenades au cloître Saint-Innocent, son choix s'était fixé sur un certain nombre de gravures.

Livres ou estampes, les caisses dans lesquelles le

ques, la Princesse d'Élide, Madame Voisin ou la Devineresse, Pénélope, l'Inconnu, le Dépit amoureux, l'Étourdi, le Malade imaginaire, Alcibiade, l'Esprit follet, la Femme d'intrigue, Britannicus, l'Avare, Bajazet, le Cid, Rodogune, Polyeucte, le Négligent, Cléopâtre, le Misanthrope, Sertorius, les Plaisirs de l'Ile enchantée, Lisimène, Othon, Colombine avocat pour et contre, etc., etc.

(1) « Nous allâmes, Mrs de Broissia, Chaillot et moy, en carrosse à Vincennes, où nous vîmes un lion, une lionne, un léopard, un tigre, des loups, des dogues et un aigle (fol. 122). »

(2) « Sur le soir, nous allâmes, Mrs du Deschaux, Broissia, Chaillot, Masson et Muyard, voir certains danseurs de corde et faiseurs de tours admirables (fol. 118 v°). »

(3) « Je passay tout ce jour-là, comme les précédents de ma maladie, dans le lit, à lire, hors le temps que j'avois compagnie (fol. 117 v°). »

(4) « Nous allâmes nous promener sur le quay, qui est l'escueil de ma bourse, car j'en suis tousjours pour quelques livres que j'y achète (fol. 169). »

gentilhomme franc-comtois emballe ses trésors ne pèsent pas moins de 370 livres : Commines, Montaigne, Charron, Pascal, Corneille et la Bruyère y prennent place à côté d'Ovide, d'Horace, de César, de Perse, de Juvénal, de Tacite, de Suétone et de Lucien ; Érasme et Machiavel sont voisins des *Heures de Port-Royal,* et le *Décaméron* de Boccace et le *Roman comique* de Scarron se cachent sous le *Mémorial de la vie chrestienne* de Louis de Grenade, les *Hommes illustres* de Perrault ou les *Emblèmes* d'Otto Venius. Quel n'est pas l'émoi de M. de Belmont, lorsqu'il apprend qu'une de ses caisses a été égarée dans le trajet de Dijon à Dole ! Sa colère avait été moins vive, le jour où sa montre, sa boîte à tabac et son reliquaire renfermant une Vierge du bois du chêne de Montaigu avaient disparu de sa chambre.

Mais c'est trop s'attarder à la lecture de ce manuscrit, et il est temps de prendre congé de notre voyageur ; il eût été, je n'en doute pas, profondément surpris, si quelqu'un fût venu lui dire que ses comptes seraient un jour appelés à faire mieux connaître le monde auquel il appartenait.

A une époque où tous les rangs sont confondus, ce n'est pas sans mélancolie qu'on se reporte au temps où chacun s'estimait heureux de sa condition : alors les pires malfaiteurs intellectuels n'étaient pas acceptés comme les prophètes d'un ordre social nouveau, et le pouvoir n'appartenait pas à ceux qui renient la foi de leur baptême. Les scandales de la cour de Louis XIV sont dans toutes les mémoires, mais on connaît moins les solides vertus dont la petite noblesse et la bourgeoisie donnaient l'exemple au fond des provinces. Nombreux étaient les gentilshommes qui, comme M. de Belmont, unissaient l'esprit de famille au dévouement du citoyen ; souvent en guerre avec leur curé (1) et se défiant

(1) M. de Belmont ne fait pas exception à la règle : « J'allay dire adieu à Mr l'évesque de Philadelphie et luy fis mes plaintes contre le curé de Belmont. Je donnay audit seigr évêque un mémoire sur le chapitre dudit curé (fol. 25). »

généralement plus qu'il n'eût fallu de l'influence des jésuites (1), ils n'en mettaient pas moins la religion à la base de tout ; quand l'épreuve les visitait, ils savaient, on l'a vu, se courber sous la main de Dieu. Avec cela, un vif sentiment de l'honneur : ils eussent bondi à la seule pensée d'admettre un maltôtier à leur table. Pour tout dire d'un mot familier, c'étaient de braves gens, et je ne suis jamais revenu d'une excursion dans le passé entreprise à leur suite, sans m'être épris d'un amour plus ardent pour la vieille France.

ÉMILE LONGIN.

(1) Le journal de M. de Belmont reproche aux membres de la célèbre compagnie d' « eslargir les consciences. »

JOURNAL

DE

GASPARD LALLEMAND, S^r DE BELMONT [1]

(1691)

Aoust

DIMANCHE 12e. — Je sortis à cinq heures du matin pour me rendre à Versailles, où j'eus une grosse conférence avec Mr de Refflers, chef de bureau chez Monsr de Barbezieux, touchant les affaires de M^rs de l'Université.

LUNDY 13e. — J'escrivis à M^r l'évesque d'Ypres à huict heures du matin pour sçavoir de luy quand je pourrois l'aller voir ; il me respondit que j'y pouvois aller à neuf heures. J'y fus en carrosse ; c'estoit pour l'affaire de Mrs de Dole. Je demeuray une heure et demie en conférence pour ce.

Ce mesme jour, je dressay les mémoires pour la ville de Dole au Roy pour la révocation du transport de l'Université de Dole à Besançon.

MERCREDY 15e. — Ledit jour et le précédent, je dressay les remontrances de Mrs de Dole.

VENDREDY 17e. — Je travaillay tout le jour à corriger et à faire copier les remontrances de Mrs de Dole. Ayant fait voir

(1) En publiant la partie du journal de M. de Belmont relative à la demande du maintien de l'université à Dole, nous retranchons toutes les mentions qui ont trait à un autre objet.

lesdites remontrances à Mr Languet, il y trouva à redire en certains endroits, ce qui fit que je travaillay jusques à trois heures du matin pour les corriger.

Plus, ledit jour, j'escrivis à Mr l'évesque d'Ypres pour sçavoir quand je parlerois à son parent pour l'affaire de Mrs de Dole. Il me respondit par un billet qu'il seroit icy sambedi à soir...

Dimanche 19e. — Je receus une lettre de Mr l'évesque d'Ypres touchant les affaires de Mrs de Dole. Je donnay au laquais qui me l'apporta une pièce de 15 sols.

Lundy 20e. — J'allay en carrosse chez Mr de Breteuil pour conférer des affaires de Mrs de Dole. Je ne le trouvay pas. J'y retournay demi-heure après sans le trouver, parce qu'il estoit au service de fut Mr de Louvois aux Invalides.

Sur le soir, à six heures, je fus chez Mr l'évesque d'Ypres et de là au Marais chez ledit sr de Breteuil, qui me donna rendez-vous pour demain à neuf heures.

Mardy 21e. — J'allay le matin chez Mr l'évesque d'Ypres luy porter les mémoires pour Mrs de Dole.

Ensuite je passay chez Mr de Breteuil, auquel je lus et donnay lesdits mémoires ; il me dit de luy en faire faire encore deux copies pour les donner, l'une à Mr de la Feuillade et l'autre à Mr de Pontchartrain. Je restay deux heures dans ces deux visites.

...L'après-dîner, je fis revenir mon copiste pour faire une quatriesme copie du mémoire pour Mrs de Dole.

Nota qu'après que j'eus travaillé pendant deux jours entiers à dresser ce mémoire, croyant enfin qu'il fût bien, je le fis mettre au net, mais, l'ayant fait voir, on le trouva un peu trop long, de sorte qu'il fallut raccommoder de nouveau cet ouvrage ; après quoy j'en fis faire une seconde copie, qui est celle que j'ay donnée aujourd'hui à Mr de Breteuil, qui l'a trouvée si fort à son gré qu'il m'a dit qu'il se la garderoit et que je luy en fasse faire deux autres copies.

Mercredy 22e. — Je passay chez Mr de Breteuil pour sçavoir si véritablement il estoit party et où je le trouverois à Versailles. On me dit qu'il estoit logé à l'aile droite du louvre, au chiffre 30. Je passay chez Mr l'évesque pour luy dire que j'allois à Versailles et prendre de nouvelles lumières de luy.

Pendant ce jour je fis faire une cinquiesme copie de mon mémoire pour Mrs de la ville de Dole et transcrire la patente de l'Université dont je donnay hier une copie audit sr de Breteuil.

Jeudy 23e. — J'allay à Versailles chercher Mr de Breteuil qui me fit l'affaire de Dole plus difficile que je n'avois cru. Soit que ce fût adresse ou vérité, je jugeay à propos de m'expliquer et de promettre de la part de Mrs de Dole 10 mille livres pour Mr de la Feuillade, en cas il obtienne du Roy une révocation de la chose dont il s'agissoit.

Vendredy 24e. — Je rendis compte par une lettre à Mr Florimond de ce que j'avois fait à Versailles et luy proposay de faire assembler son conseil restreint pour se déterminer, sçavoir si l'on donneroit 150,000 livres au Roy en pur don, 10,000 livres à Mr de la Feuillade, 2,000 à Mr de Breteuil, et si l'on feroit agir ceux de Dijon, luy marquant qu'à mon esgard j'abandonnerois tout, s'il croyoit que j'agisse pour un principe d'intérest, et que, pourveu qu'on me remboursât mes frais, j'estois trop payé du plaisir que je me faisois de servir ma patrie.

Ce mesme jour, j'escrivis audit sr de Breteuil, qui devoit retourner à Paris, pour avoir de luy une nouvelle conférence sur ladite affaire.

...Sur le soir dudit jour, j'allay avec plus de la moitié des Mrs de nostre auberge à la comédie des *Amants magnifiques*, où je me délassay un peu.

Samedy 25e. — Je reçeus une lettre de Mrs de Dole pour le père de la Chaise sur le transport de la théologie de Dole à Besançon.

Je fus ce jour-là chercher deux fois Mr de Breteuil et chez Mr l'évesque d'Ypres ; je ne pus trouver le premier et ne parlay à Mr d'Ypres qu'un peu de temps en rue où je le trouvay en revenant de chez luy.

Dimanche 26e. — J'escrivis à Mrs de ville et à Mr Florimond qu'ils ayent à envoyer icy un de leurs Mrs pour y négocier.

J'allay encore chercher Mr de Breteuil le matin et Mr de Chauvelin. Je trouvay ce dernier et ne trouvay point l'autre que j'allois chercher pour luy parler des affaires de Mrs de Dole. J'en touchay deux mots en passant à Mr de Chauvelin, mais je ne voulus pas m'ouvrir là dessus, parce qu'il n'estoit pas temps.

...Après cela j'escrivis une longue lettre instructive à Mr de Breteuil à Versailles sur toutes les affaires de Mrs de Dole.

Lundy 27e. — J'allay voir Mr l'évesque d'Ypres... J'eus deux heures et demie d'entretien avec luy.

Mardy 28e. — Nous fîmes partie, Mrs de Chaillot, Broissia et de Sagey, pour aller ensemble en carrosse à Saint-Germain voir le Roy d'Angleterre. Nous le vîmes à la messe et à dîner ; nous visitâmes le chateau, dînâmes très chèrement et remontâmes en carrosse pour retourner à Paris ; mais en sortant nous trouvâmes le Roy seul en carrosse, suivi de quinze ou vingt gardes à cheval, qui alloit voir ledit Roy d'Angleterre ; ce qui nous fit prendre le dessein, pendant qu'il seroit à Saint-Germain, d'aller à Marly, où nous ne pûmes entrer qu'au commencement de l'enclos, d'où nous vîmes quelques-unes des beautés de ce lieu-là. Ensuite nous vînmes à la machine de Marly, dont nous vîmes et examinâmes le merveilleux ouvrage. De là nous tirâmes à Rueil, où nous vîmes le jardin du duc de Richelieu, et après nous retournâmes à neuf heures du soir à Paris.

Jeudy 30e. — Le matin, à sept heures, nous allâmes accompagner Mr l'abbé de Chaillot à l'hostel de Sens pour y

prendre les carrosses du Comté, où il s'en retourna, et de là j'en pris un pour aller chez Mr de Breteuil, qui n'estoit pas au logis et avoit mis ordre de me dire d'y retourner sur les neuf heures.

...Je retournay chez Mr de Breteuil, qui me dit que Mr de la Feuillade ne s'estoit point voulu charger de l'affaire de Mrs de Dole, parce qu'il estoit inévitable d'en communiquer avec Mr de Barbezieux, avec lequel il ne vouloit avoir rien à démesler, mais qu'il trouveroit une autre voye. Après quoy je passay chez Mr l'évesque d'Ypres pour donner chaleur à cette affaire et le prier de presser ledit sr de Breteuil de me faire sçavoir au plus tost sa dernière résolution là-dessus, parce que j'avois une autre voye.

Cette après-dînée-là, je pratiquay un nommé Mr de Dampierre pour découvrir de nouvelles intrigues, par lesquelles je pus réussir d'un autre costé, si je ne pouvois rien faire de celuy de Mr de Breteuil. Ledit sr de Dampierre m'indiqua Made la marquise de Nesle la vefve, maîtresse de Mr de Barbezieux.

Vendredy 31e. — J'escrivis à Mr Florimond ce que me dit Mr de Breteuil et toutes les mesures qu'il y avoit à prendre pour l'affaire de Mrs de Dole.

Septembre

Samedy 1er. — Ce matin, j'allay chercher Mr l'abbé Laurier logé proche la rue Grenelle, dans le fond du faubourg Saint-Germain, pour l'engager à servir Mrs de Dole en leur affaire par le crédit de Made de Caylus, nièce de Madame de Maintenon.

Jeudy 6e. — Nous envoyâmes à Versailles Beauchamp pour les affaires de Mrs de l'Université.

J'allay ce jour-là à la comédie avec Mrs de Sagey et de Broissia. C'estoit le *Dépit amoureux*.

VENDREDY 7e. — Je passay chez Mr de Breteuil qui me fit prier de prendre la peine de retourner une heure après chez luy. Ensuite je passay chez Mr de Chauvelin, où je rendis la lettre de Mrs de Dole, et de là j'allay chez Mr l'évesque d'Ypres, où je luy parlay de l'affaire de la théologie de Dole ; il me demanda des mémoires là-dessus pour les faire voir au père de la Chaise.

Après cela je retournay chez ledit sr de Breteuil, qui me dit que Dimanche ou mardy il me rendroit une positive réponse sur l'affaire de l'Université.

Je m'en retournay chez moy, où j'escrivis cela à Mr Florimond.

L'après-midy, je travaillay pour Mrs de Dole à un mémoire au père de la Chaise sur le transport de la théologie et ensuite je fis mettre au net ledit mémoire.

SAMEDY 8e. — J'allay le matin porter ledit mémoire à Mr l'évesque d'Ypres.

DIMANCHE 9e. — J'envoyay la copie au net du mémoire audit seigneur évesque, et ensuite je montay en carrosse pour aller voir Mr de Chauvelin, qui me fit longtemps attendre. En allant chez luy, je trouvay un valet de Mr de Breteuil, qui me rendit une lettre par laquelle il me marquoit qu'il n'y avoit rien à espérer pour l'affaire de Dole. J'allay d'abord le chercher pour sçavoir des particularités de cette affaire, et, ne l'ayant pas trouvé, j'allay chez Mr l'évesque d'Ypres pour le prier de sçavoir au vray le détail de ce refus. Je luy parlay encore de l'affaire des pères Jésuites et je m'en vins donner advis du tout à Mr Florimond par une lettre.

LUNDY 10e. — J'allay du grand matin à Versailles pour les affaires de Mrs de l'Université, dont le placet ne se trouva pas signé. Je vis M. Refflers, qui m'assura de la continuation de ses soings pour cette affaire. Ensuite je parlay à Mr de Pomponne de celle de Dole.

MARDY 11e. — Je sortis du matin pour sçavoir de Mr

l'évesque d'Ypres ce que Mr de Breteuil luy avoit dit du refus de Mr de Barbezieux sur les affaires de Mrs de Dole, et ensuite nous conclûmes qu'il nous falloit tourner du costé de Mr le chancelier et faire agir auprès de Made de Maintenon. De plus ledit évesque me dit qu'il avoit parlé au père Verjus touchant la théologie et que ce père s'estoit chargé de mon mémoire pour le faire voir au père de la Chaise. De là j'allay chez l'abbé Laurier pour luy faire faire les ouvertures de l'affaire dudit Dole à Mr le chancelier et à Made de Maintenon. Je ne trouvay pas ledit abbé, mais je laissay un billet de rendez-vous chez luy.

Ledit jour, l'abbé Laurier vint me trouver et je pris un carrosse pour aller avec luy chez Mr Boucher, secrétaire de Mr le chancelier, chez Mr le chancelier, de là chez Mr Delpesche. De là nous retournâmes encore chez ledit chancelier, où nous ne trouvâmes pas lieu de luy parler, et ensuite nous allâmes chez Mr Guialard, qui doit parler audit chancelier, le tout pour l'affaire de Dole. Nous demeurâmes trois heures et demie en ces allées et venues sans rien faire.

Mercredy 12e. — L'après-midy, j'allay chercher Mr de Mussy pour tenter quelque ouverture chez Mr le chancelier par son moyen pour l'affaire de Dole. Mr de Broissia estoit avec moy. Nous ne trouvâmes pas ledit sr de Mussy et nous laissâmes un billet de rendez-vous pour le lendemain à six heures du matin. Ensuite nous passâmes chez Mr l'évesque d'Ypres, qui n'y estoit pas. Je passay après cela chez Mrs de Jossigny et de Refflers, qui n'y estoient pas aussi.

Jeudy 13e — Je fus avec Mr l'abbé de Broissia dez les six heures du matin chez Mr le président de Mussy pour découvrir par luy quelques voyes de réussir dans l'affaire de Dole.

Vendredy 14e. — J'escrivis à Mr Florimond tout ce que j'avois fait pour l'affaire de Dole, mais avant que luy escrire j'allay chez Mr de Breteuil pour sçavoir de luy s'il avoit fait

une tentative auprès de Mr de Pontchartrain. Il me dit que non et qu'il falloit s'adresser à Mr de Duras. De là je passay chez Mlle Barbotin, sçavoir par quel canal je pourrois engager ledit sr de Duras : elle me dit que c'estoit ou par Mlle de Bauffremont ou par Mr Bernard, son premier valet de chambre.

L'après dîner, j'allay chez Mr l'abbé de Mailly pour l'engager à servir Mrs de Dole. Je ne le trouvay point. De là je retournay chez l'abbé Laurier pour sçavoir s'il avoit fait ses advances chez Mr le chancelier. Je ne le trouvay point.

Dimanche 16e. — J'allay chez Mr de Mussy pour sçavoir de luy s'il avoit fait quelque tentative pour l'affaire de Mrs de Dole ou chez Mr le chancelier ou chez M. de Pontchartrain ; il me dit que pour Mr le chancelier, c'estoit moins son affaire que celle dudit sr de Pontchartrain, et que, si je voulois, quand nous serions à Versailles, qu'il me serviroit.

Mercredy 19e. — Mr l'abbé du Laurier me vint trouver pour me dire qu'il y avoit un homme à la cour qui entreprendroit l'affaire de Mrs de Dole, moyennant 12 mille livres et que ces Mrs en donnassent en pur don au Roy 150,000 livres. Aussitost j'en escrivis à Mr Florimond.

Lundy 24e. — Le sr Germond me vint voir ce matin. ...Comme après cela je n'avois en teste que les intérests de Mrs de Dole, j'en parlay au sr Germond, qui me dit avoir un endroit par lequel je pourrois certainement réussir. C'estoit Mr d'Aligre, conseiller d'Estat, parent de Mr de Pontchartrain et de Made de Montchevreul, qui sont les crédits les plus forts et les plus à la mode ; qu'il estoit ami intime dudit sr d'Aligre, et, pour marques de cela, qu'il n'avoit qu'à luy escrire un billet que nostre valet luy porteroit de sa part et que ce conseiller se rendroit où il luy marqueroit pour entrer en affaire. Il luy donna rendez-vous aux Dominicains du faubourg Saint-Germain par sadite lettre, que Beauchamp porta luy-mesme audit conseiller.

L'après-dîner, j'allay pour vérifier ce que ledit Germond m'avoit dit et je menay avec moy Mr de Broissia aux Dominicains, où je vis ledit Germond avec Mr d'Aligre, qui furent en longue conférence. Il luy expliqua toutes les prétentions de Mrs de Dole, dont je luy avois donné un mémoire. Ledit sr d'Aligre les trouva justes et l'affaire fort bonne, mais il devoit partir pour les Estats du Languedoc, où il se devoit rendre, ce qui fit qu'il ne s'en put charger ni agir comme il l'auroit bien voulu, mais il dit audit sr Germond que si nostre affaire n'estoit pas faite à son retour, qu'il se faisoit fort de la faire réussir. Je ne puis mettre icy toute cette intrigue, qui estoit pourtant la meilleure sans le départ du sr d'Aligre.

Mercredy 26e. — Le sr abbé Laurier vint voir si je n'avois point de response de Mrs de Dole pour la lettre de change. J'escrivois, lorsqu'il entra. Il estoit neuf heures. Comme nous estions en conférence, le sr Germond me vint voir pour parler de nos affaires ... Il escrivit à Mr d'Aligre pour un second rendez-vous, où nous nous trouvâmes. Dans le premier, ledit sr d'Aligre luy avoit dit qu'à son défaut il nous fourniroit un amy de Mr de Pontchartrain, qui pourroit travailler pour nous, et qu'il en alloit escrire à cet homme-là, qui estoit à Fontainebleau, où il ne se trouva pas, estant allé aussi au Languedoc pour ces maudits Estats.

Jeudy 27e. — L'après-dîner, je me trouvay au rendez-vous aux Jacobins, où je devois voir le sr d'Aligre, conseiller d'Estat, avec ledit sr Germond pour conférer des moyens d'obtenir la révocation du transport de l'Université.

Sur le soir, je me sentis un peu mal, ce qui fit que je me mis au lit.

Vendredy 28e. — Je me fis saigner à six heures et demie du matin. Je tins tout ce jour la chambre. Le sr Germond me vint dire que Mr d'Aligre ne pouvoit entreprendre cette affaire de Mrs de ville, qu'il ne fût ici de retour, c'est-à-dire pour le 23 décembre.

Je passay une nuit fort fâcheuse tant pour mon mal que pour toutes les affaires que j'avois par la teste, me chagrinant infiniment d'en voir les longueurs et les détours, cela faisant la plus grande cause de mon indisposition.

Samedy 29e. — Je me trouvay mal cette après-dînée. Je ne laissay de voir Mr l'abbé Laurier, qui eut avec moy une longue conférence sur les affaires de Dole. Il me promit, nonobstant que la lettre de change n'ait pas esté acceptée, de ne pas laisser que de parler et faire parler de nostre affaire et d'envoyer les mémoires pour cela.

Octobre

Lundy 1er. — J'envoyay prier Mr Monnier de passer chez moy avec Mr Peletier sur les tournoyements de teste que j'ay. Ledit sr Peletier me fit encore saigner en sa présence.

Mardy 2e. — Le matin, j'escrivis au sr Villemin pour commencer une nouvelle intrigue pour l'affaire de Dole par le moyen de Made d'Harcourt, ou de Made de Chevreuse, ou de Made de Lillebonne, chez lesquelles il a accès.

Ledit sr Villemin vint donc me trouver l'après-dîner, où nous prîmes nos mesures pour Mrs de Dole.

J'achetay ce jour-là une bouteille de cristal avec de l'eau de la Reine de Hongrie contre mes maux de teste et de cœur.

Mercredy 3e. — Le sr chevalier Villemin vint me dire que Made de Lillebonne s'estoit chargée de nostre affaire de Dole et qu'elle alloit intéresser là-dedans Made la princesse de Conti, Monseigneur le Dauphin et tout ce qu'il y a de puissant auprès du Roy. Il me demanda des mémoires. Je luy donnay d'abord ceux que j'avois dressés et j'y adjoutay d'autres instructions particulières, qui furent sur le champ portées à Made de Lillebonne, qui, ravie de l'offre de mille pistoles, goba cette affaire et promit de tout employer pour cela.

A sept heures, ledit s^r Villemin retourna de chez Mad^e de Lillebonne et me confirma qu'elle feroit tout pour nous et que je la verrois quand je voudrois. Il soupa avec moy ce soir-là.

Jeudy 4e. — A huit heures, j'escrivis à Mr de la Baulme, escuyer de Mad^e de Lillebonne, pour les affaires de Dole, ayant donné advis par ma lettre de l'intérest que ladite dame devoit avoir à la conservation de ladite ville, puisque toutes les terres de sa maison en estoient voisines. Il y eut des allées et venues pour cette lettre, qu'il seroit trop long d'escrire.

Je garday la chambre tout ce jour, où j'eus des visites.

Vendredy 5e. — Je pris un carrosse pour aller chez Mr Villemin, où je devois conférer des affaires de la ville de Dole.

En m'en venant au logis, je mis pied à terre sur le Pont-Neuf, où j'achetay pour 46 sols de livres tels que je les ay marqués dans mon mémoire à part.

Le reste du jour je travaillay, et le lendemain tout le matin, à revoir, corriger et augmenter les mémoires pour Mrs de Dole.

Samedy 6e. — L'après-dîner de ce jour-là, je fis mettre au net par un copiste lesdits mémoires avec les notes en marge, qui fut un travail qui me tint jusques à minuit de ce jour-là et jusques à dix heures du Dimanche suivant.

L'abbé Laurièr me vint voir pour apprendre si je voulois faire ma continuation et qu'il feroit réussir nostre affaire. Je voulus toujours sçavoir qui il employoit, et, comme il ne voulut pas s'expliquer, je luy dis que... j'estois obstiné à ne pas vouloir confier cette affaire sans sçavoir la personne qui s'en mesleroit, me tirant par là d'affaire d'avec cet homme.

Dimanche 7e. — Le Dimanche, je travaillay tout le matin jusques à dix heures avec mon copiste, qui acheva ladite copie fort proprement.

Ensuite je montay en carrosse et allay à l'hôtel du Maine pour parler à Mad^e^ la princesse de Lillebonne, qui me dit tout ce que j'escrivis à Mr Florimond ledit jour. Ce jour-là Mad^lle^ de Lillebonne, la plus belle princesse que j'aye vue, se marioit avec M^r^ le prince d'Espinoy, mal fait, petit et peu digne d'une aussi belle femme. Cette cérémonie fut cause que je n'eus pas une longue conférence avec Mad^e^ la princesse, qui me remit à mardy prochain.

L'après-dînée, j'envoyay requérir mon copiste, à qui je fis faire une autre copie de mon mémoire.

Sur le soir, comme j'avois la teste eschauffée de mon travail, j'allay chez Procope prendre deux verres d'orgeat.

En revenant, je trouvay un livre que Mr Monnier m'avoit fait acheter par le jeune Rigoigne chez Michalet, rue St Jacques, afin de l'avoir à meilleur marché ; il ne laissa de me coûter trente-trois sols. Ce livre est : *Les caractères de Théophraste, ou Réflexions sur les mœurs de ce siècle.* Ce livre est fort bon ; tous les vices de la cour et de Paris y sont bien frondés.

Lundy 8e. — Je me levay à six heures et travaillay à un mémoire secret pour Mad^e^ la princesse de Lillebonne sur les affaires de Dole, où je luy marquois d'employer en cette occasion le nonce du Pape, au cas on luy fasse difficulté ; de ne point souffrir qu'on renvoyât la chose à l'intendant ; d'éviter une suspension à l'exécution de la translation, crainte que ceux de Besançon ne viennent à la traverser ; de faire parler à Mr de Beaulieu, en cas qu'elle voye qu'il dût estre consulté sur cette affaire, aussi bien qu'à M^r^ Le Peletier.

J'allay ensuite chercher ce matin-là le s^r^ chevalier Villemin pour luy faire voir tout cet ouvrage et luy faire copier le mémoire secret. Je ne le trouvay point.

L'après-midy, ledit s^r^ chevalier Villemin me vint trouver. Je luy fis voir mes mémoires, et, comme nous allions mettre au net celuy que nous devons mettre en mains de Mad^e^ la

princesse, Mr de Morteau vint, qui nous interrompit, en sorte que de toute l'après-dînée nous ne pûmes rien faire. Il est à noter que j'ay dressé presque tous mes mémoires dans le temps que ledit sr de Morteau ou d'autres de Besançon estoient dans ma chambre, sans qu'ils se soient aperçeu de mes intrigues ni de ce que je faisois, croyant que je travaillois aux procès de fut Mr de Rahon. C'estoit de quoy je payois tous ceux qui me voyoient travailler.

Mardy 9°. — J'allay chercher ledit sr Villemin dez les neuf heures pour travailler à nostre affaire et de là nous rendre à l'hostel du Maine, où demeure Made de Lillebonne, afin de luy parler. Je trouvay avec luy des fâcheux, qui nous arrestèrent chez luy pendant une heure, après quoy nous allâmes à l'hostel du Maine, où nous trouvâmes que la princesse estoit sortie pour la messe. J'allay aux Visitandines, où elle estoit; elle entendit deux messes, et, à la fin de la seconde, pour me faire détester, Mr le prince de Lillebonne la vint joindre et ils parlèrent dans une chapelle plus de trois quarts d'heure; ensuite il sortit le premier, et, Made l'ayant suivi un moment après, je la saluay et lui demanday audience chez elle, où j'aurois l'honneur de la suivre. Elle me dit qu'elle me prioit de n'y pas aller pour quelque raison, mais que je me rendisse à quatre heures de l'après-midy chez la princesse d'Espinoy.

Le sr de la Baulme, son escuyer, me dit, après qu'il eut remis sa maîtresse chez elle, qu'elle ne m'avoit pas voulu faire entrer, parce que le prince son mary auroit peut-estre reconnu pourquoy j'y allois, et qu'elle ne vouloit point que je parusse devant luy, parce que, s'il découvroit cette affaire, il voudroit avoir part au gâteau et s'approprier l'argent de la pauvre dame, qu'il fait enrager par ses dépenses et ses maîtresses.

Je m'en retournay à mon logis, où je menay dîner Mr de Villemin, qui n'eût plus trouvé à manger chez luy.

A trois heures et demie, nous remontâmes en carrosse et nous nous rendîmes chez Mad^e^ la princesse d'Espinoy, où j'eus une conférence d'une bonne demi-heure avec Mad^e^ de Lillebonne.

Mercredy 10e. — J'allay le matin chez Mad^e^ de Lillebonne, à laquelle je parlay au lit. Elle convint que je me rendrois encore ce jour-là à quatre heures chez la princesse d'Espinoy pour l'affaire de Mrs de Dole.

L'après-dîner, j'allay chez Poncet pour convenir avec luy de la consignation que se doit faire pour Mad^e^ la princesse de Lillebonne ... et de là j'allay chez Mad^e^ d'Espinoy pour luy parler. J'eus une conférence fort favorable avec cette femme et de laquelle je fus fort content, m'ayant assuré que dez le moment que je serois à Fontainebleau, qu'elle me feroit parler à Mr de Barbezieux, à M^r^ Le Peletier, et qu'elle et toutes ses amies et amis se ligueroient pour cette affaire de Dole. Je menay Mr de la Baulme chez ledit Poncet pour luy faire conster des lettres de change qu'il a en mains. Poncet luy promit qu'il payeroit à mon ordre les 10,000 livres, sitost que l'affaire seroit en bonne forme, et après cela je menay le s^r^ de la Baulme chez un notaire de la rue St Antoine nommé Lange, entre les mains duquel je fis la consignation telle qu'elle est portée dans l'escrit que j'en ay, mais, comme il estoit plus de huit heures, on ne put passer la chose entièrement ni mettre au net le projet que nous dressâmes, et promîmes de nous retrouver le lendemain chez luy pour passer nostre convention.

Jeudy 11e. — Je pris un carrosse et j'allay chez le s^r^ chevalier Villemin pour venir avec moy à la passation du conseing. De là j'allay assurer ma place aux carrosses pour Fontainebleau, et après j'allay trouver Mr de la Baulme. Nous fûmes ensemble chez le notaire, où nous achevâmes ledit conseing ; il m'en donna une copie et au s^r^ de la Baulme une autre.

J'escrivis une lettre à Mr Florimond de quatre feuillets pour luy rendre compte de toute ma négociation. Je joignis à ma lettre un double de la consignation que j'avois faite entre les mains dudit Lange, notaire, et des extraits des notes et additions que j'ay faites en marge de mes mémoires, afin que Mrs de Dole sçachent que je n'oublie rien en cette affaire et ce que j'y fais.

Je fis ma malle, rangeay mes hardes dans mon coffre et me couchay à une heure.

Vendredy 12e. — Je me levay le matin à quatre heures pour aller aux carrosses prendre place.

Quand je fus aux carrosses, je donnay pour moy, ma malle et mon valet trois escus neufs.

J'arrivay à cinq heures du soir à Fontainebleau, où j'eus la joye de revoir Mrs de Broissia, de Sagey et Ferrary. Je logeay avec eux chez le sr Leconte à un escu neuf par jour.

A huit heures, je me rendis chez Made la princesse d'Espinoy, où je trouvay Mr Le Peletier, avec lequel j'eus une grosse conférence, dont le résultat fut qu'il falloit nécessairement s'ouvrir de cette affaire à Mrs de Barbezieux et de Pontchartrain, et que pour luy il nous serviroit en ce qu'il pourroit. J'eus bien de la peine à luy persuader que nous avions raison, et luy qu'on nous accordât jamais la révocation que nous demandions, mais, quand je luy eus dit que c'estoit moyennant cent cinquante mille livres de présent au Roy, il se radoucit et commença à trouver nostre affaire meilleure, mais qu'elle n'estoit pas de (sa) sphère et qu'il en falloit parler à ces Mrs.

Samedy 13e. — Après cela Made d'Espinoy, qui ne me vit pas content, me dit de me rendre chez elle le lendemain à dix heures et demie du matin, où je ne manquay pas. Elle estoit encore au lit, et d'abord qu'elle sçut que j'estois à son antichambre, elle envoya quérir sa très belle fille et ensuite Mr de Barbezieux, mais elle me fit entrer un moment avant

que Mr de Barbezieux arrivât pour me dire qu'elles luy alloient faire l'ouverture de notre prétention, mais que, ne sçachant comme il la recevroit, il ne seroit pas bon que je parusse encore, de sorte que, dans le moment qu'on vint dire que Mr de Barbezieux arrivoit, on me fit passer dans un cabinet, où je fis le pied de grue une demi-heure. Lorsqu'il fut sorti, ces dames me dirent qu'il consentoit de faire son rapport au Roy de nos mémoires, mais qu'à la vérité il ne se pouvoit engager, à moins que Mrs de Dole ne donnassent une plus grosse somme que Mrs de Besançon pour luy donner prétexte de faire trouver bonne cette affaire au Roy et à Mr de Pontchartrain, auquel il dit qu'il en falloit parler et luy donner des mémoires, aussi bien qu'à Mrs de Pomponne et de Beauvilliers. Sur quoy cette dame me dit qu'il falloit donner advis incessamment de cela à Mrs de Dole et leur mander qu'ils m'envoyassent un plein pouvoir de traiter avec ces ministres, et qu'on feroit moyen d'en sortir au meilleur marchef qu'on pourroit ; que Mr de Barbezieux avoit d'abord demandé cent mille francs de plus que les 150 mille que Mrs de Dole offroient, et qu'il leur promettoit qu'après la paix il leur feroit rendre lesdites cent mille livres ; qu'entre-temps il falloit faire travailler à quatre copies de mes mémoires pour donner à chacun de ces M^rs ; qu'elle en parleroit ce mesme jour audit s^r de Pontchartrain. Ce qu'elle ne put faire, bien qu'elle fût chez luy pour cela, mais il y avoit une foule si grande qu'elle ne put le joindre à propos pour luy parler.

Mais, comme dans la conversation que j'avois eue avec M^r Le Peletier j'avois remarqué qu'on pouvoit battre en ruine une de nos plus fortes raisons, qui estoit la capitulation par laquelle le Roy avoit promis de conserver l'Université dans la ville de Dole, il me fallut dresser de nouveaux mémoires, où je combattis ce que ledit s^r Le Peletier m'avoit dit, qui estoit que dez le moment que le Roy avoit fait raser une

ville, comme il avoit fait Dole, les capitulations tomboient avec les murailles. J'ay donc respondu dans mes nouveaux mémoires à cette objection et je les donnay à copier à un escrivain, auquel je donnay deux escus neufs.

Entretemps, j'escrivis au s^r Florimond tout ce que dessus, le priant de me marquer l'intention de Mrs de Dole sur cette nouvelle proposition. J'eus des maux de l'autre monde tout ce jour-là, tant pour savoir ce que Mad^e d'Espinoy auroit fait auprès de Mr de Pontchartrain que pour faire moyens d'envoyer sûrement mes lettres à la poste de Paris pour les faire passer en Comté.

Dimanche 14e. — Je continuay à travailler auxdits mémoires et j'escrivis à Mad^e d'Espinoy qu'il me sembloit que pour couper court en cette affaire il falloit qu'elle me fît avoir une audience de Mr de Pontchartrain, duquel je sçaurois précisément les intentions, et que je les manderois en un mot à Mrs de Dole, qui pourroient me rendre une parole positive; et que je n'espérois pas qu'ils me donnassent jamais leur consentement ny plein pouvoir pour traiter sur cette affaire; qu'ainsi tout nostre temps, qui estoit fort court, s'en iroit en rescriptions, dans lesquelles la Saint-Martin nous surprendroit; qu'elle sçavoit combien le temps nous estoit cher dans une négociation qui devoit estre aussi prompte et courte que celle-cy. Mais, soit que la bonne dame ne pût ce jour-là luy parler, ou qu'elle eût d'autres affaires, je n'eus d'elle aucune response. J'allay sur le soir chez elle, mais je ne la trouvay point.

Cependant je fus chez le père de la Chaise, qui pareillement n'y estoit pas.

Lundy 15e. — Ledit jour, estant à midy au louvre attendant de voir passer le Roy et nos ministres qui alloient à la messe, je trouvay dans la grande galerie Mad^e la princesse d'Espinoy, que je joignis et qui me dit qu'elle avoit bien parlementé de nostre affaire avec Monsr de Pontchartrain,

mais que ne pouvant me dire en ce lieu là tout ce détail, que je prisse la peine de l'aller trouver pour en raisonner, mais que cependant elle pouvoit m'assurer que ce ministre estoit bien disposé pour moy.

Je fus sur le soir chez Mad^e^ d'Espinoy, qui me dit avoir fort prévenu Mrs de Pontchartrain et de Pomponne en faveur de nostre affaire; que tous deux la trouvoient bonne et qu'elle me mèneroit le lendemain chez le premier, dont le sentiment estoit qu'il falloit demander au Roy une surséance de la translation de l'Université. Mais je luy dis que je craignois que par là ceux de Besançon ne nous traversent encore plus, lorsqu'ils sçauroient cette affaire et que l'intendant seroit de retour de l'armée.

Après, je passay chez le père de la Chaise, avec lequel j'eus une grosse conférence sur le fait de la théologie de Dole. Je fus surpris du peu de fond et d'esprit que je trouvay à ce bon père, qui fait une fonction où il en faut infiniment.

Après dîner, j'allay chez Mad^e^ d'Espinoy pour la prier de me mener chez Mr de Pontchartrain. Nous y allâmes, mais elle ne put me faire avoir audience, parce qu'en y allant nous mîmes pied à terre chez Mad^e^ la princesse de Conti, où ces dames s'arrestèrent une heure, de façon que lorsque nous en sortîmes et que nous fûmes chez ledit s^r^ de Pontchartrain, il estoit déjà rentré en son cabinet. Elles ne laissèrent d'y entrer, mais ledit s^r^ me fît dire de retourner le lendemain à cinq heures du soir et qu'il m'entendroit. J'allay le reste de l'après-dîner me promener dans les jardins avec Mr de Broissia.

Mercredy 17e. — Le lendemain mercredy, je vis Mr de Pontchartrain, auquel je donnay mes mémoires, après que je les luy eus lus tout entiers. Il me promit son appui et qu'il les feroit voir au Roy; qu'il en parleroit à Mr de Barbezieux; qu'il trouvoit l'affaire bonne et qu'il l'appuyeroit. Il me marqua d'estre content de moy et de mes mémoires. Ce

ministre eut la patience de m'entendre plus de trois quarts d'heure, tant dans la lecture que je luy fis que par conférence, dont il me parut satisfait, et qu'il estoit persuadé du tort que l'on avoit fait à Dole en luy ostant cette Université.

Le mesme soir, j'allay rendre compte de ma conférence à Mad^e^ d'Espinoy, chez laquelle je trouvay M^r^ Le Peletier, avec lequel j'eus encore un grand entretien sur l'affaire de cette Université, et je luy expliquay si bien toutes choses qu'il me promit aussi son appui.

Je fus ce jour-là chez Mr de Pomponne que je ne trouvay pas. Nous nous promenâmes sur le soir dans les jardins.

Jeudy 18e. — Je fus le matin chez Mr de Pomponne, à qui je parlay fort à mon aise parce que j'en fus favorablement escouté. Je luy dis toute l'affaire des Jésuites. Il me dit là-dessus : « Tout ce que vous me dites là est bon à me dire, mais ne vous expliquez pas de la sorte sur l'affaire de ces bons pères chez les autres ministres. » Après j'allay à la porte de la chambre du Roy pour me faire voir à Mrs de Pontchartrain, Le Peletier, Pomponne et Barbezieux, quand ils entreroient au conseil. Je les vis tous et leur fis ma révérence, qui est un *memento* de cour.

Je fis dire six messes pour l'heureuse issue de nos affaires, et, après la messe du Roy, j'attendis mes ministres pour sçavoir si l'on auroit parlé au Roy de mon affaire, mais par malheur, comme je les attendois d'un côté, ils sortirent d'un autre.

Je fus ensuite chez Mad^e^ d'Espinoy. Elle n'y estoit pas, mais Mad^e^ la princesse sa belle-fille avec Mlle de Lillebonne et Mlle de Melun et moy, nous allâmes en carrosse chercher Mr de Barbezieux, que nous ne trouvâmes pas ; il estoit allé ce jour-là avec M^r^ le duc d'Uzès et sa fille dîner en une maison de campagne, d'où il ne revint qu'à six heures et demie du soir. J'avoue en cet endroit que jamais je n'ay tant pâti qu'en ce carrosse, où je ne pouvois détourner mes yeux

de dessus ceux de Mad^e d'Espinoy la jeune et de son sein qui estoit découvert d'une manière à toucher un anachorète.

J'allay cependant chez Mr de Pomponne pour sçavoir de luy si l'on avoit parlé de mon affaire au conseil. Il me dit que non, mais que peut-estre Mr de Pontchartrain en auroit parlé en particulier au Roy. J'allay pour sçavoir cela chez ledit s^r de Pontchartrain, mais il estoit déjà enfermé en son cabinet, de sorte que, lassé de me morfondre dans une impatience aussi grande que celle où j'estois, j'escrivis à neuf heures à Mad^e d'Espinoy de se donner la peine de sçavoir de l'un de ces M^rs s'il avoit parlé au Roy et quand l'autre me donneroit audience; que je ne l'importunerois pas, si le temps court que nous avions ne m'obligeoit à la presser là-dessus.

Ce mesme jour, j'eus une longue conférence avec Mr de Refflers sur les affaires de M^rs de l'Université et sur celle de Mrs de Dole. Je le priay de m'y servir, ce qu'il me promit fort honnestement. Il entra dans cent détails de la cour et du bureau qui m'en rendirent encore plus sçavant que je n'avois esté; il me dit que nostre intendant faisoit tous ses efforts pour avoir permission de venir à la cour après la campagne finie, mais qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il l'obtienne.

Vendredy 19e. — Enfin, ne pouvant vivre dans l'incertitude où j'estois, j'allay teste baissée à neuf heures chez Mr de Barbezieux, auquel je fis dire que j'estois là de la part de Mad^e d'Espinoy. D'abord il me fit entrer et je luy parlay. Il ne me parut pas estre tout à fait bien disposé (je crois à la vérité que ma visite luy desplut, parce que dans ce temps-là il estoit dans son cabinet, seul, où il escrivoit un billet à sa maîtresse), mais cependant il ne laissa de m'assurer qu'il verroit tout mon mémoire, qu'il me dit de prendre la peine de porter à Mr du Fresnoy, ce sont ses propres mots, afin de luy en faire un prompt rapport, et que cela ne l'empêcheroit pas de le revoir avec attention.

J'allay donc chez Mr du Fresnoy, qui m'escouta bien favorablement pendant un grand quart d'heure. Je le fis convenir que la ville de Besançon avait déjà plus qu'il ne luy falloit pour la rendre parfaitement bonne ville, et qu'il y alloit du service du maître de ne pas abîmer Dole, parce que tous les villages voisins ne pourroient fournir aux cotes royales. Il me promit donc qu'il en feroit un rapport bien favorable à Mr de Barbezieux.

Je demanday aussi audit sr du Fresnoy si Mr de la Fond n'avoit point renvoyé son advis sur le titre de marquis que Mr de Broissia demande au Roy : il me dit que non. Ledit sr du Fresnoy me dit aussi dans cette conversation qu'on avoit encore osté de Dole la théologie et que de bonne foy cette pauvre ville devoit faire pitié. Comme je le vis dans ces dispositions, Dieu sçait si je l'appuyay dans ces sentiments et si j'obmis aucune considération à luy faire faire là-dessus !

J'allay ensuite à l'antichambre du Roy pour me montrer aux ministres et les faire souvenir de moy par ma présence. J'attendis aussi Mesdames les princesses d'Espinoy pour les advertir de ce que j'avois fait ce matin auprès de Mr de Barbezieux et les prier de redoubler leurs instances auprès de Mrs de Pontchartrain et de Barbezieux pour faire un prompt rapport de nostre affaire au Roy, à cause du temps qui presse infiniment.

Je trouvay près du grand escalier Mr de Pontchartrain en chaise, qui me cria : « Monsieur, vostre affaire a esté renvoyée à Mr de Barbezieux. » Dans le moment qu'il m'eut dit cela, un seigneur de la cour ayant joint sa chaise, je ne pus plus luy parler, mais, ayant fait quatre pas, je vis le carrosse de mes princesses arresté devant chez Mr de Barbezieux. D'abord j'y courus et les trouvay qui luy parloient. En me voyant arriver, elles dirent : « Le voici ! » Là dessus il me dit : « Monsieur, avez-vous fait ce que je vous ay dit? Avez-vous porté vos mémoires à Mr du Fresnoy? —

Ouy, monsieur, luy dis-je. — Eh bien ! comptez que je les verray aussi et que je vous feray justice. » Après quoy je me retiray pour venir dresser un mémoire secret à Mr de Refflers pour quand il parlera à Mr du Fresnoy. J'ay mis dans ce mémoire qu'on devoit éviter l'advis de Mr l'intendant ; qu'on devoit observer qu'en laissant cette Université à Dole, on évitoit les piaillements de Mrs de l'Université sur les droits qu'on leur disputera, ceux de (Mrs de) Dole sur la théologie que les Jésuites leur enlèvent, la permission du Pape dont il estoit besoin pour cette translation ; que ceux de Dole auroient pu faire intervenir le nonce dans cette affaire, mais qu'ils aimeroient mieux se voir ruinés que de rien faire qui desplût au Roy, etc., priant ledit sr Refflers de faire insinuer à Mr du Fresnoy dans le report de nostre mémoire toutes ces choses comme venant de luy et par exubérance de cause.

L'après-dîner, je portay ce mémoire au sr Refflers qui me dit avoir déjà parlé à Mr du Fresnoy, mais qu'il le reverroit et luy feroit bien valoir ce qu'il porte.

En revenant de chez ledit sr Refflers, j'ay trouvé mes princesses, qui alloient chez Made de Conti. Je leur ay dit qu'il falloit agir auprès dudit sr du Fresnoy. D'abord elles y sont allées et moy m'en suis venu escrire tout ce que dessus à Mr Florimond.

Samedy 20e. — J'allay le matin chez Mr Refflers qui me dit avoir parlé à Mr du Fresnoy et luy avoir donné mon mémoire secret ; qu'il agiroit fortement pour nous, mais qu'il falloit de mon côté presser aussi ledit sr du Fresnoy, chez lequel je passay aussi. Je luy parlay et il me fit voir ledit mémoire sur sa table, et qu'il le lisoit et en faisoit un extrait pour en faire son rapport. Je restay longtemps chez luy à cause d'un Mr de Rivaroles, qui le tint bien une heure pour le moins dans son cabinet, dans lequel j'entray après. Il me promit bien d'appuyer nostre affaire, mais qu'il crai-

gnoit de ne pouvoir l'achever icy, à cause qu'il n'y avoit plus que deux jours.

Ensuite j'allay à la cour pour me faire voir aux ministres. Je les vis et en fus vu ; j'entendis la messe du Roy et sortis à une heure et demie pour venir dîner, après quoy j'escrivis à ma femme et me couchay pour un peu reposer, la teste me faisant fort mal.

J'oubliois de dire que ce mesme matin, sortant de chez Mr du Fresnoy, j'allay chez Made la princesse d'Espinoy, où je vis la manière dont ces femmes se lèvent et dont leurs valets de chambre les habillent : il n'y a rien de si gaillard que cela. Je luy dis qu'il estoit plus que temps de presser Mr de Barbezieux ; que Mr du Fresnoy m'avoit tout promis, mais que ce n'estoit pas tout, qu'il falloit agir auprès de son maître. Elle promit de le faire.

Je dormis jusques à sept heures, qu'on m'appela pour souper. Après le souper, j'escrivis à Mr Florimond l'estat où estoient les choses, je fis un mot à Mr de Broissia et j'allay avec mon valet de chambre porter mes lettres à la poste et les recommander. Après, j'allay chez le Roy, où il y avoit appartement ce soir-là, c'est-à-dire qu'on y jouoit. Je vis là Mesdames d'Espinoy et Mr de Barbezieux ; je vis souper le Roy et m'en vins coucher à onze heures. Je lus jusques à une et m'endormis.

Dimanche 21e. — J'allay le matin chez Mr Refflers, qui me dit avoir sollicité puissamment Mr du Fresnoy, mais que c'estoit l'homme du monde qui promettoit le plus et qui tenoit le moins, parce qu'il estoit le plus lent de tous les mortels ; que pourtant il luy parleroit encore et que tous les jours il redoubleroit ses soins et ses instances auprès de luy.

Ensuite j'allay au bureau dudit sr du Fresnoy, qui n'y estoit pas. Je l'attendis au moins une heure et demie. Il vint. Je luy parlay de toute la force et véhémence possible. Il me promit à son ordinaire qu'il feroit, qu'il feroit ; que

Mr Refflers lui avoit parlé, mais qu'il n'y avoit pas moyen de rien faire avant le départ du Roy et qu'à Versailles il feroit merveille.

J'allay ensuite entendre la messe et après j'allay attendre Mr de Pontchartrain pour sçavoir de luy ce que luy avoit dit le Roy. Je le vis en passant comme il alloit monter en carrosse pour s'en retourner à Paris et de là à Pontchartrain. Il y avoit grand monde avec luy. Cependant j'en eus deux mots, qui furent : « Monsieur, j'ay parlé au Roy de vostre affaire. Vous sçavez que vous estes du département de Mr de Barbezieux et par là l'on vous a renvoyé à luy. Je luy en parleray à Versailles. » Et puis, fouette, cocher !

J'allay ensuite dîner. Après le dîner j'allay dire adieu à Mrs Le Peletier et de Pomponne et à Made d'Espinoy, et ensuite je fis ma malle pour sortir le lundy au grand matin, parce que je devois m'en retourner par eau et m'aller embarquer à demi-heure de là.

Lundy 22e. — Je sortis par le bateau. J'ay bien juré de ne plus me trouver en pareille voiture, tant pour la longueur que pour le péril qu'il y a en celle-là, sans compter les poux et la puanteur du bateau. Je donnay pour moy et mon valet 3 livres 10 sols : il n'y avoit moyen d'avoir des carrosses, joint que la voiture en estoit trop chère.

J'arrivay à Paris à huit heures et demie du soir, où Mr de Broissia me donna plusieurs lettres.

Mardy 23e. — Le lendemain je me levay du matin et j'envoyay quérir un carrosse pour faire les visites suivantes, sçavoir chez le sr Villemin, de là chez Germond, de là chez Mr du Fresnoy : tous trois n'y estoient pas. Ensuite je passay chez Made de Lillebonne, où je vis Mr (de la Baulme). Je racontay audit sr de la Baulme tout ce que j'avois fait à Fontainebleau. Ensuite il me mena à la chambre de Made la princesse de Lillebonne, à laquelle je fis la mesme narration, concluant sur la diligence qui nous restoit à faire pour avoir

du Roy ce que nous luy demandons. Et, comme je luy dis que Mr du Fresnoy estoit en ville, elle luy escrivit sur le rang la lettre du monde la plus pressante, que nous luy allâmes porter, mais cet homme n'y estoit encore pas. Je ramenay donc ledit s^r de la Baulme chez luy et ensuite je m'en retournay au logis.

Nota que je dis au s^r de la Baulme que, pour donner feu à Mad^lle de Lillebonne, je luy ferois donner cent pistoles, pourvu qu'elle fît en sorte auprès de Mr de Barbezieux qu'il nous accordât ce que nous luy demandons aux premières conditions. Je fis la lettre que ledit s^r de la Baulme luy escrivit, et sa mère luy en escrivit encore une fort pressante pour qu'elle redoublât en cour ses diligences, où elle estoit seule, Mesdames d'Espinoy estant restées à Paris.

J'allay pour tascher de voir Mr du Fresnoy et Mr de Barbezieux, qui estoient à Paris, mais je ne pus joindre ny l'un ny l'autre de ces M^rs. Je demanday aussi chez Mr Refflers s'il n'y estoit point, mais l'on m'assura qu'il avoit passé de Fontainebleau à Versailles sans passer à Paris.

Mercredy 24e. — Je reçus ce mesme matin une lettre du s^r de la Baulme, qui me marquoit que Mad^e la princesse d'Espinoy vouloit me parler avant que sortir pour Versailles. J'escrivis à Mr Florimond et ensuite allay chez ladite dame, qui me tint pour le moins une heure, de sorte que se faisant tard je ne pus partir. Mad^e d'Espinoy me donna une lettre pour Mad^lle de Lillebonne. Et ce qui fit que je ne me pressay point, c'est que le s^r de Barbezieux sortit aussi fort tard de Paris, de façon que je fis mon compte de luy parler le lendemain et de me rendre à Versailles avant qu'il fût jour chez luy.

Jeudy 25e. — Le matin, avant mon départ, je laissay de mon argent soixante louis d'or neufs à mon cousin de Broissia pour les cacher pendant mon absence, et je m'en allay prendre ma place aux carrosses.

J'arrivay à Versailles à dix heures. Je fus à onze chez Mad^e^ la princesse de Conti, où loge Mad^lle^ de Lillebonne, pour luy rendre la lettre de Mad^e^ d'Espinoy. Elle alla ce matin à Paris avec ladite princesse dîner chez Mad^e^ de Lillebonne.

Je parlay à Mr Refflers, après à Mr de Pontchartrain, qui ne me parut point estre si bien intentionné que je l'avois laissé à Fontainebleau. Mr de Barbezieux, à qui je parlay ensuite, ne me parut pas estre si mal tourné. J'allay chercher Mr du Fresnoy trois ou quatre fois chez luy, mais l'on me dit qu'il estoit mal et que je ne pouvois le voir. Tout ce jour se passa à faire le pied de grue chez les ministres et commis, aussi bien que chez Mad^e^ de Conti, attendant le retour de Mad^lle^ de Lillebonne, qui ne revint de Paris qu'à neuf heures du soir.

Vendredy 26e. — Le lendemain, voyant que je ne pouvois parler à Mr du Fresnoy, je luy escrivis en présence du s^r^ Petit, de Dole, pour le presser de faire son rapport à Mr de Barbezieux.

Sur les onze heures, j'allay chez Mad^lle^ de Lillebonne. Elle me dit qu'elle avoit parlé hier soir à Mr de Barbezieux et qu'il luy avoit dit qu'il feroit son rapport au Roy de nostre affaire quand elle voudroit, et qu'il luy offroit de le faire ou devant le conseil, ou quand il seroit au teste à teste avec le Roy, mais qu'il falloit que nous fassions ce qu'il nous avoit fait dire, qui estoit d'offrir plus que ceux de Besançon; qu'elle luy avoit demandé là dessus (d'attendre) qu'elle m'eût parlé et que c'estoit à moy de me déterminer. Je luy demanday deux heures. J'allay trouver le s^r^ Refflers, qui me dit que ce conseil, qu'on appelle un conseil de dépêches, ne se tiendroit pas encore si tost; que par ainsi il valoit mieux se mettre à la miséricorde de ce ministre et luy marquer une véritable confiance. J'allay donc prier Mad^lle^ de Lillebonne de luy dire cela, mais, ne l'ayant point trouvée, je luy escrivis que j'estois si touché des manières de Mr de Barbezieux et persuadé de sa bonté et de sa justice, que

nous ne voulions devoir qu'à luy seul le salut de la patrie et que, pour luy donner lieu de soutenir notre demande auprès du Roy, nous donnerions encore cinquante mille livres en prest, outre ce qu'on avoit offert cy devant. Ce mesme jour, pour nostre malheur, Mr de Barbezieux faisoit signer son contract de mariage avec Madlle d'Uzès à Monseigneur, aux princes du sang ; il alla mesme à Saint-Cloud et par là ne revint que fort tard, de manière que Madlle de Lillebonne ne put luy parler de tout ce jour.

Environ le midy dudit jour, Mr Villemin, que j'avois prié avant que sortir de Paris de me déterrer quelqu'un qui pût faire agir Made du Fresnoy, moyennant cent pistoles, pour nous empêcher de donner encore cinquante autres mille francs en prest, m'envoya un nommé Mr Roland avec une lettre de ladite dame du Fresnoy (à Mr du Fresnoy), auquel il la rendit moy présent. Nous luy parlâmes ensemble et il nous promit toute sa protection et qu'il feroit son rapport le lendemain sans faute.

Nota que Mr du Fresnoy avoit fait dire qu'il estoit malade, mais on avoua à cet homme icy qu'il estoit en compagnie, de façon que nous l'attendîmes devant chez luy, où en entrant on luy donna ma lettre, et le sr Roland la sienne avec quatre mots à l'oreille.

Je donnay à dîner, goûter, souper et coucher audit sr et le lendemain encore à déjeuner et à dîner ...A quoy il faut adjouster un louis d'or neuf que je donnay à cet entremetteur avec promesse de cinq autres en cas de réussite.

Samedy 27e. — Nous allâmes, le sr Roland et moy, du matin parler audit sr du Fresnoy. Il me dit avoir lu ma lettre, par laquelle j'offrois de nouveau cinquante mille livres ; qu'il ne doutoit pas que par là nous n'emportions la chose, mais qu'il tenteroit de nous la faire avoir pour les cent cinquante mille livres en don sans ce prest icy, en considération de la pauvreté des habitants de Dole ; et

m'adjouta : « Allez, monsieur, je ne vous commettray pas mal à propos. Je trouve votre cause bonne et juste. Vrayment, dit-il, je ne sçay à quoy l'on a songé. » Je luy dis aussi comme Mr de Barbezieux avoit parlé à Madlle de Lillebonne et ce que j'y avois fait répondre. Sur quoy il me dit que j'avois fait sagement et que c'estoit le meilleur parti à prendre que de s'en rapporter de tout à ce que Mr de Barbezieux en voudroit faire ; que cela gagneroit sa confiance et que j'estois un brave d'avoir fait cela ; que je fasse s'agiter auprès du sr de Barbezieux et que je soye en repos de son côté ; que dans tout le jour ou dans Dimanche il espéroit que je serois content.

Nota que j'avois demandé dans la lettre que j'escrivis au sr du Fresnoy, qu'en cas on ne pût faire dépêcher les patentes de révocation avant le départ du Roy, qu'on escrivit à Mr Dornon d'ordonner aux professeurs de la part du Roy de continuer leurs cours à Dole, ce que ledit sr du Fresnoy me promit de faire faire, en cas le Roy le jugeât à propos, après le rapport qu'on luy auroit fait de cette affaire.

Après cela, je vis à sa toilette Madlle de Lillebonne pour luy faire part de ce que je venois de dire et faire avec Mr du Fresnoy et qu'il ne s'agissoit plus que de presser Mr de Barbezieux. Elle me promit de n'y perdre aucun temps.

Mais une heure après je fus bien surpris, quand Mr de Broissia me manda que Mr de la Fond estoit à Paris dez les quatre heures du vendredy soir. Je courus en advertir Madlle de Lillebonne et Mr du Fresnoy : tous deux me rassurèrent et me dirent que les cinquante mille livres offertes luy fermeroient la bouche.

J'escrivis tout ce que dessus audit sr Florimond ce jour-là, et à dix heures j'allay parler (à) Madlle de Lillebonne pour sçavoir si elle avoit point vu Mr de Barbezieux, mais elle me dit qu'il n'estoit point de retour de Paris, où il estoit allé pour faire signer son contract.

Dimanche 28e. — Je fus le matin au bureau de Mr du Fresnoy où, pour me concilier ses deux valets et sçavoir au vray en quel estat estoit mon affaire, je donnay à chacun un escu. Après quoy ils dirent merveilles, me firent parler à leur maître et m'assurèrent qu'ils ne le laisseroient pas en repos qu'il n'ait fait son rapport. Ce mesme matin-là, pour les animer, je leur promis à chacun un louis d'or, si nostre affaire réussissoit.

Après cela, j'allay dîner de bonne heure, afin de me trouver à la messe du Roy, où je vis ledit sr du Fresnoy, qui me dit que, dez il m'avoit quitté, il avoit fait son rapport à Mr de Barbezieux ; qu'il l'avoit jeté autant qu'il avoit pu dans nos intérests et qu'il luy avoit dit qu'il ne pouvoit sans injustice nous refuser nostre demande ; mais qu'il falloit faire mes diligences pour l'obliger à rapporter cette affaire ce soir-là, avant que l'intendant l'ait vu. Comme nous parlions dans la chapelle du Roy, où il entendoit la messe, ledit sr de Barbezieux arriva, et, comme il sortit après la messe, je le poursuivis et attrapay le moment de le prier de hâter nostre affaire à cause de la brièveté du temps. Il me dit qu'il le feroit, mais que j'estois bien pressant ; qu'on luy avoit déjà parlé de cela ce matin et qu'il en parleroit au Roy. Je me retiray après cela.

Et sur le soir j'allay trouver Madlle de Lillebonne, qui me dit que ledit sr de Barbezieux luy avoit dit que Mr du Fresnoy luy avoit fait son rapport et qu'il feroit le sien au Roy ce mesme soir-là ; qu'elle lui avoit bien recommandé la chose et que, si elle ne se faisoit, ce ne seroit pas sa faute ; qu'elle ne doutoit point que, selon ce que Mr de Barbezieux luy avoit paru, que le Roy ne décideroit pas de la chose sans la préposer au conseil, parce qu'une révocation de cette nature estoit une chose extraordinaire, ou du moins qu'il en demanderoit avis à Mr l'intendant.

Lundy 29e. — J'appris que Mr l'intendant de la Fond

estoit arrivé. Je fis espier où il iroit. Je
estoit allé droit chez Mr de Barbezieux,
et demie; de là, il alla chez le Roy,
l'après-midy il fut voir tous les minis
me montray guère ce jour-là, ne vou
je parlay seulement aux srs Refflers e
prévenir contre ce que ledit sr intenda
ce que je leur avois assez dit ailleurs. S
un placet à Mr de Pontchartrain, où je
nouvelle offre de cinquante mille livre
en cas la chose passât par devant lu
rable. Je vis encore Madlle de Lillebor
pu voir Mr de Barbezieux, qu'elle luy
sans faute.

Je passay la plus grande part de ce
seul dans les jardins, où je trouvay
amis, nommé Mr de Morey, avec leque
et demie fort agréablement, malgré me
mais il me dit tant de belles choses
suspendit mes soucis.

Mardy 30e. — J'allay faire le piec
Barbezieux fort longtemps le matin.

Je vis Mr de Pomponne, qui me dit
la Fond s'estoit tué de luy dire que
plus belle ville de France et que l'Ur
et bien apporter de l'argent, et qu'il
présence de cet homme ne nous nuisît

Sur les onze heures, mon valet reto
m'apporta des lettres beaucoup, et e
Florimond contenant le testament de C
Made d'Espinoy m'avoit tant demand
Madlle de Lillebonne et la priay d'estr
de Mr de Barbezieux que nous l'estior
Elle me promit qu'elle luy parleroit

j'allay chez le Roy rien que pour me faire voir ; j'entendis la messe à la tribune, à deux pas de Mad^e la princesse de Conti et des dames de Lillebonne, voulant voir si après la messe elle joindroit Mr de Barbezieux, ce qu'elle ne manqua pas de faire, et après j'allay dîner, qu'il estoit une heure et demie. Après le dîner j'allay apprendre nostre destinée. Ce jour-là M^r le Dauphin estoit à la chasse, et, comme il mange ordinairement chez Mad^e de Conti où sont ces dames, je trouvay les deux sœurs seules en une chambre, fort embarrassées de ce que Mr de Barbezieux leur avoit dit, qui estoit qu'il avoit fait son rapport au Roy dez le Dimanche soir, où il avoit dit (à ce qu'il dit) des merveilles pour nous, mais que le Roy avoit voulu avoir l'advis de l'intendant ; que ledit intendant estant venu lundy au matin luy avoit dit cent choses contraires à cela. Là-dessus cette princesse me dit toute la conversation qu'elle avoit eue avec Mr de Barbezieux, auquel elle dit assurément les choses les plus touchantes en faveur de la ville de Dole. Tout ce que luy respondit ce ministre fut qu'elle pouvoit parler à Mr de la Fond pour le faire revenir de ce qu'il avoit dit de contraire là-dessus et qu'il attendroit de rendre response au Roy de cette affaire.

Aussitost nous nous enquîmes où estoit ledit s^r de la Fond pour luy parler, mais on nous assura qu'il estoit retourné à Paris dez lundi soir, mais qu'il devoit retourner mercredy sans faute à Versailles. Je communiquay de cela avec le s^r du Fresnoy et le s^r Refflers. Ce dernier m'assura que nous parlerions ensemble audit s^r intendant et qu'il y avoit un commis dans son bureau, qui estoit son correspondant, nommé Mr de la Cottière, qui nous advertiroit quand il viendroit.

Cependant je me retiray chez moy, songeant aux moyens que je devois prendre pour mettre ledit s^r intendant en estat de ne nous estre plus si nuisible, et je me résolus, après bien des combats, à faire faire l'offre de cent mille livres de

plus que ceux de Besançon, pourveu qu'on nous donnât à perpétuité l'Université, la Chambre des comptes et la théologie, de laquelle je crus qu'il estoit temps de parler hautement, parce que j'avois eu advis de Paris que les Jésuites ne quittoient pas Mr de la Fond et qu'il avoit assuré le père Petit de faire passer pour la Saint-Martin ladite théologie à Besançon.

Mercredy 31e. — J'escrivis donc dez le lendemain à Madlle de Lillebonne que je la priois d'offrir de la part de la ville de Dole cent mille livres de plus que celle de Besançon. (*Nota* que cette princesse faisoit voir toutes mes lettres en original à Mr de Barbezieux, afin qu'il comprît plus précisément et qu'elle eût moins de peine à luy expliquer mes pensées et mes offres, aussi bien que les raisons qui appuyoient mes demandes.)

Après cela je vis Mr Peletier, Mr du Fresnoy, Mr Refflers, Mr de Pomponne et Mr de Pontchartrain, auxquels je dis l'estat de cette affaire, et ils trouvèrent que Mr de la Fond n'avoit pas tout à fait raison de refuser des offres de cette nature.

Sur les neuf heures, Mr Roland me vint trouver au palais à Versailles pour quelques affaires. Il m'aida aussi ce matin dans les miennes, et, voyant que Mr de la Fond ne venoit point, je crus qu'il falloit prier ledit sr Roland de s'en retourner incessamment à Paris pour advertir Mesdames de Lillebonne et d'Espinoy de ceci. Je leur envoyay une copie de la lettre que j'avois escrite à Madlle de Lillebonne pour la faire voir à Mr de la Fond et le solliciter d'y rendre un advis favorable, ne pouvant l'aller solliciter moy-mesme, dans l'incertitude où j'estois s'il viendroit ou non à Versailles, où ma présence estoit si nécessaire.

Ledit sr Roland partit pour Paris, et moy j'allay après le dîner espier chez Mr de Barbezieux s'il ne sortiroit point pour me montrer à luy, mais j'appris que pour nostre

malheur il estoit allé à la chasse dez le matin et qu'il ne reviendroit qu'à six heures du soir. Je vis bien par là que Mad^lle^ de Lillebonne n'auroit pu luy parler et que nous estions perdus, s'il prenoit fantaisie audit s^r^ de Barbezieux de faire son rapport ce soir-là au Roy ; ce qui fit qu'à huict heures du soir, quand il sortit de chez luy pour aller chez le Roy, je me présentay devant luy pour luy faire part moy-mesme de nos offres. Il ne m'escouta qu'avec impatience, en me disant : « Monsieur, voicy la cinquiesme fois que vous me parlez de vostre affaire. Vous devez estre satisfait, puisque je la sçay. » Et puis passa. M^r^ l'abbé de Broissia estoit présent à cette affaire et vit bien comme moy que ce ministre ne sçavoit comme s'en tirer qu'en m'évitant.

Je ne doutay plus de mon malheur après cela. J'avois ce mesme soir prié Mad^lle^ de Lillebonne de faire moyens de joindre ce ministre le soir chez le Roy au souper, mais il n'y fut pas, s'estant allé reposer en sortant de chez le Roy.

Ce soir-là, Monsr l'abbé de Broissia vint à Versailles ; nous soupâmes ensemble et j'eus par sa présence bien de la consolation dans mon chagrin.

Jeudy 1er novembre, jour de la Toussaint. — Je vis encore Mr du Fresnoy, qui me promit de prendre son temps pour faire revenir, s'il se pouvoit, Mr de Barbezieux. Je vis Mr Refflers, qui haussa cent fois les espaules sur la froideur de la cour à une si grosse somme, car elle vaut à présent ce qu'un million auroit valu en d'autres temps ; il me dit d'attendre encore jusques à une heure pour voir nostre intendant, que son commis l'avoit assuré devoir venir, et que nous luy parlerions ensemble. Je parlay à la demoiselle de la princesse, à laquelle demoiselle j'ay promis six louis d'or pour faire souvenir trois fois par jour sa belle maîtresse de nostre affaire.

Comme ce jour estoit tout à la dévotion, je ne pus faire

autre chose jusques après la messe du Roy, qui finit à une heure et demie. Je laissay dîner la princesse, qui dînoit ce jour-là chez sa sœur la princesse d'Espinoy, où je l'allay chercher et où ces deux dames me promirent de faire leurs derniers efforts pour obtenir nostre affaire de Mr de Barbezieux, ladite dame d'Espinoy ayant pris ma lettre, par laquelle j'avois fait mes dernières offres, et s'en estant allée au sermon, à l'issue duquel elle espéroit voir Mr de Barbezieux. Après cela, remettant tout entre les mains de Dieu, je comptay avec mon hôtesse et je pris une chaise pour revenir plus habilement à Paris.

En arrivant à Paris, j'allay chez Mr Villemin pour sçavoir ce que ces dames d'Espinoy et de Lillebonne auroient fait. Je ne le trouvay pas.

Sur les dix heures, je reçeus une lettre de Mr Villemin, qui en enfermoit une de Mr de la Baulme, qui lui donnoit advis que Made de Lillebonne avoit tiré parole de nostre intendant que, pourveu que nous luy fassions voir les moyens dont nous nous servirions, qu'il consentiroit de laisser l'Université et la Chambre des comptes à Dole.

J'avois commencé ce jour-là à Versailles d'escrire toute ma négociation à nos messieurs ; je l'achevay jusques à minuit, leur mandant l'estat où toutes choses estoient.

Vendredy 2e. — Je montay en carrosse à six heures pour aller parler au sr de la Fond, qui par malheur estoit sorti pour Versailles depuis les cinq heures du matin. Je détestay ma vie, et tout ce que je pus faire fut de dépêcher mon laquais à Versailles vers Madlle de Lillebonne et luy donner advis que Mr de la Fond estoit là pour luy parler, n'y voulant pas aller crainte de le manquer, aimant mieux l'attendre chez luy, où l'on me dit qu'il retourneroit l'après-dînée.

Je m'en retournay chez moy, après avoir esté chercher le sr Villemin, que je ne trouvay pas, et vins escrire cela à Mrs de Dole.

Je donnay ce jour-là pour des messes pour les défunts un escu, afin que par l'intercession des âmes du purgatoire nos affaires puissent heureusement finir et Mr de la Fond estre touché.

Ensuite j'allay chez Made de Lillebonne. Elle estoit aux sœurs Sainte-Marie, où je fus et où je luy parlay. Elle me dit donc que Mr de la Fond luy avoit promis que, pourveu que je luy donnasse apaisement sur les moyens que Mrs de Dole avoient pour fournir les sommes qu'ils offroient, qu'elle pouvoit s'asseurer que la chose se feroit.

Sur le soir, je retournay chez Mr de la Fond, que j'attendis longtemps et qui ne retourna qu'à neuf heures.

Samedy 3e. — J'allay à huit heures du matin chez ledit sr de la Fond, avec lequel j'eus une demi-heure d'entretien sur les affaires de Mrs de Dole. Je luy donnay tous les moyens par lesquels on pouvoit trouver de l'argent; je les luy fis voir par escrit dans la lettre de Mr Florimond, et je n'oubliay rien de tout ce qui luy pouvoit montrer la facilité de faire ces sommes; mais il ne voulut pas en convenir. Il me dit cent choses pour rendre impossible celle que je proposois, de façon que je vis bien que c'estoit une affaire perdue. Ce qui se dit de part et d'autre se peut mieux dire qu'escrire icy.

J'en advertis Made de Lillebonne et Made d'Espinoy, qui alla chez ledit sr de la Fond et, ne l'ayant pas trouvé, luy laissa la lettre du monde la plus pressante, qu'elle escrivit sur sa table, afin qu'il la trouvât et y respondit à son retour, mais il n'en fit rien.

Sur les trois heures, je retournay chez Made de Lillebonne, où il fut résolu que je ferois part de cela à Madlle sa fille, à laquelle j'escrivis ce soir, luy envoyant un exprès. Madlle de Lillebonne estoit à Marly avec le Roy, où Mr de Barbezieux estoit aussi.

Ensuite, sur les sept heures, Made de Lillebonne escrivit encore [illegible] sr de la Fond pour le porter à rendre un advis

favorable ; la lettre estoit longue et très pressante. Il respondit qu'il se rendroit le lendemain chez elle. Je menay le laquais qui la devoit rendre chez ledit s^r de la Fond et luy ordonnay de la part de sa maîtresse d'attendre jusques à minuit Mr de la Fond et d'avoir response de cette lettre.

Dimanche 4e. — J'escrivis à Mrs de Dole toute la suite de cette affaire et j'attendis l'après-dîner d'aller chez Mme de Lillebonne pour y attendre que Mr de la Fond y viendroit ; mais environ une heure je receus une copie d'une lettre qu'il avoit escrite à Mad^e de Lillebonne, par où il mandoit qu'il passeroit mardy à Dole et qu'il sçauroit de Mrs de Dole tout l'esclaircissement qu'il demandoit sur les propositions que j'avois faites pour eux. (Mad^e de Lillebonne ressentit bien vivement le procédé du s^r de la Fond, aussi bien que Mad^e d'Espinoy ; elles s'en expliquèrent à moy fort amplement, mais tout cela ne me guérissoit pas.)

Je fis d'abord copier cette lettre et l'allay porter à la poste pour la faire mettre au paquet du courrier, qui par bonheur n'estoit pas encore parti, afin d'apprendre aux Mrs de Dole qu'ils verroient Mr de la Fond et qu'ils soient préparés à ce qu'ils auroient à luy dire. Ensuite je dépêchay un exprès à Mad^lle de Lillebonne, à Marly, pour luy apprendre le procédé dudit s^r de la Fond.

Lundy 5e. — Je pris un carrosse et allay chez Mad^e de Lillebonne sçavoir ses sentiments sur le procédé de Mr de la Fond et ce qu'elle croyoit qu'il y avoit à faire, à espérer ou à craindre de toute cette affaire. Elle s'expliqua là-dessus en dame d'esprit et me dit qu'elle espéroit que sa fille feroit ses devoirs auprès de Mrs de Pontchartrain et de Barbezieux pour leur faire remarquer la prévention de Mr de la Fond contre Mrs de Dole et qu'elle prendroit des mesures pour faire réussir la chose d'autre manière ; qu'il falloit voir ce que Mr de la Fond feroit avec Mrs de Dole et apprendre ce qu'il auroit escrit à Mr de Barbezieux ; qu'elle m'advertiroit

de tout et qu'elle ne désespéroit pas encore de nostre affaire. Nous en parlâmes longtemps avec Mr de la Baulme.

Mardy 6e. — Je pris un carrosse et j'allay chez Mr du Fresnoy et chez Mr Refflers. Je parlay au premier et luy demanday s'il y avoit moyen de convertir Mr de Barbezieux ; il me dit qu'il falloit attendre ce que le sr de la Fond luy auroit mandé de Dole. Je ne trouvay pas le sr Refflers.

Mercredy 7e. — J'escrivis à Mrs de Dole la manière dont Mr de la Fond avoit quitté Made de Lillebonne et ce que j'avois fait.

Vendredy 9e. — Environ les huit heures, il arriva le sr Moure, de Dole, qui estoit venu en poste pour m'apporter des lettres desdits srs de Dole pour demander une surseyance à l'entrée de l'Université à Besançon. Je respondis à l'instant à cette lettre et, pendant que j'escrivois, j'envoyay quérir deux bouteilles de vin, du pain, du fromage pour faire déjeuner ledit sr Moure, ... en attendant d'aller chez Mme de Lillebonne pour luy faire part de cette nouvelle affaire, parce qu'elle n'estoit pas éveillée.

Après j'allay chez Made de Lillebonne, où je luy dis tout ce que ledit sr Moure m'avoit fait sçavoir de l'estat des affaires de la ville de Dole. Elle escrivit d'abord à sa fille. Je pris sa lettre et m'en vins chez moy, où je dînay, ... et m'en allay aux carrosses de Versailles.

Sitost que je fus arrivé, j'allay chez Madlle de Lillebonne, à laquelle je remis la lettre de Made sa mère. Elle me dit d'abord que, dez que Mr de la Fond avoit escrit à Mr de Barbezieux, elle avoit bien connu qu'il estoit tout changé ; qu'il luy avoit dit que jamais Mrs de Dole ne viendroient à bout de payer ces sommes.

Toutesfois cette princesse me promit de luy parler le lendemain.

J'allay ensuite chez Mr de Pontchartrain, mais, comme il ne faisoit que d'arriver, il ne me fut pas possible de luy

parler, non plus qu'à Mr de Barbezieux, qui ne revint que fort tard et passa un moment après chez le Roy.

SAMEDY 10e. — Je m'advisay d'escrire le matin deux lettres, l'une à Mr de Pontchartrain, l'autre à Mad^lle de Lillebonne. Dans la première, je faisois part au ministre du courrier que Mrs de Dole m'avoient envoyé et de ce qu'ils avoient dit et fait auprès de Mr de la Fond, le priant de m'honorer d'un moment d'audience. Dans la seconde, je disois à Mad^lle de Lillebonne tout ce que j'aurois pu dire à Mr de Barbezieux, sçavoir que Mr de la Fond avoit eu toutes sortes d'apaisement de Mrs de Dole ; qu'ils luy avoient offert de se charger eux-mêmes des payements et qu'ils demandoient une surseyance de l'entrée de cette Université, ce qui se pouvoit d'autant plus facilement, sans en parler au Roy, que ledit s^r de la Fond avoit surseu luy-mesme sept mois cette entrée dans la seule considération de ne pas interrompre le cours des études qui estoient commencées cette année à Dole ; que, si l'on avoit fait cela pour un aussi petit sujet, il paroissoit que, s'agissant à présent d'un aussi gros intérest pour le Roy, Mr de Barbezieux pouvoit bien, par un mot de lettre que le courrier de Dole porteroit incessamment audit s^r de la Fond, suspendre pour quelques jours cette entrée.

Je fis rendre ces deux lettres. La première me fit avoir audience du s^r de Pontchartrain, qui me dit que cela dépendoit de Mr de Barbezieux et qu'il luy en parleroit au conseil, où il alloit chez le Roy. J'ai sçeu depuis que Mr de Barbezieux avoit respondu à Mr de Pontchartrain qu'il ne pouvoit rien faire qu'il n'eût eu des lettres de Mr de la Fond. La seconde me fit encore parler à Mad^lle de Lillebonne, qui me dit que dans le fond elle n'en attendoit pas grand'chose, parce que Mr de Barbezieux, à qui elle avoit fait de grosses instances là-dessus pour l'obliger à hâter cette affaire, luy avoit dit ces mots : « Voyez-vous, mademoiselle, je ne puis hâter cette affaire, parce que j'aime mieux que ce soit faute de

temps qu'elle ait manqué que d'avoir esté obligé de vous la refuser. » Par où il m'a esté facile de comprendre que tous les obstacles et les manquements d'esclaircissements que disoit avoir ledit s^r de la Fond n'ont esté que des prétextes pour gagner ce temps, par lequel il a prétendu rendre vaines nos poursuites en laissant exécuter la chose.

Toutesfois Mad^lle de Lillebonne s'est chargée de luy faire encore voir ma lettre et de me faire sçavoir sa response, mais qu'elle craignoit bien que le mariage de Mr de Barbezieux ne le luy dérobât tout aujourd'hui et qu'elle ne le puisse point voir.

Ensuite je rendis compte à Mrs du Fresnoy et de Refflers de tout ce détail : ils haussèrent les espaules là-dessus en nous plaignant d'avoir nos juges pour parties. Je les priay du moins que dans la suite ils ayent la bonté en temps et lieu de rendre tous les meilleurs offices qu'ils pourroient à cette ville, mais, comme ils me dirent, ils auront tousjours les mains liées, tant qu'il plaira à un intendant de la vouloir maltraiter et que c'estoit là qu'il falloit s'adresser et travailler ; que pour eux, en ce qui dépendroit de leur ministère, ils tâcheroient de luy rendre les meilleurs offices qu'ils pourroient.

L'après-dînée, j'allay voir Mad^lle de Lillebonne pour sçavoir d'elle si elle auroit parlé à Mr de Barbezieux. Elle me dit qu'elle luy avoit parlé plus d'une demi-heure et que tout ce qu'elle avoit pu luy dire de plus pressant n'avoit pu le toucher. Jamais fille de cette naissance ne s'est abaissée à plus de prières que celle-cy en a faites à ce ministre, et jamais je ne fus plus surpris que de voir le zèle avec lequel cette généreuse princesse a poussé les choses. La ville de Dole luy en doit estre éternellement obligée. Elle me fit l'honneur de me dire que j'avois bonne part à sa sollicitation.

Ayant donc appris cela de cette princesse et que ledit s^r de Barbezieux partoit pour Paris afin de s'y marier cette nuit

avec Mad^lle d'Uzès, je pris le parti de m'en retourner aussi à Paris afin d'escrire à Mrs de Dole pour les informer de tout ce que j'avois fait et tâcher de remuer encore d'autres machines.

Dimanche 11e. — J'escrivis le matin à Mrs de Dole l'estat des choses, comme elles se passoient icy et que le dernier effort qu'il y avoit à faire n'estoit plus que du côté de M^r l'intendant.

Lundy 12e. — Je receus une lettre de Mrs de Dole, qui m'envoyèrent l'acte de leur délibération, que je fis voir à Mad^e de Lillebonne et que j'envoyay ensuite par un exprès à Mad^e d'Espinoy à Versailles.

Mercredy 14e. — Je pris un carrosse pour aller chez Mrs Villemin et Mayet, le s^r Roland devant se trouver chez le premier pour conférer sur une nouvelle intrigue pour l'affaire de Dole, dans laquelle M^r le comte d'Alègre et Mr de Brancas devoient entrer pour faire agir Mad^e de Maintenon.

Beauchamp, que j'avois envoyé à Versailles le jour précédent, revint sur le soir et me dit que Mad^e d'Espinoy me mandoit qu'il n'y avoit plus rien à faire pour l'affaire de Dole.

Jeudy 15e. — J'allay le matin chez Mad^e de Lillebonne pour sçavoir les particularités du refus qu'on avoit fait à Mad^e d'Espinoy, mais, comme celle-cy n'avoit pas encore informé ladite dame de Lillebonne de cette affaire, je n'en pus rien apprendre ; je vis seulement Mr de la Baulme.

Vendredy 16e. — Sur le soir, M^r le chevalier Villemin me vint voir ; nous parlâmes longtemps des affaires de Dole et des moyens qu'il faudra tenir pour empêcher que l'on n'en tire encore la Chambre des comptes et la théologie.

Dimanche 18e. — Je ne sortis pas de tout ce jour que pour la messe, parce que je ne me portois pas bien et que j'eus plusieurs visites. Je lus le reste du jour et tout le soir.

Lundy 19e. — Je receus une lettre de Mr Florimond...

Comme ledit s^r Florimond me marquoit qu'il avoit encore pensée de pousser l'affaire de l'Université, j'escrivis au s^r Germond pour prendre quelques mesures avec luy là-dessus.

Mardy 20e. — Ledit s^r Germond vint me trouver le matin et nous conclûmes qu'il falloit encore attendre que Mrs de Dole nous eussent encore plus esclaircis avant que de recommencer une autre batterie, ne pouvant risquer d'embarquer sur la seule lettre dudit s^r Florimond un homme du caractère de celuy qui doit parler de la chose, qui estoit M^r d'Aligre, joint que d'ailleurs il n'eût pas esté honneste de faire faire cette dernière tentative par d'autres personnes que celles qui s'en estoient mêlées cy-devant.

Je pris donc un carrosse l'après-dîner et j'allay chez Mad^e la princesse d'Espinoy, à laquelle je communiquay ce nouveau dessein. Elle me dit que je le réduise par escrit le plus brièvement qu'il se pourroit et qu'elle en feroit la proposition. Je m'en vins chez moy, où je le fis escrire au s^r Villemin, qui le doit porter à Mad^e de Lillebonne et à Mad^e d'Espinoy.

Mercredy 21e. — Je manday au s^r Florimond la proposition que j'avois fait faire par Mad^e d'Espinoy.

Ce mesme matin, Mr Villemin me vint dire que ces dames trouvoient bonne la proposition et qu'elles en parleroient ce soir à Mr de Pontchartrain.

Jeudy 22e. — Nous allâmes, Mr de Broissia et moy, chez Mr Mayet pour apprendre des nouvelles de Mr de la Cottière et s'il voudroit entrer dans les intérests de Dole.

Samedy 24e. — J'escrivis à Mr de la Baulme pour sçavoir ce que ces dames auroient fait auprès de Mr de Pontchartrain sur la nouvelle proposition de Mrs de Dole.

Mr de la Baulme m'escrivit pour me faire sçavoir la response de Mr de Pontchartrain, qui estoit que la chose que Mrs de Dole proposoient ne pouvoit se renouer ; que c'estoit trop tard faire une offre ; que Mr de Barbezieux estoit trop

prévenu de ce que luy avoit mis en teste Mr de la Fond contre Mrs de Dole, et qu'il se pouvoit que par quelque changement l'on pourroit peut-estre en revenir en un autre temps.

Dimanche 25e. — J'escrivis à Mr Florimond et luy envoyay la lettre dudit sr de la Baulme.

Vendredy 30e. — Nous allâmes, Mr de Broissia et moy, en carrosse chez Mr Mayet pour les affaires de Mrs de Dole, ... et de là chez Madc de Lillebonne, où Mr de la Baulme nous dit qu'on devoit faire encore une tentative.

Décembre

Lundy 3e. — Je receus le matin deux lettres, l'une du sr Mayet, l'autre du sr de la Baulme.

L'après-dîner, je fus pour retirer mon conseing de chez Mr de la Baulme ; nous fûmes chez le notaire, qui me rendit ma lettre de change d'onze mille livres, et nous brûlâmes les actes dudit conseing.

Je receus ce jour-là deux lettres, une de Mrs de Dole, dans laquelle il y en avoit deux autres, l'une pour Madc d'Espinoy et l'autre pour Madc de Lillebonne.

Vendredy 14e. — Je mis à part dans un sac cent quatre-vingt-deux escus faisant 600 livres 12 sols, dont je dois offrir cinq cents à madite damoiselle de Lillebonne et cent livres 12 sols à Mrs de la Baulme et Villemin.

Lundy 17e. — J'allay porter l'argent de Mrs de Dole chez Madc de Lillebonne, qui sont six cents livres 12 sols en 180 escus neufs, lesquelles je délivray à Mr de la Baulme, en présence de mon cousin de Broissia et de Mr le chevalier Villemin.

Mercredy 19e. — J'envoyay sçavoir si le sr Mayet avoit esté enfin à Versailles et s'il avoit parlé à Mr de la Couttières pour Mrs de Dole. Il me respondit qu'il avoit esté audit

Versailles, mais qu'il n'y avoit pu parler audit la Couttières ; que, quand nous voudrions, nous prendrions un autre jour de la semaine pour cela. Je vis donc que ledit Mayet ne cherchoit qu'à me faire payer son voyage, ce qui me fit déterminer à y aller moy seul et m'y aboucher avec Mr Refflers, qui m'a tousjours paru plus sincère que tout autre pour cela.

Nota que je n'attendois plus pour mon retour que d'avoir choisi un homme pour Mrs de Dole, qui les pût utilement servir dans le bureau de Mr de Barbezieux contre les coups de Mr de la Fond, ce qui estoit d'une dernière nécessité à cette ville.

Jeudy 20e. — Je partis pour Versailles, où je ne trouvay pas le sr Refflers.

Je m'en revins à Paris sur les quatre heures du soir, et j'allay chez le sr Refflers que je trouvay au logis, où j'eus avec luy une longue conférence, dont la conclusion finit par un engagement de sa part au service de Mrs de Dole. Nous prîmes toutes les mesures ensemble pour tâcher d'empêcher la dernière ruine de cette pauvre ville, et je quittay ledit sr Refflers en luy donnant trois doubles louis d'or neufs faisant 75 livres.

Vendredy 21e. — L'après-dînée, je pris un carrosse pour aller chez mesdames les princesses de Lillebonne et d'Espinoy leur dire adieu et les remercier de la protection qu'elles avoient accordée à Mrs de Dole, leur en demandant la continnation. Je ne trouvay que Made de Lillebonne, qui m'offrit tout son crédit, lorsqu'il y auroit lieu de servir cette ville. En allant là, je passay à l'hostel de Sens pour y asseurer une place pour jeudy aux carrosses. J'eus un fond et j'avançay 9 livres 18 sols.

LES

CALAMITÉS DE L'AGRICULTURE

en 1893

NOTES D'UN CULTIVATEUR

On se souviendra longtemps, dans les campagnes de la Haute-Saône, de l'année 1893. Jamais peut-être l'agriculture n'avait éprouvé désastres si grands ni si imprévus : les semailles de l'automne précédent s'étaient effectuées dans d'excellentes conditions ; les terres avaient pu recevoir, par un temps favorable, tous les labours préparatoires ; grâce aux pailles de la récolte antérieure, le fumier de ferme était abondant, et on ne l'avait pas ménagé ; une germination bien réussie, des levées magnifiques donnaient les meilleures espérances ; on avait toute raison de croire que le travail agricole serait largement rémunérateur.

Malheureusement, l'hiver de 1892-1893 compte parmi les plus rudes. Il commença tard, mais, par contre, offrit une série longue et ininterrompue de rigueurs extraordinaires. Les premières gelées ne se montrèrent qu'à la fin de décembre. Faible d'abord, très fort ensuite, le froid dépassa, du 12 au 21 janvier, la moyenne de 20° au-dessous de zéro. La terre était durcie profondément quand vint la neige. Le 22 janvier, celle-ci se mit à tomber en grande quantité, et,

jusqu'aux premiers jours de février,
couche de 30 à 40 centimètres. Ju
emblavures n'avaient pas souffert. M
toute la masse neigeuse fond très rapic
une abondance d'eau que la terre cong
C'est un vrai déluge qui ravine les
dans les bas-fonds ; les champs en cu
en étangs de boue. Ainsi, sur le platea
il y eut dans certaines combes 7 à 8
entraînées, dépôts limoneux dans les
jeunes blés déracinés ou enfouis, voil
et une première perte pour la culture
quoique restreinte et localisée.

Au mois de mai, nouvelle épreu
jaunissent ; des vides se forment et s'
blés très beaux jusqu'alors. Ce dépéri
le *man* ou ver blanc du hanneton ;
foisonnait dans quelques cantons. Et ce
les céréales qui succombent sous sa n
pépinières de vignes greffées ou bout
fait, une bonne partie de leur vale
complètement.

Mais les maux de la culture ne fo
dire, que commencer. La sécheres
mois de mars, continue pendant tout
dans les champs végète ou meurt par
le défaut d'humidité.

Cette triple calamité de l'hiver, de
sécheresse, a, dans des proportions
moins, mais beaucoup de tous côtés, c
sement des récoltes. Quelques terri
bénéficièrent de pluies d'orage en jui
terrains bas et habituellement humi
souffrir ; mais dans notre région les re

général une déplorable faiblesse. Ainsi, les blés n'ont donné en moyenne que 4 hectolitres de grain à l'hectare et 500 kilog. de paille. Des chiffres si peu élevés s'expliquent par la rareté des chaumes, leur brièveté et l'étiolement des épis.

Les seigles, seuls, n'ont pas été mauvais. Plus hâtifs dans leur poussée, plus rustiques, plus robustes, ils se sont abrités eux-mêmes contre la sécheresse et l'aridité du sol par la hauteur de leurs tiges, qui étaient arrivées à peu près à hauteur ordinaire quand le soleil a développé toute son ardeur et causé le plus grand mal.

L'avoine et l'orge, semées de bonne heure dans un sol encore frais et déjà échauffé, ont levé rapidement ; on peut en dire autant du trèfle mélangé à ces deux céréales ; mais tous trois n'ont pas tardé à dépérir sous l'action de la chaleur ; la vérité est que les prairies artificielles de 1893 n'existent pas. Quant au rendement de l'avoine (je passe celui de l'orge, peu cultivée dans nos parages), il a été très faible : 16 à 18 hectolitres de grain à l'hectare, 1,000 à 1,200 kilog. de paille, tels sont les chiffres entre lesquels varie ce rendement. Et même la quantité des pailles a été un peu augmentée par les pluies tombées au moment de la maturation ; alors l'avoine a repoussé à son pied ; chaumes verts et jaunes, grappes mûres et grappes poussantes se voyaient dans le même champ. Il en est résulté un mélange de grains à toutes les périodes de leur développement, et par suite une qualité très défectueuse. En revanche, la paille valait presque du fourrage.

La pomme de terre a heureusement atténué un peu les pertes du cultivateur : en dépit du ver blanc et sauf dans les terres brûlantes, les bonnes espèces, Richter's imperator, Magnum bonum, Institut de Beauvais, Canada, Early rose, ont produit d'une façon très satisfaisante.

Après tout cela, il faut parler des fourrages. Là, le

désastre a été inouï ; seules les vieille
longues et profondes ont fourni deux
mais la récolte a été à peu près nu
naturelles. Comment dès lors nourri
faisant défaut, aurait-on le regain ? Il fa
d'une disette, ou vendre l'écurie à des
avilis ! Que faire ? On cherchait partout
communes des environs de Vesoul, Pus
Dampvalley, songèrent à barrer les r
déborder sur les prairies environnan
irrigations n'ont pas produit l'effet es
prit tardivement ; personne ne pouvait
tion si longue de la sécheresse ; on esp
pluie ; des nuages d'orage fréquemm
flaient cet espoir ; mais les nuées les pl
et la sècheresse durait toujours. Ensuite
longs à construire ; les rivières, très b
débit, ne montaient que lentement en a
débordement se produisait, les eaux
s'étalaient pas au loin sur le sol crevas
les bords vaseux des rivières rendaie
ment de barrages tout à fait étanch
raisons, les succès furent minces, et
jamais que sur de petites surfaces.

Généralement, on se contenta de re
plus simples et peut-être plus rationn
produire des fourrages verts et à éc
l'hiver les fourrages secs ; les vesces
d'un grand secours à ce point de vue. I
a semé, dans le même but, la moutarde
dents de cheval ; tous deux lui ont
abondants et volontiers acceptés par les
Il passait au hache-paille le maïs, dont
feuille coriace ; préparé de cette façon

consommaient avec avidité et les chevaux encore mieux, eux qui aiment les plantes croquantes.

En outre, l'administration a autorisé le pâturage dans les bois communaux et sur les accotements des routes et chemins de toutes sortes ; elle a permis aussi l'enlèvement des feuilles, de la mousse, pour servir de litière. Tous ces procédés d'économie de paille et de fourrage ont été les bien venus. La pâture s'est pratiquée jusqu'à la limite extrême ; mais, avec tout cela, on perd d'un côté ce que l'on gagne de l'autre, et le résultat final est la pénurie du fumier de ferme.

Dans les circonstances lamentables où il se trouvait, le cultivateur a employé, comme on le voit, toutes ses forces défensives. Il est facile de dire qu'il est arriéré et d'expliquer ses insuccès par son incurie, par sa résistance au progrès. Sans doute, je le reconnais sans peine, bien des procédés culturaux restent à améliorer ; l'outillage, l'application des engrais laissent à désirer. Mais combien de retard apportent à l'agriculture les désastres qu'elle subit ! Et, malgré cela, on ne peut nier que les cultivateurs aient fait de grands pas en avant. Ils sélectionnent leurs semences, ils les passent au trieur ; ils les renouvellent, ils les vitriolent ; ils expérimentent, quelquefois à leur détriment, des variétés prônées comme les meilleures ; ils combattent la maladie des pommes de terre avec la bouillie bordelaise ; ils se servent déjà de quelques-uns des nouveaux instruments aratoires ; ils commencent même à employer les engrais chimiques et notamment le nitrate de soude en couverture sur les blés. Mais comment se défendre contre tous les fléaux de 1893 ? Même en temps normal, il y a des luttes impossibles : c'est le cas, par exemple, pour le ver blanc. Le *botrytis tenella,* dont je suis loin de nier l'efficacité, est-il un procédé pratique dans une exploitation composée de parcelles éloignées les unes des autres sur un vaste territoire et toutes de petite contenance ? Passe encore si tout le monde s'y

mettait à la fois. A défaut du moyen scientifique, on est bien obligé de se contenter du moyen simple du chien qui suit la charrue. Cet animal, dont on accuse trop les méfaits, rend dans ce cas de réels et importants services. Il marche attentivement dans le tracé du sillon, et dévore jusqu'à satiété les *mans* que le renversement du sol a mis à nu. Sans doute, tous ne sont pas mangés ; mais les disparus dans l'estomac du chien de ferme n'en constituent pas moins un sérieux bénéfice.

En résumé, les calamités de l'année 1893 pèsent lourdement et pèseront longtemps encore sur les cultivateurs de notre région. Le manque de fumier et le défaut d'argent se feront nécessairement sentir sur la récolte de 1894, et ce n'est qu'après plusieurs années que nos campagnes pourront couvrir les pertes qu'elles ont éprouvées.

Un agriculteur.

Pour copie conforme :

Le président,

CHEVASSU.

NOTICE

SUR LA

GROTTE DITE « LA BAUME-NOIRE »

A FRETIGNEY (HAUTE-SAÔNE)

Au mois de septembre 1893, un chercheur zélé, M. Rothiot, employé principal au chemin de fer de l'Est, me proposa de rechercher des vestiges de l'homme préhistorique dans la caverne connue sous le nom de *Baume-Noire,* à Fretigney. Ayant eu l'occasion d'apprécier l'expérience de M. Rothiot en ces matières, j'accédai avec empressement à sa proposition. Deux jeunes gens de mes amis, MM. Meunier et Jourdy, de Gray, s'adjoignirent à lui pour lever le plan topographique de la caverne. L'entreprise fut couronnée de succès, malgré les difficultés et les obstacles divers que l'on rencontra.

La description que M. Thirria a donnée de la Baume de Fretigney (1), renfermant quelques inexactitudes, nous croyons devoir y revenir.

Cette caverne se trouve à 3 kilomètres 1/2 au sud de Fretigney. Elle s'ouvre dans le flanc est d'une colline formée de calcaire jurassique compacte de l'étage bathonien, et dont l'altitude est d'environ 400 mètres. L'entrée de la grotte est formée par une baie de 27 mètres de largeur sur 4 mètres de

(1) *Statistique géologique et minéralogique de la Haute-Saône*, 1833.

haut, située au fond d'une espèce de cirque limité par une levée de pierrailles amoncelées en demi-cercle. A partir de l'entrée, le sol s'enfonce, avec une pente moyenne de 25 centimètres par mètre, dans un corridor d'une vingtaine de mètres de longueur. Celui-ci se rétrécit à 15 mètres de largeur pour déboucher dans une vaste salle en coupole presque circulaire de 30 mètres de diamètre sur environ 20 mètres d'élévation. Le sol, toujours en pente, est formé de rocailles en fragments anguleux, recouvertes de stalagmite mamelonnée comme une coulée de lave. Dans la partie opposée à l'entrée se trouve un amas de rocs de 5 mètres de hauteur.

Dans la paroi nord de cette salle, à une hauteur verticale de 5 mètres au-dessus d'un amoncellement de pierrailles, on remarque une ouverture qui donne accès dans une deuxième chambre. Arrivé à cet orifice, auquel on ne saurait parvenir que par une échelle, on se trouve sur une plate-forme étroite. Il faut alors redescendre de l'autre côté, dans un puits de 6 mètres de profondeur. Des crochets ont été scellés dans le roc pour faciliter cette descente, qui aboutit à un palier étroit, après lequel il faut encore descendre verticalement 5 mètres 50 centimètres, en s'aidant de deux autres crochets de fer, pour arriver à une pente rapide couverte d'un éboulis de pierrailles. De là on remonte un couloir de 3 mètres de large dont le sol a une pente moyenne de 30 centimètres par mètre. Après avoir parcouru ainsi une longueur de 25 mètres, on débouche à gauche d'un rocher élevé dans la deuxième salle, haute d'environ 30 mètres, large de 10 et longue d'environ 50 mètres. Le sol de cette salle offre une pente d'environ 30 centimètres par mètre, vers le bas de laquelle se trouve une fissure étroite, de 7 mètres de profondeur verticale, qui donne accès à une troisième chambre. Celle-ci n'est, à proprement parler, qu'un boyau large de 1 mètre 1/2, long de 9 mètres, et qui

se termine en une fente très étroite. La fissure d'accès s'ouvre dans son plafond ; elle a 3 mètres de long, et présente à ses deux embouchures un étranglement qui n'en permet le passage qu'à des personnes peu corpulentes.

M. Thirria signale les stalactites de cette grotte ; elles sont actuellement petites et peu nombreuses. Le dépôt calcaire se présente en coulée le long des parois et surtout sur le sol, où il recouvre et cimente de nombreux fragments anguleux de calcaire de même nature que la roche dans laquelle est creusée la caverne. En certains endroits, la couche stalagmitique recouvre, sur le sol, un dépôt argilo-ferrugineux très compacte, jaune ou noirâtre, et est recouverte d'un limon visqueux. Il est à remarquer que l'infiltration aqueuse est très abondante ; par places, il pleut littéralement dans la deuxième salle : c'est ce qui explique le petit nombre de stalactites. L'abondance de l'infiltration ne permet pas au plafond l'évaporation de l'eau, qui ne se produit que sur le sol en déposant la stalagmite.

Selon la tradition, Julius Sabinus, qui s'était fait proclamer empereur des Gaules chez les Lingons, vers l'an 70, se réfugia dans la Baume-Noire, après avoir été battu par les Séquanais. Il y passa neuf années, assisté et consolé par son épouse Eponine, qui partagea son supplice à Rome, après que leur retraite eut été découverte (1).

Plus tard, cette caverne servit de refuge aux habitants des environs, surtout pendant la désastreuse guerre de Trente Ans. Enfin, à une époque récente, elle a dû être le repaire de brigands qui infestaient la contrée au commencement de ce siècle.

(1) Nous ne discuterons pas cette tradition. On croit généralement que Sabinus se réfugia simplement dans un souterrain creusé sous sa maison, qu'il avait incendiée pour faire croire à son suicide. Tacite, qui parle de la révolte de Sabinus dans ses *Histoires*, lib. IV, annonce qu'il racontera plus loin dans quelle retraite il se réfugia, et comment il fut secouru par Eponine et par ses amis. Malheureusement, cette partie des *Histoires* est perdue. Cf. PLUTARQUE, *in Eroticis*, etc.

On verra que, bien avant ces époques assignées par la tradition, la Baume-Noire a été visitée et habitée par l'homme.

Dans une première exploration faite en septembre 1893, après un sondage resté infructueux dans la première salle, M. Rothiot jugea que l'on aurait de meilleurs résultats dans les parties basses de la deuxième salle. On commença à creuser dans un dépôt argileux remplissant une sorte de poche au bas de la pente qui forme le sol de cette salle, et à peu de distance de la fissure d'accès dans la troisième chambre. La fouille fut poussée à 1 mètre environ de profondeur jusqu'à la rencontre du roc calcaire. Le volume des matériaux enlevés atteignit près de 1 mètre cube 1/2.

Dans la couche superficielle, formée d'un limon d'épaisseur variable, on recueillit quelques débris de poteries évidemment romaines : vases en terre grise-jaunâtre, à base étroite et large panse, et un fragment de poterie samienne (1) rouge avec ornements en relief, parmi lesquels on distingue un homme nu, debout, environné de bandelettes flottantes.

Sous cette première couche, on rencontra une croûte stalagmitique compacte et ininterrompue, épaisse de 50 centimètres environ, mais s'amincissant jusqu'à 2 ou 3 centimètres seulement, dans la direction de la fissure d'accès dans la troisième chambre.

Cette nappe stalagmitique recouvre une couche argileuse noire mélangée en grande partie d'humus, de cendres et de charbons, dans laquelle on recueillit des fragments de poteries, des silex et des os évidemment travaillés par l'homme, et de nombreux ossements. Des concrétions calcaires étaient éparses dans cette terre, et empâtaient souvent les ossements et les objets recueillis. La couche

(1) La terre servant à la fabrication de cette poterie, et nommée *Samia*, a été primitivement exploitée en l'île de Samos (mer Egée).

argileuse cesse d'être noircie et prend une teinte jaune à mesure que l'on s'enfonce, et sans transition ; au moment où la couleur noire cessait, on recueillit encore une sorte de ciseau ou d'affiloir en pierre grise-noirâtre, polie, et en partie recouverte de calcaire. Plus bas, l'argile jaune devient très compacte ; elle contenait cependant encore des fragments de charbon, des ossements et quelques poteries.

Dans une deuxième exploration faite en octobre, M. Rothiot trouva la fouille envahie par l'eau ; il ne put recueillir que quelques ossements et quelques fragments de poterie. Un ouvrier descendit dans la troisième salle, et fouilla immédiatement sous la fissure ; il recueillit, dans une couche d'argile noire avec cendres et charbons, quelques ossements de porc, des fragments d'un vase en terre grise à rebord et à anse, et un morceau de calcaire marmoréen, à surface arrondie et polie, paraissant avoir subi l'action du feu.

On revint ensuite dans la première salle, et l'on se mit à déblayer un amas de pierrailles amoncelées contre les rochers du fond, en face de l'orifice d'accès de la deuxième salle. Après un long travail infructueux, et au moment où l'on allait abandonner les recherches, on recueillit un écu d'or au porc-épic de Louis XII. Cette trouvaille fut fatale à la continuation de nos recherches, car la vue de l'or éveilla les convoitises des ouvriers, et nous dûmes leur abandonner le terrain. Ils trouvèrent, paraît-il, encore un certain nombre de pièces de billon à l'effigie de Charles-Quint et aux armoiries de Besançon. Nous ne pûmes obtenir même qu'ils nous communiquassent leurs trouvailles.

Avant de décrire et d'analyser les objets que nous avons recueillis, je dois rappeler que d'autres personnes ont trouvé dans la Baume-Noire des objets de l'âge préhistorique. D'après un renseignement que m'a communiqué notre excellent collègue M. Petitclerc, il se trouvait, dans la collection Galaire, une belle hache polie en serpentine (?),

trouvée dans la première salle de la
M. Boisselet, à Vesoul, possède de plus
cuite recueillie dans la troisième cha
Thirria, Voltz et Fargeaud avaient fai
Baume-Noire, mais n'avaient trouvé
bois carbonisé et des ossements de
noirâtre de la deuxième salle, sous la

Quant aux objets que nous avons rec

1° Un éclat de silex blanc-grisâtre
une face est taillée d'un seul éclat
l'autre est à deux facettes avec arête
quelques retouches sur les bords ; u
arrondie, l'autre brisée, droite. C'est u
allongé ou de couteau. Longueur, 33
26 millimètres ; épaisseur maximum, 6

2° Une pointe de flèche du même
plutôt cordiforme. Une face taillée d'
concave ; l'autre bombée, taillée à p
sorte de cran diagonal qui paraît plut
tion qu'intentionnel. Finement retouc
sur les deux faces. Longueur, 30
18 millimètres ;

3° Affiloir ou plutôt ciseau en schist
morphique passant à la lydienne. F
gauches, une extrémité plus grosse e
en biseau. Cet instrument paraît avoir
roulé de diluvium vosgien. Il est recou
croûte de calcaire incrustant. Longue
largeur maximum, 19 millimètres ;

4° Fragment de tibia de chien ou d
moyenne taille, évidemment travaillé
tranchant. L'os est poli et jaune fon
poinçon, de fibule, d'épingle. Longueu

5° Fragment d'os long d'oiseau (?) cre

salement de quatre trous équidistants, de diamètres différents. Je n'essaierai pas de déterminer la destination de cet objet, qui rappelle une petite flûte, mais dont les trous sont trop rapprochés pour avoir pu servir même à un enfant;

6° Enfin un éclat, peut-être intentionnel, d'os long et plusieurs côtes d'animaux (bœuf, porc) présentant des stries et des entailles faites avec un instrument tranchant, plutôt en métal.

Les poteries, évidemment préromaines, recueillies avec ces instruments et les ossements sous la couche stalagmitique, consistent en nombreux fragments appartenant au moins à cinq vases différents de galbe. La pâte est noire, passant au rouge-brun à la surface extérieure. Elle est assez fine, et la matière première en a été prise sur place. C'est une argile très calcaire, mélangée de débris de calcaire compacte. Deux ou trois pièces semblent même faites au tour. La cuisson est assez bonne et a été poussée à une température assez élevée, sans doute à l'abri de l'air. Nous n'avons pu constater aucune trace d'anse.

Autant que l'on en peut juger par les débris recueillis, il y avait : 1° un vase grossier, à pâte bulleuse, à fond plat, à parois droites et épaisses, paraissant fait au tour ; espèce de pot à feu ; 2° un vase de grand diamètre et peu profond, sorte de plat ou de patère à bords relevés, arrondis, à pâte rougie à l'intérieur, mais noire sur les surfaces avec des taches rouges ; 3° un bord de vase semblable, mais plus profond ; pâte entièrement noire ; 4° un bord de vase à parois droites ; large ouverture à bords légèrement infléchis vers l'extérieur ; même pâte ; 5° bord d'un vase à rebord creusé d'une large gouttière à l'extérieur, parois légèrement pansues.

Par leur composition et leur facture, ces vases rappellent la poterie de Cravanches et celle, plus récente, de Courchapon.

Dans la troisième chambre, nous avons recueilli plusieurs fragments d'un même vase que j'ai pu reconstituer en partie. La pâte est grise et charbonneuse, assez grossière. Cette poterie est certainement faite au tour, et paraît plus récente que les précédentes. Elle rappelle celles des tumuli. C'est un vase à rebord, à panse, avec anse rapportée large et aplatie. Il est décoré de sillons ou gouttières circulaires.

Les ossements recueillis sont les suivants (1) :

OSSEMENTS D'ANIMAUX

Cheval, deux vertèbres.

Porc, une portion de la mâchoire inférieure, une portion de sacrum, plusieurs côtes, un fragment d'omoplate, un humérus droit, un cubitus droit, deux radius, deux têtes de fémur gauche (individus jeunes), un tibia gauche, plusieurs phalanges et métacarpiens. Dans la troisième chambre : une mâchoire inférieure gauche, une tête de fémur gauche, deux humérus gauches.

Chevreuil, une mâchoire inférieure gauche, deux métatarsiens et un métacarpien, quelques vertèbres dorsales et lombaires.

Chien, une mâchoire inférieure gauche, deux fémurs gauche et droit, plusieurs métacarpiens et métatarsiens.

Chat, trois mâchoires inférieures gauches, un humérus droit et une portion du gauche, un cubitus droit et un radius droit, un fémur gauche et deux tibias droits, quelques métatarciens.

Lièvre, deux fragments de bassin, un humérus droit et un gauche, trois tibias gauches et deux droits.

(1) J'ai communiqué notre trouvaille à mon excellent maître et ami M. le docteur Bleicher, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy ; avec la plus grande complaisance, il a bien voulu déterminer les ossements et me donner son avis sur la trouvaille. Je lui en témoigne ici toute ma reconnaissance.

OSSEMENTS HUMAINS

Ils appartiennent à quatre individus au moins.

A. Une portion d'occipital, un fragment de sternum, les deux premières côtes et plusieurs autres, des vertèbres cervicales, dorsales et lombaires, un sacrum, une portion d'omoplate, les deux clavicules, l'humérus gauche et la partie inférieure du droit, les deux radius, le cubitus gauche, le fémur droit et un fragment du gauche, le tibia et le péroné gauches, plusieurs métatarsiens et métacarpiens.

B. Le rocher droit, la 1re côte gauche, la clavicule et l'omoplate gauches, les deux humérus, le cubitus gauche et le tibia gauche (un fragment).

C. La 1re côte gauche, un fragment de l'humérus droit, le radius droit et le cubitus gauche.

D. Une portion du frontal gauche, de l'occipital et de la mâchoire inférieure gauche avec les germes de la deuxième dentition complètement dans leur alvéole.

Je ferai observer que les ossements de l'individu A sont les plus mal conservés ; ils étaient peu incrustés de calcaire et se trouvaient dans la partie inférieure de la couche noire. Il en est de même pour l'individu C et même pour l'enfant D. Quant aux os de l'individu B, ils étaient presque totalement enveloppés de concrétions stalagmitiques qui renfermaient avec eux des fragments de charbon. Il en est résulté que ces os ont conservé une apparence toute récente. Il est à remarquer qu'ils étaient brisés lors du dépôt calcaire qui a recouvert les fractures. Je rappellerai en passant que les recherches chimiques de M. Scheurer-Kestner sur les ossements fossiles et les études microscopiques de M. le docteur Bleicher sur ces mêmes os ont démontré que leur état de conservation ne saurait en rien faire préjuger de leur antiquité.

Ces ossements humains présentent quelques caractères qu'il m'a paru bon de retenir. Il est regrettable que l'on n'ait pas retrouvé assez de portions de crâne pour en tirer des observations ethnologiques. Sur l'occipital de l'individu A, je noterai la forte saillie de l'inion, l'enfoncement des fosses cérébrales et cerebelleuses, l'étroitesse de l'os par rapport à sa longueur, ce qui lui donne une forme ogivale aiguë et permet de supposer la dolichoplatycéphalie du crâne.

La longueur de la clavicule est de 134 millimètres ; fortement arquée, très rugueuse, avec de fortes saillies aux insertions musculaires, elle dénote chez l'individu un certain développement thoracique et une grande force musculaire.

La longueur de l'humérus est de 305 millimètres, sa circonférence à l'insertion du deltoïde est de 70 millimètres. La fosse olécranienne n'est point perforée, et l'on remarque de fortes saillies presque épineuses à l'empreinte deltoïdienne.

Le radius a une longueur d'environ 230 millimètres ; j'y noterai les fortes dimensions de la tubérosité bicipitale. La longueur du cubitus est de 240 millimètres.

Le fémur est incurvé en avant, assez grêle, avec une ligne âpre passablement atténuée ; sa longueur est de 370 millimètres environ.

Au tibia, on remarque une forte tendance à la platycnémie, 32×21^{mm}. La crête est arquée, très saillante ; la surface de l'os est sillonnée avec une arête interne bien marquée. Sa longueur est de 325 millimètres environ ; celle du péroné de 328 millimètres.

La taille de l'individu calculée	par l'humérus.....	$1^{m}64$
—	par le radius.....	1 67
—	par le cubitus.....	1 67
—	par le fémur.....	1 49
—	par le tibia.....	1 49

La taille moyenne probable de l'individu est donc de $1^{m}60$.

Rapport de la clavicule à l'humérus = 100.....	43•93	
— du radius à l'humérus = 100.....	75	41
— du tibia au fémur = 100.....	87	83
— de l'humérus au fémur et au tibia = 100..	43	88
— du radius au fémur et au tibia = 100.....	33	07
— de l'humérus et radius au fémur et tibia = 100	76	83
Indice de platycnémie..... 65•62		

Etant donné le petit nombre et l'état fragmenté des ossements des autres individus, je n'en tirerai pas grand'-chose, si ce n'est que l'on y observe la même tendance à la platycnémie dans le tibia ; que l'humérus de l'individu B est plus court que celui de A, tout en étant aussi gros ; que la clavicule est plus lisse et moins arquée, ce qui me ferait croire que l'individu appartenait au sexe féminin. Chez l'enfant, l'état de la dentition ne permet pas de lui assigner plus de deux ans d'âge ; le front paraît bombé ; l'occipital indique moins de dolichocéphalie.

L'étude de ces ossements confirme ce que l'on sait déjà des races préromaines de nos régions. C'étaient des individus de taille moyenne, plutôt petite, au crâne généralement dolichocéphale, quoique sur la fin de l'époque néolithique on ait déjà observé un mélange de races. Leurs bras étaient doués d'une grande force musculaire, les fortes aspérités des points d'insertion des muscles sur les os des membres supérieurs l'attestent.

Les membres supérieurs étaient proportionnellement plus longs, par l'avant-bras surtout, que les membres inférieurs. Ceux-ci, plus grêles, présentent des tibias en lame de sabre, caractère que certains anthropologues assignent aux races inférieures. Suivant M. Manouvrier, il indique chez un peuple l'habitude des longues marches rapides, en flexion.

Il m'a paru intéressant de comparer ces ossements à ceux recueillis par M. Maire, inspecteur des forêts, dans un

cercueil de pierre de la côte de Charentenay. Ce cercue plus étroit et plus bas aux pieds qu'à la tête, est de ce que l'on attribue généralement à l'époque mérovingienne carlovingienne. On n'a pu recueillir que quelques os longs squelette qui s'y trouvait. Ils présentent de grandes dif rences avec ceux de Fretigney : l'humérus droit long 335 millimètres, avec *fosse olécranienne perforée*, ass grêle et sans aspérités particulières à l'insertion du deltoïd le tibia était long de 360 millimètres, sans aucune platycnémi le fémur fragmenté avait 100 millimètres de circonférenc et la ligne âpre était très saillante ; la taille de l'indivi pouvait être évaluée à 1m75 ; la longueur intérieure de s cercueil est de 1m87.

Comment expliquer maintenant la présence des ossemen divers et des objets qui les accompagnaient dans la deuxièn salle de la Baume-Noire ? Les instruments et les poterie comme du reste les caractères constatés sur les débr humains, me semblent devoir être attribués à la fin de période néolithique. L'examen des instruments en os, l'affiloir et des traces constatées sur quelques ossements, n porteraient même à ne faire remonter ces vestiges qu'a premier âge des métaux. Toutefois, n'ayant recueilli aucu trace de bronze ou de fer, je ne puis affirmer cette hypothès Peut-être même y a-t-il eu mélange d'époques préromaine

L'absence de tout dépôt osseux quaternaire fait suppos que cette caverne est relativement récente, ou qu'elle n'éta pas aussi ouverte ni aussi accessible à l'époque des gran mammifères.

La présence d'objets de l'industrie humaine mêlés au ossements écarte l'idée de l'introduction de ces derniers p les fauves. Du reste, à moins de supposer une autre entr aujourd'hui fermée, l'accès de la deuxième salle est impo sible à tout animal qui ne serait pas grimpeur, et encore !

Le séjour de l'homme dans la deuxième salle ne me para

probable que temporairement, comme refuge ou cachette. La première salle lui offrait, comme station, une habitation plus commode.

Reste l'hypothèse d'une grotte sépulcrale ; c'est celle à laquelle je m'arrêterai le plus volontiers. Les corps, déposés le long des parois, étaient accompagnés d'un petit mobilier funéraire, de vases contenant des provisions pour le grand voyage. La présence de nombreux charbons indique aussi que des sacrifices, un repas, accompagnaient la cérémonie funèbre. C'est là ce qui explique la présence d'os d'animaux, de gibier surtout et de porc, mêlés à ceux des hommes. Toutefois, nous n'avons pas constaté qu'aucun os fût calciné.

Des infiltrations d'eau limoneuse ont bouleversé plus tard les ossements disjoints, les ont mélangés et enveloppés, avec les débris des vases funéraires et les instruments, dans un limon charbonneux, tout en en entraînant quelques-uns, par la fissure voisine, jusque dans la troisième chambre.

Avant la période romaine toutefois, il a dû exister un temps d'arrêt dans les infiltrations, puisqu'une couche relativement épaisse de dépôt calcaire a pu recouvrir le dépôt osseux.

Les objets des âges plus récents qui ont été recueillis donnent un fond de vérité aux traditions qui se rattachent à la Baume-Noire. Si elle n'a pas été la retraite de Sabinus, elle l'a été certainement de quelque Gallo-Romain fuyant peut-être devant l'invasion des Barbares. Puis les guerres du 17e siècle ont encore forcé les habitants des environs à s'y réfugier et à y cacher leur fortune. Les monnaies recueillies sont toutes antérieures à la guerre de Trente Ans.

On me permettra encore une observation sur l'origine géologique de la Baume-Noire. En jetant les yeux sur les plans topographiques de cette caverne, on est frappé par sa ressemblance, en petit, avec les grottes et avents que les explorations de M. Martel ont si bien fait connaître dans les

Causses des Cévennes. M. Thirria recon
commune des Baumes de la Haute-Sa
boyaux qui sillonnent les calcaires ju
étages de notre région. Cependant je r
avis en ce qui concerne la contempora
géologiques et des dépôts jurassiques :
plus récents. Une expérience toute ré
Meunier a donné une explication de c
fait tomber de l'eau légèrement acidu
calcaire préalablement fendue. Au bou
en différents points du trajet des fente
ques verticaux s'étaient formés, rep
décrits par M. Martel. Les soulèvemen
fréquents dans la zone jurassique, exp
les fentes qui ont donné naissance
cavernes, nos gouffres et puits, nos b
plupart de nos cavernes sont du reste
failles que M. Thirria a tracées sur sa c

Bien que les résultats de nos fouilles
importants que ceux obtenus dans les
région, le soin et la méthode avec l
dirigées (1) m'ont cependant permis
observations intéressantes. Ce sont
d'exposer.

Mantoche, mars 1894.

(1) MM. Rothiot, Meunier et Jourdy me permettro
leur zèle et à leur habileté.

Miracle des Saintes Hosties de Faverney et transfert de l'une d'elles à Dole (1608).

Reproduction d'une estampe de Nicolas Spirinx, de Dijon, 1609
(Bibliothèque Nationale).

NOTES

ARCHÉOLOGIQUES ET ÉPIGRAPHIQUES

SUR L'ÉGLISE ABBATIALE

DE FAVERNEY

(Haute-Saône)

La Haute-Saône possède deux églises qui, par leur ancienneté et les souvenirs historiques attachés à leur nom, distancent toutes les autres : Luxeuil et Faverney. De dimension presque égale, ces deux édifices appartiennent à deux styles et à deux âges différents ; le premier, sauf de légers vestiges d'une plus ancienne bâtisse, est ogival, et fut construit de 1280 à 1330 ; le second, de style roman dans ses trois nefs, est prolongé d'un transept, d'un chœur, d'une abside et de deux chapelles latérales des XIVe-XVIe siècles, les nefs datant du XIIe siècle. Elevés tous deux par les Bénédictins dans une époque de ferveur renaissante où leur Ordre jadis si fameux essayait de contre-balancer l'influence de l'Ordre de Citeaux parvenu à son apogée, ces deux monuments ont un intérêt exceptionnel pour l'histoire de l'architecture monastique au diocèse de Besançon, d'où tant d'églises intéressantes ont disparu depuis cent ans.

Une consciencieuse monographie vient d'être tout récemment consacrée à l'église de Luxeuil par M. le vicaire général

de Beauséjour (1) ; je voudrais, à mon tour, consigner dans quelques pages les observations archéologiques que m'ont suggérées de fréquents voyages dans la charmante et hospitalière petite ville de Faverney.

I

L'église abbatiale de Faverney atteint des proportions déjà importantes : 55 mètres de longueur dans œuvre, ses trois nefs mesurant ensemble une largeur de 15m70 seulement. La nef principale est composée de six travées dessinées par des arcades à plein cintre, hautes de 6m90, portées par des piliers alternativement ronds, octogones ou carrés. Jadis couverte d'une charpente apparente, la nef est coiffée, depuis le XVe siècle, d'une voûte à croisées d'ogives, dont chaque bonnet réunit deux des primitives travées, ce qui fait trois compartiments de voûte pour la nef proprement dite. Ajoutons que les piliers soutenant les douze arcades, six de chaque côté, n'ont ni bases ni chapiteaux, mais ceux qui affectent la forme cylindrique ont à leur partie supérieure un anneau saillant supportant la corbeille à angles chanfreinés où reposent les cintres. Au-dessus de chaque arcade, sous la corniche intérieure où s'appuyait la charpente apparente, ouvrait jadis, à 8 mètres du sol, une fenêtre cintrée et ébrasée, que nous avons retrouvée sur les combles des bas côtés.

De même longueur que la grande nef, les bas côtés comptent six travées uniformément voûtées de croisées d'ogives avec doubleaux et formerets ; ces voûtes, du début du XVe siècle, sont encore intactes du côté gauche (évangile), présentant sur quatre clés arrondies (nos 1, 2, 5

(1) *LUXEUIL [et son église abbatiale]*, par M. l'abbé DE BEAUSÉJOUR (*Nouvelles Ann. franc-comtoises*, 1889, janvier-octobre).

et 6 en partant du transept) des fleurons multilobés et une tête barbue. Du côté droit, dont seules les trois premières travées sont complètes (avec leurs clés de voûte présentant une tête imberbe et deux fleurons), les quatrième, cinquième et sixième voûtes, à la suite d'un écroulement survenu sous le gouvernement de l'abbé Antoine d'Achey (1580-1582) (1), ont été rétablies vers 1586 par l'abbé François de Grammont. Les collatéraux étaient jadis éclairés de fenêtres cintrées et ébrasées de même dimension que celles de la grande nef; elles ont été remplacées par des percements modernes, au XVIIIe siècle, mais il en survit une dans la travée du bas côté droit la plus voisine du porche.

Après la nef venait jadis un transept qui subsiste tout entier, mais couvert d'une voûte d'ogives, avec des arcades en tiers-point plus hautes que celles de la nef elle-même, égales en hauteur au grand arc de l'ancien sanctuaire; cet ancien transept prolonge la nef d'une travée et précède un nouveau transept de grande dimension (le carré et ses deux bras ont ensemble 25^m92 de large), établi au XIVe siècle, quand on prolongea l'église en bâtissant un nouveau chœur et un nouveau chevet.

L'église ancienne, qui n'excédait pas en longueur le carré du transept actuel, devait incontestablement se terminer par une abside cintrée à l'extrémité de la grande nef et deux absidioles analogues en face des collatéraux, suivant la formule habituelle des constructions monastiques franc-comtoises du XIIe siècle. Au XIVe siècle, on abattit ces trois absides en allongeant l'édifice d'un transept dont le carré mesurait 9 mètres sur chaque face, et d'un sanctuaire long de 13 mètres, composé de trois travées, terminé par un chevet à trois pans. Ce chevet, éclairé de cinq hautes

(1) *Mémoires sur l'abb. de Faverney*, par un Bénédictin de Saint-Vanne (D. Grappin), 1771, p. 85.

fenêtres à deux meneaux chacune, fut
flanc d'une chapelle absidiale à deux tra
directement avec le sanctuaire par une p
le bras du transept par une arcade en tie

Remarquons que toute cette partie de
le nouveau transept, a des colonnettes sa
sition du XIVe au XVe siècle.

Quand nous aurons mentionné dans
chevet une porte aujourd'hui murée (
servant d'entrée à l'abbé, dont le quartie
de l'église (cure actuelle), et en regard,
jolie crédence trilobée, décorée d'arca
feuillages ; quand nous aurons constaté
de l'ancien transept l'existence d'une
Sépulcre bâtie au XVIe siècle, et vis-à-v
du même transept, la trace d'une porte
avec le cloître disparu, il ne nous reste
l'intérieur que trois détails d'architectur
que la hauteur des voûtes atteint en
12 mètres dans la grande nef, le tra
8 mètres dans les bas côtés. Le second,
voûte du chevet représente, élégamment
ment de la Vierge, les deux autres
portant une tête barbue et une rosa
troisième enfin, c'est que le doubleau en
l'ancien transept du nouveau présente
ses courbes, du côté de la nef, un éc
surmontant un tau. Sans prétendre expli
ce blason, qui doit être celui de l'ordo
voûtes de l'édifice construites au XVe
détails de l'architecture extérieure.

Et d'abord l'église, dont le chevet reg
couchant sur un porche d'assez grande
sa base de quatre arcades, trois cintré

tiers-point ; cette tour-porche mesure 9 mètres de chaque face ; son étage inférieur est voûté d'ogives, les arcs reposant sur des pilastres avec colonnes engagées, dont les chapiteaux portent des têtes humaines ou des feuilles d'eau à crochets saillants. L'entrée principale, en tiers-point, a de multiples voussures, tores ou cavets, reposant sur la corniche d'un pilier dont la face extérieure est profilée en colonnette engagée avec chapiteau en forme de tête. La porte latérale gauche regardant l'ancien quartier abbatial est cintrée, avec moulures, piliers et colonnettes d'angle semblables à ceux de la porte principale. Les deux autres portes, l'une donnant accès à la grande nef, l'autre, celle de droite, conduisant à l'ancien cloître, sont, depuis 1625, noyées dans des portiques néo-grecs, avec colonnes corinthiennes, frontons triangulaires échancrés au milieu, reposant sur des attiques où sont sculptés deux écussons identiques contenant les armoiries de l'abbé Alphonse Doresmieux : *écartelé aux premier et quatrième d'or à trois roses de gueules, avec une tête de maure au naturel bandée d'argent mise en cœur ; aux deuxième et troisième d'argent à trois fleurs de lis de gueules* (1). Le portique ouvrant sur le cloître a perdu ses deux colonnes ; celui qui ouvre sur l'église est surmonté d'une jolie statuette en marbre blanc, haute de deux pieds, représentant la Vierge à l'Enfant (XVIIe s.). Le premier étage de cette tour-porche, transformé en tribune pour les orgues, était jadis éclairé de deux roses de 3^m40 de diamètre : l'une, encore intacte et munie d'un remplage découpé moderne, est percée dans le pignon ; l'autre, du côté de la grande nef, a été élargie et transformée en arcade. Quant au pignon, dont les rampants sont soutenus d'une corniche à modillons du style bourguignon, son aspect, comme celui de tous les détails du porche, révèle le milieu du XIIIe siècle.

Si nous gagnons les combles, nous trouverons intact, sur

(1) Nous empruntons les émaux de ces écus, encore très visibles et presque lisibles, aux *Mémoires* de D. Grappin, 99.

les flancs des murs de la grande nef, t
tures et de fenêtres romanes cachées so
des bas côtés. Ce décor, qui partait du
s'arrêter au bras du transept, est d'une
ordonnance. Au-dessus du cordon de
venait buter naguère la toiture du b
renforcé d'une série de pilastres rectangu
engagées soutenant des arcatures à p
des six fenêtres, éclairant jadis chacu
grande nef, est surmontée d'une arc
l'épaisseur du gros mur et soutenue d
l'ébrasement de la fenêtre par deux c
chapiteau et à base rudimentaires; pui
d'autre deux fausses arcades séparées p
gulaire un peu plus élevé que les co
encadrent les fenêtres, et ainsi de suite
comme les archivoltes qui se succèdent,
ment 2m45 d'élévation. S'il était poss
lumière sur les deux flancs de l'édifice
ments dès longtemps caché, puisque
grande voûte coupent à mi-hauteur les a
rendrait à la nef romane une partie du g
suppression des fenêtres et l'agencement
à deux rampants couvrant tout le vaisse
Mentionnons encore un petit clocher du
entre le bras droit du transept et la chape
à droite du chevet, et l'on connaîtra l'e

Après cette analyse détaillée du mo
préciser la date. Parmi les historiens d
cipal, dom Odilon Bebin (1), que dom G

(1) Le manuscrit d'une *Histoire de Faverney*, comp
Bebin, est conservé en original à la bibliothèque publiq
en copie aux archives de la Haute-Saône (transcripti
M. Ferdinand Parrot, ancien bibliothécaire de Vesoul).

que copier ou résumer, croyait l'église contemporaine des religieuses, expulsées, nous le savons, par l'archevêque de Besançon Anséric, à la date de 1132. Or les détails architectoniques que nous avons relevés, piliers cylindriques, octogones ou carrés, munis de chapiteaux extra-rudimentaires, absence de voûtes dans la construction primitive (sauf sans doute aux absides voûtées en cul de four), style des fenêtres cintrées et des arcatures aveugles dessinées sur les murs de la grande nef, simplicité extrême des formes, concordent avec les particularités similaires observées dans plusieurs églises clunisiennes du Jura : Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, Saint-Maur et surtout Baume-les-Messieurs (1). Or cette dernière église a été bâtie de 1107 à 1139, et achevée aux abords de l'an 1150. Faverney n'a pu être entrepris par des religieuses en pleine décadence au temps d'Anséric ; il est donc postérieur à l'arrivée de la colonie bénédictine amenée de la Chaise-Dieu en 1132. Sans crainte d'erreur, on peut lui assigner comme date la période de 1132 à 1160, et comme constructeurs les abbés Bernard, Pierre et Guichard, premiers chefs de la colonie monastique venue d'Auvergne dans le premier tiers du siècle de saint Bernard.

La construction du porche est postérieure de cent ans à celle de l'église, et remonte au milieu du XIIIe siècle ; celle du nouveau transept, du sanctuaire, du chevet et des deux chapelles qui les avoisinent, à la fin du XIVe siècle ; les voûtes de la nef et des bas côtés au XVe. Enfin, l'histoire et certains documents héraldiques assignent à François de Grammont les voûtes du transept, qui portent à la fois les armes de sa famille *(trois bustes couronnés de reines)* et la date 1586 ; à l'abbé Alphonse Doresmieux les deux portiques armoriés du porche, bâtis en 1625.

(1) Voir l'*Architecture religieuse dans le Jura*, par M. l'abbé P. Brune, 1893 (Soc. d'émulation du Jura), et *Mémoire sur les églises romanes du Jura*, par le même, 1894 (Congrès de la Société française d'archéologie de 1891).

Le miracle de la Sainte-Hostie de F
pèlerinage national dont l'église abbati
la suite de cet événement qui eut un re
rable, procura aux Bénédictins de ric
donna, au XVIIIe siècle, la tentation m
et de dénaturer leur bel édifice. De n
d'abbés et de grands seigneurs, notam
Bourgogne, descendant naturel de n
couvraient le sol du sanctuaire.

On relégua la statue de Jean de
chapelle de gauche, ancienne cha
d'Amance, devenue le tabernacle de
supprima le reste des tombes, remplaç
inscription récapitulative les belles dall
de lames de bronze qui couvraient l
Hugues de Salins, Gui de Lambrey, D
encore. Le sol fut, en revanche, pavé
blanches et noires empruntées aux
Saint-Georges ; le chœur et le transep
revêtement de marbres de Sampans e
stuc à hauteur d'appui. Enfin, des re
élégants, sertissant de grandes pei
dressèrent dans les chapelles de la Sai
de la Vierge à droite du chevet, de Sai
gauche du transept, de Notre-Dame d
droit, et de la sorte Faverney, en é
monuments à jamais perdus, prit un d
et cela vers 1750.

Malgré ces affronts de la mode,
révolution iconoclaste infligea à la
Faverney, malgré la destruction d
tombes et de presque tout son précie
tuaire bénédictin a conservé, grâce à s
un grand caractère, et sous ses voût

cette impression religieuse que n'inspirent guère les affreuses bâtisses néo-grecques ou néo-latines dont la Franche-Comté est, hélas ! si généralement dotée.

Sur le flanc droit de l'église, contigus à la sacristie, s'élèvent les immenses bâtiments de l'abbaye, reconstruits de 1687 à 1714, sous l'administration de l'abbé commendataire Gourret du Clos, sur les plans de dom Vincent Duchesne, qui en fut récompensé par le titre de coadjuteur. Deux corps de logis posés d'équerre et entourant l'ancien cloître disparu (qui, du troisième côté, s'appuyait à l'église, du quatrième côté à la porterie) sont percés d'innombrables fenêtres ; leurs pignons principaux sont couronnés de frontons triangulaires ; de superbes escaliers de pierre conduisent à des appartements grandioses, multipliés dans ce logis monastique de belles et vastes proportions.

Voici, relevés sur divers points, quelques-uns des chronographes gravés sur le linteau de portes ou de fenêtres, ou au milieu de frontons, qui rappellent la date des constructions et le miracle fameux de la Sainte-Hostie.

CHRISTO DE FLAMMIS TRIVMPHANTI
EIVSQVE PVRISSIMAE MATRI
XXVII APRIL . AN . MDCCXIV
(Aile regardant le nord-est.)

ORDINIS TVTELAE
ET COLVMINI
(MDCCXIV)
(Fronton du pavillon de l'est.)

DIVINO
EVCHARISTIAE SACRAMENTO (MDCCXIV)
(Porte dans l'aile sud-est.)

Sur le flanc gauche de l'église existe, reconstruit au XVIe,

puis au XVIIIe siècle, l'ancien quartie
partiellement affecté au presbytère de

L'église de Faverney n'est devenue
1802. Auparavant, une petite église
plan à l'obligeance de M. l'abbé Clerc
bâtie à l'est et à gauche de l'église ab
de saint Bénigne, desservait la popul
de 17 mètres, longue de 30 (dans œ
trois nefs, celle du milieu composée
d'une abside à trois pans, les bas
terminées par un chevet droit. Les
entre elles au moyen de six arcades
sur quatre piliers carrés cantonné
colonnettes ; des voûtes à croisées d
trois nefs, construites d'un seul jet
de la chapelle terminant le collatér
Notre-Dame de Pitié « ou d'Assirie, »
ce pouvait être l'emplacement du sé
conservé aujourd'hui dans une des
église. C'était le lieu de sépulture
familles de Faverney, celle de Citey,
Seroz à la fin du XVIe siècle. On trou
notes d'épigraphie, l'inscription de
voyait jadis dans l'église de Saint-Bé
ment est occupé maintenant par la ca

II

Comme toutes nos vieilles abbayes,
une nécropole ou pullulaient les mo
tions funéraires, les dalles historiée
inscriptions mêlées aux armoiries de

(1) Pl. III.

seigneurs, gardiens ou bienfaiteurs du monastère. Le temps a tout nivelé, et c'est à peine si nous avons pu glaner quinze documents épigraphiques, soit encore existants, soit heureusement transcrits tandis qu'il en était temps encore, par trois écrivains érudits, dom Odilon Bebin, l'historiographe de l'abbaye, le P. André de Saint-Nicolas, le savant carme du couvent de Besançon, enfin dom Grappin, le Bénédictin de Saint-Vanne, dont les aptitudes littéraires resteront toujours plus célèbres que la piété.

1. — Le plus ancien tombeau conservé dans l'abbatiale, il y a cent ans encore, était celui de sainte Gude (Placidie, Cuende ou Godolie), une des abbesses de la communauté de filles qui précéda les Bénédictins. Datant du Xe ou XIe siècle (?), il se composait d'une grande dalle moulurée couverte d'une croix, mais anépigraphe, supportée primitivement par quatre colonnettes : « C'est une créance descendue de la tradition que son corps fut inhumé sous une belle tombe, qui reste encore aujourd'hui posée quasi au milieu de la nef de l'église, étant un peu effleurée et assortie de moulures tout à l'entour, sur laquelle est gravée une très belle croix en relief et bien ciselée, sans écriture néanmoins, et les plus anciens du lieu assurent qu'elle est soutenue de quatre piliers qui ne se voient plus, à cause qu'on a rehaussé le pavement de l'église pour empêcher l'humidité, de la hauteur d'iceux. Et, pour confirmation de ceci, j'ai lu dans un titre d'une ancienne fondation ces paroles : « Je choisis ma sépulture auprès de la tombe de madame sainte Placidie. » Aussi ses os, de temps immémorial, sont conservés honorablement comme reliques dans une caisse de bois peinte en un châssis doré assuré derrière le grand autel du monastère... (1) »

(1) D. Bebin, *Hist. de Faverney*, composée en 1670.

2. — Après le tombeau de sainte
monument était celui de Jean de
l'abbaye, descendant de nos comtes
dans le sanctuaire une place à gauch
dalle de grande dimension, dont le cha
était étendue, regardant l'autel, ur
[blanc] en relief, le casque en tête
d'une cotte de mailles bien travaillée
milieu une grande aigle (1). » Quand
Saint-Vannes parmi les religieux de
précédemment installé dans le carré
dans le sanctuaire « lieu des plus g
qui soit dans la province, » et, pour
velle combinaison, la statue de J
trouva reléguée dans la chapelle de
la chapelle de la Sainte-Hostie, dans
de l'autel, transformée bientôt en a
grande dalle fut brisée, et on ren
à peu près exactement, l'inscription
lit encore encastrée dans le mur latér
de la Sainte-Hostie, vis-à-vis de la pl
la statue de marbre blanc du descend

✠ LANT : DE : NOTRE : SEIGNE
OV : MOIS : DE : DECEMBRE : LE
NYCHOLAS : FVT : TRESPASSE : T
IEANS : DE : BOVRGOINE : DO[N]T :
ET : FVT : A : SO[N] : OBSEQVE :
PRI[N]CES : MES : SIRES : PHILIPES
FRA[N]CE : ET : DVCX : DE : BOVR
AN[NO]. 1626.

(Dalle longue de 1m17, large de 0
flanc gauche de la chapelle de la Sain

(1) D. Bebin.

3. — Tout à côté de celle de Jean de Bourgogne était la dalle armoriée de Thiébaud de Bourgogne, son fils naturel, qui, par testament de 1401, avait choisi le lieu de sa sépulture. « Cette tombe est toute couverte de lames de cuivre, sur lesquelles sa représentation est gravée, portant la figure des hommes d'armes cuirassés, le casque en tête et l'épée à la main ; les armoiries de sa maison étant aux quatre coins avec une inscription que [dit notre guide dom Bebin] je ne puis bonnement lire à raison de l'antiquité, des effaçures et de ce qu'il y manque de pierre. »

4. — Dans le bras gauche du transept actuel, qui occupe l'emplacement d'une chapelle construite au XIVe siècle par Jeannette, Guillemette et Catherine de Bouligney, sont gravées autour du chanfrein d'un enfeu surbaissé, qui doit contenir la tombe du père des fondatrices, les deux inscriptions en capitales gothiques dont nous reproduisons le texte inédit.

✠ CI : GIT : MARGUERITE . DE GES[I]NC[OURT] . FE[MME] . FVT . ESTIE[N]NE . DE . GEVIGNEY . QUI . TRESPASSA LE IOR DE PASQUE FLORIE LAN MIL : CCC : XXX : DIEU : HAIT : SON AME AMEN.

(A côté de cette inscription gravée sur un enfeu pratiqué dans le mur sud du bras gauche du transept, sont deux écus gravés : le premier, *une bande accostée de six croisettes au pied fiché* (qui est BOUGEY) ; le second, *une bande vivrée brisée d'un lambel à trois pendants* (qui est une brisure d'OISELAY, sans doute !)

5. — A la suite, cette seconde épitaphe gravée sous le chanfrein de l'enfeu :

✠ CI . GISENT : JEANNETTE : VILLEMATE : ET CATHERINE : DE BOLOGNE : SUERS : FIRE[N]T : FAIRE :

CESTE : CHAPELLE : LAN MIL IIIe :
PERDOI[N]T.

(Un écu : de ... à cinq burelles de
GNEY). Sur la dalle qui forme la base
une épée de chevalier du XIVe siècle,
la grande nef.)

6. — Non loin de l'enfeu, et dans la
du collatéral gauche, on a encastré u
deux écussons sculptés et gravés que

✠ CI GIT NOBLE DAMOISELLE . I
SAINT . LIGIER . QUI TRESPASS
NOVE[M]BRE . LAN MIL CCCC XL ET

A droite de l'inscription est un é
de ... à cinq burelles (BELMONT, I
GNEY) ; *au second,* une aigle éployée
(Dalle encastrée dans le mur su
transept, près d'un enfeu ; cette dalle
sur 0[m]30 de haut.)

7. — Quand dom Bebin eut souci
unes des épitaphes de son abbaye, o
chœur ou dans le transept plusieurs
La plus ancienne était celle d'Hugu
abbé de 1345 à 1347. « Il n'en r
aujourd'hui, dit dom Grappin (1), mai
tombe était encore dans le sanctuaire
de Hugues, qui portaient : *une band*

8. — Tout à côté, au milieu du c
tombe, celle de l'abbé Gui de Lambre

(1) *Mém. sur Faverney,* 45.

(2) J'ai décrit sous le n° 94 du Catalogue des r
Vesoul (1887) le missel manuscrit de cet abbé. (V.
d'agriculture de la Haute-Saône, année 1887, une s

de cuivre, « qui le représentait habillé à la pontificale, la crosse à la main et la mitre en tête, avec les armoiries de sa maison aux quatre coins (1), et cette inscription tout à l'entour :

HIC JACET BENEDICTUS IN CHRISTO PATER ET DOMINUS GUIDO DE LAMBREYO, DECRETORUM DOCTOR, ABBAS HUJUS MONASTERII QUI OBIIT SEXTA MENSIS JUNII AN[NO] J[ESU] C[HRISTI] 1520.

Et, à l'endroit de la tête, il est écrit d'un côté :

MISERERE MEI, POST TENEBRAS SPERO LUCEM (2).

9. — Quittons un instant les tombes pour reproduire deux inscriptions qui n'ont rien de funéraire, mais n'en sont pas moins précieuses : l'une, qui fut gravée sous la prélature de Jean Doroz (1595-1607) ; l'autre, qui est encore intacte dans le bras gauche du transept et rappelle tout ensemble le miracle de la Sainte-Hostie (24 mai 1608) et le vœu de la ville de Dole.

Voici la première que Jean Doroz avait fait enchâsser au frontispice du quartier abbatial, à côté des écussons de ses prédécesseurs Hugues de Salins et Gui de Lambrey, retrouvés dans de vieux bâtiments démolis :

JOANNES DOROTHEUS EPISCOPUS SUFFRAGANEUS ET VICARIUS GENERALIS ARCHIEPISCOPI BISUNTINI INCLYTI IPSIUS, QUI PERANTIQUI COENOBII ABBAS, NECNON MONASTERIORUM DE VAULX ET DE CHAUX, PRIOR, HUJUS TERRESTRIS DOMVS DUM AD COELESTEM

(1) Lambrey portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois fermaux de même*. Ces armes étaient gravées sur le reliquaire-ostensoir de sainte Agathe ou du miracle, reproduit dans plusieurs gravures du XVIIe siècle.

(2) J'ai publié dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880, p. 359, l'épitaphe de l'abbé de Faverney François de Grammont (6 juin 1595). Inutile de la reproduire ici.

ASPIR[AR]ET RESTAURATOR, INVE
ÆDIFICII RUINAS ET FRAGMENTA
CESSORUM MEMORIÆ REPONI JVSS

« Et plus bas est escript : HONOS
est sa devise, laquelle, avec ses ar
marquée au logis abbatial sur la ba
chambre de l'abbé (1). »

10. — Au lendemain du miracle d
demanda et obtint non sans peine
sauvées des flammes ; en souvenir d
offrit à l'église abbatiale un ex-voto
du marbre noir et de la pierre blan
dolois, constructeurs futurs de la Sa
Guillaume Lulier (2) et Hugues Le
tableau, où est escrit le miracle arriv
en grosses lettres d'or ... embel
ouvrages bien travaillés et particulièr
d'une autre espèce de pierre blanche
représente les quatre évangélistes p
Tout en haut du tableau sont les a
Dole, supportées par des lions, et to
ovale de la même pierre, sont écrits c

DOLE EN JVSTICE ET PAR

Dans le milieu de ce monument
l'inscription suivante, haute de 3 mè

(1) D. Berix.

(2) La vieille maison des familles de Citey et de S
Mme la comtesse de Poinctes-Gevigney, possède une
1610, par Guillaume Lulier pour M. de Seroz, é
l'écusson central, perdu dans une série de rinceaux
gravé, le monogramme du sculpteur : G. L., l'auteu

A LA GLOIRE DE DIEV
TOVT PVISSANT
TRIOMPHANT DES FEVX
DE L'HÉRÉSIE

MIRACLE ADVENV EN
CESTE ÉGLISE LE SOIR
DV IOVR DE FESTE
PENTECOSTE 24 MAY
1608 Y AYANT LORS
INDVLGENCES PENDANT
LES TROIS FESTES VRAY
TESMOINAGE DV CORPS DV FILZ DE
DIEV AV S SACREMENT
DE L'AVTEL

POVR DONNER PLVS DE COMMODITÉ A LA DÉVOTION DV PEVPLE ESTOIT DRESSÉ VN AVTEL HORS DV CHEVR SVR VNE TABLE DE BOIS REVESTVE DES PLVS PRÉCIEVX ORNEMENTS DE L'ABBAYE ET SVR ICELVY ESTOIT MIS VN RICHE TABERNACLE DANS LEQVEL ESTOIT POSÉ LE TRES SAINCT SACREMENT DE L'AVTEL EN VN CIBOIRE DVQUEL LA LVNETTE ESTANT VN PEV TROP LARGE Y AVOINT ESTE MISES DEVX HOSTIES DEVX LAMPES POVR LA RÉVÉRENCE DV S SACREMENT ESTOINT DEMEVRÉS ARDANTES PENDANT LA NVICT SVR LES DEVX BOVTS DE L'AVTEL L'VNE DESQVELLES 9ME L'ON TIENT ESTANT TOMBÉE ALLVMA LES NAPES & ORNEMENTS & EMBRASA EN TELLE SORTE QVE LEDICT TABERNACLE ET L'AVTEL FVRENT ENFLAMMÉS & BRVSLÉS DEMEVRANT NÉANTMOINS LES SAINCTES HOSTIES FORT ENFVMÉS CONSERVÉES AV MILIEV DES BRASIERS & QVEST DE PLVS LE CIBOIRE D'ARGENT PESANT PLVS D'VN MARC RETIRANT LES SS HOSTIES HORS DES FLAMMES S'ESLEVA QVÉLQVE PEV EN ARRIÈRE MIRACVLEVSEMENT ET DEMEVRA SVSPENDV EN LAIR 33 HEVRES SANS APPVY QVELCONQVE QVE DE LA TOVTE PVISSANCE DE DIEV JVSQVES A CE QVE LE PEVPLE ACCOVRANT EN TRÈS GRANDE MVLTITVDE LE MARDY MATIN PENDANT L'ÉLÉVATION DV S SACREMENT A LA MESSE QVI SE CÉLÉBROIT AV GRAND AVTEL LESDITES SS HOSTIES & CIBOIRE DESCENDIRENT TOVT DOVCEMENT SVR L'AVTEL QVI ESTOIT PREPARÉ DESSOVBS EN PRESENCE DE PLVSIEVRS PERSONNES LESQVELLES VOYANT TANT DE MIRACLES IMPLORÈRENT AVEC TRÈS DÉVOTES ACCLAMATIONS LA MISÉRICORDE DE DIEV LES RELIQVES DE SAINCTE AGATHE ESTANT AV PIED DV CIBOIRE ESTOVRÉES D'VN PEV DE COTTON ET LES BVLLES DE SA SAINCTETÉ CONTENANT LES INDVLGENCES ATTACHÉES PROCHE L'AVTEL DEMEVRÈRENT PARMY LE FEV SANS OFFENCE QVELCONQVE N'AYANT LE FEV PEV BRVSLER LE COTTON NY LE PARCHEMIN

LA TRÈS DÉVOTE VILLE DE DOLE CAPITALE DE LA FRANCHE COMTÉ SVR LE BRVICT DE CES MERVEILLES POVR AVOIR PART EN TELLES BÉNÉDICTIONS A L'ENTREMISE DES SS. AA. ALBERT & ISABELLE A TANT FAIT PAR SES INSTANTES PRIÈRES QV'ELLE A OBTENV VNE DESDITES HOSTIES MIRACVLEVSES DE R P DOM ALPHONSE DORESMIEUX TRÈS DIGNE & TRÈS RELIGIEVX PRÉLAT DE CE MONASTÈRE OV ELLE A ESTÉ RECEVE PAR LE MAGISTRAT DE LADITE VILLE ASSISTÉ DE SON CLERGÉ DES SEIGNEURS DÉPUTÉS DE LA COVRT DE PARLEMENT DE L'VNIVERSITÉ DE LA CHAMBRE & FORT HONORABLE COMPAGNIE DE LADITE VILLE ET
PORTÉE EN ICELLE AVEC POMPE &
MAGNIFIQVE APPAREIL & MAINTENANT Y EST
TENVE EN VNE BELLE CHAPPELLE BASTIE EXPRÈS
AVX FRAIS DES ADVOCATS DE LADITE VILLE ET
EN MEMOIRE D'VN SI GRAND BÉNÉFICE A FONDE
EN CESTE ÉGLISE VNE MESSE SOLENNELLE
A CHASCUN 13 DE DÉCEBRE IOVR DE
TELLE CONCESSION & FAICT POSER
CE TABLEAV POVR TESMOINAGE
DE L'OBLIGATION QV'ELLE A
D'AVOIR RECEV VN SI
DIGNE SI RICHE & SI
PRÉCIEVX THRESOR

11. — Si nous revenons aux tomb
à dom Bebin l'épitaphe de l'abbé Dor
bienfaiteurs de Faverney, sous le
(1608-1630) furent exécutés et l'*ex*
portiques armoriés du portail. Sa ton
taillées ses armoiries, embellies tout
bien ciselé, » portait cette inscription

HIC JACET R^DIS IN CHRISTO
ALPHONSUS DORESMIEUX HUJUS
QUI OBIIT DIE DECIMA SEPTIMA
J[ESU] C[HRISTI] 1630. — REQUIES

12. — Dans le bras droit du tran
fragment de marbre (68/32^c) contena
de l'épitaphe de l'abbé Hydulphe I
mort à Saint-Mihiel en revenant d'
18 mai 1662. Voici le texte com
emprunté au P. André de Saint-Nicol

HIC JACET R. P. D. D. CLAVDIVS
HYDVLPHVS BRENIER HVIVS COEN
CVI LVXOVIVM ESSE NATVRÆ, FA
GRATIÆ DEDIT, QVI EX VIX NOVI
SED MAGNVS QVIA POTENS IN OPE
VERBO ET EXEMPLO SVIS IMO OMN
ET PROFVIT SEMPER. EX MAGIST
QVIA PRODESSE MALVIT QVAM PR
COADIVTOR SED MAXIMVS ; QVIA S
ONVS TOTVM. ET FELICITER EX C
SED MERITISSIMVS RE ET NOMINE
PAVPERVMQVE PATER. QVI PRIMV

(1) *Notes sur les abbayes du diocèse de Besan*
Besançon), 1695.

INTER PLVRES REFORMATIONEM SVSCEPIT, AVXIT, FOVIT
SÆCVLO ÆQVE AC CLAVSTRO VENERANDVS HVIC VT
RELIGIONIS SPECVLVM ILLI VT SANCTITATIS EXEMPLVM
VTILIS OMNIBVS VIVERE DEBVISSET SEMPER SED
PARCA PARCIT NEMINI NEC HVIC : QVI IN CAPITVLO
GENERALI GENERALIS EFFECTVS REDIENS SAMMIELI
OBIIT ANNO 1662 DIE 18 MAII SACRA CHRISTO
ASCENDENTI. QVI COMITEM DEDIT ANIMAM SICVT
IN CRVCE DEDERAT PATIENTI. ÆTATIS 73.
REQVIESCAT IN PACE.
HIC HONORIFICE REPONITVR A FILIIS
CVI ETIAM SVPERIVS PIETATIS ET GRATITVDINI
MONIMENTVM EREXERVNT 4 APRILIS 1673.

13. — D'autres tombes, y compris celle de l'abbé François-Théodore Gourret du Clos, figuraient dans le sanctuaire à côté de celles des abbés de Lambrey et Doresmieux ; quand, vers 1760, on pava le nouveau chœur de carrelages blancs et noirs, on supprima sans façon dalles et épitaphes, en les remplaçant par l'inscription collective que voici, et qu'on y peut lire encore sur une dalle placée devant le maître-autel :

HIC QUIESCUNT
REVERENDISSIMI ABBATES
D. GUIDO DE LAMBREIO
6 JULII 1520 ;
D. ALPHONSUS DORESMIEUX
17 SEPT. 1630 ;
D. FR. THEODORUS DUCLOS
20 SEPT. 1734 ;
D. HIERONIMUS COQUELIN
MULTIS ILLE FLEBILIS
OCCIDIT 1 SEPT. 1771.

Nous pourrions arrêter ici cette courte série épigraphique,

si quatre tombes de l'église paroissi
dit, de l'église abbatiale, ne devaie
voici telles qu'un architecte de B
Gressot, les a transcrites le 28 octob

14. — ✠ CY GISSENT DAMO
TREPASSAT LE DIXIÈME JOUR I
CINQ CENT HUIT. DIEU AYE SON A
semé de croisettes avec une cotice
Chapelle N.-D. de Pitié.)

15. — CY GIST HONORÉ S^r JA(
SON VIVANT ... AME .....
FLEURREY, ETC. QUI DÉCÉDA LI
CCCCC XXX. DIEU AIT SON AME.
de la tombe que nous reproduiso
FERROVLX *(trois besants)*, répété
(une bande ondée); CITEY *(une*
douze billettes); D'AVBONNE *(un cl*
sants). Ibidem.

16. — GY GIST DAMOISELLE
VEFVE DE GUILLELME [DE FER]RO
DOUZE OCTOBRE MIL QUINZE CENT
AIT SON AME. AMEN. (Aux quatre
FERROUX *(trois besants, deux et*
(VALLEROY); AUBONNE *(un chevr*
sants) et *une bande* (?) Ibidem.

17. — CY GIT GUILLAUME P
RABLE JEAN PAUROT, A SON V
AUXONNE, MARÉCHAL AUD^t LIEU
PREMIER MARS 1532. DIEU AYE S
frustes.) Ibidem.

(1) Arch. de la Haute-Saône, B. 6406.

III

Les siècles et les abbés successifs avaient doté Faverney d'un riche mobilier, que les années 1791-1793 ont suffi à dissiper en entier. Heureusement que des inventaires assez soigneux permettent de reconstituer partiellement le détail des objets d'art détruits ou dispersés, et que quelques objets, trop rares, ont survécu.

Citons tout d'abord la Vierge assise, connue sous le nom de « Notre-Dame la Blanche, » qui fut, du XIVe au XVIIIe siècle, l'objet d'une vénération particulière, et qui, semblable, au dire de dom Bebin, à la Vierge de Mont-Roland, portait sur ses genoux l'Enfant-Jésus. La statue était de bois, et malgré tous les soins mis à la sauvegarder, il n'en reste plus que la tête, relique toujours vénérée.

Citons ensuite une grande toile représentant l'Assomption, qu'on voyait jadis dans le transept, qui fut un don de l'abbé Doresmieux, et qui, par un singulier hasard, est aujourd'hui suspendue dans l'église de Loray (Doubs). Cette peinture (haute de 2^m^10 sur 1^m^60) représente, au milieu d'anges et sur des nuages, la Vierge au-dessus d'une ville (serait-ce Faverney ?) aux nombreux clochers. Sur le premier plan est agenouillé un prélat, crossé et mitré (l'abbé Doresmieux) ; à ses côtés, debout, à gauche, saint Jacques le pèlerin et saint Pierre, à droite, saint François d'Assise et saint Antoine, tous nimbés (1).

Enfin, mentionnons, quoique nous le soupçonnions fort de sortir de l'église paroissiale de Saint-Bénigne, le curieux Sépulcre en bois peint qui orne la chapelle latérale précé-

(1) En décrivant cette toile dans mon *Répertoire archéologique du canton de Pierrefontaine*, 1887, p. 10, j'avais pris le prélat inconnu et agenouillé pour saint Claude, quoiqu'il ne fût pas nimbé ; je rectifie cette erreur involontaire.

dant le bras gauche du transept. Au
étendu, porté par Joseph d'Arimathie
saint Jean et sainte Madeleine pleur
Toutes ces figures, d'une exécution n
d'expression et de caractère ; aux dé
ments de femme, on peut juger qu'elle
du règne de Charles-Quint (1519-1558)

Que sont devenues les belles stall
d'une fort belle menuiserie travaillé
délicatement, » portant les armes de F
les trois cloches dont il dota la tou
bâtir, la chasuble et les deux tuniq
orfrois d'or, et l'encensoir d'argent ar
Granvelle, donnés en souvenir de son
de Faverney le 13 juin 1566, par Nico
chancelier (1) ?

Que sont devenus ces blasons aux
des Neuchâtel, des Salins, peints sur
chœur, la Vierge de Montaigu enferr
d'argent doré cloisonné de cristaux,
dom Doresmieux ? Qu'a-t-on fait de c
abbé s'était fait représenter à genoux,
aux deux côtés du Crucifix, et de ce
terie dont il avait enrichi l'église d
irréparable de tous ces trésors, qu'on
décrits dans un document de 166
heureux de reproduire (2), a été cons
par l'envoi à la Monnaie des pièces d'c
à vil prix des stalles, des retables et d
détruits la plupart.

Mais, malgré toutes ces destructions pr

(1) Dom Bebin.
(2) Voir à la suite de ces notes l'annexe n° II.

le Franc-Comtois respectueux du passé qui visite Faverney, n'est pas réduit, comme à Cherlieu, à Theuley, à Bithaine, à La Charité, à Bellevaux, à gémir exclusivement sur des ruines.

La Haute-Saône peut être fière de son église de Faverney comme de son église de Luxeuil, et faire des vœux pour qu'une restauration intelligente, dirigée par des archéologues compétents et franc-comtois, restitue au vieil édifice son caractère d'autrefois, en réparant les mutilations maladroites qui ont à tort transformé ou supprimé bien des détails essentiels de sa primitive architecture.

JULES GAUTHIER.

I

Note sur une gravure de 1609 re
de Faverney.

La Bibliothèque nationale (1) possède un
de 1609, qui représente le miracle de la Sa
la translation d'une des hosties préserv
capitale de la Franche-Comté. Cette gravure
18 centimètres, large de 13, porte en haut,
REPRÉSENTATION DE LA Ste HOSTIE
déroulent les diverses phases du miracle
grande nef de l'église abbatiale, contre la g
ostensoir de sainte Agathe au milieu de
l'autel incandescent, apparaissent deux chan
enfin, la bulle d'indulgences pontificale
Au-dessus, ces lignes : *Représentation*
advenu en l'église de nostre dame à Fave
à Dole en grande dévotion. Le tableau d
suspendu miraculeusement devant la grill
brûle un flambeau et d'un coussin sur leq
Aux côtés de l'autel, deux religieux bénéc
cordon tendu qu'ils font passer autour de
qu'il n'a aucun appui ; on lit, au bas : *isi*
moine avec ung fillet ont apprové du m
quement, troisième vue de l'église avec n
on entrevoit au maître autel un prêtre célé
au moment de la consécration ; en même
biais, descend et vient se placer sur l
recevoir. Au-dessous, cette légende : *isi se*
de Menout sélébrant la messe le précieu
sa toute puissance.

(1) *Topographie de la France*, département d
estampes).

A la partie supérieure de l'estampe que dominent, au milieu, la flèche du clocher de Faverney, à gauche les armoiries du comté de Bourgogne, encadrées de laurier, à droite l'écusson municipal de Dole, également lauré, une procession précède ou suit, flambeaux allumés, le dais, sous lequel un prêtre tient la Sainte-Hostie qu'on rapporte à Dole ; dans le lointain, on aperçoit le clocher de Dole, ses remparts et ses tours, et, plus loin, sur la montagne, le sanctuaire vénéré de Montroland (1).

A la partie inférieure, sur un carrelage, sont agenouillés, vénérant respectueusement le miracle et la Sainte-Hostie, onze personnages : prêtres, gentilshommes, hommes et femmes de toute condition, les mains jointes ou ouvertes dans l'attitude de la prière et de l'admiration.

Le quatrain suivant résume le sentiment universel et donne le nom du graveur et la date de la gravure :

Soubz la protection de ce pain admirable
Dole ne crain plus rien tu es en seureté
Tant que la grande Troye au front de sa cité
A eust le palladion elle fut imprenable.

N. Spirin fecit 1609 (2).

II

Extrait d'une visite de l'abbaye de Faverney faite par Claude-Ambroise Philippe, avocat fiscal, et Etienne Dagay, procureur général au parlement de Dole, le 8 juin 1662.

« Ayant commencé par l'adoration que nous avons faite à l'Hostie miraculeuse qui est gardée en la chapelle du Saint Sacrement, lad. Sainte-Hostie estant enchâssée dans un Melchisédec d'argent doré en

(1) Voir sur cette procession la « Relation fidèle du miracle du Saint Sacrement arrivé à Faverney en 1608, par J. Boyvin, » publiée par A. Guenard. Besançon, 1839, br. in-8, de XI et 83 p. avec pl.

(2) Ce Nicolas Spirin (Spirain ou Spirinx), qui habitait Dijon, est le même qui grava, en 1614, le plan de Besançon d'après Jean Maublanc pour le *Vesontio* de J. J. Chifflet, et qui exécuta, vers 1625, d'autres planches d'archéologie pour le même savant, ainsi que nombre d'*ex libris* pour diverses bibliothèques.

partie et l'autre en chrystal richement élaboré, avec une couronne impériale au dessus aussy d'argent doré, laquelle pièce a esté faitte aux frais des religieux de lad. abbaye selon que lesd. RR. PP. Odilon et Hierosme nous l'ont déclaré.

Puis nous a esté monstré un anciain reliquaire dans lequel anciainement reposoit lad. Sainte Hostie et dans lequel fut fait le très célèbre miracle de Saint Sacrement de lad. abbaye, le vingt cinquième de may de l'an mille six centz et huict, led. reliquiaire estant d'argent, dans lequel et dans le traversier estant de crystal, est enchâssée une relique de sainte Agathe.

Item un beau et grand tabernacle doré estant en ladicte chapelle enrichy de plusieurs figures de divers sainctz ou lesd. Melchisédec et reliquaire sont enfermez, lad. chappelle tapissée d'une tappisserie de cuir doré assez usée.

Sur le grand autel de lad. église est un tabernacle doré dans lequel il y a un grand soleil où repose le très Saint Sacrement de l'autel, lesdits Pères nous ayans déclaré led. soleil avoir esté fait aux frais des religieux.

Un ciboire d'argent de forme assez anciaine, moytié argenté et doré, armoyé aux armes de R. Père en Dieu dom Alphonse Dorémieux abbé en lad. abbaye.

Quatre calices scavoir un grand tout doré avec sa patène, armoyé led. calice au pied des armes dud. sieur abbé Dorémieux et de lad. abbaye.

Un autre calice de moindre grandeur aussy avec sa patène armoyé de trois dards que sont les armes des sieurs Dard d'Amance, que led. réverend père Odilon a déclaré despendre de la chapelle d'Amance.

Un autre calice aussy argenté et doré avec sa patène aux armes dud. sieur Dorémieux. Un autre petit calice d'argent avec sa patène.

Une grande croix couverte de lames d'argent de tous costez et enrichie de pierreries armoyé d'un costé aux armes dud. sieur Dorémieux et de l'autre des armes de l'abbaye, qu'est une Nostre Dame tenant son Jésus portant le sceptre à la droitte, ayant autour ceste inscription : *Anno Domini mille six centz seize R. D. Alphonsus Doremieux abbas hujus monasterii Beatae Mariae de Faverneo ejusque conventus crucem istam pretioris reliquiis verisque laminibus argenteis decorarunt.*

Un bassin d'argent en ovale armoyé au milieu des armes du fut

R. Père abbé dom Claude Hydulphe Brenier, dernier décédé : qui est une croix coronnée au canton supérieur et des armes du monastère qu'est un MA. coroné.

Une aiguière d'argent a pans ciselée au pied, armoyée d'un costé des armes dud. fut sieur abbé Dorémieux, et de l'autre des armes de l'abbaye : qu'est une Nostre Dame tenant son petit Jésus, comme est dit cy dessus.

Une paire de burettes d'argent ciselées, despendant de l'assortissement dud. bassin et aiguière.

Un autre petit bassin d'argent en forme ronde, armoyé d'un costé des armes dud. fut Dorémieux avec ceste devise : ESTOTE PRUDENTES et de l'autre d'une croix ancrée avec ces deux mots « Sanctus Vedastus » et au milieu se retrouvent les armes dud. fut sieur Dorémieux et de lad. abbaye avec cette inscription : autour : « *R. D. Alphonsus Doresmieux ab. Fav. dedit conventui mille six cent dix huit.* »

(*Archives du Doubs.* — Fonds du parlement de Dole.)

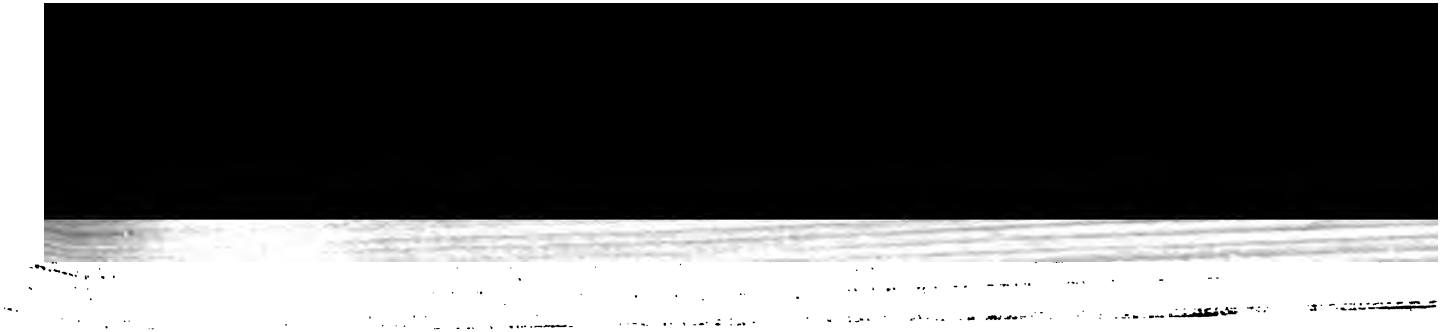

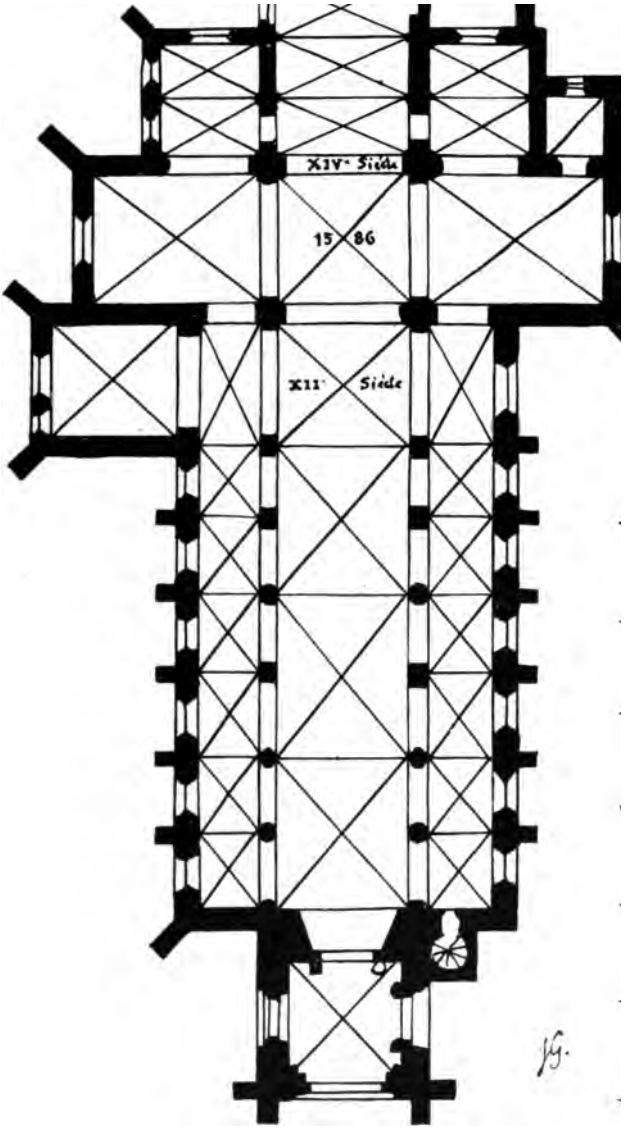

Plan de *l'église abbatiale* (aujourd'hui paroissiale) de Notre-Dame de
XIIe-XVIe siècles

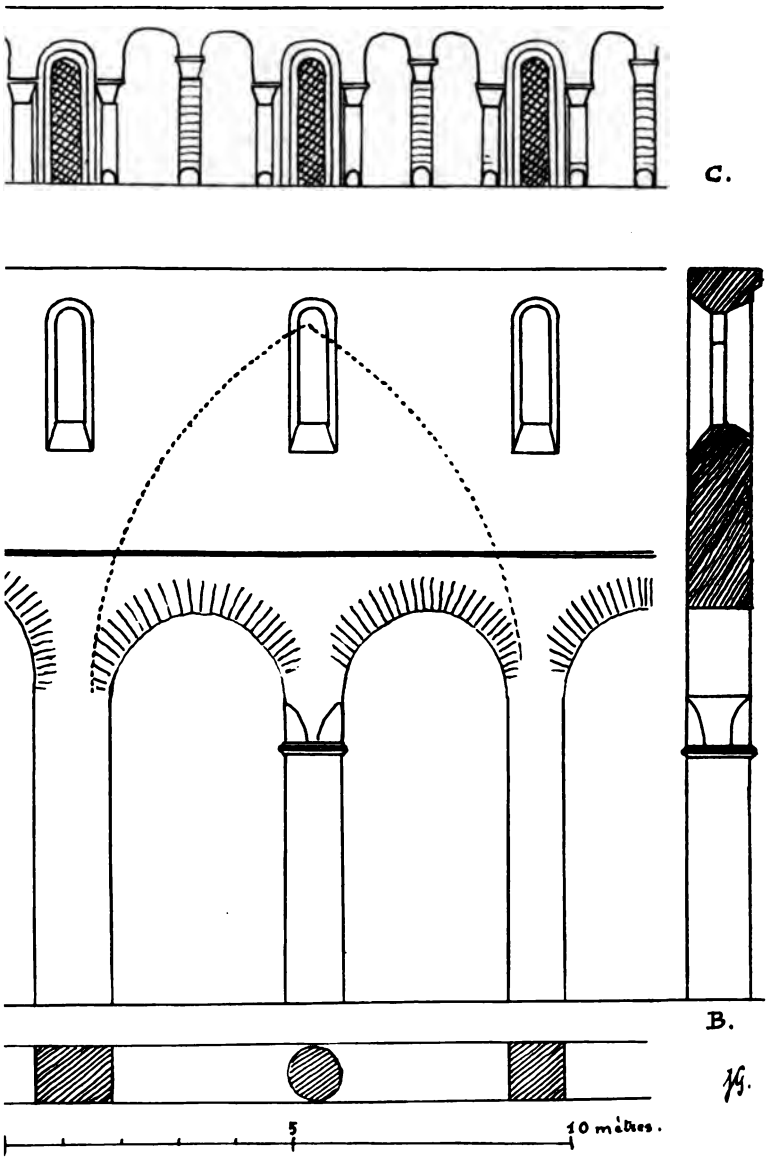

Eglise de Faverney

Elévation et coupe sur la grande nef. — C. Fenêtres de la grande nef à l'extérieur

XIIe siècle

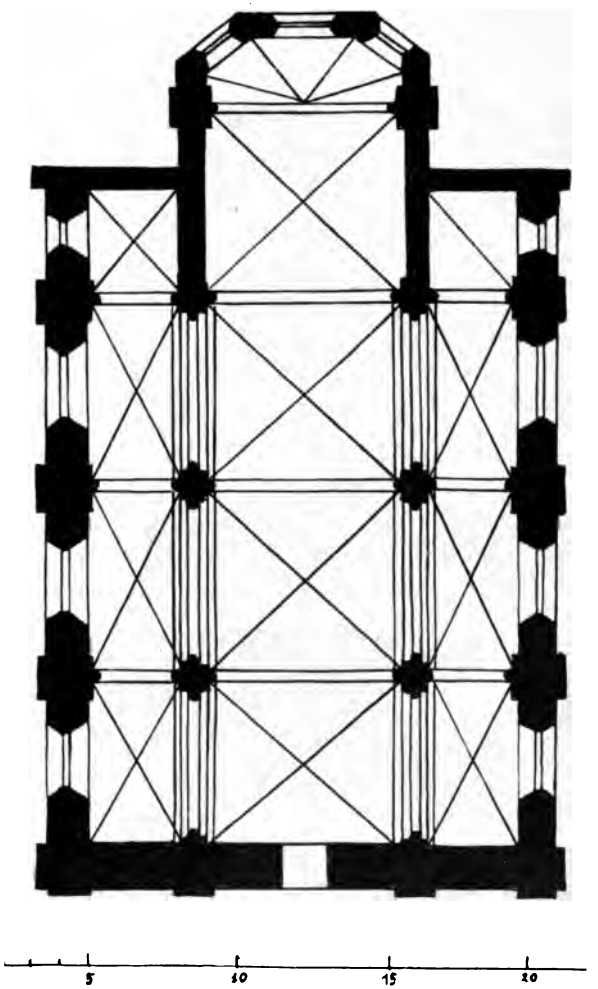

e l'église Saint-Bénigne de Fayerney, détruite au XVIIIe siècle (

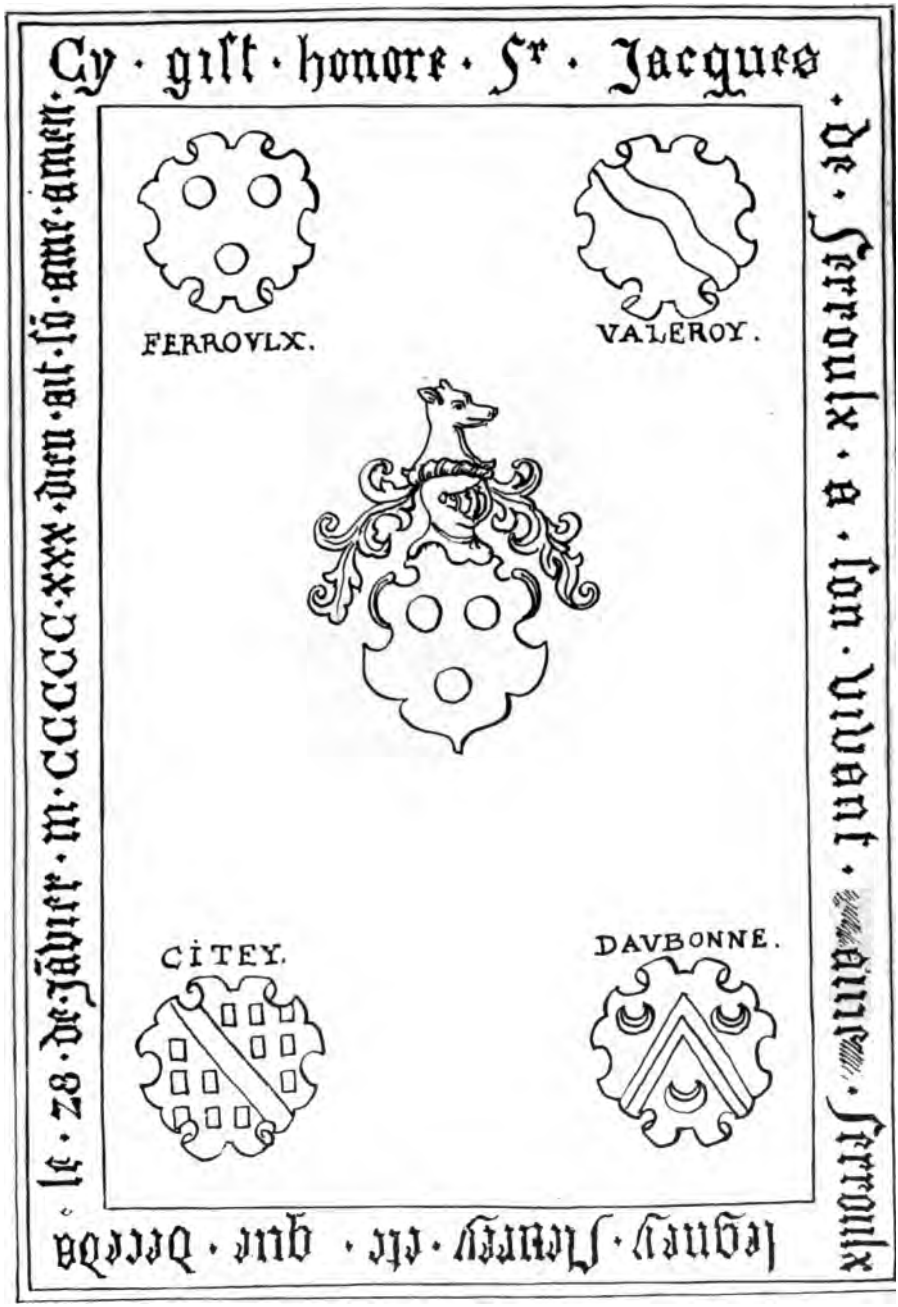

Tombe de Jacques de Ferroux
dans la chapelle du Rosaire, église Saint-Bénigne (28 janvier 1531)

CONCESSION

DU

DROIT DE BOURGEOISIE

Par le magistrat de la ville de Vesoul

AUX 16e, 17e ET 18e SIÈCLES

Au seizième siècle et antérieurement, le magistrat de Vesoul était en droit de contraindre les étrangers qui voulaient s'établir dans cette ville à se faire recevoir bourgeois et à payer une certaine somme pour droit de réception.

Les gens de franche condition et sans reproche pouvaient seuls être reçus.

Les lettres de bourgeoisie accordées à des ci-devant mainmortables font toujours mention de leur affranchissement préalable.

Le magistrat ne pouvait recevoir aucun étranger qui ne fût muni d'un certificat de bonnes vie et mœurs, et qui ne fût né de parents catholiques et non notés d'infamie.

Pour faire partie du magistrat, il fallait faire profession de la religion catholique.

Depuis le 23 juillet 1560, date de la réception de Claude Comte, de Besançon, jusqu'au 19 décembre 1671, date de la réception de Jean Cariage, de Darney en Lorraine, les récipiendaires étaient seulement déclarés « habitants de Vesoul » et recevaient une lettre d'habitandage.

Puis les actes de réception des : 30 mars 1677, de Claude-

Louis Gastel, de La Villeneuve ; 3
Philippe Julin, de Montbozon ; 18 j
Mougin, de Langres, et 5 décembre
de Flagy, portent admission au no
habitants de la ville. »

Ce n'est qu'au commencement du
de réception confèrent purement et
bourgeoisie.

Au seizième siècle, d'après les
délibérations de l'hôtel de ville, le
étrangers de demeurer à Vesoul p
six mois, un an, deux ans, etc., mo
taxe. Il arrivait aussi que les ét
demeure d'avoir à se faire recevoir
déterminé ou de sortir de la ville.

Dans la suite, la ville ne contrai
des lettres de bourgeoisie, mais elle
annuelle ou impôt de manantage
bourgeois qu'on appelait « manants.

Antérieurement à 1560, le droi
60 sous estevenants. De 1560 à 158
se montait à 5, 6, 10 écus d'or sol
plus un seau en cuir bouilli.

Après 1582, les taxes s'élevèrent
à 200 fr. pour les postulants riches ;
cuir bouilli, le récipiendaire éta
mousquet harnaché, quelquefois de

Quelques étrangers étaient reçus
de services rendus ; d'autres étai
fortune ou leur utilité dans la vill
gens de métier, notamment, étaie
ainsi, un sieur Jehan Chagryot, de l
ne paya pour droit de réception (16
de 4 fr.

D'autre part, en 1624, deux étrangers célibataires qui avaient été reçus bourgeois de Vesoul durent payer chacun 100 fr. de plus, parce qu'ils avaient pris femme hors de la ville.

Enfin, après la guerre de Dix Ans, la taxe fut, pendant plusieurs années, sensiblement réduite par suite de la dépopulation occasionnée par la guerre, la peste et la famine.

Voici quelques extraits de procès-verbaux d'admission ou lettres-diplômes constatant que, depuis plusieurs siècles, on attachait la plus haute importance au titre de bourgeois de la ville de Vesoul, ainsi qu'aux privilèges et honneurs réservés à cette qualité :

Du 13 Mai 1606. — Jacques Bellenet, natif de Cerre, homme de mainmorte affranchi par désaveu, comme il en a fait apparoir, a été reçu habitant en la dite ville, moyennant le serment par lui prêté comme les précédents et trente francs monnaie, lesquels il a payés comptant au Receveur de la dite ville et douze francs pour un mousquet qu'il a promis payer à la dite ville au jour de fête Saint-Michel, prochaine. A l'effet de quoy il a obligé ses personne et biens sous le privilège du scel de Leurs Altesses Sérénissimes, renonçant à toutes choses contraires à ce. Fait au Conseil de la dite ville, les an, jour et mois susdits. Signé : BELLENET, FOYOT et CHAPPUIS.

Du 16 Juin 1612. — Antoine Papier, de Mailleroncourt-Charrette, notaire affranchi par désaveu, comme il en a fait apparoir, a été reçu habitant en la dite ville, moyennant le serment prêté comme les précédents et six écus pour tout, qu'il a payés comptant, réellement et de fait, en considération des bons et agréables services qu'il a rendus à la ville, étant au service de Mr le Mayeur Demongenet, à la commission à lui délivrée pour la défense du Baillage ; la dite somme mise ès mains de Me Jacques Rossel, receveur de la dite ville. Signé : A. PAPIER et FOYOT.

Du 3 Avril 1620. — Claude Guerittot, de Meurcourt, homme de franche condition, ayant pris femme à la ville, a été reçu habitant en

la dite ville, moyennant le serment par
dents, et la somme de cent francs, laq
ville ou au Receveur d'icelle dans huit j
quoi, il a obligé tous ses biens, sous l
Altesses Sérénissimes, en renonçant à tou
Fait en présence de Maitre Pierre Rebi
dite ville. Signé : Claude GUERITTOT, FOY

Du 17 Mars 1632. — Honorable Pie
Linotte, ayant fait apparoir de son désav
mil six cent trente-un, soussigné de Jac
siège de Vesoul, a été reçu au nombre de
Vesoul, moyennant le serment qu'il a prê
somme de cent francs, avec un mousquet
qu'il a promis payer au Receveur de la di
Ascension de Notre Seigneur prochain,
intérêts ; à l'effet de quoi, il en a obligé
présens et à venir sous le privilège du
requis être remis à cettes, en renon
contraires. Pardevant François Midy, du
Conseil de la dite ville, le dix-septième m
ès présence de Maitres François Jannin et
témoins. Signé au registre : LYAUTEY, MA

Du 4 Novembre 1656. — Claude (
Chardot, venant de Dampvalley-les-Col
condition, selon qu'il en a fait apparoir p
mars mil six cent quarante-huit, fait au s
d'Hippolyte Grangier, a été reçut au non
ville, moyennant le serment par lui pr
Dieu, estant ès mains de Noble François
vicomte mayeur et capitaine de la dite vi
notre Sire, bon catholique, d'obéir au Ma
ponctuellement tous les édits faits et à fai
plus de procurer en tout le bien et prof
bons et fidels habitans sont tenus faire
qu'autrement, avec seize francs pour tou
Claude-François Fournier, Receveur de

contenté et quitte le dit Chardot qui pour et complètement de ce que dessus a obligé tous ses biens présents et futurs sous le scel de Sa Majesté, ci quis en renonçant à toutes exceptions contraires. Fait et passé en la chambre du Magistrat de lad. ville yceluy assemblé dehument, par devant Jean Symard, notaire et secrétaire d'ycelle, le quatrième jour du mois de novembre mil six cent cinquante-six, en présence d'Hugue Lorgerot et Antoine Gourdillet, dudit Vesoul, sergent de lad. ville, témoins requis, qui se sont soussignés avec led. sr mayeur ensemble les sieurs Debillier et Argent, du Magistrat. Signé au bas : P. Foillenot, F. de billier, A. Argent, Fournier, Hugue Lorgerot, Gourdillet et Symard l'ayant reçut. — Signé : Symard.

Du 19 Décembre 1671. — Jean Cariage, de Darney en Lorraine (1), résidant en la ville de Vesoul, homme de franche condition, a été reçu au nombre des habitants de la dicte ville, en considération de ce qu'il a épousé Marguerite Regnaudin, fille d'habitans, moyennant le serment par lui presté sur Saincts Evangiles de Dieu, étant ès mains de Noble Jean-François Salinet, docteur ès droit, vicomte mayeur et capitaine de la dicte ville de Vesoul, d'être fidèle à Sa Majesté catholique, Notre Sire, d'obéir ponctuellement au Magistrat d'ycelle selon que bon habitant est tenu faire, comme aussi de supporter toutes charges d'ycelle comme les autres habitants et moyennant la somme de deux pistoles, en valeur de trente-trois francs qu'il a payés réellement et de faict au sieur Estienne Flavigny, receveur d'ycelle, qui s'en est contenté, avec deux mousquets, bons, léals et marchands, qu'il fournira et apportera en la maison de ville dans quinze jours, à peine d'intérest, avec les fourniments et bandouillères accoutumées. Pourquoy le dict Cariage a obligé tous et chacun ses biens présens et futurs sous le scel de Sa Majesté ; cy quis, renonçant à toutes exceptions aux présentes contraires, même au droit reprouvant la générale renonciation, si la spéciale ne précède.

Faict et passé à Vesoul en la chambre du Conseil de la dicte ville, pardevant Jean Symart, notaire et secrétaire d'ycelle, le dix-neuvième de décembre mil six cent septante-un ; en présence de Maitre Antoine Gourdillet et Claude Perrenot, sergens de la dite ville, témoins requis.

Signé au bas : J. Cariage, J. F. Salinet, J. F. Regnaudin, coolli-

(1) Aïeul de M. Cariage, avocat à Vesoul, membre de la Société.

bérant présent, Pierre ROLAND, Est. Fi
Claude PERRENOT et SYMART, Notaire, l'ayan

Par

SYMART, N

Du 5 Décembre 1695. — Le Magistrat
duement assemblé, complet, bien informé d
réputation du sr Claude Cardot, originel
franche condition, ayant vu la requête pa
reçu au nombre des Bourgeois et habitan
admis au nombre d'iceux, pour ci-après p
droits, privilèges, prérogatives y attribués e
habitans dud. Vesoul, moyennant la som
monnaie de ce pays et comté de Bourgo
Claude-François Guerittot, receveur de lad.
et deux flambeaux de cire blanche, de la p
qu'il délivrera au dit sr Guerittot, pour êt
Très Auguste Sacrement de l'Autel, à charg
tous édits de police, faits et à faire en la
les charges suivant ses moyens et facultés
prêté ès mains de Noble François Mulot,
mayeur et capitaine de lad. ville ; pour sûre
biens en forme de droit, présens et futurs,
tions contraires et au droit disant que gén
si la spéciale ne précède. Fait et passé e
présence de François Mignot, clerc à Veso
du consentement des parties, et de Philipp
Vesoul, témoins requis et soussignés, le ci
nonante cinq, avec le dit sieur Mayeur e
signatures.)

Du 15 Décembre 1751. — L'an mil se
quinze décembre, à l'Hotel de Ville de Veso
y étant assemblés, M. le Maire leur a rep
Claude Bergerot, Procureur aux sièges

(1) Aïeul de M. Cardot de la Burthe, archiviste de

Vellefaux, et affranchi par M. Du Chaylard et Madame de Grammont son épouse, Seigneur et Dame du d. Vellefaux, suivant l'acte d'eux signé et cy représenté, en datte du quatorze août mil sept cent quarante-sept, controllé à Rosey le dix-sept du d. mois par Vuillequey, desirait se faire passer Bourgeois de cette ville, pour luy et sa postérité, née et à naitre : sur quoy, le Magistrat, informé des bonnes vie et mœurs dud. sr Bergerot, qu'il professe la religion Catholique, Apostolique et Romaine, l'a admis et reçu au nombre des Bourgeois de cette ville, aux privilèges y attachés, à charge à lui et à ses descendans de se conformer aux édits, faits et à faire et de supporter les charges publiques suivant leurs forces comme les autres Bourgeois. La présente Réception faite au moyen de la somme de trente-trois livres six sous huit deniers que l'on paye en pareil cas et qu'il a payée au sieur Richardot, Receveur de la ville, suivant la quittance cy reproduite, ainsi que deux flambeaux de cire blanche de la pesanteur de chacun deux livres, pour l'Eglise paroissiale du dit Vesoul, et a, led. Bergerot presté le serment en tel cas requis, entre les mains de M. Huot, Maire de la d. ville, l'an courant, et lui sera expédiée grosse des présentes en forme probante, par le sr Nicolas Vauthier, secretaire de la d. ville, pour valloir et servir aud. sr Bergerot ce que de raison et à ses descendans ; Et se sont les dits sieurs du Magistrat soussignés avec led. sr Bergerot. Signé au d. Livre : HUOT, TRAVAUT fils, P. MEUNNIER, GUERRITTOT DE COURCELLE, MIROUDOT D'OSNANS et BERGEROT.

Par ordonnance : VAUTHIER, Secrétaire.

Quittance annexée : J'ay reçut du sr Procureur Bergero, trente-trois livres pour se faire recevoir Bourgeois de la ville. Fait ce 14 décembre 1751. Signé : RICHARDOT.

Du 19 Janvier 1780. — L'an mil sept cent quatre-vingt, le dix-neuf janvier ; A l'Assemblée du Magistrat, tenue à l'Hôtel de Ville, il a été représenté par M. le Maire, que le sieur Joseph Receveur, avocat en Parlement, demeurant en cette ville, originaire de Cuse (1), souhaitait d'être admis au nombre des Bourgeois ; sur quoy, après

(1) Aïeul maternel de M. Chevassu, président de la Société.

avoir consté de sa franche et libre conditior
à la demande du dit sr Receveur, l'a reçu
de cette ville, pour jouir, luy et ses enfans,
ses descendants, des privilèges attachés à
de cette ville, et tels qu'on doit en jouir
conformer aux Edits, Statuts et Reglemens
les charges de la ville, ainsy que cela se pra

A l'effet de quoy, le sieur Receveur s'est
pour prêter le serment en tel cas requis, co
prêté entre les mains de M. le Maire ; Et d
Receveur de la dite ville, la somme de cer
réception de Bourgeoisie ; de la quelle il a
qui a été porté sur le présent registre à
Magistrat a ordonné qu'il sera délivré a
Expédition par le sieur Normand, secrétai
valoir et servir ainsi qu'à ses descendans.
Municipaux soussignés avec le sr Receveu
RECEVEUR, ROLAND, DELAMOTTE, RICHARDOT,
et REBILLOT-DORAUX.

Par ordonnance : No

Du 18 Décembre 1780. — L'an mil sept
huit décembre, à l'assemblée du Magistrat, t
a été représenté par Mr de la Pinaudière,
Maire, que Mr Claude-Alexis Cochard, avocat
en cette ville, souhaitait d'être admis au nomb
sur quoy, le Magistrat inclinant à la dem
Cochard, l'a admis au nombre des dits Bou
ses descendants, des privilèges et prérogativ
de Bourgeois de cette ville, Et tel qu'on
charge de se conformer aux Edits, Statuts e
vent dans la ville et pour la police d'ycelle ;
sieur Cochard s'est rendu à l'Hôtel de Ville
en pareil cas requis, lequel il a justament
mon dit sieur de la Pinaudière ; de laquelle
le présent acte qui a été porté sur le Registr
Magistrat a ordonné qu'il serait délivré Ex
Cochard, pour lui valloir et servir ainsy qu'il

Et se sont, les dits Officiers municipaux soussignés avec mon dit sieur Cochard, après lecture. Signé au Registre : GUERRITTOT, DE LA PINAUDIÈRE, REBILLOT, REBILLOT, GUERRITTOT DE COURCELLE et COCHARD.

Pour expédition : VAIGNEDROYE, Secrétaire.

Pour copie conforme :

Le président,

CHEVASSU.

INSTRUCTION ET OBSERVATIONS PRATIQUES

SUR LA

CULTURE DU HOUBLON

EN BOURGOGNE

Le houblon cultivé (humulus lupulus) demande un terrain profond, perméable, frais, sans humidité constante, et qui ne soit pas sujet aux inondations.

Sa culture n'est pas difficile ; cependant elle réclame quelques soins et une certaine régularité.

Le houblon ne craint pas la gelée ; il peut vivre trente ans dans le même terrain, à la condition qu'on lui donne des engrais de ferme ou chimiques, ces derniers à la dose annuelle d'au moins 150 grammes par pied.

La première opération, lorsqu'on veut cultiver le houblon, est le *défonçage* (1) du terrain. Le *défonçage* se fait ainsi qu'il suit : l'ouvrier creuse au bout du champ ce qu'on appelle une *jauge,* d'environ 1 mètre de largeur et de $0^{m}70$ à $0^{m}75$ de profondeur, c'est-à-dire de trois *fers* de bêche ; il jette la terre de cette *jauge* hors du champ, et il la remplit en mettant d'abord au fond la superficie du sol enlevé sur $0^{m}25$ de profondeur ; il met ensuite les $0^{m}25$ suivants sur la première couche, et le troisième fer de bêche en sur-sol.

(1) Je me servirai de quelques termes locaux, qu'on comprendra facilement.

Continuer ainsi, par *jauges* successi
ficie du terrain à mettre en culture.
terre arable se trouve au fond du ter
se retrouve au milieu, et la troisième
surface. Elle s'essore, s'empare
l'atmosphère, et, avec les engrais qu
à la seconde année après la plantatio
de bonne qualité. La couche au-dess
tions des engrais de la couche supé
qui était le sur-sol, se trouve apt
plongeantes.

L'opération du défoncement se fa
sol supérieur, venant du fond, ait le
de se régulariser en surface.

Il faut donc faire opérer dès main
novembre à février).

Le *défonçage* étant fait comme i
trace au cordeau les lignes à planter
espacées de 1m70 à 1m80, soit 1m75 e
en tous sens, de sorte que les pie
1m70 ou 1m80 les uns des autres
distance à 2 mètres dans des terrains
une force de vigueur et de croissance
Bourgogne, nous plantons générale
au moins. Je trouve cet écartemen
bon terrain et quand la houblonnièr

En mars, époque favorable à la
s'opère en Bourgogne la taille du
opération comme suit : avec la b
creuse un potet, une fosse, un trou,
à 0m25 sur toutes faces. On pique au
et on ramène autour, à la main, en
ameublir, de la terre qu'on press
mamelon, de manière à recouvrir

d'environ 0^m05, mais on ne remplit pas encore la fosse.

Le houblon poussera plus ou moins vigoureusement beaucoup de rameaux, desquels on supprimera une partie, comme il sera dit plus loin. Mais il est à remarquer que, la première année de la plantation, les jeunes plants ne donnent généralement qu'une seule tige qu'on fait monter, en la tournant de droite à gauche et la ligaturant à 0^m30 ou 0^m40 de hauteur, sur une petite perche de 2 mètres à 2^m05 de longueur et de 0^m08 à 0^m09 de tour au pied, solidement enfoncée (1). La plantation des perches se fait au commencement d'avril.

Si plusieurs tiges poussent, il faut choisir la plus belle et supprimer les autres.

Le houblon ne fournit presque rien la première année.

Au mois d'avril, on donne une *façon* au sol, c'est-à-dire soit un bêchage à la main de 0^m20 de profondeur — alors on remplit les fosses ou potets — soit un labourage à la houe à cheval, spéciale au houblon, en long et en travers ; dans ce cas, il faut ensuite employer la pioche ou la bêche entre les pieds pour achever la culture complète du sol, attendu qu'on est obligé de laisser de chaque côté des pieds une zone, pour ne pas les endommager.

On n'emploie la charrue ou la houe que dans les grandes exploitations. Dans les petites, on se contente du bêchage.

Un seul labourage ou bêchage suffit pour la première année. Cependant, si le sol se couvre de plantes adventives, de chardons, raphamus, mercuriale, etc., il faut ce que nous appelons ici *râcler* la terre en surface pour détruire les mauvaises herbes.

A l'automne, il faut arracher et serrer les petites perches, pour s'en servir si on pense faire une nouvelle plantation l'année suivante.

(1) On peut même n'employer que de simples échalas.

Nous arrivons à la seconde ann
1er au 15, on opère la taille du houb
déchausse la souche jusqu'à 0m25 e
il enlève au bas les petites raci
jusqu'au niveau du fond de la fo
spécial, ordinairement la pointe
comme un couteau, et bien aiguis
soit très franche et un peu inclinée

Avec la main, comme pour la pla
mamelon autour du pied avec de
recouvre le haut du pied de 0m05 e

Peu de temps après, le moment
les perches ou de placer les piquets
fer doivent être fixés, à peu près a
doivent être assez gros et solid
terrain.

Si on emploie des perches, elles
8m50 de hauteur, selon que le ho
vigoureux.

Il ne faut jamais dépasser 9 mètre
que le houblon *capuchonne*, c'es
sur lui-même en haut de la perche
grossissent davantage et contien
(pollen du houblon), ce qui en fait

Les perches plantées ou les fils
procède au bêchage ou au laboura
nivelle le sol, ce qui se fait fin avri
de mai.

Vers la fin de mai, le plant prod
tiges ; on n'en laisse que deux p
choisissant les plus belles, et on le
mouillée, de petits joncs, du raphi
fils de fer ; on continue l'attache de
jusqu'à 3 mètres de hauteur, si cel

Au commencement de juillet, on donne le second labour, et alors on *butte,* on rechausse les pieds à la manière des pommes de terre, en surélevant la terre de 0^m10 au moins autour du pied.

Les engrais s'emploient de la manière suivante, au moment du premier labour. On trace autour de chaque pied un cercle de 0^m30 à 0^m40 de diamètre et de 0^m15 de profondeur, dans lequel on enfouit l'engrais de manière que cet engrais soit séparé du pied par au moins 0^m07 à 0^m08 de terre ; car, s'il était en contact avec la souche, les vers du fumier de ferme détruiraient les jeunes pousses, tandis que les engrais chimiques les brûleraient.

On recouvre aussitôt l'engrais avec de la terre. Il se décompose et arrive ainsi aux racines sans nuire à la souche.

Il faut avoir soin de supprimer les tiges ou entre-feuilles jusqu'à 1^m50 de hauteur ; elles ne produisent pas de fleurs et nuisent au développement des supérieures.

Le moment de la cueillette va bientôt arriver, fin août, commencement de septembre, lorsque les cônes prennent une couleur jaunâtre, qu'ils sont fermes au toucher, que le pollen est bien développé, et qu'en approchant un cône de l'oreille, on entend un bruit sec sous la pression des doigts.

La cueillette est encore une opération à laquelle il faut veiller. Jamais on ne doit cueillir les cônes en tirant avec la main du bas des rameaux à la pointe. Les cônes se détachent ainsi sans queue, le houblon s'effeuille et perd beaucoup. Il ne faut pas non plus cueillir cône par cône, mais au moins deux ou trois à la fois, en coupant l'attache avec l'ongle du pouce et de l'index. Il faut toujours éviter que des feuilles soient mêlées aux cônes.

En petite exploitation, tous les soirs, on place le houblon cueilli de la journée sur des claies faites en petites lattes de 0^m012 de largeur sur 0^m002 d'épaisseur, clouées sur des châssis de 4 mètres de long, 1^m30 de large, composés de bois

blanc, de 0m06 à 0m07 de hauteu
avec deux ou trois traverses. Ce
unes au-dessus des autres, à 0m
moyen de quatre cordeaux, a
anneaux qui reçoivent les croche
claies, deux de chaque côté, dans

On ne charge les claies que
de fleurs, et tous les jours, jus
ces fleurs.

Il ne faut pas attendre la dissecc
les claies, on met le houblon d'
d'épaisseur, on passe de temps e
et alors, au bout de huit à dix jou
de 1 mètre d'épaisseur, en ayant
le visiter de temps en temps et d
qu'il garde encore une certaine h
serait absolument impropre à la
séchage au calorifère, que tout
s'agit d'une grande exploitation.

Si on se sert de perches, com
aiguisées au bas et *fichées* ver
terre, après qu'un trou a été f
consiste en un appareil en fer. O
sol, et, en le remuant dans tous
jusqu'à la profondeur voulue, c'
dans la terre. La perche fichée d
est solide. Les grands vents peu
cassera jamais qu'au collet, au
années d'usage.

Si on emploie le fil de fer pou
système est le suivant (1) : tous les
d'écartement entre les lignes, on

(1) Il est peu employé en Bourgogne ; on pr

de 7m50 à 8 mètres de hauteur hors terre ; on l'enfonce dans le sol d'environ 0m80, à la manière des poteaux télégraphiques, et, si le sol est léger, il faut le butter avec des pierres pour assurer sa stabilité, car il ne doit jamais être déplacé. Il faut que la partie mise en terre, si ce n'est tout le poteau, soit sulfatée fortement.

Les poteaux, avant d'être mis en place, sont munis à la partie supérieure d'une frette en fer et d'une fourchette à deux dents pour recevoir le fil de fer. Les poteaux, de la grosseur ordinaire de ceux des télégraphes, doivent être tous de la même hauteur hors de terre, pour que le fil collecteur supérieur, n° 20 ou 21, repose au fond de la fourchette. Ces fils collecteurs sont bien tendus aux extrémités au moyen de raidisseurs, un peu au-dessus de bornes en pierre percées, placées à cet effet aux deux extrémités de chaque ligne. Le fil de fer supérieur, bien tendu, reçoit les fils de fer verticaux, n° 13 ou 14, un par chaque pied, lequel fil de fer est enroulé après le fil collecteur et bien tendu au moyen de piquets plantés aux abords de chaque pied de houblon. On visite de temps en temps ces piquets pour les enfoncer et retendre les fils verticaux.

On emploie quelquefois un fil horizontal, n° 15 ou 16, placé au niveau du sol pour attacher les fils verticaux. Ce système ne vaut rien, il gêne la culture, embarrasse les cueilleurs et ne vaut pas le simple piquet pour chaque pied et chaque fil de fer.

Nous payons ici le défonçage à trois fers de bêche 0 fr. 055 le mètre carré, soit 550 fr. l'hectare.

La plantation se fait à la journée, ainsi que le premier emperchement et la main-d'œuvre de la première année. Mais, à partir de la seconde année, taillage, emploi d'engrais, emperchement, deux labours, le premier à la bêche, buttage, arrachage, soins jusqu'à la cueillette, sont payés 300 à 320 fr. l'hectare. La cueillette et les soins dans les séchoirs

sont payés à part, à la journée de p
niers ou ouvriers qui cultivent le ho

Je vais donner, quelque peu détail
emperchement en fil de fer pour un l

500 poteaux à 4 fr. 50 l'un.....
500 frettes et fourchettes à 0 fr.
ensemble .....
120 raidisseurs Colignon n° 4 à 0 fr.
Longueur : 5,600 mètres fil de fer
0 fr. 042 le mètre.....
Longueur : 2,800 mètres fil de fe
0 fr. 020 le mètre.....
2,800 petits piquets chêne à 0 fr. 05
120 bornes percées, fin de collecteu
l'une .....
Transports, main-d'œuvre pour l'hec
A valoir pour l'imprévu .....

Total pour un hec

Pour un hectare, les perches coûta
transport et plantation), la dépense n
pour 2,800 perches.

Au moment de la cueillette, on a
les met ensuite en tas de différente
leur replantation l'année suivante.

Quant au fil de fer, on décroche, o
fil collecteur supérieur du dessus
perche à crochet, et il tombe à terre
Après la cueillette, au moyen du m
replace sur les fourchettes fixées au l

Il est bon aussi que le houblonn

une échelle double, légère, de 4 mètres de hauteur, pour arriver à donner au houblon tous les soins qu'il réclame jusqu'à la cueillette.

E. GASCON,

Président du Comice agricole de Fontaine-Française.

Fontaine-Française, le 28 décembre 1893.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Pages.

LISTE DES MEMBRES de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône au 1er janvier 1894 I

TABLEAU DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES IX

LISTE DES PRÉSIDENTS de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône depuis son organisation..... XIII

SÉANCE DU 8 MARS 1894. — Eloge funèbre, par le président, de son prédécesseur M. le marquis de Saint-Mauris, et de M. Reboul de la Juillière, président honoraire. — Sur la proposition de M. Chavane, l'assemblée décide l'insertion au procès-verbal tant de ce discours que de ceux prononcés par M. le docteur Guillaume aux funérailles de M. le marquis de Saint-Mauris et de M. Reboul de la Juillière. — L'assemblée, faisant droit à la demande de M. Chavane, prononce la cessation, à partir de l'année 1895, de l'abonnement au *Journal de l'agriculture pratique ;* puis elle ordonne le classement, dans les collections de la Société, d'une œuvre d'art que Mlle Chapuis a offerte à la Société. — Dépôt, par le trésorier, du compte des recettes et dépenses de l'année 1893, et nomination comme commissaires chargés de le vérifier de MM. Cardot de la Burthe et Colin. — Lecture, par M. Petitclerc, du compte-rendu de la séance tenue le 25 janvier 1894 par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Lecture, par M. le docteur Guillaume, des *Notes* d'un agriculteur sur les calamités de l'agriculture dans la Haute-Saône au cours de l'année 1893. — Lecture, par M. Henry Boisselet, du mémoire de M. Jules Gauthier, archéologue à Besançon, membre de la Société, sur l'*Eglise abbatiale de Faverney*. — Distribution, par M. Petitclerc, de graines de la courge-baleine, et conseils pratiques sur la culture de ce potiron. — Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts du 16 décembre 1893 invitant la Société à nommer des délégués

pour assister à l'ouverture du Congrès de
du 27 mars 1894 .....

SÉANCE DU 10 MAI 1894. — Le président fait
ments par lui adressés à Mlle Chapuis p
œuvre d'art qu'elle a fait à la Société. -
compte-rendu de la commission chargée
des recettes et dépenses de l'année 189
bulletin nécrologique des membres de la
M. Cardot de la Burthe. — Lecture, par
notice de M. Gasser, sociétaire, sur la grott
Noire, près de Fretigney. — Nouvel entr
sur le mode de taille de la vigne préconisé
et présentation d'un sécateur spécial emp
— Lecture, par M. Cardot de la Burthe, (
concession du droit de bourgeoisie aux
ville de Vesoul, et de quelques extraits
de réception. — Réintégration dans l
manuscrit sur le *Castel de Faucogne*
Galmiche. — Don, par M. Petitclerc, d'épr
ques d'objets trouvés près de Montagney
par M. Gasser, naturaliste à Mantoche,
plantes de l'arrondissement de Gray dr
Maire, botaniste à Gray, et offert par ce de

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1894. — Lecture
Gascon, de Fontaine-Française, sur la cu
avec instructions sur le mode d'établissem
nière. — Acceptation de l'échange de pu
par le président de la Société des scie
l'Ain. — Nomination de MM. Longin et
en qualité de délégués pour assister à la
de la Société d'émulation du Doubs. — D
pation par la Société à l'érection d'une
de Dombasle, et ajournement de la décisi
séance. — Instructions complémentaires
la courge-baleine, par M. Paul Petitcler
outre l'échange, entre sociétaires, de gref
pommiers, de plants de vigne de treil
vivaces diverses .....

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1894. — Renouv
d'élection, du conseil d'administration p
sentation de M. l'abbé Renaud, curé de
membre ordinaire de la Société. — Proje
l'année 1895. — Décision pour la continu

ment au *Journal de l'agriculture pratique.* — Lecture de la notice de M. Longin sur le *Siège du château de Vezet (1637).* — Communication du catalogue dressé par M. André, de Gray, sur le trésor en monnaies d'or des XIVe et XVe siècles trouvé, en août 1894, à Beaujeu (Haute-Saône). — Sur la proposition de M. Chavane, l'assemblée vote une somme de 20 fr. pour souscription à l'érection d'une statue à Mathieu de Dombasle. — M. Chavane prononce l'éloge funèbre de M. Roger Galmiche, ancien président de la Société..... XXXVI

DEUXIÈME PARTIE

Un Franc-Comtois à Paris sous Louis XIV (1691-1692), par M. Emile LONGIN..... 1

Les calamités de l'agriculture en 1893. Notes d'un cultivateur..... 79

Notice sur la grotte dite La-Baume-Noire, à Fretigney (Haute-Saône), par M. Aug. GASSER..... 85

Notes archéologiques et épigraphiques sur l'église abbatiale de Faverney (Haute-Saône), par M. Jules GAUTHIER..... 99

Concession du droit de bourgeoisie par le magistrat de la ville de Vesoul aux 16e, 17e et 18 siècles..... 127

Instructions et observations pratiques sur la culture du houblon en Bourgogne, par M. E. GASCON..... 137

VESOUL, TYP. DE A. SUCHAUX

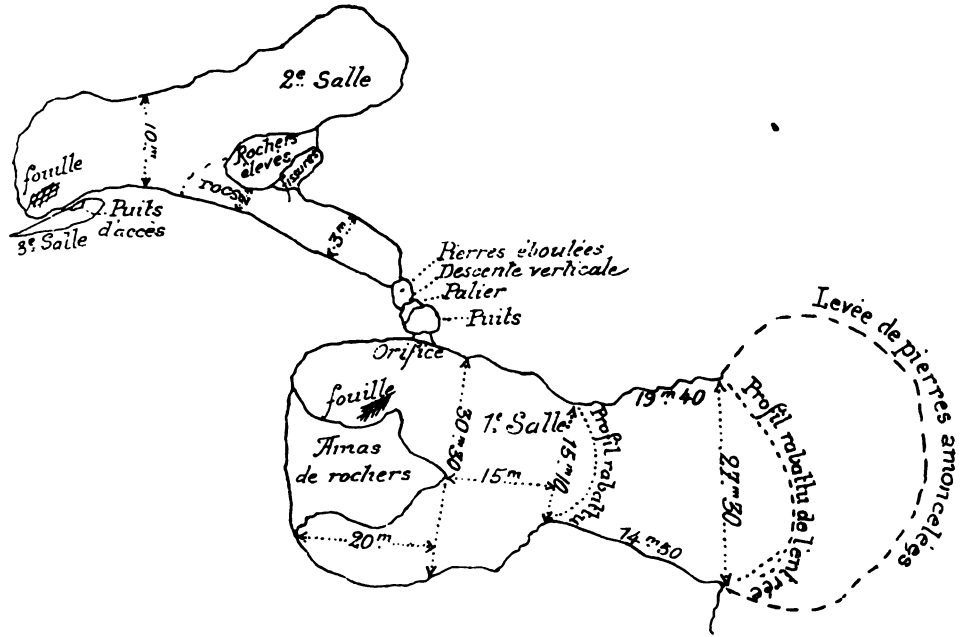

Plan des grottes de la Baume-Noire à Freligney (Hte Saône) Echelle 1/1000

Levé par Ch. Meunier et A. Jourdy, le 27 Sept. 1893.

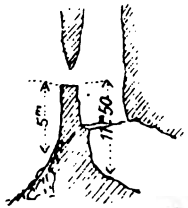

Coupe du puits d'accès de la 1re à la 2e salle.

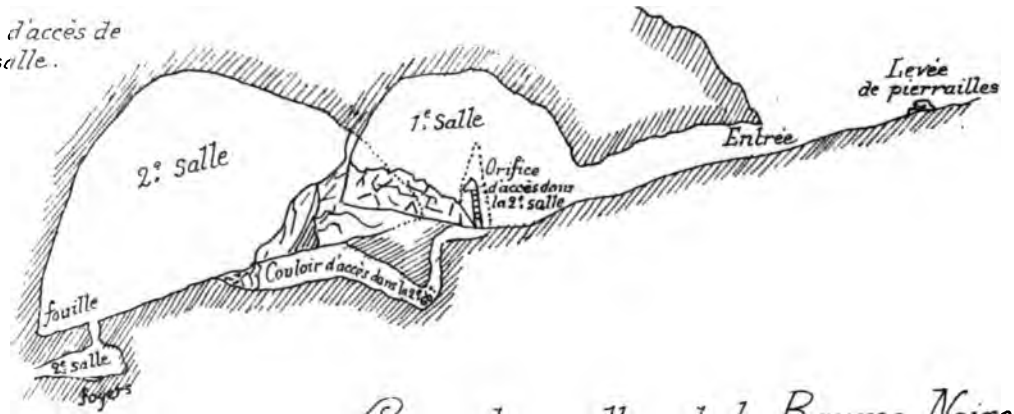

Coupe des grottes de la Baume-Noire.
Fretigney (Hte Saône)

Echelle $\frac{1}{1.000}$e

Poteries diverses de la 2e salle Fretigney (grandeur réduite)

Fragment de vase de la 3e salle (grandeur réduite)

Fragment de grattoir en silex (grandeur réelle)

Pointe de Flèche en silex (grandeur réelle)

Fragment d'os perforé (grandeur réelle)

Affiloir en schiste poli (½ grandeur)

OBJETS DIVERS RECUEILLIS DANS LES GROTTES DE FRETIGNEY.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03348 4331